



**HAL**  
open science

# Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire

Jordan Pinel

► **To cite this version:**

Jordan Pinel. Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire. Géographie. Université de Poitiers, 2020. Français. NNT : . tel-03147305

**HAL Id: tel-03147305**

**<https://hal.science/tel-03147305>**

Submitted on 19 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Poitiers  
École doctorale Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de Gestion  
UMR 7301 MIGRINTER

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en géographie

# Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain



**Jordan Pinel**

Sous la direction de Thomas Lacroix et David Lessault

Soutenue à Poitiers le 11 Décembre 2020

## **Membres du jury :**

Catherine Bonvalet, Directrice de recherche émérite à l'INED (Présidente)

Nadine Cattan, Directrice de recherche au CNRS, UMR 8504 Géographie-cités (Rapporteure)

Thomas Lacroix, Directeur de recherche au CNRS, Maison française d'Oxford (Directeur)

David Lessault, Chargé de recherche au CNRS, UMR 6590 ESO Angers (Co-directeur)

Thomas Pfirsch, Maître de Conférences à l'Université polytechnique des Hauts-de-France (Examinateur)

Rémy Tremblay, Professeur à TÉLUQ, Université du Québec (Rapporteur)



# Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain

---

Jordan Pinel

Sous la direction de Thomas Lacroix et David Lessault

« Récemment encore, un de mes amis, se plaignant de la durée de ses trajets quotidiens entre sa maison et son bureau, finit par me dire : « Au fond, toi, tu te lèves le matin, tu t'assieds à ton bureau et tu écris. C'est tout. » Je n'avais rien répondu, certainement trop abattu de réaliser combien, dans l'imaginaire collectif, mon travail consistait à ne rien faire. Les gens pensent que vous n'en fichez pas une, or c'est justement quand vous ne faites rien que vous travaillez le plus dur. »

(Dicker, 2015, p.15)

« De tous les phénomènes contemporains, le moins contestable, le plus sûr dans sa marche, le plus facile à prévoir longtemps d'avance et peut-être le plus lourd de conséquence est le vieillissement de la population »

(Sauvy, 1966, p.49)



## Sommaire

Sommaire .....	1
Remerciements .....	3
Introduction.....	5
Chapitre 1 – L'évolution d'un champ migratoire.....	23
Chapitre 2 – Migrations de retraite et logiques résidentielles .....	67
Chapitre 3 – L'hédonisme et les enjeux familiaux dans les migrations de retraite .....	121
Chapitre 4 – La (re)création d'un chez-soi au Maroc .....	175
Chapitre 5 – Expériences d'un vieillissement en migration.....	244
Chapitre 6 – Rester ou partir ?.....	290
Conclusion générale.....	328
Références bibliographiques.....	344
Annexes .....	374
Table des illustrations.....	388
Table des matières.....	392



## Remerciements

« Comme tous les hommes, il était beaucoup plus éloquent pour demander que pour remercier », écrivait Prosper Mérimée. J'aurais tendance à croire cette citation, mais je vais pourtant saisir l'occasion de cette page, plus personnelle, pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné ces dernières années.

Mes premiers mots vont naturellement à Thomas Lacroix et David Lessault qui ont accepté de diriger cette thèse : merci de votre confiance, de vos conseils éclairés et éclairants, et de votre complémentarité qui a permis d'enrichir nos discussions au fil de ces quatre années.

Merci aussi à Christophe Imbert pour son aide précieuse lors de la préparation de ce projet de thèse, ainsi qu'à Sabrina Aouici et Rémi Gallou pour leurs conseils au cours de ce travail de thèse. Merci également à Catherine Bonvalet, Nadine Cattan, Thomas Pfirsch et Rémy Tremblay d'avoir accepté de faire partie de mon jury et de discuter cette thèse.

Naturellement, j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des membres de MIGRINTER. Le soutien scientifique, logistique, mais aussi humain que j'y ai reçu, m'a permis d'effectuer mes recherches dans d'excellentes conditions, et souvent avec bonne humeur dès le café du matin. Par ailleurs, merci à Nelly Martin pour l'aide en cartographie et à Carole Tardif pour la relecture bibliographique.

Un grand merci aux doctorants qui m'ont donné conseils et sourires au cours de ces quatre années : Celio Sierra-Paycha, Amandine Desille, Martine Brouillette, Marine Bertrand, Lucie Bacon, Areen Abu Hlal, Sarah Przybyl, Alice Latouche, Lydie Déaux, Benjamin Naintré, Tony Rublon, Caterina Giacometti, Valeria Ingenito, Oriana Philippe, Zhipeng Li. Merci aussi à Julie Leblanc et Élise Martin, avec lesquelles ce fut un plaisir d'échanger et de travailler.

Évidemment, je ne peux que remercier chaleureusement celles et ceux qui, ayant accepté de me donner un peu de leur temps, ont permis que cette thèse ait vu le jour. Et parce qu'Oscar Wilde disait « On ne devrait vivre que pour le plaisir. Rien ne vieillit comme le bonheur », je tiens particulièrement à saluer celles et ceux qui m'ont montré les plus beaux aspects du vieillissement : Katheline, Denis, Marlène, Pierre, Mité, Alain, Chantal, Christian, Véronique, Marie-Claude, Khrim, Abdelkbire, Claudine. Merci de votre accueil et de votre gentillesse. Mes pensées vont aussi à ceux qui nous ont quitté et ne pourront voir le résultat de mon travail, Jean-Claude en particulier.

Un énorme merci à Michel pour son incroyable accueil – c'est toujours un plaisir de parcourir les routes du sud marocain avec toi – et merci à Khadija pour son précieux accueil à Tiznit.

Et parce qu'après l'écriture, vient toujours le temps de la relecture, merci aux précieuses relectrices : Bénédicte, Marguerite, Brenda et Camille ; et aux précieux relecteurs : Grégoire, Thierry. Sans oublier Constant et sa relecture finale minutieuse.

Je ne peux bien sûr pas m'arrêter sans évoquer les précieuses amitiés qui m'ont été plus que nécessaires durant ces dernières années.

À Wassila, Solène, Cédric, Lisa, Ségolène, Fanny et Lisa. Amitiés forgées sur les bancs de la fac et qui se sont poursuivies dans les voyages : merci pour vos encouragements indéfectibles.

À ma bande pictavienne, pour qui les différences sont toujours une richesse : Gilbert, Manon, Rachid, Alice, Jérémy, Jessica, Max, Flo, Aline, Lucie, Kévin, Teresa, Antoine, Yacoub, Lucien et les autres, sans oublier Diego qui reste dans nos cœurs à tous.

À Émilie, Alexandre et Alexis pour leur amitié récente, mais sincère, toujours teintée de la joie de vivre qui m'est nécessaire.

À Claire et Régis pour leur précieux soutien au cours de ces dernières années chargées d'émotion.

À l'ensemble du réseau Welcome Poitiers pour la confiance qu'ils m'ont accordée en tant que président, ainsi que pour leur engagement citoyen dans l'accueil. Une pensée particulière à Nelly, avec qui c'est toujours un plaisir de collaborer.

À ma chère amie, Miss Squirrel : je n'oublie pas ta précieuse amitié et je serai ton premier soutien si tu te décides finalement à faire cette thèse sur les migrations et les familles royales.

À Brenda, parce que nos intérêts scientifiques communs se sont mués en une amitié, et qu'échanger et travailler avec toi est toujours un plaisir.

À Noémie et Pierre, pour tous ces chouettes moments de la vie parisienne entre amis, teintés d'une belle collaboration pédagogique.

À ma chère Capucine Bard, qui répond toujours présente et qui a marqué ma thèse du début à la fin, de Poitiers à Paris. Te recroiser par hasard ne pouvait être qu'une bénédiction.

À l'incroyable Julie, dont la force est un modèle pour moi et son esprit d'analyse un objectif. Nos chemins se sont croisés et ne se décroiseront pas de sitôt. Mes pensées vont aussi vers mon petit filleul du cœur, Sam, qui a déjà tout ce qu'il faut pour être brillant.

À Delphine, qui me rappelle toujours combien l'Histoire me manque parfois, mais surtout ô combien l'amitié est précieuse. Je suis prêt à parcourir des milliers de kilomètres pour tout caillou volcanique au milieu de l'océan avec toi !

À Camille, pour son amitié sincère, pour être un modèle d'intégrité et de rigueur, pour ses coups de main à répétition et parce que pour bien rire, il faut bien être deux !

Je n'oublie pas mes frères et sœurs, Alexandra, Marie, Léa, Nolan, Brandon, Bilal, dont l'amour qu'ils me témoignent m'est toujours précieux et qui me donnent toujours l'occasion de répondre à cette éternelle question : « Tu fais quoi au juste dans la vie ? ».

Et enfin, à mes deux extraordinaires parents. Malgré le fait que mon monde universitaire paraisse souvent obscur, ils ont toujours été mon premier soutien et m'ont témoigné de leur totale confiance. Merci à vous. Je vous souhaite la meilleure des retraites dont vous puissiez rêver.

## Introduction

### « Retraite, migration, Maroc »

« Moi, je ne rentre pas, c'est décidé, quand j'aurai ma *lentraite*, je m'installe ici, j'ouvre un petit café et j'attends qu'ils me donnent des petits-enfants ! Moi j'ai vendu la maison d'Agadir, un bon prix, ce sont des retraités français qui l'ont achetée, ils vont finir leur vie là-bas, au soleil, c'est le monde à l'envers, je crois que nous n'avons pas le choix, nous n'avons que l'embarras, comme dit le proverbe ! Regardez les *Françaois*, ils font des enfants, puis ils les laissent se démerder tout seuls, chacun vit sa vie ! »  
(Ben Jelloun, 2010, p.33)

J'ai choisi les mots de Tahar Ben Jelloun pour débiter mes propos car ils évoquent parfaitement la complexité existant derrière les mots « retraite, migration, Maroc ». Dans cet extrait du roman *Au pays*, un retraité marocain, immigré en France, se dit qu'il va rester en France car c'est là que vivent ses enfants et il ne veut pas les quitter. Mais au moment où il le dit, il séjourne dans son pays d'origine. Sa maison au *bled* ? Il l'a vendue à des retraités français qui sont installés au Maroc. À Agadir justement, région de départ de beaucoup d'immigrés marocains vers la France, aujourd'hui station balnéaire populaire. « C'est le monde à l'envers » : des retraités français qui partent au Maroc, loin de leurs enfants, et des retraités marocains qui restent en France, près des leurs. Ces deux protagonistes évoquent d'emblée la complexité de l'évolution des rapports socio-familiaux et des pratiques spatiales qui leur sont associées, dans le cadre de configurations migratoires plurielles et dynamiques.

Les migrations et circulations de retraités entre la France et le Maroc vont être abordées dans cette thèse. Associer « migration », « retraite » et « Maroc » dans la même phrase peut avoir plusieurs significations. En fonction des sensibilités, le lecteur peut comprendre que « cette thèse va évoquer tous les retraités français qui profitent du soleil et de la vie pas chère au Maroc ». Ou alors, comprendre : « on évoque ici les retraités marocains venus travailler en France et qui repartent pour la retraite dans leur pays ». Cette thèse évoque en fait ces deux populations, soulignant une réalité complexe derrière trois mots simples. Des retraités au Maroc, ce sont aussi bien ici des Marocains ou des Français qui ont en commun d'avoir travaillé en France – dont ils touchent une pension de retraite – et qui partagent le même projet ambigu : s'installer au Maroc sans forcément perdre ses ancrages – de différentes natures – en France. Ainsi est posée d'emblée la question de l'ancrage dans un système de fonctionnement résidentiel « binational » qui articule la réalité de deux pays de part et d'autre de la Méditerranée ; espace qui fait parler de lui pour d'autres réalités migratoires :

celle de la traversée ou de la surveillance aux frontières. Qu'apporte aujourd'hui une approche à contre-courant de ce champ migratoire franco-marocain hérité de la période coloniale et en permanente recomposition ?

Des Marocains et des Français au cœur d'un même travail de recherche, un choix particulier pour traiter des mobilités entre la France et le Maroc. Je propose dans l'introduction de partager quelques étonnements à ce sujet, qui sont à l'origine de ce travail et que je présente sous la forme de questions. Elles permettront d'esquisser la trame de ma thèse, qui conduit aux enjeux centraux de la construction de ma réflexion.

### Qui a dit que les seniors n'étaient pas mobiles ?

« De plus en plus de jeunes quittent la France »  
 « La France perd-elle ses forces vives ? »  
 (Floc'h, 2014)<sup>1</sup>

L'émigration des Français reste un sujet qui n'est pas encore totalement compris. Quand elle est évoquée, elle l'est principalement autour des sujets de l'évasion fiscale ou de la « fuite des cerveaux ». Les Français sont alors, dans le vocabulaire d'un appareil statistique d'État centré sur les entrées ou l'immigration (Lessault, Beauchemin 2009 ; Temporal, Brutel, 2016), considérés comme expatriés et qualifiés comme tels (Green, 2008), laissant ainsi présager un retour à court ou à moyen terme. « L'expatriation » des jeunes français est ainsi souvent avancée comme figure « type » des Français de l'étranger, qui contraste avec une démographie française vieillissante où la part des plus âgés a pris une importance grandissante ces dernières années.

Le *baby-boom* a caractérisé la période de l'après Seconde Guerre mondiale. C'est désormais le vieillissement de ces générations qui va marquer les prochaines décennies (Monnier, 2007), associé à des départs en retraite de plus en plus nombreux. Cela construit un nouveau modèle « où vieillesse et retraite sont associées » (Albou, 1999, p.119). Par les questions économiques que les pensions de retraite génèrent, ces *baby-boomers* se trouvent souvent au cœur de l'actualité économique et politique<sup>2</sup>. Mais outre ces aspects économiques, ces retraités sont souvent mis en avant pour les modes de vie qui leur sont associés. Cette génération a connu une période d'essor de la société de consommation et de la mobilité – qui s'est très vite érigée en valeur importante (Viard, 2006). Le

---

<sup>1</sup> Source : Article dans « Le Monde », en ligne : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/10/de-plus-en-plus-de-jeunes-quittent-la-france\\_4380276\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/10/de-plus-en-plus-de-jeunes-quittent-la-france_4380276_3234.html) (consulté le 9 octobre 2019).

<sup>2</sup> Au moment d'écrire ces pages, une nouvelle réforme de retraite s'apprête à être débattue au Parlement, mobilisant une partie de l'opinion : [https://www.liberation.fr/france/2019/10/08/retraites-nous-sommes-ni-ecoutes-ni-respectes\\_1756270](https://www.liberation.fr/france/2019/10/08/retraites-nous-sommes-ni-ecoutes-ni-respectes_1756270) (Consulté le 9 octobre 2019) et [https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/10/08/les-retraites-toujours-mobilises-pour-l-augmentation-des-pensions\\_6014708\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/10/08/les-retraites-toujours-mobilises-pour-l-augmentation-des-pensions_6014708_823448.html) (Consulté le 9 octobre 2019).

tourisme est devenu un loisir valorisé, élément de la vie quotidienne et familiale pour cette génération qui a bénéficié du développement des communications et des transports, mais aussi d'un système de pension de retraite généralisé qui donne à une partie d'entre eux les moyens de voyager. Considérés par certains comme plus individualistes que leurs parents (Albou, 1999 ; Putnam, 2000), ces retraités ont une vision différente de leur vieillissement, loin de l'image du « vieillard » (Guillemard, 1980 ; Albou, 1999). Selon Catherine Bonvalet et Jim Ogg, les *baby-boomers* forment ainsi une « génération mobile » car même « s'ils ont suivi les mêmes grandes étapes que leurs parents, ils ont introduit de la mobilité dans les parcours, que ce soit de la mobilité familiale, résidentielle ou géographique » (Bonvalet, Ogg, 2009, p.223). Leurs travaux mettent ainsi en avant une génération caractérisée par ces mouvements facilités par une augmentation du temps libre et de l'offre des transports et des technologies.

Dans ce sens, de plus en plus de recherches en sciences sociales ont montré l'émergence de migrations et de mobilités touristiques spécifiques aux retraités. Très liées aux mouvements d'héliotropisme, elles trouvent souvent leurs origines dans l'histoire coloniale des pays d'origine ou dans leurs liens géopolitiques, économiques et culturels. L'exemple des retraités français au Maroc donne une bonne illustration de ces mouvements (Peraldi, Terrazzoni, 2016a ; Le Bigot, 2017) qui construisent de nouveaux schémas de mobilité vers des destinations émergentes. Les études sur le sujet sont néanmoins beaucoup plus avancées en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Cette avancée est surtout due aux mouvements migratoires précurseurs des retraités de ces pays, dans des logiques internes aux États-Unis (Wiseman, 1980) et intra-européennes pour les Britanniques (King *et al.*, 2000).

Il n'y a donc pas que des jeunes qui « bougent ». Déjà, en 1980, le géographe Robert Wiseman intitulait l'un de ses articles « *Why older people move ?* » montrant déjà l'intérêt porté aux migrations (internes ici) des retraités. Que ce soit sous une forme classique de changement résidentiel, ou sous une forme circulatoire liée à des séjours touristiques prolongés, de nombreux retraités français vivent au moins une partie de l'année à l'étranger. Loin d'une idée reçue de retraités immobiles, cette thèse met en avant la retraite sous l'angle des mobilités à l'étranger. Des seniors mobiles qui illustrent parfaitement la *silver economy* (Rengot, 2015). Le guide « Retraite sans Frontière » de Paul Delahoutre (2020) en est le parfait exemple. Sa démarche, présentée ainsi : « Quel que soit le pays dans lequel vous souhaitez prendre votre retraite, ce guide est une véritable bible d'informations pratiques actualisées qui vous sera très utile pour préparer votre projet. »<sup>3</sup>, fait sens avec les mouvements que nous venons de décrire tout en jouant sur des stéréotypes d'eldorado de la retraite pour des retraités en bonne forme physique.

---

<sup>3</sup> Source : <http://www.retraitesansfrontieres.fr/guides-retraite-etranger/> (Consulté le 9 octobre 2019).

## Les migrants Nord-Sud, (uniquement) des privilégiés ?

« De plus en plus de retraités viennent s’installer au Maroc ; tu comprends, un couple ça fait deux retraites, deux mandats mensuels, de quoi vivre comme un ministre, mieux qu’un ministre, alors nous on cherchera nos clients parmi ces retraités heureux. »

(Ben Jelloun, 2010, p.91)

Dans le roman de Tahar Ben Jelloun, c’est ainsi que le cousin de Mohamed – immigré retraité en France – décrit les retraités français vivant au Maroc. Une manne financière pour ce cousin du *bled* qui souhaite ouvrir une offre résidentielle pour ces retraités « riches » venus d’Europe, ou plutôt comme il l’appelle « un village de vacances pour personnes riches » (*Ibidem*). Étatsuniens au Mexique (Stokes, 1990) ou en Équateur (Hayes, 2014), Français au Portugal (Bésingrand, 2007) ou au Sénégal (Sall, 2009), Allemands en Turquie (Südas, Mutluer, 2006) ou encore Japonais en Malaisie (Ono, 2008), les études sur les mouvements internationaux de retraités sont désormais nombreuses<sup>4</sup>. Dans ce panorama des études migratoires liées à la retraite, plusieurs pays émergent comme destinations « de prédilection » pour la retraite. Ils se positionnent souvent, mais pas uniquement, dans des mouvements migratoires Nord/Sud et forment des destinations touristiques internationales au-delà de la retraite. L’image du *backpacker*, figure des mobilités Nord-Sud parfois dites « privilégiées » (Le Bigot, 2017) – notamment face aux politiques migratoires mondiales – est rattrapée par l’image des retraités en mobilité. Celle-ci est régulièrement relayée par la presse, donnant un aspect de « paradis fiscal » à certaines destinations populaires comme le Maroc ou le Portugal<sup>5</sup>.

Mais ces migrations ne sont toutefois qu’une partie des migrations Nord/Sud. En parallèle de ces mouvements et de l’avancée dans l’âge de ces *baby-boomers*, des migrations de retour d’immigrés vers leur pays d’origine sont également observables et alimentent ce mouvement. De ce point de vue, le champ migratoire franco-marocain en est à un stade spécifique de son histoire migratoire. En effet, on constate depuis plus d’une vingtaine d’années un fort vieillissement de la population immigrée (Attias-Donfut *et al.*, 2005a). Il est essentiellement lié à celui des migrants des années

---

<sup>4</sup> De nombreuses recherches ont ainsi mis à jour des courants migratoires de retraite vers les États latino-américains (Albuquerque ; McElroy, 1992 ; Spencer, 2011 ; Bantman-Masum, 2013 ; 2015 ; Rojas *et al.*, 2014). Dans leur sillage, les retraités canadiens ont beaucoup investi la *Sunbelt*, en particulier la Floride (Tremblay, 2001), ainsi que l’Amérique latine (Banks, 2004). En Europe, les recherches britanniques ont été précurseuses pour étudier les mobilités des retraités britanniques en Europe (Benson, 2011 ; King *et al.*, 2000 ; Williams, Patterson, 1998), mais d’autres mouvements de retraités européens, plus minoritaires en effectifs, ont aussi été étudiés : Suédois en Thaïlande (Kummaraka, Jutaporn, 2011) ou en Espagne (Gustafon, 2008), Norvégiens en Espagne (Haug *et al.*, 2006), Suisses en Espagne (Huber, O’Reilly, 2004), Néerlandais en Europe du Sud (Chalard, 2007), Britanniques en Thaïlande (Botterill, 2017), Japonais en Australie (Thong *et al.*, 2012) ou en Asie du Sud-Est (Toyota, 2006).

<sup>5</sup> Comme le montre l’article suivant : [https://www.challenges.fr/patrimoine/le-portugal-nouveau-paradis-fiscal-pour-riches-retraites-etrangers\\_7930](https://www.challenges.fr/patrimoine/le-portugal-nouveau-paradis-fiscal-pour-riches-retraites-etrangers_7930) (Consulté le 10 octobre 2019).

1960-1970, qui arrivent aujourd'hui à la retraite et parmi lesquels on trouve les immigrés marocains. D'après l'enquête « Passage à la Retraite des Immigrés »<sup>6</sup>, sur 1,6 millions d'immigrés âgés de 45 à 70 ans, 11,7 % étaient originaires du Maroc (*Ibidem*). Ils constituaient, derrière les Algériens et les Portugais, la troisième communauté immigrée âgée de 45-70 ans. En 1999, selon l'enquête « Étude de l'histoire familiale »<sup>7</sup>, 38,2 % des immigrés marocains en France étaient dans cette tranche d'âge, témoignant de l'importance de cette histoire migratoire franco-marocaine.

Il est donc réducteur de penser les mouvements Nord-Sud comme étant uniquement constitués par des populations dites « privilégiées », appartenant à une société du Nord et dont les mouvements migratoires sont facilités par les politiques mondiales de circulation. Ces mouvements sont aussi le fait de populations venues du Sud qui repartent ou sont en circulation vers le Sud, soulignant ainsi les liens étroits entretenus dans la migration entre les deux rives de la Méditerranée et l'aspect réversible et impermanent des flux migratoires. Mais dans la perception générale de ces mouvements Nord-Sud, l'image des « hirondelles » revient régulièrement pour souligner à la fois des circulations temporaires et leur caractère héliotropique.

### Les retraités au Maroc, des « hirondelles » ?

« De plus en plus de seniors « hirondelles » profitent de leur retraite hors de France. En quête de soleil et de vie moins chère, ils partent de façon temporaire ou définitive. »  
(Rollot, 2014)<sup>8</sup>

Les hirondelles, ces oiseaux qui partent l'hiver et reviennent au printemps. Voici l'image qui est souvent véhiculée pour évoquer le cas des retraités français à l'étranger. Elle s'attarde sur leurs pratiques du va-et-vient entre les deux pays et leurs motivations liées à l'héliotropisme. Certaines recherches en sciences sociales anglophones parlent de *snowbirds* (Viallon, 2012). L'article cité plus haut évoque des « oiseaux migrateurs » et parle de « migrants », ce qui contraste avec le vocabulaire usuel<sup>9</sup>. En effet, les Français sont qualifiés d'« expatriés », de « Français de l'étranger », mais sont

---

<sup>6</sup> L'enquête PRI, menée en 2002/2003, portait sur 6 211 immigrés résidant en France et âgés de 45 à 70 ans. Elle visait à « étudier les processus de passage de la vie active à la retraite des immigrés » (Attias-Donfut *et al.*, 2005a, p.117).

<sup>7</sup> L'enquête EHF menée en 1999 par l'INED lors du recensement de la population sur 380 000 individus en ménage ordinaire et sur 6 600 autres en communauté, portait sur l'origine, les enfants, le parcours social et les langues pratiquées dans la famille (Attias-Donfut *et al.*, 2005a, p.117).

<sup>8</sup> Source : Article dans *Le Monde*, en ligne : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/02/de-plus-en-plus-de-seniors-hirondelles-profitent-de-leur-retraite-hors-de-france\\_4410588\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/02/de-plus-en-plus-de-seniors-hirondelles-profitent-de-leur-retraite-hors-de-france_4410588_3224.html) (Consulté le 15/09/2019)

<sup>9</sup> Cet article par exemple n'utilise pas une seule fois le terme de migrant pour désigner les retraités français émigrés à l'étranger : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/10/ces-retraites-francais-qui-choisissent-l-afrique\\_5421616\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/10/ces-retraites-francais-qui-choisissent-l-afrique_5421616_3212.html) (Consulté le 10 octobre 2019).

rarement considérés comme « migrants »<sup>10</sup>. Ce vocabulaire et ces images d'oiseaux de passage véhiculent l'idée de retraités qui ne s'installent pas définitivement, étayée par l'invisibilité statistique d'une partie de ces mobilités. Mais ces retraités, par leurs pratiques spatiales au Maroc et par leurs circulations nombreuses entre les deux pays, font le territoire et son développement. Une présence régulière, même sous la forme d'un va-et-vient, provoque un ancrage, notamment par une installation résidentielle.

Les retraités marocains ou franco-marocains sont également mis à part dans le traitement qui est fait des migrations de retraite vers le Maroc, et deviennent souvent les hirondelles oubliées. En faisant le bilan chiffré des retraités de France à l'étranger, l'article explique : « Beaucoup sont des salariés d'origine étrangère qui retournent dans leur pays d'origine à l'âge de la retraite. Viennent ensuite des Français qui ont fait carrière à l'étranger et y restent. Enfin, une dernière catégorie serait bien constituée de ces retraités, en quête de soleil et de vie moins chère, qui passent quelques mois ou vivent hors de France. » D'emblée, les mouvements de retraités sont scindés en fonction des nationalités, et la quête d'un meilleur climat ou d'un différentiel économique intéressant est associé aux Français, rarement aux Marocains.

La recherche en sciences sociales privilégie quant à elle des approches distinctes en fonction de la nationalité. Ainsi, les retraités marocains sont perçus et étudiés comme migrants de retour vers leur région d'origine, tandis que les Français sont étudiés dans un champ lié aux migrations d'aménité, c'est-à-dire la recherche d'une meilleure qualité de vie<sup>11</sup>. Ce traitement séparé, lié à des perceptions différentes, questionne notamment sur sa légitimité et amène les prochaines questions : pourquoi différencier en fonction des nationalités ces catégories de migrants qui épousent un même mouvement ? Cette distinction est-elle vraiment valable au regard des pratiques de ces individus ? Le rapprochement des pratiques par l'observation permet-elle de déconstruire ces deux catégories ? L'une de mes hypothèses considère *a priori* que ces différenciations basées sur la nationalité ne tiennent pas face aux pratiques de ces individus qui ne sont pas déterminées par leur origine ethnographique.

---

<sup>10</sup> Par exemple, le site du Ministère des affaires étrangères évoque les « Français résidant à l'étranger » et est à l'origine d'une « Enquête sur l'expatriation des Français » (Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, 2013) pour désigner les émigrés français à l'étranger, montrant à mon sens le malaise des institutions françaises qui peinent à employer le terme d'immigré, connoté négativement.

<sup>11</sup> Le milieu académique anglo-saxon utilise le terme de *lifestyle migration* (Benson, O'Reilly, 2009 ; Benson, 2013), traduit par migrations d'agrément (Martin *et al.*, 2012) ou d'aménité (Glorioso, Moss, 2012). Le terme de « migration d'aménité » sera utilisé dans cette thèse.

## Français et Marocains, des pratiques spatiales différentes à la retraite ?

« Généralement mon planning est comme ça : je passe les fêtes et janvier en France, à Mulhouse, avec la famille de mon fils, c'est normal. Février, il fait encore froid au Maroc, alors je reste en France car il y a des meilleures isolations et du chauffage ! Mais mars et le printemps, au Maroc car il fait vraiment très beau. Et après je passe tout l'été en France, avec la famille. On va souvent en vacances à Fréjus. Ensuite, je reviens ici à l'automne. Et ainsi de suite comme on dit ! »  
(Retraité marocain, 71 ans)

Ces phrases pourraient avoir été prononcées par un retraité français qui alterne entre deux résidences en France et au Maroc, qui profite des hivers ensoleillés d'Agadir et de l'été en France avec sa famille. Bref, un retraité qui fait « l'hirondelle », la figure classique de « l'hivernant » mise en avant par Brenda Le Bigot (2017). Mais c'est bien un retraité marocain qui a prononcé ces paroles lors d'un entretien au Maroc en mars 2018. Tout comme la sémantique utilisée montre que la séparation entre deux groupes – retraités français *versus* retraités marocains – est bien ancrée, ces mouvements, qui vont pourtant dans la même direction, sont rarement étudiés comme parties prenantes d'un même système migratoire et sont donc peu considérés dans leurs interrelations avec les espaces pratiqués. Les séparer, à la fois dans les recherches menées et dans la sémantique utilisée, ce serait d'une certaine manière insinuer que les retraités marocains et les retraités français ne peuvent avoir des pratiques et stratégies communes au moment de la retraite et qu'ils doivent faire l'objet d'un traitement différencié par les États dont ils relèvent ou les politiques publiques plus généralement. Or, pour ces deux groupes, l'un des pays est émetteur de ressources économiques *via* les pensions et l'autre pays est récepteur de populations qui sont acteurs sur son territoire. Ces deux populations ont un même pays de socialisation par le travail, des enjeux communs face au vieillissement et aux choix de localisation à la retraite.

Alors, pourquoi les appréhender de manière dissociée dans la recherche ? La nationalité est-elle un élément suffisant pour justifier cette distinction qui s'opère ? Ces interrogations ont été à l'origine de ma volonté d'adopter un angle nouveau dans et par l'analyse des migrations de retraite, notamment dans un cadre international. Sans effacer les distinctions qui peuvent s'opérer en fonction des nationalités – notamment dans l'accès aux droits sociaux et aux libertés de circulation – je formule l'hypothèse que cette catégorisation dans la recherche, qui découle souvent de leur caractérisation dans l'appareil statistique disponible, est remise en question dans les pratiques des individus qui à la fois convergent sur certains aspects et génèrent des contrastes sur d'autres points. Ne pas prendre en compte la nationalité comme critère d'inclusion ou d'exclusion des individus étudiés permet ainsi une analyse globale des migrations de retraite. Ainsi, à rebours de la majorité des études portant sur les migrations de retraite, ce travail de thèse intègre ces deux populations

aux parcours et aux projets migratoires divers. Français nés en France ou Marocains immigrés ont été étudiés par le même prisme de la retraite et des questions résidentielles et familiales qu'elle génère. Ne pas enfermer ces populations dans des catégories *a priori*, mais au contraire étudier leurs stratégies et motivations sans les distinguer, permet de contribuer à ne plus voir les retraités immigrés « de retour » seulement sous cet angle. En tant que retraités, socialisés en France, ils ont peut-être des motivations autres que celles d'un retour au pays ou d'un rapprochement familial. Ils ont peut-être même des motivations et des stratégies résidentielles similaires à celles des Français nés en France. La caractéristique commune de ces retraités français et marocains se situe dans une pratique de circulation entre deux pays qui rend de fait inefficace l'approche en termes d'immigration ou de migration de retour au sens strict. Les observer conjointement, c'est aussi questionner leurs liens au sein du champ migratoire franco-marocain.

### Les retraités de France au Maroc, une inscription dans le champ migratoire ?

« Les émigrés paraissent contribuer à l'ouverture touristique de leurs régions d'origine grâce aux contacts qu'ils entretiennent avec des collègues de travail ou à l'image de leur région qu'ils donnent à l'extérieur. »  
(Béteille, 1981, pp.196-197)

Roger Béteille, dans sa théorie du champ migratoire<sup>12</sup> appliquée aux migrations internes, évoque les allers-retours réguliers des migrants dans leur région d'origine, pour lesquels s'observent des pratiques touristiques et de multirésidence. Par leurs pratiques de l'espace et les relations entretenues dans la région de départ et celle d'accueil, ils contribuent à forger les liens qui unissent les deux régions. Cependant, seule la migration de retour des acteurs de ce champ est comprise dans la théorie. Mais aujourd'hui, nous pouvons voir que l'ensemble des retraités décrits jusqu'à présents, français et marocains, anime un champ migratoire franco-marocain qui a une certaine profondeur historique et a donc évolué au gré des différentes vagues et changements de relations entre les deux pays. Le Maroc est devenu un pays de transit et de « retour », et la France a renforcé les mesures restrictives et sélectives de mobilité internationale. Ainsi, si les retours sont encouragés par les politiques, la possibilité de revenir en Europe s'est réduite et c'est peut-être ici que la distinction par nationalité joue sur l'univers des possibles dans la pratique migratoire. Le champ migratoire franco-marocain, jusqu'alors favorisé, est ainsi devenu un champ migratoire cloisonné et sélectif.

---

<sup>12</sup> Nous reviendrons sur la notion de champ migratoire dans le premier chapitre. Théorisée en France en grande partie par Roger Béteille (1981) et Gildas Simon (1981), la notion désigne « l'ensemble de l'espace parcouru, pratiqué par les migrants » (Simon, 1981, p.85).

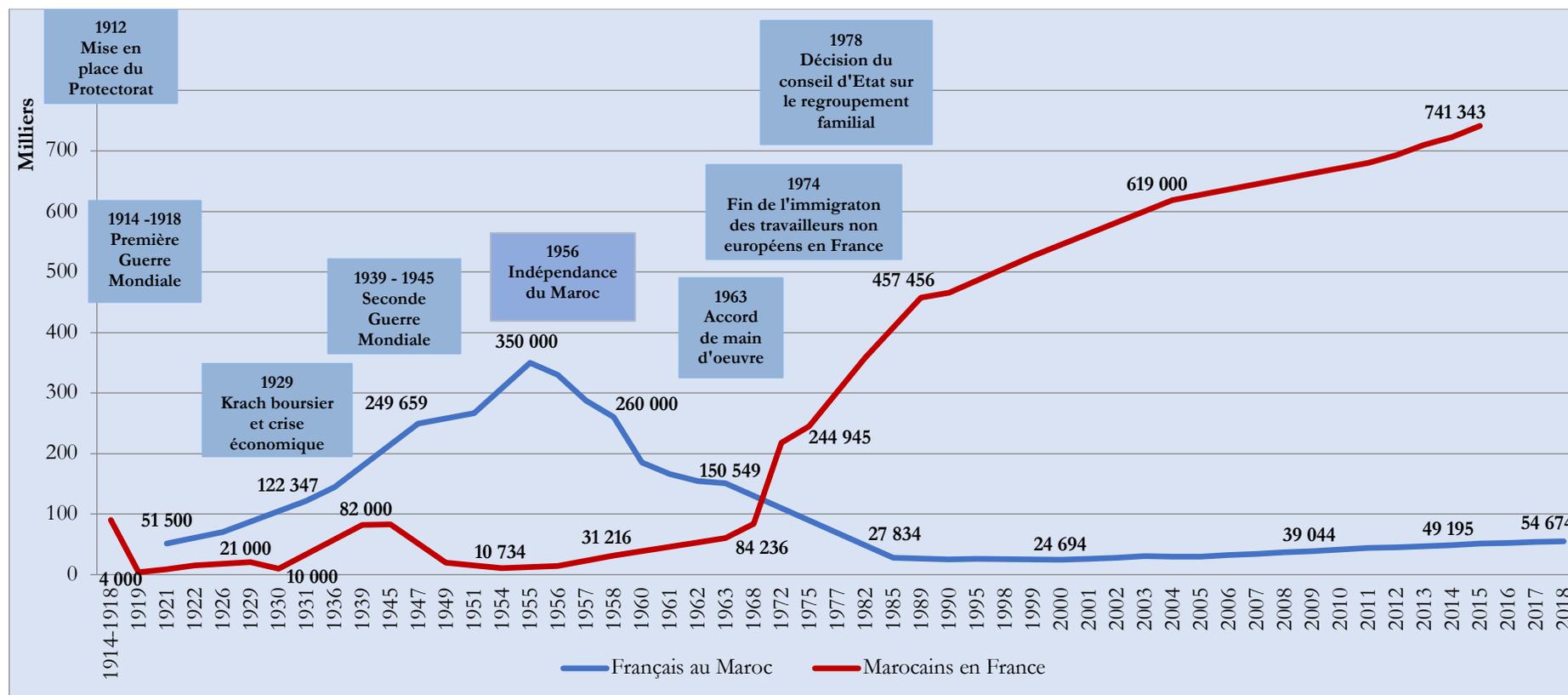
L'état actuel des migrations entre les deux pays méditerranéens est intrinsèquement lié à cette histoire migratoire commune, notamment à partir de la mise en place du protectorat français en 1912. Afin de montrer l'historicité de ce champ migratoire, différentes sources sont mobilisables et la Figure 1 compile une partie permettant d'observer les migrations de part et d'autre de la Méditerranée et non pas seulement d'un point de vue ou d'un autre.

En l'espace de quelques décennies, la situation migratoire entre la France et le Maroc s'est inversée. Jusqu'à l'Indépendance marocaine, les installations des Français au Maroc ont été croissantes, culminant à près de 350 000 en 1955, avant de décliner. Et c'est justement à cette période que les migrations marocaines en France se sont amplifiées, motivées notamment par le contexte économique en place. Ces mouvements migratoires post-Seconde Guerre Mondiale « à rebours », si nous reprenons l'expression de Gildas Simon (2002), correspondent à ce « grand mouvement qui draine vers les anciennes métropoles les ressortissants des anciens territoires colonisés, du Maghreb et de l'Afrique francophone vers la France, du Commonwealth vers le Royaume-Uni, des espaces lusophones vers le Portugal, des Philippines vers les États-Unis. » (Simon, 2002, p.2). La construction progressive d'un champ migratoire franco-marocain s'est produite autour de la région du Souss<sup>13</sup>, puis s'est déployée vers d'autres destinations, notamment européennes, mais le Souss a conservé cette particularité de s'orienter majoritairement vers la France (Berriane, Hnaka, 2002). Aujourd'hui et depuis la fin des années 1990, la présence française au Maroc est marquée par une forte croissance. Entre 2000 et 2018, les effectifs des Français enregistrés dans les consulats marocains a plus que doublé, ce qui montre peut-être une attirance particulière vers cette ancienne colonie française.

---

<sup>13</sup> Le Souss est une région historique du sud du Maroc. Elle constitue aujourd'hui une grande partie de la région administrative du Souss-Massa. Une autre partie est comprise dans la région administrative de Guelmim-Oued Noun. À dominante berbère chleuhs, la majorité de la population est berbérophone.

Figure 1 – Évolution des effectifs des Marocains en France et des Français au Maroc



Sources : Pour les Français au Maroc, avant 1985 : Cassaigne (1964) et Picod-Kinany (2010) déjà mobilisées par Pellegrini (2016), avec pour les années 1926, 1931, 1936, 1947, 1951 et 1957, la moyenne entre les deux sources qui diffèrent (Méthode et calculs : Pellegrini, 2016). Après 1985, les données sont celles de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Pour les Marocains en France, les données des deux premières guerres mondiales sont celles estimées par Atouf (2005) et Bekraoui (2009), puis ce sont les estimations de Césari (1994), Assouline et Lallaoui (1996), De Haas (2005) Atouf (2009) et Bokbot et Faleh (2010) qui ont été utilisées jusqu'en 1990. Pour la suite, les données de recensement de l'INSEE ont été privilégiées, disponibles en ligne sur le site de l'institution pour les plus récentes ou via le rapport *Immigrés et descendants d'immigrés en France* de 2012 (INSEE, 2012) ; parfois mobilisées par plusieurs auteurs : Tribalat (1993), Lamchichi (1999), Ouali (2003).

Les années manquantes le sont par manque de données.

Lecture : En 1921, 51 500 Français étaient comptabilisés au Maroc et environ 9 000 Marocains en France.

En se positionnant au sein de ces dynamiques migratoires qui ont constitué ce champ, et avec lesquelles les migrations de retraite actuelles semblent se placer en continuité, l'une des ambitions de cette thèse est d'éclairer des pratiques de mobilité qui sont relativement invisibles chez les retraités, ou du moins insaisissables par la statistique. En effet, des statuts différents entre résidents et non-résidents assimilés aux touristes, entre nationaux et non nationaux, empêchent d'étudier ces pratiques dans leur intégralité. Deux cas concrets éclairent cette invisibilité. Dans le premier, Michel, retraité français, alterne entre sa résidence principale en France et sa résidence secondaire au Maroc où il effectue tous les ans deux séjours de trois mois : le premier en fin d'année, le second en début d'année, les deux étant entrecoupés par la période des fêtes en France. Il passe moins de 180 jours par an au Maroc et n'est donc pas comptabilisé en tant que résident, ni par la statistique marocaine, ni par les services consulaires français (dont l'inscription sur les registres pour les Français résidant au Maroc n'est d'ailleurs pas obligatoire). Pour le Maroc, il est considéré comme un touriste pour ses deux séjours de moins de 90 jours consécutifs. Dans le second cas, Mohamed, retraité marocain qui a travaillé en France la majorité de sa vie active, a décidé de rentrer au Maroc. Il part d'abord dans son village natal, puis décide de s'installer dans une autre ville de la région. Au moment du recensement marocain, qui a lieu tous les dix ans, il ne sera pas recensé en tant qu'émigré de retour puisque le dernier changement de résidence s'est fait au sein du pays. C'est là que réside l'une des principales difficultés à mesurer le retour, avec des données intercensitaires auxquelles échappent classiquement les mouvements de courte durée. À cela s'ajoute un grand nombre de Marocains et Franco-Marocains officiellement recensés en France, mais qui séjournent au Maroc une grande partie de l'année. On note donc une difficulté à recenser ces individus aux pratiques mobilitaires complexes, que ce soit par les sources statistiques françaises ou marocaines.

Pourtant, saisir ces différents acteurs et leurs différentes pratiques permettrait de mieux comprendre les mutations du champ migratoire franco-marocain et les liens entre les individus. Dans cette difficulté globale à appréhender cette population, ce travail part du postulat que les migrations dites « de retour » sont intégrées dans un champ migratoire, tout comme les migrations de retraités français sont également à observer comme parties prenantes de ce champ.

## **Un angle nouveau pour une géographie de la retraite en migration**

Par ces quelques éléments introductifs, nous voyons que les retraités sont globalement plus mobiles qu'avant, et la part de l'international dans cette mobilité est croissante (Huynh, 2010). Je m'appuie sur l'idée de Catherine Bonvalet et Jim Ogg (2009) qu'il s'agit d'une génération particulière au regard de ces pratiques spatiales, notamment résidentielles. Dans les formes de mobilité adoptées par cette génération, nous retrouvons de plus en plus de circulations et de migrations internationales liées à la retraite. Le cas franco-marocain abordé ici en est un bon exemple.

**Les « personnes âgées » sont donc placées au cœur d'un travail sur les mouvements migratoires**, qui ne sont pas que le fait des actifs<sup>14</sup>. De plus, c'est dans une **orientation Nord-Sud que le regard va se porter**, contrastant avec le regard politico-médiatique toujours plus braqué vers des migrations des « Suds » vers les « Nords ». Et dans ce mouvement, nous ne trouvons pas que des retraités des « Nords », mais aussi des mouvements de retour et des circulations des populations des « Suds » émigrées dans les pays du « Nords ».

Par ailleurs, l'analyse porte sur **des populations – retraités français et marocains – qui n'ont pas, à ma connaissance, été étudiées conjointement dans une même analyse**, alors qu'elles présentent des caractéristiques communes. La première d'entre elles est que leurs mobilités se positionnent dans un champ migratoire désormais ancien. Les acteurs de ce champ, en vieillissement, côtoient aujourd'hui des populations exogènes à ce champ. Cet élément me permet de proposer par ce travail **un renouvellement de l'étude sur les champs migratoires**, avec des pratiques de circulation qui se complexifient et l'apparition de nouveaux acteurs. Mais la difficulté de saisir ces pratiques à partir de la statistique publique montre la limite des outils à notre disposition, ainsi que la complexité des mouvements en question. Ainsi, l'enquête qualitative de terrain que je propose permet **d'éclairer certaines pratiques des mobilités**.

S'intéresser aux pratiques de ces individus permet de **déconstruire les catégories existantes**, notamment au sein de la recherche en sciences sociales. Les mouvements de tourisme et d'héliotropisme forment l'image d'une migration de retraite du Nord au Sud sous la métaphore des hirondelles partant au soleil. Or, je soutiens l'idée qu'il n'y a pas que cette image de l'hirondelle à retenir des mouvements de ces retraités. Les pratiques résidentielles de cette population retraitée définissent différentes formes d'ancrage qui peuvent se réaliser en pratiquant différents lieux de manière régulière et prolongée, y compris à l'échelle internationale. Ces populations montrent l'intérêt de travailler sur les questions résidentielles qui dégagent des pratiques et stratégies variées, illustrant ainsi différentes formes d'ancrage social et territorial, sans s'attacher *a priori* aux nationalités. Cet angle nouveau me permet de proposer un travail qui dépasse les catégories de « migrations de retour » et de « migrations d'aménité » – et donc les catégorisations usuelles par nationalités – pour **m'intéresser de manière plus globale aux pratiques spatiales associées au vieillissement en migration**.

Pour ce faire, le cadre théorique doit permettre d'étudier ces pratiques spatiales. Mais d'une part, le vocabulaire usuel et les catégories préexistantes utilisées ne sont pas en adéquation avec l'approche qui vient d'être décrite et la possibilité d'aborder deux groupes nationaux dans une même étude.

---

<sup>14</sup> Et en ce sens, les « retraités » sont définis dans cette thèse comme des individus touchant une pension de retraite.

D'autre part, appréhender cette population retraitée et migrante d'un point de vue statistique est compliqué face à leurs mobilités complexes. Il convient donc de rendre « visibles » des pratiques difficiles à saisir. Dans ce but, j'ai situé ma recherche à la croisée de deux champs d'étude traditionnellement distincts. Ainsi, la réflexion autour des champs migratoires sera mobilisée en tant que concept clé dans la compréhension des mouvements migratoires, de leurs directions et des flux qui les composent (Béteille, 1981 ; Simon, 1981). À partir de ce concept, je proposerai d'intégrer la notion de « contre-champ migratoire » afin de développer l'analyse autour des pratiques spatiales des retraités. Ensuite, les études sur les systèmes résidentiels (Dureau, 2002 ; Osmont, 1981) seront mobilisées et compléteront le cadre théorique de cette thèse. La mobilisation de ce champ d'étude permettra notamment de mettre en lumière ces mouvements, car les travaux effectués autour des pratiques résidentielles ont développé des outils d'enquête permettant en partie de contourner l'invisibilité des populations mobiles dans l'appareil statistique.

Les liens sociaux ont en particulier été mis en avant dans ces recherches, parce qu'ils participent à la constitution des pratiques spatiales. Ainsi, les travaux sur les champs migratoires et les systèmes résidentiels révèlent tous deux le rôle pivot joué par le réseau social dans les pratiques de mobilité des individus, qu'elles soient considérées d'un point de vue résidentiel (changement de logement) ou migratoire (changement de pays de résidence). Ce point commun entre ces deux champs d'étude est mon point de départ pour tenter de dépasser les catégorisations existantes. L'étude des migrations de retour, liée à celle des champs migratoires, s'articule parfaitement avec l'analyse des pratiques résidentielles qui sont à mon sens induites dans les mouvements migratoires.

## **Thèse et hypothèses : l'enrichissement du champ migratoire par les pratiques spatiales des retraités**

Ma problématique s'inscrit dans une réflexion globale sur les stratégies et pratiques résidentielles face au processus de vieillissement et dans un cadre international. Ce positionnement à l'international questionne de fait l'évolution des champs migratoires dans le temps. Il s'agit d'interroger les mutations éventuelles d'un champ migratoire suscitées par le vieillissement de ses acteurs, mais également par l'apparition d'une autre population au sein du champ, vieillissante elle aussi. Ainsi, la thèse principale que je soutiens tout au long de mon travail est la suivante : **le champ migratoire franco-marocain se complexifie parce qu'il est réinvesti par des formes de mobilité portées par de nouveaux acteurs exogènes. L'inscription de cette dynamique relativement récente transforme le champ migratoire initialement constitué et interroge sur ces nouvelles modalités de fonctionnement qui produisent un « contre-champ ».**

Les études migratoires et résidentielles seront convoquées de manière complémentaire dans mon analyse, notamment parce qu'elles mettent toutes deux en avant l'importance de l'inscription des pratiques dans un réseau social. La mobilisation de ces deux champs d'étude a amené à questionner la place des pratiques résidentielles au sein du fonctionnement de ce champ migratoire. S'attarder sur les pratiques spatiales, résidentielles et de mobilité des retraités français et marocains au Maroc, c'est finalement faire face à un constat paradoxal. D'un côté, nous observons des pratiques migratoires de retraités qui se caractérisent souvent par des circulations sous la forme de va-et-vient plus ou moins réguliers. D'un autre côté, cette présence peut être envisagée du point de vue de l'ancrage car elle induit de nouvelles formes et de nouveaux espaces résidentiels par des pratiques plus ou moins pérennes. Cette présence transforme plus généralement les espaces investis du point de vue résidentiel, mais aussi du point de vue des services liés au vieillissement : soins médicaux, commerces de proximité, activités et lieux de socialisation pour retraités, etc. Et elle est donc à mettre en relation avec les dynamiques socio-économiques locales. Ces dynamiques se traduisent-elles d'ailleurs par des effets perceptibles sur le développement des espaces investis par les retraités dans le Sud marocain ?

La création d'espaces de la retraite est questionnée par ces mouvements d'installations et de va-et-vient, qui peu à peu participent à la modification du paysage du sud marocain. Mais ces dynamiques sont également évolutives dans le temps. En partant du principe que les choix résidentiels peuvent être différents entre 60 ans et 80 ans, l'avancée en âge devient un paramètre qui influence les stratégies individuelles. En s'écartant des logiques de catégorisation observées jusqu'à présent entre Marocains et Français à la retraite, cette thèse a pour but de questionner le lien entre la retraite en migration et les pratiques spatiales, qui intègrent des pratiques résidentielles, des mobilités quotidiennes et des mobilités internationales. Les migrations de retraite et les pratiques spatiales définissent des formes et modes d'installation divers, et les interroger ensemble permet de répondre à la question suivante : **les pratiques spatiales des retraités au Maroc sont-elles davantage façonnées par le processus de vieillissement ou bien par l'origine et la nationalité ?** De cette problématique centrale découle d'autres questionnements qui ont contribué à élaborer mon cadre de réflexion : la migration liée à une amélioration du confort de vie est-elle réservée aux retraités français ou l'observe-t-on également chez les Marocains de retour dans leur pays d'origine ? La littérature sur le sujet semble exclure ces derniers des logiques de *lifestyle migration*, sans que cette absence ne soit explicitement justifiée. Distingue-t-on alors des pratiques différentes entre Marocains et Français, ou entre jeunes retraités et retraités âgés ?

Plusieurs hypothèses de travail me permettent d'aborder ce questionnement :

- Les motivations dans les pratiques spatiales changeraient non pas en fonction des nationalités, mais en fonction de l'étape dans le vieillissement, amenant des stratégies résidentielles et de mobilité différentes entre le début de retraite et l'avancée en âge. Ainsi, deux « moments » de la retraite en migration se dégageraient : celui du choix et du projet résidentiel en début de retraite ; et avec l'avancée en âge, le moment de l'installation où l'on décide « que faire ? » face au vieillissement et à l'évolution de l'état de santé : rester ou partir ? Cependant, le critère de la nationalité resterait important et influencerait parfois sur les pratiques résidentielles par les droits accordés ou non dans le pays de la retraite, notamment d'un point de vue de l'accès à la propriété ou de préservation des droits sociaux.
- Les logiques hédonistes semblent, de prime abord, en contradiction avec les logiques familiales dans les stratégies résidentielles des retraités, les premières relevant plutôt de logiques individualistes. Pourtant, l'implantation et les fonctionnements familiaux continueraient d'influencer les positions résidentielles et les pratiques de mobilité des retraités, malgré la migration internationale. La famille resterait ainsi au cœur des stratégies hédonistes mises en place, que ce soit lors du choix de la migration vers le Maroc ou à partir d'adaptations des choix résidentiels et des pratiques de mobilité. Elle serait également présente lorsque surviennent des questionnements face au vieillissement et que la logique de la santé influence grandement les logiques résidentielles des retraités : les lieux de vie des membres de la famille pourraient ainsi devenir des nouveaux « lieux ressources ». En ce sens, la migration et les pratiques résidentielles révéleraient une « position » qui pourrait évoluer au sein d'une géographie familiale dynamique et qui ne serait sans doute pas la même pour les deux groupes nationaux.
- Le vieillissement produirait ici des migrations à différentes échelles, de l'international au local. Ainsi, en début de retraite, les individus envisageraient la migration internationale par leur installation au Maroc. Face à la dégradation de l'état de santé ou à certaines limitations générées par l'avancée en âge, un rapprochement des services pourrait être envisagé par une migration interne (nationale), du milieu rural au milieu urbain par exemple. C'est à travers ce prisme du vieillissement que s'observerait une différenciation importante dans les évolutions du projet migratoire, en fonction des parcours des individus et notamment de leur origine nationale. Les Français n'auraient pas de mal à se projeter sur un retour en France et un abandon de la multirésidence, si elle a lieu. Au contraire, ils auraient plus de mal à se voir vieillir, puis mourir au Maroc. L'inverse se poserait pour les Marocains, qui verraient en cette installation au Maroc un retour aux sources.

La problématique qui structurera ce travail de thèse vise donc également à la déconstruction des différentes idées reçues posées dans ces propos liminaires, et le dépassement des catégorisations *a priori*.

## **Plan de la démonstration : pratiques résidentielles en vieillissement et en migration**

Afin de vérifier mes hypothèses et de répondre à ma question centrale, la démonstration s'organise autour de six chapitres.

Le premier propose un éclairage théorique autour de la notion de champ migratoire, au cœur de la réflexion proposée dans ma thèse. La notion sera mise en application à travers l'étude du champ migratoire franco-marocain, dont les évolutions récentes permettent aujourd'hui de proposer une autre notion pour rendre compte de ces changements : le contre-champ migratoire.

Le deuxième chapitre aborde un autre champ disciplinaire à travers les logiques et stratégies résidentielles, qui seront observées dans le cadre spécifique de la migration de retraite. La problématique et les hypothèses de travail sont précisées au cours de ce chapitre, à l'aune des éclairages bibliographiques, et s'achève sur la présentation de la méthodologie mise en œuvre pour répondre aux questionnements, ainsi que sur une présentation précise du terrain d'enquête choisi et de l'échantillon d'enquête sur lequel portera l'analyse.

Les deux chapitres suivants se focalisent sur un premier « moment de la retraite » : celui de l'installation au Maroc.

Le troisième chapitre initie l'analyse des données récoltées lors de l'enquête de terrain, en s'intéressant aux logiques intrinsèques à la migration de retraite. Ainsi, deux éléments cruciaux des logiques résidentielles des retraités sont mis en avant : l'hédonisme et les logiques familiales. Ces deux éléments dichotomiques contribuent à forger l'espace de vie des retraités au sein du contre-champ migratoire.

Le quatrième chapitre pose la question du « chez-soi » dans la migration de retraite. Comment se constitue le « chez-soi » quand on est retraité au Maroc ? L'analyse reprend différents éléments qui forment le chez-soi pour les retraités, et permet de voir la façon dont l'espace domestique est recréé, des formes de l'installation à l'intérieur du logement en passant par l'intégration de la cellule familiale au logement. L'analyse multi-scalaire que je propose permet également de mettre en avant

l'inscription de ce logement dans un réseau social – notamment familial – et dans le contre-champ migratoire.

Les deux derniers chapitres interrogent un deuxième « moment » de la retraite : celui du vieillissement.

Ce sont les expériences du vieillissement dans la migration qui seront abordées dans le cinquième chapitre. L'analyse met à jour les limites de l'hédonisme face au vieillissement et aux risques de difficultés de santé et de précarité. La gestion de la pratique des soins par les retraités, mais aussi les discours des acteurs gravitant autour d'eux et l'émergence de services propres au vieillissement de retraités migrants, mettent-elles au jour les évolutions à venir du contre-champ migratoire ?

Enfin, le sixième et dernier chapitre, dans la lignée du précédent, interroge la pérennité du projet résidentiel avec le vieillissement. C'est le moment de la réévaluation du projet résidentiel, qui implique parfois aussi une réévaluation du projet migratoire. Plusieurs rapports à l'espace sont alors mis en avant, comme définissant les liens qui structurent les mobilités de ces retraités : le rapport au corps, vieillissant, et donc à la santé ; le rapport aux individus, et en particulier à la famille ; le rapport aux lieux, à différentes échelles, de la maison au pays. Ces rapports nous aident à comprendre les réadaptations effectuées par les retraités, où le lien à la mort et au lieu d'inhumation tient un rôle important.



## Chapitre 1 – L'évolution d'un champ migratoire

« Nous suggérons de réserver le terme de *champs migratoires* à l'ensemble des flux de migrants parcourant un espace géographique quelle que soit leur origine ou leur destination. »  
(Schwab, 1971, p.369)

Afin de décrire le cas des migrations alsaciennes, le géographe Roland Schwab évoquait déjà des « champs migratoires » dans un article de 1971 pour le *Bulletin de l'Association de géographes français*. Il n'est pas précurseur de l'utilisation du terme en France (Courgeau, 1970) ou à l'étranger (Hägerstrand, 1957), mais nous retenons sa définition large qui intègre au sein du champ migratoire tous les migrants qui le parcourent, « quelle que soit leur origine ou leur destination ». Roland Schwab semble ainsi se positionner par rapport aux espaces d'arrivée et constater les flux arrivants. Par ce point de vue, sa constatation met de côté les origines des migrants – que nous pourrions étendre aux nationalités – et ne les catégorise donc pas. Or les utilisations successives du concept de champ migratoire qui ont suivi montrent un glissement vers une conception liée à des catégories « ethno-nationales »<sup>15</sup>, à la fois dans les conceptualisations qui en ont été faites (Simon, 1979 ; 1981 ; Béteille, 1981) que dans les cas d'études qui ont suivi (De Tapia, 1989 ; 1992 ; Schaeffer, 2004). Ce glissement a fait tomber le concept dans une logique de catégorisations au sein des champs migratoires, alors même qu'ils ont été conceptualisés dans l'idée de permettre de sortir des catégories utilisées jusqu'alors – émigrés/immigrés – relevant d'une vision duale entre pays d'arrivée et pays de départ. C'est donc une situation paradoxale que nous pouvons observer avec ce champ migratoire pensé comme un dépassement des catégories, mais qui retombe dans une autre forme en conservant un référent ethno-national. C'est ce paradoxe conceptuel que je propose d'examiner au sein de ce premier chapitre afin de proposer un cadre permettant de dépasser les limites des catégories usuelles exposées en introduction générale dans les études migratoires, séparant d'emblée Français et Marocains.

Pour cela, une évolution de la notion de champ migratoire sera suggérée, afin de montrer comment elle peut être adaptée aux migrations de retraite et ainsi permettre d'étudier les réalités contemporaines du champ migratoire franco-marocain et de penser l'émergence d'un contre-champ. L'idée de contre-champ correspondrait alors à une mutation dans le temps des champs migratoires, qui impliquerait des dynamiques de retour de migrants, mais aussi des dynamiques de

---

<sup>15</sup> Le terme « ethno-national » est utilisé pour faire référence aux catégories nationales dans les études sur les champs migratoires – Marocains, Tunisiens, Turcs, etc. – mais aussi ethniques – Berbères chleuhs par exemple – ou régionales – Aveyronnais, Alsaciens.

mouvements d'autres populations, acteurs extérieurs au champ classique et qui épousent ses contours et son fonctionnement, en l'occurrence ici les populations françaises.

Cette notion permet de dépasser les catégories liées aux origines nationales et d'expliquer la pertinence d'évoquer dans la même thèse deux groupes nationaux migrants, classiquement appréhendés de manière distincte et qui ont pourtant la caractéristique commune de bénéficier d'une pension de retraite française et d'inscrire leur espace de vie à la retraite au sein du même cadre de référence géographique entre la France et le Maroc. C'est là le second enjeu de ce chapitre et de la réflexion proposée : dépasser ces catégories nationales en pensant les mutations contemporaines des champs migratoires.

Afin de répondre à ces enjeux, ce premier chapitre suivra quatre étapes qui structurent ma réflexion. Dans un premier temps, un retour sera effectué sur la construction progressive et historique du concept de champ migratoire. Cette première étape permettra de questionner sa validité face aux réalités contemporaines des champs migratoires. Est-ce que le concept a encore du sens face à l'émergence de nouvelles pratiques migratoires liées à la retraite qui correspondent à une réalité migratoire ancienne ? Les retraités migrants étudiés dans cette thèse continuent-ils de faire vivre le champ migratoire ou contribuent-ils plutôt à l'émergence d'un contre-champ migratoire ? Afin de poser un premier élément de réponse, ce chapitre reviendra sur les mécanismes de construction des champs migratoires en évoquant l'importance des réseaux et des relations sociales dans leur constitution. Ce sont ces mécanismes, appliqués à la population retraitée, qui permettent de faire le lien entre les deux groupes nationaux.

Le cas du champ migratoire franco-marocain permettra ensuite de décrire une déclinaison concrète de la notion autour d'une catégorie ethno-nationale. En effet, en redéployant rapidement l'histoire de ce champ migratoire, nous verrons comment le champ migratoire a été pensé autour de groupes ethno-nationaux, instituant ainsi un processus de catégorisations dans les études migratoires. En effet, les migrants marocains n'ont jamais été étudiés en lien avec d'autres groupes nationaux dans leurs pratiques migratoires au sein d'un même champ. L'étude des Français au Maroc constituera alors un bon exemple de la déconnexion totale de ces deux groupes dans les manières de les étudier et dans les théories migratoires de manière générale.

La présence des immigrés au sein du champ migratoire sera ensuite mise en avant. En reprenant l'idée « d'âges de la migration » d'Abdelmalek Sayad (1977), il est possible de croiser l'idée d'un

quatrième âge du champ migratoire<sup>16</sup> franco-marocain avec l'observation du vieillissement en migration. L'articulation entre ces deux éléments permettra de mettre en avant une situation paradoxale par l'impensé des immigrés vieillissants dans les études sur le champ migratoire, alors même que la littérature sur cette population a montré qu'ils participaient pleinement, par leurs pratiques, à la constitution du champ migratoire. Réinstaurer la légitimité de ces populations en tant qu'objet scientifique dans le champ migratoire, c'est aussi permettre de constater l'émergence d'un contre-champ dans la vie des champs migratoires. Ces migrants vieillissants représentent un nouvel âge de la vie qui s'inscrit dans une dynamique migratoire préexistante et qui transforme les champs migratoires.

Ce contre-champ pensé pour les Marocains peut être élargi et enrichi car se pose la question de la présence des retraités français au sein des mêmes dynamiques migratoires. Cette population migrante du Nord vers le Sud a été étudiée d'une autre façon que celles des migrations Sud-Nord, au travers notamment des études sur les migrations d'aménité. C'est donc une nouvelle déconnexion qui s'observe dans les théories migratoires entre ces deux populations. Il est ainsi proposé d'interroger les mécaniques communes aux mouvements migratoires de ces deux populations et l'effet d'entraînement possible entre les deux groupes. Pour cela, il convient donc de déconstruire les catégories *a priori* pour les dépasser, et en cela la vision des émigrés marocains comme touristes dans leur pays d'origine permet de rompre avec les dualités théoriques souvent mises en avant entre ces deux groupes, touristes et migrants d'aménité *versus* migrants de retour. Ainsi, l'idée de l'émergence d'un contre-champ migratoire permet de lier ces deux populations dans la même dynamique migratoire.

## 1. Le champ migratoire, une mise en relation d'espaces par la migration

Dans un chapitre de l'ouvrage « Étudier les migrations internationales », David Lessault et William Berthomière (2019) montrent en quoi le concept de champ migratoire a été fondateur dans les théories contemporaines des migrations internationales. Pourtant – et de manière paradoxale – ils constatent également la faible utilisation du concept, cantonné aux travaux de géographes des migrations, souvent issus ou proches du laboratoire MIGRINTER, fondé par Gildas Simon qui a contribué à la mise en place du concept. Les deux géographes questionnent d'ailleurs sa production de sens aujourd'hui et expliquent que « la lecture d'un champ migratoire est conditionnée par le point d'observation adopté » (Lessault, Berthomière, 2019, p.44) et très dépendante de données

---

<sup>16</sup> Le troisième âge de la migration, appliquée à la migration algérienne chez Sayad, correspond à la formation d'un espace social autonome entre le pays d'accueil et le pays d'origine, ainsi qu'une plus grande autonomie des migrants dans leurs actions à l'égard du groupe d'origine (Lacroix, Lemoux, 2017). Le quatrième âge de la migration pourrait alors correspondre au stade de vieillissement de cette population immigrée, qui s'est détachée du groupe d'origine.

collectées sur le lieu de départ. Les difficultés à retracer statistiquement une émigration internationale sur la durée ont contribué à inscrire l'étude des champs migratoires dans un cadre monographique qui a ses limites. Mais au-delà des barrières méthodologiques d'une approche spatiale par les champs migratoires, nous pouvons aussi y voir une limite liée aux catégorisations ethno-nationales mises en avant dans l'introduction de ce chapitre face à des espaces migratoires qui peuvent vivre par les pratiques spatiales de plusieurs groupes. Comprendre comment a été pensée l'émergence des champs migratoires permet d'en percevoir ses limites, en particulier face à certaines réalités migratoires actuelles – dont les retraités migrants constituent un bon exemple. Le champ migratoire est-il toujours valide pour évoquer des espaces en évolution ? La théorie et l'historicité du concept seront d'abord mobilisées, avant de reprendre les mécanismes en jeu dans la constitution d'un champ migratoire. Ce sont ces derniers qui peuvent nous aiguiller quant à l'adaptation du concept aux réalités migratoires étudiées dans le cadre des migrations de retraite.

### 1.1. De la lecture d'un champ migratoire aux catégories nationales

Dans le cas des migrations internes, Roland Schwab (1971) évoquait l'approche par les champs migratoires comme permettant d'étudier l'évolution des structures régionales d'un espace – l'Alsace dans le cas du géographe. Très liée aux méthodes quantitatives, son étude montre les liens structurant l'espace alsacien au travers des mouvements migratoires de ses habitants. L'apport qu'il perçoit dans cette approche est de mettre en avant le « lien étroit entre migrations et structures régionales » (p.375). Ce qui permet de faire ces liens selon lui, c'est le « caractère global » du concept de champ migratoire. Un même caractère qui sera mis en avant quelques années plus tard dans le cadre de l'étude des migrations nationales (Béteille, 1981) ou des migrations internationales (Simon, 1979). Ainsi, en observant les migrations dans leur globalité et non plus seulement comme l'association de flux migratoires, cette approche autour du concept de champ migratoire a constitué un véritable apport dans la compréhension des mouvements migratoires, de leurs directions et des flux qui les composent. Plusieurs travaux en sciences sociales et notamment en démographie (Courgeau, 1970 ; Beltramone, 1975), ont permis de théoriser en France cette notion de champ<sup>17</sup>. Complété par des approches centrées autour des migrations (Simon, 1979 ; Béteille, 1981) le concept a été justifié par son approche spatiale de la mobilité humaine, permettant de décrire l'idée de relation globale (Béteille, 1981). Gildas Simon (1979) évoquait une particularité méthodologique dans cette approche qui « substitue la notion d'espace migratoire à celle de migration » (p.13),

---

<sup>17</sup> La recherche française sur les mobilités – et notamment des démographes comme André Beltramone (1975) ou Daniel Courgeau (1970 ; 1975 ; 1988) – a été influencée par l'approche de Torsten Hägerstrand (1957) et ses confrères (Kero, 1977 ; Rice, Ostergren, 1978). Le concept de *migration field* a notamment mis l'accent sur la dimension spatiale de la migration afin d'observer la distribution spatiale d'une population issue d'un même lieu. Ils ont ainsi contribué à souligner l'inscription spatiale multiple des individus à partir de leur espace quotidien (lieux de résidence, de travail, de loisirs).

s'écartant ainsi des approches classiques de la géographie de la population. Les nombreuses études qui ont suivi, notamment au sein du laboratoire MIGRINTER (Ma Mung *et al.*, 1998 ; Dorai, 2006 ; Audebert, 2014 ; Sierra-Paycha, 2017 ; Lessault, Berthomière, 2019), ont bénéficié de ce basculement dans l'approche des études migratoires<sup>18</sup>.

Le champ migratoire peut être défini comme une forme particulière de distribution de la population dans l'espace, contrastant ainsi avec un état d'entropie où les individus seraient répartis de manière aléatoire. Le cadre du champ migratoire permet d'aborder la structuration spatiale des flux migratoires organisés autour de groupes sociaux. Il décrit un territoire fait de flux de différentes formes qui animent l'espace relationnel entre les lieux. Roger Béteille (1981), à partir du concept de filières migratoires, a démontré que les directions et les lieux d'installation des migrants ne dépendent pas du hasard, mais de stratégies collectives liées au milieu professionnel ou à des traditions migratoires anciennes. Les filières migratoires instituées entre un pôle de départ et un pôle d'arrivée conditionnent les nouveaux départs et mettent en place une continuité de l'identité sociale entre le groupe migrant et la communauté d'origine. Cette « traduction spatiale » des relations migratoires inclut des relations individuelles, des relations professionnelles, des investissements dans la région d'origine, des mobilités de loisirs et de retraite, ou encore des liens administratifs entre les deux régions. La migration est donc pensée comme la mise en relation d'espaces par des échanges multiples qui modifient les espaces de départ et d'arrivée (Lessault, Berthomière, 2019), et qui traduisent une relation globale qui va au-delà d'un simple courant migratoire associant deux pôles géographiques :

« La plupart des chercheurs se sont intéressés aux courants migratoires avec leurs seules composantes de la direction et du nombre, qui ne sont que deux éléments parmi d'autres de la réalité humaine de ces déplacements. Lorsque l'idée de relation globale, traduite par les termes mêmes de « champ migratoire » a été avancée, elle l'a été par des démographes s'efforçant d'abord de mesurer des flux » (Béteille, 1981, p.189)

Alors que Roger Béteille théorisait le champ migratoire dans le contexte national des migrations aveyronnaises, Gildas Simon (1979) utilisait la notion de « champ social international » dans le contexte des migrations tunisiennes en France. Ce champ, très lié à la notion de filière migratoire, se crée par des relations préférentielles et des choix professionnels particuliers, auxquels s'ajoute une solidarité professionnelle et culturelle qui permet de diffuser la connaissance de ces filières.

---

<sup>18</sup> La notion de « champ » se retrouve également au sein des travaux de géographes francophones de la migration comme Michel Poinard (1991), Laurent Faret (1998 ; 2004), Geneviève Cortes (2011) ou Virginie Baby-Collin (2014).

Face aux travailleurs migrants qu'il étudie, Gildas Simon lie fortement cette théorie au milieu professionnel et aux opportunités d'emplois, mais tout en conservant le regard spatial et les relations globales : « le champ migratoire est l'ensemble de l'espace parcouru, pratiqué par les migrants » (Simon, 1981, p.85).

L'une des grandes avancées permises par le caractère globalisant du concept de champ migratoire a été le fait de sortir d'une vision duale entre pays d'accueil et pays d'origine, mais surtout de sortir d'un discours des études migratoires considérant les migrants comme des émigrés ou des immigrés en fonction du point de vue adopté. Un discours très lié à la vision politico-médiatique des migrations internationales, dont l'approche par les champs migratoires a permis de se détacher.

Mais en sortant des catégories existantes, les chercheurs ayant appliqué ce concept semblent avoir peu à peu mis en place une autre forme de catégorisation, liée cette fois-ci aux origines ethniques et nationales. En effet, alors que Roland Schwab (1971) expliquait que les champs migratoires renvoyaient à « l'ensemble des flux de migrants parcourant un espace géographique quelle que soit leur origine ou leur destination » (p.369), l'ensemble des autres utilisations du concept l'ont renvoyé vers un groupe donné. Ainsi, Gildas Simon explique que le champ migratoire est « un véritable espace humain fortement structuré et dynamique. Il correspond à l'aire d'extension des migrations d'une population donnée et un espace dans lequel ladite population construit un ou des réseaux de relations » (Simon, 1979, cité par Lessault et Berthomière, 2019, p.33). Alors que Roland Schwab semble se positionner depuis la zone d'accueil, en constatant des flux qui y sont arrivés, l'approche de Gildas Simon, de Roger Bêteille, ou celle de Torsten Hägerstrand se positionnent à partir de la zone de départ. Ils partent ainsi d'une population donnée qui s'oriente vers un espace particulier. Nous en revenons au fait que c'est bien le point d'observation adopté qui conditionne la lecture que nous pouvons avoir d'un champ migratoire, comme l'ont mis en avant David Lessault et William Berthomière (2019).

Le champ migratoire met donc en lumière un paradoxe : il a permis de sortir de catégorisations liées aux figures de l'immigré dans le pays d'accueil et de l'émigré dans le pays d'origine par une approche globale, mais il est retourné dans une vision catégorielle en centrant l'étude du champ migratoire autour d'un groupe parti d'une même zone de départ. Or, en constatant des migrations de retraite de Français et de Marocains au sein du champ migratoire franco-marocain, nous pouvons nous questionner sur la pertinence d'une approche centrée autour d'une nationalité. Dans sa conception, le champ migratoire permet-il de décrire les réalités migratoires actuelles ? En tombant de nouveau dans des catégorisations au sein d'un même espace migratoire, le concept ne permet pas de décrire les évolutions récentes de certains champs migratoires – comme le montre le cas franco-marocain. Peut-on encore aujourd'hui évoquer des champs migratoires, ou est-ce

qu'avec le temps, le concept ne serait pas tombé en désuétude face aux évolutions des formes et pratiques migratoires ? Afin de poursuivre la réflexion autour de la pertinence actuelle du concept, il convient de s'intéresser aux mécanismes de construction des champs migratoires qui ont été mis en avant. En effet, l'importance des réseaux et des relations sociales dans les pratiques migratoires et la constitution d'un champ permet de faire émerger des similitudes entre les deux groupes nationaux étudiés, et peut-être de montrer les limites d'une approche par le champ migratoire tel qu'il a été conceptualisé, centré sur un groupe national.

## 1.2. Réseaux et relations sociales au cœur du champ migratoire

Le champ migratoire est donc une traduction d'une mise en relation d'espaces entre eux par des flux migratoires. La formation progressive de ce champ migratoire est liée aux réseaux et aux relations sociales qui se trouvent au cœur de toutes les théories qui nous sont parvenues. Torsten Hägerstrand (1957) cherche par exemple à prévoir les migrations suédoises qu'il étudie à court terme et dans cet objectif, il arrive à la conclusion que les migrations actuelles sont intrinsèquement liées aux migrations passées. Il avance alors la notion de *feedback* qui décrit les réactions d'émigration dans une société d'origine après le départ initial d'un premier groupe de migrants. Daniel Courgeau (1970) confirme cette notion et précise la pensée du géographe suédois : « Hägerstrand pense que la validité de son modèle est liée au mécanisme réel des migrations : les migrants antérieurs forment la source principale d'information des migrants suivants » (*Ibidem*, p.10). Les relations sociales sont donc vues par les deux chercheurs comme cruciales dans les mobilités et les directions prises par les migrants.

Torsten Hägerstrand identifie alors deux types de migrants. Dans un premier temps de la migration, les migrants « actifs » qui ne dépendent pas de migrations antérieures, entament la constitution d'un champ migratoire entre deux régions en constituant une sorte de tête de pont. Dans un second temps, les migrants « passifs » perpétuent le mouvement migratoire initié par le premier groupe dont leur migration dépend. Ces secondes migrations engendrées par les premières sont possibles grâce aux relations sociales entretenues entre les migrants « actifs » et la communauté d'origine. Les migrations passives seraient donc la clé de la perpétuation du champ migratoire initié par leurs prédécesseurs. Daniel Courgeau (1970) montre d'ailleurs dans son étude sur les migrations internes en France l'importance de ces migrations « passives », élément confirmé par Guy Pourcher (1964) dans son étude du peuplement de Paris : « Tout se passe donc comme si c'était les provinciaux qui ont conservé les liens les plus étroits avec le milieu de départ qui entraînent d'autres migrants dans leur sillage » (p.191). C'est un effet cumulatif qui se développe « à partir du moment où le courant migratoire entre deux régions est amorcé, le mouvement a tendance à se poursuivre et à s'étendre de lui-même. » (Courgeau, 1970, p.39).

Cette importance du réseau et des liens entretenus entre migrants et communautés d'origine nous renvoie à la théorie de la causalité cumulative développée par Douglas Massey (1988 ; 1990) dans le cas des migrations entre le Mexique et les États-Unis. Le sociologue américain explique qu'à partir d'un certain seuil de connexion entre deux pays, la migration s'auto-entretient par deux principaux aspects. D'une part, les infrastructures techniques et les services en place à partir de la migration d'origine servent les migrations suivantes. D'autre part, la mise en place d'une infrastructure sociale liée à la migration génère un effet de réseau contribuant aux nouvelles migrations. Et ce réseau est la clé de compréhension d'un mouvement migratoire qui se perpétue :

« Network formation is probably the most important structural mechanism supporting cumulative causation in international migration. Migrant networks are sets of interpersonal ties that link migrants, former migrants, and non-migrants in origin and destination area through the bonds of kinship, friendship, and shared community origin. (...) Migration may begin for a variety of reasons, but once the number of migrants reaches a critical threshold, expanding networks cause the costs of movement to fall and the probability of migration to rise; these trends reinforce one another, and over time migration spreads outward to encompass all segments of society. This feedback occurs because the networks are created by the act of migration itself. » (Massey, 1988, pp.396-397)

Dans la perspective décrite par Douglas Massey, les réseaux sociaux solidifient les liens migratoires. Gildas Simon (1981) décrit également cette importance du réseau migratoire dans sa définition du champ migratoire international vu comme un espace de relations. Dans l'exemple des travailleurs tunisiens, il met en avant le rôle crucial des réseaux régionaux et villageois dans « l'organisation sociale et spatiale de ces espaces de relations internationales » (*Ibidem*, p.4). Selon lui, la spécificité d'un champ migratoire est due à la solidité et l'articulation de ces réseaux sociaux.

En outre, Douglas Massey (1988) démontre que cet effet cumulatif dans la migration génère une baisse des coûts de la migration. Plus cette dernière augmente – notamment par cet effet réseau – plus les coûts engendrés diminuent dans une logique de marché « augmentation de la demande = augmentation de l'offre ». Les infrastructures techniques servant la migration se mettent donc en place par l'arrivée des premiers migrants « actifs », qui serviront ensuite les migrants « passifs » : « Chaque nouveau migrant réduit le coût d'une migration ultérieure pour un groupe d'amis et de parents ; avec la baisse des coûts, certaines de ces personnes sont incitées à émigrer, ce qui élargit le groupe de personnes ayant des liens à l'extérieur et réduit encore les coûts pour un nouveau groupe de personnes, poussant certains d'entre eux à émigrer, et ainsi de suite. » (Massey, 1990, cité dans Piché, 2013, p.316).

Les facteurs contextuels jouent sur les décisions individuelles de migrer (Massey, 1990). Il est « plus simple » pour un individu de se rendre dans une destination où une communauté migrante venant de son pays de départ est installée. Cette dernière aura créé un contexte favorable aux prochaines migrations, aussi bien d'un point de vue structurel par les infrastructures générées, que comme vecteur de l'information sur place, la communauté installée permettant la connaissance, voire la promotion du lieu d'installation.

\*\*\*\*\*

Dans le contexte franco-marocain de migrations de retraite, les Marocains en situation de retour dans leur région d'origine pourraient-ils être des migrants « actifs », ayant entamé la constitution d'un mouvement migratoire lié à la retraite vers le Maroc ? Et de là, les retraités français dans le sillage du premier groupe, ne seraient-ils pas les migrants « passifs », profitant de la mise en place d'infrastructures facilitant la migration et perpétuant ainsi le mouvement initié par les Marocains ? En somme, a-t-on une relation de cause à effet entre les deux champs ? Ou bien s'agit-il seulement de l'émergence parallèle de deux champs distincts, l'un en raison des retours de migrants retraités, l'autre en raison de la politique touristique du Maroc ? L'hypothèse est de retenir le lien de causalité face au constat de deux groupes migrants qui proviennent du même pays de socialisation pour se diriger vers la même région de retraite, profitant ainsi des mêmes infrastructures – nous pouvons penser au transport par exemple – mais peut être aussi des mêmes services face aux besoins spécifiques d'une population vieillissante. Ainsi, l'armature des champs migratoires pourrait s'appliquer à ces populations retraitées. C'est en tout cas deux populations qui n'ont pas été pensées dans ce cadre théorique du champ migratoire, qui envisage la communauté d'origine – ethno-nationale – comme réseau structurant le champ migratoire, et n'a alors pas envisagé deux groupes nationaux distincts provenant d'un même pays de départ par des canaux communs. Cette catégorisation dans les études migratoires est par ailleurs très visible dans l'exemple du champ migratoire franco-marocain, qui s'est intéressé à la population marocaine uniquement dans le fonctionnement du champ.

## **2. Deux groupes migrants pour un même espace migratoire**

La façon dont a été étudié le champ migratoire marocain montre un exemple des catégorisations ethno-nationales induites par le concept. En effet, les études sur ce champ se sont concentrées exclusivement sur les migrations marocaines en son sein, sans étudier les migrations d'autres groupes nationaux dans ce même espace migratoire. Ainsi, cette deuxième partie de chapitre va permettre de revenir sur l'historique de ce champ migratoire, qui a révélé l'importance des réseaux matériels et des institutions sociales – familles et associations notamment – dans sa constitution.

Puis, nous reviendrons sur les études existantes sur la présence française au Maroc, qui montrent que cette population a surtout été étudiée dans une dimension descriptive et/ou historique, perdant ainsi la dimension analytique des études sur les Marocains dans le champ migratoire, ainsi que les outils théoriques qui ont servi à les étudier. La mise en regard des migrations de ces deux groupes nationaux dans un même espace migratoire démontre leur déconnexion totale dans la théorie.

## 2.1. Marocains en France : prémices et pérennisation du champ migratoire

L'année 1912, qui marque le début du Protectorat français sur le Maroc<sup>19</sup>, constitue souvent la borne historique qui marque les prémices des migrations marocaines en France métropolitaine (Ray, 1938 ; Charef, 2003 ; Belbah, Veglia, 2005 ; Bokbot, Faleh, 2010) et la constitution d'un champ migratoire. C'est également l'année choisie dans les études portant sur les migrations françaises au Maroc (Knibiehler *et al.*, 1992 ; Pellegrini, 2016). La mise en place du Protectorat français « ouvre une période nouvelle pour le Maroc » (Ray, 1938, p.44) avec les premières vagues de migrations marocaines vers la France. La première est due aux circonstances de la Première Guerre Mondiale<sup>20</sup>. Puis, les années 1920 voient la mise en place de deux filières de recrutement de la main d'œuvre marocaine (Lacroix, 2003a). La première, officielle, est régulée par les autorités françaises et notamment par la société générale d'immigration, avec un système de recrutement mis en place par les Houillères du Nord-Pas-de-Calais (HNPC) (Cégarra, 1999). La deuxième filière, officieuse cette fois, est née des contournements des obligations administratives coloniales par les entreprises françaises. Le recrutement d'ouvriers marocains se fait alors par des ouvriers déjà en France qui font office d'intermédiaires entre entreprises et proches volontaires. Ainsi, les prémices du champ migratoire franco-marocain se forment par les réseaux mis en place et les relations sociales, qui vont permettre de le perpétuer comme la théorie l'a démontré (Bétéille, 1981 ; Simon, 1979). La crise de 1929 fera reculer les effectifs des Marocains en France, avant que la Seconde Guerre Mondiale appelle à une nouvelle mobilisation d'hommes<sup>21</sup>. Ces recrutements, prémices de la migration marocaine en France, ont constitué « un mode de déracinement irréversible, voire une condition sociologique préalable pour provoquer les migrations massives qui vont s'opérer durant la période post-coloniale » (Atouf, 2005, p.63).

À partir de l'Indépendance, les migrations marocaines se sont accélérées. La sortie de la colonisation a généré une hausse du chômage et un exode rural important dans le pays, « prélude

---

<sup>19</sup> Le Protectorat français sur le Maroc est mis en place à partir du Traité de Fès signé le 30 mars 1912.

<sup>20</sup> Entre 35 000 (Ray, 1938) et 45 000 soldats marocains (Bekraoui, 2009) seront recrutés pour servir en France métropolitaine.

<sup>21</sup> Selon Elkbir Atouf (2009), environ 82 000 soldats marocains auraient été mobilisés entre 1939 et 1940. Puis, à l'instar du reste des colonies françaises, ce seraient 83 000 Marocains qui se seraient engagés aux côtés des troupes françaises lors de leur reconstitution après la défaite de 1940.

des flux externes entamés par des populations en quête de conditions meilleures d'existence » (Bokbot, Faleh, 2010, p.61). Surtout, cette émigration est encouragée par la politique marocaine qui la considère comme « une soupape de sécurité permettant de résoudre le problème du chômage et éviter les risques de débordements sociaux » (*Ibidem*, pp.61-62). Les recrutements de la main d'œuvre marocaine s'intensifient donc dans les années 1960. De plus, face à l'indépendance algérienne (1962), la France souhaite diversifier les nationalités des migrants et mettre fin à la primauté algérienne parmi la main d'œuvre étrangère en France. Le Maroc devient ainsi l'un des premiers lieux d'émigration (*Ibidem* ; Lacroix, 2003). Ainsi, c'est dans ce contexte qu'émerge un accord de main d'œuvre signé entre la France et le Maroc en 1963, qui engendre une forte expansion de l'émigration marocaine vers la France jusqu'au début des années 1970<sup>22</sup>. Entre 1962 et 1972, les effectifs des Marocains en France auraient été multipliés par quatre, passant de 49 653 à 218 146. En 1977, en intégrant les Marocains entrés clandestinement en France et les étudiants, les effectifs sont estimés à environ 370 000 Marocains (*Ibidem*).

À partir des années 1970, la situation économique du Maroc se dégrade face à l'instabilité politique engendrée par deux tentatives de coup d'État. La France, comme les principaux pays industrialisés, est touchée par le premier choc pétrolier, la crise économique qui s'ensuit et la montée du chômage. En 1974, le gouvernement Chirac prend la décision de mettre fin à l'immigration des travailleurs non européens. Plusieurs auteurs s'accordent pour décrire cette date comme pivot dans l'histoire des migrations en France (Schnapper, 1990 ; Schor, 1996 ; Blanc-Chaléard, 2001). Cette décision provisoire – elle ne devait durer que trois mois – ne sera finalement jamais remise en cause et engendrera une modification profonde dans le processus migratoire par le passage du statut de « travailleurs immigrés » à celui de « résidents permanents » (De Haas, 2005), faisant indéniablement évoluer le champ migratoire franco-marocain<sup>23</sup>. La période de restriction de l'immigration précarise la situation des travailleurs immigrés non européens en France. Hein De Haas (2005) explique que « la discontinuation de « l'option de retour » explique partiellement pourquoi beaucoup de migrants ont décidé de rester en Europe »<sup>24</sup>. Et c'est donc cette période qui va engendrer des logiques de regroupements familiaux : « L'incertitude, les obstacles légaux à la libre circulation, la fin des perspectives de retour et les stratégies d'installation sont les raisons principales qui ont poussé les

---

<sup>22</sup> Jocelyne Césari (1994) souligne cette forte expansion de l'émigration marocaine vers la France, mais également vers d'autres États européens (Belgique, Pays-Bas, RFA).

<sup>23</sup> Le sociologue Sylvain Laurens (2008) tempore cependant cette importance accordée à 1974 en rappelant que plusieurs mesures avaient été prises par les gouvernements français précédents : la création de la direction de la Population et des migrations au sein du ministère des Affaires sociales en 1966, ou les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 qui mettent en place des conditions restrictives à l'obtention d'une carte de séjour, et notamment celle de la possession d'un contrat de travail depuis au moins un an. Georges Tapinos (1975) évoque quant à lui la circulaire du 29 juillet 1968, visant à supprimer les procédures de régularisation pour les travailleurs immigrés non qualifiés, comme « point d'inflexion » de la politique d'immigration française.

<sup>24</sup> Texte en ligne, non paginé : <https://www.migrationpolicy.org/article/maroc-de-pays-demigration-vers-passage-migratoire-africain-vers-leurope> (consulté le 07/06/2020).

émigrés à effectuer ce regroupement familial. » (Lacroix, 2003, p.88). Ce dernier, autorisé par le gouvernement Chirac sous certaines conditions, est stoppé par le gouvernement Barre en 1977. Mais le conseil d'État, saisi par le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), annule cette décision en 1978 et consacre le « droit de mener une vie familiale normale »<sup>25</sup>. La politique de regroupement familial a permis l'entrée de 147 938 femmes et enfants marocains en France entre 1975 et 1985 selon Jocelyne Césari (1994). Cette rupture a fait muter profondément la migration marocaine en France. En 1999, le recensement français indiquait que 506 000 Marocains résidaient en France (De Haas, 2005), contre environ 260 000 en 1975. Mais les données issues des statistiques du pays d'accueil ne prennent en compte que les populations immigrées de nationalité marocaine. Or, une part croissante des Marocains en France se sont fait naturaliser durant cette période, notamment pour sécuriser leur situation, en particulier pour les jeunes générations<sup>26</sup>. Les données des consulats marocains donnent un autre angle de vue en prenant en compte également les personnes naturalisées ou nées françaises d'origine marocaine (deuxième génération par exemple). Ainsi les consulats marocains en France enregistraient 1 024 766 Marocains en 2002, soit plus du double des chiffres du recensement français (*Ibidem*).

Mais au-delà des chiffres, nous pouvons relever deux éléments importants dans la pérennisation du champ migratoire franco-marocain. Il s'est constitué et pérennisé par les mêmes moyens que ce qu'a démontré la théorie : les réseaux matériels et logistiques ont contribué à faciliter les allers-retours entre les deux pays (Charef, 1986 ; Schaeffer, 2001), et les institutions sociales (Lacroix, 2003a ; 2003b) et familiales (Atouf, 2005 ; Arab, 2009) ont entretenu les liens entre les deux rives de la Méditerranée, permettant de générer d'autres migrations par un « effet réseaux » et des migrations en chaîne. La « structure sociale et familiale » a donc joué un rôle essentiel « dans l'alimentation et la reproduction des migrations » (Atouf, 2005, p.65). En outre, c'est la provenance d'une grande partie de ces migrants marocains en France qui est intéressante à observer, montrant la spécificité de la région du Souss dans le processus progressif de formation du champ migratoire. L'explication politique et militaire de pacification de la région berbère<sup>27</sup> a créé une « prépondérance régionale (qui) se maintient jusque dans les années 1960, entretenue par l'inertie des réseaux en place » (Lacroix, 2003a, p.86), comme le montrent les estimations de la part des Soussis dans les Marocains à l'étranger (Tableau 1).

---

25 Une analyse de la décision du conseil d'État du 8 décembre 1978 est disponible en ligne : <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/les-grandes-decisions-du-conseil-d-etat/conseil-d-etat-8-decembre-1978-g.i.s.t.i.-c.f.d.t.-et-c.g.t> (Consulté le 07/06/2020).

26 On estime qu'entre 1992 et 2001, environ 430 000 Marocains ont obtenu une nationalité d'un pays de l'Union Européenne (De Haas, 2005).

27 C'est dans cette région berbère que les résistances à la colonisation étaient les plus fortes et c'est donc celle qui a été visée par le maréchal Lyautey pour le recrutement, interdisant les départs en provenance des autres régions marocaines pacifiées (Atouf, 2005).

C'est la population chleuue, installée entre autres dans le Souss, qui émigre principalement vers la France, faisant de cette population « les têtes de pont de l'immigration marocaine en Europe. C'est à partir de cette tête de pont que s'est formé tout l'espace migratoire issu du pays » (Lacroix, 2003, p.82). La période est donc décisive pour la région et la modifie sur le long terme : en 1980, dans les provinces d'Agadir, Tiznit et Taroudannt (région du Souss-Massa), un actif sur cinq travaillait à l'étranger (Daïde, 1989, cité par Lacroix, 2003a). Ce n'est qu'entre les années 1960 et 1970 que s'observe une diversification des régions d'origine des émigrés marocains (Bokbot, Faleh, 2010), provenant du Rif puis des grandes villes du pays. Cependant, là où nous observons une diversification des pays d'accueil (Belgique, Pays-Bas, RFA<sup>28</sup>, puis plus récemment Espagne ou Italie (De Haas, 2005), il faut remarquer qu'entre 85 % et 90 % des émigrés originaires du sud-ouest marocain se dirigent vers la France au cours de cette période (Bonnet, Bossard, 1975 cités par Daïde, 1985).

**Tableau 1 – Estimations de la part de Soussis dans les Marocains émigrés**

Année	1929	1942	1956	1959	1974	2002
Part des Soussis dans les Marocains à l'étranger (Estimations en %)	95	90	80	70	26 <sup>29</sup>	14
Source : Daïde, 1989 (1929) ; Noin, 1970 (1959) ; Baroudi, 1978 (1974) ; Berriane, Hnaka, 2002 (2002) ; Atouf, 2005 (1942 ; 1956).						

Les migrations marocaines à l'étranger – et notamment vers la France – ont été particulièrement étudiées en lien avec les théories sur le champ migratoire. Les mécanismes mis en avant par le concept sont retrouvés dans le cas des migrations marocaines, que ce soit par l'importance des réseaux matériels et logistiques ou par celle des relations sociales. Dans toutes les sources évoquant la migration marocaine vers la France, il ne fait aucun doute que ces mécanismes ont contribué à forger des liens forts entre les deux pays, permettant ainsi la constitution d'un champ migratoire, de ses prémices à sa pérennisation. Mais en parallèle à ces migrations du Maroc vers la France mises en place dans un contexte colonial puis postcolonial, des migrations de Français au Maroc ont eu cours et ont également contribué à tisser des liens entre les deux pays, posant les bases de l'émergence de ce champ migratoire. Pourtant – à ma connaissance – il n'est nullement fait mention de la constitution d'un champ migratoire lorsque les migrations françaises vers le Maroc sont évoquées et étudiées.

<sup>28</sup> Ces trois pays ont d'ailleurs signé des accords de main d'œuvre avec le Maroc sur la même période que la France : 1963 (RFA), 1964 (Belgique) et 1969 (Pays-Bas).

<sup>29</sup> Pour l'année 1974, le chiffre concerne la part des Soussis dans les Marocains en France et non pas à l'étranger, la donnée n'étant pas connue (Baroudi, 1978, cité par Daïde, 1985).

## 2.2. Migrants français au Maroc : une insertion dans le champ migratoire ?

La migration française au Maroc, tout aussi éparse que la migration marocaine en France avant l'instauration du Protectorat, s'est accélérée rapidement dans la tradition coloniale française de peuplement des territoires coloniaux. Le Maroc a ainsi connu plusieurs vagues de migrations. Dans un premier temps, une politique d'immigration sélective au Maroc : essentiellement des élites françaises (Picod-Kinany, 2010) qui entrent dans le cadre de la « mission civilisatrice » que la France se donne envers les « Indigènes », et qui voient le Maroc comme un pays neuf qu'ils peuvent développer en collaboration avec l'élite marocaine (Knibiehler *et al.*, 1992). Ces premières migrations laissent ensuite place dans les années 1920 et 1930 à une migration plus importante en nombre et moins « perméable », composée essentiellement de colons français attirés par des terres à bas prix. Puis, la fin de la Seconde Guerre Mondiale marque des arrivées massives d'Européens laissant derrière eux les situations économiques et politiques de leurs États respectifs. La dynamique est si importante qu'on dénombre environ 50 000 nouveaux arrivants français chaque année entre la fin des années 1940 et le début des années 1950 – soit un tiers de la croissance démographique marocaine de l'époque (Berrada, 1998). Ainsi, on dénombre 249 659 Français au Maroc en 1947 (Pellegrini, 2016), puis 350 000 en 1955 (Cassaigne, 1964).

L'année 1955-1956 marque un tournant décisif dans cette présence française au Maroc : le début des conflits en Algérie (1954), la montée des mouvements nationalistes marocains et les émeutes de Casablanca (1955) font se décider certains Français à retourner en France. Ces retours qui précèdent l'Indépendance inaugurent une période générale de déclin des effectifs des Français au Maroc, à l'instar de ce qui s'est produit dans l'ensemble des colonies françaises durant la période de décolonisation. Le Maroc connaît alors une vague importante de départs des Français<sup>30</sup>. Ces départs se stabilisent ensuite jusqu'en 1995 (Pellegrini, 2016).

Les années 2000 marquent ensuite un tournant migratoire avec le retour important de Français vers le Maroc. En effet, entre 2000 et 2018, le nombre de Français inscrits sur les registres consulaires au Maroc a presque doublé, passant de 24 694 inscrits à 54 674. Les chiffres ne peuvent représenter la totalité des Français résidant au Maroc, puisque l'inscription consulaire n'est plus obligatoire depuis 1961 (Verquin, 1995). Ils donnent cependant un aperçu de la tendance à l'émigration

---

<sup>30</sup> D'environ 350 000 Français recensés en 1955 et 287 500 en 1957, ils passent à 150 549 en 1963, puis 27 834 en 1985 (Pellegrini, 2016). Ces départs nombreux s'expliquent par diverses raisons politico-économiques. Le climat politique du Maroc dans les années 1960 et 1970 fait craindre pour la stabilité démocratique du Maroc, avec la mise en place de l'état d'exception suite aux manifestations de Casablanca de 1965 ou encore les tentatives d'attentat contre le roi Hassan II en 1971 et 1972. Ensuite, les relations avec la France se tendent dès 1965 avec l'enlèvement à Paris de Mehdi Ben Barka (homme politique socialiste marocain), et au-delà avec les États occidentaux suite à la « Marche verte » du 6 novembre 1975 sur le Sahara espagnol. Enfin, d'un point de vue économique, l'année 1973 marque une nouvelle vague de nationalisations d'industries et de terres appartenant à des étrangers, redistribuées à des coopératives agricoles marocaines et à des exploitants nationaux (Bessaoud, 2013).

française vers le Maroc. Ainsi, l'augmentation des effectifs des Français enregistrés au Maroc est quasiment constante depuis 2000. Cette augmentation correspond à la tendance générale pour la présence française à l'étranger, qui dans cette même période a connu une augmentation de plus de 82 %<sup>31</sup>. Le Maroc constituait le 8<sup>e</sup> pays avec le plus d'inscrits, premier pays en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, représentant 3 % du total des inscrits dans le monde<sup>32</sup>. Ce rang élevé du Maroc questionne sur les liens entre la France et le Maroc : cette importance du Maroc parmi les populations françaises enregistrées à l'étranger découle-t-il du lien migratoire qui s'est forgé et a été entretenu dans toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ? Ou bien cette importance révèle-t-elle surtout une stratégie marocaine d'attraction des populations venant de France, qu'ils soient travailleurs, touristes et/ou retraités ? Nous pourrions avancer ici le poids de l'histoire des relations franco-marocaines dans laquelle s'entremêlent colonisation, migrations et circulations entre les deux rives et partenariats économiques qui contribuent encore aujourd'hui à lier étroitement le Maroc à la France, et inversement. Les sources marocaines constatent quant à elles la prédominance française parmi les étrangers immigrés au Maroc. La communauté française est la première du Maroc, représentant 25,4 % des étrangers recensés en 2014, soit 21 344 individus (Haut-Commissariat au Plan, 2018a). Un chiffre plus bas que ceux enregistrés par les consulats français la même année, qui résulte certainement du fait que certains Français résident au Maroc sans permis de séjour (Therrien, 2016), et que certains sont enregistrés au consulat, mais résident au Maroc moins de six mois de l'année (et sont donc recensés en France).

\*\*\*\*\*

Les théories sur le champ migratoire, par un angle de vue plus global, ont permis la compréhension des mouvements migratoires – et notamment des directions prises par les migrants – et mis en évidence l'importance des réseaux dans la constitution des champs migratoires. Les études qui ont porté sur les migrations marocaines ont bien montré ces aspects. Cependant, les différentes sources qui évoquent la présence française au Maroc se cantonnent le plus souvent à un rappel historique de cette migration, à une description des différentes formes d'installations mis en lien avec le contexte sociopolitique du pays et aux liens entretenus entre l'ex-métropole et l'ex-colonie. Ces travaux, essentiellement descriptifs, semblent donc complètement déconnectés des travaux sur les migrations marocaines en France dans la manière dont elles ont été traitées. La dimension analytique est laissée de côté et les migrations marocaines en France sont décrites comme ayant formé un champ migratoire à part entière, sans que les Français y soient pris en compte alors même qu'ils migrent dans un même espace migratoire franco-marocain.

---

<sup>31</sup> Il y avait 998 783 Français enregistrés à l'étranger en 2001, contre 1 821 519 en 2017. Source : Ministère des Affaires étrangères, Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire.

<sup>32</sup> L'évolution du nombre d'inscrits dans les consulats français est disponible en annexe 5.

De plus, les théories sur la formation des champs migratoires qui ont été avancées montrent que la diffusion d'opportunités professionnelles détermine en grande partie leur formation : des travailleurs forment peu à peu un mouvement migratoire structuré. Mais lier ce champ migratoire essentiellement au milieu professionnel éclipse les migrations des non-travailleurs. Nous pouvons le comprendre comme une formation initiale du champ lié au marché du travail et aux opportunités économiques. Mais pour des champs migratoires désormais anciens, comme c'est le cas du champ franco-marocain, ces travailleurs vieillissent et arrivent à la retraite, transformant la figure du travailleur émigré en celle d'un retraité immigré. Mais cette transformation des migrants actifs qui ont initié la formation du champ implique-t-elle une transformation des flux ? Au sein de ce champ migratoire, les retraites sont envisagées sous différentes formes, entre retour et va-et-vient théorisés en partie dans la formation d'un champ migratoire.

### 3. Des immigrés vieillissants : la place du retour dans le champ migratoire

Cette troisième partie de chapitre va se concentrer sur l'évolution récente et majeure que connaît le champ migratoire marocain – à l'instar d'autres champs migratoires d'ailleurs – par le vieillissement de ses acteurs. L'avancée en âge de la population marocaine en France questionne quant à son absence dans les différentes théories du champ migratoire, en tout cas dans leur dimension internationale<sup>33</sup>. Les pratiques spatiales et sociales de ces immigrés vieillissants s'inscrivent pourtant pleinement dans le champ migratoire comme nous le verrons. Alors pourquoi ces immigrés arrivés à l'âge de la retraite n'ont pas été pris en compte dans les études sur le champ migratoire ? Les retraités vieillissants, jusqu'à présents inscrits dans le champ d'étude des migrations de retour, présentent pourtant diverses formes de circulation et d'installation qui montrent le besoin de les inscrire dans une théorie plus large en s'écartant de la simple étiquette « retour ».

#### 3.1. Un vieillissement encore impensé

La population immigrée en France connaît un vieillissement relativement important depuis quelques années. Au-delà de la population originaire du Maroc, il est constaté un vieillissement général des immigrés en France, qui s'est accéléré. Ainsi, l'âge moyen des immigrés en France est passé de 43,7 ans à 45,9 ans de 1989 à 1999 (Attias-Donfut *et al.*, 2005b). Parmi la population immigrée, la part des personnes de 60 ans et plus a connu une augmentation de 17 % entre 1990 et 1999, et celle des plus de 40 ans a augmenté de 15 % sur la même période (Gallou, 2005a). À l'inverse, la part des moins de 20 ans a diminué de 22 %. L'enquête « Passage à la Retraite des

---

<sup>33</sup> Roger Bételle (1981) évoquait dans le cas des Aveyronnais des mouvements de retour vers la région d'origine et des va-et-vient liés au tourisme.

Immigrés » (PRI)<sup>34</sup> a par ailleurs montré – après pondération des effectifs – que sur les 1,6 millions d'immigrés âgés de 45 à 70 ans, les personnes originaires du Maroc représentaient environ 187 000 personnes, soit 11,7 % environ (Attias-Donfut *et al.*, 2005a). Ces immigrés marocains sont à 62,3 % des hommes et à 37,7 % des femmes. Les retraités marocains constituent aujourd'hui l'une des premières populations âgées immigrées en France, derrière les Algériens et les Portugais (Attias-Donfut *et al.*, 2005a).

L'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF)<sup>35</sup> a montré que les 45-70 ans représentaient 38,2 % des immigrés marocains et que les 71 ans et plus représentaient 2,5 %. Pour la majorité des Marocains, l'âge d'arrivée en France était compris entre 15 et 29 ans (69 %) ou 30 et 44 ans (23,6 %) (*Ibidem*). Majoritairement arrivés entre les années 1950 et 1980, ces immigrés vieillissants sont liés à l'histoire migratoire française. Elle se retrouve d'ailleurs dans les motifs d'arrivée en France : principalement le regroupement familial pour les femmes et la recherche d'emploi pour les hommes, nous renvoyant au statut de « travailleur » et aux recherches d'emploi très présentes dans les théories sur la formation des champs migratoires. Le regroupement familial est d'ailleurs très présent chez les populations issues du Maroc : 16,7 % des enquêtés (le plus fort taux en fonction des origines) sont des « regroupés », c'est-à-dire des « personnes qui habitent en France avec leur conjoint depuis une date postérieure à celle de leur mariage » (*Ibidem*, p.145) ce qui implique qu'il y ait eu un regroupement.

Ces quelques chiffres sur le vieillissement de cette population immigrée en France nous amènent logiquement à réfléchir sur leur condition de retraités. L'historien Émile Témime (2001) évoque les retraités immigrés en France comme une « catégorie imprévue et oubliée ». Il fait référence à l'absence « presque totale » du vieillissement des immigrés dans la littérature produite sur l'immigration au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Une absence qui, selon l'historien, contraste d'autant plus face à la forte présence dans cette littérature de la seconde génération. Cette absence est aussi constatée dans la recherche sur le vieillissement et l'augmentation des populations âgées dans un pays où les générations *baby-boom* arrivent à l'âge de la retraite. Ce double constat permet à Émile Témime de définir cette population vieillissante comme une « catégorie assurément peu visible dans le passé, aujourd'hui encore ignorée du grand public, catégorie oubliée parce qu'elle se fait oublier » (*Ibidem*, p.51). Atmane Aggoun (2006a) parle de cette absence comme d'un « oubli

---

<sup>34</sup> L'enquête PRI menée en 2002/2003, portant sur 6 211 immigrés résidant en France et âgés de 45 à 70 ans, visait à « étudier les processus de passage de la vie active à la retraite des immigrés » (Attias-Donfut *et al.*, 2005a, p.117). Elle aborde notamment les projets liés à la retraites – maintien, retour ou va-et-vient -, les rapports à la société d'accueil et à la société d'origine, les rapports à la famille ou à la retraite. L'enquête a été initiée par la CNAV, en collaboration avec l'INSEE, sous la direction de Claudine Attias-Donfut, avec Rémi Gallou et Philippe Tessier.

<sup>35</sup> L'enquête EHF menée en 1999 par l'INED lors du recensement de la population sur 380 000 individus en ménage ordinaire et sur 6 600 autres en communauté, portait sur l'origine, les enfants, le parcours social et les langues pratiquées dans la famille (Attias-Donfut *et al.*, 2005a).

voire un effacement dans la mémoire sociale de la France » (p.129), pays de tradition migratoire historique (Noiriel, 1988). Cette absence de la question du vieillissement dans la population immigrée s'explique en partie par le fait qu'elle était vue – par la société d'accueil et par les acteurs de cette migration eux-mêmes – comme « provisoire » si nous reprenons le mot employé par Abdelmalek Sayad (1980). C'est ce dernier qui exprime parfaitement cette contradiction entre cette vision temporaire de l'immigration et le vieillissement et la retraite dans le pays d'accueil, entraînant un « état de vacance quasiment insupportable » (Sayad, 2001, p.13). Selon lui, c'est à « l'occasion de sa « vacance », que l'immigré ressent le plus fortement et le plus douloureusement, jusqu'à l'insupportable et jusqu'à l'impensable, les contradictions ou les déterminations qui pèsent, jusqu'à l'aliénation, sur sa condition. » (*Ibidem*, p.14). Dans la représentation de « travailleur immigré » qui leur a été assignée et qu'ils ont intériorisée, « il leur est très difficile de s'accepter eux-mêmes en tant que « retraités », c'est-à-dire en tant qu'« inactifs ». (Noiriel *et al.*, 1992, pp.7-8).

Si cette vacance est difficile à accepter pour ces immigrés, c'est qu'elle mettrait fin au « mythe du retour » et mettrait en exergue la double rupture qu'ils subissent selon la thèse d'Abdelmalek Sayad (1999 ; 2001), à la fois avec leur société d'origine et avec leur communauté émigrée repartie. Une double rupture qui apporte une vision de la vieillesse « illégitime » dans le pays d'immigration et qui apporte un sentiment de double « marginalisation durable » (Témime, 2001). Ce sentiment d'illégitimité est d'autant plus contradictoire que la retraite a une signification de « salaire différé, un droit acquis par une vie de travail » (Attias-Donfut *et al.*, 2005b, p.13). Claudine Attias-Donfut et ses collègues (2005b) considèrent – au contraire de la majorité des travaux publiés jusqu'alors – la retraite comme facteur d'intégration pour ces immigrés vieillissants. Ils s'appuient notamment sur la vision positive de la retraite et le sentiment de réussite sociale qu'ont la majorité des retraités interrogés lors de l'enquête PRI, ainsi que leur sentiment vis-à-vis de la France : « avec une plus forte adhésion à la France, moins de nostalgie du pays natal, ils semblent faire preuve d'une attitude plus « sereine » que les non-retraités face à leur double ancrage identitaire » (p.43). Pour eux, la représentation pessimiste, voire catastrophiste de la vieillesse immigrée en France est notamment due à l'absence, jusqu'à l'enquête PRI, de données statistiques sur cette population, ainsi qu'à la concentration des études sur les populations retraitées isolées, notamment en foyers de travailleurs.

La recherche autour du vieillissement des immigrés en France n'a donc été que très récente (Dubus, Braud, 2001) et s'est surtout concentrée au départ sur la santé et la psychologie des migrants<sup>36</sup> (Sayad, 2001). La sociologie a été le fer de lance de la visibilité de cette population vieillissante

---

<sup>36</sup> Nous pouvons notamment citer le colloque « Psychologie médicale et migrants » à Marseille en 1980, puis celui du centre interdisciplinaire de gérontologie en 1986 : « La vieillesse des étrangers en France ». C'est d'ailleurs en 1986 qu'Abdelmalek Sayad publie l'article que nous avons cité : « La vacance comme pathologie de la contradiction d'immigré : le cas de la retraite et de la préretraite » (Sayad, 2001 [1986]). (Madoui, 2015).

(Madoui, 2015), notamment aux yeux des pouvoirs publics. Elle s'est faite de concert avec la prise en compte par les associatifs et les militants de cette question, notamment dans la défense des droits sociaux de ces migrants. En témoigne par exemple une brochure datée de 1997, publiée par un ensemble d'associations<sup>37</sup> et intitulée « Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers » (CATRED *et al.*, 1997), qui donnera ensuite lieu en 1998 à un numéro spécial de la Revue *Plein Droit*, « Une vieillesse illégitime » (Gisti, 1998). D'autres articles et numéros spéciaux suivront sur cette question mise peu à peu en lumière (Madoui, 2015).

Dans cet intérêt pour les immigrés vieillissants, le logement a été une entrée privilégiée pour un certain nombre de chercheurs, notamment sur les conditions de vieillissement dans les foyers (Sonacotra, puis Adoma) qui accueillaient et accueillent toujours les travailleurs migrants (Bernardot, 1999 ; Charbit, 1998 ; Gallou, 2005a ; 2005b ; Hmed, 2005). Cet intérêt pour le vieillissement en foyer n'est pas anodin, comme l'explique Rémi Gallou (2005a) : « La visibilité de ces migrants vieillissants est très contrastée : très faible dans les institutions, comme les maisons de retraite, elle devient tellement forte au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) qu'elle en est devenue emblématique » (p.58). En 1999, on y comptait près de 80 000 hommes seuls, dont 62 % avaient au moins 50 ans et dont « la population des 60 ans et plus [a] plus que doublé entre 1990 et 1999 » (*Ibidem*). Et parmi eux, six sur dix habitaient déjà en foyer en 1974 (Gallou, 2005b). Leur vieillissement y est globalement décrit comme évoluant dans des situations de précarité, d'isolement familial, de dégradation de l'état de santé et de difficulté à accéder aux soins et aux prestations sociales. Ces foyers, vieillissants eux aussi, avaient pour vocation d'héberger des travailleurs immigrés jeunes de façon temporaire, mais ils sont aujourd'hui confrontés au vieillissement de cette population dont les besoins, notamment en termes de santé et d'accessibilité, évoluent.

Cette constatation récente du vieillissement des immigrés en France – dont les Marocains sont un bon exemple – va de pair avec l'absence de cette notion de vieillissement et du rôle joué par les migrants âgés dans les études portant sur le champ migratoire. Pourtant, dans cette phase du vieillissement et de la retraite se pose la question d'un potentiel retour pour les immigrés. Entre deux pôles « extrêmes » que sont le retour définitif et le non-retour, une circulation importante est constatée entre les deux rives de la Méditerranée comme nous allons le voir, qui met en exergue le constat paradoxal de ce vieillissement impensé dans les études sur le champ migratoire.

---

<sup>37</sup> Elles sont listées par Mohamed Madoui (2015) : « Le Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (Catred), la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (Gisti), le Groupe de recherche et d'action sur le vieillissement des étrangers en France (GRAVE) et l'Office dauphinois des travailleurs immigrés (ODTI). » (p.12).

### 3.2. Les va-et-vient de la retraite : une forme du champ migratoire ?

#### 3.2.1. Une retraite bipolarisée

Le retour est pensé comme le terme du trajet migratoire, constituant un « mythe » au fur et à mesure que se prolonge le séjour de l'immigré dans le pays d'accueil (Sayad, 1999). Bénédicte Michalon explique que la croyance dans un retour au pays accroît la circulation migratoire entre pays d'accueil et d'origine. Le retour définitif ne s'accompagne pas de la circulation « car faire le va-et-vient remettrait en cause deux des éléments centraux de l'idée de retour : son caractère unique et son caractère unidirectionnel » (Michalon, 2007, p.37). Alors qu'un retour acterait la fin d'une circulation au sein du champ migratoire, les allers-retours des retraités participent ainsi pleinement à sa pérennisation.

La compensation du non-retour se fait souvent par le maintien des liens avec le pays d'origine de manière active. Ce maintien « constitue surtout un renversement de la perspective classique de l'immigration, « disparaître » en tant qu'immigré en rentrant au pays pour pouvoir s'y investir, ou bien « disparaître en tant qu'émigré en s'incorporant à la société d'accueil » (Daum, 2007, p.167). Finalement c'est une « double présence »<sup>38</sup> qui se met en place, le migrant restant présent dans les processus en cours dans sa société d'origine tout en restant physiquement dans la société d'accueil. Dans le cas des retraités qui séjournent régulièrement au pays d'origine, Claudine Attias-Donfut (2004) parle de transmigrants : « ceux qui effectuent plusieurs séjours annuels au pays d'origine ou au moins un séjour annuel d'une durée supérieure à un mois » (p.8). Selon cette définition, l'enquête PRI<sup>39</sup> définit comme transmigrants 30,7 % des immigrés de l'enquête. La retraite accentue le phénomène pour certaines régions. C'est le cas pour l'Afrique du Nord (*Ibidem*) : les migrants originaires du Maroc sont concernés par ces séjours réguliers à hauteur de 34,5 % dans leur ensemble, mais ce taux monte à 42,1 % pour les individus en retraite. La durée de leurs séjours est surtout comprise entre un et deux mois (47,6 % des enquêtés) ou entre deux semaines et un mois (44,9 % des enquêtés).

Pour les Marocains, Fanny Schaeffer (2001) constate cette bipolarisation à la retraite. Elle explique qu'ils « s'installent dans « l'entre-deux », à la fois en raison des difficultés d'une réintégration dans la société d'origine et de la force des liens qui les attachent au pays d'installation, mais également

---

<sup>38</sup> Ces mots sont choisis volontairement en référence à la « double absence » d'Abdelmalek Sayad (1999). Ils sont utilisés notamment par Isam Idris (2010) : « De la double absence à la double présence : les allers-retours ».

<sup>39</sup> L'enquête Passage à la Retraite des Immigrés (PRI) a été menée en France entre 2000 et 2003, auprès d'immigrés âgés de 45 à 70 ans et résidant en France. L'échantillon final était constitué de 6211 personnes et avait pour « objectif principal d'étudier les processus de passage de la vie active à la retraite des immigrés » (Attias-Donfut *et al.*, 2005b).

parce qu'ils se sont forgés une identité multiple tout au long de leur vie en migration » (p.165). Elle décrit un retour définitif quasiment irréalisable pour ces retraités. Son argument se développe autour des difficultés administratives et légales engendrées par le retour : perte de la couverture médicale française dans un contexte de vieillissement ; peur des divers dysfonctionnements administratifs et bancaires qui peuvent se produire face aux difficultés à accéder au territoire français pour les régler ; corruption et difficultés juridico-administratives perçues au Maroc. Parfois – et notamment pour les hommes seuls en France – l'envoi de fonds réguliers à la famille restée au pays donne un rôle social important de *breadwinner* et c'est aussi un moyen de rester loin des affaires familiales et villageoises difficiles à réintégrer après des années d'absence, tout en conservant un rôle essentiel (Hunter, 2015). Continuer de travailler peut aussi être vu comme un moyen d'éviter cette assignation de « migrant inutile » (Arab, 2013) du point de vue de la société d'accueil. Cette volonté de rester en France est aussi liée aux attaches de ces retraités à ce pays : habitudes quotidiennes, quartier et réseau social en France, mais surtout l'ancrage familial lorsqu'un rapprochement a été effectué. Il a en effet été montré que les femmes souhaitent plus que les hommes rester dans le pays d'accueil, pour rester auprès de leurs enfants, mais aussi pour conserver droits et libertés qu'elles ont pu acquérir en France (Lechien, 1998).

À l'instar du constat de l'invisibilité des femmes dans le processus migratoire global (Kofler, Fankhauser, 2009 ; Morokvasic, 2008 ; 2011 ; Moujoud, 2010), plusieurs travaux du début des années 2000 et plus récents ont mis en avant les femmes retraitées dans la migration originaire du Maroc ou du Maghreb de manière plus large (Ait ben Lmadani, 2001 ; 2012 ; El Hariri, 2003 ; Paiva, 2012 ; Leblanc, 2018). Montrant notamment l'invisibilité des femmes face aux hommes dans ces mouvements migratoires associés aux travailleurs migrants des années 1960/1970, ils soulignent pourtant leur rôle essentiel dans la migration originaire du Maghreb. Ces différents travaux, par leur approche par le genre, ont apporté des éléments de compréhension de la vieillesse immigrée, soulignant le rôle important des femmes dans la décision d'un retour définitif au pays d'origine, notamment dans leurs rapports aux enfants vivant en France. « Pour la majorité des femmes, la possession d'une maison [au pays d'origine] ou la retraite du conjoint demeurent des raisons insuffisantes pour la réalisation d'un projet de retour définitif » (El Hariri, 2003, p.47).

Pour les hommes comme pour les femmes, la solution dans cette bipolarité est bien souvent le va-et-vient entre les deux pays. À partir d'une enquête de terrain au sein de trois villages portugais en 1992 et 1993, Yves Charbit, Marie-Antoinette Hily et Michel Poinard (1997) ont tenté de saisir la construction identitaire de ces migrants au prisme du va-et-vient et du processus d'intégration. Ce terme « identitaire » a notamment été explicité par Carmel Camilleri et ses collègues (1990) dans la mise en place de stratégies pour revendiquer telle ou telle forme de son identité. Il a été repris par Fanny Schaeffer (2004) pour évoquer les Marocains et ce sentiment de double appartenance :

« Avant d'être « d'ici » ou de « là-bas », les migrants se sentent tout d'abord « entre », c'est-à-dire ni tout à fait « d'ici », ni entièrement de « là-bas » » (p.217). Concentré de manière plus importante sur les questions résidentielles, l'ouvrage dirigé par Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (1999) décrit bien ces tiraillements entre deux espaces distincts de l'identité dans différents contextes migratoires. Le chapitre de Daniel Pinson sur « les maisons du Marocain » nous rappelle que dans la tradition nomade arabo-berbère, la maison n'est pas un lieu fixe mais « suit le voyage familial » et qu'entre les deux pays pratiqués par les Marocains se met en place un « nomadisme prolongé et [une] sédentarisation inachevée » (p.73) qui se traduit par ces allers-retours réguliers.

Dans cette bipolarité, Mohamed Charef (2003) va plus loin et parle du migrant marocain comme d'un individu « écartelé » entre deux territoires et qui, même avec la retraite, « a du mal à se défaire de sa mobilité : il est fier de son territoire d'origine, mais il revendique ceux de son installation. » (p.6). Jouant sur l'image du passage entre deux rives de la Méditerranée, l'auteur a défendu à plusieurs reprises la thèse selon laquelle ces hommes ont une fonction « passerelle » entre l'Europe et le Maghreb (Charef, 1999 ; 2003). Il décrit la fin du « retour systématique » par la pérennisation des va-et-vient et pointe notamment l'été comme une période clé de cette vie bipolaire. Les enquêtes de terrain ont montré que les va-et-vient réguliers renforcent le champ migratoire dans lequel ils s'inscrivent, comme l'explique Fanny Schaeffer :

« En effectuant des va-et-vient plutôt qu'une réinstallation au pays d'origine, les Marocains renforcent le champ migratoire qu'ils ont construit dans un premier temps en entretenant des relations soutenues avec le territoire qu'ils avaient pour projet de retrouver après le temps de la migration. Ce faisant, ils participent à la justification et la pérennisation de cet espace transnational qui trouve sa continuité dans l'émergence d'un projet de vie sur deux espaces pour les générations suivantes. » (Schaeffer, 2004, p.205)

Sans qu'ils se concentrent sur la période de la retraite, les propos de Fanny Schaeffer viennent renforcer l'intuition d'un rôle clé des retraités marocains au sein du champ migratoire. Ils n'ont pourtant que peu été pris en compte dans sa théorie. Fanny Schaeffer elle-même se concentre principalement sur les allers-retours – estivaux notamment – des travailleurs et des familles immigrées en France. Sa méthodologie participante lui a permis d'observer les différentes stratégies identitaires (Camilleri *et al.*, 1990) propres à ces individus, qui se définissent en fonction des interactions et des situations changeantes dans cet espace de mobilités. Une identité qu'elle qualifie de « situationnelle » car souvent liée à l'espace et au lieu dans lequel se trouve l'individu, tantôt issu des minorités sous une identité des « plus faibles » dans le pays d'accueil, tantôt dans le « paraître » dans le pays d'origine, tantôt dans une identité « mobile » sur la route du retour. C'est une « identité

multiforme » que la géographe décrit, qui prend des formes différentes en fonction de l'emplacement au sein du champ migratoire, entre mises en scène de relations migrants/non migrants, émergence d'une « identité transnationale » liée au statut de migrant et expression d'une « dimension personnelle de l'identité » plus intime, liée au foyer familial. Une description identitaire qui nous rappelle « l'homme pluriel » que peut parfois être le migrant (Lacroix, 2018).

Invisibles ou tout simplement impensés dans la littérature sur le champ migratoire, les migrants vieillissants participent pourtant pleinement à sa pérennisation par les liens qu'ils maintiennent entre les deux rives de la Méditerranée. Il convient donc de les replacer comme acteurs « moteurs » de ce champ qui peuvent l'avoir fait évoluer. Cela permet de réinstaurer leur légitimité en tant qu'objet scientifique au sein du champ, en mettant en avant leur spécificité : ils ont contribué en tant qu'actifs à forger ce champ, qu'ils modifient aujourd'hui par leurs pratiques de retraités.

### 3.2.2. Une difficulté à mesurer le retour

Ce travail de thèse s'inscrit donc dans une logique de mise en lumière des pratiques spatiales de ces retraités migrants. Parmi elles, le retour est sans nul doute l'une des formes les plus connues, ne serait-ce que par la théorie autour du « mythe du retour » (Sayad, 1999 ; 2001). Mais cette volonté se borne à une forte invisibilité statistique de cette forme du retour qu'il convient de rappeler ici.

La migration marocaine connaît ainsi des retours en provenance des principaux pays européens d'installation, estimés à 314 000 entre 1985 et 1995 (De Haas, 2005). Un rapport du projet MIREM – Migration de Retour au Maghreb – se base sur les données du recensement marocain de 1994 pour évaluer ces retours depuis la France (Khachani, 2006). Ils seraient de l'ordre de 44 781 Marocains ayant résidé en France et de retour au Maroc avant 1994. Cependant, outre le fait que ces données donnent peu de détails (absence du nombre d'années passées à l'étranger par exemple), elles prennent en compte une situation comme retour uniquement au regard de la résidence précédente. Les individus de retour ayant changé plusieurs fois de résidence au Maroc par la suite ne sont donc pas pris en compte. De manière logique, les individus décédés après leur retour au pays ou repartis à l'étranger ne sont plus pris en compte. Des barrières administratives qui limitent et sous-estiment certainement une approche quantitative du retour.

Le projet MIREM nous donne cependant une idée de la répartition des individus en retour de l'étranger par régions (anciennes régions administratives marocaines), mais cette répartition n'est pas détaillée par pays de provenance. Sur 117 132 individus provenant de l'étranger en situation de retour en 1994, 22,3 % résident dans l'Oriental (nord), 19,9 % dans la région de Casablanca, 11,7 %

dans celle de Rabat et 11 % dans l'ancienne région du Souss-Massa-Drâa. Une enquête plus récente du CERED (2003-2004) sur le retour s'intéresse entre autres aux caractéristiques sociodémographiques des migrants de retour (Haut-Commissariat au Plan, 2006). L'enquête a été faite auprès de 1 467 migrants de retour dans la région de Casablanca et du Souss-Massa-Drâa. 89,3 % des migrants étaient résidents en Europe occidentale, dont 73 % en France et l'analyse par région montre que les migrants originaires du Souss-Massa-Drâa ont émigré majoritairement en France (89,2 %, contre 59 % pour ceux originaires de la région de Casablanca). Les résultats montrent que près de 70 % des migrants de retour enquêtés sont issus de la vague migratoire des années 1950-1960 et qu'ils sont globalement revenus au Maroc après l'âge de 60 ans. Leur séjour à l'étranger a été long pour une majorité d'entre eux (plus de 20 ans pour près de 58 %). L'âge moyen des migrants de retour dans la région du Souss-Massa-Drâa est de 68 ans, contre 60 ans dans celle de Casablanca. Un écart qui s'explique par la différence dans l'ancienneté migratoire, le Souss étant un foyer d'émigration plus ancien. L'enquête s'intéresse également aux liens familiaux et nous pouvons observer que près de 70 % des migrants de retour n'avaient aucun lien familial dans le pays d'accueil. Ce dernier élément souligne certainement l'importance de la présence familiale dans la question du retour. Ces enquêtes abordent cependant rarement les questions économiques engendrées par un retour, notamment dans le rapport aux droits sociaux du pays d'accueil. Pourtant, plusieurs auteurs affirment que ces questions peuvent influencer de manière importante sur une décision de retour au pays d'origine.

Concernant les chiffres du retour des migrants marocains, l'une des sources possibles provient de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui de par son fonctionnement recense les individus retraités en fonction du lieu où est perçue la pension de retraite – c'est-à-dire le lieu de résidence déclaré<sup>40</sup>. Il a été possible d'avoir accès à une extraction concernant les lieux de perception de ces pensions pour les personnes nées au Maroc et qui sont affiliées à la caisse de retraite, basée sur un échantillon de cette base de données de la CNAV et traitée actuellement en partie par une équipe de l'INED<sup>41</sup>. Ces quelques données statistiques permettent un premier cadrage sur le retour à la retraite pour les populations originaires du Maroc<sup>42</sup> (Tableau 2). Ainsi, nous constatons d'une part que la majorité des retraités perçoivent leur pension – et donc résident – en France, et d'autre part qu'il existe une forte disparité de genre : 96,65 % des femmes nées au Maroc touchent leur pension en France, contre 77,02 % des hommes. Très peu de femmes la perçoivent au Maroc (0,9 %), notamment en comparaison des hommes concernés à 20,55 %. Une petite part des

---

<sup>40</sup> C'est d'ailleurs une des limites de ce type de données, puisque certains retraités perçoivent leur pension de retraite en France, tout en résidant au Maroc.

<sup>41</sup> Je remercie Michel Guillot et Myriam Khlal (INED) d'avoir pu me permettre d'accéder à quelques données de cette base de données, ainsi que Rémi Gallou, Sabrina Aouici et Julie Rochut (CNAV) pour avoir appuyé ma demande.

<sup>42</sup> Bien que doivent être intégrées dans ce tableau les populations françaises, nées de parents français, au Maroc durant la période du Protectorat.

hommes (2,43 %) et des femmes (2,45 %) perçoivent cette pension dans un État tiers. Cette distinction genrée dans les données concernant le retour confirme une certaine préférence des femmes à rester dans le pays d'accueil à la retraite (El Hariri, 2003).

**Tableau 2 – Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par lieu de résidence**

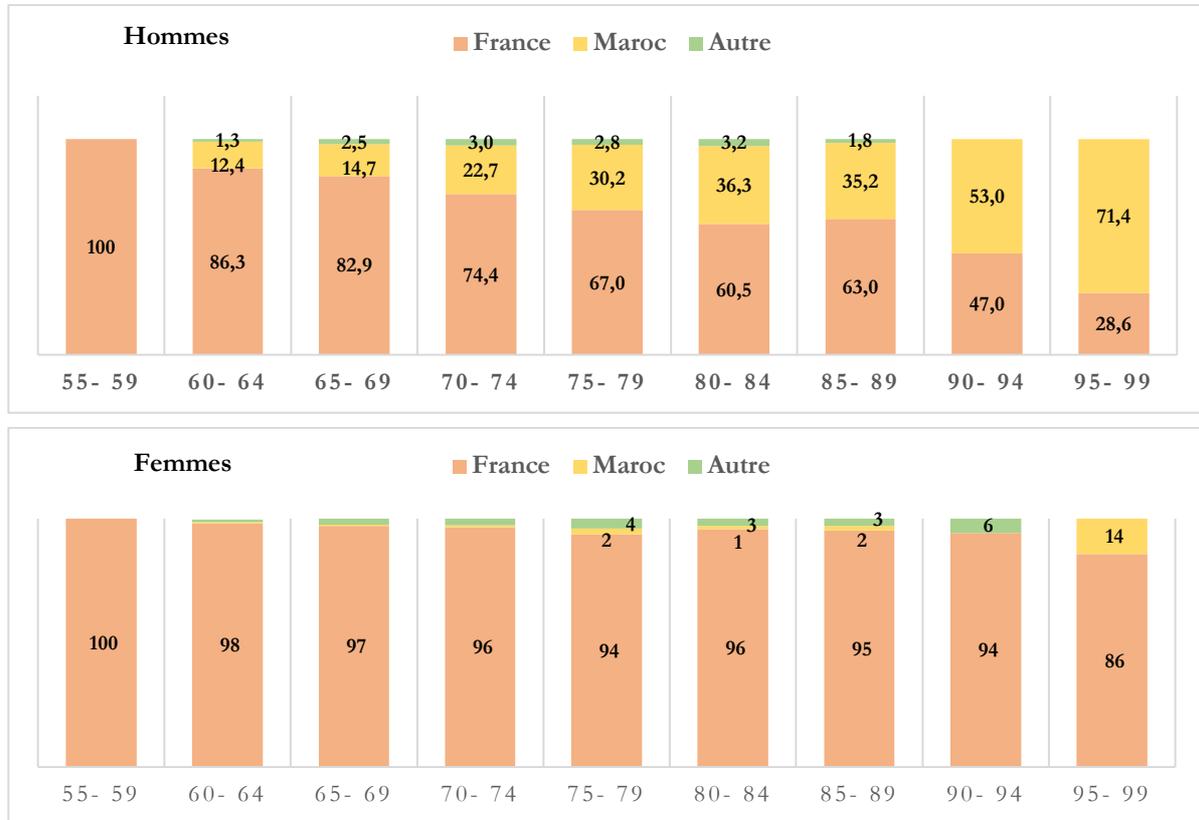
Sexe	État	Femmes			Hommes		
		France	Maroc	Autre	France	Maroc	Autre
Âge	55- 59	0,44	-	-	0,59	-	-
	60- 64	23,92	0,12	0,34	15,66	2,24	0,24
	65- 69	32,42	0,21	0,78	26,51	4,69	0,79
	70- 74	19,19	0,18	0,53	18,73	5,70	0,75
	75- 79	11,76	0,26	0,51	9,92	4,46	0,41
	80- 84	6,03	0,07	0,19	3,78	2,27	0,20
	85- 89	2,32	0,04	0,07	1,60	0,89	0,04
	90- 94	0,48	-	0,03	0,20	0,22	-
	95- 99	0,09	0,01	-	0,03	0,06	-
	<b>Total</b>	96,65	0,90	2,45	77,02	20,55	2,43
			100			100	

Source : CNAV, données du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : 96,65 % des femmes nées au Maroc et pensionnées de la CNAV résident en France, 0,90 % au Maroc, et 2,45 % dans un autre État. 77,02 % des hommes nés au Maroc résident en France, 20,55 % au Maroc et 2,43 % dans un autre État.

Un autre élément important d'analyse nous est fourni par l'histogramme empilé représentant les pensionnés nés au Maroc par tranche d'âge (Figure 2). Pour les hommes, il montre clairement que plus l'âge est avancé, plus la part de résidents au Maroc est importante. Ainsi, avant 69 ans, cette part ne dépasse pas 15 % des pensionnés, alors qu'elle dépasse les 30 % à partir de 75 ans, augmentant progressivement pour atteindre 53 % chez les 90-94 ans et 71,4 % chez les plus de 95 ans. Cette importance de l'âge dans le retour est un élément qui est retrouvé sur le terrain associatif français (Berhili, 2018). Il s'explique par une non-cessation réelle de toutes les activités salariées au moment de la liquidation des droits à la retraite, qui contraint certains jeunes retraités à résider en France. Il s'explique aussi par l'arrêt de la circulation entre les deux pays, et la mise en place de la résidence au Maroc à partir d'un âge avancé est constaté par plusieurs associations, notamment lorsque la « fin de vie » est considérée comme proche (*Ibidem*).

**Figure 2 – Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par sexe, tranche d'âge et lieu de résidence**



Source : CNAV, données du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : Parmi les pensionnés nés au Maroc, âgés de 60-64 ans, 86,3 % résident en France, 12,4 % au Maroc et 1,3 % dans un autre État.

Ces quelques éléments montrent la difficulté à mesurer le retour, sous toutes ses formes, qui va de pair avec celle de mesurer les pratiques du va-et-vient au sein du champ migratoire. Ensuite, nous voyons que les retraités migrants en tant qu'objet scientifique dans les études autour des champs migratoires sont encore impensés, et quand ils font l'objet d'études poussées ils sont inscrits dans les études migratoires sous le « chapitre » du retour. Un retraité migrant est donc associé à un potentiel migrant de retour, sinon à une personne « tirillée » entre deux espaces de vie (Charef, 2003). Or, face à l'état de l'art récent traitant de cette population, nous voyons que les formes prises par le retour sont diverses et ne sont pas immuables, indiquant peut-être un besoin de les inscrire dans une théorie plus large du champ migratoire et non plus seulement sous cette étiquette du retour.

### 3.3. Les retraités dans la théorie du champ migratoire : le contre-champ

#### 3.3.1. Complexité de l'étiquette « retour »

Les différentes formes de retour observées – réinstallation au pays d'origine ou va-et-vient – ont pourtant bien été théorisées dans ce concept du champ migratoire. Roger Béteille (1981) écrivait ainsi : « Les émigrés estivants préparent aussi leur retraite à travers les projets de construction et l'entretien des résidences secondaires. » (p.197). Ces préparations au retour à travers des projets de construction ont été analysées pour plusieurs groupes de migrants (Simon, 1979 ; 1984 ; Garson, Tapinos, 1981 ; Bonnin, Villanova, 1999) et montrent ce que Roger Béteille explique comme « le retour préférentiel des émigrés dans leur région d'origine ». L'unique variante qu'il met en avant dans le cas des Aveyronnais est l'inclinaison de ces retours à se diriger vers les bourgs plutôt que dans les communes excentrées afin de se rapprocher des services. Très lié aux investissements, le retour se met également en place avec le phénomène de la « relève familiale », essentiellement caractérisé par le remplacement du père émigré par l'un de ses fils dans la région d'accueil, comme l'explique Gildas Simon (1979).

Dans le cas des migrations de retraite internes, Françoise Cribier et ses collègues (1973) montraient déjà l'importance des campagnes d'origine dans le choix d'une mobilité pour les Parisiens âgés. Cette importance du lieu d'origine pour les Parisiens étudiés est ensuite confirmée dans ses travaux avec Alexandre Kych (Cribier, Kych, 1999). De l'autre côté de l'Atlantique, Robert Wiseman (1980) évoque des *return migration* pour les retraités étatsuniens migrant dans leur région d'origine à la retraite. Cette volonté de vieillir dans l'État de naissance ou l'État où l'on a grandi se caractérise particulièrement par des migrations de longues distances et est très présente selon le géographe.

Elle reste cependant difficile à quantifier, notamment car elle se mélange parfois aux migrations liées aux aménités, nous ramenant une nouvelle fois à la limite des catégorisations et à la complexité de ces migrations qui ne peuvent être simplement décrites sous les étiquettes « retour » ou « aménités » décrites en introduction générale.

#### 3.3.2. Le contre-champ, une mutation du champ migratoire

Si nous nous cantonnons aux migrations internationales, le cas du retour alimente le champ migratoire par des liens maintenus entre les deux régions. Stéphane de Tapia (1989) évoque des « mutations du champ migratoire turc » avec la question du retour des émigrés turcs résidant en Europe, et notamment en France. Il met en avant la mauvaise maîtrise du concept du retour –

difficilement quantifiable – car « il heurte de front plusieurs idées reçues bien ancrées, telles que : la supériorité implicite de l'Europe industrialisée face au Tiers-Monde en matière de technologie, savoir-faire, droits sociaux, droits de l'homme..., ou encore le différentiel irréductible de développement entre Europe industrialisée et espaces périphériques » (*Ibidem*, p.259). Mais passés ces différents préjugés et considérant que le travailleur turc en Europe peut vouloir rentrer chez lui, le retour se met en place et fait muter le champ migratoire qu'il a contribué à constituer ou renforcer. S'ancrant au sein du champ migratoire, le retour vient donc le modifier en instaurant des migrations inverses. Ces dernières contribuent à la diffusion d'informations et à la création de réseaux liés à la migration qui viennent solidifier ce champ migratoire et montrent l'attachement à la région d'origine. Ainsi, Gildas Simon (1979) évoquait des chiffres faibles de retours de Tunisiens, essentiellement constitués de retraités et pré-retraités, mais montrait cette volonté majoritaire parmi la communauté tunisienne de France de rentrer définitivement au pays un jour.

Le retour au pays, pensé dans la continuité du projet migratoire, ne constitue donc pas un acte en dehors du champ mais bien en son sein, comme une forme constitutive. Les va-et-vient des retraités décrivant une forme importante de circulation migratoire montrent que le retour n'est pas – ou n'est plus – une fin en soi dans le projet migratoire. L'étiquette du retour ne suffit pas pour théoriser les pratiques spatiales de ces individus et pour les inscrire dans la théorie des champs migratoires. C'est pourquoi, après cet état de l'art autour de la question de la retraite en migration, il est proposé d'évoquer la naissance d'un contre-champ migratoire.

En effet, une dynamique de vieillissement et une arrivée vers la retraite de la population immigrée en France est observable, en particulier pour la population marocaine. Cette arrivée dans la période post-vie active amène à de nouveaux questionnements concernant les positions spatiales à adopter au moment de la retraite. Les pratiques observées montrent une réelle diversité et complexité, cassant le mythe du retour et d'une dualité entre « retour définitif » et « non-retour ». Dans les faits, nous observons un certain tiraillement chez ces populations, qui sont à la fois « ici » et « là-bas », dans les esprits et dans les pratiques. Les pratiques spatiales liées au « retour » dans un sens large du terme, entre va-et-vient et installation dans le pays d'origine, décrivent une forme de « contre-champ » dans le champ migratoire tel qu'il a été théorisé en géographie des migrations.

À ce stade, le contre-champ migratoire tel qu'il est pensé serait une forme d'inertie dans la vie des champs migratoires créée par l'apparition d'une nouvelle « catégorie migratoire » liée au vieillissement des acteurs du champ initial et à leur nouveau statut de retraité. Dans ce contre-champ, les liens sociaux de ces retraités sont toujours là, tout comme leurs attachements au pays d'origine. Les infrastructures qui ont permis leur migration initiale sont également présentes et permettent leur circulation aujourd'hui. Cette nouvelle « catégorie migratoire » liée à la retraite, ce

nouvel âge de la vie, s'inscrit alors dans une dynamique migratoire qui préexiste et qui vient la nourrir en transformant le champ migratoire. Le terme de « contre-champ » appelle à inverser le regard porté jusqu'alors sur les migrations Nord-Sud du champ migratoire franco-marocain ; il rappelle la technique de prises de vues de champ-contrechamp au cinéma, en inversant la caméra par une symétrie axiale. Nous regardons ici un champ migratoire dans son sens inverse, dévoilant ainsi une autre réalité spatiale, celle d'un contre-champ formé par des migrations liées à la retraite entre deux rives de la Méditerranée.

\*\*\*\*\*

Les retraités migrants, peu présents dans les études sur les champs migratoires et jusqu'alors étudiés essentiellement via le prisme d'une étiquette « retour », forment pourtant une inertie importante dans la vie d'un champ migratoire par leurs pratiques spatiales, spécifiques à leur nouveau statut de retraités. Le paradoxe de leur invisibilité due à une vieillesse encore impensée dans le champ migratoire face à une circulation intense dont ils font preuve entre leur pays de socialisation et leur pays natal, montre le besoin de penser leurs pratiques spatiales dans un cadre théorique plus large que celui de la formation et la pérennisation des champs migratoires. Ces retraités s'inscrivent pourtant dans la dynamique du champ migratoire en continuant de le nourrir tout en le faisant évoluer. Le contre-champ qu'ils forment, inverse au champ migratoire initial, en est pourtant issu.

Pour comprendre la réflexion autour d'un contre-champ migratoire formé par les migrants âgés, la réflexion autour des âges de la migration peut être utile. Abdelmalek Sayad (1977) évoquait dans le cas de la migration algérienne des « âges de la migration » comme des formes et phases de la migration. Il désignait alors par un âge « une configuration spécifique de l'émigration pour une période donnée et une génération différente d'émigrés » (p.61). Dans l'analyse qu'en font Thomas Lacroix et Julie Lemoux (2017), l'âge migratoire correspond à une configuration d'un champ migratoire qui dépend de dynamiques qui lui sont exogènes, produit des transformations sociales dans le pays de départ et d'origine. Dans ce cadre, le troisième âge de la migration algérienne décrit par Abdelmalek Sayad correspond à la formation d'un espace social autonome, à cheval entre le pays d'accueil et le pays d'origine ; l'émigré est alors autonome à l'égard du groupe d'origine qui a contribué à former le champ migratoire dans lequel il s'est inséré. Dans cette optique, les migrants marocains retraités ne correspondraient-ils pas à un quatrième âge de leur champ migratoire ? Un âge de la migration marqué par le vieillissement, où ils sont devenus autonomes vis-à-vis de leurs groupes sociaux d'origine et du champ migratoire en lui-même, en n'étant pas forcément dans la posture d'un retour définitif, ni vraiment dans une installation permanente au pays d'accueil, mais dans une circulation migratoire intense permise par leur nouveau statut de retraité. Dans ce sens,

Thomas Lacroix et Julie Lemoux (2017) écrivaient à propos de l'évolution de l'émigration algérienne :

« Le *continuum* social transméditerranéen a pris une saillance telle que les dynamiques migratoires s'autonomisent progressivement à l'égard de l'influence structurante des pays d'accueil et d'origine. Le champ migratoire est animé par un ensemble d'acteurs baignés dans plusieurs environnements sociaux-culturels, économiques et politiques depuis leur enfance (Simon 1979). Ils s'inscrivent dans ce champ social transnational par leur propre migration, aidés en cela par de multiples intermédiaires : famille, amis, médias. Les nouvelles générations d'émigrés s'inscrivent donc dans des dynamiques migratoires existantes, non pas en les remplaçant, mais en épousant leurs aspérités à la manière d'une nouvelle couche sédimentaire. » (paragraphe 22)

Mais un autre élément de leur analyse attire l'attention. Ils évoquent deux situations migratoires qui coexistent, celles des acteurs du champ migratoire, et un second groupe composé des « individus qui n'ont pas de contact avec ce champ social, mais qui, par leur migration, finissent par se connecter aux dynamiques transfrontalières. Ces acteurs, aux profils et comportements diversifiés, introduisent une rupture et donc régénèrent les logiques migratoires passées. » (*Ibidem*, paragraphe 24). Dans le cas franco-marocain que nous décrivons, des migrations de retraités français sont également observées, effectuant les mêmes installations et va-et-vient que les retraités marocains et franco-marocains, dans les mêmes zones d'accueil. Ils s'associent aux mouvements Nord-Sud de ces retraités migrants issus d'un champ migratoire déjà ancien, joignant leurs pratiques à la formation de ce que nous avons désigné comme un contre-champ migratoire. Cet élément interroge quant à la possibilité d'ouvrir cette théorie d'un contre-champ migratoire à cette population retraitée française qui n'est pas issue du champ migratoire initial.

#### 4. Des Français dans le sillage des Marocains ?

Cette dernière partie va tenter d'apporter quelques éléments supplémentaires à la réflexion autour d'un contre-champ migratoire. En élargissant le propos à la présence des retraités français au Maroc, la possibilité d'élargir et d'enrichir ce concept aux Français sera envisagée. Tout d'abord, l'importance du mouvement migratoire lié à la retraite des Français vers le Maroc sera évoquée, d'un point de vue quantitatif en mobilisant les sources statistiques disponibles, mais aussi d'un point de vue qualitatif en analysant la façon dont ces migrations ont été étudiées. À l'instar de ce que nous avons montré plus tôt sur la différence de traitement des migrations des Français au Maroc face aux migrations marocaines en France, les migrations de retraite sont traitées

différemment entre Français et Marocains, quand bien même les lieux de départ et d'arrivée sont les mêmes. La réflexion autour de ces deux populations permettra de revenir sur le contre-champ migratoire et sur la possibilité d'y insérer les retraités français dans une optique de dépassement des catégories ethno-nationales.

## 4.1. Des retraités français au Maroc

### 4.1.1. Des retraités de France à l'étranger

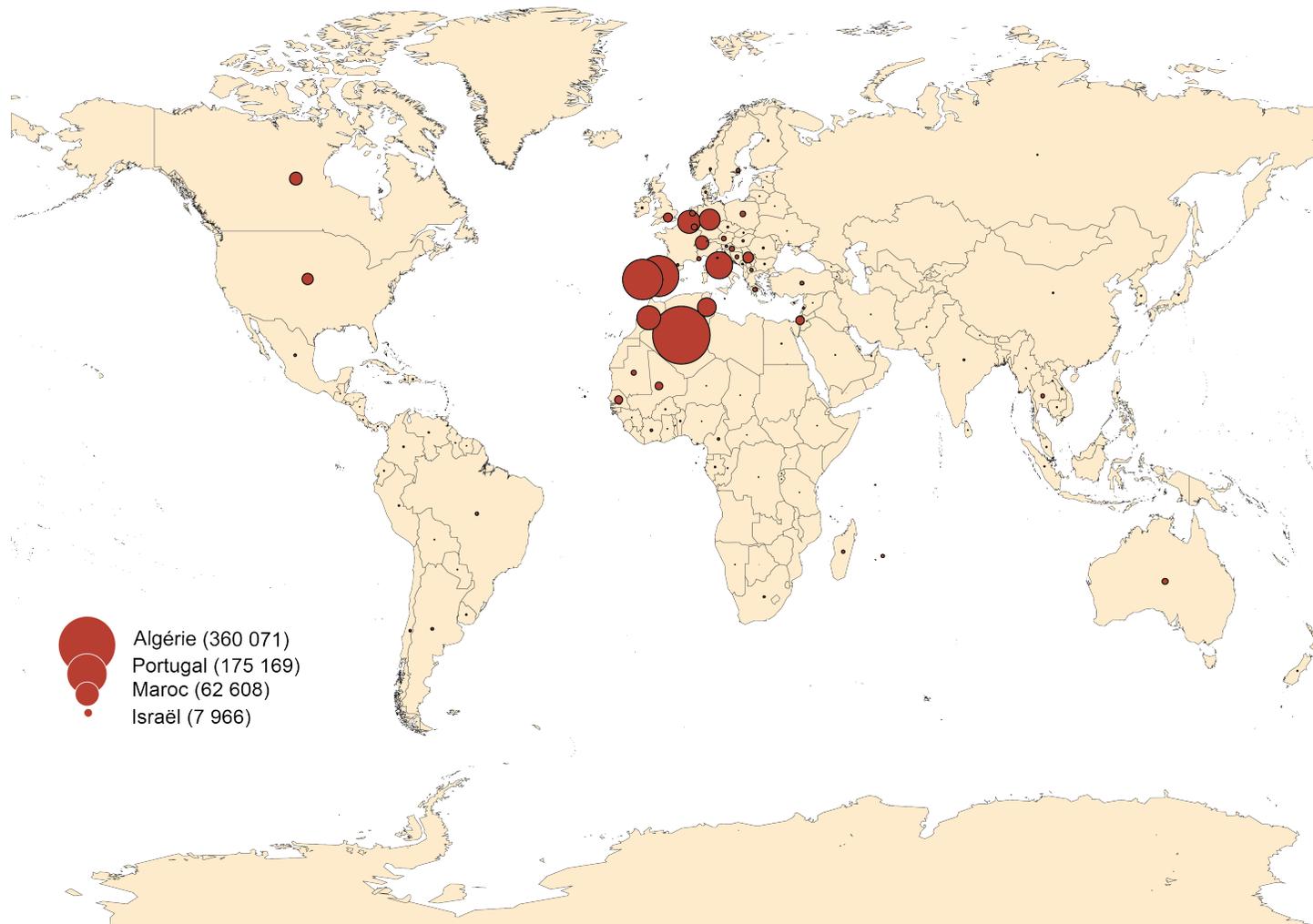
Une première étape pour mesurer la présence des retraités de France à l'étranger a été de se tourner vers les données de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), principale caisse de retraite en France. L'idée était de pouvoir quantifier les installations des retraités à l'étranger – et notamment au Maroc – par les pensions de retraite perçues dans le pays d'installation, faisant ainsi écho à la littérature sur ces questions. Cependant, ces données ne représentent qu'un aspect du mouvement d'installation à l'étranger, puisqu'elles ne recensent que les retraités résidant à l'étranger au travers des pensions qu'ils perçoivent. Ainsi, les retraités résidant en France et passant moins de six mois par an à l'étranger ne sont pas visibles. Les données de la CNAV, disponibles en ligne, recensent le nombre de pensions versées par pays et ont permis de créer la carte suivante (Carte 1) qui montre cette répartition des pensions de retraite françaises versées à l'étranger.

Le poids de l'histoire migratoire en France et ses conséquences aujourd'hui en termes de retraite y sont visibles : les pays du Maghreb et du sud de l'Europe font partie des pays qui reçoivent le plus de pensions provenant de France. Nous y percevons aussi les rapports de voisinage de la France et les liens migratoires importants avec les pays intra-européens (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Portugal et Espagne) où sont envoyées un grand nombre de pensions de retraite. Enfin, cette carte montre l'émergence de destinations plus récentes dans les migrations (Canada, États-Unis, Israël). Cette distinction par pays permet de voir qu'avec plus de 62 000 pensions versées, le Maroc se place en cinquième position des pays recevant le plus de pensions de la France<sup>43</sup>. Une position due principalement à la main d'œuvre importante venue de ce pays pendant les années 1960-1970, puis comme pays « attractif » pour un certain nombre de retraités français nés en France.

---

<sup>43</sup> Derrière l'Algérie (360 071), l'Espagne (178 930), le Portugal (175 169) et l'Italie (78 644). Devant la Belgique (55 862), l'Allemagne (47 922), la Tunisie (37 037), la Suisse (19 980) et la Turquie (15 725).

Carte 1 – Pensions de retraite françaises versées à l'étranger au 31 décembre 2017



Fait avec Philcarto le 13/06/2019 <http://philcarto.free.fr>

Conception : Jordan Pinel (2019) avec l'aide de Philcarto. Source : Données CNAV (2018).

Le Maroc, contrairement aux autres pays concentrant le plus de pensions de retraite, ne bénéficie pas de la libre circulation intra-européenne (Espagne, Portugal, Italie) et a fait le choix d'une ouverture au tourisme international (contrairement à l'Algérie). Il apparaît donc comme une destination intéressante et émergente dans l'étude des migrations de retraite, attirant les retraités français tout comme ses ressortissants retraités vivant en France.

#### 4.1.2. Les inscriptions consulaires : la particularité d'Agadir

La présence française au Maroc est essentiellement mesurée par les registres consulaires tenus par les consulats au Maroc<sup>44</sup>. Une source parcellaire, puisque les inscriptions ne sont pas obligatoires mais uniquement conseillées, comme nous l'avons expliqué plus tôt. Elle donne cependant une idée de la dynamique actuelle de l'émigration française vers le Maroc, qui a connu une forte augmentation à partir du milieu des années 1990. Elle permet surtout de voir la particularité de la région d'Agadir (Souss-Massa) dans la présence française au Maroc (Tableau 3). En effet, bien qu'Agadir n'arrive qu'en quatrième position des effectifs des inscrits, son évolution entre 2016 et 2017 a été l'une des plus importantes avec 6,43 % d'inscrits supplémentaires (au-dessus de la moyenne du pays qui a été de 2,49 % entre ces deux années). Une évolution qui montre l'importance qu'a pris la région du Souss-Massa et notamment sa capitale, Agadir, dans l'installation des Français au Maroc. En 2000, la circonscription ne comptait que 1 737 inscrits, soit une augmentation d'environ 191,7 % en 17 ans. Sur cette même période, le Maroc a connu une augmentation des inscriptions d'environ 118,9 %, ce qui montre peut-être l'attractivité particulière de la région d'Agadir.

---

<sup>44</sup> Le Maroc est divisé en six circonscriptions consulaires françaises, autour de six consulats présents sur le territoire, dans les villes les plus peuplées du pays ou qui ont une importance régionale (notamment comme capitale régionale) : Casablanca, Rabat, Fès, Tanger, Marrakech et Agadir.

**Tableau 3 – Inscriptions consulaires au Maroc en 2017 par circonscription**

Circonscription consulaire	Casablanca	Rabat	Marrakech	Agadir	Fès	Tanger	TOTAL Maroc
<b>Nombre d'inscrits</b>	22 626	11 429	7 939	5 067	3 667	3 315	54 043
<b>Évolution des inscriptions entre 2016 et 2017 (%)</b>	+ 1,17	+ 5,38	- 1,84	+ 6,43	+ 2,89	+ 6,76	+ 2,49
<b>Part des 60 ans et plus (%)</b>	/	19,9	25,4	42,4	/	/	22
Source : Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, 2018. Lecture : En 2017, 11 429 Français étaient inscrits sur les registres consulaires de la circonscription de Rabat, soit une augmentation de 5,38 % entre 2016 et 2017. Parmi eux, 19,9 % avaient 60 ans ou plus.							

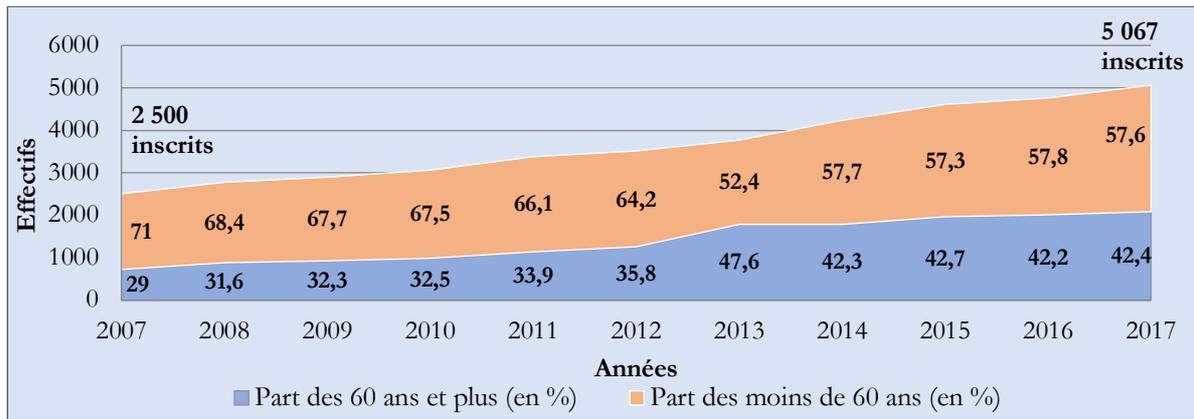
Mais la particularité de la région réside essentiellement dans son attrait pour la population retraitée. Agadir fait ainsi figure de « favorite » avec une population inscrite au consulat parmi les plus âgées. Selon les chiffres des inscriptions consulaires qu'il a été possible d'obtenir<sup>45</sup>, nous voyons que la circonscription d'Agadir regroupe la part la plus importante des 60 ans et plus. Sur près de 5 000 inscrits au consulat d'Agadir en 2017, 42,4 % ont 60 ans ou plus (soit 2 093 individus), bien loin devant Marrakech<sup>46</sup> et Rabat avec respectivement 25,4 % et 19,9 %. Pour le Maroc, cette part n'est que de 22 %. Une singularité qui a été en s'accroissant depuis le milieu des années 2000, comme le montre le graphique suivant (Figure 3). En 2007, sur 2 500 inscrits à Agadir, 29 % avaient 60 ans ou plus (soit 726 individus). L'augmentation a été quasiment constante dans ces dix années, avec toutefois une forte augmentation de la part des 60 ans et plus entre 2012 et 2013, puis une baisse plus légère entre 2013 et 2014.

Au total, entre 2007 et 2017, la population inscrite à Agadir a augmenté de 102,7 %. Mais alors que la part des moins de 60 ans a augmenté de 67,6 %, celle des 60 ans et plus a augmenté de 188,3 %, montrant ainsi en partie l'attractivité d'Agadir et de sa région pour la population âgée.

<sup>45</sup> Chiffres des inscriptions consulaires obtenus à partir du *Rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France* (2018). Pour les circonscriptions d'Agadir (Octobre 2017), Marrakech (Août 2017) et Rabat (Décembre 2017), la part des 60 ans et plus a été transmise par les consulats eux-mêmes. J'en profite pour remercier les consuls et/ou vice-consuls de ces consulats d'avoir accepté de me transmettre leurs données détaillées.

<sup>46</sup> La circonscription de Marrakech prend également en compte la ville d'Essaouira où il a été remarqué une installation importante de retraités français ces dernières années, à l'instar de Marrakech.

**Figure 3 – Évolution des inscriptions au consulat d'Agadir en fonction de l'âge**

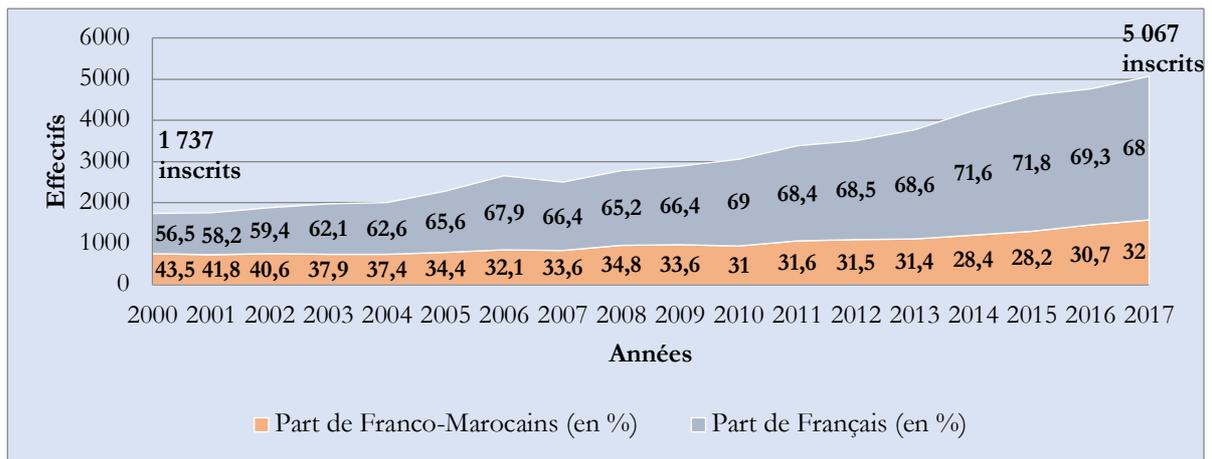


Source : Consulat d'Agadir, 2017.

Lecture : En 2007, 2 500 personnes étaient inscrites au consulat d'Agadir. Parmi elles, 29 % avaient 60 ans ou plus et 71 % avaient moins de 60 ans.

À cette particularité de l'âge des inscrits s'ajoute celle de la part des binationaux dans cette même population. En effet, les chiffres pour Agadir font état d'une baisse progressive de la part des Franco-Marocains parmi la population enregistrée, passant de 43,5 % des inscrits en 2000 à seulement 32 % en 2017. À titre de comparaison, les binationaux pour le consulat de Rabat représentaient 59,5 % cette même année<sup>47</sup>. Entre ces deux années, la population franco-marocaine a augmenté de 108,9 %, alors que la population française a augmenté de 255,4 %.

**Figure 4 – Évolution des inscriptions au consulat d'Agadir selon la double-nationalité**



Source : Consulat d'Agadir, 2017.

Lecture : En 2000, 1 737 personnes étaient inscrites au consulat d'Agadir. 43,5 % d'entre elles détenaient la double nationalité franco-marocaine et 56,5 % n'avaient que la nationalité française.

<sup>47</sup> Donnée fournie par le consulat de Rabat. Il n'a pas été possible d'accéder à cette donnée pour le consulat de Marrakech.

Avec ces quelques données, encore une fois parcellaires, nous voyons que le consulat d'Agadir enregistre non seulement une population dont la part des plus âgés prend de plus en plus d'importance, mais qui est aussi moins franco-marocaine, en tout cas au regard de la nationalité. Ce constat de vieillissement de cette population française à Agadir correspond aux nouvelles installations observées depuis le début des années 2000 dans la recherche (Desse, 2010 ; Lachaud, 2014 ; Le Bigot, 2013 ; 2017 ; Pinel, 2015 ; Viallon, 2012), tout comme dans l'actualité médiatique<sup>48</sup>. Des installations de retraités français qui viennent augmenter les cohortes de retraités marocains en situation de retour.

#### 4.1.3. Une « exceptionnalité » des retraités français dans la recherche ?

Compte tenu du développement déjà ancien des migrations britanniques dans les pays méditerranéens, la recherche anglo-saxonne s'est déjà beaucoup intéressée aux tenants et aboutissants des migrations internationales de retraite. Parmi les travaux fondamentaux, nous pouvons citer ceux de Russell King, Tony Warnes et Allan Williams (2000) qui ont notamment étudié les installations de retraités anglais dans les pays du sud de l'Europe ; mais aussi ceux de Karen O'Reilly (2000 ; 2003) sur les installations anglaises sur la Costa del Sol et de Michaela Benson (2011) dans les campagnes françaises. Les premiers ont notamment montré dans une étude multisituée l'influence du tourisme sur la migration de retraite internationale, qui donne des familiarités aux touristes en séjour à l'étranger, tout en leur donnant des informations sur les espaces de vie possibles à la retraite. La migration de retraite et les pratiques du tourisme partagent ainsi des motivations communes selon Russell King et ses collègues (2000) : « *Amenity retirement migration is based on landscape and climate attractions, and minimum infrastructural and social requirements. The attractions are shared in large measure with tourism, which also generates some of infrastructural and social requirements of the retirees.* » (pp.33-34). Le contexte français des migrations internes de retraite confirme ce lien par la constatation que l'héliotropisme et le balnéotropisme sont deux « moteurs » de la migration de retraite (Loew-Pellen, 2005).

---

<sup>48</sup> Une recension des articles de presse évoquant l'installation de retraités français au Maroc a été faite dans la thèse de Brenda Le Bigot (2017). Nous pouvons citer deux exemples évocateurs ici. Le premier – « Les Néocolonialistes » – est un article de *L'Humanité* qui fait référence à un reportage télévisé de France 2, *Envoyé Spécial*, d'octobre 2005 sur les retraités français vivant quelques mois d'hiver au Maroc ou en Tunisie. L'auteur de l'article donne un regard critique sur cette présence française et notamment sur le comportement observé par les retraités lors du reportage, néocolonial selon lui. Source : Ixchel Delaporte (2005), en ligne : <http://www.maroc-hebdo.press.ma/retraites-francais-preferent-maroc/> (Consulté le 11/03/2019). Le second exemple – « Les retraités français préfèrent le Maroc » – est un article du 16 janvier 2019 – le plus récent que nous ayons trouvé en ligne au moment d'écrire ces lignes – de l'hebdomadaire *Maroc Hebdo*. L'auteur explique de manière assez sommaire les motivations des retraités français à s'installer au Maroc : climat, coût de la vie, accueil de la population locale, etc. L'article, évoquant pour le Maroc la troisième place du « podium » dans l'accueil de retraités français, traduit l'intérêt dans l'accueil de cette population. Source : Amourag, Aissa (2019), en ligne : <http://www.maroc-hebdo.press.ma/retraites-francais-preferent-maroc/> (Consulté le 11/03/2019).

Le lien entre migrations de retour et migrations de retraite liées au *lifestyle migration* est rarement effectué, même s'agissant des directions prises par ces migrations. Pourtant, si les retraités français se retrouvent au Maroc ou au Portugal (Plard, Vuailat, 2018) qui correspondent à des pays de retour d'émigrés en France, il en est de même dans d'autres régions du monde, comme c'est le cas pour les Étatsuniens au Mexique (Banks, 2004 ; Rojas, 2014) ou les Allemands en Turquie (Südas, Mutluer, 2006). Cependant, il faut constater que les études sur les migrations de retraite se développent de façon importante dans la recherche anglo-saxonne, et que dans ce cadre les migrations de retraite étudiées sont celles de Britanniques installés sur le pourtour méditerranéen (King *et al.*, 2000 ; O'Reilly, 2000 ; 2003). Très peu de ces études s'intéressent aux migrations de retraite vers des pays pour lesquels on constate aussi des migrations de retour des populations émigrées, comme l'Inde<sup>49</sup> ou le Pakistan. Cet état de fait contribue certainement à la limite du développement des analyses des migrations de retraite et migrations de retour de manière conjointe.

Le concept de *lifestyle migration* (ou *lifestyle mobilities*) est utilisé dans le monde anglo-saxon dans l'étude des migrations de retraite (King *et al.*, 2000 ; Benson, O'Reilly, 2009 ; Casado-Díaz, 2012 ; Ibrahim, Tremblay, 2017), et plus largement pour désigner des migrations qui concernent l'accès à une meilleure qualité de vie. Il désigne une migration – et plus largement mobilité – liée à la recherche d'une meilleure « qualité de vie » : « *Relatively affluent individuals, moving either part-time or full-time, permanently or temporarily, to places which, for various reasons, signify for the migrants something loosely defined as quality of life* » (Benson, O'Reilly, 2009, p.621)<sup>50</sup>. La traduction francophone oscille entre « migration d'agrément » (Martin *et al.*, 2012) et « migration d'aménité » qui est conservée dans ce travail et désigne des « migrations temporaires ou permanentes de personnes à la recherche d'une différenciation culturelle et d'une qualité d'environnement perçues comme supérieures » (Martin *et al.*, 2012, cité par Le Bigot, 2013, p.5), que l'on retrouve sous le terme anglais *amenity migration* (Glorioso, Moss, 2012). Les études sur cette forme de migration mettent en parallèle le tourisme et les rapports aux loisirs avec les questions résidentielles et la migration (Duncan *et al.*, 2013).

Sur ce concept très large de *lifestyle migration*, il a été souligné qu'il ne constitue pas une catégorie réelle d'analyse et qu'il ne permet pas de saisir et mesurer son incidence dans les migrations (Huete *et al.*, 2013). Michaela Benson et Karen O'Reilly (2016) accordent que la majorité des migrants sont à la recherche d'une meilleure qualité de vie et qu'il faut voir le concept comme un outil analytique et non comme une étiquette. Il est donc impossible de quantifier le phénomène précisément

---

<sup>49</sup> Nous pouvons cependant noter la présence récente d'analyses de migrations de retraite des Britanniques en Inde, mais de manière marginale (Bell, 2016).

<sup>50</sup> « Individus relativement aisés, en déplacement soit à temps partiel ou à temps complet, de manière permanente ou temporaire, vers des lieux qui, pour diverses raisons, signifient pour les migrants quelque chose approximativement défini comme qualité de vie » (Traduction personnelle).

puisque ne relevant pas d'une catégorie. Reprenant les travaux de Karen O'Reilly (2007), Mari Korpela (2010) explique que les migrations d'aménité sont souvent liées à tort à une catégorie d'expatriation. Il est vrai que ce terme d'expatriation est trop souvent utilisé en dehors de son contexte d'origine<sup>51</sup> lié à un emploi salarié mandaté par une entreprise ou une institution à l'étranger (Beck, 2018). Un contournement du vocable « migrant / migration » qui n'est que rarement utilisé pour des migrations du Nord vers le Sud. Le caractère migratoire lié aux migrations Nord-Sud est ainsi ignoré, l'expatriation renvoie à une mobilité d'un individu aisé (Green, 2008 ; 2009 ; Lindenfield, Varro, 2008) et « tout se passe comme si la différence entre migrants et touristes résidentiels en termes de définition [était] liée au niveau de vie » (Berriane *et al.*, 2010, p.6)<sup>52</sup>.

Le concept des migrations d'aménité « chevauche » ainsi différentes catégories. Giulia Fabbiano (2015) voit un lien entre l'expatriation, les *lifestyle migration* et les migrations de retour et définit les trois termes qu'elle utilise dans le cadre migratoire franco-algérien. Bien que ne faisant pas de lien entre le choix de l'Algérie comme destination de retraite pour les Français nés en France et le retour de retraités algériens vers le pays d'origine, elle établit un lien entre les retours d'Algériens et la dimension *lifestyle* de leur migration. L'expatriation correspond à des « migrants volontaires et temporaires, principalement originaires de pays riches, qui résident à l'étranger pour une ou plusieurs des raisons suivantes : business, mission, culture, plaisir. » (*Ibidem*, p.345). Sa définition des *lifestyle migration* reprend celle de Michaela Benson et Karen O'Reilly (2009), tout en y distinguant ceux qui recherchent le soleil (les « *sun-seeking* »), ceux qui privilégient le milieu rural (les « *rural idyll seekers* ») et ceux qui optent pour un milieu spirituel ou créatif (les « bourgeois-bohèmes »). Enfin, les migrations de retour (*returned mobilities*) regroupent une « gamme très variée de déplacements dont les logiques intrinsèques sont plutôt à chercher dans les liens avec la terre ancestrale et les rhétoriques de l'appartenance ethnique » (*Ibidem*, p.347). Elles prennent différentes formes : visites touristiques, réinstallations, migrations de retour, de la part des immigrés ou des descendants d'immigrés. Une définition large qui se recoupe avec les deux premières. Dans le cas des migrations françaises vers l'Algérie, Giulia Fabbiano met en avant les limites de ces catégories usuelles qui rendent peu compte des appartenances multiples des individus. S'éloignant des facteurs de la migration pour s'intéresser à la globalité du phénomène migratoire, elle propose la notion de *lifestyle settlement*. Cette dernière permet de s'intéresser aux expériences et aux pratiques des individus, tout en permettant de ne pas rester uniquement dans le champ migratoire Nord-Sud.

---

<sup>51</sup> Un exemple de cet usage abusif du terme est *l'enquête sur l'expatriation des Français*, menée par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) en 2013, qui évoque que 6 % des expatriés interrogés sont des retraités.

<sup>52</sup> La mesure inégale des flux migratoires, essentiellement axée sur l'immigration, montre que la focale s'est portée sur les migrations Sud-Nord (Temporal, Brutel, 2016) et que l'émigration des pays du Nord ne sont pas toujours considérées comme migration « classique ».

À l'inverse des migrations de retraite des Français, ce concept de migrations d'aménité n'est quasiment jamais utilisé pour évoquer les migrations d'immigrés retraités vers le pays d'origine. La notion de migration de retour et de liens avec le pays d'origine prend le dessus pour les exclure implicitement d'une recherche d'aménités et de « meilleure qualité de vie ». Le concept de *lifestyle migration* traduit alors une conception occidentale de la recherche d'aménités dans un point de vue qui semble ethnocentré. Le concept est d'ailleurs souvent associé aux « mobilités privilégiées » (Le Bigot, 2017), permettant de replacer ces migrants dans un contexte de rapport de force à l'échelle mondiale, favorable aux pays du Nord. Ces migrations sont permises par la possession d'avoirs et de ressources, mais aussi par l'aisance de mouvements permise par la possession d'un passeport d'un pays « de pouvoir » (Knowles, Harper, 2009 ; Benson, O'Reilly, 2016). Ainsi de nombreux *lifestyle migrants* sont d'origine modeste (Janoschka, Haas, 2014 ; Le Bigot, 2017) et dans de nombreux cas le terme de « privilégié » n'est pas adéquat pour décrire la situation sociale. Il l'est surtout pour décrire cette population vis-à-vis des standards locaux du pays où elle a choisi de vivre, et pour évoquer ses privilèges dans son accès facilité à la migration et les options qui s'offrent à elle (Croucher, 2012)<sup>53</sup>.

Dans le champ de la recherche en sciences sociales, ces migrations dites privilégiées font l'objet d'un traitement particulier par un « nationalisme méthodologique » (Glick Schiller, 2010 ; Bantman-Masum, 2016) où les recherches mettent « à part » les migrants venus du Nord et évitent le terme même de « migrant » pour les décrire. L'état de l'art esquissé lors de ce premier chapitre montre cette distinction, voire déconnexion opérée : retraités français et retraités marocains sont toujours étudiés en parallèle et en mobilisant des champs d'étude différents. C'est en évitant de prendre cette posture où les retraités français seraient vus de manière « particulière » par rapport aux retraités marocains, que j'ai choisi de les considérer non pas comme deux groupes distincts entre *lifestyle migration* et migrations de retour, mais bien comme un groupe unique de migrants à la retraite. L'idée n'est pas d'écarter de l'analyse les distinctions qui existent entre ces deux groupes nationaux – en particulier dans les (non) privilèges liés à la mobilité – mais de comprendre la mécanique qui a amené ces deux groupes à migrer vers un même espace, et ainsi se retrouver dans un même espace migratoire dont le Souss-Massa constitue le cœur. D'une région qui a été le fer de lance des départs des marocains vers la France, elle se trouve aujourd'hui être une des régions principales d'installation de retraités français au Maroc, tout en restant liée à la présence des retraités marocains

---

<sup>53</sup> L'analyse des « régimes de mobilité » effectuée par Nina Glick Schiller et Noel B. Salazar (2013) va dans ce sens. Par cette expression, ils décrivent des politiques nationales et internationales sur les mobilités qui normalisent les migrations de certaines populations mais criminalisent certaines autres. Le terme de régimes – *mobility regimes* – qui renvoie à la dimension politique des frontières, permet d'approcher les différentes manières dont circulations humaines et mobilités ont été pensées dans les théories sociales. Le terme avait d'ailleurs déjà été avancé par Ronen Shamir (2005) pour décrire les inégalités croissantes en termes d'accès à la mobilité ; les différences d'opportunités à se mouvoir formant aujourd'hui selon lui l'un des principaux éléments de stratification à l'échelle mondiale.

qui ont immigré en France. Dans cette mécanique migratoire, ne pourrions-nous pas percevoir un effet d'entraînement entre ces deux populations ? Dans la pratique, comment ces deux migrations peuvent-elles être corrélées et comment les retraités français se sont-ils retrouvés à migrer vers le même espace que les retraités marocains ? L'intérêt est maintenant de regarder du côté de ce qui a été appelé plus tôt un contre-champ migratoire, qui pourrait associer les Marocains et les Français dans une seule et même dynamique migratoire.

#### 4.2. Du tourisme des immigrés à l'émergence d'un contre-champ migratoire

Dans leurs allers-retours réguliers vers le Maroc, les Marocains émigrés en France sont également considérés comme des touristes dans leurs pratiques par les autorités. D'ailleurs, le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale du Maroc détaille les chiffres officiels des entrées touristiques dans le Royaume en fonction de la nationalité, en comptabilisant les « Marocains Résidents à l'Étranger » (MRE). Ces derniers représentaient 48,3 % des entrées touristiques du pays en 2017<sup>54</sup>, ce qui montre l'importance des retours annuels au pays d'origine pour les émigrés, un élément déjà présent dans les théories sur les formations des champs migratoires (Simon, 1979 ; Béteille, 1981). Au sein du champ migratoire, l'immigré peut représenter la figure du touriste.

Gildas Simon (1979) évoque des retours annuels au pays d'origine très présents pour la population tunisienne de France, mais également pour la population marocaine<sup>55</sup>. Ces retours annuels durent en moyenne un à trois mois et concernaient à la fin des années 1970 la période estivale à 45 % et la période hivernale à 30 %. Ils contribuent au maintien des liens avec la région d'origine. Pour le géographe, « le mouvement de retour annuel en Tunisie est la manifestation la plus visible des liens qui unissent les Tunisiens expatriés à leurs familles et à leur pays d'origine. » (p.218). Dans ces périodes de retour, l'émigré prend alors la position de touriste dans son propre pays, comme le montre Fanny Schaeffer (2004) avec les Marocains et comme l'expliquait déjà Roger Béteille (1981) dans le cas des migrations aveyronnaises : « La possession d'une résidence secondaire ou les congés payés annuels transforment l'émigré en touriste. (...) Dans beaucoup de villages reculés, ils sont les seuls estivants que l'on aperçoit. » (Béteille, 1981, p.196).

Il précise que ces émigrés jouent un rôle important dans le développement touristique d'une région en participant à l'ouverture touristique et à sa promotion, « grâce aux contacts qu'ils entretiennent

---

<sup>54</sup> Source : Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale du Maroc, 2017.

<sup>55</sup> D'après une enquête de la Fondation Nationale des Sciences Politiques de 1977, citée par Gildas Simon (1979), 66,9 % des Tunisiens vivant en France effectuaient des retours réguliers dans le pays d'origine ; contre 78,7 % pour les Marocains et 58,7 % pour les Algériens. La moyenne pour les étrangers en France est de 64,7 % (p.219).

avec des collègues de travail ou à l'image de leur région qu'ils donnent à l'extérieur » (p.196-197). Nous pourrions y voir une idée de causalité cumulative dans le sens où l'entend Douglas Massey (1988 ; 1990) : les émigrés par leurs retours saisonniers développent le tourisme et privilégient l'arrivée de nouveaux touristiques non originaires de la région. Dans cette théorie, nous pouvons souligner de nouveau l'importance des infrastructures techniques et des services mis en place grâce aux départs des migrants actifs d'une part, et des infrastructures sociales contribuant à l'effet de réseaux entre les premières migrations et les suivantes d'autre part. Réseaux et relations sociales constituent alors la clé de compréhension d'un mouvement migratoire qui se perpétue, ce qui renvoie à la notion de *feedback* (Hägerstrand, 1957).

Au-delà du tourisme, nous voyons que des retraités français nés en France emboîtent en effet le pas aux retraités d'origine marocaine dans leurs mouvements de réinstallation ou sous la forme de va-et-vient. J'émet donc l'hypothèse de la formation de ce contre-champ migratoire – à rebours du champ migratoire franco-marocain – à partir des migrations de retour et de la circulation intensive des retraités marocains émigrés en France. Ces derniers ont selon moi contribué à l'émergence d'infrastructures et de services propres à leurs migrations, et parfois spécifiques à leur situation de vieillissement. Ce sont ces infrastructures et services, mais aussi leurs relations particulières avec la France – car anciennes – qui permettent ensuite aux retraités français d'envisager des va-et-vient et des installations au Maroc, en particulier dans la région du Souss-Massa, clé des départs et des réinstallations des Marocains de l'étranger. Nous serions donc en présence d'une causalité cumulative où les retraités marocains seraient initiateurs d'un contre-champ migratoire qui trouve ses racines dans le champ migratoire initial, tout en ayant la particularité de concerner deux groupes nationaux distincts, dont le second était étranger au champ migratoire franco-marocain historique.

\*\*\*\*\*

Les dynamiques d'installation des Français au Maroc s'inscrivent dans un phénomène plus global d'augmentation de l'émigration française à l'étranger. Les données disponibles, bien que parcellaires, dévoilent des installations particulières et permettent de montrer la spécificité de la région du Souss-Massa dans l'ensemble marocain. La population française enregistrée dans cette région du sud-marocain est de plus en plus âgée et de moins en moins franco-marocaine. En écho à une première spécificité régionale dans l'émigration marocaine vers la France, cet élément contribue à justifier l'intérêt pour le Souss-Massa et a permis de déterminer l'établissement du terrain de recherche dans cette zone. De plus, les apports théoriques sur les pratiques touristiques des émigrés dans leur pays d'origine dégagent un point commun entre retraités français et marocains de France et interrogent sur les liens entre deux dynamiques traitées différemment, mais

qui pourtant n'ont cessé de montrer des points de convergence. Les points d'ancrage, entre pays de socialisation et pays d'installation de retraite sont les mêmes. Le lien au tourisme et aux pratiques circulatoires va dans le même sens. Ces différents points ont contribué à renforcer le questionnement autour des liens qui existent entre ces populations et leurs pratiques spatiales. Ces liens semblent constituer des relations de causalité cumulative formant un contre-champ migratoire dans cet espace franco-marocain.

### **Conclusion du chapitre 1 : Le contre-champ migratoire, un regard globalisant de la migration de retraite**

Avec ce premier chapitre qui a permis de revenir sur la théorie et l'application d'un champ migratoire, nous voyons que ce dernier intègre difficilement les retraités marocains de retour dans leur pays d'origine ou en circulation entre les deux rives de la Méditerranée. Cette notion a été conçue et développée par les géographes afin de donner un cadre théorique à l'espace relationnel constitué par des travailleurs entre pays de départ et d'origine. Le champ migratoire correspond donc d'abord à un temps des études migratoires en France. Aujourd'hui, le vieillissement des travailleurs et les nouvelles aspirations en termes de localisation résidentielle au moment de la retraite invite à repenser cette notion. C'est de là qu'émerge l'intérêt de se pencher sur ce que pourrait être ce contre-champ qui emprunte les mêmes contours que le champ migratoire, mais selon d'autres modalités et avec d'autres acteurs.

Les Marocains correspondent aux « acteurs classiques » du champ migratoire franco-marocain qui ont contribué à l'initier, le former, l'entretenir et qui maintiennent les liens entre les deux pays. Ce champ migratoire franco-marocain est aujourd'hui réinvesti par de nouveaux acteurs « exogènes », français, dont la présence questionne au sein de ce champ. Comme les Marocains, ils sont retraités et ont également des pratiques de mobilité, entre va-et-vient et installations « définitives » au Maroc. Ils s'apparentent donc aux acteurs classiques, mais tout en disposant d'une expérience différente de l'espace et de la société marocaine.

Paradoxalement au fait qu'ils se retrouvent dans un même espace migratoire, nous avons pu observer que retraités français et marocains sont pourtant traités différemment dans la recherche – reflétant la distinction qui s'opère dans la sphère politico-médiatique. Ainsi le vocabulaire terminologique est lui-même différent. Les retraités français sont vus comme des expatriés ou des touristes et étudiés principalement dans le champ de recherche des migrations d'aménité. À l'inverse, les retraités marocains sont cantonnés à celui des migrations de retour, quand bien même ils peuvent partager les mêmes pratiques circulatoires que les Français. Selon moi, il est possible de déconstruire ce cloisonnement systématiquement induit et ainsi de dépasser ces catégories

d'analyse. Le cas des immigrés perçus comme touristes pousse à cette démarche. Par leurs va-et-vient et la possession de résidences secondaires, ils participent au sein du champ migratoire à l'ouverture de leur région d'origine à un tourisme (Bétéille, 1981) dirigé en partie vers la population de la région d'accueil. Dans cette optique, les migrations de retraités français vers le Maroc, et particulièrement vers le Souss-Massa ne sont pas apparues « par hasard ». La particularité de cette région – marquée à la fois par le retour des émigrés et par l'immigration internationale – a peut-être contribué au développement de nouvelles modalités de relations entre l'espace d'accueil et l'espace de départ, contribuant à les inverser en partie dans le cadre d'un contre-champ migratoire. Nous pourrions mobiliser les rapports coloniaux et postcoloniaux des deux pays qui ont contribué à forger non seulement un champ migratoire par les rapports de domination – notamment économiques – qui se sont mis en place après l'Indépendance, mais désormais également de nouvelles migrations, à rebours, entre l'ancienne métropole et l'ancien protectorat. Les liens entretenus entre les deux pays tiennent aussi en grande partie aux rapports que les Marocains de France maintiennent avec leur pays et communauté d'origine, ainsi qu'à leurs pratiques de circulation entre les deux pays. Beaucoup de ces migrants marocains ont aujourd'hui des enfants et des petits-enfants en France, qui eux aussi maintiennent des liens entre la France et le Maroc.

Le concept de contre-champ migratoire proposé au cours de ce premier chapitre permet de répondre à l'objectif de sortie des catégories préexistantes, pour adopter un regard globalisant sur les migrations de retraite franco-marocaines. Il s'agit de migrations liées à la retraite, c'est-à-dire au temps libre, qui font émerger ce contre-champ. Le contre-champ est donc par essence même à l'inverse de ce que le champ migratoire a constitué dans ses prémices. Alors en quoi l'héritage de ce champ migratoire facilite-t-il la migration des Français aujourd'hui ? Comment est utilisé ce champ migratoire qui s'est essoufflé et quelles mutations sont engendrées dans le fonctionnement du champ initial ? La mécanique et l'armature du contre-champ migratoire proposées seraient intrinsèquement liées aux liens entre ces deux groupes nationaux et à leurs pratiques et besoins communs en termes d'infrastructures ou de services. Nous pouvons penser par exemple aux liaisons aériennes entre les deux pays, empruntées à la fois par les touristes et les résidents, à la fois par les Marocains et les Français, à une offre résidentielle tournée vers cette population vieillissante ou à des services adaptés aux personnes âgées. Ces questions logistiques sur lesquelles se construisent les champs migratoires mettent en avant l'interconnexion existant entre migration et tourisme, mais surtout entre les deux champs évoqués. Des infrastructures propres aux migrations – de retraite – qui se créent progressivement par les flux migratoires répétés (Massey, 1988). C'est donc à la fois un temps « court » qui est observé, celui de l'individu et de son vieillissement ainsi que des pratiques spatiales qui lui sont associées, mais également un temps « long », avec l'évolution temporelle des champs migratoires, liée au vieillissement de ces acteurs. Les migrations des Français sont spécifiques en ce qu'elles convergent avec un autre mouvement migratoire et forment ainsi

ce contre-champ. La simultanéité de ce contre-champ avec le mouvement migratoire des retraités marocains interroge leurs liens et une possible relation de causalité cumulative propre à la migration des retraités.

Afin de dépasser les catégories préexistantes, il est nécessaire de se tourner vers les pratiques spatiales des acteurs, et notamment vers leurs pratiques résidentielles qui dessinent un espace de vie au sens où Roger Bêteille (1981) l'entend, c'est-à-dire un espace géographique fait de lieux et de directions entre eux et un espace relationnel fait des liens entre le migrant et son groupe social. Ainsi, la dimension spatiale et sociale est saisie dans l'analyse proposée des logiques spatiales de ces retraités. Afin d'étudier les évolutions de cet espace de vie des retraités migrants, un autre champ d'étude a été mobilisé. Ce dernier est relatif aux espaces ou systèmes résidentiels (Dureau, 2002 ; Osmont, 1981) qui ont croisé les pratiques spatiales avec les liens les structurant, en particulier dans leurs dimensions sociales. La mobilisation de ce champ d'étude permet un raffinement des échelles d'analyse : avec le champ migratoire, ce sont les relations entre deux régions ou États qui sont évoquées ; avec les systèmes résidentiels, ce sont les relations entre les logements situés dans ces régions ou États qui sont analysées, et donc les caractéristiques de lieux de vie plus détaillées. Le système résidentiel permet également d'analyser des lieux de vie qui font « système » et qui fonctionnent ensemble, ce qui permet de se rapprocher du champ migratoire. Nous voyons donc que les deux notions sont proches mais convoquent des échelles spatiales d'analyse différentes, mais également des échelles sociales différentes avec des groupes de population étudiés dans le cadre du champ migratoire et davantage des individus et des familles dans le cadre des systèmes résidentiels.

En outre, ces études ont développé des outils novateurs, adaptés à l'étude des populations en mouvement, qui ont permis de dépasser certaines limites des appareils statistiques classiques dans l'étude de ces phénomènes. Le cadre théorique et les outils proposés par ces études sur les pratiques résidentielles permettent de poursuivre l'objectif de dépassement des catégories usuelles entre retraités français et marocains. En effet, en mettant la focale sur les pratiques et stratégies résidentielles des retraités, leurs nationalités sont mises de côté pour s'intéresser plutôt à ce que leurs pratiques ont de similaire à une échelle plus fine que celle des pays, entre installations au Maroc et va-et-vient entre et dans les deux pays. Ces pratiques entre le pays d'origine et le pays d'accueil ont longtemps été analysées pour les retraités immigrés et il est généralement admis que le va-et-vient renforce le champ migratoire par les liens qu'ils permettent d'entretenir (Schaeffer, 2004). Il est cependant peu rappelé que cette bipolarisation se réalise entre plusieurs résidences, décrivant ainsi des pratiques multi-localisées. C'est ce qui a renforcé ma détermination à croiser l'étude des champs migratoire avec celle des pratiques résidentielles, notamment de multirésidence.

## Chapitre 2 – Migrations de retraite et logiques résidentielles

« En recourant à une notion telle que celle de système résidentiel, les enjeux sont multiples. Il s'agit certes d'analyser les pratiques plurilocales des populations, d'appréhender globalement les mobilités qui les sous-tendent, de comprendre les logiques familiales des pratiques spatiales des individus et des ménages. Il s'agit aussi de restituer la dimension sociale de l'espace, occultée dans l'approche démographique traditionnelle de la migration. »

(Dureau, 2002, p.178)

La théorie autour des champs migratoires a permis de constater l'importance que revêtent les liens sociaux qui participent à leur constitution entre les deux pays. Ces liens, nous le verrons au cours de ce deuxième chapitre, ont également leur importance dans la mise en place des pratiques résidentielles individuelles à une échelle plus fine. Un premier constat montre que les travaux sur les champs migratoires (Simon, 1979 ; Béteille, 1981) et sur les systèmes résidentiels (Osmont, 1981 ; Dureau, 2002) révèlent tous les deux le rôle pivot joué par le réseau social dans les pratiques de mobilité des individus, qu'elles soient considérées d'un point de vue résidentiel – par un changement de logement – ou migratoire – par un changement de pays de résidence. Parmi ces liens sociaux, l'institution familiale revêt une importance particulière dans les pratiques choisies (Agier, 1999 ; Bonin, Villanova, 1999) et ces dernières mettent alors en évidence un « système de relations » sociales (Brun, 1993). L'approche par les systèmes résidentiels permet de ne pas envisager la migration comme une rupture résidentielle – synonyme de rupture du réseau familial – et de voir qu'au contraire les différents pôles sont liés entre eux par les liens maintenus entre les membres de la famille (Dureau, 2002). Un second lien entre les deux approches est donc visible : liens familiaux et sociaux forment en partie les champs migratoires, tout comme ils orientent les pratiques résidentielles. C'est ce lien qui a été le point de départ dans le rapprochement entre ces deux champs d'étude visant à dépasser les catégorisations existantes. Alors que le champ migratoire envisage les relations sociales à l'échelle de groupes ou collectifs de migrants, le système résidentiel recentre la focale sur l'individu dans ses rapports au réseau familial ou à l'entourage proche. Un autre lien est le constat que les pratiques de circulation et les allers-retours étudiés dans la recherche sur les migrations décrivent sans le nommer un système résidentiel. En effet, l'importance des lieux dans l'identité des individus et dans les pratiques spatiales opérées entre plusieurs espaces renvoie vers la littérature, autour de la condition du migrant dans l'entre-deux (Charbit *et al.*, 1997 ; Gonin, 1997 ; Schaeffer, 2001 ; Charef, 2003). Situation souvent décrite pour les migrants entre deux sociétés, elle met en avant des va-et-vient qui s'inscrivent dans des pratiques de bi-résidence. Ces pratiques circulatoires étudiées dans les champs migratoires décrivent donc des formes de

multirésidence analysées dans les systèmes résidentiels, esquissant le lien entre ces deux champs d'étude lorsque la focale est mise sur les familles. Ces pratiques circulatoires et ces systèmes résidentiels mettent aussi en avant des contraintes juridiques et économiques qui participent à leur modification, tout comme ils montrent la présence de services facilitant ces pratiques.

Par le rapprochement de ces deux champs d'étude, l'avantage est de délimiter une approche conceptuelle permettant d'aborder les migrations internationales de retraite, qui sont en partie invisibles sur un plan statistique. En effet, le champ d'étude des pratiques résidentielles a mis en avant une batterie d'outils afin d'étudier les pratiques de multirésidence et la mobilité, qui permettent de pallier en partie cette invisibilité statistique. Ce deuxième chapitre revient sur la littérature relative aux pratiques résidentielles qui est à l'origine de la méthodologie mise en place pour étudier les migrations de retraite vers le Maroc. Par ailleurs, mobiliser le champ d'étude des pratiques résidentielles nous conduit vers la notion de stratégie résidentielle, qui sera explicitée dans ce chapitre. La mobiliser dans le cadre d'une étude sur les mouvements migratoires permet de sortir d'un certain déterminisme qui se dessine avec le champ migratoire, où le collectif influe beaucoup sur les pratiques individuelles. À l'inverse, le concept de stratégie résidentielle confère à l'acteur une marge de liberté dans sa capacité à agir et saisir des opportunités, quoiqu'elle soit aussi conditionnée par des logiques sociales régies le plus souvent par la famille (Dureau, Bonvalet, 1999).

En partant de ce rapprochement, il est proposé de questionner les stratégies dans le cadre de ces migrations de retraite et la formation de nouveaux espaces de la retraite dans le cadre d'un contre-champ migratoire. De quelles stratégies relève l'installation résidentielle des retraités au Maroc ? En quoi par leur diversité, répétition, accumulation transforment-elles le champ migratoire franco-marocain et conduisent-elles à produire des lieux ou des territoires nouveaux ? L'espace de vie des retraités, sa remise en question et les mutations opérées face à la migration de retraite seront d'abord questionnés. Nous verrons qu'en comprenant cette mobilité comme un fait migratoire spécifique à la fin de vie active et au processus de vieillissement, elle répond à des logiques particulières dans lesquelles la famille tient une place importante. Ces logiques amèneront à la réflexion autour de la notion de stratégies résidentielles, qui expliquent en partie les différents modes d'habiter observés. C'est à partir de ces réflexions théoriques autour des pratiques et stratégies résidentielles que le protocole d'enquête a été conçu, ce qui a conduit à l'échantillon d'enquête présenté à la fin de ce chapitre

### **1. Espace de vie à la retraite : espace en mutation ?**

Les pratiques circulatoires et migratoires modifient les différents lieux qui composent un espace de vie (Bétéille, 1981). La retraite, « moment particulier » de la vie d'un individu par les changements

de rythme de vie qu'elle suscite, apparaît comme propice aux changements spatiaux. Elle peut alors se révéler être une étape du cycle de vie synonyme d'évolution dans les pratiques spatiales, notamment résidentielles, mais également dans les relations sociales et familiales. Différents lieux forgent l'identité des individus (Bonnin, Villanova, 1999) : l'individu n'est pas attaché à un lieu unique mais à plusieurs qui forment son espace de vie. Dans ce sens, la notion de « système résidentiel » (Dureau, 2002) permet de reconnaître le « caractère multipolaire des pratiques spatiales » (*ibidem*, p.157) et ainsi de remettre la mobilité spatiale au cœur de la question résidentielle. Ainsi, cette mobilité n'est pas que le fait d'un transfert de résidence et intègre la circulation entre différents pôles : la migration n'est pas un acte « définitif ». Les migrations de retraite, constituées de mouvements circulatoires et de changements de résidence, s'intègrent alors parfaitement dans ce raisonnement et permettent de saisir le caractère évolutif de ces mobilités. Face à ces migrations de retraite, la majorité des individus ont une stabilité résidentielle au moment de la retraite (Huynh, 2010) et dans ces cas, la recomposition des espaces de vie peut aussi se réaliser dans l'immobilité résidentielle alors que la famille est en mouvement. Dans cette thèse, l'analyse se centre donc autour d'un cas particulier dans la tendance générale, ce qui permet de poursuivre l'analyse de cette « génération mobile » (Bonvalet, Ogg, 2009) des *baby-boomers* qui jusqu'ici a été appréhendée essentiellement dans une mobilité interne ou de double-résidence (Huynh, 2010) et qui est complétée par les migrations de retraite des Marocains.

Au cœur de ces mutations de l'espace de vie, nous observons différentes logiques qui ont trait aux évolutions inhérentes à la retraite : augmentation du temps libre, baisse des ressources économiques, diminution des individus du foyer, enjeux de santé, etc. Dans ces différentes logiques, il a souvent été montré que la famille est fréquemment mobilisée dans les choix effectués en termes de logements et de lieux d'installation de la population retraitée (Huynh, 2010). De même, des logiques liées à la santé et au vieillissement et des logiques financières entrent en compte dans les choix. Nous avons donc ici tout intérêt à comprendre comment les logiques familiales structurent les logiques spatiales, ce qu'ont effectué les études sur les pratiques résidentielles, comme nous le verrons.

### **1.1. Remise en question de l'espace de vie à la retraite**

#### 1.1.1. Différents lieux qui composent l'espace de vie

Au cours de leur vie, les individus oscillent entre plusieurs espaces (Gotman, 1999 ; Guérin-Pace, 2006) et ces lieux qu'ils ont fréquentés, fréquentent ou fréquenteront à l'avenir font partie de leur identité (Bonnin, Villanova, 1999). Anne Gotman (1999) les définit comme des « espaces de

référence » ou comme des « espaces fondateurs ». Les premiers forment un espace de l'histoire familiale, constitué des lieux d'origine des parents. Ils permettent de se situer géographiquement dans une lignée familiale et ont fonction de mémoire ou de rassemblement familial. En ce sens, ils constituent selon la sociologue une « ressource spatiale ». Les seconds sont les espaces de formation de l'individu, c'est-à-dire ceux où il a grandi et qui constituent sa socialisation résidentielle. Ces espaces fondateurs peuvent être multiples : maison(s) principale(s), lieux de vacances, scolaires ou lieux fréquentés à l'étranger. Ces espaces forment souvent « un pôle attracteur du territoire résidentiel » (*Ibidem*, p.82) malgré une mobilité. Les différents changements résidentiels des individus sont à remettre dans le contexte d'un espace relationnel et sont finalement à ancrer dans une biographie individuelle et familiale. Les lieux fréquentés forment donc un territoire intrinsèquement lié à l'identité : « Tous ces lieux constituent le patrimoine identitaire géographique de chacun qui, selon les individus et les moments de la vie, sera en partie ou non mobilisé. » (Guérin-Pace, 2006, p.299). Nous pouvons aisément penser qu'avec l'âge, ce « patrimoine identitaire géographique » s'enrichit au fil des déménagements, des lieux de loisirs, mais également avec les lieux de vie des proches. Un espace de vie large avec lequel il faut composer à la retraite. De plus, être en situation migratoire ajoute de nouveaux lieux de vie à l'étranger, qui sont pris en compte dans la recomposition socio-spatiale à la retraite.

Le lieu est souvent symbolisé par une maison, ou plus largement ce que Philippe Bonnin (1999) appelle la *domus*. L'espace résidentiel est souvent caractérisé par une maison, au centre de la *domus*, et vers laquelle le groupe domestique – généralement caractérisé par une famille – se centre, en la prenant en charge ou en disposant de ses murs. Mais dans les faits, on constate parfois l'utilisation régulière d'une ou plusieurs autres résidences par les individus, qui mettent en place une « multilocalité » d'un groupe ou d'un individu mettant à mal « l'équivalence de principe : un ménage = un logement. » (*Ibidem*). Cette idée rejoint les travaux menés au sein de l'INED sur la remise en cause dans les enquêtes de ce lien entre « ménage » et « logement » (Bonvalet, Lelièvre, 2012 ; Lelièvre *et al.*, 2012). Elle rejoint aussi celle de « l'habiter poly-topique » mis en avant par Mathis Stock (2006) où « pour chaque projet, pour chaque tranche de vie, les individus tendent à choisir le lieu adéquat par l'adoption de stratégies migratoires ou circulatoires » (p.10). Le lieu étant lié à l'identité des individus, il a été difficile de concevoir que plusieurs lieux puissent définir quelqu'un et donc définir l'ubiquité comme le rappelle Philippe Bonnin : « La domiciliation et l'unicité de la résidence confèrent une identité, qu'elle permet au pouvoir, à la statistique et aux chercheurs de repérer les individus, nous voudrions qu'elle demeure nécessairement unique ne serait-ce qu'au nom du principe de la rationalité scientifique qu'une chose ne peut être en même temps elle-même et autre chose. » (*Ibidem*, p.26). Or, il n'y a pas forcément contradiction entre l'unilocalité et la multilocalité d'un réseau familial. Plusieurs lieux peuvent définir une identité individuelle ou collective – en particulier familiale – montrant ainsi que l'unilocalité n'est pas une norme, bien

qu'elle ait été conçue ainsi pendant longtemps en « fixant » les individus dans des catégories statistiques, en « ménages » et « logements ». Les pratiques spatiales des retraités de France au Maroc – et en particulier les pratiques circulatoires d'une partie d'entre eux – sont bien à ancrer dans ce constat, illustrant ainsi l'inadéquation des catégories statistiques pour décrire leurs pratiques résidentielles.

Jacques Lévy (1998) va dans ce sens en décrivant l'apparition de multiples identifications aux lieux par les individus. Il observe que « les lieux qui ont un sens pour nous se sont multipliés » (p.195) et qu'ainsi « les identités contemporaines peuvent donc être analysées comme une combinaison variable de territoires et de réseaux » (*Ibidem*). Rémy Knafo (1998) y voit aujourd'hui l'inverse des sociétés traditionnelles où l'idéal consistait en un ancrage territorial fort, une « fixation territoriale » avec des individus très liés à la possession du sol. Pour le géographe, les espaces de vie sont plus éclatés à cause de lieux de plus en plus dissolus entre eux : lieux de résidence, de travail ou de scolarisation, ou encore de loisirs. La multilocalité s'instaure alors essentiellement par la division entre les lieux de l'identité, symboliques et formateurs, et les lieux des ressources (Bonnin, 1999). Et ces ressources peuvent être liées aux loisirs et à la villégiature, souvent à l'origine de l'apparition des « résidences secondaires ». Le terme de « résidence secondaire », administratif<sup>56</sup>, reste flou et très large (Pfirsch, 2010a), et Nathalie Ortar (1999) explique qu'une partie seulement de ceux qui sont concernés se reconnaissent en ces termes. L'expression révèle différentes réalités. Certains acceptent le terme car la résidence en question a moins d'effets pour eux : elle est secondaire car elle ne représente pas les origines territoriales ou familiales des individus et est souvent récente. Ou si cette résidence provient d'un héritage, elle reste secondaire car elle ne symbolise pas une revendication identitaire. D'autres refusent ces termes perçus négativement, faisant référence à des comportements de nantis venus d'ailleurs. À ceux-là s'ajoutent ceux qui ne peuvent hiérarchiser entre leurs résidences : il n'y a dans leur esprit aucune résidence secondaire, toutes deux étant partagées entre les saisons ou complémentaires dans leur utilité – résidence du travail, résidence du repos (Ortar, 1999). Le terme administratif est alors rejeté et des expressions plus neutres sont préférées telles que « maison de vacances », « maison de week-end », « maison de campagne », etc. Le terme de « résidence secondaire », par la diversité de situations qu'il peut contenir, montre sa limite et à mon sens n'est pas à privilégier dans une approche de déconstruction des catégories existantes, tant il dénote une vision administrative ne pouvant pas décrire la réalité des pratiques. La pratique de la multirésidence est parfois encore synonyme de richesse, « trait distinctif des classes supérieures » (Pfirsch, 2010a) et réservée aux catégories sociales les plus aisées (Bonnin, Villanova, 1999), mais « l'ubiquité résidentielle n'est ni un fait marginal, ni une affaire de nantis.

---

<sup>56</sup> Le terme de « résidence secondaire » est une notion administrative, comme le rappellent Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (1999). La comptabilité de ces résidences a débuté en 1946 à des fins d'imposition.

Elle rassemble ouvriers, provinciaux expatriés, travailleurs migrants autour d'une même pratique » (*Ibidem*, p.5). Ainsi, selon « l'enquête logement »<sup>57</sup> de 1992, près de 9 % de l'ensemble des ménages en France étaient propriétaires d'une résidence secondaire<sup>58</sup> (Arbonville, Bonvalet, 1999, p.45). Allant au-delà des ménages et du statut de propriétaire, « l'Enquête Famille et Logements »<sup>59</sup> a montré qu'en 2011, 11 % des adultes en France habitaient deux logements ou plus (Imbert *et al.*, 2014a).

La façon dont ont été observées ces pratiques, comme concernant essentiellement une élite sociale, questionne sur les liens qui ont été peu effectués avec les études migratoires. En effet, l'importance des lieux dans l'identité des individus et l'importance que peuvent prendre les pratiques résidentielles entre deux logements, renvoient à ce qui a été écrit sur la condition d'immigrés et l'entre-deux (Charbit *et al.*, 1997 ; Gonin, 1997 ; Schaeffer, 2001 ; Charef, 2003). Daniel Pinson (1999) l'explique pour les Marocains et évoque la « maison du retour » comme un projet économique en lien avec la présence familiale sur place. Il cite notamment l'enquête « Mobilité Géographique et Insertion Sociale »<sup>60</sup> de l'INED de 1992, qui montre que 36 % des chefs de famille marocains en France sont propriétaires d'une résidence au Maroc. Roselyne de Villanova et Catherine Bonvalet (1999) mettent également en avant ce lien entre le statut migratoire et la pratique de la bi-résidence. Elles évoquent notamment le paradoxe existant entre la condition d'immigré – qui connaît peu d'amélioration – et la pratique de la double-résidence (*Ibidem*, p.235), et voient dans l'émergence de ces « systèmes résidentiels » le développement d'un « véritable espace migratoire, lieu de changements et d'accumulation qui s'appuie sur une circulation permanente entre les deux pays » (*Ibidem*, p.226). Un rapprochement peut donc être effectué entre les deux groupes nationaux étudiés sous les mêmes pratiques, alors même qu'encore une fois la théorie et le vocabulaire terminologique les a séparés *a priori*. L'espace de vie éclaté des retraités étudiés dans ce travail lie les lieux entre eux par les liens entretenus entre les deux pays et par des allers-retours réguliers pour la plupart des individus. Ceci m'amène à déduire que la pratique du va-et-vient, décrite dans de nombreuses études sur le fait migratoire, s'inscrit dans la multirésidence. Tout comme certaines études migratoires ont mis en avant la question de la « maison » au pays, la maison du retour pour certaines populations (Pinson, 1999), la question du logement est également importante pour les populations françaises à leur tour migrantes au Maroc. La pratique

---

<sup>57</sup> L'Enquête Nationale Logement (ENL) de l'INSEE vise à décrire les logements d'un large échantillon du recensement, leurs occupants, leurs revenus et dépenses, ainsi que leurs mobilités résidentielles.

<sup>58</sup> Les résidences secondaires concernent ici les résidences dont les ménages ont l'usage, excluant ainsi les logements de rapport, c'est-à-dire les logements mis en location ou prêtés (qui concernent 9,6 % des ménages).

<sup>59</sup> L'Enquête Famille et Logements (EFL) de 2011 a été réalisée par l'INSEE en France métropolitaine auprès d'un échantillon représentatif de 360 000 individus de 18 ans ou plus. L'enquête s'intéresse à la diversité des familles en France et à leurs pratiques de résidence.

<sup>60</sup> L'enquête MGIS a été réalisée par l'INED avec le soutien de l'INSEE en 1992 et aborde les conditions de vie des immigrés en France, ainsi que de leurs enfants. L'échantillon enquêté était constitué de 12 400 immigrés, 2 500 enfants d'immigrés nés en France et 2 600 Français nés en France.

multirésidentielle vient se confirmer dans le champ migratoire, en permettant de pérenniser certains liens entre les deux pays par la circulation migratoire. Mais cet espace de vie sur plusieurs territoires nationaux montre aussi son caractère évolutif, en particulier avec l'âge : la retraite entre alors « en jeu » en tant que période propice à un réagencement de l'espace de vie, par la migration et donc le changement de résidence.

### 1.1.2. Migrer à la retraite : un réagencement de l'espace de vie

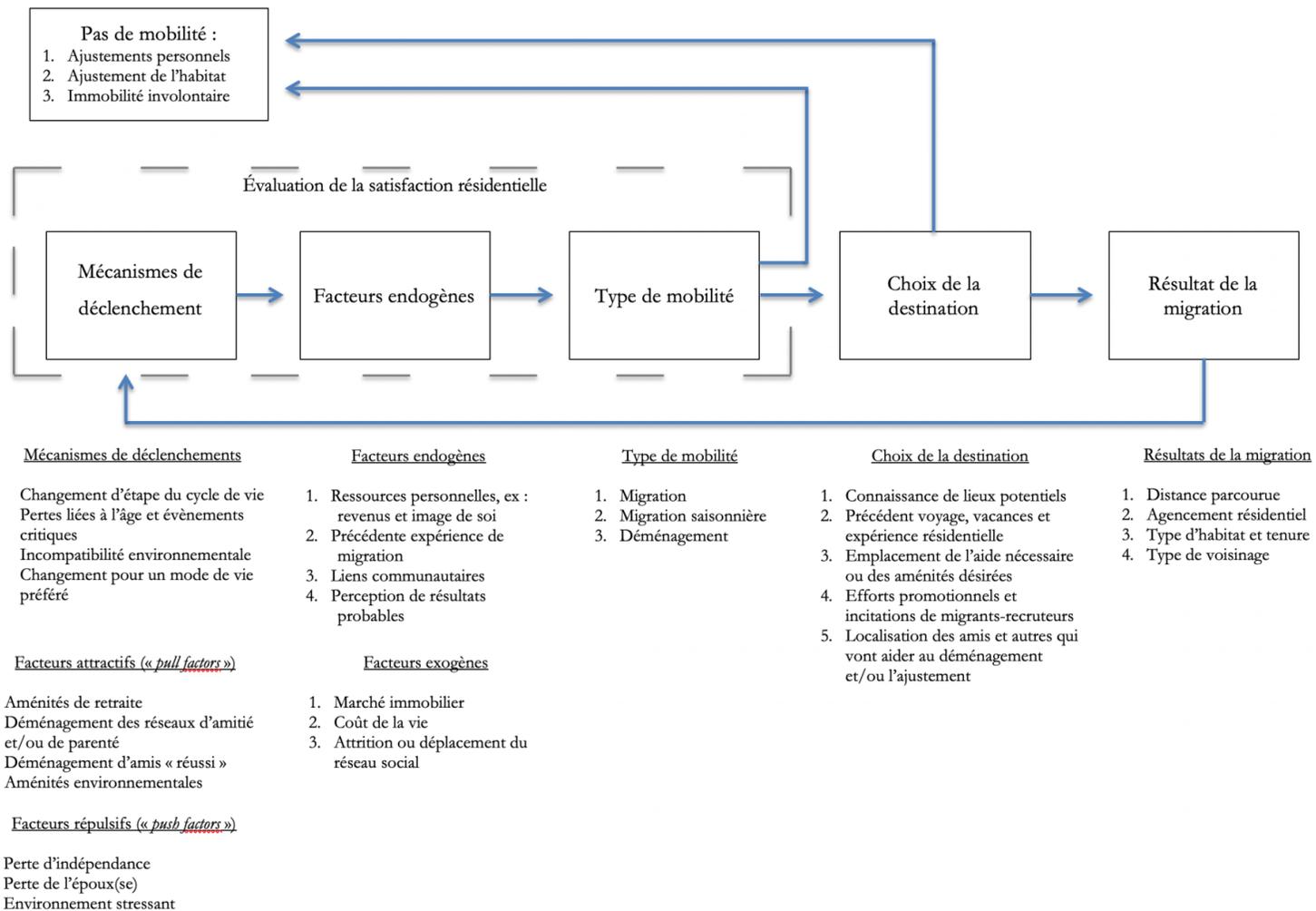
La retraite est un moment particulier en tant que marqueur du processus de la fin de la vie active et d'augmentation du temps « libre ». Mais également parce qu'elle est souvent synonyme de réagencement de l'espace de vie individuel et familial, visible par une augmentation des changements résidentiels au moment de cette période clé. Ces migrations de retraite génèrent également des changements sur les territoires qu'elles impliquent, ce qui suscite l'intérêt de la recherche, dans divers contextes nationaux et internationaux.

Dans le cas des migrations internes étatsuniennes, le géographe Robert Wiseman (1980) faisait état dans les années 1970 et 1980 de migrations déjà anciennes de personnes âgées, qui prenaient une ampleur de plus en plus grande<sup>61</sup>. Le géographe constatait que ceux qui migraient sur la plus longue distance étaient majoritairement plus jeunes, en couple marié, plus éduqués et en meilleure santé. On retrouvait également dans les longues distances beaucoup de *return migration*, des personnes dont la volonté était de retourner dans leur État de naissance ou l'État où ils avaient grandi. Bien que concernant des migrations internes et dans un contexte étatsunien, l'article de Robert Wiseman a été une source d'inspiration, notamment par sa proposition d'un modèle théorique du processus de migration de personnes âgées (Figure 5). Son modèle englobe des décisions connexes : la décision migratoire, le choix de la destination, le type d'habitat et les agencements résidentiels. Le modèle assume que toute personne âgée est un migrant potentiel et que les individus réévaluent continuellement leur situation résidentielle par rapport à leurs besoins, désirs, ressources, et les perceptions des résultats qui peuvent être obtenus par la migration.

---

<sup>61</sup> Entre 1965 et 1970, 28 % des Étatsuniens de 64 ans et plus ont effectué un changement de résidence (Wiseman, 1980).

Figure 5 – Modèle théorique du processus de migration de personnes âgées



Source : Robert F. Wiseman (1980) ; Traduction personnelle.

Ce modèle, bien que similaire à d'autres sur le fondement des décisions pour caractériser les changements résidentiels à travers la population générale (Brown, Moore, 1970), a l'intérêt de prendre en compte la spécificité du vieillissement. Le modèle de Robert Wiseman est sûrement perfectible et à renouveler, notamment en incluant une dimension internationale des migrations de retraite. Il évoque par exemple des *push and pull*<sup>62</sup> qui sont certainement critiquables par leur aspect trop binaire. Il évoque cependant l'importance des expériences passées de mobilités.

Pour le géographe, les expériences résidentielles préalables ont une influence variable sur la décision de bouger. Le souvenir d'un déplacement réussi peut encourager la mobilité, alors que la stabilité peut exercer une influence négative sur la migration. La destination elle-même est évaluée au prisme des expériences personnelles des retraités ou de leurs proches. Dans ce processus d'évaluation des destinations, les séjours touristiques et les expériences résidentielles passées sont importantes (Roseman, 1977 ; Wiseman, 1980). L'évaluation est d'ailleurs parfois effectuée plusieurs années avant la retraite. De là, Robert Wiseman établit plusieurs profils-types en fonction du rapport individuel à la migration de retraite et à la satisfaction résidentielle (*voluntary stayers ; involuntary stayers ; voluntary movers ; involuntary movers*). Robert Wiseman effectue à mon sens un rapprochement entre études des phénomènes migratoires et des pratiques résidentielles. Il met en avant les liens très clairs entre le tourisme et la migration de retraite dans la recherche d'aménités<sup>63</sup>, ainsi que l'existence de groupes d'informations et d'incitation à la mobilité résidentielle pour certains retraités.

Ces différents éléments décrivent ce qui semble être un courant migratoire entre le lieu d'origine et le lieu d'installation, rappelant les travaux sur la constitution des champs migratoires et l'importance des réseaux migratoires (Kero, 1977 ; Rice, Ostergren, 1978 ; Hägerstrand, 1979 ; Bétéille, 1981) :

« Information flows and the recruitment efforts of developers as well as friends, repeated thousands of times, establish a highly channelized migration stream between a particular origin and destination. The stream is perpetuated by the flow of information, knowledge of the successful adjustments of others, and the expectation that friends could aid in one's own adjustment to the move. »

(Wiseman, 1980, p.148)

---

<sup>62</sup> Implicitement ou explicitement, la destination est pensée face au lieu d'origine, en opposition, nous renvoyant aux lointaines théories des *push and pull* (Lewis, 1954 ; Harris, Todaro, 1970). Lointaines car Everett Lee (1966) a bien insisté sur le caractère approximatif des calculs entre facteurs *push* et facteurs *pull*, qui ne sont pas forcément compris par les chercheurs ou par les migrants eux-mêmes.

<sup>63</sup> Ce constat du lien fort entre tourisme et migration de retraite est toujours d'actualité dans la migration de retraite internationale (King *et al.*, 2000 ; Casado-Díaz *et al.*, 2014 ; Tremblay, Dehoorne, 2018).

Dans son étude des migrations de retraite sur une longue distance, Robert Wiseman évoque différentes typologies : ceux qui désirent changer de mode de vie (*lifestyle migration*), ceux qui ont un besoin d'assistance et se rapprochent de la famille ou des lieux d'aide et ceux retournant sur leur lieu de naissance ou d'enfance (*return migration*). Ces dernières catégories sont difficiles à séparer des deux premières, montrant ainsi les limites des catégorisations face aux chevauchements des motivations individuelles. Elles mettent cependant en avant le caractère non hermétique des typologies et catégorisations qui ont lieu dans la recherche sur les migrations et sur le vieillissement. Les pratiques, motivations et stratégies individuelles sont évolutives, notamment dans le cycle de vie. Ainsi, les migrations d'aménité peuvent être suivies par des mobilités de santé, dont la destination est souvent le lieu où l'on a grandi. Tout comme les destinations d'installation pour le *lifestyle* peuvent coïncider avec le lieu de naissance et de jeunesse. Au sein du champ d'étude des migrations de retraite, Robert Wiseman a contribué à montrer la difficulté à séparer les motivations de départ liées au retour de celles liées aux aménités. Il évoquait alors des migrations internes, mais mon hypothèse est que son constat reste valable dans le cas des migrations internationales de retraite.

Dans la recherche française sur le vieillissement, les profils migratoires décrits sont centrés autour de la question résidentielle. Françoise Cribier et Alexandre Kych (1999) définissent ainsi la migration de retraite comme comprenant un éloignement géographique qui provoque un changement de cadre de vie, mais aussi un changement dans la manière de vivre. Le sociologue Vincent Caradec (2010) décrit plus largement des comportements types dans le cadre de la retraite, allant de la mobilité résidentielle à la stabilité résidentielle et liant ainsi les choix de vie à la retraite à la question résidentielle.

Au-delà de la modification de l'espace de vie, ces migrations de retraite entraînent souvent des transformations sur l'espace d'installation. D'un côté, les demandes de services dans le domaine de la santé ou des loisirs sont en augmentation pour cette population demandeuse (Loew-Pellen, 2005) ; de l'autre, les phénomènes de concentration ont parfois des conséquences sur les marchés immobiliers, face à une population qui préfère souvent être propriétaire (*Ibidem*). Les demandes résidentielles modifiées par ces migrations de retraités créent des effets de concentration si importants qu'ils créent des territoires centrés autour de la vieillesse. Dans le sens de cette communautarisation, certains retraités font le choix d'un regroupement au sein de résidences fermées sur le modèle des *gated communities* nord ou sud-américaines (Le Goix, 2001), repris sous la forme de communauté d'âge<sup>64</sup>. Enfin, l'une des conséquences – peut-être moins perceptible – est

---

<sup>64</sup> Le phénomène est déjà ancien aux États-Unis, notamment en Floride où se rejoignent les mobilités internes et internationales de milliers de retraités. Des villages entiers ont été créés pour des résidents retraités (Pihet *et al.*, 2009),

le risque d'isolement des retraités dans leur nouvel espace. En effet, la mobilité à l'arrivée à la retraite implique souvent une remise en cause des rapports à l'espace pour ces individus (Thomsin, 2001). La mobilité apporte un nouvel espace de vie qui peut alors entraîner des pertes de repères spatiaux et sociaux. Une conséquence qui résonne d'autant plus lorsqu'on considère que les mouvements de retraités se dirigent de plus en plus vers des régions touristiques, liées aux lieux de vacances ou aux résidences secondaires, et de moins en moins vers les lieux de l'enfance comme il en a souvent été coutume jusque dans les années 1970 (Grimmeau, 1985 ; Thomsin, 2001).

Plusieurs éléments montrent en tout cas qu'il n'existe pas une « migration de retraite type » et qu'au contraire ce terme générique recouvre des réalités différentes. Les travaux de Robert Wiseman (1980) en particulier ont montré des différences notables dans les profils des retraités migrants. Il a notamment insisté sur un point important à prendre en compte dans l'observation de ces pratiques résidentielles : l'âge. Le constat peut être simplifié de la sorte : un retraité de 60 ans et un autre de 80 ans n'auront pas forcément les mêmes motivations, ni les mêmes besoins, et adopteront donc des stratégies différentes quant à leur vieillissement et aux lieux vers lesquels ils se dirigeront. De là, nous pourrions distinguer des comportements différents en fonction de l'étape dans le cycle de vie.

### 1.1.3. La migration de retraite : une étape dans le cycle de vie

Les théories sur les migrations de retraite montrent la spécificité du vieillissement dans la migration et dans les pratiques de multirésidence. L'arrivée en période de retraite est marquée par le processus de vieillesse et en fait une grande étape du cycle de vie. Ainsi, Laurence Thomsin (2001) intègre les migrations à la retraite dans une série de migrations classiques dans une vie, liées aux modifications sociales et familiales des individus. La plupart des individus sont confrontés aux migrations « d'émancipation et de mariage », puis à celles « d'agrandissement de la famille ». La migration de retraite se positionne selon elle dans une troisième étape correspondant au « rétrécissement du ménage ». Une quatrième étape se dessine selon elle si nous voyons la retraite en deux temps, avec une dernière migration liée à l'avancée en âge et à la perte des capacités physiques. L'auteure voit donc la migration de retraite essentiellement comme « un simple ajustement de la taille ou du type de logement » (p.225). Mais plus qu'un ajustement du logement, il s'agit de schémas montrant des profils différents dans leurs motivations et caractérisant ainsi des mobilités différentes. Dans ses travaux, Robert Wiseman (1980) montre que les changements résidentiels des retraités concernent surtout des personnes entre 60 et 69 ans, première « grande période » de migrations de retraite

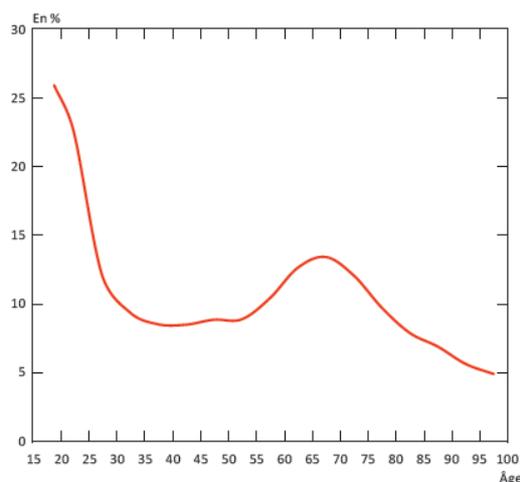
---

allant jusqu'à la création de petites villes à l'instar de *The Villages* en Floride, où les moins de 55 ans ne peuvent devenir propriétaires et où les enfants sont interdits de résidence (Blechman, 2009).

motivées par la volonté d’augmenter les aménités résidentielles et caractérisées par des mobilités de plus longue distance. La seconde période concerne les 75 ans et plus, dans une optique de besoins d’assistance face à la dégradation de l’état de santé ou la perte du conjoint. À l’inverse des premières, elles s’effectuent plutôt sur des courtes distances et les équipements de santé conditionnent grandement les pratiques résidentielles. **Les motivations et besoins différents dans les changements résidentiels effectués montrent ainsi une distinction en fonction de l’âge qui est importante.**

Nous pouvons alors considérer que les migrations de retraite forment deux groupes liés au cycle de vie et à l’avancée en âge (Thomsin, 2001 ; Caradec, 2010 ; Bonvalet, 2013). Le premier groupe est constitué de jeunes retraités qui, suite à l’arrêt du travail, décident de changer de région. Nous y retrouvons les mouvements d’héliotropisme, les séjours saisonniers de bi-résidence, mais aussi les retours vers les régions d’origine (d’enfance notamment). Catherine Bonvalet (2013) les classe dans une catégorie de « mobilité de bien-être ». L’Enquête Famille et Logements a d’ailleurs montré que le passage à la retraite constituait une période d’augmentation dans la fréquentation de plusieurs logements (Imbert *et al.*, 2014a). Comme le montre la figure suivante, la pratique de multirésidence augmente à partir de 50 ans en vue de la retraite et culmine à 67 ans – avec 13 % – avant de décliner ensuite avec le vieillissement. La mobilité de retraite est en augmentation, en lien avec l’espérance de vie en bonne santé qui augmente. De meilleures capacités à bouger et une meilleure santé à un âge avancé permettent ces mobilités (Huynh, 2010).

**Figure 6 – Proportion de personnes qui fréquentent plusieurs logements selon l’âge**



Source : Imbert *et al.*, 2014a.

Dans un second groupe, nous retrouvons des mobilités « d’ajustement » (Bonvalet, 2013). Plus contraintes, elles sont liées à la dépendance de l’âge, l’adaptation d’un logement et les mobilités

institutionnalisées. Cette généralité, axée sur une dichotomie de l'âge autour de comportements résidentiels choisis ou subis, est parfois dépassée dans une volonté de décrire la diversité des pratiques (Caradec, 2010 ; Huynh, 2010). Mais outre la typologie qui peut être effectuée, il faut retenir que dans un contexte de vieillissement, **les situations résidentielles subissent des réévaluations en fonction de l'avancée en âge et des changements de situations personnelles** (Caradec, 2010).

Les différentes logiques dans les migrations de retraite découlent donc des motivations individuelles, des besoins qui peuvent correspondre à un stade particulier du vieillissement, mais aussi des ressources économiques qui sont souvent moteur de la mobilité. Ces pratiques montrent différents âges de la retraite en lien avec le cycle de vie qui impacte les mobilités et induit des stratégies différentes. La santé en particulier est un élément qui se retrouve dans de nombreuses migrations de retraite à un âge avancé, lorsque les besoins évoluent et que la prise en charge peut s'avérer plus importante. Cependant, un élément revient régulièrement au centre de beaucoup de pratiques résidentielles des retraités : la famille. Elle est décrite comme un élément déclencheur de la migration lorsque les enfants quittent le domicile, ou comme une motivation supplémentaire – au départ dans une optique de rapprochement familial – une fois la retraite entamée. À l'inverse, elle peut être un moyen de s'éloigner physiquement de ses proches pour marquer davantage le processus de coupure avec la vie active. L'étude des pratiques résidentielles a contribué à mettre en avant les logiques familiales qui structurent les mobilités.

## 1.2. Logiques familiales dans les pratiques résidentielles

Tout comme la notion de champ migratoire a permis d'acquérir une vision globale de la migration (Simon, 1984), l'approche des pratiques résidentielles et des mobilités a aussi mené vers cette vision, qui prend en compte les déplacements n'impliquant pas de changement de résidence, et qui sort des interprétations strictement économiques des mobilités (Barbary, Dureau, 1993). Dans cette vision, il a été possible de montrer que les liens familiaux structuraient en grande partie les pratiques résidentielles, renvoyant ainsi aux études qui ont montré que les rapports de parenté structuraient également la formation des liens migratoires.

### 1.2.1. Le système résidentiel : une vision multilocale des espaces de vie

L'ouvrage de Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (1999) montre l'intérêt de restituer les pratiques spatiales dans leurs dimensions familiales, tout en abordant le caractère multilocal qu'elles peuvent prendre. Cet intérêt a conduit à remettre en perspective les notions de mobilité et de

territorialité (Dureau, 2002). Il a également permis de remettre en question des concepts tels que « ménage » ou « résidence », très usuels en démographie et dans les études statistiques, mais jugés de moins en moins pertinents pour décrire de manière fidèle les pratiques résidentielles. Dans cette démarche de renouvellement de la description des pratiques spatiales, se dégager d'un regard euro-centré a semblé nécessaire. Plus largement, la vision de l'unilocalité comme une norme et celle de la mobilité comme rupture ont été très présentes dans les travaux sur les pays occidentaux, et certains travaux sur les sociétés du Sud ont permis de remettre en question cette vision binaire. Ainsi, les modèles européens ne pouvaient se calquer sur certains contextes du Sud – et notamment africains – où le modèle « urbanisation-industrialisation-nucléarisation » ne tient pas (*Ibidem*). Reprenant l'histoire de l'émergence de la notion de système résidentiel, Françoise Dureau montre l'intérêt de la déconstruction des termes usuels et l'apparition d'une notion qui permet de mieux rendre compte des pratiques spatiales dans leur globalité : « L'enjeu est de taille : il s'agit de mieux décrypter les relations entre les différentes échelles de temps de l'individu (du quotidien au biographique), entre les différentes échelles spatiales de la mobilité (du quartier aux mouvements internationaux) et les différentes échelles sociales (de l'individu à la famille ou une autre unité socio-économique opératoire) » (*Ibidem*, p.155).

La notion de résidence a permis à la statistique publique de repérer les individus dans l'espace en leur désignant un lieu de vie unique. Mais elle a induit que la mobilité spatiale ne désignait alors que les changements de résidence et a mis en avant le principe selon lequel une résidence concerne un ménage. Les déplacements qui n'impliquent pas de changement de résidence, non pris en compte, ont pourtant émergé dans des travaux sur l'Afrique (Mitchell, 1961 ; Prothero, 1985) ou l'Amérique du Sud (Reboratti, 1986). Mobilités circulatoires et temporaires sont alors apparues comme non marginales, alors même qu'elles étaient totalement absentes des études démographiques classiques<sup>65</sup>. Sortant de la vision de la migration comme purement définitive, certains travaux ont montré l'existence d'espaces de vie sur plusieurs territoires organisés par des mouvements circulatoires, à l'instar de ce qu'ont pu montrer les travaux sur le champ migratoire (Simon, 1979 ; Béteille, 1981) dans leur approche globale. De même, l'approche des pratiques résidentielles et des mobilités ne s'est donc pas cantonnée à l'étude des changements de résidence en prenant en compte les autres formes de déplacement (Barbary, Dureau, 1993). Cela a permis de mettre en avant le principe du « caractère multiple des individus et la circulation entre les différents lieux constitutifs des espaces de vie » (*Ibidem*, p.400). Le modèle de la résidence comme lieu où la personne « a coutume d'habiter » (Henry, 1981) n'est alors plus le seul et les analyses se portent également sur l'éclatement dans l'espace des unités collectives. Olivier Barbary et Françoise Dureau (1993)

---

<sup>65</sup> L'article de Véronique Dupont et Françoise Dureau (1994) revient sur l'émergence de la mobilité circulaire dans l'étude des migrations et des mobilités.

montrent cependant la césure de temporalité qui a perduré dans les différents travaux sur les mobilités circulatoires et temporaires, ainsi que sur ceux portant sur l'espace de vie. Cette approche segmentée n'est pourtant pas justifiée, les échelles du temps long et du quotidien formant un continuum qu'il convient de préserver pour une étude globale.

### 1.2.2. La parenté dans l'étude des pratiques résidentielles

L'autre élément important a été la remise en question de la catégorie de « ménage », inadéquate dans bien des cas d'étude. Ainsi, dans plusieurs travaux en milieu africain ou latino-américain, la famille ou la communauté comme cadre d'analyse est préférée à l'individu seul (Bálan *et al.*, 1973 ; Quesnel, Vimard, 1987). Ce changement d'unité d'analyse « constitue un des facteurs clefs de la remise en cause du schéma traditionnel de la migration définitive individuelle » (Dupont, Dureau, 1994, p.805). Ce principe est d'ailleurs repris dans de nombreuses enquêtes sud-américaines (Barbary, Dureau, 1993 ; Dureau, 2000 ; Dureau, 2002). Dans le contexte africain, le groupe de recherche urbaine en Afrique du LA 94 (Le Bris *et al.*, 1985) a également pris en compte la parenté dans les pratiques de mobilité. Dans cet objectif initial de ne pas transposer des concepts d'une société à une autre, ils utilisent la notion de « système résidentiel » afin de désigner « un ensemble articulé de lieux de résidence (unités d'habitation) des membres d'une famille étendue ou élargie » (*Ibidem*, p.25). Dans les mêmes années, Daniel Pinson (1988) utilise aussi cette notion dans un contexte français. La nouvelle unité d'analyse choisie permet de mettre en évidence « les rapports de parenté (qui) structurent la pratique résidentielle » (Agier, 1999, p.35) et une approche globale des pratiques spatiales multipolaires en mettant en évidence des systèmes de relations (Brun, 1993). Dans les études quantitatives, sont alors mises en relation les observations transversales (pratiques résidentielles actuelles) et les observations longitudinales (les trajectoires résidentielles) en considérant deux niveaux d'analyse, l'individu et le groupe familial. Finalement, cette approche par les systèmes résidentiels a mis en avant l'idée que la rupture résidentielle provoquée par la migration d'un membre de la famille ne signifie pas rupture du réseau familial et qu'au contraire les différents pôles sont liés entre eux par le maintien des relations entre les membres de la famille (Bonvalet, 1993 ; Dureau, 2002). Dans ce sens, Anne Gotman (1999) précise que les pratiques résidentielles se comprennent dans l'histoire familiale et dans les rapports avec les proches et qu'il y a donc une importance des rapports intergénérationnels dans la mobilité. L'enquête « Biographies et entourage »<sup>66</sup> va également dans ce sens en prenant en compte l'entourage des enquêtés, qui « comprend le groupe domestique ainsi que les personnes-clefs du réseau familial » (Bonvalet,

---

<sup>66</sup> Enquête menée par l'INED en 2000 auprès de 2 830 Franciliens nés entre 1930 et 1950. Les parcours professionnels, familiaux et résidentiels sont reconstitués, permettant une contextualisation familiale et historique des parcours. Le questionnaire reconstitue les trajectoires individuelles de plusieurs générations.

Lelièvre, 2012, p.36). L'enquête a permis d'analyser les interactions et les pratiques entre les différents lieux de résidence des individus et les localisations des membres de leur réseau familial, révélant ainsi les dynamiques entre les lieux, mais aussi les « arbitrages » en fonction des positions familiales (Lelièvre, Vivier, Bonvalet, 2012).

Dans le cas de la migration, André Quesnel (2009) développe une analyse des flux migratoires avec une approche à différentes échelles. Il explique qu'afin que les déplacements aient du sens, le positionnement du migrant doit être restitué dans la relation avec la famille, la communauté ou la localité d'origine afin de voir comment les individus « intègrent les lieux de migration de leurs ascendants et de leur fratrie à cet espace de vie, qu'ils soient migrants ou non, qu'ils soient ici ou là-bas » (Quesnel, 2009, p.69). Il fait référence à un système de lieux en théorisant la notion d'« archipel » qui permet de combiner l'approche territoriale et l'approche par réseaux dans les mobilités. Faisant référence aux travaux de Joël Bonnemaïson (1996) et de Pierre Veltz (1996) sur des territoires insulaires, il place la multilocalisation au cœur de ce concept d'archipel en saisissant « à la fois les lieux d'origine des migrants, ceux où les parents ou connaissances ont résidé ou résident encore, et les différents lieux qu'ils fréquentent au cours de leur trajectoire migratoire » (Quesnel, 2009, p.91).

Ces différentes approches permettent de « restituer la dimension sociale de l'espace » (Dureau, 2002, p.378). Elles permettent de rester dans une compréhension sociale des mobilités, et donc dans un espace relationnel qui fait sens avec ce qui a été évoqué au cours du premier chapitre et qui nous amène à réfléchir sur les stratégies à l'œuvre dans les pratiques résidentielles, notamment face aux positionnements familiaux. Ce positionnement semble d'autant plus en adéquation avec la population retraitée et migrante pour laquelle il a été montré que la famille est souvent prise en compte dans le choix du lieu de résidence et du logement (Huynh, 2010) et que la retraite constitue une « période de mobilité familiale accrue » (Gotman, 1999, p.129), à l'instar des visites régulières des grands-parents italiens auprès de leurs enfants émigrés qui constituent de « nouveaux modèles de familles transnationales » (Pfirsch, 2019).

\*\*\*\*\*

L'approche par les systèmes résidentiels se détache de l'idée d'une rupture du réseau familial par la migration et met en avant différents pôles liés entre eux, ce qui en fait un des points communs importants avec l'étude des migrations internationales par l'approche des champs migratoires. Les logiques familiales qui sous-tendent les pratiques résidentielles à l'âge de la retraite montrent des recherches de proximité familiale qui renvoient aux solidarités intergénérationnelles et familiales

(Nowik, Lecestre-Rollier, 2015 ; Trabut, 2018), mais également à un mode de vie fondé sur la fréquence des relations (Pfirsch, 2010b) ou au contraire à une certaine mise à distance de la famille par une recherche d'autonomie personnelle. Dans tous les cas, la distance vis-à-vis de la famille peut être vue comme un critère de décision dans les choix opérés par les retraités, ce qui amène à s'intéresser à la notion de stratégie résidentielle.

## 2. Stratégies résidentielles à la retraite

L'approche par les stratégies résidentielles constitue un autre point de vue que celui des champs migratoires derrière lequel demeure un certain déterminisme des actions collectives sur les pratiques de circulation individuelles<sup>67</sup>. Comme explicité plus en détail dans cette partie, le concept de stratégie permet de redonner une marge de liberté aux individus qui ne sont pas déterminés directement dans leurs actions. À ce titre, avant d'examiner plus en détail ce terme, il convient de rappeler qu'il peut référer à une idée de stratégie très conditionnée. Ainsi, le terme renvoie parfaitement à son utilisation première, historique, dans un sens militaire lié à des manœuvres en vue d'une bataille. Je ne me référerai pas à ce sens premier du terme, mais plutôt à son registre en termes de « tactiques », qui ne sont pas forcément conscientisées, mais qui relèvent plutôt de l'ordre du sens pratique, dans la vision de Bourdieu (1972). Certes, les individus n'ont pas un contrôle absolu de leurs pratiques spatiales, notamment en fonction des origines et lieux de vie, mais « la notion de stratégie leur reconnaît une part de choix : elle ouvre l'horizon des possibles, qu'une vision déterministe referme selon des critères préalables » (Bonvalet, Dureau, 2000, p.131). Liée aux questions résidentielles, la notion de stratégie renvoie à des questions de choix dans les mobilités résidentielles qui, vues dans le cadre de la retraite et du vieillissement, répondraient à des questions simples posées – consciemment ou pas – par les personnes âgées : dois-je partir de mon logement ? Dois-je y rester ? Quelles adaptations dois-je opérer dans mes pratiques résidentielles et de mobilités ?

### 2.1. Comprendre les logiques derrière les stratégies

#### 2.1.1. Le « choix » des individus : notion de stratégie résidentielle

Si nous revenons sur le sens du terme « stratégie », Francis Godard (1990) explique que le concept consiste à « restituer à l'acteur sa part d'initiative dans l'élaboration de sa propre existence » (p.9),

---

<sup>67</sup> Dans cette idée, Pierre Bourdieu (2015) explique que le poids de la structure renvoie à la notion d'éther (Marx, 1967) ; il confirme ce poids face aux interactions et précise que « la notion de milieu se construit contre la notion de contact, comme la notion de champ se construit contre la notion d'interaction. » (p.548).

en se détachant donc de toute forme de déterminisme sur l'individu en tant qu'acteur social. Le terme, usuel dans les études de marché et en économie – notamment keynésienne – est repris par des courants sociologiques qui confèrent à l'individu une maîtrise de son avenir, voire un réel « pouvoir de décision » (Gotman, 1990). Mais la question se pose de savoir si ce terme n'est pas trop rationnel pour évoquer des pratiques spatiales, notamment résidentielles. Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977) donnent un élément de réponse avec la théorie de l'acteur stratégique : l'individu acteur, même s'il n'est pas toujours calculateur et que ses choix ne sont pas toujours rationnels, n'est pas déterminé directement mais garde une marge de liberté dans sa capacité à agir et peut saisir des opportunités. Nous en revenons donc à ce détachement du déterminisme dans l'action et les choix opérés par les individus permis par ce terme, sans qu'il donne à penser l'acteur comme un « stratège » purement rationnel face aux choix qu'il opère. C'est dans la vision de Michel Crozier et Erhard Friedberg que je me positionnerai ici lorsque les stratégies des individus seront évoquées.

Ce concept de stratégie amène alors à la notion de stratégie résidentielle. Pour comprendre son sens, nous pouvons mobiliser le travail de Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg (1990), qui définissent la stratégie résidentielle comme « un compromis acceptable entre les contraintes (contrainte du marché du logement, contraintes économiques et financières) et les fins fixées ou encore l'agencement des moyens mis en œuvre pour atteindre un objectif précis dans un système de contrainte » (p.1). Une définition qui permet de sortir d'une vision duale entre d'un côté un déterminisme fort où l'acteur n'aurait pas de prise sur les questions résidentielles qui le concernent, et d'un autre côté une rationalité totale où l'acteur pense consciemment la stratégie, et sans contrainte. Cela rejoint l'idée de « possibilisme » (Boudon, Bourricaud, 1982) : plutôt qu'une partie du « champ du réel », les contraintes font partie du « champ des possibles », l'idée de contrainte allant de pair avec l'idée de liberté.

Jacques Brun (1993) mobilise également la notion de « stratégie résidentielle » et la résume en expliquant qu'elle inclut l'hypothèse selon laquelle les individus ont une certaine autonomie de choix dans la résidence, ce qui génère donc une diversité de comportements et pratiques :

« L'emploi de ce concept est fondé sur l'hypothèse que la plupart des acteurs individuels ont la possibilité de manifester un minimum d'autonomie dans la gestion de leur vie résidentielle : choix du lieu et du type de logement, arbitrages entre l'affectation de leurs ressources à la résidence ou à d'autres types de dépense, etc. Cette liberté se concrétise dans une gamme de comportements qui vont des pratiques les plus conscientes, fondées sur des anticipations réfléchies et des calculs précis, jusqu'aux petites décisions prises au coup par coup, et reposant davantage sur l'improvisation et l'intuition. » (*Ibidem*, p.12)

L'autonomie et l'arbitrage confirment une notion qui ne pense pas les acteurs sociaux sans contraintes dans les choix opérés. Les facteurs exogènes ne sont pas niés : revenus des individus, marché du logement, politique du logement et de la ville, filières migratoires, etc. L'idée de la notion est de mieux comprendre l'arbitrage entre la volonté des individus et les limites qu'ils peuvent rencontrer dans leurs mobilités. Le terme de stratégie résume alors les libertés effectives détenues par les individus dans leurs choix résidentiels et la perception des contraintes qui peuvent restreindre ces libertés (Brun, 1993 ; Bonvalet, Dureau, 2000). La part de choix accordés aux individus ouvre un « champ des possibles » en matière de mobilité résidentielle.

Plusieurs auteurs soulignent l'élément central des réseaux sociaux et familiaux dans les choix résidentiels, dans différents contextes nationaux (Osmont, 1981 ; Dureau, 1999 ; Gotman, 1999 ; Bonvalet, Dureau, 2000 ; Lessault, 2013 ; Lessault, Le Roux, 2018). Les stratégies dans les choix des localisations et des logements placent alors l'entourage au centre des préoccupations. Familles et proches « ont souvent une influence déterminante dans le choix de localisation résidentielle » (Bonvalet, Dureau, 2000, pp.149-150). Le regard est alors porté vers les trajectoires familiales et donc un décentrement qui permet d'envisager des « géographies familiales » (Lessault, Le Roux, 2018). Que ce soit un rapprochement ou un éloignement géographique, la famille est souvent pensée dans la pratique résidentielle. Les questions d'héritages et de transmissions familiales entrent en compte, voire modifient les trajectoires résidentielles et mettent en avant les rapports intergénérationnels dans les stratégies résidentielles. L'ouvrage dirigé par Catherine Bonvalet et Anne Gotman (1993), « Le logement, une affaire de famille », a permis de mettre en avant l'aspect social des choix résidentiels, ce qui rompt avec les approches économiques et financières traditionnellement mises en avant. La pratique résidentielle n'est alors plus vue uniquement comme une stratégie économique, de consommation, liée au marché immobilier, mais bien comme une « stratégie sociale plus vaste, où la part du familial joue un rôle décisif » (Bonvalet, Gotman, Grafmeyer, 1999, p.6) et où la trajectoire individuelle est analysée au prisme de la trajectoire familiale (Grafmeyer, Dansereau, 1998). Cette importance de l'entourage social et familial paraît d'autant plus vraie en période de retraite, où les individus sont déliés des contraintes du travail. La question du cycle de vie a donc été mise en avant pour comprendre les stratégies résidentielles qui s'opèrent et le vieillissement a été étudié comme une étape de la vie importante en termes de mise en place de ces stratégies (Bonvalet *et al.*, 2007). Catherine Bonvalet explique en ce sens que la « stratégie résidentielle au moment de la retraite s'avère être d'abord une stratégie familiale » (Bonvalet, 1990 citée par Gotman, 1999, p.123).

En s'intéressant à une population retraitée et à ses pratiques spatiales, en particulier résidentielles, nous ne pouvons faire l'économie de nous intéresser à ses liens familiaux et à la façon dont ces derniers influent sur ses stratégies et pratiques. La méthodologie choisie dans le cadre de ce travail

de thèse est allée dans ce sens, comme nous le verrons. Dans la littérature portant sur les stratégies résidentielles, les critères d'analyse de l'élaboration des stratégies et pratiques résidentielles développés par Catherine Bonvalet et Françoise Dureau (2000) ont été particulièrement utiles dans la démarche de cette thèse.

### 2.1.2. Les critères des stratégies résidentielles : plusieurs modes d'habiter

Plusieurs critères entrent donc en jeu dans la stratégie résidentielle. Catherine Bonvalet et Françoise Dureau (*Ibidem*) ont mis en avant quatre éléments qui distinguent les stratégies les unes des autres, elles-mêmes distinguant différents « modes d'habiter ». Ainsi, le choix de la localisation, du type d'habitat, de la position dans les relations sociales et du statut d'occupation sont mis en avant comme facteurs décisifs dans les stratégies des ménages.

Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg (1990) avaient déjà pointé trois facteurs décisifs dans les stratégies des ménages : le statut d'occupation, la taille du logement et sa localisation. Catherine Bonvalet et Françoise Dureau retiennent davantage l'idée d'un « type d'habitat » plutôt que la taille du logement car cette dernière était surtout pertinente pour l'observation des stratégies résidentielles des Franciliens, dans la constitution d'une famille notamment. Elles ont donc à leur tour considéré ces trois facteurs dans les stratégies résidentielles, en y ajoutant le « rôle des réseaux de relations » qui pointe une nouvelle fois l'importance du réseau social et familial dans les pratiques résidentielles : « La combinaison de ces trois caractéristiques (statut, type, localisation) est particulière à chaque ville et [que] « c'est la combinaison de ces différents éléments qui contribue à donner aux individus conjointement une position sociale et une position résidentielle. » (Bonvalet, Dureau, 2000, p.134). Donc si les motivations économiques entrent en jeu dans les stratégies résidentielles mises en œuvre par les retraités, elles ne sont pas les seules. D'autres logiques sont présentes et varient selon les modèles culturels, et le logement a un rôle de représentation sociale dans une société (*Ibidem*).

À partir des travaux de Catherine Bonvalet et Françoise Dureau sur les stratégies résidentielles, décrites à l'échelle intra-urbaine dans de grandes métropoles du Nord et du Sud<sup>68</sup>, l'idée a été d'évaluer la pertinence de « transposer » cette grille d'analyse par changement d'échelle dans le cadre international de la migration de retraite. Ces facteurs permettent de comprendre les stratégies en jeu dans les pratiques résidentielles des retraités de France au Maroc. Ainsi, en premier lieu, le statut d'occupation est à observer car il génère des implications juridiques qui sont importantes,

---

<sup>68</sup> Le chapitre où est exposée l'idée de « modes d'habiter » figure dans l'ouvrage « Métropoles en mouvement » (Dureau *et al.*, 2000).

notamment face aux différences de droits au regard de l'accès à la propriété entre Marocains et étrangers au Maroc. Par ailleurs, « la propriété continue d'être considérée comme la norme » (*Ibidem*, p.136), notamment face au contexte français où le taux de propriétaires reste relativement élevé, en particulier pour les plus âgés (Bonvalet, Bringé, 2013). La propriété peut – dans certains contextes – être synonyme d'un ancrage plus fort ou plus affirmé quand la location fait davantage penser à une situation temporaire ou transitoire. En outre, devenir propriétaire est vu comme une trajectoire ascendante (Bonvalet, Dureau, 2000, p.137). Or, certains choisissent la location en renonçant volontairement à la propriété et les choses peuvent donc être évolutives. Les choix à la retraite en sont d'autant plus intéressants que le rétrécissement du ménage (avec le départ des enfants), la fin de la vie active et l'augmentation du temps des loisirs, amènent à questionner le rapport au foncier et le caractère temporaire ou permanent de la migration au Maroc. Pour certains, envisager de vendre un bien immobilier est possible afin de pouvoir profiter de l'argent de la vente. Nous imaginons que ces questionnements face au statut sont aussi ceux des retraités au Maroc. Venus de France, achètent-ils au Maroc, ou louent-ils ? Quel rôle jouent les agences et promoteurs immobiliers ? Comment les statuts d'occupation s'articulent-ils dans la mise en œuvre des stratégies résidentielles des retraités fonctionnant sur le mode de la bi-résidence ? Finalement, la trajectoire résidentielle – et migratoire dans ce cadre international de la retraite – aboutit-elle à une accession à la propriété, peut-on la considérer comme ascendante ?

Le type d'habitat ou de logement est un autre point à prendre en compte dans les stratégies. Dans la recherche sur les villes françaises, il est observé un attrait important pour la maison individuelle, qui va de pair avec celui que l'on observe pour le statut de propriétaire (Bonvalet, Dureau, 2000). Même si le contexte étudié est le milieu urbain, nous pouvons retenir qu'il existe aussi d'autres types d'habitat que cette dualité « maison individuelle *versus* appartement en immeuble » (*Ibidem*, p.143). Catherine Bonvalet et Françoise Dureau évoquent en particulier les résidences fermées dont le modèle est en expansion. Très liées à leur fonction sécuritaire, on retrouve pourtant parfois dans ces résidences une forte fonction sociale qui résonne particulièrement dans le cadre des migrations de retraite, avec des regroupements par communauté d'âge (Le Goix, 2001 ; Pihet, Viriot Durandal, 2009) dans un contexte de valorisation d'un territoire et d'aménités qui y sont liées et qui créent alors des « espaces de l'entre-soi » qui dépassent la question de l'âge pour associer d'autres critères implicitement ou explicitement donnés : critères ethniques, d'origines

géographiques<sup>69</sup>, sociaux, religieux<sup>70</sup> ou liés à une orientation sexuelle<sup>71</sup>. Ces résidences orientées vers les retraités contribuent également à imposer un modèle ségrégatif, où la population âgée s'isole du reste de la population (Le Goix, 2001 ; Cutillas Orgillés, 2009). Une potentielle double ségrégation dans le cas des migrations internationales de retraite, liée à l'âge et à la nationalité, qui détonne avec le réinvestissement des médinas observé dans certaines grandes villes (Escher et Petterman, 2013 ; Berriane, Idrissi-Janati, 2016). La pratique de l'habitat mobile peut également être citée, en particulier dans le cas des migrations de retraite où il semble souvent « plébiscité » (Vialon, 2012), et le Maroc apparaît comme une destination phare (Cognard, 2005 ; Vialon, 2012 ; Le Bigot, 2017) pour les Français « semi-itinérants ». Alors, qu'observe-t-on dans l'analyse du changement résidentiel des retraités entre France et Maroc ? Les stratégies en termes de type d'habitat suscitent plusieurs interrogations quant aux choix effectués : le choix d'une maison individuelle vers une autre, ou vers un appartement montre-t-il des stratégies divergentes ? Peut-on observer une corrélation entre le type d'habitat et le statut adopté ? Pourquoi choisir un logement dans une résidence fermée ? Pourquoi choisir le camping-car et non pas une installation « fixe » ?

Le troisième facteur cité concerne la localisation géographique choisie, qui comprend notamment trois points importants : la taille de la ville – à laquelle il faut ajouter une distinction entre milieu rural et milieu urbain –, le type de quartier dans la ville et notamment sa composition sociale et son accès aux services – de santé particulièrement – et l'accessibilité des lieux choisis. Interviennent alors les aspects économiques, la localisation étant considérée « comme un signe d'une position dans la société » et tous les quartiers n'étant pas accessibles pour toutes les catégories de la population, tout comme les prix locatifs et ceux du foncier ne sont pas les mêmes entre métropoles, villes moyennes et petites ou milieu rural. Dans une ville comme Agadir, quelles distinctions par quartiers pouvons-nous envisager ? Nous pouvons penser notamment à une distinction périphérie/centre, mais également entre quartiers anciens<sup>72</sup> et récents et entre types de logement<sup>72</sup>,

---

<sup>69</sup> Le journal *El Mundo* rapportait ainsi que la communauté suédoise de la ville d'Alfàs del Pi (Communauté Valencienne), qui regroupe près de 8 500 résidents sur un total de 20 000 habitants, s'était organisée autour de trois résidences, une église, un club et deux centres éducatifs. Source : <https://www.elmundo.es/comunidad-valenciana/alicante/2018/07/02/5b38b8ca468aebec078b45ac.html> (Consulté le 15/05/2019).

<sup>70</sup> À titre d'exemples, nous pouvons citer la communauté retraitée catholique – à tendance irlandaise – *Lourdes Norren McKeen*, située à West Palm Beach (Floride) : <http://lourdesmckeen.org> (Consulté le 15/05/2019) ; ou la résidence fermée pour retraités juifs, *Sinai résidences*, située à Boca Raton (Floride) : <https://www.sinairesidences.com> (Consulté le 15/05/2019).

<sup>71</sup> Avec par exemple le village *Birds of a Feather*, situé dans la banlieue de Santa Fe (Nouveau-Mexique), qui se définit comme une communauté « *LGBT friendly* » où vivent des couples ou célibataires LGBT retraités. Source : <https://www.birdsofafeather.com> (Consulté le 15/05/2019).

<sup>72</sup> Sur ce sujet, la thèse d'économie d'Hassan Rehaïmi (2013) a clairement montré des formes de ségrégation sociospatiale entre Agadir, où se concentrent les populations aux revenus élevés et intermédiaires, et les autres communes du Grand Agadir où l'on retrouve plus de populations aux bas revenus. Les réseaux de transports, inégaux entre ces communes et reliant mal les périphéries au centre ont un rôle important dans ces formes de ségrégation selon l'auteur.

ou encore entre quartiers touristiques et résidentiels, avec une pression touristique particulièrement importante pour Agadir, première station balnéaire du Maroc. La ville connaît une urbanisation importante du fait de la démographie urbaine : entre 2005 et 2015 la population d'Agadir a augmenté de 22 %<sup>73</sup>. Le choix de s'installer en dehors de la capitale du Souss-Massa, en périphérie, signifie-t-il une volonté de meilleure qualité de vie ? Et quelles logiques amènent à des choix vers le milieu rural, les petites villes balnéaires de la côte nord et sud d'Agadir, ou encore des villes moyennes<sup>74</sup> ? La localisation est donc aussi le choix d'un mode de vie dans la structure urbaine, construite socialement. Ceci implique que par les choix effectués en termes de localisation, des logiques économiques sont observables, mais aussi des réflexions liées aux aménités et agréments. C'est un choix d'un rapport à un milieu urbain – mais aussi rural – et donc une position au sein de la structure de la ville, et d'un rapport à ses ressources, notamment en termes de services. Un environnement physique, mais aussi social est choisi : le voisinage à travers des stratégies affinitaires des groupes sociaux (avec une concentration ou non de la population européenne dans certains quartiers) ; des stratégies de regroupement familial (ce pourrait être le cas des individus qui ont de la famille au Maroc) ; ou des stratégies sécuritaires (le choix d'une localisation qui ne soit pas isolée, d'un regroupement avec une communauté ou la mise en place de services de sécurité).

Enfin, Catherine Bonvalet et Françoise Dureau mettent en avant le fait que les réseaux de relations sociales et familiales influencent les implantations géographiques : « L'implantation géographique n'obéit pas seulement aux règles économiques, d'autres mécanismes sont à l'œuvre : les réseaux de relations ont souvent une influence déterminante dans le choix de localisation résidentielle » (pp.149-150). Dans la localisation résidentielle en ville, les « origines géographiques et liens d'appartenance communautaire » peuvent jouer un rôle important, tout comme le positionnement par rapport à la famille. Ce dernier point est l'un des apports majeurs de cette littérature autour des stratégies et pratiques résidentielles. À partir de là, les liens sociaux sont pris en compte dans l'étude des stratégies résidentielles et peuvent aussi être analysées à l'échelle internationale pour mieux comprendre les logiques d'installation et les choix résidentiels qui sont opérés. D'autres éléments familiaux entrent en jeu, comme la question de la cohabitation familiale – intergénérationnelle notamment – qui a de l'importance pour la compréhension des stratégies et des logiques dans la pratique résidentielle. Ce dernier point renvoie à l'importance des liens avec la famille, en particulier dans les questions de solidarité intergénérationnelle (Nowik, Lecestre-Rollier, 2015 ; Trabut, 2018). Il permet de se demander comment est pensée la famille dans les pratiques spatiales des retraités en migration et en circulation au Maroc. En termes de modes d'habiter, quels changements sont

---

<sup>73</sup> Passant de 357 000 à 435 000 habitants. Source : <https://fr.statista.com/statistiques/1005106/population-agadir/> (Consulté le 05/12/2019).

<sup>74</sup> L'ensemble du terrain et des lieux d'enquête sera présenté plus bas dans le chapitre.

apportés par la migration ? Les visites de la famille sont-elles envisagées dans l'aménagement du nouveau logement et dans le choix de sa localisation ?

À mon sens, l'analyse qui a été faite par Catherine Bonvalet et Françoise Dureau peut être revisitée dans le contexte de migration internationale de retraite, afin d'aider à la compréhension des logiques socio-spatiales qui entrent en jeu dans les stratégies résidentielles des retraités venus de France. Les enjeux liés à la famille et au vieillissement résonnent particulièrement dans le cas des retraités.

## 2.2. Famille et vieillissement : des enjeux aux stratégies ?

Les enjeux de santé et de vieillissement de cette population retraitée ont vocation à être de plus en plus présents, importants voire pressants pour des individus qui avancent dans l'âge et dont les éventuelles dégradations de l'état de santé constituent parfois une inquiétude. En France, de manière générale, la pratique des soins et les droits sociaux sont assurés et décrits comme une priorité pour les personnes âgées<sup>75</sup>. Mais la migration effectuée par ces retraités les a amenés dans un autre système social et sanitaire, sur un autre continent où la place de la personne âgée n'est pas la même et où le vieillissement repose souvent sur les solidarités familiales (Nowik, Lecestre-Rollier, 2015). Au Maroc particulièrement, les personnes âgées bénéficient d'un respect important, tout comme elles sont particulièrement vulnérables d'un point de vue socio-économique, mais également en termes de prise en charge de leur santé (Sajoux, Amar, 2015). Vieillir en institution au Maroc est notamment une exception qui reflète le plus souvent un isolement social et familial total, couplé à un dénuement extrême (Amar et Sajoux, 2018). Les personnes âgées ne doivent alors compter que sur la solidarité familiale. **Alors comment cette population, arrivée souvent en début de retraite au Maroc, prépare-t-elle son vieillissement et la dégradation de son état de santé ? Et alors comment ces préoccupations s'intègrent-elles dans leurs stratégies résidentielles ?** Leurs appréhensions peuvent mener à des choix et des pratiques différentes en termes d'habitat et de localisation, qui mettent la question des soins et de leur accès au cœur des questions résidentielles. Quels individus s'orientent vers les résidences fermées, équipées et/ou sécurisées ? Certains choisissent-ils une localisation urbaine plutôt que rurale pour un accès aux soins plus simple, ou pour être proche d'un aéroport ? C'est tout un secteur de la santé et des services liés au vieillissement qui peut être mobilisé ici, et qui peut se traduire spatialement par les choix effectués par les retraités.

---

<sup>75</sup> Le Ministère des Solidarités et de la Santé met ainsi souvent en avant l'importance de la vigilance envers les personnes très âgées, mais aussi l'accès aux soins garanti pour tous. C'est le cas à travers la « Concertation Grand Âge et autonomie ». Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/concertation-grand-age-et-autonomie/la-feuille-de-route-du-30-mai-2018/article/priorite-a-la-prevention-a-domicile-comme-en> (Consulté le 25/06/2019).

Cette question du vieillissement est à observer au prisme du projet migratoire. Ce dernier est pour beaucoup un projet lié à une quête de bien-être, qu'il s'agisse d'un retour au pays d'origine ou d'une installation dans une destination admirée. L'âge avançant, l'évolution de la situation personnelle changeant, ce projet peut aussi évoluer et être reformulé avec la prise en compte de la situation du vieillissement. S'il y a nouvelle migration, il y a souvent ajustement. Avec le cycle de vie et les besoins qui évoluent, le projet migratoire évolue donc parfois également. Ce raisonnement m'a permis de construire plusieurs hypothèses sur le lien entre vieillissement et migration.

Ainsi, **les pratiques spatiales des retraités sont à analyser en fonction de leur étape dans le vieillissement**, qui amène à des stratégies différentes en termes de logement et de mobilité, lesquelles produisent des migrations à différentes échelles. Se dégageraient alors **deux périodes de la retraite en migration** : celle de l'installation en début de retraite et celle du vieillissement en migration, où se pose les questions d'un retour vers la France ou de l'abandon de la circulation migratoire. Les jeunes retraités ont envisagé la retraite à l'international par leur migration vers le Maroc et leurs pratiques circulatoires entre la France et le Souss-Massa. Avec leur avancée en âge, les retraités réévaluent les choix effectués en termes de positions spatiales. Certains envisageront alors un rapprochement des services (médicaux notamment), qui génère ainsi une migration interne, en se rapprochant d'un centre urbain par exemple. D'autres envisageront un retour en France, auprès de la famille ou de structures adaptées. Je pense que **c'est à partir de ce prisme du vieillissement qu'une différenciation importante peut s'observer en fonction des parcours individuels**. Les Français pourraient envisager plus facilement le retour en France et l'abandon de la multirésidence si elle a lieu, tandis que les Marocains et Franco-Marocains se projettent plus aisément dans un maintien au Maroc, même en cas d'abandon de la circulation entre les deux rives de la Méditerranée. Dans cette analyse des questions de santé et de vieillissement, la famille et l'entourage proche de manière plus large semblent primordiaux. La présence ou non des proches au Maroc joue sur l'évolution des projets et les questionnements quant à un retour vers la France ; tout comme le couple reste un paramètre d'analyse dont on ne peut se passer, notamment face au veuvage. Derrière cette importance de l'entourage social, une autre intuition conduit à dire que les pratiques résidentielles et les choix qui ont été faits en matière de logement ne sont pas anodins. Ils conduisent au contraire à des situations d'isolement, ou à l'inverse des pratiques communautaires qui seront indéniablement prises en compte dans les choix de réadaptations qui seront effectués.

Enfin, le dernier point avancé dans mes hypothèses concerne l'importance que revêtent les enjeux socio-familiaux dans la construction des pratiques résidentielles et les mobilités. Les retraités, qu'ils soient en début de retraite ou dans un stade du vieillissement avancé, sont influencés par les positions et les fonctionnements des proches. Tout comme dans un cadre national, les migrations

de retraite ont montré que la famille restait un facteur important dans les choix et les stratégies résidentielles (Huynh, 2010), et elle reste sans doute importante dans un cadre international. Malgré des choix qui peuvent apparaître en premier lieu comme individuels ou de couple, l'entourage social – et en particulier la famille – restent selon moi importants dans les décisions prises en termes de mobilité des personnes retraitées, mais aussi de choix du logement. Il convient ainsi de s'intéresser à ces logements marocains – sans oublier les logements français lorsqu'ils existent –, notamment car avec une socialisation des individus en France, la majorité d'entre eux ne sont pas des « espaces de référence » familiaux (Gotman, 1999). Les différents critères abordés par Catherine Bonvalet et Françoise Dureau (2000) dans la perspective des choix des modes d'habiter permettent de placer les pratiques résidentielles dans une perspective socio-spatiale, et peuvent ainsi être repris afin d'analyser les stratégies qui ont conduit les retraités à cette circulation migratoire. Les liens familiaux peuvent alors être mis en relation avec les stratégies et pratiques résidentielles des retraités. En apparence, ces migrations individuelles laisseraient la famille de côté, mais j'émetts l'hypothèse que la famille reste au cœur de ces mobilités en tant que critère de décision, et que plus largement **les stratégies des retraités dans l'espace franco-marocain sont dessinées par une tension entre trois paramètres : la famille – et notamment la proximité familiale –, la recherche d'aménités et la santé.** Et ce triptyque se noue avec en arrière-plan des contraintes financières et juridiques qui peuvent le faire bouger. Cette tension évolue dans le temps quand l'un des paramètres change de poids. Et les pratiques résidentielles qui en découlent changent alors simultanément.

\*\*\*\*\*

L'approche par les stratégies résidentielles renvoie à des précautions /difficultés méthodologiques (Bonvalet, Dureau, 2000). En effet, elle implique une analyse des choix résidentiels sur le temps long et requiert en ce sens une approche longitudinale permettant d'observer ces choix dans un ensemble de trajectoires résidentielles, migratoires, familiales. De plus, comprendre des choix, des stratégies dans un contexte précis, requiert une connaissance préalable du marché du logement et de l'offre disponible. Cet argument est d'autant plus vrai dans les contextes urbains (Dureau *et al.*, 2000). En outre, cette approche génère différents enjeux et questionnements méthodologiques, notamment quant aux reconstitutions *a posteriori* des pratiques et stratégies résidentielles, que ce soit de la part des acteurs eux-mêmes, mais également des chercheurs (Bonvalet, Dureau, 2000). Un argument qui est important dans la question du vieillissement, où les trajectoires résidentielles sur une longue période peuvent être analysées avec du recul et une réelle prise en compte des événements postérieurs à chaque mobilité et stratégie. Appliquer ces théories dans le contexte de la migration de retraite internationale permet-il de voir de quelle(s) stratégie(s) relève l'installation résidentielle des retraités au Maroc ?

De plus, les liens aux théories de formation des champs migratoires permet d'observer les liens entre les pratiques et stratégies résidentielles et les pratiques migratoires, par le prisme de la retraite. L'articulation de ces liens théoriques permet de voir en quoi les pratiques spatiales de ces retraités, par leur diversité, répétition et accumulation, finissent par transformer le champ migratoire franco-marocain, produisant ainsi un contre-champ et des lieux ou des espaces nouveaux liés à la retraite. Les prochains chapitres creuseront ce lien entre pratiques résidentielles et constitution de ce contre-champ migratoire, où la famille tient un rôle important. Selon mon hypothèse, les choix et stratégies résidentiels effectués prennent en compte les proches selon mon hypothèse et rendent pérennes les mobilités entre la France et le Souss-Massa. Les pratiques de plusieurs espaces de vie, où la question résidentielle est centrale, permettent de créer cet espace de la retraite que Français et Marocains entretiennent par leurs mobilités spatiales.

### 3. Méthodologie et terrain

Le cadre méthodologique choisi pour l'enquête a pour objectif de révéler et d'analyser la formation d'espaces de vie internationaux liés à la retraite. Les écrits d'Armand Frémont (1974) définissent trois espaces : l'espace de vie qui correspond à « l'ensemble des lieux fréquentés », l'espace social qui représente les relations sociales dans un espace pratiqué par l'individu, et enfin l'espace vécu, formé par l'espace de vie et l'espace social. Cet espace vécu par l'individu « apparaît donc comme une synthèse des différentes dimensions de l'espace » (Robette, 2012, p.3). L'idée a donc été de lier dans une même méthodologie l'approche par les lieux et par les réseaux sociaux.

À partir de ces questionnements et des premiers « essais » réalisés dans le cadre de la recherche de master (Pinel, 2015), il a été possible de construire une démarche méthodologique à partir de différentes approches des mobilités. Parmi elles, les principes de l'approche biographique ont été mobilisés, tels qu'ils ont été développés dans le cadre des travaux du GRAB (Groupe de Réflexion sur l'Approche Biographique, 1999) et depuis mobilisés dans plusieurs enquêtes d'envergure menées dans des contextes géographiques très différents. Suite à la présentation du protocole d'enquête, le terrain d'enquête basé dans la région du Souss-Massa sera présenté, de même que les matériaux récoltés entre 2017 et 2020, notamment l'échantillon d'enquête.

#### 3.1. Principaux outils d'enquête

##### 3.1.1. Matrice biographique et récit de vie

Dans la reconstitution des parcours résidentiels, l'approche biographique permet de saisir les trajectoires et ancrages spatiaux des individus (Imbert *et al.*, 2014b), mais aussi ceux de leurs

proches. Dans une approche factuelle des entretiens à composante biographique, les faits servent à retracer les itinéraires des enquêtés. L'intérêt n'est pas le même que celui du récit de vie, où la reconstruction du parcours dans la narration est elle-même source d'analyse. Les parcours collectés permettent de restituer des histoires résidentielles, professionnelles et familiales sur le temps long. Pour ce faire, la matrice biographique a été très utilisée dans les sciences sociales (Groupe de Réflexion sur l'Approche Biographique, 1999 ; Dubucs, 2009 ; Dureau, Imbert, 2014), notamment dans le cadre de grandes enquêtes biographiques. Ces matrices ont suscité mon intérêt pour leur aspect pratique. Consignant les repères de vie des enquêtés, la matrice est un outil de collecte construit initialement pour reconstituer les calendriers individuels dans les domaines résidentiel, familial et professionnel, à des fins d'analyses quantitatives. Elle propose en effet de classer de manière systématique la collecte pour obtenir les mêmes repères pour tous les enquêtés. C'est donc une approche adéquate pour récolter les trajectoires résidentielles – comme cela a été montré dans diverses enquêtes de grande ampleur (Dureau, Imbert, 2014) – et les mettre en relation directe avec d'autres dimensions de la vie des individus : événements familiaux, parcours scolaire et professionnel, etc. Mais cette grille permet aussi de s'assurer de l'exhaustivité de la reconstitution du parcours de l'enquêté, ce qui en fait un support utile à l'entretien (Schmoll, Morange, 2016). Le recueil chronologique des trajectoires individuelles permet de garantir une certaine cohérence dans le discours des enquêtés sur les événements survenus au cours d'une vie. Son suivi instaure une dynamique d'entretien importante et permet de pouvoir rebondir en fonction des réponses de l'enquêté (Dureau, Imbert, 2014). Généralement, dans le remplissage chronologique de la grille, c'est la résidence – et notamment la mobilité résidentielle – qui constitue la trajectoire pivot du recueil des données (Authier *et al.*, 2010), avec une succession des lieux dans lesquels a vécu l'enquêté au cours de son existence.

Ainsi, les premières enquêtes de ce type, *Triple Biographie* (INED-INSEE, 1981) et *Peuplement et dépeuplement de Paris* (INED, 1986), se consacraient surtout à la question résidentielle. Elles permettaient une analyse longitudinale des questions résidentielles qui ont parfois été mises en relation avec l'étape de la retraite et de la fin de vie (Cribier, Kych, 1999). En intégrant les lieux de résidence des proches, ainsi que les liens entretenus avec les enquêtés, l'enquête *proches et parents* (INED, 1990) permettait quant à elle d'intégrer le rôle joué par l'entourage familial dans les trajectoires résidentielles (Bonvalet *et al.*, 1993). L'étape suivante dans l'intégration totale du réseau social dans l'analyse biographique a été l'enquête *Biographies et entourage* (INED, 2000), qui a réuni des données biographiques de 3 000 Franciliens, mais également celles de leurs proches « afin de comprendre le rôle de ce réseau dans les stratégies sociales ou résidentielles et d'en saisir l'évolution au cours du temps » (Lelièvre, Vivier, 2001, pp.1043-1044).

La matrice biographique a donc constitué le cœur de mes enquêtes avec chaque retraité rencontré<sup>76</sup>. Chaque entretien avec un nouvel enquêté débutait par le remplissage de la grille en commun avec le retraité, ce qui permettait d'avoir une idée globale sur le parcours des individus. À la suite de la matrice, l'entretien se poursuivait sous la forme d'un entretien semi-directif inspiré des travaux autour des récits de vie. Il s'agit d'abord d'une « technique de l'écoute » dans la méthodologie sociologique (Ferrarotti, 2013). Comme technique d'entretien, notamment à vocation biographique, elle est de plus en plus usuelle en géographie (Schmoll, Morange, 2016). En se racontant, un individu transmet une partie de son expérience vécue. Confronter plusieurs récits de vie sur des pratiques et événements communs permet une représentation globale d'un phénomène qui est construit à partir des expériences partagées par chacun des acteurs concernés. La dimension sociale des expériences individuelles permet de considérer les récits de vie comme un objet social qui entre dans l'analyse globale de la migration de retraite ; au même titre d'ailleurs que l'analyse des expériences des migrants dans les études migratoires. Dans l'analyse qui est la mienne et celle du chercheur de manière plus générale, il est nécessaire d'intégrer que le récit est une construction subjective *a posteriori* de l'histoire qui a été vécue. Se pose alors pour le chercheur la question de la véracité des propos de l'individu enquêté. Daniel Bertaux (1997) apporte une réponse à cette question de la véracité dans la narration, en expliquant que les sociologues qui usent de cette technique recueillent généralement plusieurs récits de vie d'individus qui ont vécu des expériences similaires. Il rappelle ainsi ce qu'expliquait Howard Becker (2002) sur les individus qui vivent la même « pièce » dans la mosaïque sociétale. Au contraire, plusieurs recherches ont mis en avant la richesse contenue dans les enquêtes par entretiens, mais aussi leur fiabilité face à des techniques quantitatives comme le questionnaire (Battagliola *et al.*, 1991 ; Battagliola *et al.*, 1993 ; Bertaux, 1997).

Les nuances et précisions qu'apportent les entretiens par rapport aux questionnaires permettent de comprendre les interactions et interférences entre les événements biographiques des individus, mais aussi de leurs proches (Bertaux, 1997). C'est cet élément complémentaire qui m'a convaincu d'associer à une première partie d'informations recueillies à partir des matrices biographiques, une seconde centrée autour d'un entretien. Dans la production du récit de soi, il y a des enjeux de l'ordre du « se raconter », ce qui pose le problème de la cohérence à la fois dans l'ordre et les raisons des événements, mais aussi dans les stratégies de vie avancées qui répondent au souci de valoriser, justifier, légitimer ses choix et être ainsi perçu positivement. Le souci est également d'ordre chronologique entre un temps fonctionnel et un temps relationnel qui peut prendre le pas dans le récit. L'enquêté peut aussi avoir à se confronter aux enjeux mémoriels, qui relèvent d'une mémoire honteuse ou douloureuse (De Gourcy, 2007). C'est dans ce contexte que la matrice biographique

---

<sup>76</sup> La grille utilisée est disponible en annexe 1.

aide à la mise en récit des événements et pallie en partie les problèmes de mémoire et d'incohérence du récit (notamment face à une population âgée).

### 3.1.2. Pratiques spatiales et réseaux sociaux

En addition à ces deux premiers outils d'enquête et en lien avec les hypothèses de recherche, deux outils de collecte simples ont été ajoutés à l'entretien, qui permettent de recueillir une partie des pratiques spatiales des enquêtés et la localisation de leurs proches. Pour ce faire, le dispositif d'enquête du programme MEREV<sup>77</sup> a inspiré les outils mis en place, notamment pour mettre en lumière des « systèmes de lieux » (Dureau, Giroud, 2014). Ainsi, à partir d'un calendrier rétrospectif des mobilités, les lieux fréquentés l'année précédant l'entretien ont été relevés pour chacun des enquêtés. Sur douze mois, ce calendrier (Annexe 2) relève tous les lieux où l'enquêté a passé au moins une nuit, et inclut le motif de fréquentation. Cela exclut ainsi les mobilités quotidiennes, mais inclut toutes les pratiques circulatoires entre les logements fréquentés en France et au Maroc, qu'ils soient les leurs ou ceux de leurs proches. Cela permet d'y faire figurer également les pratiques touristiques au cours de l'année précédente. Une case a été ajoutée au calendrier pour inclure toutes les mobilités fréquentes et habituelles, mais qui n'ont exceptionnellement pas été effectuées l'année n-1 de l'enquête. Pour le réseau social, les proches de chaque enquêté ont été listés sur une grille préparée en amont (Annexe 3). Pour chacun des proches sont recensés : le lien avec le retraité (lien familial ou autre), la fréquence et le type de fréquentation, les lieux de rencontre (France ou Maroc) et l'utilisation ou non des nouvelles technologies pour la communication à distance.

Ces deux outils permettent ainsi d'insérer l'individu enquêté dans son réseau social et dans un système de lieux, dans une analyse de l'information biographique des lieux fréquentés (*Ibidem*). Le premier permet d'avoir une idée de la complexité de ces systèmes, notamment par le nombre de lieux fréquentés en dehors du logement principal, qu'il soit situé au Maroc ou en France. L'outil permet aussi d'approcher la signification de la fréquentation de ces lieux par leur statut, en lien avec le second outil de liste du réseau social. En accord avec les hypothèses de ce travail, il permet d'appréhender l'importance de la famille dans les positions choisies et les stratégies résidentielles adoptées.

---

<sup>77</sup> Programme ANR – MEREV (2007) : Mobilités circulaires entre les métropoles Européennes et Reconfigurations des Espaces de Vie, coordonné par Nadine Cattani et Christophe Imbert.

### 3.1.3. Visite des logements et observation du quotidien

Quelques entretiens se sont faits dans des lieux publics à la demande des enquêtés, mais en expliquant ma démarche d'observation des lieux de vie, une majorité d'enquêtés ont accepté de me rencontrer à leur domicile. Cette acceptation a été très simple chez les retraités français, mais plus complexe chez les Marocains ou Franco-Marocains, parmi lesquels seulement cinq enquêtés ont accepté de me recevoir directement chez eux – dont un au second rendez-vous. Cela m'a interrogé sur le rapport au chez-soi entretenu par les Marocains qui m'ont mis à distance de leur domicile, ce qui a très peu été le cas chez les Français. Ainsi, il a été possible de se rendre dans 37 logements (dont cinq camping-cars) au Maroc. De plus, pour quatre couples et une enquêtée vivant au Maroc sous la forme de bi-résidence, un entretien supplémentaire a été effectué au domicile en France, offrant ainsi l'opportunité de visiter leurs deux lieux de vie principaux. Lors du rendez-vous à domicile, l'ensemble des retraités m'a fait visiter tout ou partie du logement. Chaque visite s'est faite de manière commentée par les enquêtés. Les commentaires ont été développés au fil de mes questions, qui portaient sur les aspects pratiques du logement, les travaux effectués et l'occupation de l'espace. Lorsque les retraités l'ont accepté, des photographies ont été prises d'une ou plusieurs pièces des logements, de l'ameublement, de la décoration, voire de l'extérieur du logement (immeuble, maison ou quartier). Pour les photographies, il était demandé au retraité d'indiquer les éléments ou pièces à photographier qui pour lui caractérisaient le mieux le logement. Ainsi, le protocole simple qui a été appliqué a permis de donner à la photographie non pas seulement une dimension illustrative des lieux de vie, mais un réel matériau de terrain, qui permet un « terrain visuel » (Conord, 2007) inspiré de la sociologie visuelle (Collier, Collier, 1986 ; La Rocca, 2007).

Il a aussi été possible d'être hébergé à deux reprises chez des retraités pour plusieurs jours. En complément des multiples discussions informelles, cela a permis de connaître leur quotidien dans leur lieu de vie au Maroc. L'une des retraitées vivait par ailleurs en résidence fermée, ce qui m'a permis d'aller au-delà d'une simple visite du complexe résidentiel.

À plusieurs reprises, j'ai été invité au domicile de certains enquêtés en dehors du premier entretien. Il s'agissait alors d'un ou plusieurs autres entretiens complémentaires, ou alors d'une invitation d'ordre privé. Ces invitations ont parfois été faites dans des lieux extérieurs qu'ils fréquentaient régulièrement et qu'ils souhaitent me montrer (restaurants ou lieux publics en plein air le plus souvent). Cela m'a permis de rencontrer certaines personnes plusieurs fois, de manière plus informelle. Avec quelques enquêtés, il a été possible de faire une visite du quartier dans lequel ils vivaient ou d'un quartier dans lequel ils se rendaient régulièrement. Ces visites ont été soit liées à ma demande d'observation du quartier, soit liées à une pratique habituelle du retraité (l'enquêté effectue ses tâches habituelles dans le quartier et je l'accompagne). Ce suivi dans des activités

quotidiennes a été complémentaire face à la difficulté qu’ont eue la majorité des enquêtés à raconter une « journée type » ou une « semaine type » dans l’entretien qui a précédé. Enfin, à une quinzaine de reprises, il m’a été possible de participer à des activités de groupe organisées par des retraités. Ces activités étaient soit organisées par un groupe de retraités (sorties au restaurant, pique-nique, marchés, plages, aquagym, promenades, sorties en 4x4 dans la région), soit dans le cadre de l’association UFE (Union des Français de l’Étranger). Dans ce dernier cas, il s’agissait essentiellement de randonnées organisées dans la région.

Ces observations ont été complétées par plusieurs autres effectuées dans le centre d’Agadir. À plusieurs reprises, je me suis assis à la terrasse de café ou à l’intérieur d’un restaurant, afin d’observer les mouvements de la rue et les autres clients – notamment retraités. Ainsi, de manière plus « *incognito* », j’ai pu observer plusieurs dizaines de retraités dans leurs pratiques de ces lieux publics. J’ai supposé que certains d’entre eux – par leur connaissance des lieux ou par des discussions qu’ils ont eues – étaient des résidents, sans toutefois en avoir la garantie. Parfois, en discutant avec certains, je me rendais compte qu’ils étaient en fait des touristes.

L’ensemble des remarques et observations, que ce soit dans le cadre d’entretiens ou en dehors, ont été consignées dans un carnet de terrain tenu de manière quotidienne pendant toutes les périodes d’enquête et d’observation.

**Tableau 4 – Récapitulatif des principaux outils d’enquête utilisés**

Outils	Apports
Matrice biographique	Recueil systématique des trajectoires résidentielles et événements associés (pratique de la multirésidence, événements familiaux, scolaires et professionnels, fréquence des séjours internationaux)
Entretien semi-directif	Compréhension des interactions entre les événements biographiques des individus et de leurs proches
Calendrier rétrospectif des mobilités	Liste des lieux fréquentés sur l’année n-1 de l’entretien, avec les motifs de fréquentation
Liste du réseau social	Recension des proches, de leurs lieux de vie, avec la fréquence et le type de fréquentation entre le retraité et les proches
Visite commentée du logement	Observation intérieure et extérieure du lieu de vie marocain (parfois en France), de son occupation et aménagement
Observation	Observation des quartiers fréquentés, des lieux du quotidien, des interactions avec la population (retraitee immigrée ou locale), des activités pratiquées (loisirs ou activités courantes comme les courses)

### 3.1.4. Les données de l'Enquête Famille et Logements

L'Enquête Famille et Logements (EFL), appariée à l'Enquête Annuelle du Recensement (EAR), a été menée par l'INSEE et l'INED en 2011 sur un échantillon de 360 000 personnes de plus de 18 ans, réparties dans 1 400 communes. Elle a été effectuée pour permettre de décrire la diversité des situations familiales et de quantifier des situations minoritaires, du fait de son ampleur et des nouveaux thèmes abordés par rapport à la dernière enquête datant de 1999 : Pacs, couple non cohabitant, couple de même sexe, familles recomposées, modes de garde d'enfants... De plus, elle aborde les relations entre la famille et les logements à travers les thèmes de la multirésidence et du déploiement géographique des familles. Elle peut donc permettre de saisir à la fois l'importance de la multirésidence dans la population retraitée, mais également les logiques d'installation des retraités par rapport à leurs enfants. À ce propos, le rapport final de l'enquête indique : « La localisation des logements des répondants, de leurs enfants partis et de leurs parents offre une image de l'étendue géographique du réseau familial, inscrivant ainsi la multi-résidence dans l'univers des logements occupés par les proches » (Toulemon, 2012, p.4).

C'est à partir de cette base de données qu'il a été possible d'isoler les individus de 60 ans et plus qui fréquentent régulièrement une résidence à l'étranger (Pinel, 2016). Ces effectifs ne sont pas très nombreux : uniquement 609 individus de 60 ans et plus possèdent une résidence à l'étranger dans l'EFL (effectifs non pondérés). Parmi ces individus, près de la moitié sont Français (300) et d'autres nationalités ressortent, en lien avec le passé migratoire de la France : Portugal (78), Algérie (39), Maroc (28) ou Tunisie (12). Après quelques traitements statistiques à partir de ces groupes de nationalités, certaines variables présentent des effectifs faibles, voire nuls, ce qui n'a pas permis d'obtenir une analyse assez solide de la pratique de la bi-résidence vers l'étranger. De plus, des similitudes sont constatées entre certaines nationalités, permettant des rapprochements entre eux. Ces regroupements enrichissent l'analyse, avec des effectifs plus robustes. Deux groupes de nationalités ont donc été constitués :

- Le premier groupe est constitué des nationalités d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et des nationalités du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Parmi l'ensemble des individus de 60 ans et plus, toutes nationalités confondues, ce groupe représente 3,1 % des effectifs pondérés (soit 437 458 individus). Cependant, il représente 36,1 % des individus de 60 ans et plus qui fréquentent une résidence à l'étranger (30 336 individus pondérés – 180 individus non pondérés).
- Le second groupe est constitué des nationaux et des autres ressortissants de l'Union Européenne (essentiellement d'Allemagne, Belgique et Luxembourg, ainsi que d'autres

pays de l'Union Européenne des 25). Il représente 96,9 % de l'ensemble des individus de 60 ans et plus, soit près de 13,6 millions d'individus. Parmi les individus de 60 ans et plus qui ont une résidence à l'étranger, il représente 63,9 %, soit 53 638 individus pondérés (380 individus non pondérés).

Le tableau suivant (Tableau 5) récapitule les effectifs des individus de 60 ans et plus selon le groupe de nationalités, avec distinction de la résidence secondaire.

**Tableau 5 – Individus de 60 ans et plus résidant en France, par groupe de nationalités et résidence secondaire.**

<i>Fréquence Pourcentage en colonne</i>	Individus de 60 ans et plus Effectifs non pondérés			Individus de 60 ans et plus Effectifs pondérés		
	Avec résidence à l'étranger	Avec résidence en France	Sans autre résidence	Avec résidence à l'étranger	Avec résidence en France	Sans autre résidence
<i>Europe du sud et Maghreb</i>	180 <i>32,1</i>	48 <i>0,6</i>	2 384 <i>2,4</i>	30 336 <i>36,1</i>	7 598 <i>0,6</i>	399 524 <i>3,1</i>
<i>France et reste de l'Europe</i>	380 <i>67,9</i>	8 287 <i>99,4</i>	97 391 <i>97,6</i>	53 638 <i>63,9</i>	1 172 018 <i>99,4</i>	12 365 397 <i>96,9</i>
<b>TOTAL</b>	<b>560</b> <b>100</b>	8 335 <b>100</b>	99 775 <b>100</b>	<b>83 974</b> <b>100</b>	1 179 617 <b>100</b>	12 764 921 <b>100</b>
		108 670			14 028 512	
Source : EFL, 2011.						
Lecture : Parmi les individus de 60 ans et plus qui ont une résidence à l'étranger, 180 sont d'une nationalité d'Europe du Sud ou du Maghreb, soit 32,1 %.						

Nous pouvons voir que les individus qui ne fréquentent pas d'autre résidence sont largement majoritaires, quelle que soit la nationalité. Les effectifs pondérés montrent que 83 974 individus seraient concernés par la fréquentation d'une autre résidence à l'étranger. Le rapport entre les deux groupes est complètement modifié lorsque l'autre résidence est située en France : seulement 0,6 % des individus du premier groupe sont concernés. Pour les populations d'Europe du Sud et du Maghreb, lorsqu'il y a une autre résidence, elle est le plus souvent située à l'étranger. Ainsi, parmi les individus de cette population qui fréquentent une autre résidence, celle-ci est située à l'étranger pour 80 % d'entre eux. Pour les Français et autres Européens qui fréquentent une autre résidence, cette dernière est située à l'étranger pour seulement 4,4 % d'entre eux. Une différence qui pourrait s'expliquer par les liens conservés entre les populations du premier groupe et leur pays d'origine.

L'hypothèse de la présence familiale dans le pays d'installation peut aussi potentiellement jouer un rôle dans la présence à l'étranger.

À plusieurs reprises au cours de l'analyse, un cadrage autour de ces données de l'EFL sera donné. Même si elles ne couvrent pas la migration de retraite dans son ensemble – ne donnant que les individus résidant en France – les données permettent un premier éclairage. Par exemple, de ces premières données émerge l'idée que seulement quelques nationalités sont concernées par la fréquentation d'une autre résidence à l'étranger. Ainsi, Portugais, Algériens ou Marocains font partie des premières nationalités concernées par cette fréquentation, aux côtés des Français, pour qui les effectifs ne représentent qu'une infime partie des individus concernés par la fréquentation d'une autre résidence de manière générale.

## 3.2. Présentation du terrain

### 3.2.1. Calendrier et terrain

La première étape a été d'effectuer un terrain exploratoire au Maroc avec plusieurs objectifs en tête : baliser et préparer les phases d'enquêtes à venir auprès de la population retraitée ; faire émerger des questionnements clairs et tester des premières hypothèses de travail sur le terrain ; et enfin, enquêter auprès des acteurs qui gravitent autour de la présence retraitée au Maroc. Après plusieurs échanges avec mon directeur de thèse, spécialiste de la région (Lacroix, 2003a), et plusieurs chercheurs en poste à l'Université d'Agadir ou de Marrakech, ainsi que les premiers contacts établis lors du terrain de recherche de master (Pinel, 2015), il a été possible de déterminer les lieux incontournables pour une première étape exploratoire. Elle s'est déroulée d'octobre à décembre 2017 et m'a permis de me rendre dans la capitale, Rabat, El Jadida, ville balnéaire sur la côte atlantique, Marrakech, Agadir et sa région, Tiznit et Mirleft, sur la côte au sud d'Agadir, Tan-Tan (El Ouatia), dernière ville balnéaire avant le Sahara Occidental. Les entretiens exploratoires menés à la fois avec les acteurs non retraités, mais aussi avec des retraités français et marocains dans ces différentes villes, m'ont permis de confirmer mon intention de me concentrer sur la région du Souss-Massa qui a la particularité d'attirer à la fois des migrations de retraités français et des migrations marocaines de France en tant que région historique de départ. C'est à partir de là que le protocole de recherche a été mis en place et qu'a pu débuter l'enquête au Maroc, qui s'est déroulée en deux phases :

- La première de mars à avril 2018, où la majeure partie des enquêtes a été effectuée auprès de la population retraitée dans la région du Souss-Massa. Cette partie a été complétée par

deux séjours ponctuels supplémentaires, liés à des possibilités de développer des entretiens complémentaires avec quelques retraités – en mai et juillet 2018.

- La seconde s'est déroulée de février à mars 2019. Elle m'a permis de revoir certains enquêtés rencontrés l'année passée, afin de réaliser un nouvel entretien et de discuter des évolutions dans leur situation. La phase d'observation a également pu être renouvelée. Elle m'a aussi permis de mener quelques nouvelles enquêtes, notamment auprès de la population marocaine qui était encore sous-représentée dans le panel.

Ces deux phases de l'enquête de terrain ont été complétées par une autre semaine en février 2020, permettant d'effectuer quelques entretiens complémentaires avec des retraités. Ainsi, certains retraités ont pu être suivis de 2015 (travail d'étude de master) à 2020. La carte suivante présente la région du Souss-Massa dans l'ensemble du territoire marocain, ainsi que les lieux d'enquête.

L'enquête s'est centrée autour d'Agadir, sur la côte nord de la région, et de Tiznit<sup>78</sup>, au sud-ouest. Au nord, plusieurs enquêtés résidaient ou fréquentaient les villes côtières de Taghazout, Tamraght et Aourir, qui forment un espace en pleine urbanisation. À une quarantaine de kilomètres à l'est d'Agadir se situe la résidence fermée « Dyar Shemsi », située près de la commune d'Oulad Teima. Au sud, Tiznit est une ville moyenne d'environ 75 000 habitants, chef-lieu de province. Trois localités ont été intégrées au terrain à partir des lieux fréquentés par les enquêtés : Aglou, petite ville balnéaire, « Club Évasion », résidence fermée au bord de l'océan, et Mirleft, petite ville balnéaire située dans la région voisine, mais à la frontière du Souss-Massa (et qui y appartenait jusqu'à la réforme régionale de 2015).

---

<sup>78</sup> La ville a été marquée par de nombreux départs de migrants soussis pour la France dans les années 1960 et 1970 (Daïde, 1985).

Carte 2 – Lieux d'enquête au Maroc



Conception et réalisation : Jordan Pinel

Certains des enquêtés étant installés au Maroc sous une forme de bi-résidence et n'ayant été rencontrés que dans le contexte marocain, j'ai décidé d'en retrouver quelques-uns dans leur contexte français. Comme cela aurait été difficile à mettre en œuvre sur un plan logistique, avec des enquêtés de différentes régions et avec des plannings différents et parfois chargés, j'ai choisi de me concentrer sur la région sud-ouest, où se trouvaient plusieurs enquêtés susceptibles de me recevoir à leur domicile pour un entretien supplémentaire. C'est ainsi qu'en mai 2019 je me suis rendu dans les Landes, la Haute-Garonne, la Dordogne et la Haute-Vienne, aux domiciles français de quelques enquêtés – 9 au total, quatre couples et une femme mariée. J'ai pu voir leurs lieux de vie français, du logement à la commune dans laquelle ils résidaient.

C'est donc un terrain complémentaire qui a été mis en place, avec des zones rurales<sup>79</sup> et urbaines, qui incluent de petites, moyennes et grandes communes. Deux résidences fermées ont été incluses, qui dénotent des formats de logement de l'ensemble des autres localités ; les deux sont d'ailleurs différentes, l'une étant sur le littoral et l'autre plus enfoncée dans les terres. C'est un terrain à grande majorité qualitatif, mais qui a été mis en lien au fur et à mesure de l'enquête avec le cadrage statistique rendu possible grâce au travail à l'INED (Pinel, 2016) sur les données de l'EFL, ou les sources statistiques récoltées au cours de l'enquête de terrain.

**Tableau 6 – Récapitulatif des phases d'enquête**

Phases d'enquête	Détails
<b>Enquête avant la thèse</b> 2015 – 2016  Terrain : Marrakech, Agadir Recherche : INED	- Phase d'enquête de type biographique auprès de 29 enquêtés français - Travail sur les données EFL à l'INED - Maturation du projet de thèse
<b>Terrain exploratoire</b> Octobre – Novembre 2017  Rabat – El Jadida – Marrakech – Agadir – Tiznit – Mirleft – Tan-Tan (El Ouatia)	- Premières enquêtes auprès de retraités dans différentes villes du Maroc - Entretiens avec des acteurs autour de la présence française au Maroc - Entretiens avec des acteurs marocains sur la question du retour de retraités émigrés
<b>Première phase d'enquête</b> Mars – Avril 2018 + Une semaine Mai 2018 + Deux semaines Juillet 2018  Souss-Massa	- Entretiens biographiques avec un premier panel d'enquêtés - Activités et discussions informelles avec d'autres retraités
<b>Seconde phase d'enquête</b> Février – Mars 2019  Souss-Massa	- Entretiens biographiques avec un second panel d'enquêtés - Activités et discussions informelles avec d'autres retraités - Entretiens complémentaires avec les premiers enquêtés
<b>Terrain complémentaire en France</b> Mai 2019  Sud-Ouest de la France	- Entretiens avec des enquêtés bi-résidents à leur domicile en France
<b>Terrain complémentaire</b> Une semaine Février 2020  Souss-Massa	- Entretiens complémentaires avec les premiers enquêtés

<sup>79</sup> Taghazout est considérée comme une commune rurale par exemple, tout comme le lieu d'implantation de la résidence Dyar Shemi.

### 3.2.2. Entrée sur le terrain

L'une des premières étapes de l'enquête de terrain fut consacrée à la prise de contact avec les acteurs qui gravitent autour des retraités, qu'ils soient Français ou Marocains. Ces acteurs sont de plusieurs types et orientent leurs services vers une population (touristes et/ou Français au Maroc) ou une autre (Marocains émigrés/en situation de retour) :

- Représentation diplomatique française au Maroc.
- Associations françaises.
- Représentants de l'Église catholique au Maroc (Agadir et Marrakech).
- Acteurs des questions résidentielles (campings, résidences fermées, agent immobilier).
- Acteurs de la présence touristique (Centre d'information touristique, Ministère du tourisme<sup>80</sup>).
- Les acteurs institutionnels autour des Marocains résidant à l'étranger (Fondations ou ministère des Marocains Résidant à l'Étranger – MRE – à Rabat<sup>81</sup>).
- Les acteurs associatifs centrés autour des retraités marocains au Maroc.
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Commerçants et employés en contact régulier avec la population retraitée.

Le tableau en annexe 4 reprend l'ensemble des entretiens qui se sont déroulés pour la plupart lors de la phase de terrain exploratoire (octobre – novembre 2017). Au total, 33 entretiens ont été menés avec ces acteurs, auxquels s'ajoutent quelques entretiens ou discussions plus informels. Ils m'ont permis d'avoir une vision plus claire et parfois plus objective de la présence retraitée au Maroc, et d'associer à ma recherche bibliographique des regards institutionnels ou associatifs, permettant de mieux saisir les enjeux.

La rencontre avec les retraités a été facilitée par l'enquête effectuée en 2015, car beaucoup de contacts réalisés à ce moment-là ont été conservés et entretenus. En 2015, ne connaissant pas la région, le moyen le plus simple qui s'était présenté pour rencontrer des retraités avait été de publier un message sur un groupe *Facebook* réunissant des retraités francophones d'Agadir et sa région. C'est ainsi que deux retraités ont été rencontrés. Le second moyen avait été de s'adresser à l'Union des Français de l'Étranger (UFE) d'Agadir, qui a relayé le message à ses adhérents. Là, c'est un couple qui avait répondu et avait accepté une rencontre. De ces trois premiers contacts en ont découlé plusieurs autres, en faisant jouer les réseaux des enquêtés. Il a également été possible de

---

<sup>80</sup> Aucun représentant du ministère n'a souhaité me recevoir après plusieurs demandes orales ou écrites.

<sup>81</sup> Aucun représentant du ministère n'a souhaité me recevoir, après plusieurs demandes orales ou écrites.

me joindre à plusieurs reprises à des groupes de retraités dans le cadre de l'UFE, pour des journées de randonnées dans le Souss-Massa. Ceci m'a permis de créer de nouveaux contacts. Une fois ces contacts établis, j'ai cherché à élargir les réseaux obtenus afin de diversifier les profils de retraités. Par le « bouche-à-oreille », l'objectif a été de multiplier les rencontres en privilégiant des individus qui ne faisaient pas partie d'associations par exemple. Il a également été possible de rencontrer des personnes installées dans des lieux différents : zone urbaine/zone rurale, résidences fermées/habitations individuelles, etc.

Pour les retraités marocains, ma première entrée a été le réseau associatif, à Agadir et Tiznit, qui m'a permis de faire quelques rencontres. Je m'en suis détaché assez rapidement, sentant qu'il n'y avait pas une totale « liberté » dans la capacité d'enquêter et ne voulant pas être assimilé à une quelconque association. L'enquête auprès des Marocains s'est alors essentiellement effectuée aux alentours de Tiznit, où il a été possible de sympathiser avec quelques personnes, retraités ou actifs, qui ont fait jouer leurs réseaux afin de me faire rencontrer plusieurs enquêtés.

### 3.2.3. Relation enquêteur/enquêté : regard rétrospectif

Je me suis retrouvé à plusieurs reprises « bloqué » pendant mes recherches auprès des retraités marocains. Tout d'abord dans la possibilité de pouvoir en rencontrer. Il a en effet été parfois difficile de faire jouer le « bouche-à-oreille » qui a fonctionné avec les Français. Je me suis donc retrouvé en difficulté pour effectuer de nouvelles rencontres. Ensuite, j'ai été plusieurs fois confronté avec les Marocains – contrairement aux Français – à des refus d'entretiens. Ces retraités arguaient du fait qu'en tant que Français, j'avais certainement à voir avec le gouvernement et ils m'associaient à un contrôle. D'autres ne se justifiaient pas ou avançaient juste le fait qu'ils ne voulaient pas parler d'eux. De plus, en tant qu'homme, il m'a été assez difficile de pouvoir interviewer des femmes marocaines, leurs maris prétextant qu'elles étaient occupées ou celles-ci répondant qu'elles ne voulaient tout simplement pas me parler. C'est ma position sexuée vers laquelle j'ai souvent été ramené et qui a influencé ma position d'enquêteur (Monjaret, Pugeault, 2015).

Le rapport avec les Français a été différent en tant que jeune Français résidant au Maroc durant quelques mois. J'ai souvent senti un rapport bienveillant de la part des enquêtés, certainement dû à mon âge<sup>82</sup>. Pour se convaincre les uns les autres d'accepter de me rencontrer, ils argumentaient le fait qu'en tant que jeune étudiant français, j'avais besoin d'eux pour réussir. Ce rapport lié à l'âge

---

<sup>82</sup> Entre 24 et 27 ans durant les différentes phases d'enquête de la thèse.

s'est fait sentir à plusieurs reprises. Soit il s'agissait pour l'enquêté de vouloir prendre une posture de « sagesse » en tentant d'être la personne active dans l'entretien, soit il s'agissait d'opter pour une posture de bienveillance. Plusieurs Français, mais également quelques Marocains se sont alors donné à cœur de me montrer et m'expliquer un maximum de choses et de me faire rencontrer d'autres personnes. Pour certains, il s'agissait peut-être d'une posture prise dans l'intérêt personnel de « se montrer » dans leur environnement et de justifier leurs choix de vie dans une optique politique ou idéologique de « fuite » de la France par exemple, ou « d'éloge » du Maroc et de sa qualité de vie.

Souvent, j'ai été comparé aux enfants ou aux petits-enfants du même âge. Je devenais alors moi-même interrogé sur mon âge, mon parcours, mes études, ma famille, etc. Avec certains enquêtés, des liens d'affection se sont créés, qui rendaient parfois ténue la limite entre enquête et simples moments passés ensemble. Finalement, l'enquête menée auprès des Français m'évoquait parfois un certain « entre soi chez les autres » qu'évoque aussi Brenda Le Bigot (2017). Afin de rester attentif à toujours garder en tête le statut d'enquêteur, sans reproduire des rapports déséquilibrés, le protocole de recherche a été d'une bonne aide afin notamment de garder une certaine distanciation enquêteur/enquêtés, tout en essayant d'obtenir leur confiance pour les besoins de l'enquête.

### 3.3. Données de terrain

#### 3.3.1. Question de la représentativité des données

La mise en place de l'enquête de terrain a amené à se positionner face aux questions d'échantillonnage. Dans le cadre d'une enquête combinant données qualitatives et quantitatives, le questionnement portait sur le positionnement à avoir pour que les enquêtés « représentent » le plus fidèlement possible les variétés de situations sociales qui pouvaient s'observer dans les statistiques. Alors, tout en sachant qu'une enquête de type qualitatif ne pourrait amener vers des résultats représentatifs avec un échantillonnage de la population d'enquête, le sociologue Daniel Bertaux (1997) apporte une solution quant à la position à adopter. Il dresse ainsi le constat que les acteurs sociaux sont « porteurs non seulement d'expériences différentes des rapports sociaux selon leur position hiérarchique (et leurs cheminements passés), mais aussi de représentations différentes, voire opposées, des mêmes réalités sociales » (*Ibidem*, p.31). La représentativité de l'échantillon d'enquête n'a pas d'importance en tant que telle ici, mais il est important que les différents individus enquêtés reflètent les différentes positions socio-spatiales observées durant l'enquête. Ainsi, le terrain effectué en master (2015), mais également le terrain exploratoire de thèse (2017) ont permis

de voir plusieurs éléments importants qui devaient être pris en compte dans l'échantillon. Ces variables ont leur importance dans l'analyse et les questionnements, car elles relèvent d'hypothèses qui ont pour base de penser que ces critères peuvent influencer sur les processus étudiés dans ce travail de thèse. Dans un travail quantitatif, ces variables formeraient ainsi les bases d'une analyse multivariée :

- La nationalité française ou marocaine, ou la double-nationalité, qui à mon sens peut induire des rapports différents à l'espace marocain et influencer dans les stratégies adoptées.
- Le sexe, avec une éventuelle distinction dans les pratiques selon le genre.
- Le statut marital (en couple ou célibataire) et la question du mariage mixte (franco-marocain), car les stratégies se mettent en place au niveau individuel et au niveau du couple, ce qui peut impliquer des négociations dans les choix effectués.
- L'âge et la période dans la retraite (début de retraite et âge avancé), au cœur de notre problématique où les pratiques spatiales seraient différentes en fonction de l'âge.
- La durée d'installation au Maroc (résidents depuis plusieurs années ou néo-installés), qui peut éventuellement éclairer sur la présence de migrants « actifs » ou « passifs » dans la mise en place de ce contre-champ migratoire.
- La durée de résidence au Maroc sur une année (hivernants ou résidents à l'année ; va-et-vient réguliers ou non), qui relève de stratégies de mobilité et d'installation différentes.
- Le lieu d'installation au Maroc (centre urbain, périphérie ou milieu rural/littoral), en lien avec la volonté d'être proche de services ou non, du centre touristique ou non.
- Les logements (unité individuelle ou collective) et le statut de propriété (propriétaire ou locataire), au cœur de stratégies résidentielles.
- La position sociale d'avant-retraite par l'emploi occupé (CSP), qui peut amener des ressources économiques différentes, influençant donc les choix résidentiels effectués.

C'est en tenant compte de cette « variété de positions » (Bertaux, 1997) que l'on peut obtenir une diversité de points de vue des individus. En le mettant en rapport les uns avec les autres, cela permet de construire une représentation générale du phénomène étudié, chaque individu ayant une vision différente de par sa position. Enfin, cette exigence de variété dans les situations individuelles rencontrées me permet de confronter mes hypothèses et autres interrogations face à différentes situations, et ainsi de remettre constamment en question le « modèle » qui pourrait se dessiner.

3.3.2. Présentation de l'échantillon

Les deux phases de terrain ont abouti à construire ou obtenir un panel de 81 enquêtés, dont 17 couples interviewés ensemble, 33 personnes en couple qui ont été interrogées seules et 14 personnes célibataires. Au total, ce sont 64 « ménages » différents qui ont été enquêtés, avec parfois plusieurs entretiens pour certains individus. Ces 81 retraités sont français (61), marocains (12) et franco-marocains (8) et répartis en 45 hommes et 36 femmes. Pour les Marocains et Franco-Marocains, ce sont surtout des hommes mariés, rencontrés seuls, qui ont été enquêtés. Seulement deux femmes font partie du panel. Alors que pour les Français, la diversité des situations maritales est plus importante, avec 16 couples rencontrés, 16 personnes en couple rencontrées seules et 13 célibataires (dont 11 femmes). La moyenne d'âge de l'ensemble des retraités est de 70,6 ans, la plus jeune ayant 59 ans en 2018 et le plus âgé 91 ans.

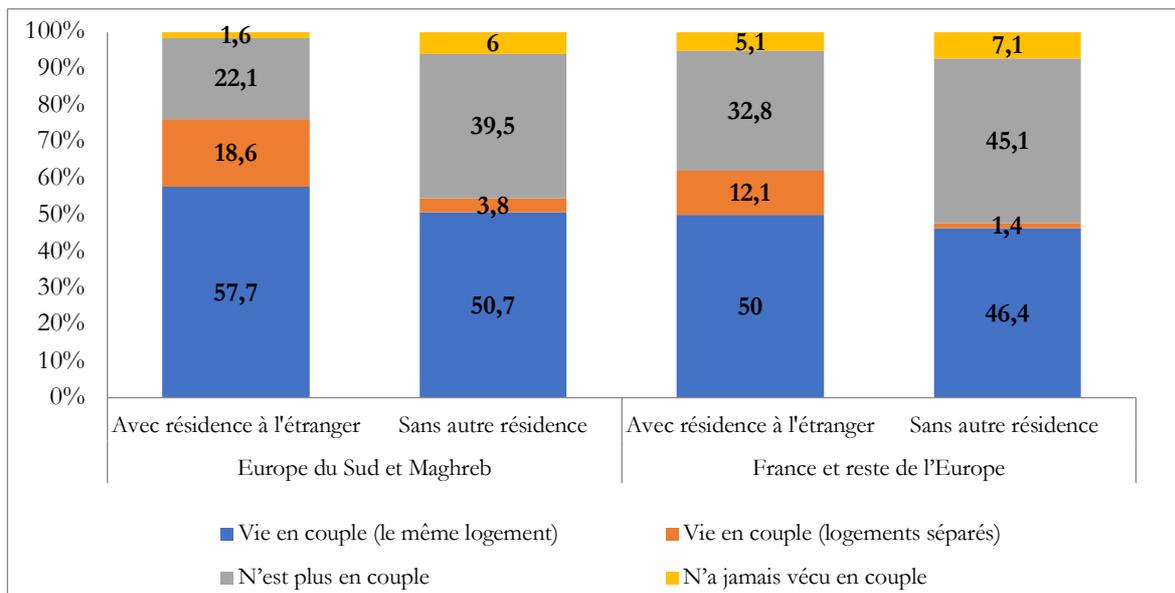
**Tableau 7 – Détails des enquêtes biographiques effectuées**

Nationalités des enquêtés	Entretiens de type biographique	Situation maritale	Nombre total d'individus enquêtés	Âge moyen / médian
Français	45	16 couples 9 hommes en couple 7 femmes en couple 11 femmes célibataires 2 hommes célibataires	61	70,2 ans / 70 ans
Marocains	11	1 couple 9 hommes en couple 1 homme célibataire	12	73,6 ans / 73 ans
Franco-Marocains	8	1 femme en couple 7 hommes en couple	8	69 ans / 67,5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	17 couples interrogés* 33 personnes en couple interrogées seules 14 personnes célibataires	<b>81</b> (36 femmes/ 45 hommes)	70,6 ans / 70 ans
Source : Données d'enquête (2017-2020).				
*Les couples représentent donc 34 enquêtés				

Le nombre important de personnes en couple dans l'échantillon confirme un résultat obtenu dans le traitement des données de l'Enquête Famille et Logement (Pinel, 2016) (Figure 7). En effet, les données montraient que les personnes qui fréquentent une autre résidence à l'étranger étaient plus souvent en couple que ceux ne fréquentant aucune autre résidence. C'est notamment le cas pour les personnes ayant une nationalité d'Europe du Sud ou du Maghreb (57,7 % contre 50,7 %), ainsi

que pour les Français et les autres nationalités de l'UE (50 % contre 46,4 %) <sup>83</sup>. Ces chiffres avaient par ailleurs montré que l'on retrouve une part importante de personnes en couple, mais vivant dans des logements séparés, lorsqu'on constate la fréquentation d'un logement à l'étranger. Vivre en couple dans deux logements figure alors comme un paramètre explicatif d'une bi-résidence et rejoint la littérature sur la description de la circulation migratoire d'hommes seuls entre la France et le Maghreb.

**Figure 7 – Situation matrimoniale des ménages de 60 ans et plus qui fréquentent une autre résidence à l'étranger**



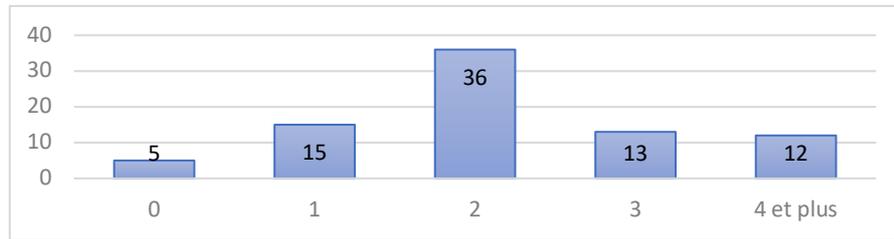
Source : EFL, 2011 ; traitement : Pinel (2016) ; Valeurs pondérées, exprimées en %.

Lecture : Parmi les Européens du Sud et Maghrébins résidant en France et fréquentant une résidence à l'étranger, 57,7 % sont en couple.

Seulement cinq enquêtés n'ont aucun enfant (quatre Français et un Marocain). Le nombre d'enfant par retraité (Figure 8) est compris entre un et neuf, mais l'ensemble des retraités a en moyenne deux enfants (36 enquêtés). De manière logique, la majorité d'entre eux a des petits-enfants (69 enquêtés), seulement 12 n'en ont aucun.

<sup>83</sup> Lors de ce travail, il avait été choisi d'effectuer des regroupements de nationalités permettant une meilleure représentation des données face à des effectifs non pondérés faibles. Les nationalités d'Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) et du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ont donc été réunies, de même que la nationalité française et les nationalités du reste de l'Union Européenne.

**Figure 8 – Nombre d'enfants par enquêté**

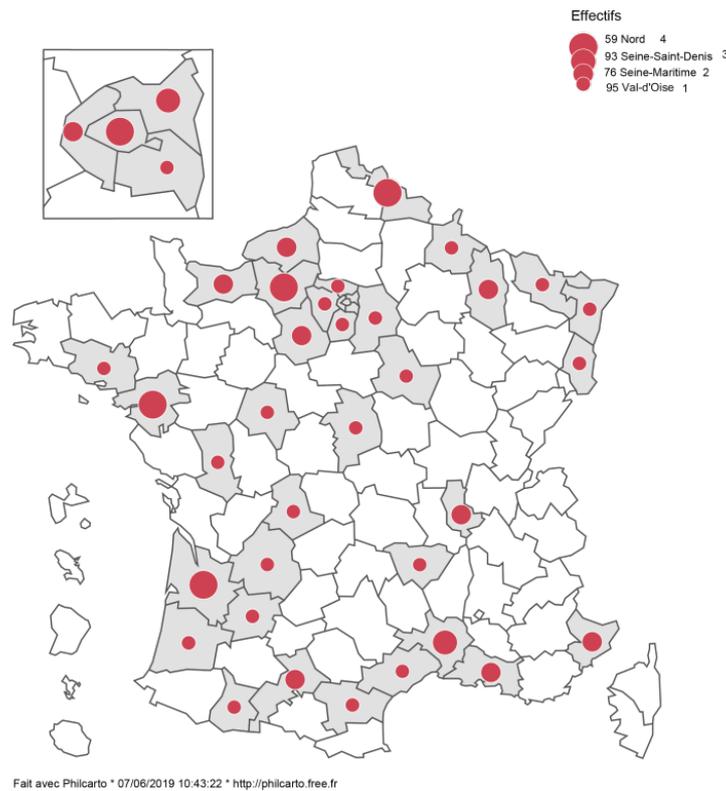


Source : Données d'enquête (2017-2020).

À partir des lieux de vie des enquêtés avant l'emménagement au Maroc, ou le lieu de vie en France lorsqu'il y a bi-résidence, il a été possible de reconstituer une carte qui donne la répartition des enquêtés par département de la métropole (aucun enquêté ne vient des départements ou collectivités d'outre-mer). La répartition est assez large et aucune concentration particulière sur un territoire n'est observée. Cependant, une partie importante des enquêtés vient du Sud-Ouest, de l'Île-de-France ou de la Normandie.

Ainsi, sept départements réunissent trois ou quatre enquêtés chacun (ou couple d'enquêtés) : l'Eure, le Gard, la Gironde, la Loire-Atlantique, le Nord, Paris et la Seine-Saint-Denis. Finalement, quatre régions réunissent plus de 59 % des effectifs : l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, la Normandie et l'Occitanie. Dans la répartition entre Français et Marocains/Franco-Marocains, un élément est important à noter : l'importance de la région Île-de-France dans la provenance du second groupe. En effet sur les 14 Franciliens, 12 sont marocains ou franco-marocains.

Carte 3 – Départements de résidence avant le départ au Maroc



Conception : Jordan Pinel (2019), avec l'aide de Philcarto.

Source : Données d'enquête (2017 – 2020).

Note : Si le retraité est résident en France, le département actuel de résidence est représenté.

Les couples enquêtés ont été représentés en une seule entité ; donc le total des effectifs est de 66 (pour 81 enquêtés).

Pour un couple, qui s'est formé au Maroc, les deux départements d'origine ont été choisis.

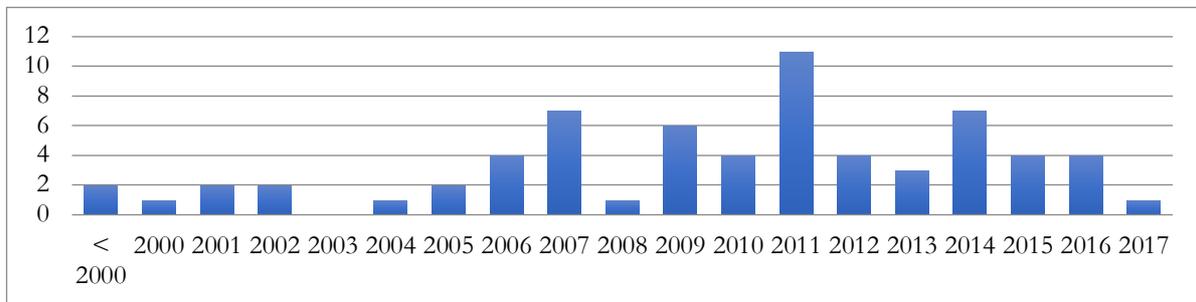
Détail par régions : Île-de-France : 14 / Nouvelle Aquitaine : 9 / Normandie : 8 / Occitanie : 8 / Grand-Est : 6 / Centre-Val de Loire : 4 / Hauts-de-France : 4 / Pays-de-la-Loire : 4 / Provence-Alpes-Côte d'Azur : 4 / Auvergne-Rhône-Alpes : 3 / Bourgogne-Franche-Comté : 1 / Bretagne : 1

Les enquêtés se sont installés au Maroc entre 2000 et 2017<sup>84</sup> (Figure 9). L'année d'installation médiane est 2011. Deux installations plus anciennes détonnent en 1985 et 1986, et correspondent respectivement au retour d'un Marocain de France et à l'installation d'une Française mariée à un Marocain. Les autres installations se répartissent essentiellement sur les périodes 2005/2007 (13 installations en trois ans), 2009/2011 (21 installations) et 2014/2016 (15 installations). Ces trois périodes correspondent à celles évoquées lors de deux entretiens. L'un avec un agent immobilier, l'autre avec le vice-consul d'un consulat français au Maroc. Tous deux décrivaient une première période importante d'installation de retraités français en 2006-2007, puis un engouement autour de

<sup>84</sup> Ces dates correspondent à l'année d'installation, c'est-à-dire soit la migration vers le Maroc, soit le début d'une circulation entre la France et le Maroc.

l'année 2011, qui a été suivi par une baisse des installations qu'ils liaient tous les deux au contexte du « Printemps arabe ». Enfin, une troisième vague d'installation à partir de 2014/2015.

**Figure 9 – Année d'installation des enquêtés**



Source : Données d'enquête (2017 – 2020).

Note : Les membres des couples, installés en même temps au Maroc, ont été réunis en une seule unité.

Les chiffres des inscriptions consulaires d'Agadir<sup>85</sup> confirment d'ailleurs ces trois vagues. En effet, les plus fortes évolutions dans les nombres d'inscrits correspondent aux années 2005 (+ 14,6 %<sup>86</sup>), 2006 (+ 16 %), 2011 (+ 10,6 %) et 2014 (12,5 %). Dans ce que certains enquêtés appellent « l'engouement » des installations vers le Maroc – les années 2005/2007 – une augmentation de 25,3 % des inscrits est observée (de 2004 à 2007). À l'inverse, avant 2005, les inscriptions plafonnent à un maximum de 6 % et les années 2012 (3,8 %) et 2013 (1,5 %) ont connu des augmentations bien moins fortes que les années précédentes. Enfin, les années 2016 et 2017 continuent de voir les chiffres des inscriptions progresser, mais avec des évolutions plus faibles, de l'ordre de 3,2 % et 3,6 %.

En nous intéressant ensuite à la manière dont les retraités s'installent, nous observons les allers-retours effectués entre la France et le Maroc par les enquêtés, ainsi que le temps passé au Maroc par année. Le tableau suivant croise ces deux données, et à partir du temps passé au Maroc, nous considérons ici que l'ensemble des enquêtés se répartit en trois groupes :

- Les hivernants<sup>87</sup> qui passent entre quatre et six mois au Maroc par an (37 enquêtés). Ils ne dépassent pas les six mois de présence sur le territoire marocain<sup>88</sup>. La majorité d'entre eux

<sup>85</sup> Source : Données fournies par le consulat d'Agadir (2017) ; calculs : Jordan Pinel.

<sup>86</sup> Taux d'augmentation par rapport à l'année n-1.

<sup>87</sup> Le terme est notamment emprunté à Brenda Le Bigot (2017) pour désigner les individus qui ne viennent passer que quelques mois d'hiver au Maroc, sans y être résidents. Il correspond également à sa traduction anglaise, *snowbirds* (Viallon, 2012). Il met en avant la question de la temporalité et des séjours temporaires dans ces mobilités, comme c'est le cas des « estivants » dans les travaux de Javier Caletrío (2008) sur les « *veraneantes* » des côtes méditerranéennes.

<sup>88</sup> Soit ils n'ont pas de carte de résidence et sont donc sous un statut de touriste au Maroc – valable 90 jours et jusqu'à présent renouvelable 90 jours supplémentaires –, soit ils ont une carte de résidence (obligatoire pour avoir une voiture au Maroc), mais ils n'ont pas effectué de démarches en France pour se déclarer au Maroc, notamment vis-à-vis de la Sécurité Sociale.

(19) fait deux allers-retours par an entre le Maroc et la France. Les 18 autres se partagent entre trois allers-retours et plus, et un seul aller-retour<sup>89</sup>.

- Les résidents une partie de l'année, qui regroupent 12 personnes résidant administrativement au Maroc, mais qui passent encore une partie de l'année en France dans une résidence secondaire. Au total, ils passent entre sept et neuf mois par an au Maroc. Deux d'entre eux effectuent en moyenne un seul séjour en France par an, alors que les 10 autres effectuent au moins trois allers-retours par an.
- Les résidents à l'année qui, comme le groupe précédent, sont constitués d'individus qui résident administrativement au Maroc. Mais à l'inverse, ces 32 individus passent peu de temps en France – deux mois maximum – pour des vacances, des séjours chez les proches ou dans une résidence secondaire qu'ils possèdent encore. Dix d'entre eux ne rentrent quasiment plus en France.

**Tableau 8 – Nombre d'allers-retours et temps passé au Maroc par les enquêtés**

Temps passé au Maroc	Nombre d'allers-retours moyen entre le Maroc et la France				Total
	0	1	2	3 et plus	
<b>Hivernant</b> (4 à 6 mois / an)	0	9	19	9	37
<b>Résident une partie de l'année</b> (7 à 9 mois / an)	0	2	0	10	12
<b>Résident à l'année</b> (10 à 12 mois / an)	10	8	9	5	32
Total	10	19	28	24	81

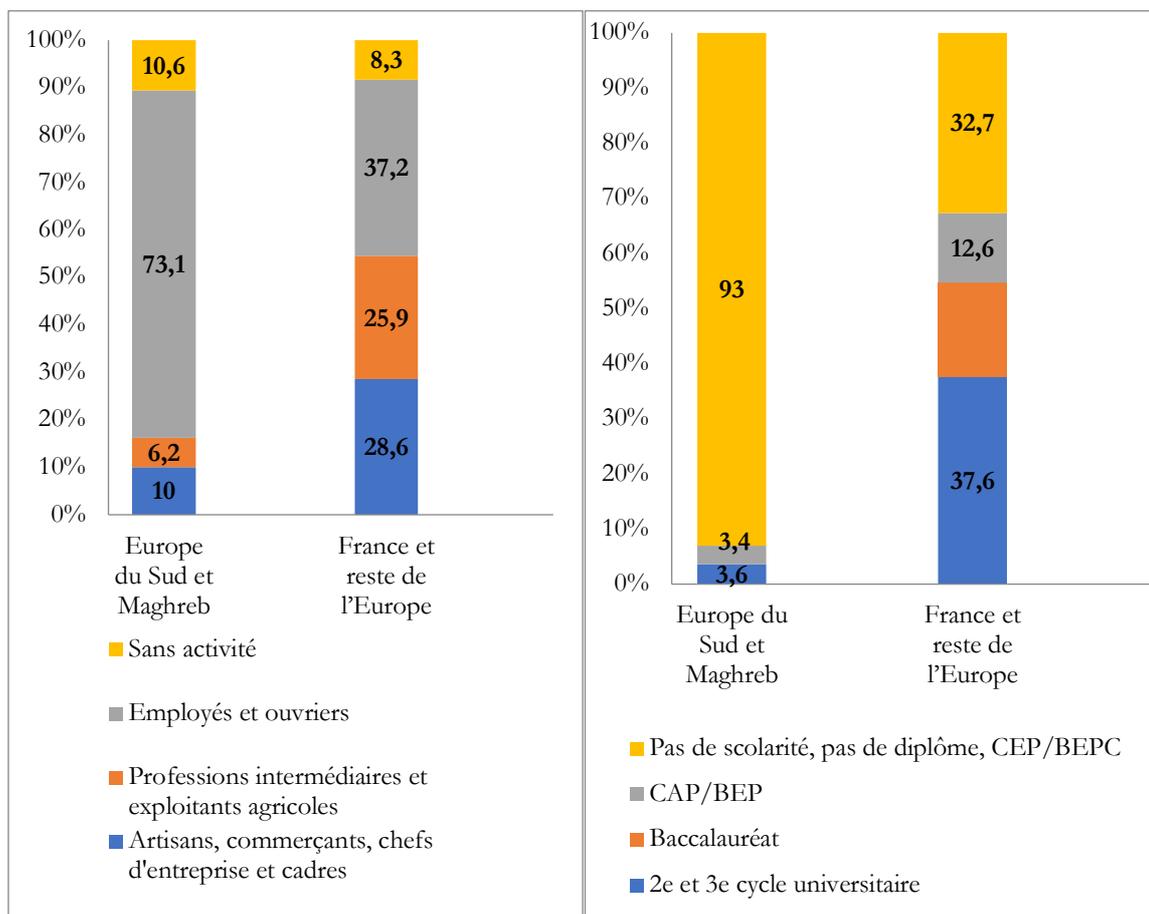
Source : Données d'enquête (2017-2020).

Bien que les catégories socio-professionnelles ne soient pas toujours pertinentes, notamment lorsqu'il s'agit de rendre compte des stratifications sociales (Foudi, 2017), il a été choisi de les conserver car elles permettent tout de même d'évaluer des distinctions entre les individus. Le constat est similaire avec le dernier diplôme obtenu, bien qu'il soit certainement atténué par un effet de génération.

<sup>89</sup> Pour ces 9 derniers, les 180 jours au Maroc sont donc consécutifs ou entrecoupés d'une sortie temporaire du territoire marocain afin de pouvoir bénéficier une seconde fois du séjour touristique via le tamponnage de leur passeport.

Les données de l'EFL (Figure 10) ont montré une disparité importante entre les deux groupes, avec une certaine primauté des catégories sociales « employés et ouvriers » dans le groupe « Europe du Sud et Maghreb », alors que les populations de France et du reste de l'Europe sont plus dispersées entre les catégories sociales. Cependant, le dualisme qui pourrait apparaître entre ces deux groupes est atténué par le fait que les catégories sociales apparaissent dans le même ordre pour les deux groupes : « Ouvriers et employés », « Cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprise », « Professions intermédiaires et exploitants agricoles » et « Sans activité et hors champ ».

**Figure 10 – Catégories sociales et niveau des derniers diplômes obtenus des individus de 60 ans et plus qui fréquentent une autre résidence à l'étranger**



Source : EFL, 2011 ; traitement : Pinel (2016) ; Valeurs pondérées, exprimées en %.

Lecture : Parmi les individus fréquentant une résidence à l'étranger et qui ont une nationalité d'Europe du Sud ou du Maghreb, 10 % sont d'une CSP « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise et cadres ».

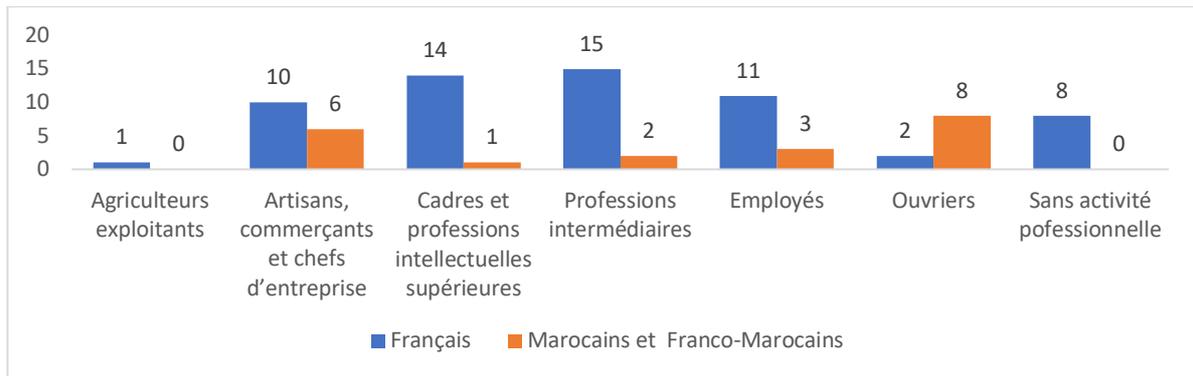
Pour les Français et autres Européens, les classes sociales supérieures sont nettement plus représentées. Ce constat semble logique au regard du type d'immigration issu d'Europe du Sud et du Maghreb dans les trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Les immigrés étaient la plupart du temps liés à des accords qui répondaient à la demande de main d'œuvre pour

la reconstruction du pays et l'essor économique des Trente Glorieuses. La distinction visible ici pourrait certainement s'expliquer par les coûts parfois élevés pouvant être engendrés par une mobilité vers l'étranger, qui créent une sorte de sélection parmi les individus qui y ont ou non accès, excluant les retraités les plus précaires.

Le constat qui est fait sur les catégories sociales est encore plus flagrant pour les niveaux des derniers diplômes obtenus. Ainsi, la quasi-totalité des effectifs (93 %) pour le groupe Europe du Sud et Maghreb a un faible niveau de diplôme (CEP/BEPC), voire n'a aucun diplôme ou n'a pas eu accès à la scolarité. Le deuxième groupe, en ce qui concerne la fréquentation d'une résidence à l'étranger, se répartit essentiellement entre deux modalités de diplôme : les diplômes universitaires de 2ème et 3ème cycles (37,6 %) et les diplômes les plus faibles – et sans diplôme, sans scolarité – (32,7 %). Une certaine hétérogénéité de ce groupe est visible, mais avec une présence marquée des personnes qui possèdent un diplôme universitaire, ce qui contraste avec le premier groupe de nationalités.

Lors de l'analyse des données d'enquête, j'ai tenté de conserver les mêmes classifications. Ainsi, les emplois exercés par les enquêtés ont été associés aux professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) correspondantes à partir des classifications de l'INSEE. Le fonctionnement a été le même pour le dernier diplôme obtenu, bien que pour certains enquêtés marocains il a été nécessaire d'associer un niveau de diplôme approximatif lorsque le cursus était totalement différent d'un cursus de type français. C'est d'ailleurs une des limites de cette classification des diplômes français, qui peut poser des difficultés de transposition face à des enquêtés d'un autre système éducatif. L'ensemble des enquêtés se répartit principalement entre cinq PCS (Figure 11) : les professions intermédiaires (17), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (16), les cadres et professions intellectuelles supérieures (15), les employés (14), puis les ouvriers (10). Vient ensuite la catégorie « sans activité professionnelle » qui regroupe huit Françaises, souvent épouses de chefs d'entreprise qui n'ont pas ou peu travaillé ou qui n'étaient pas déclarées. Passée cette classification générale des enquêtés, nous observons une distinction entre le groupe des Français, et celui des Marocains et Franco-Marocains. Le premier groupe se répartit surtout entre les professions intermédiaires (15), cadres et professions intellectuelles supérieures (14), puis employés (11) et artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10) et ne compte que deux ouvriers. Tandis que le second groupe se compose principalement d'ouvriers (8), suivis de chefs d'entreprise (6). Pour ces derniers, il s'agit de petites entreprises, souvent des épiceries. À l'inverse, le groupe ne compte qu'un seul cadre et deux professions intermédiaires, mais six artisans/commerçants. Cette distinction s'explique à la fois par l'histoire des migrations marocaines en France, flux de main d'œuvre peu qualifiée dans les années 1960/1970, et par l'habitus commerçant observé parmi les populations du Sud marocain (Lacroix, 2003b).

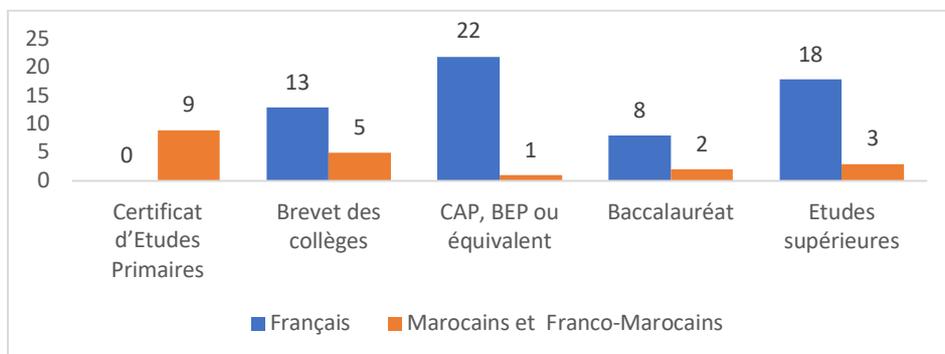
**Figure 11 – Répartition des enquêtés par PCS et nationalité**



Source : Données d'enquête (2017-2020).

En ce qui concerne les niveaux de diplôme (Figure 12), cette différence est observable, d'autant plus visible que le pays de scolarisation n'était pas le même dans la majorité des cas. Ainsi les Français se répartissent principalement entre le niveau CAP/BEP (22) et les diplômes d'études supérieures (18). Le brevet des collèges (13) ou le baccalauréat (8) suivent. Pour les Marocains et Franco-Marocains, une majorité d'enquêtés n'a que le certificat d'études primaires (9) ou un niveau d'étude primaire équivalent, puis cinq enquêtés ont le brevet des collèges. Un seul enquêté a effectué un « apprentissage » équivalent au CAP, ce qui détonne particulièrement du premier groupe et s'explique certainement par la voie commune que représentait « l'apprentissage » en France pour les générations du *baby-boom*. Enfin, deux ont le baccalauréat et trois ont un diplôme d'études supérieures. Une distinction logique, encore une fois, au regard de l'histoire migratoire franco-marocaine, mais la présence de personnes diplômées parmi les enquêtés montre cependant que la migration du Maroc vers la France n'a pas été exclusivement constituée d'hommes peu diplômés, venus travailler comme manœuvres.

**Figure 12 – Répartition des enquêtés par dernier diplôme obtenu et nationalité**



Source : Données d'enquête (2017-2020).

\*\*\*\*\*

Ce sont donc ces 81 enquêtés qui ont constitué l'échantillon d'enquête sur lequel vont porter les analyses à venir<sup>90</sup>. Bien qu'il ne soit pas représentatif de la population française retraitée au Maroc, j'ai essayé de le rendre le plus représentatif possible quant aux situations observées sur le terrain de recherche. La méthodologie appliquée a mobilisé les outils qui se sont montrés performants dans les études sur les systèmes résidentiels et que j'ai tenté d'adapter à la spécificité d'une migration de retraite à l'international. Ainsi, l'idée motrice de ma démarche a bien été de replacer les stratégies résidentielles qui ont mené à l'installation des retraités au Maroc, étudiée dans un contexte social et familial plus large et en lien avec les logiques propres à la retraite.

### **Conclusion du chapitre 2 : Se détacher des catégories et de leur déterminisme par les stratégies résidentielles de retraite**

Les lieux qui forgent l'identité se sont donc multipliés, et parmi eux la résidence secondaire apparaît comme un des éléments les plus visibles de cette multiplication des lieux qui ont du sens pour les individus. Mais dans l'état de l'art cité, il a été observé que la résidence secondaire a été mise en avant essentiellement pour les populations non migrantes. Or, dans la pratique, « la maison au pays » (Pinson, 1999) ou les autres lieux fréquentés par les migrants dans le pays d'origine entrent dans les pratiques de multirésidence, y compris dans leur acception récréative – la maison dans le pays d'origine étant souvent associée à la période estivale (Schaeffer, 2004). Un rapprochement s'observe, qui peut se faire entre les deux groupes nationaux étudiés sous les mêmes pratiques résidentielles, alors qu'encore une fois la théorie et la terminologie les ont séparés.

La migration de retraite est un processus migratoire en tant que tel et entre dans le champ d'étude des migrations internationales, et c'est ce qu'il convient d'affirmer à la fin de cette partie théorique. Au sein des migrations de retraite, Robert Wiseman (1980) a montré la difficulté de séparer les migrations de retour des migrations d'aménité, de même qu'il a montré que ces typologies se confondaient. Je le rejoins dans son constat, y compris dans l'optique internationale de la migration

---

<sup>90</sup> Dans un souci d'anonymisation, les prénoms qui seront utilisés dans les analyses à venir ont tous été changés. Pour chacun des enquêtés cités, figurera : l'âge au moment de l'entretien, la nationalité, le mode d'installation au Maroc (hivernant, résident une partie de l'année, résident), sa situation maritale et le dernier métier exercé ou celui qui a occupé une grande partie de la carrière professionnelle. Parfois, certaines de ces informations ne seront volontairement pas indiquées de manière volontaire afin de renforcer l'anonymisation et que les retraités ne soient pas identifiables par d'autres. C'est le cas notamment lorsque j'aborde des informations sensibles sur les enquêtés, ou que les propos des retraités peuvent offenser par exemple. Il en est de même avec les dates des entretiens qui n'apparaîtront pas. Par ailleurs, afin de conserver l'authenticité du discours, aucune modification n'a été apportée aux extraits d'entretiens cités (comme la correction de la langue par exemple).

de retraite. Quelles que soient les typologies que recoupe la migration de retraite, elle génère une modification des espaces de vie pour des individus en situation de vieillissement et peut entraîner des modifications territoriales sur les lieux privilégiés de la retraite et les besoins spécifiques qui sont associés à cette retraite.

Cependant, même en sortant de ces typologies *a priori*, la migration de retraite renvoie à diverses réalités. Ces dernières sont à mon sens régies par l'étape dans le cycle de vie et les besoins spécifiques qui y sont associés. La diversité ne découle donc pas des origines ou des nationalités qui détermineraient les pratiques spatiales – résidentielles et migratoires – à la retraite, mais d'autres logiques que sont les pratiques sociales et familiales, la recherche d'aménités ou le processus de vieillissement. Cela nous renvoie au triptyque évoqué plus haut dans les stratégies résidentielles des retraités qui lie famille, aménité et santé. Et ce sont ces trois logiques – couplées avec des logiques économiques et financières en arrière-plan, et qui prennent aussi en compte les expériences individuelles de la mobilité – qui définissent des stratégies résidentielles. Ces dernières déclinent ensuite différents modes d'habiter (Bonvalet, Dureau, 2000). Les hypothèses formulées, tout comme la méthodologie d'enquête présentée, vont dans ce sens : comprendre les modes d'habiter des retraités de France au Maroc par l'étude des stratégies résidentielles et leurs déterminants. Réfléchir à partir des stratégies individuelles, les élargir au périmètre du couple et plus largement de la famille, permet d'obtenir un socle commun de réflexion sur les deux groupes étudiés. En outre, le terme de « stratégie » permet de ne pas opter pour une position déterministe, où l'acteur social qu'est le retraité serait seulement défini par sa position dans un groupe social. Nous pouvons penser en particulier aux retraités marocains, auxquels on applique rarement cette notion de stratégie résidentielle, notamment dans un processus de migration internationale. Au contraire, ils sont le plus souvent étudiés dans le cadre de mouvements circulatoires et de retour, où l'attrait pour le pays d'origine paraît aller de soi, notamment à cause d'un certain déterminisme latent présent dans le concept de champ migratoire.



## Chapitre 3 – L'hédonisme et les enjeux familiaux dans les migrations de retraite

« Choisir quand, comment, où et combien de temps ils s'occuperont de leurs petits-enfants est la clef de leur liberté. Ils en ont d'autant plus conscience que leur départ pour le Portugal est l'arme fatale pour y parvenir. »  
(Clicquot, 2018, p.69)

Dans le roman *Painre & Sel* de Guillaume Clicquot (2018)<sup>91</sup>, Françoise et Philippe, jeunes retraités, comptent « profiter » de leur retraite en s'installant au Portugal où un meilleur climat et un coût de la vie moindre leur garantiront selon eux une meilleure qualité de vie. Mais un autre de leurs arguments est important : celui de l'éloignement de leur famille. En effet, le Portugal – tout comme le Maroc qui a été évoqué dans leur projet initial – offre l'avantage d'être assez près de la France pour pouvoir rentrer quand ils le désirent afin de voir leurs deux enfants et leurs petits-enfants, mais également assez éloigné pour avoir leur « liberté ». Cette dernière inclut de ne pas être assignés comme *baby-sitters* de leurs petits-enfants, de ne pas être obligés de penser leur quotidien en fonction des impératifs de leurs enfants et de choisir quand, où, comment et combien de temps ils profiteront de leur famille. Le couple de retraités est très caricatural dans son individualisme – voire égoïsme selon les propres mots de l'auteur. Mais ce dernier s'est indubitablement inspiré de l'image commune de cette génération du *baby-boom* souvent décrite comme plus individualiste que les générations précédentes (Albou, 1999 ; Putnam, 2000). Le départ à l'étranger pour ce couple est présenté comme le summum de son individualisme, par un éloignement volontaire de la famille et de ses obligations – l'entraide intergénérationnelle en particulier. Cet individualisme prend alors pour définition la satisfaction des intérêts individuels, perçus comme supérieurs à des intérêts plus généraux qui incluent d'autres groupes sociaux, comme la famille. Cette génération du *baby-boom* a en effet été identifiée comme spécifique. Il a été montré qu'elle est plus mobile que les générations précédentes, notamment du fait d'un ancrage territorial moins fort (Bonvalet, Ogg, 2009), mais aussi qu'elle a une autre vision des liens familiaux à la retraite (Albou, 1999), qui s'ancre moins dans des logiques de solidarité intergénérationnelle (soutien des enfants, garde des petits-enfants). L'expression populaire des grands-parents « chicouf » traduit ces aspirations individualistes des

---

<sup>91</sup> Le roman a connu un certain succès en France par son adaptation au cinéma sous le titre « Joyeuse retraite ! », sorti en 2019.

baby-boomers retraités : « chic » les petits-enfants arrivent, « ouf », ils repartent<sup>92</sup>. Garder les enfants devient pour eux un aspect utilitariste de la grand-parentalité dont certains veulent se détacher. Dans la couverture médiatique du phénomène social, le sociologue Serge Guérin a par ailleurs expliqué : « Le « syndrome chicouf » s'observe particulièrement chez les CSP<sup>93</sup> +. Les seniors profitent de leur retraite pour prendre des cours de peinture ou d'hébreu, s'investir dans le bénévolat. Ils se disent : « Je vais enfin penser un peu à moi » et ne veulent pas d'une aliénation à la grand-parentalité comme il peut exister une aliénation au travail. »<sup>94</sup>.

Pourtant, de manière paradoxale, il a été montré l'importance des liens familiaux chez les personnes âgées, que ce soit en termes de stratégies résidentielles (Leite, 1999 ; Caradec, 2010) ou de solidarités intergénérationnelles (Attias-Donfut, 2008 ; Nowik, Lecestre-Rollier, 2015 ; Trabut, 2018). Dans ce sens, une enquête de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) a montré l'importance cruciale des grands-parents dans la garde de leurs petits-enfants (Kitzmann, 2018), avec près de 70 % des moins de six ans en France gardés occasionnellement par leurs grands-parents. Mais face à un départ à l'étranger, au moins quelques mois par an, comment s'organisent et se reconfigurent les liens familiaux ? La question peut également être élargie aux liens sociaux de manière plus large, qu'ils soient liés à la famille ou simplement aux amis. Dans ce sens, le deuxième chapitre évoquait l'intérêt d'étendre l'analyse de l'entourage social au-delà de la famille nucléaire, à l'instar de ce qui avait été effectué pour l'enquête « Biographies et entourage » (Bonvalet, Lelièvre, 2012). Ici, cet entourage est surtout présent dans l'effet réseau, comme l'analyse le montrera.

De plus, cette vision individualiste de la retraite n'est présentée que pour les *baby-boomers*. À l'inverse, les émigrés vieillissant en France sont souvent montrés comme mettant la famille au cœur de leurs priorités dans les stratégies résidentielles et de mobilité adoptées (Emsellem, 2007). Pour eux, c'est souvent le cadre culturel, plus familialiste, qui est mis en avant. À travers cette même migration de retraite, il est proposé ici une mise en perspective du traitement de la littérature scientifique qui analyse différemment ces deux groupes. Ils sont tantôt considérés comme effectuant un rapprochement familial au Maroc dans le cas des migrants marocains de retour, tantôt s'éloignant de leurs proches dans le cas des Français, mais aussi dans le cas des Marocains ayant leur famille nucléaire en France. Pour ces derniers, la migration de retraite à l'étranger, lorsqu'elle

---

<sup>92</sup> L'expression est notamment donnée et définie dans le *Guide de survie des jeunes grands-parents*, d'Hervé et Pascale Anseaume (2015). Elle désigne en particulier cette envie de certains grands-parents ne pas être associés par leurs enfants à la garde des petits-enfants. Source : <https://www.marianne.net/societe/vacances-de-la-toussaint-attention-les-petits-enfants-arrivent> (Consulté le 20/01/2020).

<sup>93</sup> Catégories socioprofessionnelles, remplacées en 1982 par les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

<sup>94</sup> Source : Entretien pour Marianne en 2016 : <https://www.marianne.net/societe/vacances-de-la-toussaint-attention-les-petits-enfants-arrivent> (Consulté le 20/01/2020).

est comprise comme un éloignement géographique de la famille, n'est pourtant pas présentée comme individualiste, à l'inverse de celle des *baby-boomers* français. En s'appuyant sur cette « tension » entre liens familiaux et recherche d'aménités, le point de vue considéré ici est que les pratiques de mobilité de ces retraités révèlent une « position » sociale et résidentielle au sein d'une géographie familiale – comprise ici comme la façon dont les familles s'agencent dans l'espace – et que celle-ci n'est sans doute pas la même pour les deux groupes nationaux. Cependant, l'hypothèse sous-jacente ici est que la dualité « individualisme » *versus* « familialisme » – qui relève de modèles de géographie familiale opposés – n'est pas aussi claire qu'elle est parfois présentée dans la littérature, et n'est pas aussi clairement identifiable dans les groupes nationaux : Français, *baby-boomers* et individualistes *versus* Marocains présent dans le pays d'origine et le pays d'accueil, cherchant à ne pas s'éloigner de leur famille. Que ce soit pour les premiers ou les seconds, l'hypothèse est faite que les pratiques résidentielles et de mobilité se construisent d'abord à partir des enjeux socio-familiaux. Les géographies familiales, pressions sociales et fonctionnements hérités, ainsi que les positionnements des différents membres de la famille, continuent d'influencer les pratiques à la retraite, malgré la dimension internationale de la migration. Observer les positionnements familiaux des retraités vis-à-vis de leurs proches – qui peuvent évoluer dans le temps – et l'importance que revêt la famille au sein de ces migrations de retraite franco-marocaines, permet de comprendre l'articulation entre la constitution du contre-champ migratoire et les pratiques de mobilité engendrées et permises par l'institution familiale et sociale de manière plus large. Cela permet de voir comment l'espace de vie de ces retraités est produit par des logiques hédonistes, mais aussi par des logiques familiales.

Ainsi, les deux parties de ce chapitre vont s'attacher à montrer que les deux groupes sont traversés à la fois par des dynamiques individualistes et familialistes, qui contribuent à façonner leur migration au Maroc. La part d'individualisme sous-jacente à la migration de retraite en tant que projet individuel est visible dans le discours des retraités. Le terme philosophique d'« hédonisme » sera utilisé et défini dans le cadre de la retraite, laquelle est d'abord considérée comme un moment prévu pour jouir de son temps libre, par la recherche d'aménités. Ce cadre intégrera bien sûr les retraités d'origine marocaine, dans l'idée que la retraite est un facteur d'intégration (Attias-Donfut *et al*, 2005b) et est perçue de manière positive, à l'instar des Français. Leur circulation migratoire actuelle continue alors de les insérer dans l'entre-deux qui a caractérisé leur parcours migratoire, éloignant ainsi le mythe du retour (Michalon, 2007). Cette analyse parallèle des deux groupes nationaux dans leur rapport à l'hédonisme, puis aux enjeux familiaux, contribue à montrer les limites d'une réflexion basée sur la distinction entre deux catégories : « migration d'aménité » – donc hédoniste – *versus* « migration de retour ». Au-delà des motivations sous-jacentes à la migration, le réseau migratoire a aussi son importance dans la mise en place de ce contre-champ migratoire, rappelant ainsi les tenants du champ migratoire (Béteille, 1981 ; Simon, 1981). Les liens

familiaux de l'ensemble des retraités et la place qu'ils prennent dans les choix de vie à la retraite seront analysés. Cela permettra de dévoiler qu'au-delà des discours individualistes, la famille reste au cœur des pratiques spatiales et contribue de façon multiple et diversifiée à la formation de ce contre-champ migratoire. Ainsi, ce fil conducteur d'une tension entre hédonisme et familialisme permet de mettre en avant l'hypothèse de modèles de géographies familiales qui ne seraient pas binaires entre Marocains et Français, et qui amèneront l'élaboration d'une typologie des espaces de vie de ces retraités, reliant ainsi les lieux qu'ils occupent, leurs pratiques spatiales et leur réseau social. Des espaces de vie qui sont produits par les logiques hédonistes et familiales.

## 1. La migration de retraite comme forme de l'hédonisme

L'hédonisme est apparu dans l'Antiquité présocratique et se retrouve sous diverses formes dans la philosophie ancienne. Il s'agit d'une philosophie qui fait du plaisir un but. Deux « courants » philosophiques se retrouvent dans la littérature : l'hédonisme « raisonné » d'Aristote qui se rapproche de l'eudémonisme, c'est-à-dire la recherche du bonheur (l'épicurisme et le stoïcisme sont deux de ses formes les plus connues). L'élévation de l'esprit est alors souvent le but recherché dans cette quête du bonheur. De l'autre côté, un hédonisme non raisonné correspondant à l'hédonisme « pragmatique » qui sera évoqué ici, où le bonheur recherché se trouve plutôt sur le plan matériel. Le pragmatisme intervient alors par un raisonnement autour de la dualité avantages *versus* inconvénients. Plusieurs philosophes s'accordent à fustiger un hédonisme « facile » où la recherche du plaisir n'aurait aucun lien avec l'élévation de l'esprit, mais se réduirait plutôt à une idée préfabriquée et matérialiste (Lenoir, 2013 ; Guigot, 2014). En retenant ces définitions, la retraite sera replacée dans son cadre d'étape particulière de la vie en tant que fin d'une vie active et libération d'un temps libre important. C'est dans ce cadre qu'intervient la migration de retraite, qui peut alors être comprise comme une forme d'hédonisme s'appuyant sur une coupure géographique.

### 1.1. « Profiter » d'un moment particulier

En France, c'est à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale que va commencer à s'instaurer un régime de retraite généralisé à l'ensemble des travailleurs, avec notamment l'ordonnance de 1945 instaurant le régime de répartition que nous connaissons aujourd'hui. Face à l'allongement de la vie, à la généralisation d'un revenu liée au vieillissement et à la fin de la vie active, la perception de la vieillesse s'est trouvée modifiée (Bois, 1989 ; Albou, 1999). Par l'augmentation de leur temps libre et leur meilleur accès à la mobilité, la génération du *baby-boom* a été considérée comme plus individualiste (Putman, 2000) et plus mobile (Bonvalet, Ogg, 2009) que les générations précédentes. Dans ce cadre, la retraite n'est plus seulement un revenu économique de subsistance pour les vieux

jours, mais a acquis une valeur sociale symbolique en étant associée à un repos mérité après plusieurs décennies de travail (Albou, 1999). C'est donc à ce repos et aux loisirs qu'est souvent associée la retraite de nos jours, en France et plus largement dans les pays ayant instauré et démocratisé les pensions de retraite, ce qui va de pair avec l'avènement d'une société tournée vers les loisirs et où la mobilité est devenue une valeur (Viard, 2006). Le discours de la plupart des enquêtés reprend cette vision de la retraite comme un « repos mérité » en y associant la notion de « profit », non pas dans son acception économique mais dans un sens moral, à partir d'un avantage du temps libre : il faut « profiter » du temps libre mérité par la retraite.

« La retraite c'est le moment où enfin, dans ta vie, tu peux profiter ! Profiter de ton temps libre parce que tu n'as plus de boulot. Tu peux faire ce que tu as envie. Tu peux voyager, prendre ton temps, sortir... Bref, t'es un peu libre en quelque sorte tu vois ? Et ça clairement, c'est ce qu'on attend tous derrière le fait de pouvoir prendre sa retraite : être tranquille et profiter ! »

(Yves, 70 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien cadre)<sup>95</sup>

Dans ce type de discours, le temps de la vie active est souvent mis en opposition : il est perçu comme contraignant, voire aliénant, notamment pour certains retraités anciens employés ou ouvriers. Le temps avant la retraite est vu comme le temps du travail, associé à un temps de privations, alors que le temps de la retraite permet une libération du temps. C'est le cas de Monique, qui rétorque à ceux qui pensent que la retraite peut être synonyme d'ennui après une vie de travail :

« Je me suis cassé le cul à travailler pendant 40 ans, maintenant c'est fini ! Je ne veux plus ! Je n'ai jamais eu le temps de lire, là j'ai le temps, je prends le temps, je savoure. Quand j'ai une heure, je prends mon bouquin, je vais sur ma terrasse et je suis bien ! Et je ne veux plus qu'on me dise à quelle heure je fais ça ou ça ! »

(Monique, 71 ans, Française, résidente à l'année, célibataire, ancienne ouvrière qualifiée)

Ce discours tranché correspond un peu à celui des enquêtés marocains qui évoquent le temps du travail face au temps de la retraite : d'un côté, un temps de privations qui prend ici une dimension plus large car la migration de travail a provoqué l'éloignement de la région d'origine ; de l'autre, un temps de la retraite qui permet de « finir ses jours tranquille » selon l'expression plusieurs fois entendue. Plusieurs auteurs ont montré la difficulté de se concevoir comme retraités pour les

---

<sup>95</sup> Comme précisé à la fin du précédent chapitre, pour chaque citation, quelques informations seront transmises sur les enquêtés. La question de la résidence concerne la situation marocaine. Ici, Yves est résident à l'année au Maroc.

travailleurs immigrés, face aux contradictions des statuts de travailleur immigré et de retraité, le dernier impliquant que la raison de la migration n'est plus présente (Noiriel *et al.*, 1992 ; Sayad, 2001). Pourtant, à partir des discours des enquêtés marocains et franco-marocains rencontrés, je partagerai plutôt le positionnement de Claudine Attias-Donfut et ses collègues (2005b) explicité dans le premier chapitre : la pension de retraite est un facteur d'intégration pour les immigrés, gage de leur réussite sociale. La retraite est alors perçue pour eux de la même manière que pour certains Français, c'est-à-dire comme un repos mérité après plusieurs années de privations et de travail :

« Le travail en France c'était dur. Moi j'ai travaillé dans les mines au début. Et après j'ai arrêté et j'ai fait le travail d'usine. C'était compliqué. Il faut faire les 3-8, c'est répétitif, tu es debout... Et puis tu ne gagnes pas beaucoup d'argent. Enfin assez pour vivre avec la famille, mais pas de folie quoi. On rentrait au Maroc en vacances de temps en temps mais c'est tout. Là, maintenant avec la retraite c'est beaucoup mieux. C'est du repos. C'est du repos payé en plus ! Moi depuis que je suis retraité je vis mieux. J'ai plus de temps, je ne me presse pas et je voyage en plus. Et je suis chanceux car j'ai la santé et ma femme aussi. La France a été une bénédiction pour ça. Au Maroc, je n'aurais pas de retraite quasiment, donc je ne pourrais pas profiter. »

(Hassan, 69 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien ouvrier)

« Profiter » : le mot est autant utilisé par les Marocains que par les Français, dans la vision de la retraite comme un temps consacré à soi par la fin de l'activité salariée. La principale distinction à faire ici est que ces notions de « soi » et de « profiter » sont particulièrement associées à la génération du *baby-boom*, souvent décrite comme individualiste (Putman, 2000), voire égocentrique dans les critiques les plus virulentes (Zemke *et al.*, 2000). Or, les immigrés marocains ne font démographiquement pas partie de cette génération et les études sociologiques sur les *baby-boomers* n'incluent jamais les populations immigrées. Pourtant, nous pourrions penser que la socialisation de ces populations en France les a conduites à prendre certains codes sociaux de cette génération, par mimétisme et en lien avec l'expérience migratoire dans laquelle ils ont vécue. Ainsi, sans être de cette génération du *baby-boom*, ils en auraient acquis certaines caractéristiques, dont l'individualisme qui lui est souvent associé (Albou, 1999 ; Olazabal, 2009). D'ailleurs, les données de l'EFL donnent une première indication, puisque le motif de fréquentation principal d'une autre résidence à l'étranger pour les personnes résidant en France et qui ont une nationalité d'un pays d'Europe du Sud ou du Maghreb<sup>96</sup>, est d'abord « les loisirs ou vacances » chez les individus de 60 ans et plus. Ainsi, 74,6 % des Maghrébins et Européens du Sud ont déclaré fréquenter un autre

---

<sup>96</sup> Tout comme pour celles qui ont une nationalité française ou d'un autre pays européen.

logement à l'étranger dans ce cadre (contre 61,6 % pour les autres nationalités), ce qui montre bien que les populations immigrées en France ne sont pas exclues de ces logiques de loisirs dans les pratiques résidentielles, au contraire.

C'est dans ce sens qu'il est proposé ici une analyse des pratiques spatiales liées à la retraite, ainsi que des logiques qu'elles sous-tendent, analyse qui sera commune aux deux groupes nationaux : l'idée en est **que le pays de socialisation et de travail importe particulièrement dans le rapport à la retraite et dans le socle de valeurs et de pratiques adoptées après la cessation d'activités liées au travail**. Donc Marocains, Franco-Marocains et Français partagent une part de valeurs et de pratiques liées à la cessation de leur activité professionnelle en France.

## 1.2. La « coupure » géographique à la retraite : une forme de distanciation

Outre la valeur symbolique donnée à cette retraite, une dimension géographique y est parfois associée, c'est-à-dire que le retraité envisage de couper géographiquement les espaces qui étaient liés pour lui au travail, d'avec ceux qui sont désormais liés à la retraite et donc au plaisir et au repos. Toute une dimension psychologique de la retraite montre que la coupure géographique permet une coupure sociale de la vie liée au travail, celle d'avant la retraite (Blanché, 2014). Partir pour fuir le travail en quelque sorte. Cette dimension du départ physique lié à la fin de la vie active permet de renouer avec le sens étymologique du verbe : « se retirer », se mettre en retrait. En dehors des liens avec la vieillesse, le terme de « retraite » signifie à la fois un repli militaire et un retrait physique à la recherche du calme et de la méditation.

Certains retraités optent donc pour une rupture géographique au moment de la retraite, sous la forme d'un changement de résidence ou sous une forme bi-résidentielle (Huynh, 2010). Le constat effectué dans le deuxième chapitre – d'une génération *baby-boom* plus mobile, moins ancrée sur un territoire (Bonvalet, Ogg, 2009) – permet d'envisager des changements de résidence plus usuels, ou en tout cas moins « exceptionnels » sur le temps biographique individuel pour une population plus détachée des espaces où elle s'installe. Ainsi, de multiples migrations de retraite génèrent des flux de retraités vers des lieux où les individus n'ont parfois pas d'attaches particulières. Ils correspondent à des acteurs qui sont exogènes au lieu d'installation, qu'ils envisagent de manière utilitariste et spéculative et auquel ils ne s'identifient pas, dans une forme de distanciation (Di Méo, 1991). De nombreux espaces se trouvent alors face à un flux important de retraités qui n'y sont pas liés (Zaninetti, 2011). Bien sûr, cette vision de l'individu peut être étendue à d'autres groupes dont la mobilité n'est pas liée à la retraite, mais qui considèrent aussi l'espace de manière utilitariste : pour trouver un emploi, pour les études, pour accéder à la propriété, etc. Cette distanciation de l'espace est présente dans le discours de beaucoup de retraités français enquêtés qui expliquaient

comment ils avaient choisi le Maroc comme destination de retraite. Deux extraits d'entretiens illustrent cette vision assez pragmatique. Le premier est un entretien effectué avec un couple installé au Maroc en 2014, qui avait séjourné plusieurs fois à Agadir pour des séjours touristiques avant la retraite et qui explique comment ils ont choisi la destination :

« J : Et bien c'est simple. Avant la retraite, on avait un peu testé les destinations qui pouvaient nous plaire...

R : Et on ne voulait pas aller trop loin en avion, donc déjà ça nous limitait à l'Europe et les alentours !

J : Voilà. Et finalement le choix était vite fait : Portugal et Espagne, il fait trop froid l'hiver et on ne parle pas français ; la Tunisie, on aimait bien, mais avec la révolution, ça nous tentait tout de suite moins... Après, il reste quoi ?

R : Turquie, mais moi ça ne me tentait pas. Et Grèce, c'est le même problème de la langue.

J : Donc en fait il restait le Maroc, qui offrait tout ce dont on avait besoin : soleil toute l'année, des prix pas chers, 3h d'avion seulement et on parle français ! Franchement, on n'avait pas à hésiter ! »

(Jacques et Rose, 68 et 70 ans, Français, résidents à l'année, en couple, ancien ingénieur et ancienne employée de commerce de proximité)

Il s'agit d'une restitution *a posteriori* d'un choix effectué il y a quelques années. Nous pouvons donc imaginer que la réalité a été différente et que le choix ne s'est pas fait de manière aussi rationnelle. Cependant, le discours montre que le choix de la destination et les motivations qui l'entourent ne relèvent pas d'un attachement particulier à un lieu, mais plutôt d'une évaluation de ses atouts et inconvénients. Les discours de ce type parmi les enquêtés sont nombreux. Un autre exemple, plus évocateur encore, est celui de Susanne qui s'est installée en 2009 au Maroc sans connaître le pays :

« Quand je regardais sur internet à l'époque où passer la retraite, le Maroc revenait souvent. Et donc je regardais un petit peu partout et ma foi, je suis souvent revenue sur Agadir parce qu'il y avait 300 jours de soleil par an, voilà ! Pour le soleil... Et pour la mer aussi, car j'adore. Et donc j'étais tombée sur d'autres coins en Espagne, au Portugal, en Tunisie... Mais ça me tentait moins. Je ne sais pas pourquoi. Des *a priori* sûrement. Et puis il faut dire que j'ai trouvé cette maison sur internet et donc j'ai acheté ! Et c'est un pays que je ne connaissais pas du tout, je n'avais jamais mis les pieds au Maroc, donc c'était risqué quand même ! »

(Susanne, 75 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne secrétaire)

Il s'agit d'un cas « extrême », avec un départ spontané et peu préparé en amont. Mais les motivations au départ restent les mêmes pour la plupart des enquêtés : climat, coût de la vie, francophonie, proximité avec la France. Certains ajoutent la présence d'une communauté française importante et un large accès aux loisirs permis par le caractère touristique de la région ; d'autres évoquent également des questions fiscales. Les aménités évoquées correspondent aux envies et besoins du moment, et le Maroc est choisi pour toutes ces raisons ; pour beaucoup, le choix du pays ne s'est fait que pour les aménités. Ces individus auraient donc pu s'installer dans une autre région qui aurait proposé les mêmes aménités. Cette vision utilitariste de l'espace a surtout été théorisée pour les *baby-boomers*, laissant aux immigrés de retour le statut d'acteurs endogènes, imprégnés du territoire dans lequel ils vivent en tant que pays d'origine. Mais cette dualité n'est pas aussi simple. Si nous reprenons simplement le fait que beaucoup de retraités marocains restent dans en partie dans les deux pays par choix, parce que leurs vies ont été construites de part et d'autre de la Méditerranée, nous pouvons penser que la catégorisation binaire endogène/exogène appliquée à ces groupes nationaux ne tient pas. De plus, certains Marocains ont parfois un discours très similaire à certains Français. Par exemple, Ahmed, qui a laissé ses enfants en France et qui vit au Maroc avec sa femme six mois par an, explique :

« Pourquoi je serais resté en France ? Ici il y a tout : le soleil, la vie pas chère, la douceur de vivre... si je veux rentrer voir mes enfants, j'ai juste à prendre un avion pour Paris. Et maintenant ce n'est vraiment pas cher, même pas besoin de prendre le bus comme à l'époque ! J'aurais été un peu idiot de rester dans le froid parisien l'hiver ! »

(Ahmed, 73 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien vendeur)

Ainsi, pour les retraités marocains, étudiés essentiellement dans le champ d'étude des migrations de retour, deux questions se posent et permettent d'affiner l'approche de ce champ en regardant ces migrations de retour sous un nouveau jour :

- D'abord, si nous considérons le retour vers une région d'origine – sous la forme d'un retour définitif ou non – pour ce qu'elle représente, c'est-à-dire une valeur symbolique de retour « aux sources », au pays qui nous a vu naître : ne serions-nous pas face à une forme de migration liée à l'aménité ? C'est-à-dire qu'il y a une migration de retour certes, mais où la terre d'origine est choisie car elle représente ce qui semble être le plus proche d'une qualité de vie recherchée pour la retraite.
- Ensuite, les retraités dits « de retour » parce qu'ils sont liés par leur nationalité et lieu de naissance au Maroc, ne mettent-ils pas en jeu des questions assez pragmatiques dans leur

choix de résidence à la retraite ? Les questions climatiques, de qualité de vie, d'enjeux économiques, etc. n'entrent-elles pas en considération au moment de choisir le lieu de vie à la retraite ?

En répondant par l'affirmative à ces deux questions – et c'est l'hypothèse défendue ici –, nous aurions alors affaire à une forme de migration d'aménité assez ignorée dans la recherche en sciences sociales, car liée à des migrations comptabilisées et observées uniquement en tant que « retours ».

Pour aller dans le sens de cette dernière interrogation, Giulia Fabbiano (2015) avait déjà montré ces difficultés de catégorisation dans le cas des migrations de la France vers l'Algérie, et le fait que les migrations d'aménité et de retour se confondaient parfois. Michaela Benson et Karen O'Reilly (2016) évoquent également le cas des migrants de retour dans les formes de migrations d'aménité. Elles optent alors pour la formation « *lifestyle in migration* » pour englober divers types de flux migratoires dans les *lifestyle migration*. Par l'ajout de ce « *in* », elles soulignent le rôle important de la « qualité/style de vie » dans de nombreuses formes migratoires. La notion paraît alors plus inclusive, ne réduisant pas le champ à des migrations dont le seul but serait la recherche de la meilleure qualité de vie. Elles précisent que cette notion doit être vue comme un outil analytique plutôt que comme une catégorie en soi.

Quelle que soit la nationalité, deux points importants émergent des discours adoptés et viennent alimenter cette idée de distanciation à la retraite. Tout d'abord, la France est associée à plusieurs éléments : la vie active (sauf pour quelques retraités qui ont été expatriés une partie de leur carrière), la famille (sauf pour quelques individus qui n'ont pas de famille ou dont la famille vit au Maroc ou ailleurs) ou une façon de vivre « à la française ». Pour ce dernier point, il s'agit d'un discours entendu par quelques Marocains qui justifient leur retour définitif par une différenciation culturelle importante entre « ici » et « là-bas ». Il s'agit également d'un regard porté par quelques anciens expatriés qui portent un regard critique, voire politique sur la France et la « mentalité » française jugée trop « fermée ». Ensuite, se tourner vers le Maroc est donc une manière de rompre avec la vie sociale ayant précédé la retraite, et en particulier l'univers professionnel. Le choix du Maroc est systématiquement présenté comme permettant de se tourner vers une zone exclusivement réservée aux loisirs, aux vacances, au repos. Les termes utilisés par les retraités peuvent varier, mais l'idée reste toujours la même : le Maroc ne correspond pas à un pays où il y a eu une activité salariée (même pour les expatriés : aucun n'a été salarié au Maroc au cours de la carrière), le changement de région opéré permet une coupure, voire rupture géographique et sociale entre la vie « avant » et « après » le départ en retraite.

Le lieu choisi est alors associé aux aménités qu'il propose. En ce sens, n'y aurait-il pas une forme d'hédonisme, assez rationnel, qui se développerait chez les retraités au moment de choisir leur nouveau lieu de résidence ? Cette même question a été posée par Alain Thalineau et Laurent Nowik (2010) qui évoquent un « hédonisme pragmatique » face au constat que ces personnes « sont moins tournées vers la sphère domestique. Elles privilégient les liens faibles sans se désintéresser pour autant de leur famille. Elles comptent d'abord sur elles-mêmes pour assurer leur propre vieillissement. Elles profitent de la mobilité pour redéfinir les qualités qu'elles aimeraient trouver dans leur logement. » (*Ibidem*, p.51).

Nous l'avons vu au cours du premier chapitre, les Marocains de retour au pays d'origine ne sont pas perçus sous cette dimension de la migration de retraite. Pourtant, les résultats de la recherche présentée ici permettent d'apporter un regard plus complexe sur cette migration de retour. La littérature des migrations montre que le retour est vu comme le terme du trajet migratoire initial, qui se mue de plus en plus en un « mythe » (Sayad, 1999). Et cette croyance en un retour qui viendra fait s'accroître la circulation entre le pays d'accueil et le pays d'origine (Michalon, 2007) : c'est donc la circulation migratoire qui pérennise le champ migratoire. Et l'élément avancé ici, c'est-à-dire la distanciation géographique avec la France par la retraite au Maroc, participe à ancrer les retraités dans cette « double présence » (Idris, 2010), à la fois par une volonté d'être au Maroc pour leur retraite, mais sans se détacher complètement de la vie qu'ils ont ou ont eue en France. Pour la plupart des retraités d'origine marocaine rencontrés, on constate donc une circulation importante, propre au phénomène de « transmigration » avancé par Claudine Attias-Donfut (2004) – seuls quatre retraités marocains résidant au Maroc ne s'étaient pas rendus en France l'année précédant l'entretien. Fanny Schaeffer (2001) constatait déjà que ces retraités s'étaient forgé une identité multiple qui rendait presque impossible un retour définitif, mais à l'inverse les ancrant dans une vie « d'entre-deux ». Ce constat semble donc toujours d'actualité. Mais la possibilité de les ancrer dans des logiques de réflexion hédonistes, qui étaient jusqu'alors surtout étudiées pour les *baby-boomers*, permet de les inscrire dans une vision de la retraite commune aux Français : une vision positive d'un temps libre durement gagné. En ce sens, la ligne qui était avancée par Claudine Attias-Donfut et ses collègues (2005b) d'une retraite comme facteur d'intégration pour ces immigrés vieillissants, me paraît adéquate. Intégrer les retraités d'origine marocaine à ces réflexions hédonistes permet de ne pas seulement les catégoriser comme « de retour », mais de les analyser au prisme de leur migration de retraite et des motivations qui sont les leurs dans le cadre de la fin de la vie active – et qui peuvent être de nature hédoniste.

L'hédonisme, en tant que recherche du bonheur, se caractériserait donc ici par une recherche d'un lieu idéal ou idéalisé parce qu'il propose les aménités recherchées au moment de la retraite. Et son aspect rationnel se caractérise alors par un détachement du lieu dans son caractère singulier :

n'importe quel autre lieu aurait pu être choisi s'il proposait les mêmes aménités ; ce qui revient à ce qui était constaté pour certains retraités français. Alors cette rationalité est-elle si flagrante dans les choix résidentiels opérés ? Et les Marocains sont-ils exclus de ces logiques hédonistes par un attachement plus fort à leur lieu d'origine ?

### 1.3. Choisir le Maroc

Au cours des entretiens, le choix du Maroc comme lieu de vie à la retraite a été questionné pour l'ensemble des retraités. L'intérêt était de savoir d'une part quelles avaient été les motivations au départ vers cette région, et si ces motivations différaient en fonction de la nationalité. Et d'autre part de comprendre si ces désirs de retraite dans le Souss-Massa restaient dans un cadre individuel ou de couple, ou s'ils intégraient des considérations familiales. Nous pouvons noter une différence de point de vue en fonction de la nationalité, malgré des convergences.

La première catégorie concerne les migrations dites « de retour », avec des retraités franco-marocains et marocains qui évoquent la France et le Maroc comme lieux privilégiés pour leur retraite, et n'ont jamais évoqué d'autres lieux possibles pour eux. Les discours changent assez peu de ce qui a été montré dans la littérature sur le retour (Charef, 2003 ; Cassarino, 2004 ; Petit, 2007 ; Cherti, 2014) avec l'inscription dans le pays d'origine et le pays d'émigration ; ainsi qu'un attachement à la France, à travers la ville habitée ou le quartier, aux enfants qui vivent en France, un « enracinement » (Attias-Donfut, 2006) qui ne leur permet pas d'envisager de quitter ce pays où ils ont vécu :

« J.P. : Et pour la retraite, tu ne voulais pas revenir ici complètement ?

Y : Je ne peux pas. Il y a mes enfants aussi en France, c'est très important. Donc même si je pouvais, je ne le ferais pas.

J.P. : Et rester en France, tu ne le ferais pas ?

Y : Non parce qu'il me manque ce pays aussi. C'est difficile... Il faut aller là-bas et il faut venir ici. Comme je te disais tout à l'heure, on est entre le marteau et l'enclume. On n'a pas le choix, on est là-bas on est heureux, on est là on est heureux. Si je suis en France, le Maroc me manque. Si je suis au Maroc, la France me manque. Parce que j'ai mes amis, mes copains, beaucoup de gens que je connais qui viennent me voir c'est vrai, mais qui n'aiment pas que je reste longtemps ici (*Au Maroc*). Parce que là-bas, je suis utile à quelque chose, je suis bénévole. »

(Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial)

Hassan évoque par contre le retour comme une évidence, même si certains de ses enfants vivent en France : « Qu'est-ce qui donne envie au saumon de remonter le cours d'eau ? D'aller mourir là-bas ! C'est son instinct ! Alors moi c'est mon instinct, je suis né ici, j'ai grandi ici et tout être humain est plus attaché à son enfance qu'à sa nationalité, ses origines. » (Hassan, 69 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien électrotechnicien).

Cette notion de « retour » est également présente chez certains Français ayant résidé au Maroc au cours de leur vie. Quatre y ont notamment vécu pendant leur enfance, pendant les années du Protectorat. C'est le cas de Francine, née au Maroc de parents espagnols eux-mêmes nés au Maroc, et qui y a grandi jusqu'à son adolescence. Elle évoque ainsi le Maroc comme « son pays » et sa migration de retraite est vue comme retour :

« F : Et donc à la retraite je décide de revenir au Maroc.

J.P. : Tu y étais revenue avant ta retraite ?

F : Oui, avec mon ex-mari. Je voulais voir si mon pays était toujours mon pays. Et c'était toujours mon pays ! Même s'il avait changé, c'était toujours mon pays. J'ai été à Marrakech. Et donc c'est là que j'ai dit que quand je serai à la retraite, je retournerai là-bas. C'est là que j'ai pris la décision. Mes bons souvenirs de mon enfance je les avais au Maroc et j'avais qu'une envie c'était d'y retourner. »

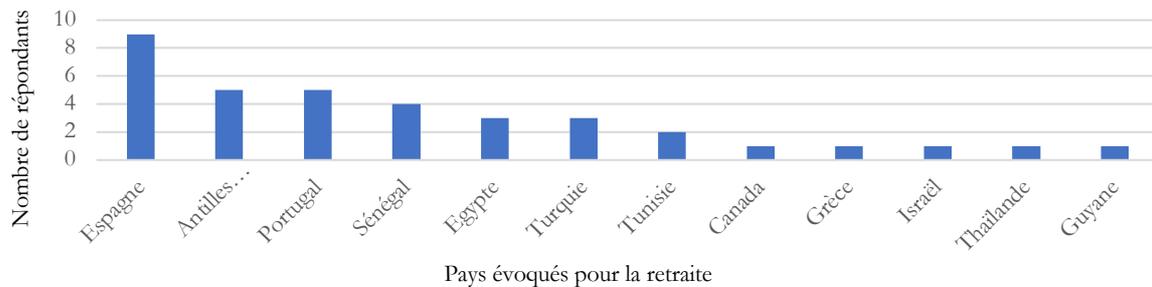
(Francine, 70 ans, Française, hivernante, célibataire, ancienne coiffeuse)

Six autres enquêtés ont vécu leur enfance à l'étranger avec leurs parents – pour la plupart avec des pères militaires en poste dans l'ancien empire colonial français –, en Algérie ou en Afrique subsaharienne. Et il n'est donc pas question de « retour » pour eux. Mais ils évoquent souvent des similitudes entre la société où ils ont vécu leur enfance et le Maroc. Selon leurs mots, ils « retrouvent » un peu de ce qu'ils ont vécu avec leurs parents en migrant au Maroc : « J'ai revu un peu mon enfance, le souk, le *hammam*... Et donc en venant habiter ici, j'ai revu mes années passées en Algérie, où je suis née, et d'ailleurs si tu remarques bien, il y a beaucoup de *Pieds-noirs*, ici parce qu'ils retrouvent ce qu'ils ont quitté. » (Chantal, 67 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne ouvrière qualifiée). Par la migration de retraite, il y a une forme de retour dans un passé qui a été vécu et que l'on retrouve par les similitudes avec l'enfance : les mosquées et le chant du muezzin, le souk, les hammams, la langue arabe aussi parfois. En somme, tout ce qui rappelle les souvenirs d'une enfance passée à l'étranger.

Dans le choix du pays de retraite, le fait que le Maroc – indépendamment de la France – soit le seul pays envisagé pour les retraités d'origine marocaine est le point important qui diffère des Français pour lesquels, à l'inverse, le Maroc n'était parfois pas le seul choix envisagé pour une migration de

retraite. Ainsi, 27 retraités ont évoqué avoir pensé à un autre pays comme cadre de leur retraite. Et à partir des entretiens effectués, il a été possible de relever le nombre de fois où un pays autre que la France ou le Maroc apparaissait (Figure 13), ce qui permet de donner une idée des destinations qui pouvaient avoir été imaginées pour la retraite. Bien sûr, certaines (Canada, Israël, Guyane par exemple) relèvent de considérations essentiellement individuelles, comme un rapprochement familial. D'autres reviennent régulièrement : la péninsule ibérique a été envisagée par plusieurs retraités – l'Espagne pour neuf enquêtés ; le Portugal pour cinq –, tout comme les Antilles françaises (5). Les autres pays revenant plusieurs fois sont situés en Afrique – Sénégal (4), Égypte (3) et Tunisie (2) –, à l'exception de la Turquie (3).

**Figure 13 – Liste des pays évoqués pour la retraite (autre que la France et le Maroc) par nombre de répondants**



Source : données de terrain (2017-2020), Jordan Pinel.

Ce sont en tout cas tous des pays tournés de manière importante vers le tourisme et dont certains – Espagne, Portugal, Sénégal, Tunisie – connaissent des installations importantes de retraités français (Bésingrand, 2007 ; Sall, 2009 ; Hellal, 2017 ; Plard, Vuailat, 2018). Ces différents choix confirment les considérations héliotropiques des retraités français au moment de choisir leur pays de retraite. Dans la plupart des entretiens reviennent les questions climatiques, financières (liées au coût de la vie) – et fiscales pour certains –, balnéaires ou liées aux paysages et à la culture marocaine. Ce sont globalement les motivations principales observées dans les migrations de retraite, quelles que soient les nationalités (King *et al.*, 2000 ; Tremblay, 2001 ; Benson, 2011 ; Hayes, 2014). Pour ce dernier point et notamment pour ceux ayant envisagé d'autres destinations de retraite, le choix du pays est justifié par un discours très rationnel. Les retraités français avancent ainsi que le Maroc est un pays francophone, situé non loin de la France, et présente tous les avantages du pays idéal pour la retraite : climat chaud et ensoleillé, niveau de vie qui permet une hausse du pouvoir d'achat pour des retraités venus du Nord, proximité avec la France, vue comme un moyen de conserver des relations avec la famille restée en France. Cette rationalité s'observe alors dans les comparaisons

effectuées avec les autres pays. Loïc résume assez bien l'ensemble des comparaisons entendues entre le Maroc et d'autres destinations populaires chez les retraités français :

« Le Maroc si vous voulez, ça apparaît comme une évidence. Regardez : l'Espagne et le Portugal, c'est pas bien chaud l'hiver et on parle pas français, alors nous qui ne parlons que français... La Tunisie, c'était un bon compromis mais vu ce qui s'est passé en 2011, ça refroidit ! Les Antilles, Maurice, la Thaïlande, tout ça, c'est super loin donc on n'aurait jamais de visite de la famille et pour rentrer c'est pas le même prix. La Turquie pourrait bien marcher pour nous, mais c'est pas non plus tout près et on parle pas vraiment français. Le Sénégal aussi, mais pareil, billets pas donnés parce que c'est pas tout près et moins touristique que le Maroc. »

(Loïc, 74 ans, Français, hivernant, en couple, ancien cadre de la SNCF)

Le Maroc, sa culture, son peuple et notamment les Amazighs, reviennent régulièrement dans les discours comme des atouts qui ont motivé cette installation. Et c'est ici que l'on peut percevoir une sorte de *feedback* inhérent au champ migratoire (Hägerstrand, 1957 ; Courgeau, 1970). L'attrait pour le Maroc provient de nombreux imaginaires touristiques (Le Bigot, 2017) qu'ont les retraités français avant même le départ pour la retraite. Et il s'agit en partie de ce que Roger Bêteille (1981) avançait en parlant d'« ouverture touristique » de la région d'origine de la part des émigrés. Les Marocains, par leur présence culturelle en France, de longue date comme nous l'avons vu, ont contribué à promouvoir leur pays d'origine, en développant un imaginaire culturel associé au pays, comme une sorte de *soft power*. Le développement touristique du Souss-Massa en est une illustration. Puis, par les départs en retraite au Maroc et la circulation migratoire de ces émigrés marocains – ainsi que le développement du tourisme –, les infrastructures se sont développées progressivement, en particulier en matière de transport. Ainsi, l'effet de promotion et les infrastructures techniques ont permis cet effet cumulatif dans la migration de retraite, dans le sens de ce qu'avancait Douglass Massey (1988).

Nous retrouvons tout de même dans cet attrait la prépondérance des aspects climatiques, faisant dire à certains qu'ils auraient pu s'installer dans n'importe quel autre pays : « Non mais faut dire ce qui est, la plupart d'entre nous on n'est pas là pour les Marocains et la culture. On s'en fout même je dirais. Vous nous mettez le même climat et la vie pas chère au sud de la France ou en Espagne, on y va ! » (Jacques, 70 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien directeur technique dans l'industrie). C'était un discours similaire, mais plus virulent pour Philippe, camping-cariste installé à Tiznit tous les hivers depuis une dizaine d'années et qui avant et après ses séjours au Maroc, passe quelques mois en Espagne :

« *P* : Ce qui m'intéresse c'est le soleil. Leurs prières cinq fois par jour, ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir la paix et du beau temps. Donc là, on va peut-être s'orienter plus sur le Sénégal parce que là il fait froid en hiver depuis quelques années et ça me gave.

*J.P.* : Ok, mais les prières vous les aurez au Sénégal aussi je pense ?

*P* : C'est sûr, mais j'aurai chaud au moins. Donc l'année prochaine, c'est Sénégal. Regarde là, il fait super froid aujourd'hui et y'a un vent pas possible !

*J.P.* : Ok et donc le Maroc finalement c'était un choix que pour le soleil ?

*P* : Ah oui, ah oui... Et Tiznit parce que c'est le plus au sud. Sinon le Maroc, c'est trop policier pour moi.

*J.P.* : Je vois, mais le Maroc alors, ça vous plaît un minimum quand-même ?

*P* : Pas du tout. Je te dis, c'est le soleil qui m'intéresse, le reste je m'en fous. »

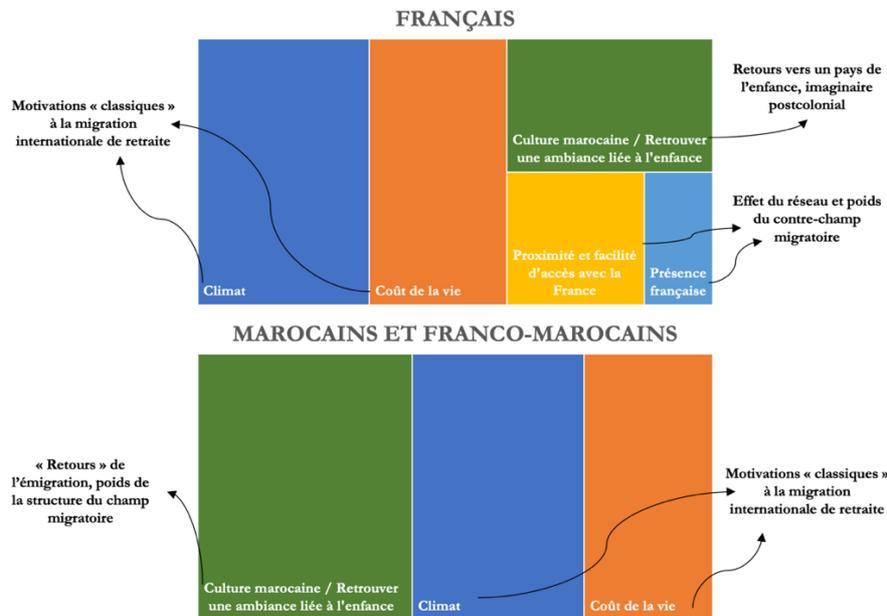
(Philippe, 74 ans, Français, en couple, hivernant, ancien enseignant du secondaire)

L'année suivante, Philippe n'était pas à son emplacement habituel du camping municipal de Tiznit, le responsable du camping expliquant qu'il n'avait pas repris son abonnement habituel, ce qui peut laisser supposer qu'il eût mis son plan à exécution et était descendu jusqu'au Sénégal avec son camping-car. C'est un cas particulier et assez « extrême », loin de refléter les comportements de l'ensemble des retraités français rencontrés. Cependant, il permet de mettre au jour ces motivations essentiellement climatiques que l'on retrouve chez une grande partie des retraités français. Elles ne sont pas centrales dans les discours des retraités d'origine marocaine, mais n'en sont pas pour autant absentes. C'est ainsi que le retraité cité en introduction générale de la thèse expliquait qu'il prévoyait sa présence au Maroc et en France en fonction du climat. Les Marocains et Franco-Marocains effectuant encore des allers-retours passent l'été en France et l'hiver au Maroc. Et quand la question des motivations d'un retour au Maroc est posée, il n'est pas rare d'entendre ces aspects climatiques ou relatifs au coût de la vie : « En France il fait trop froid l'hiver. Ici je suis bien, j'ai le soleil. Je prends un café, ça coûte 10 dirhams. En France, c'est combien ? Deux euros ? Là je fais mon marché par cher, je vais me promener à la plage parce qu'il fait toujours beau. » (Karim, 65 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien boulanger indépendant). Ainsi, même si les deux groupes nationaux se distinguent par le point essentiel d'une migration de travail effectuée vers la France et un retour vers le pays d'origine pour les Marocains, les catégorisations que nous évoquions au début de cette thèse sont perméables. Certains Français, aux parcours liés à la migration, se reconnaîtraient volontiers comme liés au Maroc. Certains Marocains ou Franco-Marocains prennent en compte les considérations héliotropiques dans leurs choix d'installation. De quoi brouiller les distinctions généralement effectuées entre ces populations et conforter l'idée

de les aborder conjointement, même si les choix de localisation et d'accès au logement montrent des pratiques de réseaux souvent différentes pour les deux groupes.

Les motivations principales des retraités s'entrecroisent, même si elles peuvent diverger dans leur discours (Figure 14).

**Figure 14 – Récapitulatif des principales motivations dans le choix du Maroc comme destination, en fonction de la nationalité**



Source : Données d'enquête, Jordan Pinel (2017 – 2020).

Note : La taille des rectangles est proportionnelle au « poids » des réponses des enquêtés.

Lecture : Pour les Français, la principale motivation avancée dans le choix du Maroc comme destination de retraite est le climat, suivi du coût de la vie, ce que nous pouvons classer comme des motivations « classiques » des migrations internationales de retraite (King *et al.*, 2000). Pour les Marocains, la culture marocaine et l'ambiance liée à l'enfance est la principale motivation citée, qui correspond davantage aux motivations des migrations dites de « retour » et aux mécanismes des champs migratoires. Cette motivation est suivie de celle du climat, qui correspond cette fois à des motivations plus hédonistes que l'on retrouve plus largement dans les migrations internationales de retraite.

Les motivations des Français demeurent des motivations classiques des migrations de retraite (King *et al.*, 2000) : héliotropisme et amélioration de la qualité de vie par le faible coût de la vie, qui questionnent la capacité et les volontés de se confronter à l'altérité (Boukhris, Peyvel, 2019) – et certains discours cités vont dans ce sens. Nous retrouvons le poids du contre-champ migratoire, et notamment l'effet réseau dans le choix de la destination, tout comme des facteurs personnels liés à un attrait de la culture marocaine, arabe ou berbère, en lien également avec un imaginaire postcolonial (Korpela, 2010 ; Le Bigot, 2017). Celles des Marocains et Franco-Marocains s'ancrent dans une volonté de retour vers la région d'origine, où l'on perçoit un poids de la structure

migratoire (Béteille, 1981), même si les motivations des migrations de retraite « classiques » sont présentes et explicitées par les enquêtés.

#### 1.4. L'influence des réseaux dans l'installation

L'hédonisme permet de comprendre des motivations d'installations parmi les retraités au Maroc. Mais est-il suffisant pour comprendre les logiques qui ont poussé à la migration ? Les reconfigurations et l'appui sur un réseau social participent aussi du projet hédoniste, qui ne serait en ce sens pas qu'individualiste. La motivation hédoniste engendre la migration, mais celle-ci est aussi guidée vers le Maroc par un effet réseau, qui l'ancre dans le contre-champ migratoire.

Les théories du champ migratoire (Simon, 1979, 1981 ; Béteille, 1981) ont permis de dégager deux grands facteurs dans la mise en place de ces champs : l'emploi – en lien avec la ressource économique – et les réseaux sociaux en place. Comme expliqué dans le premier chapitre, la question de l'emploi ne se pose pas pour cette population retraitée, au contraire de celles des ressources économiques et de l'occupation du temps libre. Elles se rapprochent ainsi des considérations liées à la socialisation et à la participation à la vie sociale. Dans ce cadre, qu'en est-il des réseaux mis en avant dans l'étude des champs migratoires ? Préexistent-ils à la migration et jouent-ils un rôle dans cette forme de migration de retraite ? Répondre à ces questions permet de mettre en avant le rôle d'un entourage non familial. En effet, dans la lignée de ce qui a été fait dans les enquêtes de l'INED intégrant la notion d'« entourage » (Bonvalet, Lelièvre, 2012), l'analyse des réseaux sociaux des retraités a été élargie au-delà des seules familles nucléaires. Ce sont, parmi les enquêtés, les enfants qui reviennent le plus souvent dans les stratégies et arbitrages qui sont effectués en fonction des positions familiales. Parfois, ce sont également les petits-enfants qui sont intégrés à l'ensemble d'un même groupe « enfants/petits-enfants ».

Cependant, les liens mis en avant par les retraités au cours des entretiens montrent que certains membres de l'entourage ne sont pas mis de côté, leur rendent visite régulièrement, voire sont parfois peu à peu intégrés au projet migratoire. Il s'agit souvent de membres de la fratrie, mais également de membres de la famille au sens large – cousins, neveux – ou d'amis de longue date. Ils leur rendent visite à plusieurs reprises et finissent parfois par imiter leurs hôtes. Cela a été le cas d'Anne qui a rendu visite à sa sœur Renée en 2006. Renée vivait alors à Tanger avec son époux, depuis moins d'un an. Convaincus par le rythme de vie du couple et le plaisir qu'ils auraient à vivre au Maroc, Anne et son époux vendent leur bien en France et emménagent à Kenitra, près de Rabat. Deux ans plus tard, le mari de Renée, découvrant la région du Souss-Massa, décide de s'y installer en achetant une maison sur la côte nord d'Agadir. Ils seront suivis un an plus tard par Anne et son

mari qui, convaincus après une visite familiale dans le Souss-Massa, achèteront un appartement à Agadir après avoir revendu leur maison de Kenitra :

« *A* : On était venus les voir au Maroc et on s'était dit « y'a pas photo... C'est ici qu'il faut qu'on vienne habiter ». Je ne sais pas pourquoi, c'était une évidence...

*J.P.* : Donc, c'est avec cette visite que ça s'est décidé ?

*A* : Ça a été déclencheur oui. Donc quand on est revenus en France après deux petits voyages, on a décidé de tout balancer et de venir s'installer au Maroc. Et puis rebelote, deux ans après. On va les voir à Agadir et là on se dit « merde, mais en fait, il fait plus chaud, c'est beaucoup plus sympa, les berbères sont chouettes », et donc on a encore été convaincus par notre visite chez eux quoi. »

(Anne, 64 ans, Française, veuve, résidente à l'année, sans activité professionnelle)

Cette histoire assez atypique montre comment le réseau social peut jouer dans une installation. Ici, une simple visite familiale a fait naître un projet résidentiel similaire chez un autre couple. Le départ au Maroc conduit alors certains au rapprochement familial au Maroc, souvent par mimétisme. Pénélope a ainsi contribué à initier son neveu au plaisir de passer l'hiver à Agadir, et lors de notre rencontre en 2018, il louait un appartement à Agadir tous les hivers pendant trois mois. En février 2020, Pénélope m'apprenait – avec une grande réjouissance – que son neveu avait finalement décidé de prendre une location à l'année et d'y rester six mois par an. La sœur de Caroline vient également tous les ans, deux mois à l'automne. Ces séjours longs permettent à des membres de la même famille de se retrouver, de passer des moments ensemble sans avoir la distance comme barrière. Mohamed, Franco-Marocain, est dans le même cas : son frère, immigré en France comme lui, passe désormais six mois par an au Maroc depuis qu'il est lui-même retraité, imitant ainsi Mohamed. Il s'agit là d'exemples de rapprochements familiaux géographiques au sein de fratries, rendus possibles par cette même situation d'âge et de statut de retraite, et laissant la possibilité d'effectuer les mêmes choix résidentiels.

C'est une sorte de mimétisme qui s'observe donc parfois, qui débute par une visite familiale, amicale, de vacances. Et le ou les retraité(s) accueillant(s) montre(nt) souvent avec plaisir leur choix de vie, leurs motivations à rester au Maroc une partie de l'année, voire toute l'année ; bref, leurs intérêts dans ce projet résidentiel et migratoire. Cette « initiation » à la migration n'est pas sans rappeler la théorie sur l'importance des réseaux et des relations sociales au cœur du champ migratoire (Hägerstrand, 1957 ; Courgeau, 1970 ; Massey, 1988, 1990). Douglas Massey (1990) a beaucoup évoqué la question de la baisse des coûts de la migration par l'effet cumulatif et le développement des infrastructures permettant la migration. Mais il a également expliqué que les facteurs contextuels jouaient sur les décisions individuelles de migrer. Et cette théorie, comme cela

a été expliqué dans le premier chapitre, peut permettre de comprendre comment ces retraités déjà installés peuvent être des vecteurs de l'information sur place et permettent la connaissance, voire la promotion du lieu d'installation auprès de nouveaux migrants issus de leurs réseaux.

Plusieurs personnes enquêtées ont ainsi reçu des amis de France, leur ont fait visiter la région, leur ont montré leur manière de vivre sur place : aller au souk, aller au restaurant sans trop avoir à dépenser, profiter du soleil, de la plage, etc. Certains de ces amis sont donc revenus, d'autres – retraités – sont venus pour des séjours plus longs en louant un appartement. Et certains « franchissent le pas » et finissent par s'installer au Maroc une partie de l'année. Youssef, Franco-Marocain hivernant, est assez emblématique de ce type de situation. Il a accueilli plusieurs jours quelques amis français en séjour touristique et il s'est donné « pour mission » de faire découvrir sa culture. Au-delà de ses attentes, il a finalement « convaincu » un des retraités de s'installer :

« Là parmi mes amis qui sont venus ici, il y a Jacques, un ami français. Lui il a la carte Front National tu vois ! Bref, on lui a fait visiter le coin, on l'a emmené à Marrakech. Et là on s'est moqué de lui parce qu'il voulait son steak-frites avec un verre de vin ! (*Rires*) Il s'est énervé parce que je l'ai embêté en disant qu'il était au Maroc, qu'il devait manger le couscous et le tajine. Mais il est resté quinze jours et il a compris. Il est parti super content de son séjour, il est sorti de sa coquille, *hamdulilah* ! Grâce à Dieu... Et bien, tellement content de ses vacances, qu'il est revenu et maintenant il s'est installé ici, à Agadir ! On pouvait pas le croire avec mes amis. »

(Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien assistant familial)

C'est un cas emblématique car pour la première visite de ce retraité français, l'accueil principal a été fait par un retraité franco-marocain qui correspondrait à une « situation de retour ». Un cas concret d'une influence de la migration de retour sur la migration de retraite plus large, incluant des Français qui s'intègrent dans le contre-champ migratoire. Ce n'est bien sûr qu'un simple exemple, isolé et qui ne peut être généralisé à l'ensemble du sujet d'enquête, mais qui illustre l'analyse du caractère non binaire, voire des connexions entre les expériences de migrations de retraités français et marocains vers le Maroc. La causalité cumulative (Massey, 1990) pourrait surtout se constater via les mécanismes structurels de la migration – en particulier l'offre de transport, mais également les services liés à la retraite –, mais elle peut se constater aussi par les réseaux sociaux. Les propos de Youssef correspondent tout à fait à la citation de Roger Béteille reprise en introduction : « Les émigrés paraissent contribuer à l'ouverture touristique de leurs régions d'origine grâce aux contacts qu'ils entretiennent avec des collègues de travail ou à l'image de leur région qu'ils donnent à l'extérieur » (Béteille, 1981, pp.196-197). Nous pouvons aisément penser que ce cas isolé dans l'enquête ne l'est peut-être pas dans l'ensemble de ce contre-champ migratoire. Par ailleurs, les

propos de Roger Bêteille font écho aux quelques exemples abordés où des retraités français font la promotion de la région où ils se sont installés. Ils contribuent en cela à l'ouverture touristique de la région du Souss-Massa, mais engendrent également d'autres migrations.

Cette « promotion » du Maroc, mais surtout d'un nouveau mode de vie choisi à la retraite, peut bien sûr être « édulcorée », les retraités souhaitant montrer le meilleur de leur choix de vie et par là justifier leur point de vue, qui de fait est rarement objectif. Cela a été plusieurs fois le cas en entretien lorsque les retraités portaient un discours très positif sur le Maroc, négatif sur la France, parfois empreints de discours politiques ; mais apportaient ensuite eux-mêmes des contradictions, comme le montrait l'exemple de Jacques cité plus haut. Ces discours participent sans nul doute à la promotion d'un mode de vie à la retraite particulier aux retraités migrant au Maroc et qui permet, par un effet réseau, de générer d'autres migrations de retraite dans cette région. La promotion en elle-même montre le dessein hédoniste de la migration, mais celle-ci est encadrée par ce réseau qui contribue à amplifier la formation du contre-champ migratoire.

\*\*\*\*\*

Même s'il est possible de choisir un type de lieu comme le Maroc pour en faire profiter sa famille, derrière ce choix, il est souvent montré une forme d'individualisme. Et c'est donc une image autocentrée et égoïste qui est parfois véhiculée pour cette génération *baby-boom*, et qui remet en question l'image traditionnelle du vieillissement et des rôles associés à la vieillesse (Olazabal, 2009). Parmi ces derniers, ceux de « patriarche » et « matriarche » sont remis en question par l'éloignement physique vis-à-vis de la famille. Pourtant, Alain Thalineau et Laurent Nowik (2010) expliquent que la famille n'est pas totalement délaissée dans les choix effectués par les retraités, et nous avons vu dans le deuxième chapitre que la famille – et les proches de manière plus large – reste un des éléments importants dans les stratégies résidentielles, notamment face au processus du vieillissement. Alors, dans cette forme de migration de retraite vers l'étranger, liée de fait à des pratiques hédonistes, quelle place prend donc la famille ?

## 2. Logiques familiales de la migration de retraite

Dans la migration de retraite, les enjeux hédonistes qui ont été mis en avant dans la partie précédente entrent en tension avec une approche familialiste où les enjeux familiaux primeraient. Les motivations hédonistes qui sont observées chez beaucoup de retraités rencontrés – et qui sont de manière générale visibles dans les logiques migratoires à la retraite dans les études sur les migrations d'aménité (King *et al.*, 2000) – peuvent cependant être dépassés par un changement d'échelle d'analyse, en passant de l'individu à la famille. Cette approche par la famille complexifie une approche individualiste jusqu'ici trop simpliste, en mettant à jour des logiques familiales à

l'œuvre dans les migrations de retraite. Souvent éloignée physiquement, la famille reste pourtant présente au premier plan dans le réseau social des retraités, si bien qu'elle définit des logiques dans les pratiques spatiales des retraités qui la placent au cœur de leurs mobilités internationales.

Le projet résidentiel et migratoire des retraités, présenté dans leurs discours comme individualiste, est encadré par une série de justifications données, parmi lesquelles on retrouve la facilité de contact à distance malgré la dimension internationale. C'est ainsi que la famille doit alors parfois s'adapter aux choix des retraités. Pourtant, ces projets individuels ne font-ils pas face à des déceptions familiales importantes, comme l'éloignement au-delà de la simple dimension physique, le manque ou l'absence de visite ? Et avec ces potentielles déceptions, observe-t-on une adaptation du projet de la part des retraités ? De manière conscientisée ou non, afin de créer du lien familial à distance, les positionnements sont peut-être repensés vis-à-vis des proches. C'est par cette réflexion qu'émerge alors l'analyse des enjeux familiaux au sein des pratiques de mobilité et des formes d'installation de ces retraités.

## 2.1. L'indépendance des parents : la distance appropriée à la famille

Le projet de retraite au Maroc peut être observé au prisme de l'organisation familiale à distance. Celle-ci est pensée en fonction d'une « distance appropriée » pour la poursuite des liens familiaux à distance, tout en obtenant une certaine indépendance vis-à-vis de cette famille, et notamment des enfants et petits-enfants. En leur temps, les enfants ont pris leur indépendance vis-à-vis de leurs parents ; désormais les grands-parents/parents veulent être assez éloignés pour marquer par l'espace leur indépendance, mais sans toutefois trop l'être afin de pouvoir conserver une certaine proximité et poursuivre une vie familiale à distance.

### 2.1.1. Une proximité physique courte et intense avec la famille

Dans une vision du vieillissement, certains retraités voient l'arrivée à la retraite comme correspondant à la fin d'un rôle de protecteur qui leur était dévolu. Ce rôle est celui évoqué plus tôt : celui de patriarche ou de matriarche, la personne qui va rassembler autour d'elle les membres de sa famille – nucléaire *a minima*. Ils avancent donc des choix et des stratégies qui sont les leurs et qui ne doivent pas prendre en compte la famille qui vit sa vie en parallèle. Cela n'empêche pas de maintenir des liens familiaux importants : « Nos enfants ils font leur vie, ils font leurs choix. Je trouve que ça n'a jamais gêné, l'éloignement. La proximité n'est pas que physique et nos enfants, nous les avons en contact régulièrement. » (Joséphine, 70 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne aide-soignante). À l'inverse, plutôt que de « couper » avec leurs familles, ces retraités maintiennent des liens familiaux continus, par des rencontres régulières ou ponctuelles dans

l'année, et surtout par l'usage des nouvelles technologies. C'est ce dernier point qui est récurrent au travers des discours de la majorité des retraités : la facilité de garder un contact avec la famille, soit par l'utilisation d'outils technologiques comme les réseaux sociaux, soit par des déplacements rendus faciles par la desserte aérienne importante entre Agadir et la plupart des villes françaises. Voici ce qu'explique cet ancien chef d'entreprise, pour lequel la mondialisation permet une migration de retraite sans complication dans sa vie familiale :

« Je pense qu'on est arrivé dans une période idéale pour ce genre d'expédition parce que les transports c'est d'une facilité déconcertante. *Skype, Whats.App*, on appelle nos enfants gratuitement. Tout est d'une simplicité ! Alors on est en pleine mondialisation, d'accord et là on la vit au quotidien en famille. Tout est facile ! (...) On profite vraiment de cette évolution, de cette mondialisation pour venir ici sans souci. Avec un contact où on peut avoir des nouvelles tous les jours si on veut. L'aéroport d'Agadir, s'il y a une urgence, dans la journée on est rentré en France. Du temps de mes parents, mon père a été hospitalisé dans l'Est. Ma sœur était à Poitiers, je suis arrivé avant elle ! C'est un atout vraiment. »

(Grégoire, 65 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien exploitant agricole)

Ce positionnement à l'étranger est donc facilité par deux principaux éléments décrits par l'ensemble des retraités, qu'importe leur nationalité. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettent de conserver un contact régulier par des messages et des appels vocaux ou vidéos réguliers. La barrière de l'âge face à ces technologies est assez peu visible pour ces retraités qui sont globalement tous « connectés ». L'hyperconnectivité constatée chez l'ensemble des retraités rencontrés va dans le sens des résultats des travaux sur les « migrants connectés » (Diminescu, 2010). C'est un élément qui a été relevé dans le colloque « Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités. », organisé par le PUCA (Huynh, 2010) : pour maintenir des liens avec des enfants à l'étranger ou lorsque la personne est à l'étranger, les retraités utilisent d'autant plus ces nouvelles technologies. Mais leur utilisation importante chez les seniors vivant à l'étranger occulte le fait que certains – bien que très peu nombreux – ne sont pas du tout connectés et la distance physique est alors plus ressentie comme l'explique Ahmed en parlant du rapport entre son épouse et ses petits-enfants à l'étranger : « Ma femme, c'est plus compliqué. Tu comprends, ses petits-enfants ils sont en France et au Canada, donc on les voit peu. Et pour elle, la vidéo ça ne remplace pas les moments passés avec eux, physiques quoi. » (Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien barman).

Les liaisons aériennes entre l'aéroport d'Agadir et la plupart des grandes villes françaises permettent également cette facilité dans le positionnement au Maroc, comme le montre la carte suivante (

**Carte 4).** Quelques destinations françaises n'ont pas de dessertes avec Agadir, ou alors uniquement une partie de l'année, contraignant certains retraités à prendre l'avion à l'aéroport de Marrakech. Ce dernier est situé à environ trois heures de route d'Agadir et les deux villes sont reliées quotidiennement par plusieurs bus. La facilité décrite par les retraités relève alors de trois éléments : la bonne desserte aérienne pour la plupart des régions de France, la présence de nombreux vols *low cost*<sup>97</sup> et la durée courte des vols, comprise entre 2h45 et 3h40 en fonction des destinations. La multiplication de ces vols plus abordables a contribué à limiter considérablement les allers-retours en car des immigrés marocains. En effet, ces allers-retours parfois aussi effectués en voiture, notamment lors des vacances estivales en famille, étaient l'un des éléments importants relevés par les études portant sur cette population (Gauthier, 1998 ; Schaeffer, 2001 ; 2004). Ce transport collectif permettait d'entretenir les liens avec la région d'origine par des va-et-vient à coût réduit. Désormais, les allers-retours en avion sont souvent moins chers et surtout beaucoup moins longs (il faut compter plus de deux jours de trajet en car entre Paris et Agadir), comme l'ont rappelé de nombreux retraités immigrés. Ainsi, sur les 20 retraités marocains et franco-marocains rencontrés, un seul continuait de faire un aller-retour par an en car.

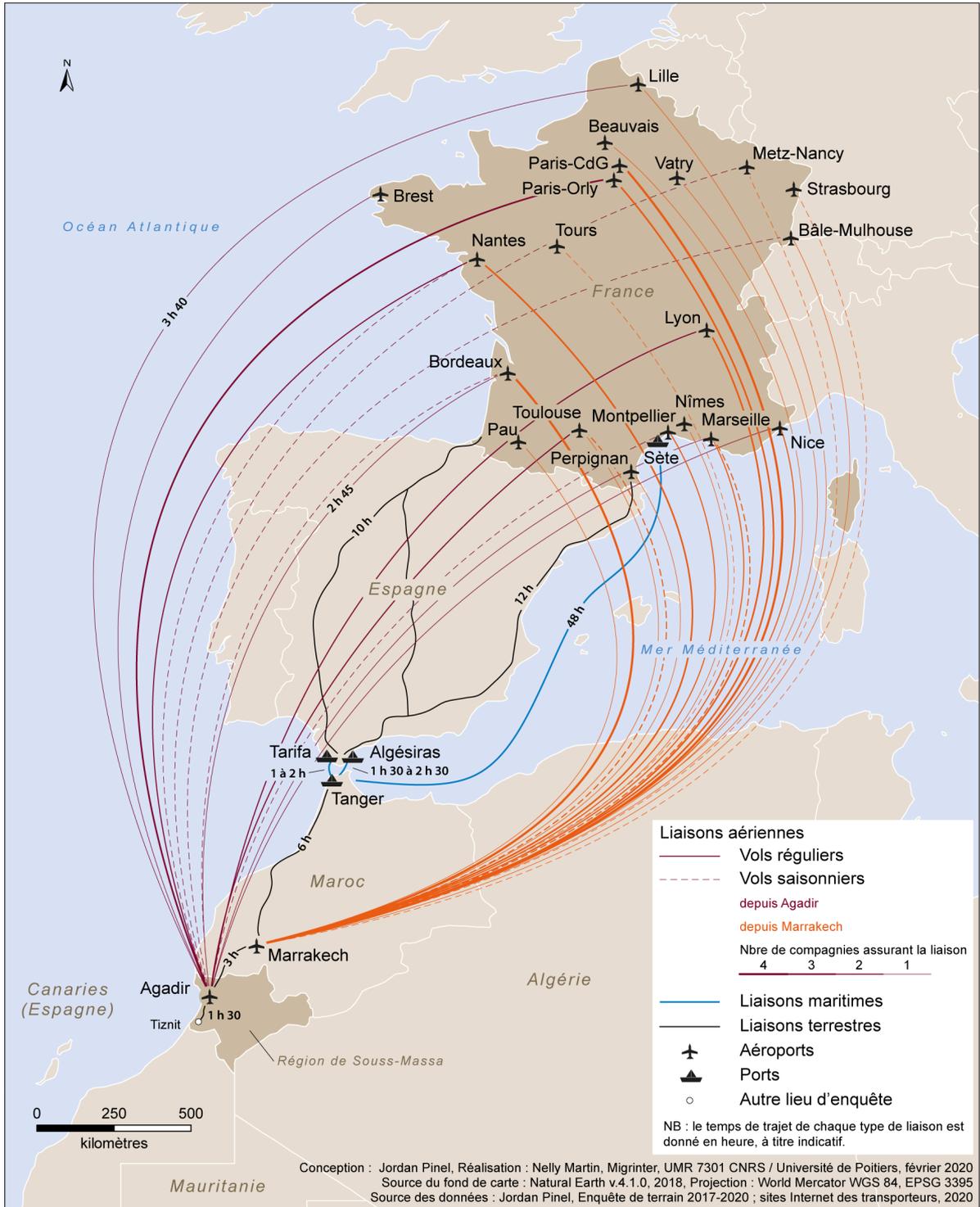
La carte montre que la plupart des grandes villes françaises ont une liaison aérienne régulière avec l'aéroport d'Agadir ou celui de Marrakech, permettant une desserte aérienne multiple complétée par des vols saisonniers vers la plupart de ces villes, ainsi que vers d'autres aéroports. Cette multiplication des vols vers ces deux régions touristiques (le Souss-Massa et la région de Marrakech-Safi) a permis une baisse importante du prix des billets d'avion et une simplification des trajets pour la plupart des retraités. Pour l'ensemble des enquêtés prenant l'avion, le coût moyen d'un aller-retour entre le lieu de vie au Maroc et la résidence fréquentée régulièrement en France (celle qu'ils possèdent, ou celle d'un proche) s'élève à environ 170 euros<sup>98</sup> par personne.

---

<sup>97</sup> Deux compagnies non *low cost* – Royal Air Maroc et Air France – ont des liaisons régulières entre Agadir et des villes françaises ; et depuis quelques années, de nombreuses compagnies *low cost* offrent des dessertes aériennes entre Agadir et la France (mais aussi au départ de Marrakech), ce qui a permis de réduire de manière importante les prix des va-et-vient.

<sup>98</sup> Ce prix comprend uniquement le prix des billets d'avion. Le prix moyen varie fortement entre les destinations et la possibilité de dessertes aériennes par des compagnies *low cost*, ainsi que les options qui sont prises lors du vol (bagages notamment).

Carte 4 – Carte des liaisons entre le Sous-Massa et la France



Pour Grégoire et son épouse, résidant une partie de l'année à Agadir, la liaison aérienne Marrakech-Vatry permet de pouvoir rejoindre leurs enfants et leur résidence secondaire en région Grand-Est sans difficulté. Depuis Agadir, ils prennent une compagnie de bus permettant de se rendre à Marrakech, le trajet d'environ trois heures leur coûte 20 euros à deux, et ils peuvent réserver leurs billets par internet. Le vol pour Vatry sur une compagnie *low cost* dure moins de trois heures et leur coûte en moyenne 150 euros à deux. À Vatry, c'est souvent l'un de leurs enfants qui vient les chercher en voiture.

Cette facilité, Lionel l'a également décrite dans la possibilité d'aller voir ses enfants et petits-enfants à Lyon : il surveille régulièrement la fluctuation des tarifs pour trouver le plus avantageux et faire un aller-retour sur une ou deux semaines de vacances. Le vol depuis Agadir est simple – il se rend à l'aéroport en taxi – et rapide : en 2h40 de vol, il est à Lyon où il se rend ensuite chez l'un de ses enfants en taxi. Il fait donc plusieurs va-et-vient tous les ans, mais continue de faire le trajet en voiture une fois par an, afin de pouvoir transporter des affaires de sa résidence principale marocaine à sa résidence secondaire française, près de Lyon. C'est la même chose pour Ludivine, qui vient avec sa voiture française depuis le Gard, mais en prenant la liaison maritime Sète-Tanger. Le trajet est long, avec une nuit passée sur le bateau, et une autre en pause près de Casablanca, mais cela lui permet de ne pas limiter le nombre d'objets et d'affaires qu'elle peut transporter entre ses deux résidences. Enfin, pour Amir qui réside aujourd'hui à l'année à Tiznit, l'aéroport d'Agadir – à environ 1h30 en bus – lui permet de se rendre facilement chez son fils, en région parisienne. Il trouve généralement des billets dont le prix varie de 100 à 160 euros pour l'aller et le retour. Arrivé à l'aéroport d'Orly, son fils vient le chercher en voiture, ce qui permet au retraité de limiter les coûts.

Ces quelques exemples – et la carte les illustrant – permettent de voir comment la multiplication et la démocratisation de ces infrastructures de transport facilitent la mobilité entre les deux pays et multiplient la circulation migratoire. La baisse des coûts des billets permet en effet de pouvoir augmenter le nombre d'allers-retours, et ainsi de relier les deux lieux de résidence ou ceux des enfants. Le développement de ces réseaux de transport permet non seulement la pérennisation de ce contre-champ migratoire, mais aussi le maintien des liens familiaux à distance par des visites potentiellement plus régulières. Un retraité citait par exemple l'Île Maurice comme un lieu qu'il aurait apprécié pour la retraite, mais il a été freiné par les prix des billets qui étaient pour lui excessifs, et qui auraient aussi été un frein à la visite de ses enfants et petits-enfants. C'est d'ailleurs ce court temps de vol qui fait dire à certains que la distance internationale ne change aucunement

les liens physiques avec leurs enfants, lorsque ces derniers ne vivent pas dans la même région que les retraités en France<sup>99</sup> :

« En France je ne les vois pas tant que ça. Ma fille était en Nouvelle-Calédonie pendant longtemps et là elle est à Beauvais. Donc si on se voit deux fois pendant les six mois où on est en France, c'est tout. Mes petits-enfants je les vois une ou deux fois dans l'année et si on était en France ce serait pareil avec les kilomètres. »

(Joséphine, 70 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne aide-soignante)

Donc même vivre quelques mois par an en France, comme c'est le cas de Joséphine, ne garantit pas de voir ses enfants régulièrement lorsque la distance-temps est égale, voire plus longue entre les deux régions françaises qu'entre Agadir et la région des enfants en France. C'est d'ailleurs ce départ des enfants du foyer familial – ceux-ci s'éloignant de manière plus ou moins importante de la région d'installation des parents – qui permet de justifier pour certains retraités le fait de pouvoir partir à l'étranger sans se « préoccuper » des liens physiques avec les enfants. Plusieurs retraités ont alors expliqué leur vision : une fois adultes et partis du domicile, les enfants font leurs propres projets et les parents n'ont pas à s'y immiscer ; et inversement pour les enfants dans les projets des parents. Anne l'explique en partie ainsi lorsqu'elle revient sur sa décision de s'installer au Maroc en 2006 :

« On a fait ce qu'on a eu envie de faire quand on a voulu, toute proportion gardée bien sûr. Après, on invitait nos enfants ici au Maroc... Mais on n'a pas demandé à nos enfants si ça leur plaisait ou pas. On leur a dit « on s'en va ». Alors mon mari a été plus réticent par rapport à notre dernière qui était encore en terminale à l'époque. Mais moi je ne voyais pas l'évolution des relations avec nos enfants en étant proches... C'est-à-dire que de toute façon, c'est eux qui sont partis : l'aîné d'abord qui a fait une année aux États-Unis, bon on s'est dit que c'est qu'il voulait être loin. Le deuxième était à l'armée. Et il n'y a que la dernière... Mais elle avait demandé à être à l'internat. Donc c'est bien eux qui ont quitté le nid familial, donc voilà, ça s'est fait comme ça, on est partis. »

(Anne, 64 ans, Française, résidente à l'année, veuve, sans activité professionnelle)

---

<sup>99</sup> Lors d'un séjour en Équateur en janvier 2017, quelques entretiens exploratoires ont pu être effectués avec des retraités étatsuniens y résidant – le pays accueille de plus en plus de migrants retraités, notamment dans la ville de Cuenca (Hayes, 2018). L'un des éléments intéressants retirés de ces entretiens a été la perception de la distance avec la famille dans un pays aussi grand que les États-Unis. Certains retraités étaient à la même distance de leurs enfants depuis Cuenca que depuis leur ville d'origine. Cette perception de la distance est moins présente avec la France, pour une raison logique de taille du pays, mais l'argument se retrouve parmi les enquêtés français au Maroc, qui l'associent à la facilité des liaisons aériennes et au temps de desserte.

Une partie des discours évoque donc cette idée de penser à soi avant de penser aux proches au moment de faire des choix résidentiels pour la retraite. Nous en revenons à la vision égocentrique souvent attribuée à la génération *baby-boom*, un individualisme qui pour certains marque un affaiblissement fort de la famille (Putnam, 2000), alors que pour d'autres il s'agit seulement d'une « émancipation des membres qui fondent la famille dont le rôle n'est plus de transmettre mais d'assurer la fonction de « révélateur de soi » dans une société où prime l'« invention de soi ». » (Bonvalet, Ogg, 2009, p.245).

Le discours des personnes enquêtées abonde dans le sens d'une présence familiale qui s'est modifiée pour cette génération – sans tomber dans l'individualisme négatif pointé en partie par Robert Putnam – et qui se manifeste dans les pratiques, comme nous le verrons plus tard dans ce chapitre. Par ailleurs, la littérature sur le sujet a montré que la famille restait un enjeu pour cette génération, notamment lorsqu'il est question du rôle de la grand-parentalité (Attias-Donfut, Segalen, 2001 ; Bonvalet, Clément, Ogg, 2011). Un élément intermédiaire est visible dans le discours portant sur la famille, qui lie l'espace géographique et l'espace social et familial. En effet, pour l'ensemble des retraités, il y a une dissociation dans l'esprit entre le Maroc, lieu de vie à la retraite, et la France. Les deux pays sont vus comme deux espaces différents, qui représentent deux moments de la vie sociale, d'avant et d'après la retraite. Mais pour beaucoup, ce lien dissociatif se fait aussi par la famille : la France est le pays où vivent les enfants, à l'inverse du Maroc où peu d'enquêtés ont leurs enfants.

Comme le montre le tableau suivant (Tableau 9) qui donne la répartition des enquêtés en fonction de leur nationalité et de la localisation géographique de leurs enfants, seulement quatre enquêtés (ou couple d'enquêtés) ont tous leurs enfants au Maroc (Un Français et trois Marocains). Dans ces quatre cas, le Maroc peut être associé à la famille et à son regroupement, les enfants étant géographiquement proches (au sein de la même commune ou dans une commune des environs) et entretenant des relations sociales fortes avec leurs parents. Cinq autres ont des enfants à la fois en France et au Maroc, et la situation familiale est alors partagée entre les deux pays.

Pour tous les autres, les enfants sont soit dans leur région d'origine française (près de la moitié des fratries sont toutes restées dans la même région), soit dans une autre région ou à l'étranger. Et dans ce dernier cas, 15 couples ou individus ont au moins un de leurs enfants à l'étranger, ce qui semble montrer des profils sociaux très variés.

**Tableau 9- Répartition des enquêtés par localisation géographique des enfants**

Nationalités	Français	Franco-Marocains	Marocains	Total
Aucun enfant	4		1	5
Tous les enfants vivent dans la région française d'origine	23	4	3	30
Tous les enfants vivent en France, avec au moins un enfant qui a changé de région en France	10			10
Tous les enfants vivent au Maroc	1		3	4
Enfants répartis entre la France et le Maroc	1	1	3	5
Au moins un enfant vit dans un pays tiers <sup>100</sup> (Les autres sont en France)	7	3	1	11
Tous les enfants vivent dans un pays tiers <sup>101</sup>	4			4
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>69</b>

Note : L'analyse porte sur les couples ou personnes célibataires et rencontrées seules. Les couples ayant des enfants de premières unions ont été séparés dans l'analyse, ce qui explique le total de 69 – et non 64 – ménages enquêtés.

Le Maroc est donc peu associé à la famille, ce qui permet de contribuer au discours d'un espace comme « coupure » à la vie d'avant la retraite, qui était associée à la famille. Ainsi deux éléments d'analyse ont pu être extraits de ces entretiens :

- Le Maroc est associé à des « vacances permanentes » où la famille est mise à l'écart. Par le discours, les retraités actent une sorte de rupture d'un lien de solidarité intergénérationnelle qui serait dévolu aux parents : ils se sont occupés des enfants qui sont aujourd'hui majeurs et qui s'occupent d'eux-mêmes et de leurs propres enfants, alors les retraités pensent désormais à eux et se préoccupent davantage de leur bien-être.
- Certains retraités véhiculent l'idée qu'il y a des « bons » et des « mauvais » côtés de la famille. Le « bon » concernerait tous les moments d'échanges, les retrouvailles et le plaisir de se retrouver ; les « mauvais » sont liés aux « tâches » familiales, souvent liées à la solidarité intergénérationnelle : garde des petits-enfants et aides ponctuelles chez les enfants (travaux et aide à domicile). Dans cette vision, partir vivre à l'étranger, c'est donc uniquement conserver une partie des bons moments et laisser de côté les moins bons.

<sup>100</sup> « Pays tiers » est à comprendre ici comme un pays autre que la France et le Maroc.

<sup>101</sup> *Idem.*

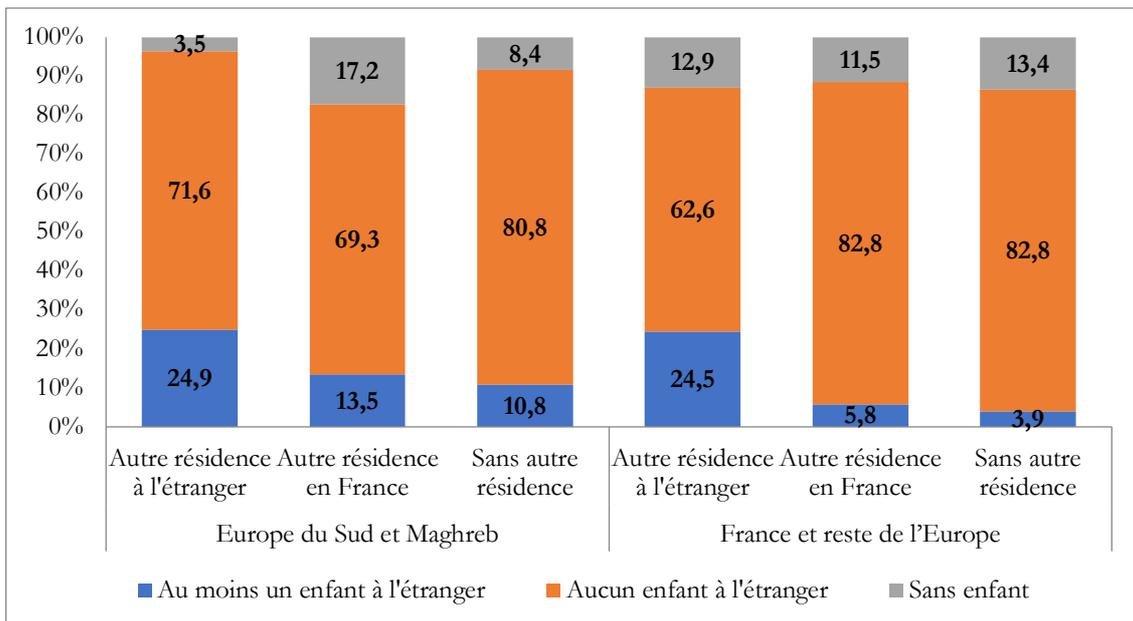
Conserver ces bons moments est alors permis par des visites familiales ponctuelles ou des vacances en France (pour les résidents à l'année) qui ont généralement lieu deux à trois fois par an. Il s'agit alors de moments courts – d'une durée moyenne de deux semaines – mais de grande proximité. C'est le cas de Grégoire qui se retrouve en famille plusieurs fois par an : « On a quatre petits-enfants, il faut qu'on les voie ! Mais huit jours, ça suffit. Eux aussi, au bout de huit jours, on les gave ! Ils ne veulent plus nous voir ! » (Grégoire, 65 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien exploitant agricole). Un discours qui rappelle les retraités « chicouf » évoqués en introduction de ce chapitre. Sinon, la séparation en deux est possible, non pas pour conserver uniquement les « bons » moments, mais plutôt pour passer une partie de l'année sans les « mauvais », comme l'explique Charles qui résume sa situation d'hivernant vis-à-vis de sa famille :

« Quand je suis au Maroc : je suis en vacances ! Aucun souci à l'horizon. Quand je suis en France, c'est-à-dire quand même au moins six mois par an c'est : « Papa, tu pourrais faire ci, tu pourrais faire ça ? ». Ce sont les enfants qui viennent manger, qui ont besoin de moi pour les travaux, qui ont besoin de maman pour garder les plus petits... Alors, on adore ça... Mais six mois par an, pas plus. Le reste, c'est pour nous deux. Au Maroc, on est coupés de nos obligations, on est vraiment en vacances. »

(Charles, 68 ans, Français, hivernant, en couple, ancien technicien informatique)

Au-delà de ce qui peut être vu comme une mise à distance de la famille, il est aussi à noter que 15 retraités ont au moins un de leurs enfants – voire parfois la totalité – dans un pays tiers. Nous pouvons envisager dans ce cadre que le départ vers le Maroc se fait plus aisément si les enfants se trouvent déjà eux-mêmes dans une situation de vie à l'étranger. Les données de l'EFL ont en tout cas montré que la présence des enfants à l'étranger était beaucoup plus importante pour les personnes de 60 ans et plus lorsqu'il y avait une résidence à l'étranger (Figure 15). Pour les populations ayant une nationalité d'Europe du Sud ou du Maghreb, cette part passe de 10,8 % lorsqu'il n'y a pas de second logement fréquenté, à 24,9 % lorsqu'il y a fréquentation d'un autre logement à l'étranger. Pour les Français et autres Européens, cette différence est encore plus visible, passant de 3,9 % à 24,5 %. Avec les données de l'EFL, ces différences peuvent être traduites par une mise en place par le retraité de la bi-résidence à l'étranger, dans le pays d'installation du ou des enfant(s), sorte de rapprochement familial. Mais une explication peut aussi être avancée par l'existence d'un sentiment de légitimité à partir vivre à l'étranger pour le retraité si son enfant en a fait de même (Pinel, 2016).

**Figure 15 – Présence d'au moins un enfant à l'étranger chez les personnes de 60 ans et plus résidant en France, en fonction de la fréquentation d'une autre résidence et de la nationalité**



Source : EFL, 2011 ; traitement : Pinel (2016) ; valeurs pondérées, exprimées en %.

Lecture : Parmi les individus fréquentant une résidence à l'étranger et qui ont une nationalité d'Europe du Sud ou du Maghreb, 24,9 % ont au moins un enfant à l'étranger.

Dans le discours de bon nombre de retraités, la migration au Maroc apparaît donc comme un choix de vie individuel, où la famille et notamment les enfants semblent exclus de la décision. Dans ce cadre, certains retraités attendent de leurs familles une adaptation à leur nouveau lieu de vie.

### 2.1.2. La nécessaire adaptation de la famille

Face au constat du départ des parents à l'étranger, les enfants doivent s'adapter. C'est en tout cas l'idée de départ de quelques enquêtés. Dans *Poirre & Sel*, le couple de retraités au cœur de l'histoire décide de vendre la maison familiale et de faire construire une villa au Portugal sans en parler aux enfants tant que le déménagement n'est pas en cours, donnant l'impression d'une « fuite » volontaire de la famille. Ce sentiment de fuite est loin d'être aussi présent parmi les enquêtés, mais certains ont tout de même annoncé à leurs familles leurs projets immobiliers marocains lorsqu'ils étaient aboutis : « On leur a annoncé une fois qu'on avait acheté. Parce que, par habitude chez nous, c'est nous qui décidons. On ne demande pas l'avis des enfants. Aujourd'hui, les enfants ne nous demandent pas notre avis quand ils ont un projet, quand ils font quelque chose, quand ils divorcent... » (Gérard, 71 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise). La famille n'est donc pas seulement non prise en compte dans le projet résidentiel de

retraite, mais elle est mise de côté jusqu'à son aboutissement. Ce constat d'une absence de prise en compte de l'avis des enfants se retrouve chez quelques retraités marocains qui résident à l'année au Maroc, alors que leurs enfants sont encore en France. C'est le cas de Brahim qui a laissé tous ses enfants en Île-de-France :

« B : Mes enfants n'ont pas besoin de savoir ce que je fais, c'est mes histoires.

J : Mais ils connaissaient vos projets d'installation à la retraite ici ?

B : Pas vraiment, parce que ça n'a jamais été clair. On n'en a pas parlé en fait. C'est-à-dire que c'est mon choix, et ma femme était d'accord. Donc on en a parlé entre nous quand j'ai eu la retraite et on s'est dit qu'on serait mieux au Maroc. Alors, on a mis en vente l'appartement et on est partis.

J : Sans rien dire aux enfants ?

B : Non... Ils ont juste observé ! (*rires*) Enfin, ils ont su qu'on partait quand on a mis en vente. Et ça n'était pas un problème pour eux car ils savaient de toute façon que je suis indépendant, donc ils n'avaient pas à me dire quoi faire tu vois ? »

(Brahim, 81 ans, Marocain, résident à l'année, en couple, ancien ouvrier du textile)

L'absence de prise en compte des enfants dans leurs projets implique dans le discours de ces retraités l'adaptation de la famille à leur nouveau lieu de vie. En dehors des visites en France, les enfants, mais aussi les autres membres de la famille, doivent venir s'ils veulent les voir plus souvent. Ainsi, il est globalement souhaité de leur part la recréation d'un espace familial au Maroc. Cette adaptation se fait parfois de manière progressive, par des visites ponctuelles puis régulières des membres de la famille, avant qu'elles ne s'instaurent comme un élément « normal » nécessaire à la vie familiale. Cette adaptation est même primordiale dans le cas des retraités ne rentrant plus en France. C'est le cas de dix enquêtés (six Français, quatre Marocains) qui n'effectuent aucune visite en France<sup>102</sup>. Dans leur cas, soit les visites ne se font pas ou peu, notamment en cas de brouilles familiales, soit les visites se font régulièrement au Maroc, de la part d'un ou plusieurs membres de la famille. C'est le cas de Pénélope qui reçoit ses cinq enfants régulièrement, mais parfois aussi des neveux ou des cousins. Elle explique qu'elle « essaie de compartimenter leurs visites, pour ne pas avoir tout le monde d'un seul coup et tous les mois avoir quelqu'un. Comme ça, ça réduit la tâche et ça me fait de la compagnie plus souvent. » (Pénélope, 75 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne secrétaire de direction).

---

<sup>102</sup> Sauf exceptions souvent due à un événement particulier (enterrement, mariage, etc.), ce qui n'est pas arrivé dans les deux années avant les entretiens.

Avec cette première sous-partie, nous constatons que pour une partie des enquêtés, l'éloignement physique avec la famille ne représente pas un problème en soi. Au contraire, il marque un besoin déclaré d'indépendance familiale, qui fait penser à celui des jeunes adultes quittant le foyer familial. Là, il s'agit de parents et de grands-parents s'éloignant géographiquement pour marquer leur indépendance. La mise en avant des moyens qui facilitent les contacts – nouvelles technologies et réseaux sociaux en ligne, tout comme les réseaux de transports – montre que la distance géographique n'est souvent pas perçue comme menant à des liens familiaux distendus. Ensuite, la décision de partir est affichée comme un choix individuel – et pris au sein du couple. Souvent, une justification de la non-prise en compte de la famille – et notamment des enfants – est donnée : une fois les enfants partis du foyer familial, il y a à la fois une indépendance des aînés et des jeunes et chacun mène une vie en parallèle. Enfin, pour certains retraités partant au Maroc, l'éloignement des enfants n'est pas un critère pris en compte face à l'éloignement physique déjà constaté des enfants en France. Dans ces cas, il est avancé que les enfants sont déjà peu vus en France, alors le Maroc ne provoque pas davantage de distanciation. Cet argument sur l'éloignement est amplifié lorsqu'il est constaté un éloignement sentimental lié à des disputes ou brouilles avec certains membres de la famille. Là, on voit clairement de la part des retraités un désintéret total à rester géographiquement proche de la famille, leur permettant ainsi de décider d'un départ au Maroc sans qu'elle soit prise en compte. Mais ce qui a été observé, c'est le projet migratoire et résidentiel. À ce stade, il convient d'aller au-delà de ce cadre pour s'intéresser à la prise en compte de la famille une fois le projet mis en place. Observe-t-on alors une adaptation des formes d'installation et des mobilités vis-à-vis des proches ?

## 2.2. Les déceptions face à la pratique

La décision de partir au Maroc naît d'un projet individualiste, avec l'idée que la famille en France n'entre pas dans le cadre de ce nouveau projet de vie – en ce qu'elle « gravite » autour de ce choix – déplaçant ainsi le cadre familial au Maroc (pour les retraités résidents à l'année). Au regard de cette conception du projet et de sa mise en pratique, de nombreuses déceptions qui sont exprimées par des retraités s'observent et se concentrent autour de deux principaux points qui se relient entre eux : la difficulté à faire venir les proches dans le nouveau lieu de vie marocain et les regrets du départ face à l'éloignement géographique qu'il implique. Ces déceptions amènent à des pratiques particulières ajustées à la famille, qui visent l'adaptation à l'éloignement physique dans le but de poursuivre une vie familiale à distance.

### 2.2.1. Désintéret et difficulté à faire venir les proches

Le projet résidentiel et migratoire étant celui des retraités, les enfants ne se sentent parfois pas mobilisés pour investir le nouveau lieu et en faire un nouvel espace d'ancrage familial. Ceci engendre un désintéret – parfois progressif – de la famille proche du nouveau lieu de vie. La difficulté à faire venir les proches au Maroc, notamment de façon répétitive sur plusieurs années, découle en partie de ce désintéret.

Dans certains cas, quelques membres de la famille ne viennent tout simplement pas rendre visite aux retraités dans leur nouveau lieu de vie. Dans d'autres, ils sont venus quelques fois mais n'ont pas effectué de visites régulières par la suite. Pour Hervé, cela semble logique car être au Maroc implique davantage de coûts pour les enfants qui viennent rendre leur visite, mais surtout la distance oblige également ces derniers à prendre des congés pour venir, ce qui au fil des années est plus problématique : « Les enfants ils sont venus nous voir pendant leurs congés. Mais après être venus une fois, deux fois, ils n'ont plus envie de venir passer leurs congés ici, ils préfèrent aller voyager. Alors si on veut les voir, il faut qu'on y aille. » (Hervé, 67 ans, Français, en couple, hivernant, ancien chef d'entreprise). Pour Anita, les « excuses » de son fils unique sont doubles pour ne pas venir : à la fois financières avec le prix que représentent trois billets d'avions (pour lui et ses deux enfants) et de désintéret face à un pays qu'il ne souhaite pas découvrir. Anita s'est donc résignée à financer le premier séjour de sa famille et espère contribuer à faire changer d'avis son fils sur le pays :

« Mon fils, je lui ai payé un billet d'avion avec ses deux enfants aussi, parce que sinon il n'aurait jamais acheté un billet d'avion pour venir ici ! Donc, ils vont venir ici une semaine, on va essayer de leur concocter une semaine sympa. On sait ce qu'ils aiment, donc on va faire en sorte qu'ils se rendent compte que le Maroc ce n'est pas si noir qu'ils s'imaginent. »

(Anita, 63 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne commerçante)

Dans les entretiens, un élément est revenu quelquefois lorsqu'il s'agissait pour les retraités français d'expliquer le désintéret de la famille à venir au Maroc : le discours de méfiance, voire de racisme envers le Maroc, les pays arabes de manière plus large, ou l'islam. C'est un discours commun à plusieurs membres de la famille nucléaire ou plus éloignée, qui est souvent donné ou sous-entendu pour justifier les non-visites au Maroc. Ainsi, Gérard explique qu'à cause de l'attitude de son gendre, sa fille ne vient pas au Maroc : « On a de la visite de proches... Mais ma fille et son mari ne sont jamais venus par exemple. Ils ne veulent pas. Enfin, son mari ne veut pas parce qu'il est « allergique » aux Arabes... Enfin, peut-être pas « allergique » mais il a peur disons, il est craintif. » (Gérard, 71 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise). La

crainte, c'est l'une des justifications données par ceux qui ne veulent pas venir, d'après leurs parents. Même s'ils ne sont pas nombreux, cela pose des problèmes aux retraités vivant au Maroc et confrontés à une parole qu'ils jugent raciste et stigmatisante. Ainsi, l'islam est souvent blâmé en tant que religion officielle du royaume marocain, comme c'est le cas pour le fils d'une enquêtée qui s'est converti au judaïsme et craint pour sa sécurité et celle de sa famille au Maroc, ce que la retraitée juge incompréhensible.

Par ailleurs, plusieurs éléments de l'actualité des dernières années créent des imaginaires et des discours stigmatisants. Ainsi, l'islam est associé au terrorisme international islamique dans les discours de certains proches. Ceux-là s'inquiètent même pour leurs parents vivant au Maroc. L'épidémie du virus Ébola – particulièrement entre 2014 et 2016 – a fait également s'inquiéter quelques proches des retraités<sup>103</sup> : « Ma belle-fille, qui avait l'habitude de venir a décidé de ne plus venir ! Et donc les trois enfants avec non plus... Elle n'a pas voulu. Je les ai invités mais elle m'a répondu : « Oh non, Ébola... ». Pff, il n'y a jamais eu Ébola ici ! » (Colette, 74 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne enseignante).

Ce racisme latent mis à part, le constat dressé essentiellement par certains Français sur le manque d'attractivité de leur nouveau lieu de vie auprès de leurs enfants, peut parfois être partagé par quelques Marocains et Franco-Marocains. Dans leur cas, ce désintérêt est plus sensible et pris avec plus d'amertume lorsqu'ils ne réussissent pas à faire venir leurs enfants aussi souvent qu'ils le souhaiteraient dans leur pays d'origine. La part d'affects est donc plus importante que pour les Français. Pour Ahmed qui vit désormais au Maroc à l'année, c'est un « crève-cœur », lui qui aurait aimé voir grandir ses petits-enfants. Pour lui, un problème s'ajoute à la distance (ses enfants vivent en France et au Canada) avec la difficulté qu'a sa femme non francophone à communiquer avec ses petits-enfants qui ne parlent pas l'amazighe :

« J'ai des difficultés avec mes enfants. Je veux dire pour qu'ils viennent. Donc moi j'y vais une ou deux fois par an, avec ma femme. Des fois, j'y vais seul aussi. Et puis sinon on les a par téléphone. Quand mon fils appelle du Canada, c'est que moi qui parle aux enfants parce qu'ils ne parlent pas berbère. C'est la faute de la mère et du père qui ne leur ont pas appris. Et les enfants qui sont en France c'est pareil... Heureusement que je parle français parce que la femme de mon fils est française, normande et mon fils parle berbère mais il ne l'a jamais parlé avec ses enfants. »

(Ahmed, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

---

<sup>103</sup> Notamment après l'annulation de la Coupe d'Afrique des Nations qui devait avoir lieu au Maroc en 2015.

Lors d'une discussion collective informelle, dans un café de Tiznit régulièrement fréquenté par des retraités ayant immigré en France, un père marocain explique la situation de plusieurs de ses amis dont les enfants « n'en n'ont rien à foutre du bled, alors ils ne viennent pas. ». C'est ce qui empêche selon lui ces hommes de rentrer définitivement comme ils le souhaiteraient. Un sentiment partagé par d'autres retraités qui concluent que les enfants d'immigrés en France ne connaissant pas vraiment le Maroc et n'ont en tout cas pas forcément envie d'y vivre. La littérature sur la « seconde génération » a plusieurs fois traité ce sujet du retour au prisme familial, tout comme l'importance des femmes immigrées dans la décision du retour (El Hariri, 2003 ; Cortes, 2016).

Un de mes interlocuteurs dans ce café de Tiznit ajoute d'ailleurs à ce propos : « en plus leurs femmes ne veulent pas rentrer non plus, car elles veulent rester avec leurs enfants. », rappelant ainsi ces différents travaux qui ont mis en avant l'importance du genre dans les décisions aux retours parmi les immigrés. Pour Hamid par exemple, la décision de rentrer définitivement a été difficile à prendre puisque son épouse ne souhaitait pas rentrer, mais rester auprès de leurs enfants qui travaillent tous en France. Il a finalement choisi de rentrer sans elle et le couple vit séparément depuis plusieurs années. Hamid n'est pas rentré en France depuis son retour, mais aucun de ses enfants ni même sa femme ne sont venus le voir, sa décision n'ayant pas été comprise par la famille. Il est « allé de l'avant » comme il l'explique, en se mariant une seconde fois au Maroc et en fondant une nouvelle famille à la retraite :

« *H* : Je me suis marié une nouvelle fois ici, parce qu'on peut. Ma femme n'a pas voulu rentrer, donc moi je suis rentré seul, alors je me suis marié. Et j'ai un enfant maintenant aussi. Il a trois ans.

*J* : Et vos enfants en France, ils viennent vous voir ?

*H* : Non, ils ne sont pas venus depuis que je suis là. Ils ne veulent pas. Tant pis pour eux ! Moi je suis allé de l'avant, j'ai fait de nouvelles choses. C'est la vie. »

(Hamid, 68 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien épicier)

Le cas d'Hamid est particulièrement intéressant car il montre jusqu'à quel point peuvent aller les dissensions face à une décision de retour. Le cas du remariage, instaurant de fait une situation de polygamie, est révélatrice de ces situations. En effet, la polygamie est autorisée par la justice sous

certaines conditions et justifications. L'une de ces dernières peut être le refus de retour au Maroc de la première épouse<sup>104</sup>.

Le départ peut donc parfois être mal compris par certains membres de la famille et certains n'investissent pas ce nouveau lieu d'un point de vue affectif, alors même que les retraités installés le souhaiteraient. Même si ces cas ne sont pas majoritaires, ils provoquent parfois des réactions de regret face à l'éloignement physique pouvant engendrer un éloignement familial plus large.

### 2.2.2. Le regret de l'éloignement géographique

L'éloignement physique de la famille et les rencontres peu nombreuses provoquent un manque, voire du regret parfois chez certains retraités. C'est d'ailleurs un point qui est quasiment toujours évoqué par les femmes, les hommes rencontrés restant discrets à ce sujet, ou alors évoquant un manque ressenti par leurs épouses. C'est le cas d'un retraité qui explique : « C'est bien que nous rentrions en France pour voir les enfants, parce que ma femme ça lui manquerait trop c'est sûr. Une mère a besoin d'avoir ses enfants pas loin, c'est normal » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial). Dans ce manque ressenti, les femmes insistent sur des liens familiaux qui se distendent par la distance physique. La difficulté de l'éloignement sur le temps long face à des petits-enfants qui grandissent est alors souvent évoquée :

« Il y a les enfants qui me manquent bien sûr. Les enfants et voir grandir les petits-enfants bien sûr, parce que d'une fois à l'autre on les trouve changés à un point ! Et on ne vit plus ensemble donc on a l'impression de s'éloigner un petit peu d'eux. On n'est plus vraiment le grand-père ou la grand-mère que moi j'aurais souhaité être, être plus proche des petits-enfants que je ne le suis maintenant. »

(Renée, 74 ans, Française, résidente une partie de l'année, veuve, sans activité professionnelle)

Ce sont également les reproches des membres de la famille – les enfants en premier lieu – qui reviennent régulièrement dans les discours de certaines retraitées. Selon leurs mères, les enfants tirent sur la « corde sensible » des moments qu'ils auraient pu passer ensemble, des événements

---

<sup>104</sup> Une note conjointe du Maroc et de la France – représentée par le ministre délégué à la cohésion sociale et à la parité –, datant de 2006 et servant à rappeler les droits en France des femmes marocaines, explique à ce propos : « L'époux devra justifier d'un motif objectif exceptionnel. Ce sont les tribunaux marocains qui détermineront la jurisprudence. L'appréciation sera donnée au cas par cas. On peut imaginer que la stérilité de la première épouse ou le **refus de retourner au Maroc au moment de la retraite du mari soit suffisant pour le caractériser**. Il semble que le mari ne pourra s'en prévaloir plus d'une fois. » (p.11). Source : [https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/05/guide\\_marocaines.pdf](https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/05/guide_marocaines.pdf) (Consulté le 30/05/2020).

manqués et des partages qui se font moins. Ces reproches sont d'autant plus insistants lorsqu'il y a des petits-enfants. Dans ces cas, les enfants mettent l'accent sur le rôle important joué par les grands-parents dans une tradition de socialisation des plus jeunes chez leurs grands-parents. Cette situation a été évoquée au cours de discussions informelles avec deux enfants de retraités enquêtés. L'une, fille unique et sans enfant, expliquait qu'elle était ravie du choix de ses parents qui s'accomplissaient dans le voyage et semblaient heureux. Elle-même voyageait souvent et ne ressentait donc pas de manque face à l'absence de ses parents. L'autre, mariée et avec deux enfants, était déjà moins dithyrambique sur le choix effectué par ses parents. Rencontrée durant ses vacances à Agadir, où elle était venue avec ses deux enfants, elle expliquait qu'elle avait eu du mal avec cette décision prise par ses parents de partir, mais qu'elle avait fini par l'accepter en se disant qu'elle serait elle-même égoïste de demander à ses parents de rester près d'elle en France. Ses parents ne résidant qu'entre huit et neuf mois par an à Agadir, elle profite de leurs séjours en France pour organiser des vacances ensemble, des repas et pour laisser ses enfants à la garde de leurs grands-parents dans le but disait-elle de créer « du lien » et « des souvenirs ».

À l'inverse, Monique a parlé avec beaucoup d'émotion de la réaction de sa fille durant les premières années de sa retraite au Maroc, où elle vit environ huit mois par an :

« Mes petits-enfants me manquaient beaucoup et ma fille me faisait du chantage moral : « Oui, tu n'es pas là quand j'ai besoin de toi ». Ils me manquent toujours bien sûr... mais ils grandissent et donc ont moins besoin de nous, donc réclament moins. »

(Monique, 64 ans, Française, résidente une partie de l'année, en couple, ancienne secrétaire de direction)

Ce chantage moral qu'elle évoque correspond aux reproches des enfants. Ces derniers sont souvent blâmés par leurs parents qui l'évoquent et notamment par les pères qui ne comprennent pas que leurs enfants veuillent les retenir de partir. Mais Monique explique que c'est le temps qui finalement aide à faire accepter cette décision. Tout d'abord parce que les enfants voient que les parents restent présents malgré la distance, mais aussi parce que les petits-enfants grandissent et qu'ils n'ont pas forcément besoin d'avoir leurs grands-parents près d'eux. Mais Monique a tout de même fini par expliquer, en fin d'entretien, qu'elle préférerait rentrer en France auprès de sa famille, mais qu'elle n'est pas la seule à prendre cette décision : « Je suis mon mari... Il ne veut pas rentrer, il est catégorique. Qu'est-ce que je peux faire ? Je ne peux pas le forcer à rentrer. Alors oui, c'est dur, parce que quand je rentre ici [au Maroc] j'ai encore la tête là-bas et ma fille, les enfants me manquent... Je prends sur moi. ». C'est dans le cas de Monique, qui n'est pas isolé, que l'on peut parler de « regret ». Trois femmes ont ainsi expliqué venir à reculons au Maroc où elles se plaisent bien sûr, mais pour elles l'envie de vivre à l'étranger n'était pas présente. Elles préféreraient être en

France, auprès de leurs proches, mais ont fini par suivre leurs époux respectifs. Le projet résidentiel est un projet de couple, mais parfois des négociations sont menées en son sein face à des volontés divergentes. Le départ s'est finalement fait pour ces retraitées, mais des adaptations ont été effectuées pour pallier le manque des proches.

C'est d'ailleurs de manière assez large que des adaptations sont faites dans les formes d'installation ou les mobilités, pour continuer à poursuivre une vie familiale tout en profitant du choix résidentiel effectué. Ce sont ces adaptations où la famille prend une place importante – de manière conscientisée ou non – qui expliquent le fait qu'on assiste à une vision minoritaire des manques liés à la famille et engendrés par la distance physique. Autrement dit, la plupart des retraités réussissent à s'adapter à l'éloignement physique pour poursuivre une vie familiale à distance.

### **2.3. S'adapter aux proches : la famille au cœur des mobilités franco-marocaines**

Les entretiens effectués, de même que l'utilisation des calendriers des déplacements sur une année – qui ont été présentés dans le chapitre précédent –, donnent une vision claire des mobilités des enquêtés. Cette rétrospective détaille les différents logements occupés au cours de l'année 2017 : logement au Maroc et logement en France quand il existe (souvent la résidence française avant la retraite au Maroc), logements de la famille et des amis, et autres logements occupés de manière occasionnelle. Cette recension relève également les séjours touristiques occasionnels pour l'année 2017. C'est à partir de ces calendriers et des entretiens que l'on entrevoit l'importance prise par les proches dans les pratiques de mobilités. Ainsi, contrairement à une vision individualiste, les résultats de l'enquête montrent que les mobilités de ces retraités sont fortement marquées par les logiques familiales. La famille – et les déplacements qu'elle implique pour beaucoup de retraités – permet d'identifier plusieurs « types » de comportements et pratiques en fonction de l'intensité des mobilités des retraités entre la France et le Maroc. Ainsi, c'est la fréquence des mobilités familiales vers la France qui permet de faire émerger cette typologie, à laquelle s'ajoute la programmation calendaire de ces mobilités.

#### **2.3.1. Les proches au centre des allers-retours fréquents**

Un premier type a émergé autour des individus qui effectuent des allers-retours fréquents vers la France, qui sont la plupart du temps nombreux : entre deux et trois allers-retours en moyenne par an pour l'ensemble des enquêtés, comme le montrait le bilan des données présenté au chapitre 2.

Sur la base des calendriers des mobilités, ces retraités forment deux sous-types distincts en fonction de la programmation de leurs déplacements :

- Le premier est constitué de retraités hivernants, qui effectuent deux allers-retours par an vers la France et dont le calendrier est rythmé par les « saisons ».
- Le second est constitué de retraités résidant au Maroc à l'année ou une partie de l'année seulement – auxquels s'ajoutent quelques hivernants –, qui effectuent plusieurs allers-retours entre les deux pays sans tenir réellement compte de ces saisons, mais qui privilégient leurs envies et surtout le calendrier familial.

Pour le premier groupe, chaque année, l'arrivée au Maroc s'effectue entre mi-janvier et mi-février, et le départ en France vers la fin du printemps. Ils passent ainsi l'été en France et profitent alors souvent des congés estivaux pour les passer avec les enfants et petits-enfants et rendre visite à des amis ou de la famille en dehors de leur région d'installation. Puis, ils repartent au Maroc entre mi-septembre et début octobre, jusqu'à la mi-décembre. Là, ils retournent en France pour les fêtes de fin d'année avec leur famille. Exceptionnellement, quelques retraités non-résidents ne rentrent pas pour les fêtes en France et passent alors 180 jours consécutifs au Maroc (le maximum autorisé pour les non-résidents), de l'automne au début du printemps<sup>105</sup>. Parmi ces derniers, les camping-caristes sont l'archétype de ce schéma des six mois consécutifs. Les cinq retraités français rencontrés au sein du camping municipal de Tiznit effectuaient tous le trajet en quelques jours avant de s'installer dans ce camping pour six mois. C'était d'ailleurs l'une des pratiques courantes de la majorité des retraités camping-caristes interrogés par Brenda Le Bigot (2017).

Les retraités de ce premier groupe auront, année après année, des calendriers identiques. Les allers-retours entre leur pays d'accueil et la France sont réguliers, aux mêmes périodes définies notamment par des questions climatiques (été chaud en France, trop chaud au Maroc ; hiver doux au Maroc, trop froid en France). Le calendrier de la Figure 16 est un bon exemple type de cette forme de bi-résidence, où une normande ne réside dans son logement marocain que les mois d'hiver et rentre en France de fin mars à début octobre. La seule exception reste pourtant la période de fin décembre à début janvier à laquelle elle rentre toujours en France, afin de se joindre à sa famille pour les fêtes de fin d'année.

---

<sup>105</sup> Certains d'entre eux coupent alors ces 180 jours en deux parties, en sortant pour un ou plusieurs jours (généralement une semaine maximum) du Maroc, soit en France pour une semaine de vacances, soit dans un autre pays étranger. Cette coupure se fait surtout pour être en règle avec la Sécurité sociale qui ne couvre les ressortissants français à l'étranger (hors UE) que sur une période de 90 jours au total.

La famille reste une motivation importante pour rentrer en France, en particulier pour cette période largement associée à la famille dans l'esprit de la plupart des Français. Certains Marocains et Franco-Marocains, pourtant musulmans, rentrent également pour les fêtes de fin d'année dans leurs familles. En effet, la fête est suivie par beaucoup de leurs enfants et petits-enfants. Ce n'est pas le cas de Youssef qui, comme le montre la Figure 17, réside six mois d'affilée au Maroc, de l'automne à l'hiver. Il explique d'ailleurs que son retour en avril n'est pas anodin et qu'il prend à cœur son rôle de grand-père :

« On rentre toujours au moment des vacances d'avril, car les petits sont en vacances et vu que leurs parents travaillent ils viennent chez nous. On les garde quoi. C'est important pour les parents que ce soit nous qui les gardions, déjà parce qu'on n'habite pas loin et aussi parce que c'est super cher les nounous ! Et l'été aussi, on les garde un peu. En juillet surtout. Les parents ils prennent des vacances en août et souvent on part ensemble. À la mer souvent, parce que les petits aiment bien et on nage ensemble. »

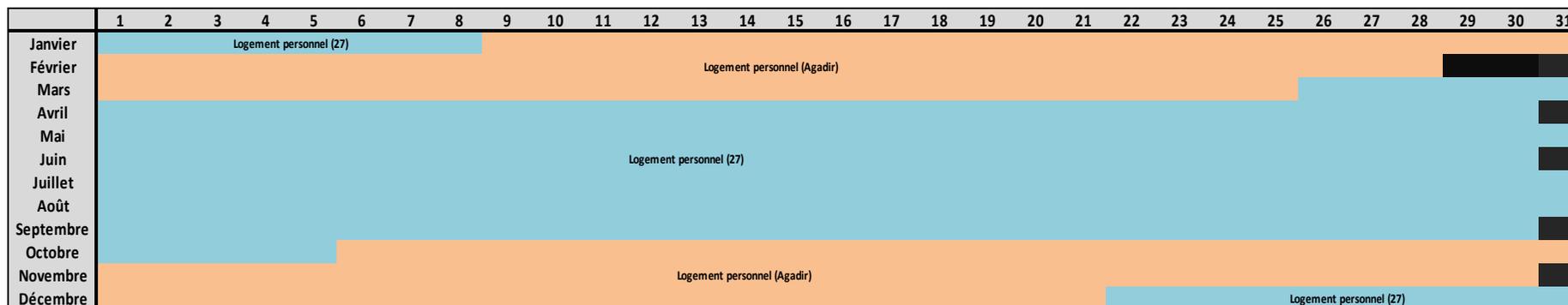
(Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial)

Le cas de Youssef montre bien que la nationalité n'est pas déterminante dans les pratiques spatiales, ce qui permet de confirmer l'intérêt de sortir de ces catégories ethno-nationales. Il pratique le va-et-vient entre son pays de naissance et son pays de socialisation. Il choisit ses dates de retour et les justifie par la présence de sa famille, leurs dates de vacances et l'envie de passer du temps avec eux. Son calendrier fonctionne de la même manière que beaucoup de Français. Durant notre entretien, il explique également ses motivations à se rendre l'hiver plutôt que l'été au Maroc : le climat beaucoup plus doux qu'en France. Ce raisonnement climatique, il l'applique aussi à son alternance entre ses deux maisons au Maroc : l'une à Tiznit, sa ville d'origine, où il a acheté depuis les années 1990 quand il travaillait en France ; l'autre près d'Agglou, sur la côte, dans un petit village où il a fait construire une maison il y a quatre ans. Le choix même de ne pas s'installer plus durablement au Maroc dépend de cette envie de ne pas se séparer trop longtemps de la famille, soit pour éviter de distendre les liens familiaux, soit par « obligation » parentale, comme l'explique Amine :

« Si je pouvais, je viendrais plus souvent ici. J'y suis plus tranquille... j'y suis seul souvent ! Mais là non, je ne peux pas venir comme ça, autant que je voudrais. J'ai fait le choix de rester vivre en France. Je reste en France, car ma fille est à l'université et elle a besoin de moi. Et je ne vais pas la mettre à la rue. Donc je ne viens ici qu'un peu, de temps en temps. »

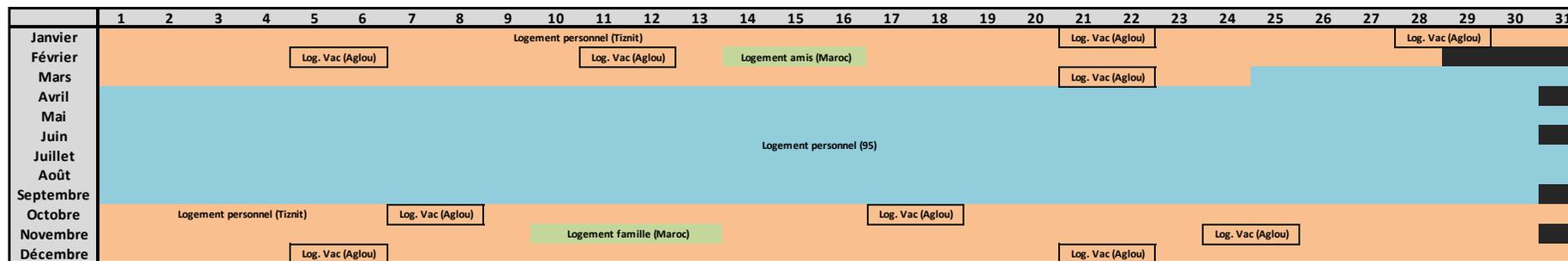
(Amine, 65 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien artisan boulanger)

Figure 16 – Calendrier des mobilités résidentielles de Marie en 2017



Lecture : En 2017, Marie a partagé son année entre la France et le Maroc. Elle a ainsi alterné entre son appartement à Agadir (du 9 janvier au 25 mars ; puis du 6 octobre au 21 décembre) et sa maison dans l'Eure (27) le reste de l'année. Dans son cas, le calendrier varie peu année après année, décrivant une forme de bi-résidence assez « classique » en fonction des saisons.

Figure 17 – Calendrier des mobilités résidentielles de Youssef en 2017



Lecture : Youssef réside officiellement en France (95) et vit au Maroc (Tiznit) du début de l'automne à la fin de l'hiver. En 2017, il est reparti en France le 25 mars, pour revenir au Maroc le 1<sup>er</sup> octobre. Lorsqu'il est au Maroc, il passe régulièrement des petits séjours de deux à trois nuits dans une résidence secondaire qu'il possède sur la côte d'Aglou (à une vingtaine de kilomètres de sa résidence marocaine de Tiznit). En France, il part généralement en vacances l'été, mais exceptionnellement en 2017, sa famille et lui ne sont pas partis.

À l'inverse, les retraités du second groupe font plusieurs allers-retours par an sans vraiment tenir compte de ces saisons. Ils peuvent ainsi rentrer en France en hiver de manière ponctuelle parce qu'un évènement important y aura lieu. Ils passent alors en France quelques semaines de vacances de manière ponctuelle, ou alors y passent entre trois et quatre mois consécutifs pour ceux qui ne résident au Maroc qu'une partie de l'année. Ces derniers peuvent ajouter des allers-retours ponctuels à leur séjour prolongé en France. Ainsi, c'est ce groupe qui aura un nombre d'allers-retours important (entre trois et quatre en moyenne) en comparaison des hivernants (qui ne font qu'un ou deux allers-retours par an le plus souvent).

La particularité de ce groupe est que pour le choix de leurs dates de va-et-vient, le calendrier familial est souvent suivi : congés scolaires des petits-enfants, fêtes de famille (anniversaires, fêtes de fin d'année) et évènements familiaux ponctuels (Pâques, fête des mères, fête des pères, vacances familiales en été). Ce groupe a alors une mobilité moins orchestrée que le premier, pouvant dépendre des besoins familiaux particuliers et des envies de chacun. Souvent, leurs venues vers la France sont favorisées par la possession d'une autre résidence (souvent une résidence principale, devenue résidence secondaire) mais surtout parce que les enfants et petits-enfants sont en France. Et comme l'explique un enquêté, une majorité d'entre eux reçoit des visites de leurs enfants au Maroc pendant les premières années de leur installation, avant que les visites se fassent plus rares, voire s'estompent.

Avoir des visites régulières de ses enfants au Maroc n'est pas simple pour tous, même si la France n'est qu'à trois heures d'avion. Alors, beaucoup de retraités expliquent rentrer régulièrement dans le souci de ne pas rompre les liens avec la famille, estimant qu'en vivant à l'étranger – même une partie de l'année – il y a un risque. Ainsi, beaucoup des retraités rencontrés passent une bonne partie de leur séjour en France avec leurs enfants, pour compenser leur absence le reste de l'année. Le parcours d'une Bretonne, installée à Agadir depuis 2007 avec son époux, illustre bien ces motivations familiales sous-jacentes aux mobilités entre les deux pays :

« Au départ nous retournions deux à trois fois par an en France, pour des périodes de 15 jours à un mois dans notre maison en Bretagne et nous allions voir notre famille, surtout notre fils qui vit à Rennes et à Quiberon. Mais ensuite, arrive un évènement que nous n'avions pas prévu : la naissance de notre petite-fille... Là du coup, les retours sont plus fréquents, entre quatre et cinq fois par an, parce qu'on veut en profiter un maximum. »

(Geneviève, 64 ans, Française, résidente une partie de l'année, en couple, ancienne cheffe d'entreprise)

Le calendrier du couple pour l'année 2017 (Figure 18) montre qu'en France, les lieux fréquentés sont essentiellement les logements du fils (qui lui-même alterne entre deux logements en Bretagne) et leur résidence secondaire située en Loire-Atlantique. Cette dernière prend encore beaucoup de place en tant que propriété personnelle du couple. Mais lors de l'entretien, ils ont clairement expliqué qu'avant la naissance de leur petite-fille, ils passaient moins de temps chez leur fils et y dormaient assez peu, préférant des visites ponctuelles et des allers-retours entre leur domicile français et l'un des domiciles de leur fils. Les visites de leur fils au Maroc n'étaient d'ailleurs pas programmées dans les mois qui suivaient notre entretien et à l'inverse, eux avaient prévu plusieurs séjours en France.

Le manque de la famille ou la peur du manque et de distendre les liens familiaux expliquent en grande partie les allers-retours nombreux et fréquents. Il y a bien entendu un aspect économique indéniable à prendre en compte pour pouvoir faire ces va-et-vient, trois, quatre ou cinq fois par an. À partir des prix que paient les retraités pour leurs billets d'avion entre la France et le Maroc, mais aussi les moyens de transport pour accéder aux aéroports (bus, train ou taxi), il est possible d'établir le prix moyen d'un aller-retour entre Agadir (ou Marrakech) et la ville française vers laquelle ils se dirigent. Ce prix moyen est de 237 euros<sup>106</sup>, mais avec des disparités importantes en fonction de la ville française et de la présence ou non de nombreux vols *low cost*, ainsi que de la période choisie – hors/dans la période des vacances scolaires françaises – ou de la présence d'un bagage en soute. Ainsi, le prix le plus abordable pour un billet était de 120 euros (aller et retour, dans le cas d'un vol Agadir-Toulouse effectué hors vacances scolaires et sans bagage en soute) ; le plus élevé était de 700 euros (aller et retour entre Agadir et Paris, durant les vacances scolaires, sur un vol de la Royal Air Maroc, avec bagage). La multiplication des va-et-vient entre les deux pays ne peut donc être permise que pour les retraités ayant les moyens de s'acquitter du coût de l'avion – auquel s'ajoutent parfois le prix de taxis ou de bus au Maroc, des billets de trains en France, ou la location d'une voiture. Finalement, les factures annuelles relatives au transport peuvent être élevées : un couple de Français effectue par exemple trois allers-retours par an vers la France, à raison de 250 euros chacun pour l'avion et le train, soit une facture de 1500 euros par an pour le couple.

En dehors des aspects économiques, il y a aussi un aspect familial important face à une rupture qui risque d'être parfois trop longue. C'est le cas de Grégoire, qui a donné son point de vue sur l'apport des nouvelles technologies face à la distance :

---

<sup>106</sup> Pour les camping-caristes et deux retraités français effectuant un aller-retour par an par la route, le budget estimé était compris entre 800 et 1000 euros, intégrant l'essence, les péages, le ferry et deux nuits d'hôtels sur le trajet.

« Je ne reste pas plus de deux mois ici, je fais des allers-retours réguliers ce qui me permet de rester sur la longue durée et d'être résident. Il y a aussi le fait de voir nos petits-enfants et nos enfants, c'est important. *WhatsApp* et *Skype* ne remplacent pas tout. Tant qu'il n'y a pas de transmutation possible... Au bout de deux mois, même moi j'ai envie de rentrer. On a quatre petits-enfants, il faut qu'on les voie ! »

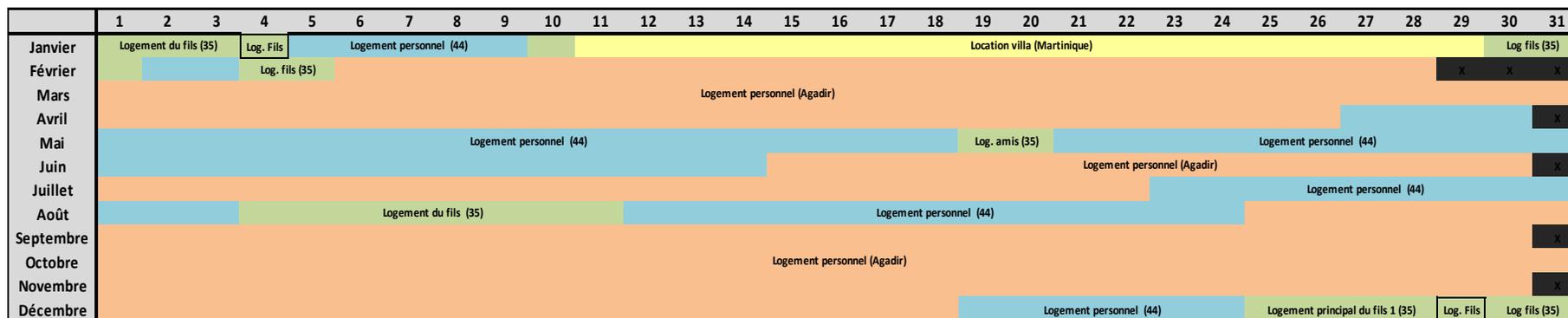
(Grégoire, 65 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien exploitant agricole)

Comme il l'explique, les réseaux sociaux et nouvelles technologies ne remplacent pas les liens physiques et beaucoup ressentent ce besoin de rentrer régulièrement pour voir leurs proches « en vrai ».

Et lorsque ce ne sont pas les enfants qui sont le centre de l'attention et la motivation principale au retour en France, ce sont les parents âgés encore en vie. Lisa (63 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne commerçante) par exemple, rentre régulièrement en France pour sa mère qui vit dans une institution spécialisée pour personnes âgées. En tant que curatrice, elle expliquait avoir à rentrer régulièrement pour de nombreux aspects administratifs. C'est d'ailleurs une raison parmi d'autres qui explique son refus de devenir résidente, alors que son mari le souhaiterait. Son calendrier (Figure 19) ressemble alors à ceux des hivernants « classique », c'est-à-dire avec une présence au Maroc du début de l'automne jusqu'au début du printemps. Mais pour elle, les allers-retours sont plus nombreux et elle rentre en France sur de courtes périodes (mis à part l'été).

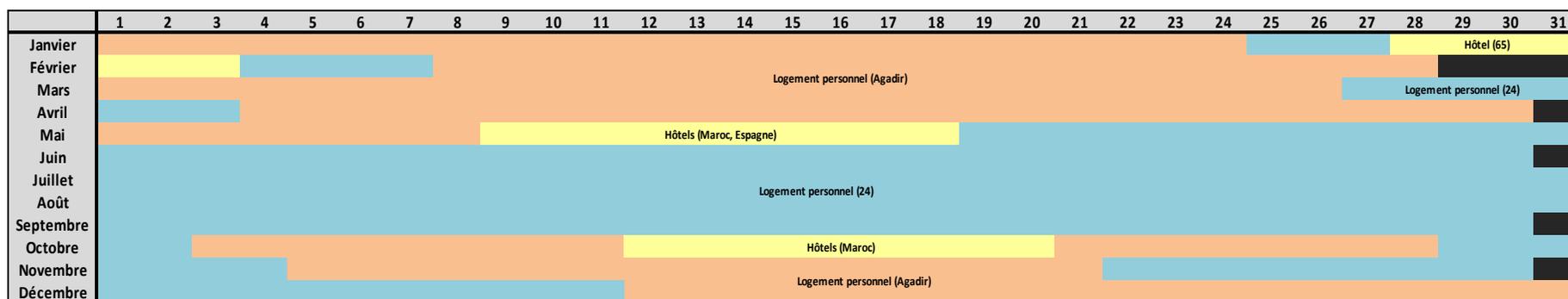
C'est donc par cette circulation entre les deux pays que beaucoup arrivent à concilier la vie qu'ils ont choisie hors de France et celle qu'ils avaient avant le départ, où la famille prenait souvent une place centrale. Ce sont ces allers-retours qui permettent de concilier la vie familiale et le projet résidentiel de retraite. Mais ils demandent des ressources financières, du temps et de l'énergie de la part des retraités. Un cas exceptionnel montre les proportions que peuvent prendre ces allers-retours dans le fonctionnement familial de ces retraités : il arrive régulièrement à Alphonse d'effectuer un aller-retour sur une journée vers la France pour aller chercher ses petits-enfants et les emmener en vacances. Un cas exceptionnel, mais qui montre bien jusqu'où les stratégies d'adaptation à la famille peuvent aller pour permettre de poursuivre une vie familiale à distance, pour faire « famille par-delà les distances » pour reprendre les mots de Christophe Imbert, Eva Lelièvre et David Lessault (2018). Face aux problématiques de ces allers-retours, coûteux mais également fatigants parfois, et surtout face aux difficultés à faire venir leur famille, certains envisagent un retour vers la France, perçu avant tout comme un retour à la « norme ».

Figure 18 – Calendrier des mobilités résidentielles de Geneviève et de son époux en 2017



Lecture : Cette enquêtée et son époux résident principalement dans leur maison d'Agadir. Ils effectuent cependant plusieurs séjours en France, dans leur appartement de Loire-Atlantique (44) et en visite dans l'un des deux logements de leur fils en Ile-et-Vilaine (35). En 2017, ils y ont séjourné cinq fois. En outre, ils ont effectué un séjour touristique en Martinique et un séjour de deux jours chez des amis. Il s'agit ici d'un calendrier où les allers-retours en France varient en fonction des envies et besoins et où la résidence marocaine est plus centrale, occupée entre 8 et 9 mois dans l'année.

Figure 19 – Calendrier des mobilités résidentielles de Lisa en 2017



Lecture : Lisa passe environ six mois par an au Maroc, mais de manière assez entrecoupée. En 2017, elle a ainsi effectué cinq séjours distincts puisqu'elle est rentrée plusieurs fois en France au printemps et en hiver. Cependant, elle séjourne toujours en France l'été, et au Maroc la plupart des mois d'hiver.

Les deux calendriers ci-dessous montrent par ailleurs des séjours touristiques (en jaune), alors même qu'il y a une alternance entre le logement en France et celui au Maroc. Cela éclaire sur la vision qu'ont ces retraités du logement marocain, qui n'est pas vu comme un séjour touristique mais comme un « chez-soi », notion qui sera au cœur du chapitre suivant. Pour ceux qui le peuvent – financièrement notamment –, des pratiques touristiques viennent donc aussi couper du quotidien français et/ou marocain.

### 2.3.2. Coupure des liens physiques et familiaux : l'exception

Un second type se compose de retraités qui ne retournent plus en France, hors exceptions souvent dues à des règlements de procédures administratives. Ces retraités présentent un comportement minoritaire face à l'ensemble des enquêtés. Ainsi, seulement dix retraités n'étaient pas rentrés en France depuis au moins deux ans : six Français (dont quatre célibataires), deux Franco-Marocains et deux Marocains (tous mariés à des Marocaines ou Franco-Marocaines). Parmi eux, uniquement un Franco-Marocain et un Marocain ont l'intégralité de leur famille nucléaire au Maroc, ce qui leur permet d'apprécier leur retour au Maroc comme un rassemblement familial. Les autres ont tous au moins un de leurs enfants en France. En abordant le sujet de leur non-retour en France, tous ont évoqué l'absence d'intérêt à aller en France, qui a pu être associé rapidement à l'absence de contact régulier avec leurs familles – à partir de l'analyse des réseaux sociaux des enquêtés. L'expression d'« aléas de la vie », donnée par un enquêté pour expliquer ses brouilles avec ses fils, résume bien ce sentiment partagé par ces quelques retraités éloignés de leur famille d'un point de vue physique, mais aussi sentimental. Pour eux, la France et la région qu'ils ont quittées ne sont pas uniquement liées à la période active, mais également à celle de la construction familiale. Rompre les liens avec la famille se traduit alors par une rupture avec le pays et la région en question. Certains retraités avaient rompu les liens avec un de leurs enfants, mais continuaient cependant à venir en France régulièrement pour les autres enfants. Il n'y a que pour une enquêtée que la question ne se pose pas en ces termes, tous ses enfants venant lui rendre visite au Maroc puisqu'elle n'est pas rentrée en France depuis 2009. Là, l'envie de ne pas revoir le pays de socialisation est surtout dû au traumatisme qu'elle a vécu lors d'une attaque à main armée avant le départ au Maroc.

De façon informelle, cette question des visites en France a été abordée avec un couple rencontré par l'intermédiaire d'un couple d'enquêtés. Ils ne sont pas rentrés en France depuis quatre ans. Sans enfant, ils n'ont plus leurs parents et sont peu en contact avec leurs fratries. Ils ont choisi de ne pas conserver de résidence en France et vivent au Maroc depuis sept ans. Ils estiment ne plus rien avoir à faire en France et envisagent la fin de leurs jours dans leur nouveau pays d'adoption. Le terme de « pays d'adoption » justement, c'est celui qu'utilise Pierre pour évoquer le Maroc. Installé au nord

d'Agadir (Aourir) depuis 13 ans, il a épousé une Marocaine il y a 12 ans. En France, il a quelques cousins qu'il fréquente peu et un fils avec lequel il n'a plus de contact. Son autre fils vit en Nouvelle-Calédonie et vient au Maroc régulièrement pour séjourner dans une résidence secondaire qu'il possède. Tant et si bien qu'en 12 ans, il n'est rentré que trois fois pour des raisons administratives : « La France est le plus beau pays du monde, mais je n'y rentrerai plus. Ma vie est au Maroc et je mourrai au Maroc. » (Pierre, 77 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien restaurateur). Ces choix de « non-retour » vers la France sont minoritaires. Ils peuvent apparaître comme le signe d'une rupture de lien avec la France. Mais pour les six Français concernés, cet éloignement est atténué par d'autres pratiques qui maintiennent un lien : les actualités françaises sont suivies avec la télévision française, ils sont inscrits et votent au consulat, ils fréquentent essentiellement des Français installés au Maroc (Pinel, à paraître). La rupture est donc à chercher à travers la famille : ils ont en commun de n'avoir pas ou peu de contacts avec celle-ci. Pour eux, le réseau social se concentre essentiellement autour de quelques proches – la famille nucléaire parfois ou quelques amis souvent. Un enquêté français a par exemple une concentration de son réseau social au Maroc, où il a tous ses contacts physiques réguliers. Avec les personnes éloignées, soit il n'a plus de contact, soit des contacts avec parcimonie, essentiellement via les réseaux sociaux en ligne : *WhatsApp* ou *Facebook*.

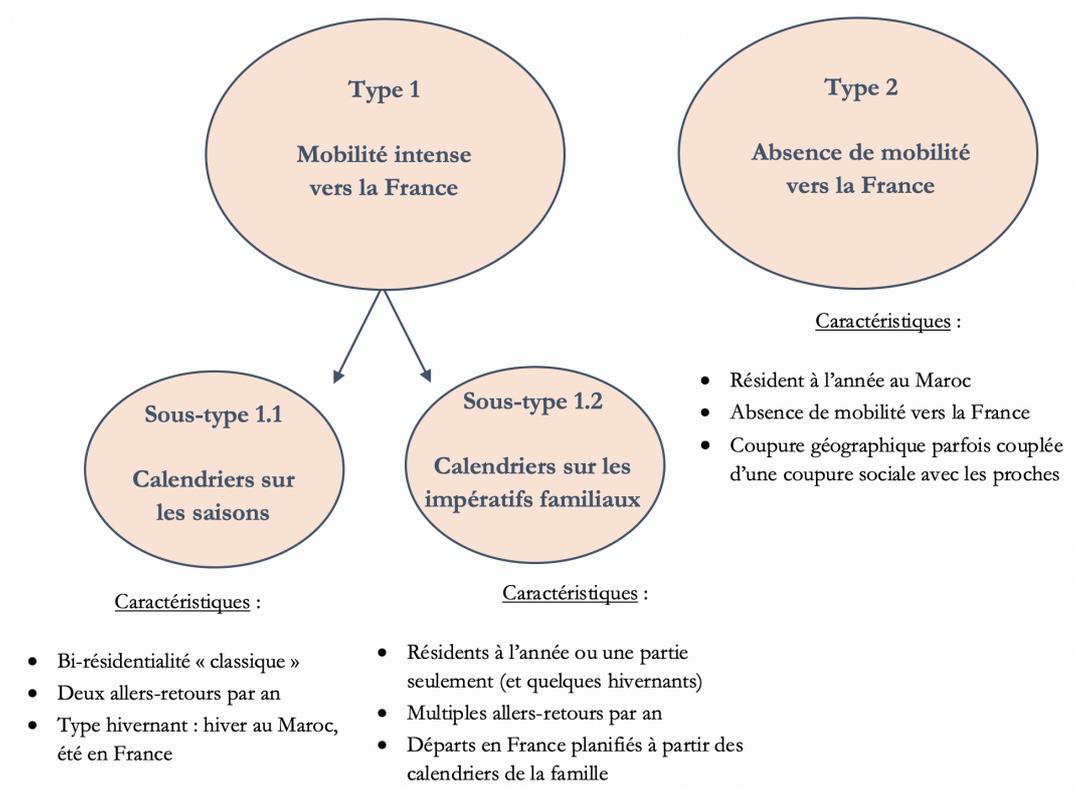
Pour les quatre Marocains et Franco-Marocains, la distinction avec les Français s'opère par la coupure des liens avec la France. Depuis leur retour dans leur région d'origine, leurs seuls contacts avec la France passent par des questions administratives lorsqu'ils en ont l'utilité. Ils n'ont pas tous coupé les liens avec des membres de la famille, qui se trouve au Maroc pour deux d'entre eux. L'un d'entre eux par contre, semble avoir coupé totalement les liens avec ses proches en France. Il s'agit d'Hamid évoqué plus tôt dans ce chapitre, dont l'épouse n'a pas souhaité le suivre au Maroc. Son réseau social, pourtant présent dans les deux pays, n'est mobilisé qu'au Maroc où il a fondé sa deuxième famille.

Pour l'ensemble de ces dix enquêtés, l'absence de mobilité vers la France ne semble pas anodine et relève soit d'une rupture avec tout ou partie de la famille en France, soit d'une volonté d'éloignement de la France par une prise de position radicale par la coupure physique. Mais même dans ces derniers cas, les deux Marocains concernés ont retrouvé leur cercle familial par le retour. Les positionnements adoptés montrent en tout cas que le non-retour en France est pensé comme une volonté de ne pas voir la famille régulièrement – voire de ne pas la voir du tout –, ou à l'inverse de la retrouver sans avoir à retourner en France.

\*\*\*\*\*

Ce chapitre a débuté par l'évocation d'une vision généralisée propre aux *baby-boomers*, dans laquelle la retraite est perçue comme un moment privilégié où l'hédonisme prédomine. Dans cette vision, la famille serait délaissée puisque la retraite, et ici les projets résidentiels qui la concernent, sont individuels ou bien se concrétisent au niveau du couple. Mais à rebours de cette vision de l'individualisme d'une génération, qui reflète certainement plus largement l'individualisme qui marque nos sociétés, la famille reste un élément fort dans les décisions prises par les individus. La typologie qui a été développée dans la dernière partie du chapitre – et résumée dans la figure suivante – montre que les mobilités vers la France sont particulièrement intenses et que la famille est une des motivations principales à cette mobilité. Les calendriers, rythmés par les saisons ou par les impératifs familiaux, illustrent la tension évoquée jusqu'à présent, entre la recherche d'aménités et la famille.

**Figure 20 – Typologie des mobilités vers la France**



Conception : Jordan Pinel, 2020.

Les projets qui font entièrement fi des membres de la famille proche sont rares. Le type 2 les intègre, sans toutefois qu'il reflète uniquement ces cas de figure : certains retraités ne se rendent jamais en France, mais ont leurs proches au Maroc ou les reçoivent régulièrement. Dans leur cas, il s'observe souvent une recomposition des sociabilités au Maroc, en particulier par la reconstruction d'un « chez-soi », comme nous le verrons dans le prochain chapitre. La famille – et

derrière ce terme large nous pouvons clairement identifier les enfants – est prise en compte à un moment ou à un autre dans les logiques résidentielles et de mobilité appliquées par les retraités : va-et-vient et calendriers des mobilités vers la France intègrent très souvent des préoccupations familiales.

### **Conclusion du chapitre 3 : La production d'un espace de vie par les logiques hédonistes et familiales**

En analysant les pratiques de mobilité des retraités, il est possible de **sortir de la dualité « mobilité hédoniste » versus « migration de retour »**. Nous voyons qu'indéniablement les retraités ont des considérations qui relèvent d'une forme d'hédonisme, y compris le groupe des Marocains et Franco-Marocains. Ce dernier est celui pour lequel les enjeux d'un retour se mêlent parfois aux réalités d'un rapprochement familial. Bien qu'elle soit présente, l'image du *chibani* vivant seul en France et qui rejoint sa famille à la retraite n'est pas la seule. Beaucoup ont des enfants en France et considèrent le Maroc comme un lieu adapté à leurs envies à la retraite, en particulier en termes d'aménités : climat, coût de la vie, rythme de vie notamment. Et avoir de la famille et des attaches dans le pays de leur jeunesse ne retire pas les aspirations hédonistes de ces retraités.

Le projet de retraite est d'abord individuel et de couple, et les liens avec la famille semblent peu pensés dans le projet résidentiel et migratoire au moment de sa conception. L'argument principal qui permet ce départ à l'étranger éloigné des proches – en particulier des enfants et petits-enfants – est la facilité de la circulation entre la France et le Souss-Massa. Les liaisons entre les deux pays découlent des liens établis entre les deux États, notamment par l'importante communauté de Marocains installés en France qui, au fil de son histoire migratoire, a contribué à établir et maintenir des liens entre les deux rives de la Méditerranée, en particulier par un important réseau logistique de transport. Ces liens se sont intensifiés par l'ouverture du Maroc au tourisme international et le tourisme des Français vient désormais s'ajouter aux mobilités des Marocains entre les deux États, et dans une moindre mesure aux émigrés français au Maroc. Aujourd'hui, dans un même avion qui relie Paris à Agadir, des retraités marocains et français se retrouvent et font vivre ce contre-champ migratoire évoqué plus haut. De quoi permettre de réfléchir à la situation de causalité cumulative probable entre ces deux groupes.

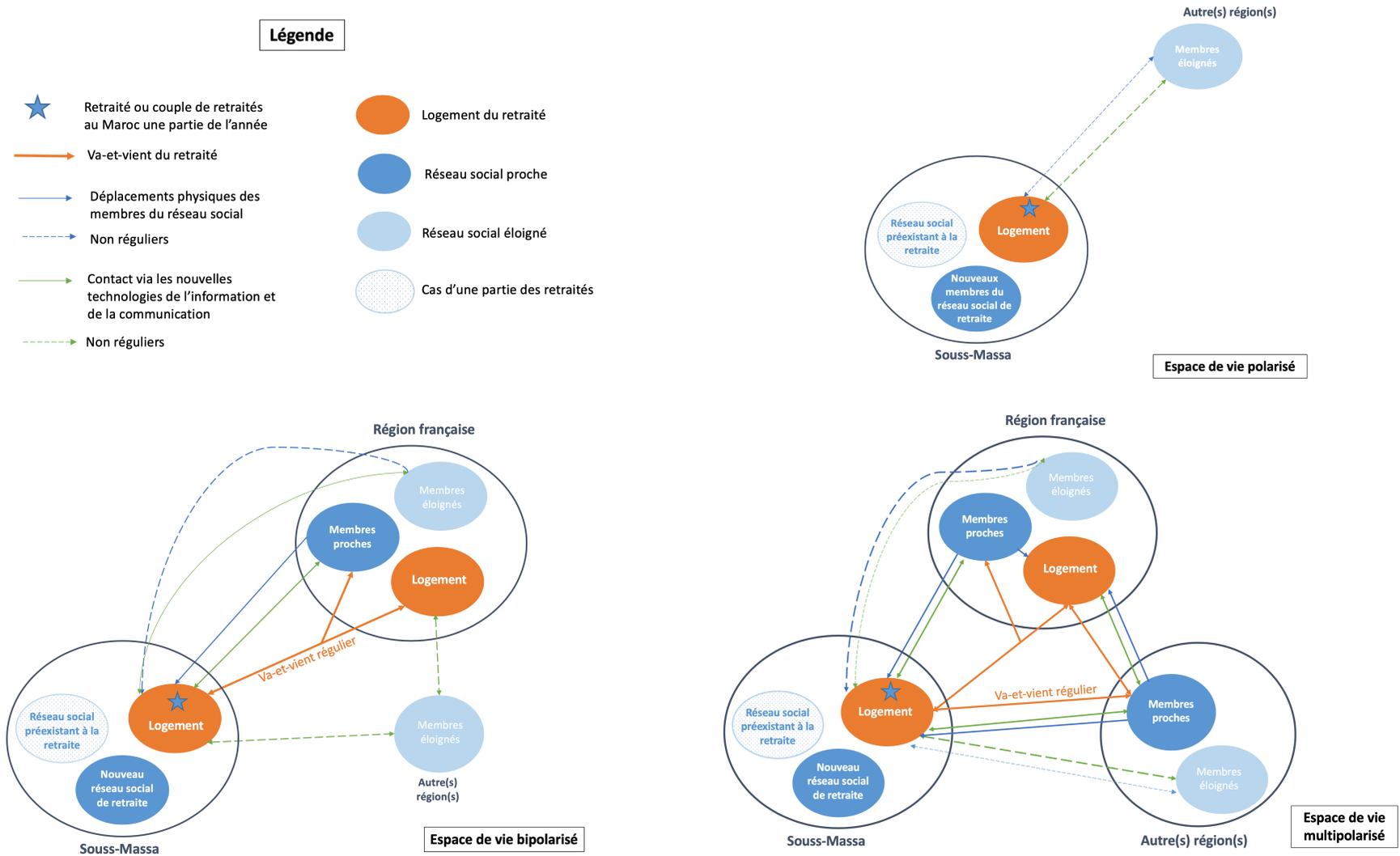
**Mais si la conception du projet est plutôt indépendante de la famille, sa mise en pratique remet les logiques familiales au centre.** En effet, les décisions prises par les retraités en matière de mobilité résidentielle impliquent peu ou pas les membres de l'entourage familial. Ces derniers s'adaptent aux choix des retraités par des visites régulières, une partition en deux du temps familial :

contacts physiques en France, contacts virtuels au Maroc. Dans cette optique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont un moteur essentiel du maintien des liens avec les proches. Quels que soient la nationalité ou l'âge, tous les enquêtés avaient un téléphone portable et la majorité se connectaient régulièrement à internet et aux applications des réseaux sociaux. Mais le projet pour la retraite n'implique pas de se couper des proches en France, et les contacts virtuels ou épisodiques ne suffisent pas à la plupart des retraités. La mise en place de retours réguliers en France ou la partition en deux du temps de résidence au Maroc et en France intègrent alors ces considérations familiales. D'autres considérations pèsent aussi dans les choix et seront abordées dans les prochains chapitres.

À partir des exemples cités et de l'ensemble des retraités rencontrés, quelles que soient leurs nationalités, il est possible de monter en généralité quant aux positionnements adoptés par les retraités en situation de migration de retraite à l'étranger. Nous pouvons en particulier considérer le réseau familial et son positionnement géographique comme déterminants dans les pratiques spatiales des retraités en termes de va-et-vient et de logiques d'installation. L'organisation par les retraités de leurs allers-retours, ou à l'inverse le fait d'être sédentaire au Maroc, dépend pour beaucoup de la présence de leurs proches dans une région française ou non, et de la manière dont les liens sont maintenus avec eux. En schématisant les liens entre les lieux occupés par les retraités, leurs pratiques spatiales et les positions géographiques de leurs proches, trois types d'espace de vie sont proposés, en lien avec leurs réseaux sociaux qui résument ce qui a été observé pour l'ensemble des enquêtés. Ces idéaux-types recourent la première typologie donnée plus haut – qui se basait exclusivement sur les mobilités vers la France et leur agencement – tout en allant plus loin. Ces espaces de vie tels qu'ils sont conçus ici sont amputés des mobilités quotidiennes que l'on retrouve habituellement dans les définitions de tels espaces (Frémont, 1974 ; Robette, 2012). Ce focus sur les mobilités internationales a été choisi afin de se concentrer sur le lien entre le positionnement des membres de la famille et la circulation migratoire entre différents pôles importants de cet espace de vie, dévoilant ainsi des espaces de vie internationaux liés à la retraite. Par ailleurs, ce choix s'est justifié par la préoccupation principale de cette thèse : l'étude des champs et contre-champs migratoires, qui passe outre les mobilités de proximité.

La distinction entre membres proches ou éloignés du réseau social s'est faite sur la base de l'analyse de leurs liens sociaux, forts ou faibles (Granovetter, 1973 ; Lin, 1995). Ainsi, les liens forts concernent le cercle social intime des retraités – souvent des membres de la famille nucléaire – et les liens faibles caractérisent des « relations peu fréquentes et périphériques » (Lin, 1995, p.691). La théorie des liens faibles et forts a été utilisée dans l'analyse de l'accès des individus aux ressources sociales, et a permis de montrer que les liens faibles étaient davantage utilisés en ce sens car ils permettaient d'accéder à des ressources et informations au-delà du cercle restreint intime (Granovetter, 1973).

Figure 21 – Schématisation des espaces de vie des retraités



Conception et réalisation : Jordan Pinel (2020)

Le premier type correspond à un espace de vie polarisé dans la région marocaine, c'est-à-dire à des individus qui ne résident qu'au Maroc et qui gardent peu de contacts en dehors de la région du Souss-Massa, mis à part quelques-uns avec des membres du réseau social à l'extérieur, entretenus par les NTIC ou quelques visites ponctuelles. En ce sens, il correspond au « type 2 » de la première typologie des mobilités donnée plus haut, qui marque une absence de mobilité vers la France.

Le réseau social se compose alors essentiellement d'un réseau amical constitué à la retraite dans le Souss-Massa, et pour certains – notamment pour les retraités originaires du Maroc – d'un réseau social préexistant à l'installation à la retraite, composé notamment de membres de la famille non nucléaire ou d'amis.

Dans le deuxième type, plus répandu au regard des pratiques observées auprès des enquêtés, nous pouvons parler d'un espace de vie « bipolarisé » entre deux lieux de vie choisis à la retraite et deux réseaux sociaux, illustrant une multiplicité des lieux composant l'espace de vie (Lelièvre, Robette, 2006). Il recoupe ainsi essentiellement le « type 1.1 », avec des retraités qui calquent leurs calendriers de mobilité surtout sur les saisons. D'un côté, une région française correspondant le plus souvent au lieu de résidence avant l'installation au Maroc, où les retraités séjournent encore une partie de l'année (en y étant parfois résidents – c'est-à-dire qu'ils y vivent plus de 180 jours par an). Dans cette région, des proches – et notamment les enfants – sont souvent présents et constituent le cœur du réseau social sur place, auquel s'ajoutent parfois d'autres membres du réseau social (famille non nucléaire et amis). De l'autre côté, se trouvent le domicile d'installation dans la région du Souss-Massa (qui existe parfois avant la retraite, notamment pour les retraités Marocains et Franco-Marocains). Il s'agit d'un « nouveau réseau social de retraite », constitué au fur et à mesure du temps passé dans ce nouveau lieu de vie et composé essentiellement d'un réseau amical et de voisinage. Comme dans le schéma précédent, un réseau social préexistant à l'installation à la retraite peut s'y ajouter.

Cette bipolarisation des lieux de résidence des retraités correspond également à celle de leur réseau social principal, c'est-à-dire les proches avec lesquels ils maintiennent un contact régulier – souvent les enfants en premier lieu.

Enfin, le dernier type correspond à une multipolarisation de l'espace de vie et du réseau social correspondant, qui met en avant un ensemble de lieux dans la pratique résidentielle (Dureau, 2002). Par la pratique des lieux et l'expérience, l'espace de vie ne se limite pas ici au lieu de résidence ici (Lelièvre, Robette, 2006), impliquant au minimum trois régions : le Souss-Massa qui correspond au lieu d'installation de la retraite et comprend un nouveau réseau social, voire un ancien qui préexiste à l'installation ; la région française d'origine où se trouve souvent un logement, mais où vivent surtout les proches fréquentés régulièrement ; une troisième région où se trouvent également des proches (en France le plus souvent, parfois au Maroc ou dans un autre État étranger). Le « type

1.2. » de la typologie des mobilités entre dans ce cadre, tout comme le « type 1.1. ». Quelques retraités ont parfois un autre logement dans une région différente de celle de leurs proches. Les contacts sont maintenus avec les proches par des visites régulières dans un sens ou dans un autre, ainsi qu'avec l'aide des NTIC. Dans ce dernier cas, les retraités sont les plus mobiles de l'ensemble des enquêtés, même lorsqu'ils sont résidents au Maroc. Ils effectuent plusieurs allers-retours par an entre le Souss-Massa, les régions d'installation de leurs proches et leur résidence française s'ils en ont une.

Dans la majorité des cas, les aménagements du projet et la circulation régulière vers les lieux de vie des proches montrent que l'implantation et les fonctionnements familiaux continuent d'influencer les positions résidentielles des retraités, même après une migration de retraite vers le Maroc. La famille contribue à créer un espace de vie de la retraite dans deux pays, en divisant cet espace en plusieurs « sous-espaces » liés aux lieux de résidence choisis et aux lieux fréquentés par les proches. La circulation migratoire entre les deux pays contribue à renforcer cet aspect binaire de l'espace de vie à la retraite et le contre-champ migratoire qui s'est constitué, en maintenant les liens entre les deux rives de la Méditerranée. D'une part, rares sont les Marocains et Franco-Marocains qui se coupent définitivement de la France après être retournés vivre au Maroc. D'autre part, les Français renforcent les liens existant entre les deux pays par les contacts qu'ils instaurent dans leurs propres espaces de vie. Dans le chapitre suivant, la réflexion sur l'influence familiale de l'espace de vie à la retraite sera poursuivie, en mettant l'accent sur le logement choisi qui, comme le choix de la destination du Souss-Massa, relève d'un niveau individuel, mais tout en s'imbriquant dans les perspectives familiales.

## Chapitre 4 – La (re)création d'un chez-soi au Maroc

« La rareté des travaux dédiés à la vie privée et à l'espace domestique contraste avec l'abondance de la littérature consacrée à la vie sociale et à l'espace public. Pourtant, les sciences sociales et particulièrement la géographie peuvent-elles ignorer le lieu où nous passons tant de temps, auquel nous consacrons un tel investissement affectif et financier, dans lequel se déroulent les événements parmi les plus essentiels de notre vie, où nous sommes « vraiment nous-mêmes » ? »  
(Staszak, 2001, p.340)

L'espace du chez-soi, que l'on peut entendre comme l'espace domestique, a été pris en compte tardivement par les géographes (Staszak, 2001). Pourtant, le questionnement posé par Jean-François Staszak met en lumière le paradoxe de cette non-prise en compte de l'espace domestique face à l'importance qu'il peut prendre pour les individus. Et finalement, cette micro-géographie a son importance pour analyser les sentiments d'appartenance (Le Bigot, 2017), même dans le cas de résidences secondaires où il a été montré que ce sentiment est fort dans le cas d'investissements choisis et liés à un temps de loisirs (Stedman, 2006). Et la retraite entre entièrement dans cette idée d'espace choisi, en lien avec un temps libre où les loisirs ont une place importante. Ici, le chez-soi intérieur est mis en place à l'étranger, du moins dans un pays où la vie active n'a pas été effectuée. Parfois, ce chez-soi se dédouble : il est à la fois au Maroc et en France. Le champ migratoire, en tant qu'espace relationnel des migrants (Simon, 1979 ; 1981), met en lien les relations sociales et l'espace parcouru par les retraités. Dans ce cadre, ce quatrième chapitre a pour vocation de mettre en évidence les liens entre la création du chez-soi au Maroc et ce cadre migratoire.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le départ à l'étranger n'implique pas nécessairement une coupure avec les proches<sup>107</sup>. Et le projet résidentiel qui paraît à première vue relever de motivations individuelles et de couple, peut inclure la famille dans sa conception ou se modifier pour poursuivre une vie familiale à distance. Comme pour l'agencement de leurs mobilités, le logement des retraités et son implantation prennent une tournure familiale et ne sont pas forcément le reflet d'un hédonisme érigé comme l'unique motivation de la retraite. Lors du colloque « Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités »<sup>108</sup>, Catherine Bonvalet mettait en garde contre un raccourci quant à une potentielle mise à distance de la famille en cas de départ à l'étranger des retraités :

---

<sup>107</sup> Ce point renvoie d'ailleurs à ce qui a été montré dans le champ des études migratoires, où la famille tient une place importante malgré la distance (Carling, 2008 ; Lacroix *et al.*, 2018).

<sup>108</sup> Colloque organisé en 2010 par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

« À propos de la mise à distance de la famille, je crois que nous devons faire attention à la distance géographique et à la distance affective. (...) Il faudrait voir s'il y a des regroupements familiaux pendant les périodes d'été ou à Noël ; est-ce que les enfants viennent beaucoup ? Je pense qu'il faudrait regarder comment les choses fonctionnent. C'est tout le fonctionnement de la famille qu'il faudrait regarder et non pas le couple de retraités. »

(Bonvalet, *in* Huynh, 2010, p.97)

La distance physique n'implique ainsi pas nécessairement une distance sociale – et inversement la proximité spatiale n'est pas synonyme de proximité affective – et il convient de regarder le fonctionnement de la famille dans son ensemble, et non pas seulement en fonction de l'individu retraité et de son couple. Cela renvoie aux dispositifs méthodologiques utilisés dans plusieurs enquêtes biographiques qui ont inclus la famille dans les analyses des pratiques et stratégies, à l'instar de l'enquête « Biographies et entourage » (Bonvalet, Lelièvre, 2005). C'était aussi le point de départ du travail autour de la « Famille à distance » (Imbert *et al.*, 2018), qui plaçait « la famille comme assise des pratiques spatiales » (p.17). Afin d'approcher cette dimension familiale, ce chapitre fait appel aux modes d'habiter (Bonvalet, Dureau, 2000) des retraités au Maroc, qui permettent de saisir les différentes logiques qui les ont conduits à choisir les lieux et les formes de leur installation. Des choix qui ne sont pas anodins et qui, bien qu'empreints d'un fort hédonisme, relèvent les tenants d'un contre-champ migratoire franco-marocain à travers les structures techniques et les réseaux, c'est-à-dire les éléments mis en avant dans la théorie des champs migratoires (Béteille, 1981 ; Simon, 1981 ; Massey, 1990). Ainsi, ce chapitre tentera de répondre aux questions suivantes : Quel est le rôle du logement, et plus généralement du chez-soi dans le fonctionnement du réseau familial, ou de manière plus neutre dans l'agencement des relations familiales ? Et comment cela participe-t-il au contre-champ migratoire franco-marocain, la famille constituant un pilier de ce faisceau de relations formant le contre-champ ?

Deux éléments ressortiront ainsi de l'analyse, mettant en avant une inscription du « chez-soi » au sein du contre-champ marocain de deux façons : en tant que champ relationnel, avec des logiques de localisations résidentielles liées aux réseaux sociaux présents en amont de l'installation. Mais aussi après l'installation, avec une prise en compte du réseau social – notamment familial – dans les modes et formes d'installation ; puis, en tant qu'espace transnational, le logement du Maroc et les objets qui le composent renvoyant à cet espace relationnel mis en avant dans la constitution d'un champ migratoire (Simon, 1981). Le « chez-soi » est ainsi la notion centrale qui sera mobilisée

dans ce chapitre, tout comme celle de « l'habiter »<sup>109</sup>. La première implique la dimension psychosociale d'un lieu affectif où l'individu se sent en territoire connu et qui relève de l'intimité (Serfaty-Garzon, 2003). La seconde notion relève, dans une certaine conception, des pratiques et des savoirs habitants et de l'appropriation d'un territoire du chez-soi, qui implique la relation affective aux lieux (Lazzarotti, 2007). Les deux sont complémentaires et serviront l'analyse dans ce chapitre. En particulier, dans une situation où le chez-soi se trouve « à l'épreuve des mobilités », pour reprendre les mots de Perla Serfaty-Garzon (2006) qui évoque la (re)construction d'un chez-soi en situation d'émigration et une remise en question de l'interprétation sédentaire du chez-soi par l'habiter. Cette interprétation du chez-soi se retrouve d'ailleurs dans l'hypothèse de « l'habiter poly-topique » de Mathis Stock (2006) selon laquelle l'individu peut s'identifier à plusieurs lieux, y compris des lieux lointains. Ainsi, les pratiques habitantes peuvent se reproduire dans d'autres lieux, devenant poly-topiques. Il évoque d'ailleurs l'âge et le cycle de vie comme paramètres explicatifs, avec des lieux choisis en fonction des besoins. Ainsi, ces notions « fonctionnent » dans la réalité étudiée ici : l'habiter ne se résume pas au logement, tout comme le « chez-soi » dépasse le logement matériel.

Le contenu de ce chapitre a donc aussi pour ambition de constituer un apport dans la définition du « chez-soi », en particulier en situation de migration et de retraite, avec l'idée que le « chez-soi » ne se résume pas au logement, mais aussi à des pratiques qui contribuent à recréer un sentiment de familiarité, surtout en situation de résidence à l'étranger. Ce dernier point renvoie d'ailleurs aux limites complexes de l'espace domestique mis en avant par Béatrice Collignon et Jean-François Staszak (2003). Ils avaient par ailleurs avancé en introduction de l'ouvrage la notion de « cycle de vie », qui a son importance dans la constitution du « chez-soi ». Les études en gérontologie ont montré l'importance du logement et de sa stabilité pour les personnes âgées (Delsalle, 2015 ; Dreyer, 2017), en mettant en avant des motivations à rester dans le « chez-soi ». Or, avec la migration de retraite, il y a une modification de ce « chez-soi » qui se recrée ou se transforme. Le terme « recréer » un chez-soi peut sembler inadéquat pour les retraités nés au Maroc et retournant dans leur pays d'origine, puisqu'ils sont considérés dans la littérature comme retournant dans leur « chez-eux ». Ce n'est pas exactement la logique qui va être suivie ici : nous les considérons comme des retraités recréant un espace de vie dans un nouvel espace lié à leur retraite, car même si cet espace est connu pour avoir été vécu, il ne l'a pas été dans la période de la retraite. Ils sont souvent

---

<sup>109</sup> Qui a amené à questionner le concept d'habitat en géographie, souvent « employé comme synonyme de logement » (Fijalkow, Lévy, 2008, p.20). La nature de l'habitat est polysémique, mais il peut être défini « comme l'organisation des habitations sur un espace donné » (source : Géoconfluences). Ainsi, les formes d'« habitats informels » (Imbert *et al.*, 2018) montrent des formes d'habitat qui ne sont pas des logements et que la statistique publique peine à intégrer dans les formes de recensements en particulier car « le logement ordinaire est le point d'entrée pour la réalisation du recensement de la population » (*Ibidem*). Il en est de même pour le camping-car, que l'on peut considérer comme une forme d'habitat (Fratì, 2019), bien qu'informel et difficilement quantifiable car pas ou peu pris en compte par la statistique publique. Ici, il a donc été choisi de l'intégrer comme une forme d'habitat mobile dans cette enquête, à l'instar de la catégorie « habitat léger, mobile et éphémère » (Mésini, 2011).

considérés dans la littérature comme des individus de « l'entre-deux » (Schaeffer, 2001 ; 2004 ; Charef, 2003), avant d'être considérés essentiellement au prisme d'un « retour » ou d'un « non-retour » (Daum, 2007 ; Petit, 2007). Bien qu'ils aient fréquenté régulièrement leur région d'origine qu'ils affectionnent, ils ont été socialisés en France depuis longtemps, et l'affection pour le lieu d'origine et sa pratique récurrente ne sont à mon sens pas déterminants pour les considérer comme de « retour »<sup>110</sup>. De plus, dans le cas de migrations de retraite intranationales, des départs vers les régions d'origine sont constatés mais pourtant rarement considérés comme « de retour », car c'est le franchissement de la frontière et la nationalité qui divergent pour les retraités marocains<sup>111</sup>. Enfin, certains Français sont nés au Maroc et y ont passé leur jeunesse, pourtant là c'est souvent la nationalité qui prime pour qu'ils soient considérés dans une migration de retraite hédoniste plutôt que « de retour ».

En prenant en compte les dimensions du « chez-soi » évoquées, ce chapitre abordera le lien entre le logement, l'espace domestique et le contre-champ migratoire à partir de trois points permettant de voir ce qu'est un « chez-soi » dans la migration de retraite au Maroc. Les choix des modes d'habiter seront également évoqués. Ils visent la création de ce « chez-soi » au Maroc, mais dépendent aussi de réseaux et infrastructures inhérents au contre-champ migratoire. Ensuite, la prise en compte de la famille dans les aménagements résidentiels permettra de mettre en avant l'émergence d'un nouvel espace familial au sein du contre-champ. Enfin, une facette « bicéphale » du « chez-soi » sera abordée avec le second logement en France, qui s'inscrit dans un espace relationnel constituant ce contre-champ migratoire.

## 1. Être chez soi au Maroc

Catherine Bonvalet et Françoise Dureau (2000) ont mis en avant différentes stratégies résidentielles distinguant divers « modes d'habiter ». Tout au long de l'enquête, les facteurs qu'elles ont présentés

---

<sup>110</sup> Plusieurs études sur les migrations de retour ont d'ailleurs montré qu'en étant socialisés une très grande majorité de leur vie dans le pays d'accueil, certains migrants ne se retrouvaient plus dans leur région d'origine, ce qui influe parfois sur leur volonté de ne pas rentrer au pays. C'est notamment ce que rapporte l'enquête PRI : « Pour la plupart, rester en France allait de soi, ce qu'ils « légitiment » par deux principales raisons : y avoir des enfants ou de la famille (39,8%) et « se sentir bien en France » (24,4%). » (Attias-Donfut *et al.*, 2005, p.40).

<sup>111</sup> La juriste Marie-Françoise Valette questionne également la possibilité de considérer ces immigrés non plus en fonction de leur État de nationalité, mais de celui où ils ont vécu, finalement de l'État du « chez-soi », subjectif et parfois multiple. Elle relève que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et surtout le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) évoquent le droit de quitter « son pays » et non pas l'État de sa nationalité. Le terme donne la possibilité d'envisager un décalage entre le contour du cercle des nationaux d'un État et le contour du cercle de ceux pour lesquels tel État est leur propre pays, sans pour autant qu'ils en aient la nationalité (Valette, 2013). Nous sommes parti sur cette base de travail lors d'un colloque sur les migrations internationales, que je reprends aujourd'hui afin de ne pas considérer les retraités marocains comme rentrant automatiquement « chez eux » : « Ainsi, ne pourrait-on admettre qu'une personne ayant mené toute sa vie professionnelle dans un État, où elle a souvent élevé ses enfants, considère celui-ci comme son pays ? » (Pinel, Valette, 2018).

– tout comme dans les travaux avec Anne-Marie Fribourg (Bonvalet, Fribourg, 1990) – ont été confrontés aux éléments récoltés sur le terrain. Nicole Mathieu (2012) explique que le « mode d'habiter » permet d'appréhender les relations entre les lieux et les individus, mettant une nouvelle fois en avant la nécessité de penser l'investissement des lieux avec les liens sociaux. La présence des retraités au Maroc se traduit par différents modes d'habiter, qui ne se réduisent pas au logement et à son agencement, mais qui comprennent aussi des pratiques socio-spatiales donnant l'impression du « chez-soi » : fréquentation des commerces, pratique des loisirs, relations amicales... Ce sont ces aspects qui vont être analysés dans cette partie en procédant par échelles du « chez-soi » : du Maroc au logement, en passant par le quartier.

Dans la constitution du « chez-soi », les retraités procèdent à des arbitrages pour prendre des décisions qui se traduisent par des modes d'habiter plus ou moins spécifiques. Ainsi, dans cette première partie, nous avons souhaité mettre en avant ces arbitrages dans les choix de localisation et les modes d'implantation au Maroc qui ne sont pas anodins, et dans lesquels les infrastructures et les réseaux locaux jouent un rôle important. Ce constat permet d'ailleurs de relier les questions résidentielles aux mécanismes du contre-champ migratoire dans lequel elles s'insèrent, tout en mettant en regard les pratiques des différents acteurs du contre-champ.

Les éléments d'analyse seront présentés de manière « chronologique », en fonction des différentes étapes de l'installation au Maroc qui seront rattachées systématiquement à cette notion du « chez-soi ». Chaque étape vient ainsi bâtir une part du « chez-soi » au Maroc à différentes échelles.

## **1.1. La mise en place du chez-soi**

### **1.1.1. Le temps de la prospection**

La première étape de l'installation au Maroc ne concerne quasi exclusivement que les Français, les retraités d'origine marocaine ayant une connaissance préalable du terrain<sup>112</sup>. Il s'agit de s'approprier ce nouvel espace de retraite en le découvrant, en le parcourant et surtout en prospectant pour une installation future. Dans cette étape, une dizaine de retraités se sont contentés de venir une première fois en vacances à Agadir – par facilité souvent, puisqu'il s'agit de la ville la plus touristique de la région, offrant un large choix de locations touristiques et étant desservie par un aéroport

---

<sup>112</sup> Les Marocains et Franco-Marocains enquêtés montrent que les lieux d'installation sont déjà connus de longue date, quasiment tous – excepté une Franco-Marocaine – en sont originaires et sont installés à la retraite dans la commune d'origine ou dans une commune des alentours. Il n'y a donc pas eu de prospection pour eux dans la région avant de décider de s'y installer à l'année ou une partie de l'année.

international – et de chercher un appartement ou une villa à louer ou à vendre, avant de revenir pour une installation. C'est le cas par exemple de Claude et Caroline qui en 2006 souhaitaient s'installer au soleil une partie de l'année, et qui connaissaient Marrakech mais voulaient l'éviter car ils jugeaient la ville trop polluée. Ils sont donc venus en vacances, une semaine dans un hôtel du secteur touristique, sous une formule « *All inclusive* » et ont visité la ville, notamment en prenant un taxi pour découvrir les lieux les plus importants de la ville. En discutant avec le chauffeur, ils ont expliqué leur envie de s'installer prochainement et donc de chercher un appartement en ville, si possible avec un extérieur. Le chauffeur s'est donc improvisé agent immobilier en jouant de son réseau social pour trouver des appartements en vente, et finalement l'appartement parfait pour le couple : dans une petite résidence calme, avec deux chambres et surtout une terrasse privative. À la fin de leur semaine de vacances, l'appartement était acheté. Tous n'achètent pas bien sûr<sup>113</sup>, et Amanda par exemple ne connaissait pas Agadir, contrairement à son époux. Elle est donc venue pour la première fois en s'installant directement dans une location meublée pour six mois, afin de « tester si ça lui plaisait ». Convaincue, elle est revenue l'automne suivant, en prenant cette fois-ci une location à l'année afin de pouvoir s'y installer plus durablement.

Cette rapidité de décision ne se retrouve pas systématiquement. Pour une bonne partie des retraités français, il s'agissait de venir à Agadir pour voir si les lieux pouvaient leur plaire à la retraite. Le projet de s'y installer était donc déjà présent, mais en réflexion, et la localisation n'était parfois pas encore arrêtée, le projet se fait alors par étapes progressives. La première s'opère sous la forme d'un séjour touristique, souvent dans un hôtel offrant le « tout inclus » et pour une durée comprise entre une et deux semaines. À la différence de la plupart des touristes qui, à travers cette forme de vacances, se contentent souvent de rester au sein de l'hôtel (Le Bigot, 2017) et dans les lieux touristiques (plage et marina), les retraités ayant déjà en tête une future installation s'écartent du secteur touristique pour aller vers les quartiers centraux. Et c'est lors de ce premier séjour qu'ils font des prospections pour trouver des locations, regardent les offres immobilières des agences dans le centre-ville, ou discutent de façon informelle avec des personnes rencontrées sur place qui leur permettent d'obtenir des informations quant au marché immobilier, quant aux lieux à choisir, à visiter. Cela les conduit à la deuxième étape qui consiste à effectuer un nouveau séjour à Agadir, mais par leurs propres moyens, souvent dans un hôtel-appartement<sup>114</sup> ou en appartement. Ce séjour est souvent plus long et fait office de « vacances-test » afin de voir si en passant un séjour long, le charme de la région opère toujours. Si c'est le cas, le séjour suivant est encore plus long, avec soit une location meublée de longue durée, soit l'achat d'un appartement. Entre la première et la

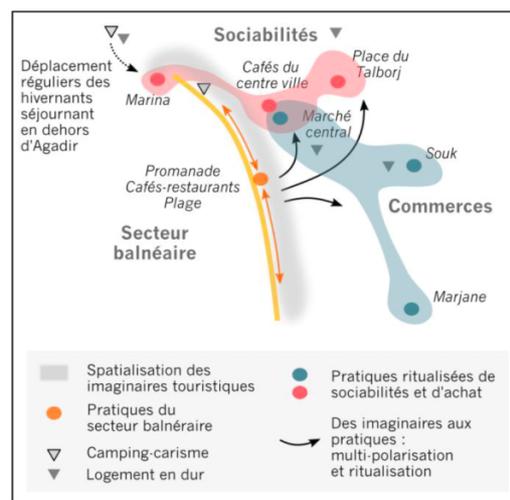
---

<sup>113</sup> Un tableau recensant le nombre de propriétaires, locataires et camping-caristes est disponible et analysé un peu plus loin dans le chapitre.

<sup>114</sup> Il s'agit d'appartements permettant l'indépendance (avec cuisine et/ou séjour), mais sous la forme d'un accueil hôtelier.

deuxième étape, les rencontres permettent d'obtenir des informations importantes, et donnent une vision « locale », ou en tout cas des informations provenant de personnes qui résident dans la ville et offrent ainsi leurs conseils<sup>115</sup>. Ces derniers sont d'autant plus pertinents pour des nouveaux venus qu'ils proviennent de retraités installés dans le Souss-Massa, ayant souvent eu des critères de recherche similaires aux leurs pour leur propre installation. Ces rencontres permettant les échanges et conseils se produisent notamment grâce à des discussions avec d'autres retraités croisés à la plage ou dans les cafés et restaurants des quartiers centraux. C'est dans ces lieux que s'opèrent le plus facilement les contacts entre touristes et retraités français hivernants ou résidents. Ils avaient été mis en avant par Brenda Le Bigot (2017) comme des hauts lieux de sociabilité des hivernants (Figure 22), qui contrastaient avec l'imaginaire touristique d'Agadir réduit à sa marina (Photographie 1) et sa plage (Photographie 2). Or, les pratiques des retraités que nous avons interrogés sur place, tout comme de ceux enquêtés par Brenda Le Bigot, montrent une pratique urbaine de proximité, de consommation et de sociabilité dans les quartiers centraux.

**Figure 22 – Schématisation des pratiques des hivernants à Agadir au regard de l'imaginaire touristique**



Source : Brenda Le Bigot (2017), p.412.

Note : Ce schéma met en avant le secteur balnéaire, regroupant la plage jusqu'à la marina et bordé de cafés et restaurants dont la clientèle principale est constituée de touristes européens, marocains ou du Moyen-Orient (notamment en été pour ces derniers). Ces lieux, plus chers que le reste de la ville, sont fréquentés par les hivernants et résidents essentiellement pour des promenades, parfois pour consommer une boisson. À l'inverse, les lieux des quartiers centraux, inscrits sur le schéma comme « Commerces » et « Sociabilités » sont les lieux quotidiens privilégiés des retraités : ils y fréquentent les restaurants et cafés et y font leurs courses – soit au souk, soit au marché central. Ces lieux agissent alors comme des endroits de rencontre et de sociabilité entre retraités. Même s'ils sont moins fréquentés par les touristes (dont beaucoup s'éloignent peu du secteur balnéaire), certains s'y rendent et notamment les retraités touristes envisageant de s'installer qui souhaitent alors parcourir et visiter la ville. Ce sont ces lieux qui peuvent parfois permettre la rencontre entre retraités installés et retraités touristes.

<sup>115</sup> Ces recherches de conseils pour l'installation existent aussi en ligne à travers les réseaux sociaux et les blogs. Les retraités enquêtés ne l'ont pas ou peu évoqué durant les entretiens, mais lors de recherches en ligne, il a été possible d'observer des échanges de ce type, des questions d'ordre pratique et des demandes de conseils sur des forums, entre retraités souhaitant s'installer au Maroc et retraités déjà installés.

**Photographie 1 – Marina d'Agadir**



Source : Jordan Pinel, 2015, Agadir.

**Photographie 2 – Plage d'Agadir**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : Les deux photographies montrent les représentations principales véhiculées sur Agadir qui forment l'imaginaire touristique. La longue plage se termine par la marina au pied de l'ancienne *kasbah* (détruite par le séisme de 1960). Il s'agit de zones de chalandises, bordées de nombreux hôtels touristiques, restaurants, cafés et boutiques fréquentés essentiellement par les touristes ou la classe moyenne marocaine. Les prix y sont souvent plus élevés que dans les commerces du centre de la ville, ou des quartiers périphériques.

En attendant un rendez-vous avec une retraitée hivernante en terrasse, une discussion a pu être entamée avec un couple de retraités, touristes, qui projetaient une installation prochaine, comme je le relate dans mon carnet de terrain :

« Je suis assis sur la terrasse du Café Tafarnout, en plein centre, en attendant Ghislaine pour notre première rencontre. Elle fréquente le lieu régulièrement, notamment avec des amis français et parce que les pâtisseries y sont excellentes. J'avais déjà entendu des éloges sur cette pâtisserie lors de mon terrain de 2015 car beaucoup des enquêtés y allaient. Le café est sur l'avenue Hassan II, qui relie tous les principaux commerces centraux de la ville. La terrasse est quasiment pleine, avec autant de Marocains que d'Européens (j'entends parler allemand, mais aussi français). À côté de moi est assis un couple de personnes âgées, que j'ai salué d'un « bonjour » en arrivant. À leur réponse, j'en ai conclu qu'ils étaient français. J'ai donc engagé la conversation. Il s'agit de leur quatrième séjour touristique à Agadir ; les deux premières fois ils ont séjourné dans un des gros hôtels de la plage. Depuis leur dernier séjour, ils sont dans un « appart-hôtel » où ils peuvent cuisiner. Le prix est moins élevé, ce qui leur a permis de venir un mois, au lieu de deux semaines à l'hôtel. Ils ont eu ce « bon plan » par des retraités français hivernants avec lesquels ils avaient sympathisé dans un café. Ils envisagent de s'installer, mais peut-être juste trois mois, en tant que touristes, en louant un appartement. »

(Carnet de terrain, le 17 novembre 2017, Agadir)

Cette discussion informelle avec ce couple de touristes montre les contacts qui peuvent se créer entre touristes souhaitant devenir hivernants et les actuels hivernants ou résidents. Les seconds forment les détenteurs de l'information et se placent en tête de pont dans le champ migratoire en tant que migrants actifs, pour reprendre les termes de Torsten Hägerstrand (1957) mettant à jour les mécanismes sociaux du champ migratoire évoqués dans le premier chapitre. L'importante communauté française retraitée joue donc un rôle dans la diffusion de l'information et dans le fonctionnement du contre-champ migratoire, par les rencontres qu'elle peut faire au Maroc avec les retraités volontaires pour la migration, et par des témoignages promotionnels qu'elle peut apporter en amont, attirant par là des retraités de France. Ces témoignages peuvent être de leurs fait, *via* des réseaux sociaux – amicaux ou familiaux – qui leur sont propres, mais ils peuvent aussi être initiés par les médias ou des organismes immobiliers. Ainsi, plusieurs reportages télévisés, diffusés en France à heure de grande antenne, montrent le départ de Français au Maroc et beaucoup de retraités témoignent de tous les aspects positifs<sup>116</sup>. Ainsi, lors des entretiens, plusieurs retraités ont évoqué que leur premier contact avec le Maroc, en tout cas l'émergence de l'idée d'une installation pour la retraite, est venue suite au visionnage d'un reportage télévisé sur la présence de retraités au Maroc. De quoi faire germer l'idée de la première étape d'un séjour touristique, à Agadir notamment, qui est souvent mise en avant comme étant un lieu de prédilection pour la migration de retraite. L'un de ces reportages a été cité à plusieurs reprises par des retraités installés dans les années 2006 – 2007, il a été diffusé dans le journal télévisé de France 2 en décembre 2005<sup>117</sup>.

Ce type de médiatisation joue sans nul doute sur la promotion et la diffusion d'un mode de vie hédoniste à la retraite, où la migration vers le sud du Maroc – que ce soit dans le Souss-Massa ou dans la région de Marrakech – permet une amélioration de la qualité de vie. Ainsi, les expériences des retraités français ayant d'ores et déjà effectué une installation au Maroc participent à encourager la migration d'autres Français, sur le modèle du *feedback* et des notions de migrants « actifs » et « passifs » mis en avant dans les études migratoires (Hägerstrand, 1957 ; Pourcher, 1964 ; Courgeau, 1970). Cette influence de réseaux intermédiaires, liés à la présence d'une communauté française importante au Maroc, se traduit ensuite par le développement d'infrastructures économiques, touristiques ou associatives en lien avec cette présence retraitée et qui participent à guider les « candidats à l'émigration » dans leur accès au logement.

---

<sup>116</sup> En guise d'exemples, nous pouvons citer un reportage pour le journal télévisé de France 2 datant de 2016 : [https://www.youtube.com/watch?v=tj\\_VtOwd05Y](https://www.youtube.com/watch?v=tj_VtOwd05Y) ou un reportage sur France 3 diffusé en 2018 : <https://cutt.ly/hawyiMz> (Consultés le 02/06/2020).

<sup>117</sup> Le reportage est consultable sur l'inathèque et date du 11/12/2005 : <https://cutt.ly/LawyIcG> (consulté le 02/06/2020). Il montre essentiellement Marrakech, mais insiste sur des prix de l'immobilier très abordables pour les Français – ce que confirme la diffusion d'un entretien avec une agente immobilière –, ainsi que sur les aspects météorologiques et paysagers qu'offre la région. Les propos s'appuient aussi sur le fait qu'il est observé de très nombreuses installations depuis quelques années, on peut d'ailleurs entendre plusieurs retraités témoigner du quotidien de leur retraite au Maroc.

L'exemple de Gérard et de sa femme est une illustration probante de la présence du champ migratoire en amont de l'installation : « À l'époque, on était en retraite et ma femme a vu à la télévision une émission sur le Maroc, et on y parlait de Dyar Shemsi près de Taroudant. Et elle me dit « Tiens ce serait sympa le Maroc ». J'ai trouvé ça très étonnant car ça sortait de nulle part, mais elle était sérieuse. » (Gérard, 71 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise). L'idée d'une retraite au Maroc émerge par le reportage télévisé visionné par l'épouse de Gérard. C'est notamment un exemple résidentiel qui attire son attention. La communauté française retraitée joue alors un rôle de réseau et les infrastructures économiques de ce champ sont mobilisées dans la recherche du logement par Gérard. Les agences immobilières – nous reviendrons sur ce point spécifique dans la sous-partie suivante –, mais également les lignes aériennes soutenues qui permettent un vol rapide près du logement français des enquêtés, participent pleinement à la faisabilité rapide du projet migratoire et résidentiel du couple. Cet exemple permet de comprendre comment le logement participe à la dynamique du contre-champ migratoire à travers un effet réseau et structurel défini dans la théorie du champ migratoire. Les facteurs contextuels jouent ici sur la décision individuelle de migrer, comme l'avancait Douglas Massey (1990) : la migration du couple est rendue plus simple par une communauté nationale déjà très présente sur place, qui a gardé des liens forts avec la France, permettant ainsi une baisse des coûts de la migration, un développement des infrastructures techniques et économiques facilitant l'installation et démontrant ainsi l'effet cumulatif.

**Le choix de localisation est donc facilité par la présence de retraités français dans cette région et par la couverture médiatique de ces installations qui contribue à leur promotion.**

La contribution des retraités à cette promotion montre une forme de *feedback* qui se matérialise dans des lieux « relais » qui sont les principaux lieux fréquentés par les touristes et les retraités hivernants et résidents, notamment dans les cafés. **Ces réseaux sont un élément constitutif de ce contre-champ migratoire.**

#### 1.1.2. Trouver un « chez-soi quand on est français

Plusieurs canaux plus ou moins formels existent pour trouver un logement au Maroc. Cette étape de la recherche du logement fait partie du processus de création d'un chez-soi au Maroc, c'en est la partie « matérielle ». Ces canaux peuvent être exposés en fonction de leur degré de formalité : des associations formelles au réseau communautaire informel – représenté surtout par le « bouche-à-oreille ».

L'un des premiers contacts que peuvent avoir les retraités souhaitant s'installer dans la région est l'Union des Français de l'Étranger (UFE). Forte de son millier d'adhérents, l'association est devenue à Agadir un pilier de la vie associative française<sup>118</sup>. Elle tient trois permanences par semaine, ce qui leur permet d'accueillir du public, de se faire connaître et de donner des renseignements et conseils utiles à l'installation et aux démarches administratives à effectuer<sup>119</sup>.

C'est lors d'une de ces permanences qu'une membre du bureau nous a expliqué que l'UFE recevait régulièrement des retraités néo-arrivants ou des touristes qui souhaitaient s'installer pour la retraite. Ceux-ci adhèrent alors à l'association, ce qui leur permet de s'intégrer au sein de la communauté française et d'obtenir des conseils en matière de fiscalité, de démarches administratives et immobilières. Un fascicule est alors transmis aux nouveaux membres (Photographie 3), rassemblant toutes les informations et adresses utiles sur Agadir, parmi lesquelles celles d'agences immobilières et promoteurs immobiliers (Photographie 4). Le responsable d'une des agences immobilières citées dans le fascicule nous a expliqué que cette présence leur permettait d'obtenir plus facilement la confiance de nouveaux arrivants qui ne savent pas toujours vers qui se tourner s'ils veulent acheter un bien immobilier ou même louer pour une longue durée :

« Effectivement, nous avons un partenariat avec l'UFE parce qu'ils nous connaissent et savent que nous sommes des professionnels fiables. C'est donc un gage d'assurance pour les nouveaux arrivants, essentiellement des retraités, qui ne connaissent pas forcément la ville. Donc l'UFE nous les envoie et c'est un excellent réseau pour nous, qui fonctionne et vers qui les Français qui s'installent vont rapidement. Et en compensation nous faisons des baisses des frais d'honoraires. »

(Agent immobilier, Agadir, novembre 2017)

---

<sup>118</sup> L'UFE est une association française ayant des branches dans différentes régions du monde. La section d'Agadir a connu ces dernières années une importance grandissante, devenant même la section la plus importante après celle de l'Algarve, si l'on en croit l'une des secrétaires de l'association rencontrée en 2018. L'association tente d'une part d'orienter ses membres dans les démarches administratives liées à leur situation d'immigrés – l'UFE utilisera l'expression « Français de l'étranger » sur son site –, et d'autre part de créer du lien au sein de la communauté par diverses activités. Source : <http://agadir.ufe.org/qui-sommes-nous-> (Consulté le 31/03/2020). Plusieurs témoignages associent l'association à un fond politique « de droite », « libéral » et/ou « conservateur », contrairement à une autre association importante sur le plan international, l'Association des Français de l'Étranger (ADFE), plutôt ancrée à « gauche ».

<sup>119</sup> L'association tient également une permanence par semaine à Tiznit.

**Photographie 3 – Guide de l'adhérent à l'UFE, 2016-2017**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

**Photographie 4 – Extrait du guide de l'adhérent à l'UFE, rubrique « S'installer à Agadir et région »**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : Le livret présente également les différentes activités (sections) proposées par l'UFE, donnant tous les rendez-vous importants de l'année. Il conseille de nombreux commerces, cafés et restaurants, proposant des réductions pour les détenteurs du livret. Les pages « S'installer à Agadir et région » conseillent des agences immobilières et promoteurs immobiliers ayant des offres dirigées vers les retraités français (parmi lesquelles Dyar Shemsi), mais également des cuisinistes, des commerces d'ameublement, d'outillage ou de décoration d'intérieur. Tous proposent des réductions pour les adhérents de l'UFE (une baisse des frais d'agences par exemple).

Ces agences et promoteurs immobiliers bénéficient d'une publicité assez importante dans la ville, mais aussi sur le web, si bien que les touristes retraités souhaitant s'installer disposent d'une offre importante et visible. C'était le cas de Gérard, qui était cité en exemple à la fin de la sous-partie précédente, venu à Agadir pour la première fois dans le but d'acheter un bien immobilier pour la retraite :

« Alors ce que j'ai fait, c'est que je suis allé sur internet, j'ai tapé « Agadir », j'ai sorti les agences immobilières et j'ai pris des rendez-vous avec trois agences. La semaine suivante, on prenait l'avion de Marseille à Agadir et trois jours après on signait le compromis de vente de notre appartement. On a acheté sur plan et donc pendant les travaux, on est venus à plusieurs reprises et on en a profité pour interroger l'UFE sur les démarches à suivre, notamment administratives. »

(Gérard, 71 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise)

Un deuxième moyen de recherche de logement, plus informel, est mobilisé lorsque les retraités souhaitant acquérir ou louer un bien ne passent pas par ce type d'infrastructures immobilières. Ils passent par un « bouche-à-oreille » qui se crée par les rencontres qu'ils effectuent les premiers jours et semaines dans le Souss-Massa, ou alors par un réseau local qu'ils connaissent déjà. Marie connaissait ainsi une amie qui résidait à l'année au Maroc, et c'est cette dernière qui s'est chargée

de lui trouver un appartement en location dans un quartier assez peu éloigné du centre. Francine et son époux ont quant à eux trouvé l'appartement en « demandant tout simplement » à un couple avec lequel ils avaient sympathisé dans un restaurant du centre. Le couple d'hivernants à Agadir s'est renseigné pour eux auprès de son réseau social et leur a transmis les informations qu'il avait récoltées. Quant à Jacques, la première fois qu'il est venu à Agadir, il a loué un appartement par internet dans une résidence du centre-ville. Une fois sur place, en discutant avec les voisins, il a appris qu'un appartement était à vendre dans l'immeuble et il a fini par l'acheter.

**Le réseau commence à se construire au moment de la première arrivée au Maroc, au moment de la prospection**, et il permet d'accéder à l'offre immobilière, foncière ou locative, sans avoir à passer par une structure intermédiaire. Les conseils fournis par les retraités sur place, mais aussi par les représentants consulaires ou associatifs, permettent ensuite d'avoir une idée des tarifs, tout comme des adresses de professionnels comme les notaires.

Pour les Marocains et Franco-Marocains, la situation est quasiment toujours différente de celle des Français, compte tenu de leurs connaissances du lieu d'installation à la retraite et de sa fréquentation depuis de nombreuses années.

### 1.1.3. Trouver un « chez-soi » quand on est né au Maroc : Réseaux locaux et lieux de sociabilité des émigrés « de retour »

Les retraités enquêtés nés au Maroc n'avaient pas besoin de passer par l'étape intermédiaire de la prospection pour trouver leur « chez soi ». En effet, comme il s'agit du pays dans lequel ils ont grandi – le retraité parti le plus jeune en France avait alors 19 ans –, ils connaissaient l'espace choisi pour la retraite. *A fortiori* car ils sont tous – à l'exception d'une Franco-Marocaine – originaires de la région du Souss-Massa et se sont installés dans les environs des lieux de leur enfance, dans lesquels ils sont régulièrement revenus durant leur vie active. Cela vient rappeler les séjours annuels au pays d'origine mis en avant dans la littérature sur l'émigration maghrébine en France (Schaeffer, 2001 ; Attias-Donfut, 2004). Pour trois d'entre eux, le logement habité au Maroc est celui des parents dont ils ont hérité, seul ou avec leur fratrie. Soit le logement leur appartenait dès la succession, soit la part des frères et sœurs a été rachetée. Pour Ahmed, hivernant au Maroc, le logement appartient aussi à ses deux sœurs, dont l'une d'elle vit également dans la maison avec ses enfants. Pour sept autres, le logement a été construit ou acheté pendant la période active en France en préparation de la retraite et se situe soit dans la commune d'origine, soit dans une commune environnante. Après avoir passé plusieurs séjours estivaux chez leurs parents pendant les premières années de l'émigration, ces retraités ont pu avoir leur propre logement et s'est alors mis en place un « nomadisme prolongé et [une] sédentarisation inachevée » (Pinson, 1999, p.73). Enfin, pour

neuf autres enquêtés, il s'agit d'un logement acheté au moment de la retraite<sup>120</sup>, ou quelques années après et il ne se situe pas dans la commune d'origine – celle des parents – mais dans une commune environnante ou dans la ville la plus proche (Tiznit ou la périphérie d'Agadir). Pour ces retraités, il est intéressant de remarquer que le logement est souvent trouvé à partir des réseaux sociaux locaux – amicaux ou familiaux – qui s'activent notamment grâce au bouche-à-oreille qui permet de faire circuler les informations foncières. Ainsi, les infrastructures de type agences immobilières ou promoteurs immobiliers ne sont pas ou peu mobilisées par ces retraités. Mehdi explique ainsi comment il a trouvé sa maison, qu'il habite environ six mois dans l'année :

« *M* : En fait, c'était très simple. On voulait venir vivre ici avec ma femme parce qu'on aime bien Tiznit et on y a des amis et de la famille, alors on leur a dit qu'on cherchait et en discutant avec les gens, on a su que cette maison était à vendre et donc on a parlé avec le propriétaire et voilà après on a négocié.

*J.P.* : Et tu avais visité d'autres maisons ?

*M* : Oui, parce que c'est vrai que du coup plusieurs personnes nous ont dit « tiens celle-ci elle est à vendre », ou « peut-être que lui il voudrait vendre la sienne », alors on a dû en voir deux ou trois autres. Mais c'est celle-ci qui nous a plu.

*J.P.* : Donc c'était du bouche-à-oreille, à partir des gens que vous connaissiez ici ?

*M* : Oui voilà, ici ça marche comme ça. Tu as juste à dire que tu cherches à acheter et les gens te disent ce qui est à vendre, c'est à l'ancienne tu comprends ? Pas besoin de vendeur ! »

(Mehdi, 71 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien épiciers)

Le « à l'ancienne » fait clairement référence à ce système du réseau social local pour trouver un bien immobilier, en mobilisant le voisinage, les amis ou la famille, qui mobilisent à leur tour leurs propres réseaux locaux.

Dans le cas des Marocains ou Franco-Marocains, la recherche de logement se fait donc de manière plus informelle que pour les Français – ou de manière peut être « plus classique » du point de vue de la société marocaine – car il y a déjà une connaissance du pays et des réseaux sociaux locaux.

La seule retraitée sortant des schémas venant d'être décrits et qui se rapproche de celui des Français est la Franco-Marocaine non originaire du Souss-Massa. Pour cette retraitée originaire du Rif oriental, le logement choisi se situe dans la résidence fermée Dyar Shemsi. Au moment de la retraite en France, elle songe avec son époux, français, à partir vivre au Maroc. Même si sa famille –

---

<sup>120</sup> Tous les retraités marocains et franco-marocains sont propriétaires du logement qu'ils fréquentent au Maroc, comme nous le verrons dans le Tableau 11 exposé plus loin.

membres de la fratrie, neveux ou cousins – vivent dans le nord ou à Casablanca, elle préfère la région du Souss-Massa pour des raisons climatiques. Ne connaissant que très peu cette région, le couple passe alors par le promoteur pour trouver une location au sein de la résidence fermée. Lors de notre première rencontre, ils envisageaient d'acheter une des maisons du complexe résidentiel, mais préféraient « tester » quelques mois en location plutôt que de se précipiter en achetant. Au bout d'un hiver passé dans la résidence, ils décident d'acheter une propriété dans la résidence, meublée, et vendue par le promoteur immobilier de la résidence.

Ce dernier exemple montre qu'il n'est pas exclu que les retraités émigrés de retour passent par les mêmes infrastructures et réseaux que les retraités français, même si ces cas semblent assez rares. Pour la majorité des retraités retournant dans leur région d'origine, le réseau permet de pallier le manque d'informations après une longue période de résidence à l'étranger. Cependant, les Marocains et Franco-Marocains ont plutôt montré une forte connaissance des questions foncières dans le milieu où ils se réinsèrent. Ils n'ont finalement jamais été totalement absents, sont revenus régulièrement et ont pu acheter ou faire construire des biens immobiliers au cours de la vie active. D'ailleurs, certains des retraités ayant acheté au Maroc au moment de la retraite avaient au préalable fait construire ou acheté un bien qu'ils ont revendu. Ce point, qui sera évoqué dans le dernier chapitre, montre surtout des stratégies résidentielles de réadaptation du logement au vieillissement. Se réinsérer dans un lieu qu'ils connaissent en retournant non pas simplement au Maroc, mais dans la région d'origine, c'est aussi un gage de sécurité pour une réinsertion au sein d'un réseau social qui partage les mêmes pratiques culturelles. Les intentions de retour des migrants marocains en Europe ont déjà été étudiées (Harrami, 2006 ; De Haas, Fokkema, 2010 ; 2011), nous n'allons donc pas revenir sur les facteurs facilitant ou freinant une décision de retour. Mais nous pouvons évoquer la réinsertion du retraité marocain dans un réseau social local, notamment car ce sont souvent les conditions matérielles, socio-économiques du retour qui sont abordées (Harrami, 2006), et assez peu les géographies affectives (Bastide, 2013). Plusieurs auteurs ont mis en avant les liens qui peuvent se distendre entre le migrant et la communauté d'origine, et qui sont potentiellement des freins à la volonté d'un retour (Massey *et al.*, 1987 ; Guilmoto, Sandron, 2000), en particulier à l'âge de la retraite où le nombre d'années passées dans le pays d'accueil a souvent dépassé celui des années passées dans le pays d'origine (Attias-Donfut *et al.*, 2005a ; Gallou, 2005). Des cas d'isolement social ont ainsi été constatés et seront abordés dans le chapitre 5.

Cependant, pour les Marocains, les relations qui ont été observées continuent d'être marquées par la migration. Elles tournent bien sûr souvent autour de relations quotidiennes ou de voisinage établies avec les personnes qu'ils croisent le plus souvent dans les espaces quotidiens : mosquées, souks, cafés, épiceries. Mais pour le nouveau réseau social qui se forge à la retraite, on en retrouve souvent la source dans le point commun de la migration : anciens migrants en France ou parfois

en Europe se fréquentent, deviennent amis. Ceci est permis par l'émergence de quelques associations ciblées autour des retraités marocains de retour de l'étranger, qui les aident dans leurs démarches administratives (Leblanc, Pinel, 2020), ainsi que la « Maison des Marocains du Monde », structure déconcentrée du ministère des Marocains Résidant à l'Étranger et des affaires de la migration. À Tiznit, plusieurs contacts de retraités ont été obtenus par ces structures où les retraités se croisent et font connaissance, en particulier autour de leurs problèmes administratifs communs.

Ces rencontres se font également en dehors des associations. Dans certains cafés de Tiznit par exemple, beaucoup de retraités ayant travaillé en France se côtoient au quotidien. Ces lieux permettent de se retrouver entre individus ayant eu des parcours migratoires similaires et « ils expliquent que l'un de leur principal plaisir quand ils sont au Maroc, est de se retrouver entre amis de France, du Maroc et d'ailleurs pour prendre un thé ou un café, permettant de ne pas s'enfermer dans une forme d'isolement » (*Ibidem*). Ce ne sont bien sûr pas des groupes formels, mais des échanges quasi quotidiens s'observent, avec parfois des conseils et des suivis des problèmes des uns et des autres. À Tiznit, deux cafés ont été assez cruciaux dans ma rencontre avec les retraités de retour. D'une part, « La Ville Nouvelle » dont la position centrale entre la ville moderne et la médina en fait un lieu très populaire. Il a d'ailleurs été possible d'y croiser quotidiennement aussi bien des retraités marocains que des camping-caristes français. D'autre part, « Au Plaisir », café plus excentré dont la clientèle est essentiellement marocaine. Beaucoup de retraités de retour le fréquentent, en particulier car le propriétaire est le fils d'un ancien émigré. D'ailleurs, le nom même du café fait référence à la ville « d'adoption » de cet émigré et de sa famille : Plaisir, dans les Yvelines.

Ces lieux de sociabilité ne permettent pourtant pas à certains de contrer l'isolement social d'un retour, comme nous le verrons dans le cinquième chapitre. Cependant, le réseau social de ces retraités et leurs lieux de sociabilité restent marqués par la migration. **Le réseau migratoire et le réseau social à la retraite se confondent en quelque sorte, et permettent de percevoir la continuité du champ migratoire avec la retraite** : le retour n'a pas lieu n'importe où, mais au sein de localités connues et fréquentées régulièrement depuis l'enfance, où le réseau social est soit déjà présent, soit renouvelé facilement par un partage d'expériences communes.

#### 1.1.4. Un chez-soi des Français localisé au sein d'un réseau social lié à la retraite

Pour les Français, la mise en place du « chez-soi » dans le Souss-Massa coïncide avec celle d'un réseau social lié à la retraite. Comme nous venons de le voir, il joue parfois un rôle non négligeable dans les choix opérés en matière de logement, mais également dans les choix de localisation.

Formant un groupe « nouveau » qui n'a souvent pas d'attaches sociales au Maroc, les Français opèrent des logiques de regroupement qui montrent que le choix de la localisation du « chez-soi » est aussi motivé par cette communauté française. À l'instar des Marocains et Franco-Marocains qui se réinstallent dans leur région d'origine, les Français s'installent dans cette région particulière sous l'effet de ce contre-champ migratoire : les infrastructures techniques que nous avons évoquées, mais aussi par des réseaux qui les guident jusqu'au Souss-Massa et non pas ailleurs.

Pour la majorité des Français, le réseau social au Maroc est nouveau et c'est une certaine aisance qui ressort des entretiens à propos de sa constitution. La plupart des Français décrivent des facilités de contacts parce qu'ils se trouvent tous dans la même situation d'immigration<sup>121</sup> au Maroc, dans la même période du cycle de vie, et aussi parce que plusieurs canaux existent pour effectuer de nouvelles rencontres entre Français : l'Union des Français de l'Étranger (UFE) évoquée précédemment, mais aussi l'Institut français d'Agadir, l'église catholique Sainte Anne (Agadir) et plusieurs autres associations moins importantes en termes d'effectifs<sup>122</sup>. Des canaux de diffusion des événements français et francophones existent également<sup>123</sup>. Ils étaient ainsi 30 Français à avoir été ou être encore membres de l'UFE. Celle-ci organise plusieurs activités hebdomadaires : initiations au golf, cours de poterie, cours de dessin et de peinture, chant, théâtre, tennis de table, séances de jeux de cartes, ou encore une randonnée organisée deux fois par semaine (Photographies 5 et 6).

La présence de ces réseaux français et des activités qu'ils proposent est l'un des facteurs attractifs de la région pour une installation à la retraite selon les propos de plusieurs enquêtés, notamment car s'installer dans une région avec une faible présence française serait source d'ennui selon certains. Anne, qui a vécu à Kénitra<sup>124</sup> avant de vivre à Agadir, explique l'importance pour elle d'avoir une communauté nationale présente : « Si tu veux, en partant on s'était dit « chouette, pas trop de Français, on va avoir la paix ! », sauf qu'en fait on s'ennuie vite seul... Et donc en venant à Agadir c'était aussi un gage pour nous d'avoir plus de connaissances, d'activités en dehors. » (Anne, 64 ans, Française, résidente à l'année, veuve, sans activité professionnelle). Amanda confirme que c'est uniquement grâce à l'UFE qu'elle a pu nouer des relations amicales et qu'elle occupe principalement son temps libre : « J'ai des relations ici uniquement par l'UFE. Sans l'UFE, ce serait l'horreur. Je m'ennuierais à mourir ! » (Amanda, 63 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne commerçante).

---

<sup>121</sup> Le terme n'est pas ou peu utilisé par les retraités eux-mêmes, qui parleront de « vie à l'étranger » le plus souvent.

<sup>122</sup> Parmi lesquelles « Français du Monde », « l'Amicale francophone de Taroudant » ou « Duster Club Agadir », dont plusieurs membres ont été rencontrés.

<sup>123</sup> L'un des plus connus des Français était le « Le Blog d'Agadir » de Michel Terrier, retraité français installé dans le Souss-Massa ; en ligne : <https://agadirmichelterrier.wordpress.com> (Consulté le 31/03/2020).

<sup>124</sup> Kénitra est une ville située sur la côte atlantique nord, près de Rabat.

**Photographies 5 et 6 – Sortie randonnée suivie d'un repas convivial, organisés par l'UFE**



Source : Jordan Pinel, 2018, Taghazout.

Note : Les randonnées organisées par l'UFE ont lieu deux fois par semaine et sont suivies par une cinquantaine de membres. Celle représentée sur les photographies avait lieu autour de Taghazout, au nord d'Agadir. Elle a rassemblé une quarantaine de participants et avait son importance en étant organisée à la mi-mars, c'est-à-dire au moment où les hivernants commencent à rentrer en France. Cette « randonnée du partage », comme elle est couramment appelée, est donc traditionnellement suivie d'un repas convivial avec les randonneurs et quelques autres membres de l'UFE qui se joignent à eux après la marche. Le repas était cette fois-ci organisé au bord de l'eau, non loin de Taghazout où la randonnée se terminait. Ces randonnées hebdomadaires sont aussi un moyen de se familiariser avec la région pour ceux qui viennent d'arriver, et de découvrir la région et notamment les espaces naturels autour d'Agadir (les randonnées se font généralement à un maximum d'une heure de route autour de la ville).

Il s'agit donc effectivement d'un moyen pour faire de nouvelles rencontres, dans sa communauté nationale. Et c'est justement ce qui gêne plusieurs retraités rencontrés qui se refusent à intégrer l'association, voire qui la condamnent : « On n'a pas besoin de ce genre de trucs, où on n'est qu'entre Français. Moi ils me fichent la honte, ils s'installent ici, restent entre eux, ne font aucun effort d'intégration... bref, c'est ce qu'on appellerait du communautarisme en France. » (Pierre, 77 ans, Français, en couple, résident une partie de l'année, ancien restaurateur). Et certains se sont donc fait un réseau social par d'autres biais, moins formalisés. Mais il demeure que la plupart de ces réseaux se font entre Français, qu'ils soient membres ou non d'une association d'émigrés français, notamment car les lieux de loisirs et de socialisation sont les mêmes (Figure 22). Les relations observées montraient quelques amitiés solides et suivies depuis une dizaine, voire une quinzaine d'années pour les premiers arrivés dans le Souss-Massa. Certains groupes d'amis se sont formés, organisent des dîners, se rejoignent à la plage, au souk, etc. Quelques retraités hivernants ont expliqué se retrouver en France, passer des vacances chez les uns ou chez les autres. Parfois ces séjours se font à l'étranger : deux couples d'amis sont ainsi partis en croisière en Russie, quand quelques autres, randonneurs au sein de l'UFE, ont gravi ensemble le Kilimandjaro. Deux couples de camping-caristes qui se sont rencontrés au camping font aujourd'hui route ensemble et après leur séjour au Maroc, passent deux mois dans le même camping espagnol. Le réseau social se prolonge donc parfois au-delà du Maroc, selon un principe communautaire électif.

Dans la mise en place de ce nouveau réseau, la retraite au Maroc est qualifiée de « nouveau départ » par certains : le passé des autres est inconnu, tout comme leurs moyens financiers. Une retraitée, partageant cette opinion, explique néanmoins que de son point de vue, les relations nouées au Maroc sont éphémères et uniquement composées de connaissances plutôt que d'amitiés. Du jour au lendemain, ils peuvent s'oublier les uns les autres car leur vie au Maroc fonctionne comme une bulle, de laquelle ils sortent en rentrant en France. Des amitiés pour six mois en somme : « Tu as l'impression que quand les gens se sont cassés d'ici, ça y est, ils ont repris leur autre monde et c'est fini. Il y a la parenthèse Agadir et leur vie. » (Française, en couple, hivernante). Il s'observe en tout cas la construction d'un « entre-soi » (Le Bigot, Pinel, 2019) qui est constitutif de la construction d'un chez-soi. En effet, le fait de nouer des amitiés et de se faire un réseau social de Français aide à recréer de la familiarité dans un pays étranger, et donc à se sentir « chez-soi ».

Les relations avec les Marocains sont peu présentes et montrent une difficulté à sortir l'entre-soi communautaire. Cet entre-soi, bien que parfois critiqué, est en fait l'un des aspects attractifs de la région pour les retraités qui s'installent. Si beaucoup de retraités évoquent la culture marocaine et la qualité de l'accueil marocain comme des atouts positifs contribuant à l'installation au Maroc – et plus particulièrement dans le Souss-Massa –, il y a en réalité peu de contacts avec la population locale. Ainsi, lorsqu'il est demandé à Jacques s'il fréquente quelques Marocains ici, il répond : « Tu sais, c'est compliqué parce qu'on a une culture tellement différente. On ne peut pas vraiment se lier d'amitié avec eux. En plus ils restent assez chez eux, donc on ne peut pas trop accéder à leurs maisons, être invités. » (Jacques, 70 ans, Français, en couple, résident à l'année, ancien directeur technique). Ainsi, l'intégralité de ses fréquentations au Maroc étaient des Français. Finalement, l'hospitalité et la gentillesse des Marocains (et des Amazighs) souvent décrites par les Français, montrent surtout la perception qu'ils en ont à partir des contacts quotidiens. Il s'agit de contacts de quartier, de voisinage, des rapports d'échanges commerciaux (souks, artisans, épiciers, etc.) ou des rapports employeurs/employés pour ceux qui emploient du personnel à domicile. Les rapports Français/Marocains ne sont pas réellement « amicaux » dans un cadre plus privé, intégré au chez-soi. Parmi les rares retraités français à compter des Marocains dans leurs relations proches, se trouvent notamment les personnes ayant épousé des Marocains (deux femmes et un homme), qui fréquentent par conséquent les familles et amis de leurs époux ou épouse ; ou bien des personnes fréquentant régulièrement des couples mixtes franco-marocains. Sinon, les contacts avec les Marocains se font peu et dans un contexte précis lié au commerce, à l'artisanat et aux rapports de domesticité, avec les aides ménagères et les gardiens notamment. Pourtant, plusieurs Français disent regretter cette situation et auraient préféré mieux s'insérer dans la culture locale et rencontrer davantage la population berbère. Certains soulèvent la différence de culture comme un frein pour se lier d'amitié avec la population locale. Et finalement, quelques-uns finissent par dire qu'ils ne cherchent pas d'amitiés marocaines puisque les amitiés avec les Français sont présentes et se font

facilement. Certains rejettent l'idée-même que des Marocains s'immiscent dans les activités de Français dans le Souss-Massa. Une retraitée expliquait par exemple : « L'Institut français d'Agadir organise des repas, des soirées régulièrement, et bien il y a plein de Marocains qui viennent, du coup je n'y vais plus. C'est l'Institut français ! On ne devrait donc qu'être entre Français, pour pouvoir se retrouver et là on ne peut même pas. » (Française, 68 ans, hivernante, en couple).

Cette phrase, la retraitée l'a prononcée au cours d'un repas organisé par plusieurs retraités et auquel j'avais été convié. L'une des participantes, revenue sur ces propos, les a dénoncés avant d'expliquer que de nombreux retraités installés au Maroc étaient dans cette pensée « coloniale ». Elle – qui est née au Maroc sous le Protectorat – a même commencé à parler de son époux et d'un proche en termes peu élogieux :

« C'est curieux, mais mon mari a l'air de se rapprocher des gens qu'on a connu quand j'étais gamine, sous la colonisation et qui abusaient un peu quoi... Qui prenaient les Marocains pour le bas-peuple quoi. Ça me gêne un petit peu. (...) Et quelquefois, surtout de mon mari il faut dire ou d'un de ses copains qui vient souvent, il y a des réflexions qui me gênent quoi. Il y a quand même un peu de... Ils disent qu'ils ne sont pas racistes, mais il y a toujours un petit quelque chose qui me gêne dans leurs propos qui sont souvent très limites. »

(Française, 74 ans, résidente une partie de l'année, en couple, sans activité)

Les positionnements politiques cristallisent aussi en partie les critiques de certains retraités envers d'autres, soit à partir des discussions entendues lors de rassemblements, soit par les résultats des élections françaises à Agadir. C'est ce qu'explique Patricia, retraitée française mariée à un Marocain, qui réside Agadir depuis 2009 :

« Moi ils me font honte franchement. Quand vous voyez que le Front National est souvent dans le peloton de tête à Agadir, ça me fait rougir d'être française ! Ils viennent là, ils sont accueillis par un autre pays et après ils vont voter un parti raciste, qui rejette le partage culturel ? Une honte vraiment ! Je ne sais pas ce que ces gens font là ! »

(Patricia, 74 ans, Française, en couple, résidente à l'année, ancienne pharmacienne)

Afin de connaître ces tendances politiques et de les comparer avec celles des autres consulats au Maroc, il a été possible de recenser les résultats affichés en ligne pour les dernières élections. Ils montrent que le parti d'extrême droite effectue des scores plus élevés dans le consulat d'Agadir que

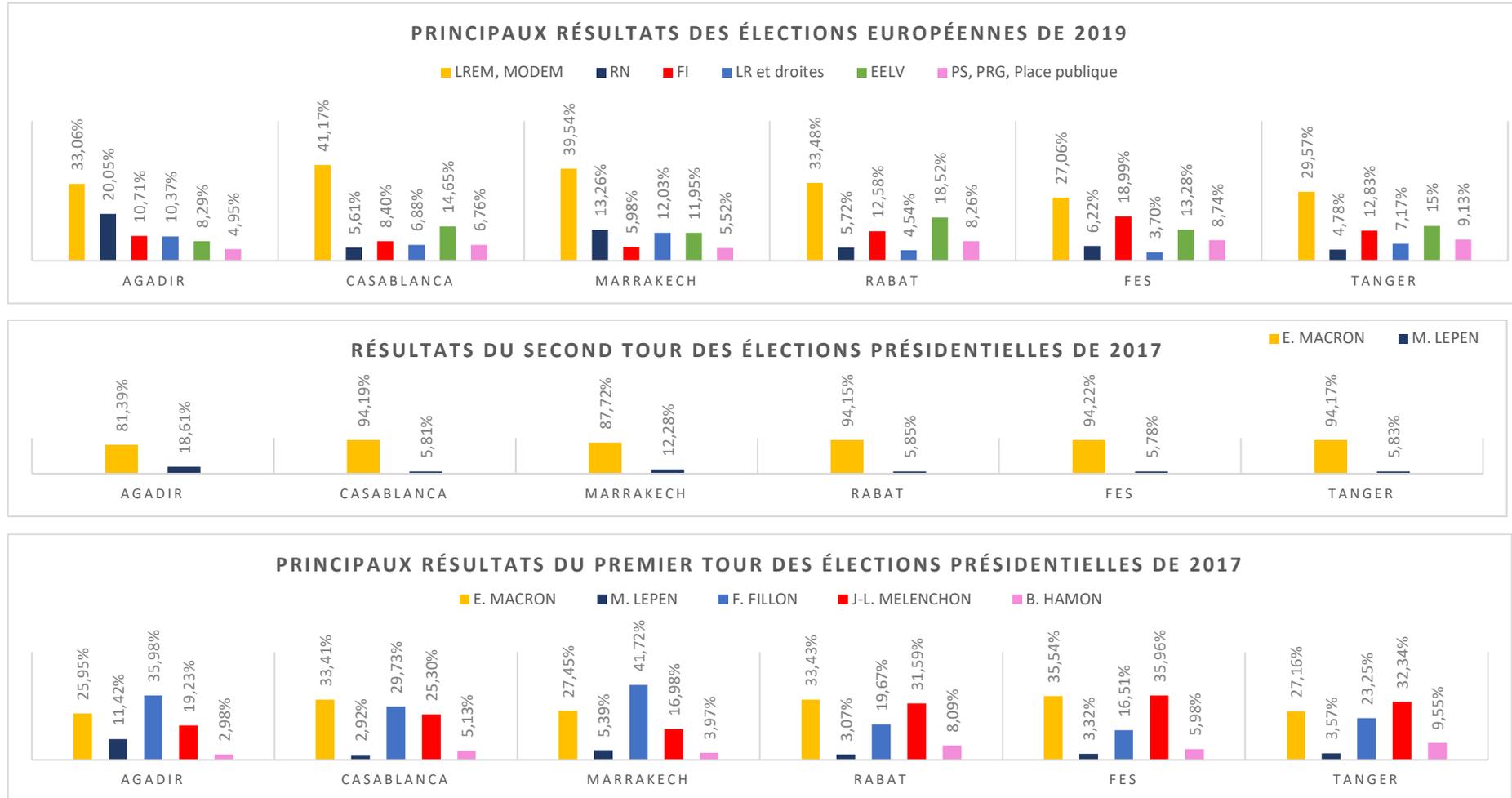
dans les autres consulats du Royaume (Tableau 10). Aux dernières élections européennes par exemple, la liste étiquetée Rassemblement National a fait 20,05 %, contre des résultats compris entre 4,5 % et 6,2 % dans les autres circonscriptions (exception faite de Marrakech où le parti a fait plus de 13 %). Pour les présidentielles de 2017, il en est de même, la candidate Marine Le Pen obtient 11,42 % à Agadir, contre des résultats entre 2,9 % et 5,4 % dans les autres consulats ; au second tour elle obtient 18,61 %, soit trois fois plus que dans les autres circonscriptions – exception faite de Marrakech. La République en Marche et le candidat Emmanuel Macron font de très bons scores, à l'instar de ce qui s'observe dans le reste du Maroc. À l'inverse, des partis de gauche comme Europe Écologie Les Verts ou le rassemblement autour du Parti Socialiste font des scores moins bons à Agadir que dans le reste du pays. Pour La France Insoumise, les résultats sont également moyennement plus faibles que dans le reste du Maroc. À l'inverse, la droite républicaine – et notamment le candidat Fillon en 2017 – fait un excellent résultat en se plaçant en tête à Agadir, bien plus haut que dans les résultats des autres circonscriptions (excepté Marrakech encore une fois).

Nous pouvons constater par ces résultats que la population française résidant et votant à Agadir<sup>125</sup> – qui n'est pas que retraitée, il faut le rappeler – s'ancre plus dans un vote de droite, libéral ou conservateur, que vers un vote de gauche.

---

<sup>125</sup> Les taux de participation pour le consulat d'Agadir sont de 29,46 % pour les élections européennes de 2019, et de 53,88 % et 52,13 % pour le premier et le second tour des élections présidentielles de 2017. Ils sont en moyenne plus élevés que pour l'ensemble des taux de participation des autres consulats au Maroc.

**Tableau 10 – Principaux résultats des élections européennes de 2019 et présidentielles de 2017 dans les circonscriptions consulaires françaises au Maroc**



Source : Sites des consulats français au Maroc. Compilation et présentation : Jordan Pinel (2020).

Note : Par souci de clarté : les résultats présentés pour les élections européennes et le premier tour des élections présidentielles ne comprennent que les candidats et listes ayant recolté le plus de voix. Les couleurs utilisées pour les représenter sont celles qui sont fréquemment utilisées dans la représentation médiatico-politique.

Le vote pour le parti d'extrême droite fait certes de meilleurs résultats que dans les autres consulats, mais il reste inférieur aux résultats du parti en France. Cependant, c'est cette question pour le vote Front National, ou Rassemblement National à présent, qui a cristallisé plusieurs des conversations politiques que j'ai pu avoir ou entendre de manière informelle avec des enquêtés, et qui a suscité des critiques ou à l'inverse des discours banalisant ce vote. Dans les critiques, des retraités tiennent le même discours que celui de Patricia face à leur incompréhension d'un vote vers l'extrême droite, qu'ils associent à un discours xénophobe et raciste qui de prime abord ne semble pas correspondre à un choix de vie à l'étranger, encore moins dans un pays musulman. Un retraité a évoqué la question politique en entretien, en dénonçant des propos et des choix de vote qui vont à l'encontre de leur choix de vie en migration :

« C'est dégueulasse. Ils votent LR, FN, en critiquant les politiques migratoires, les invasions, etc. et en fait eux-mêmes sont migrants. Donc c'est ok pour eux, mais pas pour les autres. Et Agadir, niveau politique c'est très coloré droite quand-même... L'UFE aux dernières élections a donné des consignes très claires de vote à droite. Donc des gens comme moi et ma compagne, qui sommes bien à gauche, c'est gênant parfois. Pas tant le vote que les propos qui peuvent être entendus quoi. »

(Français, 72 ans, hivernant, en couple)

Ce retraité lie alors ces positionnements politiques à une forme de postcolonialisme, à une position de migration qui ne correspond pas au vote qui est effectué.

Des formes de néo-colonialisme sont visibles et s'inscrivent pleinement dans les critiques émises sur le tourisme international Nord/Sud, qui peut être perçu comme une forme de domination à l'échelle mondiale (Doquet, Le Menestrel, 2006 ; Peyvel, Gibert, 2018) et de post-colonialisme (Boukhris, Peyvel, 2019). Ce sont ces rapports qui ont généré le tourisme et les imaginaires essentialisés et exotiques en direction des populations du Sud (Boukhris, Chapuis, 2016 ; Le Bigot, 2017) et dont nous retrouvons des traces dans le tourisme international et dans les mouvements migratoires Nord/Sud (Bourel, 2016 ; Chaib, 2016 ; Peraldi, Terrazzoni, 2016a ; 2016b). Dans le cas des hivernants français au Maroc, Brenda Le Bigot (2017) relevait justement que : « L'une des continuités marquantes pour le cas des hivernants, est le rapport à l'Autre marqué par l'exotisme, teinté lui aussi d'un imaginaire ambivalent entre touristique et colonial. » (p.130). L'aspect postcolonial de ces migrations internationales est un élément qu'il convient bien sûr d'avoir à l'esprit tout au long de ce travail doctoral. Bien qu'il ne soit pas le fer de lance de l'analyse, les

lectures que nous avons faites dans ce domaine nous permettent d'avoir à l'esprit les rapports de domination qui se jouent ici. Nous pouvons en tout cas constater que les localisations choisies par ces retraités correspondent globalement à celles de l'ensemble de la communauté française retraitée et que cette présence était un élément attractif dans les choix résidentiels effectués.

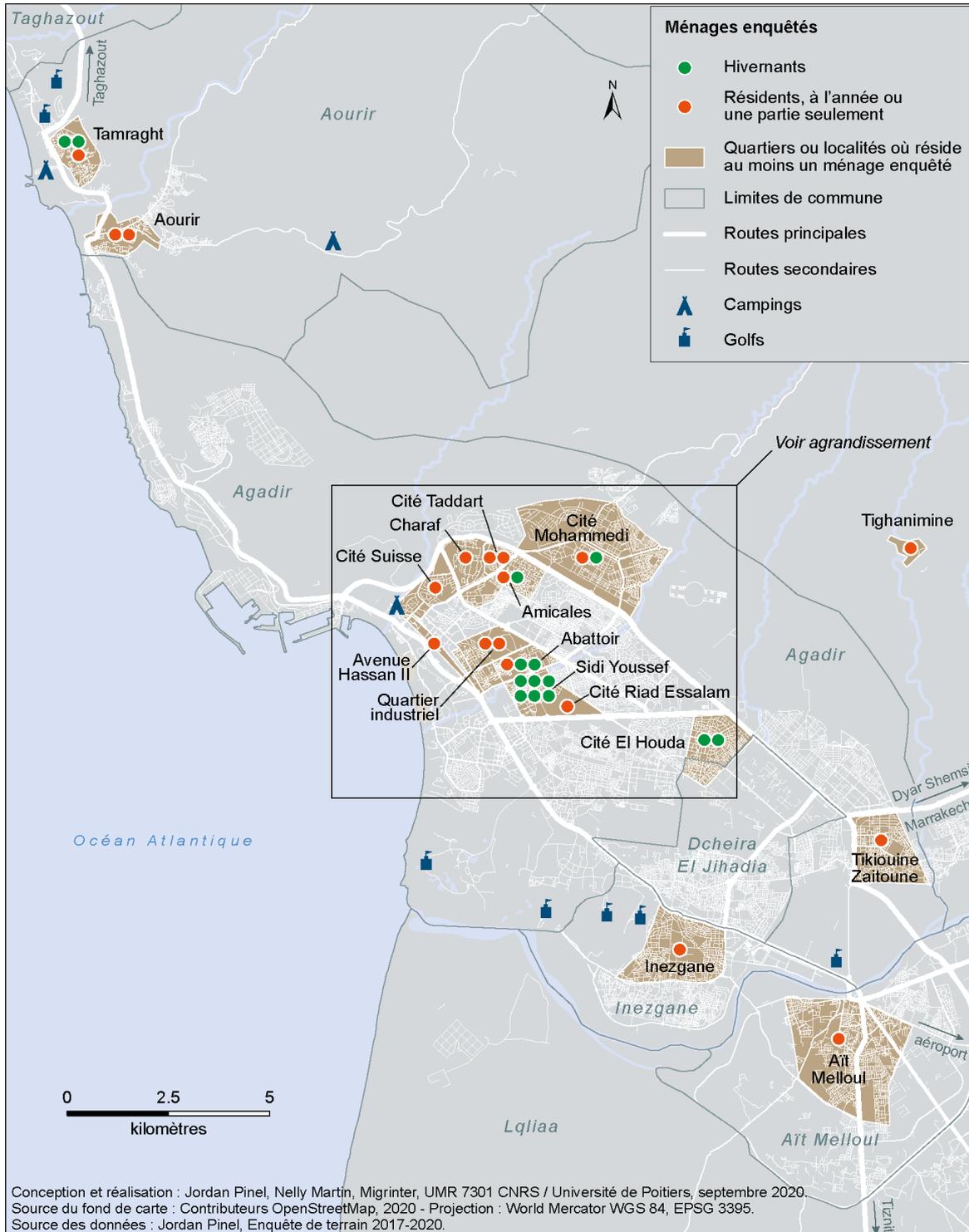
À partir des premiers réseaux mis en place au Maroc, des démarches effectuées et des infrastructures en place (agences immobilières, promoteurs, associatifs), les retraités souhaitant s'installer se forgent une connaissance du marché immobilier local, des lieux d'implantation de la communauté retraitée et des modalités d'accès aux biens (fonciers ou locatifs). Le réseau communautaire détient ainsi un rôle primordial dans l'accès à l'information autour du logement, permettant de réinscrire la constitution du « chez-soi » dans la perspective du contre-champ migratoire. **Le « chez-soi » ne se résume pas qu'à un logement, mais repose aussi sur les relations sociales communautaires – l'entre-soi – qui aident à se sentir chez soi, dans un environnement familial.**

## 1.2. Un « chez-soi » entre éloignement et attractivité des centres urbains

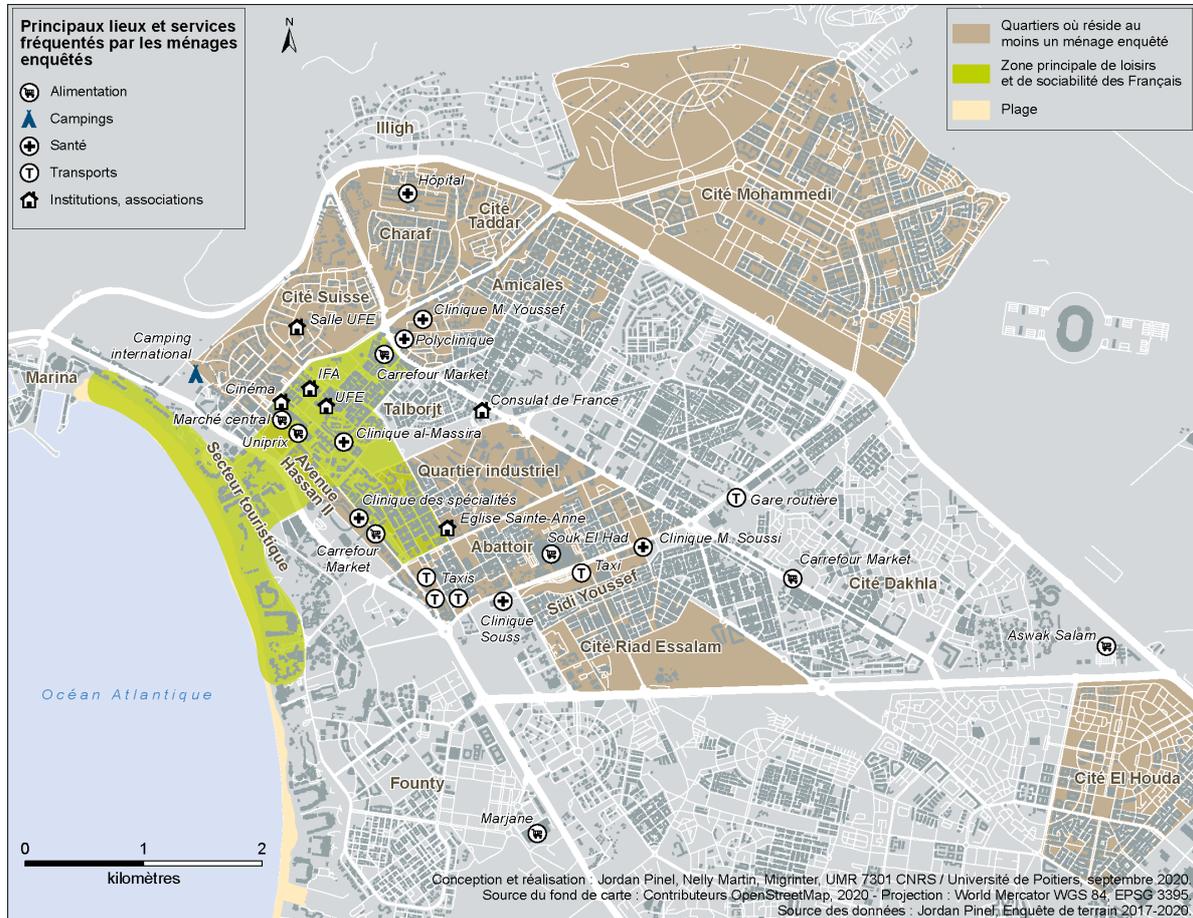
Dans la réflexion sur l'installation et le choix du lieu d'implantation, au-delà de l'échelle nationale, puis régionale, intervient aussi une échelle locale de réflexion qui est celle du lieu de vie choisi et du quartier, où on retrouve des logiques relatives à la proximité et l'accès aux services, ainsi qu'à l'espace public. Deux logiques ambivalentes s'observent alors dans les choix qui ont été opérés par les retraités.

La proximité avec les services – commerciaux, de loisirs, parfois aussi de santé – constitue une première stratégie, ce qui conduit à privilégier une installation dans un centre urbain à l'instar d'Agadir ou de Tiznit. La majorité des enquêtés ont ainsi choisi de vivre en milieu urbain et expliquent ce choix par la possibilité qu'ils ont d'accéder à de nombreux services et à une vie sociale de proximité. Ainsi, pour Agadir, les quartiers choisis – qu'ils soient dans le centre de la ville ou plus en périphérie – ont toujours à disposition des commerces de proximité de type épiceries, mais aussi des réseaux de transports publics (taxis ou bus) permettant un accès rapide (et peu cher) à l'ensemble de la ville. De fait, beaucoup de retraités ne sont pas motorisés au Maroc, puisque la plupart des activités qu'ils pratiquent peuvent se faire à pied au sein de la ville. Être présent dans un des quartiers d'Agadir permet d'avoir accès à l'ensemble des lieux de loisirs et de sociabilité ainsi qu'aux commerces, fréquentés par beaucoup de retraités français résidents – tout comme d'ailleurs l'UFE, dont la permanence est située en ville. Une partie de ces services fréquentés sont représentés sur la Carte 6 et correspondent aux quartiers choisis par une majorité d'enquêtés (Carte 5).

Carte 5 – Localisation des ménages dans le secteur d'Agadir

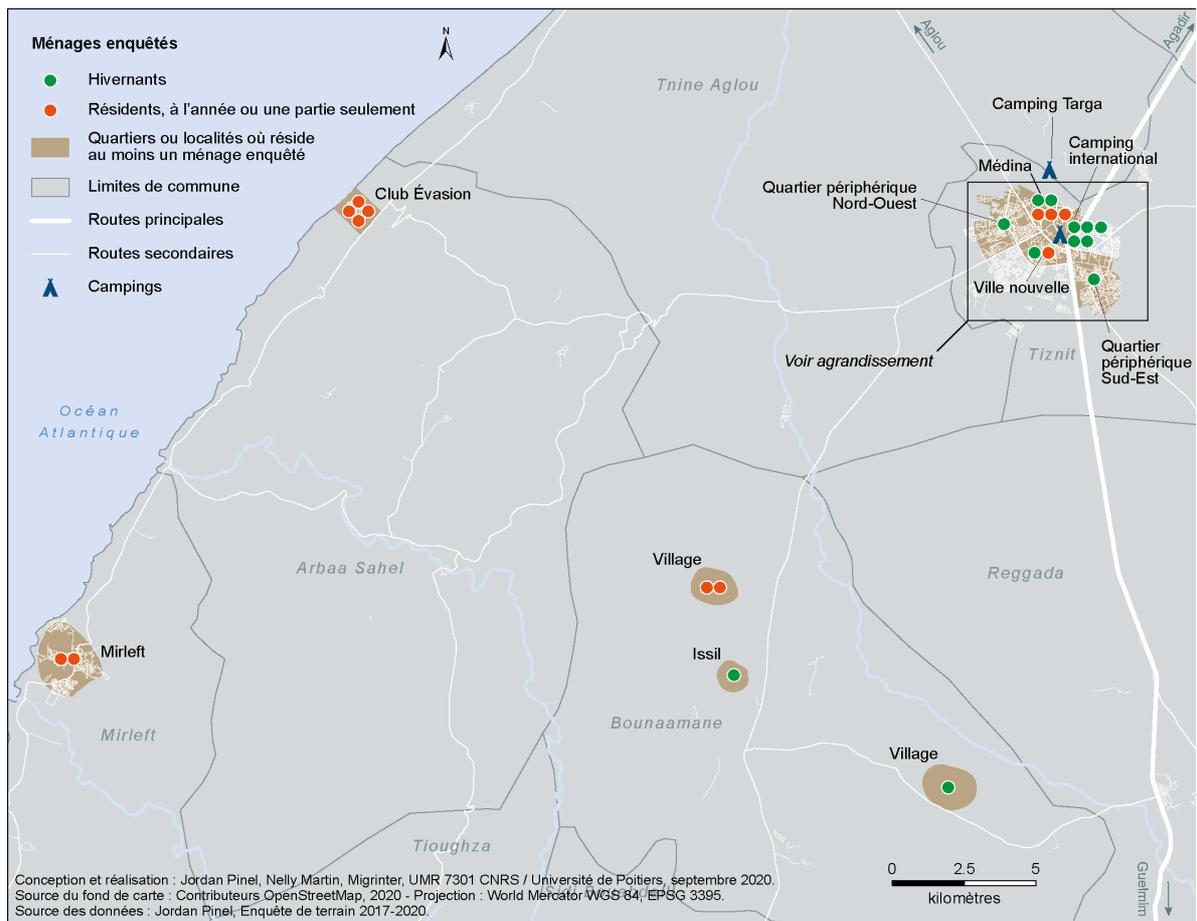


Carte 6 – Principaux lieux et services fréquentés par les ménages enquêtés dans le centre d'Agadir



Pour Tiznit (Carte 7), la taille de la ville, plus petite, permet un déplacement très simple et rapide à pied, vélo ou taxi. Cela facilite l'accès à l'ensemble des commerces et services de la ville (Carte 8). Ces retraités ont choisi volontairement de ne pas s'éloigner de ces centres urbains, afin de ne pas s'isoler socialement, mais aussi d'avoir un accès simple et rapide à ces services. Cette logique se rapproche ainsi de trajectoires résidentielles somme toute assez « classiques » de personnes qui vieillissent et qui, dans la perspective de mobilités qui potentiellement peuvent diminuer, opèrent un déménagement pour avoir plus facilement accès (à pied) à un ensemble de commerces et de services. En France et en Europe, les migrations de retraite s'opèrent ainsi souvent vers des petites villes qui concentrent des services de proximité (Loew-Pellen, 2002 ; Bésingrand, 2005).

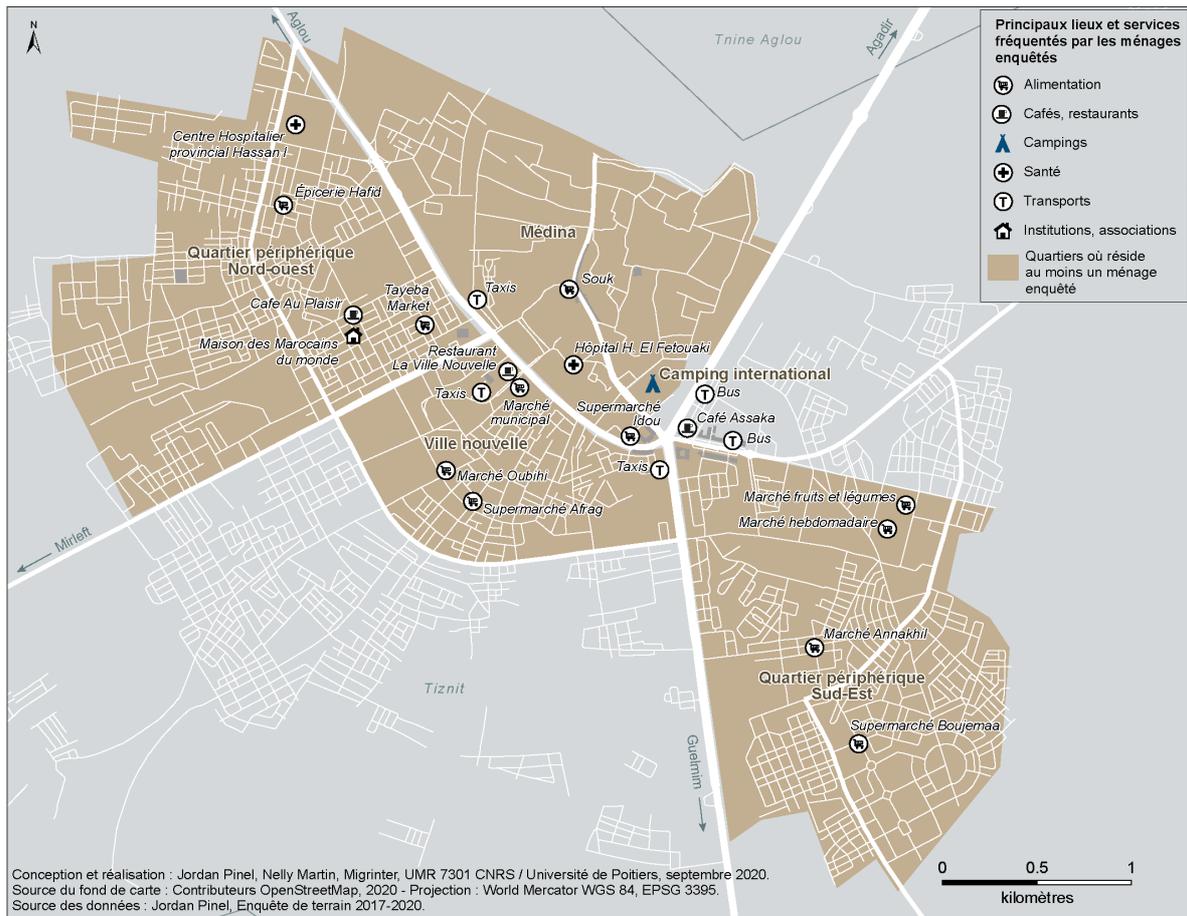
Carte 7 – Localisation des ménages enquêtés dans le secteur de Tiznit



Parmi les populations retraitées qui vivent en milieu urbain au Maroc, les  $\frac{3}{4}$  résidaient – ou résident, en cas de bi-résidence – au sein d'une aire urbaine en France<sup>126</sup>. C'est ainsi le cas de 18 ménages français et 12 ménages marocains ou franco-marocains, qui ont ainsi choisi de rester dans un milieu urbain, notamment pour la proximité des services. Les 10 autres ménages qui vivent en milieu urbain au Maroc venaient d'un milieu rural en France. Ils ont ainsi effectué une migration de retraite qualifiée un peu plus haut de « classique », en opérant par leur installation au Maroc un rapprochement avec les services proposés en milieu urbain. C'est le cas par exemple de Francine, qui réside six mois de l'année dans une commune rurale de Bourgogne et six autres mois dans un appartement en plein centre-ville d'Agadir. Elle explique ainsi son choix : « Je suis bien en ville, surtout l'hiver où en France je m'ennuierais tellement dans ma campagne. Non c'est vrai, c'est un joli coin où je suis mais on s'ennuie très vite, il n'y a rien à faire, tandis qu'ici j'ai tout à portée de main, j'ai juste à sortir dans la rue ! » (Francine, 70 ans, Française, hivernante, célibataire, ancienne coiffeuse).

<sup>126</sup> Comprise selon la définition de l'INSEE, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/information/2115011> (consulté le 17/07/2020), comprenant des pôles urbains et des couronnes périurbaines.

Carte 8 – Localisation des ménages enquêtés et des services dans le centre de Tiznit



Mais les besoins en termes de services peuvent évoluer dans le temps, et avec l'avancée en âge la demande peut alors s'orienter davantage vers les services de soin. Nous pouvons dès lors nous demander quelles orientations prennent les logiques résidentielles face au vieillissement et à une potentielle évolution de l'état de santé. Cette question fera l'objet d'une analyse particulière au cours des chapitres suivants.

À l'inverse, certains ont choisi un milieu rural, plutôt isolé car le lieu est synonyme de calme et de tranquillité lorsqu'on s'éloigne justement de ces centres urbains, ce qui constitue une seconde stratégie. C'est le cas par exemple de Franck, résident à l'année, qui a choisi de louer une villa isolée à une quinzaine de kilomètres d'Agadir, sur la côte, non loin d'Aourir (Carte 5). Pour toute activité, y compris pour ses courses, il est donc obligé d'utiliser la voiture qu'il a achetée sur place pour se rendre à Aourir (qui dispose d'un souk assez important) ou à Agadir. Un choix d'éloignement de ces centres urbains qu'il assume – à l'instar de la vingtaine de retraités dans son cas – car c'est pour lui l'assurance de vivre dans un lieu calme et serein, loin de l'agitation de la ville et avec très peu de voisins. C'est un constat similaire pour Zakaria, revenu dans son village d'origine à une vingtaine de kilomètres de Tiznit (Carte 7). Pour lui, il y a un attachement profond à ce lieu où il est né et a grandi, mais il traduit également sa volonté d'y revenir par l'envie d'un lieu paisible pour la retraite.

Il va à Tiznit tous les deux jours environ, pour quelques courses, pour fréquenter des cafés qu'il apprécie. Même si prendre la voiture dès qu'il veut accéder à un service est une contrainte, il considère que son lieu de vie, en plein milieu rural, est l'atout qui lui permet de « bien vivre ». Ces espaces ruraux qui sont choisis se trouvent soit aux alentours de Tiznit, soit sur la côte nord d'Agadir, avec quelques communes rurales qui se trouvent près de petites villes comme Taghazout ou Aourir.

Un élément intéressant à souligner est que la majorité des retraités qui ont choisi le milieu rural au Maroc résidaient ou résident au sein d'une aire urbaine en France. Ainsi, 22 ménages (15 Français, 7 Marocains et Franco-Marocains) sont passés d'un milieu urbain en France à un milieu rural au Maroc, contre seulement trois ménages (tous français) qui résident ou résidaient déjà en milieu rural en France. Cette variable est importante car elle permet de comprendre les choix résidentiels effectués au Maroc à l'aune de la localisation en France. Ici, ces retraités qui dépendaient d'aires urbaines ont effectué la démarche d'un retrait des zones urbaines, et la migration vers le Maroc permet d'accomplir le souhait d'un mode de vie « à la campagne ». Le « chez-soi » marocain en milieu rural se trouve donc le plus souvent « en rupture » avec le lieu de résidence d'origine en France. Un autre élément important à prendre en compte, quant au choix de résider dans un milieu rural marocain, est la différence du prix du foncier, mais aussi des offres locatives, en comparaison avec le milieu urbain (et notamment Agadir) : résider en milieu rural permet d'avoir des surfaces habitables plus importantes, ainsi que des espaces extérieurs (jardins, terrasses, terrains arborés).

### 1.3. Être propriétaire pour se sentir « chez soi »

Les données du recensement ont montré l'importance du statut de propriétaire pour les populations âgées de plus de 60 ans en France qui, contrairement aux autres tranches d'âges, sont celles pour lesquelles la part de ménages propriétaires évolue plutôt que de stagner depuis les années 1980 (Le Graët, 2018)<sup>127</sup>. De plus, les logements individuels sont majoritaires parmi les résidences principales, comme les résidences secondaires. Au Maroc, le statut de la propriété a également une importance indéniable : en 2014, les données du recensement montrent que 68,3 % des ménages marocains sont propriétaires de leur logement (Haut-Commissariat au Plan, 2018b)<sup>128</sup>. Le statut et le type d'habitat sont donc des éléments consignés pour l'ensemble des enquêtés. Le tableau 11 regroupe l'ensemble des ménages enquêtés, distingués par le logement occupé en France et celui au Maroc, ainsi que la nationalité.

---

<sup>127</sup> Ainsi, en France métropolitaine, 73,7 % des ménages où la personne référente a plus de 60 ans sont propriétaires de leur résidence principale. Cette part n'était que de 58,9 % en 1982.

<sup>128</sup> Cette part est de 88,8 % en milieu rural et de 57,6 % en milieu urbain. Pour la région du Souss-Massa, la part en milieu urbain est de 61,5 % (RGPH, 2014). Aucune donnée par tranches d'âges n'est cependant fournie.

Tableau 11 – Répartition des enquêtés en fonction du statut et du type de logement au Maroc et en France

Nationalités		Français		Franco-Marocain		Marocain		TOTAL			
		Logement collectif	Logement individuel	Logement collectif	Logement individuel	Logement collectif	Logement individuel				
LOGEMENT EN FRANCE	Aucun	1	4	2	12	2	4	25			
	Camping-car	1						1			
	Locataire	Logement collectif	1						1		
	Propriétaire	Logement collectif	1			1	2	1	5	39	
		Logement individuel	4	5	1	8	6	1	3		6
	TOTAL		5	8	5	10	19	1	7	11	66
				13		29		8			

Note : L'analyse porte sur les couples ou personnes célibataires et rencontrées seules. Les couples ne fréquentant pas les mêmes logements ont été séparés dans l'analyse, ce qui explique le total de 66 (et non 64 ménages enquêtés) – c'est le cas de deux couples constitués au moment de la retraite.

Lecture : Parmi les ménages français enquêtés, 29 sont propriétaires de leur logement au Maroc, dont 19 en logement individuel. Parmi ces 19 ménages, 12 n'ont aucun logement en France, un est propriétaire d'un logement collectif et 6 sont propriétaires d'un logement individuel.

Nous pouvons constater que les retraités marocains et franco-marocains sont tous propriétaires de leur logement au Maroc. De plus, mis à part les six retraités n'ayant pas de logement en France (deux Franco-Marocains et quatre Marocains), tous ces retraités sont également propriétaires de leur logement en France. Quant aux Français, nous retrouvons cette prépondérance du statut de propriétaire. Pour le logement marocain tout d'abord : 29 ménages sont propriétaires, 13 sont locataires et 5 en camping-car. Puis, pour le logement français : parmi ceux qui ont conservé un logement (28 ménages français sur 47), seul un ménage est locataire, un autre vit en camping-car. Au total, toutes nationalités confondues, ce sont seulement sept ménages (sur 66) qui ne sont ni propriétaires en France, ni au Maroc. Et à l'inverse, ce sont 28 ménages qui sont propriétaires des deux logements qu'ils fréquentent (sur 41 ménages ayant encore un logement en France). C'est donc la propriété qui domine largement.

Concernant le type d'habitat, il s'agit essentiellement de logements individuels<sup>129</sup> en France (34 ménages concernés sur 41). Pour le Maroc, nous constatons une différence importante entre les Marocains et Franco-Marocains d'un côté, et les Français de l'autre. Les deux premières nationalités vivent quasi exclusivement en habitat individuel (seul un ménage vit en appartement). Alors que les Français sont partagés entre les logements individuels (24 ménages) et les logements collectifs<sup>130</sup> (18 ménages ; un exemple en Photographie 7), auxquels s'ajoutent cinq camping-caristes.

Cette distinction du type d'habitat peut s'expliquer par deux éléments. Le premier concerne l'ancienneté du logement des Marocains et Franco-Marocains qui, comme nous l'avons vu, précède généralement la retraite pour certains et correspond à un bien construit au fur et à mesure des années en France, ou à un bien hérité de la famille. Le second correspond à l'habitat traditionnel observé dans le Souss-Massa : il s'agit le plus souvent d'un logement individuel, souvent mitoyen à d'autres du même type, sur plusieurs étages, où la famille peut vivre à plusieurs générations en se partageant parfois les étages<sup>131</sup> (La Photographie 8 en constitue un bon exemple).

---

<sup>129</sup> Il s'agit d'une construction qui ne comprend qu'un logement, selon la définition de l'INSEE.

<sup>130</sup> Il s'agit d'un logement dans un immeuble collectif (appartement), selon la définition de l'INSEE.

<sup>131</sup> Selon les données du recensement, 78,8 % des ménages marocains du Souss-Massa résident dans une « maison marocaine moderne » et 3,9 % en « maison marocaine traditionnelle », contre 10,9 % en appartement et 2,8 % en « villa » (Haut-Commissariat au Plan, 2017).

**Photographie 7 – Logement collectif où résident des enquêtés français**



Source : Jordan, Pinel, 2019, Agadir.

**Photographie 8 – Logement d'un enquêté Marocain**



Source : Jordan Pinel, 2018, Tiznit.

Note : La photographie 7 représente une résidence située non loin des quartiers centraux d'Agadir. La copropriété est habitée essentiellement par des ménages marocains, mais de nombreux retraités français – souvent hivernants – y résident également. Elle est composée de plusieurs barres d'immeubles formant un « u », avec une seule entrée et un service de gardiennage. La photographie 8 montre le logement d'un retraité marocain, qu'il a fait construire et où il réside avec quelques-uns de ses enfants et son épouse, au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage. Le deuxième étage, prévu mais non construit encore, doit servir à l'un de ses fils lorsqu'il se sera marié, permettant ainsi la cohabitation intergénérationnelle de la famille.

Le discours des propriétaires au Maroc met en avant deux principaux éléments pour justifier l'achat : la volonté de se sentir chez soi avec un bien immobilier que l'on façonne, transforme selon ses envies, et la question des prix de l'immobilier, moins élevés qu'en France et permettant donc d'envisager l'achat plus facilement. Ce sont donc des achats permis par le facteur économique attractif du pays pour ces retraités, et bien sûr par leur capital économique qu'ils peuvent mobiliser. Ces prix de l'immobilier font partie de l'aspect attractif des investissements dans la région pour les retraités étrangers, les enquêtés les comparant souvent aux prix fonciers constatés dans des villes balnéaires et touristiques françaises. Les tarifs dépendent bien sûr du quartier et de la nature de l'habitat<sup>132</sup> (neuf, récent ou ancien ; logement collectif ou individuel), les prix au mètre carré dans Agadir variant entre 7 000 et 23 000 dirhams environ – soit entre 640 et 2 100 euros. Le premier correspondrait à un logement ancien dans un quartier périphérique (cf. Carte 5 et Carte 6). Le second prix concernerait ainsi un logement neuf sur l'avenue Mohammed V (cf. Carte 6), dans le centre-ville, proche du secteur touristique. Les prix des achats ou des reventes des logements n'étaient pas abordés en entretien, néanmoins plusieurs retraités ont expliqué que les différences de tarifs en milieu urbain entre Agadir et la France permettaient soit d'investir facilement une somme d'argent jugée « raisonnable » (entre 40 000 et 80 000 euros<sup>133</sup>) pour avoir un logement de

<sup>132</sup> La Direction Générale des Impôts (DGI) marocaine donne un référentiel des prix des transactions immobilières pour Agadir. Source : <https://cutt.ly/3y96XMn> (Consulté le 10/06/2020).

<sup>133</sup> Prix moyens relevés dans les agences de voyages.

type T2 ou T3 ; soit d'avoir une superficie supérieure à celle qu'ils auraient eue en France pour le même tarif, avec un investissement plus important (entre 100 000 et 200 000 euros) pour un T4 ou T5, ou plus petit dans une zone centrale. La migration est alors aussi un moyen d'augmenter le « confort spatial » par le différentiel de prix constaté : « On a pu s'acheter ce petit appartement ici, dans une ville balnéaire touristique, alors qu'en France, c'est impossible, les prix près de la mer c'est affolant. » (Vivianne, 70 ans, Française, résidente, en couple, ancienne secrétaire).

Les prix du foncier en dehors d'Agadir sont plus compliqués à obtenir, mais les entretiens ont permis de comprendre qu'à tarif équivalent, il est possible d'obtenir une surface bien plus importante, élément qui justifie l'installation en milieu rural. Là, l'installation dans un lieu un peu « reculé » peut être vu comme une stratégie pour avoir un bien plus grand pour le même prix, voire parfois pour moins cher :

« Au prix où était la maison ici, j'ai pu me permettre ce que jamais j'aurais pu avoir à Agadir. Là, on est dans une zone où il n'y a rien, donc le terrain n'est pas cher. Alors je peux avoir un grand terrain, une piscine, plusieurs chambres, salles de bain... À Agadir pour le même prix, j'aurais eu une villa sans jardin ou alors un grand appartement dans le centre. Mais moi je voulais de l'espace. »

(Gérard, 68 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien cadre)

À l'inverse, pour les Français préférant être locataires, les raisons tiennent surtout à des craintes dans l'investissement immobilier marocain. Trois éléments sont régulièrement avancés pour justifier le fait de ne pas acheter au Maroc : la peur d'une instabilité politique pouvant contraindre à quitter le pays rapidement ; la baisse du prix de l'immobilier suite à de trop nombreuses constructions faisant craindre un investissement à perte ; les problèmes liés à l'héritage du bien. Le premier élément, relevant de la perception du climat sociopolitique non pas du pays, mais généralement de l'ensemble du monde arabe, est souvent avancé par des personnes n'ayant jamais voulu acheter, mais également par celles ayant revendu un bien immobilier ces dernières années, pour devenir locataires. C'est le cas d'un couple qui a vendu son appartement et qui explique : « Il y a eu le fait des bruits qui circulaient, les gens commençaient à vendre. (...) Les craintes sur le pays du Maroc quoi... Il y a quand-même des attentats. Bon, bien qu'on ne le ressent pas trop hein. Mais l'idée c'est de reprendre ses billes au cas où. » (Laurent, 70 ans, Français, hivernant, en couple, ancien technicien). Un entretien avec un agent immobilier a confirmé ces craintes : selon lui, le Printemps arabe a provoqué d'une part une baisse des installations de retraités au Maroc, et d'autre part une baisse généralisée des achats, voire des reventes par ceux qui étaient présents. Il s'est lui-même adapté et a orienté son offre vers plus de locations. Pour Hélène, cette crainte va au-delà et vient du fait que le Maroc est un pays arabe. Expatriée avec son époux en Égypte la majeure partie

de leur carrière, ils ont commencé leur retraite au Caire avant de repartir en 2013 à cause de la peur des attentats : « Il n'est même pas question que j'achète dans un pays arabe. On a vu ce qui s'est passé pour beaucoup de Français quand Nasser a pris le pouvoir en Égypte. Ils se sont retrouvés sans rien ! Donc moi je n'achète pas dans les pays arabes, j'ai vu trop de gens se retrouver sans rien ! » (Hélène, 72 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne cadre de la fonction publique). Grégoire a évoqué cette question immobilière au cours d'un entretien. Il n'envisage pas et n'a jamais envisagé l'achat d'un bien immobilier important au Maroc, comme certains l'ont fait dans son entourage :

« On a un copain qui avait acheté un gros appartement ici, ça faisait un gros investissement ici, c'est un peu ça qui l'a freiné et fait partir... Ben oui, parce que c'est un gros capital bloqué là avec les risques... Et je dis toujours : « Au Maroc, il faut être capable de mettre ce qu'on peut y perdre ». Moi c'est mon point de vue. J'ai mis le prix d'une bagnole dans l'appartement en 2005, ça ne valait pas très cher, c'est vrai. Si on repart les mains dans les poches, ce n'est pas dramatique. Il faut y mettre ce qu'on est capable d'y perdre ! »

(Grégoire, 65 ans, Français, en couple, hivernant, ancien exploitant agricole)

Son avis est en partie lié aux craintes d'un climat socio-politique qui pourrait se dégrader au Maroc. Il rejoint ainsi l'opinion de plusieurs retraités qui se refusent à acheter ou qui ont vendu leur bien immobilier ces dernières années. Nous le verrons dans le dernier chapitre, plusieurs cas d'investissements immobiliers importants mettent aujourd'hui certains retraités en difficulté face à une volonté de vendre le bien et de retourner en France. Ces cas montrent l'importance des choix résidentiels et des modes d'habiter effectués au moment de l'installation au Maroc, desquels dépendent parfois la réalisation d'un retour en France.

À l'inverse, Charles pense les choses autrement concernant l'achat de l'appartement qu'il a effectué en 2006 : « Ma politique à moi elle est simple face à l'histoire de perdre l'argent qu'on a mis dans l'achat. Moi je le dis à tout le monde : l'argent qu'on a mis, l'appartement il est gratuit. Depuis douze ans, on vient en vacances tous les ans : ce sont des vacances gratuites ! » (Charles, 68 ans, Français, hivernant, en couple, ancien technicien informatique). Un investissement qui n'est donc pas « à perte » pour Charles avec une réflexion ne portant pas sur le devenir du bien immobilier, mais sur sa jouissance au fil des années passées au Maroc.

Le deuxième élément concerne l'investissement face à une possible baisse des coûts de l'immobilier. Cette réflexion est visible essentiellement chez certains retraités arrivés récemment. Les retraités arrivés dans les années 2005/2010 ne se sentent pas concernés car ils ont souvent

acheté leurs biens avant la montée des prix de l'immobilier face à l'essor du tourisme dans la région et l'installation importante des retraités français, comme le montrent les chiffres consulaires<sup>134</sup>. Les craintes évoquées trouvent racine dans la multiplication des projets immobiliers – notamment touristiques – qui font augmenter l'offre, mais sans nécessairement que la demande augmente : « Acheter, c'est l'erreur à ne pas faire ! L'immobilier va s'effondrer compte tenu de tout ce qui sort de partout, pour le moment ce n'est pas le moment d'acheter avec Taghazout et tout, qu'est-ce que ça va devenir Agadir ? » (Christine, 63 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne commerçante). Le projet évoqué ici est celui de « Taghazout Bay » (Photographie 9), débuté en 2011, au nord d'Agadir et qui s'est peu à peu étendu avec l'objectif de réunir hôtels, résidences privées et complexes sportifs sur une surface totale de 615 hectares et proposant plus de 12 000 lits aux touristes.

### Photographie 9 – Travaux du complexe de Taghazout Bay



Source : Photographie d'un enquêté, 2016, Taghazout.

Note : Le complexe de Taghazout Bay, à 18 kilomètres au nord d'Agadir, est en construction depuis 2011. La prise de vue de cette photographie montre plusieurs hôtels en construction qui auront accès sur la plage, où a été aménagée une promenade. Hors champ, se trouvent plusieurs autres hôtels et résidences fermées donnant également vue sur l'océan.

Entre 2015 et 2020, ce complexe s'est peu à peu construit, même si une partie des travaux est toujours en cours. Une retraitée croisée au Maroc en 2018 venait d'ailleurs d'y acheter un bien, préférant quitter son appartement d'Agadir pour une villa surplombant l'océan. C'est un exemple de mobilité interne de ces migrants retraités, qui peuvent parfois déménager plusieurs fois en achetant et revendant des biens immobiliers.

Enfin, l'argument revenant régulièrement concerne les questions d'héritage dans un pays étranger où les lois sur la question diffèrent des lois françaises. Certains ont choisi de ne pas acheter pour

---

<sup>134</sup> Ainsi, même si les prix d'achat des biens immobiliers ont rarement été donnés en entretien, les retraités évoquaient tout de même une montée des prix fonciers au cours des dix dernières années. Par exemple, l'appartement d'un retraité, de type T3 et situé dans un quartier central d'Agadir, était à vendre en 2020 pour 55 000 euros net vendeur, contre un achat de 45 000 euros douze ans plus tôt.

ne pas s'encombrer de l'éventuel héritage d'un bien immobilier à l'étranger. D'autres ont choisi de revendre au bout de quelques années, anticipant ainsi un potentiel accident et la succession qui s'ensuivrait. C'est le cas de cette retraitée qui explique : « On se dit que s'il nous arrive quelque chose ça va être très compliqué pour les enfants, parce que c'est déjà pas facile pour nous quand il y a des ventes, des choses comme ça, alors les enfants il y a des choses qu'ils ne savent pas ici et ils se feraient avoir je pense. » (Christiane, 68 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne militaire).

Les stratégies concernant l'immobilier divergent alors en fonction des opinions et perceptions, mais aussi des parcours. Cependant, on peut constater que l'achat du bien immobilier occupé est la stratégie la plus suivie, en particulier pour tous les retraités arrivés entre 2005 et 2010. Ceci étant, ces réflexions sur les investissements immobiliers concernent surtout les Français, les Marocains et Franco-Marocains ne semblant pas craindre l'investissement. La raison est certainement à voir dans leur nationalité et leurs parcours. Ils sont propriétaires de biens immobiliers dans une région qu'ils connaissent, dans un pays dont ils ont la nationalité. Contrairement aux Français qui eux sont étrangers, ce qui pour certains peut générer des doutes, voire un sentiment d'insécurité du bien. Cependant les Marocains ne possédant pas la double nationalité sont aussi souvent propriétaires en France. Ceci montre le parcours de ces migrants sur deux pays, que nous avons d'ores et déjà évoqué : contrairement aux Français qui sont arrivés au Maroc pour la retraite, eux sont arrivés en France durant la période active et ont donc un parcours long en France avant la retraite.

\*\*\*\*\*

Cette première partie de chapitre permet d'étayer l'hypothèse de la constitution d'un contre-champ migratoire liée à la retraite, à partir des modes d'habiter des retraités et de la création du « chez-soi ». Le choix du Maroc, bien que marqué par des formes fortes d'héliotropisme et de recherche d'aménités propres aux migrations d'aménité de retraite (King *et al.*, 2000 ; Loew-Pellen, 2005 ; Martin *et al.*, 2012), est également empreint du phénomène de *feedback* (Hägerstrand, 1957 ; Courgeau, 1970) et d'un effet cumulatif (Massey, 1990). Les retraités français ont profité des impacts de la présence marocaine au sein des deux pays et dans les « va-et-vient », ainsi que de l'émergence du tourisme – que l'on peut aussi lier à la promotion de ces émigrés en France (Bétéille, 1981). C'est ensuite la présence de ces nombreux retraités français qui a fait se développer et s'intensifier la promotion d'une retraite dans la région. C'est en quelque sorte un double effet de la structure et du réseau qui permet de voir cet effet cumulatif dans cette migration de retraite<sup>135</sup>. Cependant, les liens avancés entre Marocains et Français dans les pratiques de départ à la retraite

---

<sup>135</sup> Frank N. Pieke (1992) évoquait des migrations en chaîne par une culture de l'émigration qui est entretenue entre migrants et futurs candidats à la migration ; cela revient à l'effet réseau pointé par Thomas Fasit (1997) ou les géographes de MIGRINTER (Ma Mung *et al.*, 1998).

vers le Souss-Massa semblent majoritairement inconscients, puisqu'une certaine imperméabilité s'observe entre les groupes : peu de Français ont des relations proches avec des Marocains – y compris avec les retraités marocains de retour – et vice-versa. **Le premier jalon de la construction du « chez-soi » de la retraite passe donc par le choix de la destination d'installation, nettement influencé par le *feedback* émanant de ce contre-champ migratoire.** Et nous retrouvons la recherche d'aménités, un des éléments du triptyque avancé dans les chapitres précédents en tant que moteur de la migration.

**Ensuite, la deuxième étape de la construction du « chez-soi » est à observer à l'aune de l'influence des réseaux locaux qui permettent d'orienter vers des quartiers précis, mais aussi vers des logements particuliers.** De plus, la question de la propriété immobilière et la recherche de services permettent de réinscrire le logement dans un ensemble plus vaste, permettant de s'y sentir « chez soi ».

Enfin, ce « chez-soi » a à voir avec la question de la familiarité : que ce soit pour les Marocains de « retour » ou pour les Français, une inscription dans un réseau communautaire s'observe, permettant un entre-soi familial, voire rassurant.

Ces trois étapes s'inscrivent pleinement dans le contre-champ migratoire par l'importance que prennent les réseaux locaux et les acteurs de ce contre-champ dans la constitution de ce « chez-soi ».

La constitution de ce « chez-soi » dépend pour beaucoup d'un contexte migratoire particulier, où les infrastructures et les réseaux tiennent une place majeure. Seulement, la vision que nous en avons jusqu'ici est celle de retraités pensant leur logement en « vase clos », sans prendre en compte les membres de leur réseau social les plus proches : la famille. Penser la famille, deuxième élément du triptyque guidant leurs stratégies, nécessite de basculer d'échelle d'analyse en passant de la mise en place du « chez-soi » par la recherche du logement à celle de l'agencement d'un espace domestique. La dimension matérielle du « chez-soi » – à travers le logement – doit alors être dépassée pour intégrer sa dimension sociale, ce qui permet de constater que la famille ressurgit dans l'aménagement du « chez-soi » lui-même.

## **2. La prise en compte du réseau familial dans l'agencement du logement**

À ce stade, nous allons opérer un changement d'échelle dans l'analyse de la constitution du « chez-soi » par les retraités, et nous centrer sur l'espace domestique. Ce dernier va constituer le cœur de l'analyse à venir afin de montrer comment il est choisi, conçu et aménagé pour prendre en compte les relations familiales – que la majorité des retraités espèrent faire perdurer à distance. L'analyse

de la dimension matérielle du « chez-soi », c'est-à-dire l'espace domestique intérieur et son agencement, intègre alors des relations immatérielles (familiales).

Mis à part pour quelques retraités marocains et franco-marocains – et une Française également – dont le logement marocain à la retraite est fréquenté depuis de nombreuses années, le logement investi pour la retraite n'est jamais un ancien logement possédé de longue date. Ils correspondent donc rarement à ce que nous pourrions appeler une « maison de famille », logement où s'engage la famille, où les enfants ont grandi et qui correspond à un lieu de rassemblement familial pour les fêtes ou les vacances. Il s'agit comme nous l'avons vu plus tôt – y compris pour une majorité de ceux ayant la nationalité marocaine – d'un logement acheté ou construit au moment de la retraite ou un peu en amont de celle-ci, dans une idée de préparation de la fin de la vie active. Ce logement correspond donc aux envies et certainement aussi aux besoins de retraités qui occupent ce logement une partie de l'année, voire qui y vivent désormais à l'année. *A priori*, la famille – et notamment les enfants – n'intervient donc pas dans le choix de ce nouveau logement qui n'est pas pour elle un « espace de référence » (Gotman, 1999) lié à leur histoire familiale. Cependant, les 37 visites de logements effectuées (dont cinq camping-cars) avec les retraités enquêtés, ainsi que les entretiens, permettent de voir que la prise en compte des liens familiaux est pourtant bien visible dans les choix qui ont été opérés dans l'agencement de ce « chez-soi » au Maroc, notamment dans l'espace domestique.

### **2.1. Un « chez-soi » aménagé pour recevoir les visites familiales**

Dans le troisième chapitre, les visites familiales au Maroc ont été abordées sous l'angle de l'installation des retraités et de leurs attentes. Lorsque le choix d'une installation à l'année est fait, beaucoup espèrent recevoir des régulières de leurs proches, et en particulier de leur famille. Dans ce but, le logement est alors pensé d'une façon particulière puisqu'il doit permettre d'accueillir les proches.

Lors de la visite du logement, il a été demandé aux personnes interrogées de décrire pour chaque pièce son utilisation principale et de commenter la disposition des pièces, les travaux qui ont été effectués, les meubles qui ont été disposés. C'est ainsi qu'il a été possible de déceler dans les commentaires – ou dans leurs réponses aux questions sur le choix de ce logement particulier et leurs attentes dans sa recherche – une prise en compte assez importante des visites familiales dans l'agencement des intérieurs. En effet, tous – à l'exception du cas particulier des camping-caristes sur lequel nous reviendrons – accordaient de l'importance au fait de pouvoir accueillir leur famille régulièrement, et notamment les enfants pour ceux qui en avaient. C'est un trait commun aussi bien aux deux nationalités du panel d'enquêtés, qu'à ceux qui vivent en logement collectif ou

individuel, ou encore en milieu urbain ou rural. Bien entendu, la taille et la capacité d'hébergement est fonction des ressources financières du ménage, mais une ou plusieurs chambres supplémentaires sont toujours disponibles pour accueillir les proches régulièrement. Et ce sont les chambres qui ont été pensées, voulues, dès la conception initiale du projet, dans le but d'envisager et anticiper les visites des proches. En conséquence, la recherche du logement comprend déjà cette idée de recevoir et le « cahier des charges » prend en compte les chambres supplémentaires, comme l'a expliqué Alphonse :

« Quand on a commencé nos recherches pour un appartement ici, on avait bien sûr des secteurs privilégiés, pas loin du centre notamment. On voulait un appartement sympa, spacieux, mais en fait ce qui nous importait c'était surtout d'avoir au moins deux chambres, histoire de pouvoir recevoir du monde tu vois ? Enfin du monde, les amis bien sûr, mais surtout les enfants. Comme ça il y a une chambre un peu attitrée si tu veux, si l'idée leur prend ils peuvent venir ! »

(Alphonse, 73 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise)

Les appartements visités correspondaient ainsi majoritairement à des T3 d'une taille comprise entre 50 et 70 m<sup>2</sup> environ, avec un séjour constituant la pièce à vivre principale, et deux chambres, ou des T4 d'environ 70 – 90 m<sup>2</sup>, avec soit deux pièces à vivre et deux chambres, ou une grande pièce et trois chambres.

Les cas où la prise en compte des proches dans le projet résidentiel est encore plus visible concernent ceux qui ont fait construire ou ont acheté des logements individuels de grande taille – dépassant souvent les 100 m<sup>2</sup> et allant jusqu'à 150 – 200 m<sup>2</sup> pour les plus grands logements. Dans ces cas, les retraités sont généralement résidents à l'année ou une partie de l'année. C'est le cas par exemple d'un couple ayant fait construire une maison à Tighanimine, en zone rurale (Photographies 10), sous la forme d'une *hacienda* très spacieuse comprenant quatre chambres avec salles d'eau, mais également un bureau, un grand séjour et une dépendance. Un autre couple a cherché pendant quelques semaines une maison très spacieuse permettant d'accueillir ses trois enfants et ses petits-enfants régulièrement, et créer un espace où tout le monde pourrait s'épanouir en faisant en sorte que chacun puisse conserver une certaine intimité (Photographies 10).

### Photographies 10 et 11 – Logements de couples de retraités français



Source : Jordan Pinel, 2015, Tighanimine (Agadir) (11) et Tamraght (12).

Note : Les photos sont prises selon le point de vue conseillé par les retraités. Dans la première photographie, je tourne le dos à un champ d'arganiers poussant dans la vallée où se situe la villa. Chaque pièce de la maison est accessible par l'extérieur uniquement, permettant de sortir à chaque reprise autour de la piscine. Pour la seconde, je tourne le dos à une vue sur l'océan. La maison, en hauteur, est visible de loin et ressemble à une sorte de fort crénelé. À droite de la maison principale, se trouvent deux dépendances qui ne sont pas visibles sur la photographie et qui forment trois chambres indépendantes.

Ainsi, la maison comporte trois chambres avec salles d'eau, ainsi que deux dépendances à l'extérieur qui comprennent trois chambres indépendantes supplémentaires avec des salles d'eau. L'époux, rencontré quelques mois avant son décès, expliquait son choix comme permettant de : « recevoir tous les enfants régulièrement, autant qu'ils le voulaient. Chacun sa chambre, chacun son intimité, à commencer par nous. Vu qu'on est ici la majorité de l'année, c'était important pour nous. » (Frédéric, 70 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien chef d'entreprise). Dans ces deux cas, qui ne sont pas isolés au vu de ce qui a été observé à plusieurs reprises, la grande taille de la maison permet de reconstituer des moments familiaux sans problème de place. L'un des couples a par exemple organisé à plusieurs reprises les fêtes de fin d'année dans son domicile, de même que le mariage d'un de ses enfants. Enfin, une Française vivant seule depuis le décès de son époux habite à Agadir dans une maison de plus de 400 m<sup>2</sup>, mais ne souhaite pas avoir une surface plus petite afin de pouvoir accueillir ses cinq enfants autant qu'ils le souhaitent, puisqu'elle ne rentre plus en France depuis son arrivée au Maroc en 2009.

Bien sûr, dans ces cas, ce sont les moyens financiers qui permettent l'achat ou la construction d'un bien aussi grand. Car même si l'immobilier marocain est plus abordable pour les Français, des résidences aussi grandes ont un coût important<sup>136</sup>, même pour des retraités français. Ainsi, les trois exemples cités concernent des chefs d'entreprises.

---

<sup>136</sup> Les prix d'achat n'ont certes pas été donnés par les propriétaires, mais les prix affichés en agence immobilière permettent de les estimer autour de 300 000 euros.

Mais ces cas ne concernent pas uniquement des Français. Karim, par exemple, a choisi de faire construire une propriété de 350 m<sup>2</sup> face à l'océan, près de la ville de Mirleft. Encore en travaux, la maison comportera cinq chambres indépendantes avec salles d'eau, deux salons, et plusieurs balcons donnant sur l'océan. Une fois terminée, il laissera sa maison actuelle dans la médina de Tiznit à sa fille qui vit au Maroc. Ses trois autres enfants sont en France et lorsqu'ils viendront en vacances, ils pourront vivre dans son nouveau logement qu'il a pensé pour eux : « Tout le monde aura sa chambre, c'est évident. Elle fait le double de celle d'avant et les petits enfants n'auront qu'à traverser pour aller à la plage. » (Karim, 65 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien boulanger indépendant). Loin de ce gigantisme, Nassim vient lui aussi de faire construire dans la campagne, près de Tiznit où il vit actuellement, une nouvelle maison plus grande que celle d'avant (Photographies 12 et 13), mais qui reste « traditionnelle » d'un point de vue architectural. Le logement – hérité de ses parents – dans lequel il vivait jusqu'à présent, dans le centre de Tiznit, n'avait pas de jardin et il le considérait comme trop ancien et inadapté. Il a ainsi souhaité quatre chambres supplémentaires afin de pouvoir recevoir sa famille, mais aussi plusieurs salons, deux salles d'eau, et surtout un grand terrain qu'il a arboré, pour que les enfants puissent « venir en vacances et être installés confortablement ».

### Photographies 12 et 13 – Logement de Nassim



Source : Jordan Pinel, 2018, province de Tiznit.

Note : Nassim n'a pas souhaité que je photographie l'intérieur de la maison, mais a accepté que je photographie l'extérieur. La construction est assez typique de l'architecture locale, et il est possible d'apercevoir sur le toit le futur étage pensé dès le début des travaux. La maison se trouve au milieu des champs, mais est entourée de hauts murs qui clôturent le jardin, encore peu arboré.

Seuls deux logements visités font exception et n'avaient qu'une chambre. Le premier était celui d'une Française vivant seule qui louait l'équivalent d'un grand studio (de type T1 bis) et qui n'avait pas les moyens d'envisager de louer un appartement plus grand avec ses moyens. Le second était celui d'un couple de Français qui pourtant a déjà reçu la visite de ses enfants. Pour ce faire, ils les ont logés dans leur salon de type marocain (Photographie 14), c'est-à-dire composé de banquettes

pouvant servir de couchages et permettre de recevoir malgré la taille du logement : « Alors pour faire dormir tout le monde, on a utilisé le salon. C'était un peu du camping, mais apparemment on y dort très bien ! Les Marocains y dorment aussi quand ils reçoivent, c'est très pratique ces banquettes. » (Laura, 76 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne secrétaire de clientèle).

#### Photographie 14 – Salon dans l'appartement d'un couple de retraités



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : Le séjour est composé de la salle à manger et du salon de type marocain que l'on peut apercevoir au fond de la pièce. Lorsqu'il a été demandé au couple « quelle pièce est-il possible de photographier ? », c'est cet angle de vue qu'il a conseillé, le salon étant la pièce centrale de leur appartement.

Avoir un lieu où recevoir les enfants a son importance pour beaucoup de retraités, ce qui rejoint l'intérêt d'une proximité avec les membres de la famille malgré la distance (Huynh, 2010). Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (2005) ont montré que la proximité résidentielle entre parents et enfants pouvait être déterminante dans leurs relations, notamment par une fréquence des contacts beaucoup moins forte en cas de longue distance entre les logements. Et justement, l'importance de l'accueil de la famille de manière régulière se retrouve beaucoup plus chez les enquêtés résidant au Maroc, qu'ils soient (Franco-)Marocains ou Français. C'est ce qui les pousse alors à investir un logement assez grand pour recevoir leurs proches, en particulier face à une possible culpabilité d'être loin des enfants et petits-enfants et finalement une peur de fragilisation des liens familiaux du fait de ce projet résidentiel de retraite (Pinel, À paraître). Brenda Le Bigot (2017) avait déjà relevé cette culpabilité chez les hivernants interrogés dans le cadre de ses travaux de thèse. La compensation venait alors par un discours valorisant des années de vie active, qui justifiaient le départ à l'étranger l'hiver. Ici, le sentiment de culpabilité est présent, mais est contrebalancé par un discours justifiant le départ à l'étranger par les années de travail, comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre. Il est justifié également par le fait d'avoir fait en sorte de reproduire un espace de vie familial dans leur pays de retraite. Ils n'ont en quelque sorte pas

« oublié » leur famille dans leur projet individuel. Au contraire, ils y ont pensé en prévoyant un espace assez grand pour les visites qu'elle leur rendra.

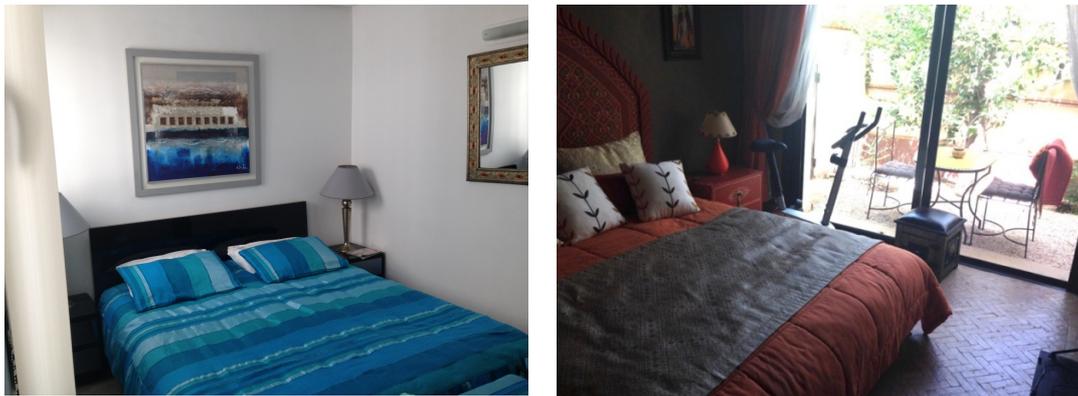
Certains ont expliqué la difficulté que représente l'éloignement de leurs enfants, notamment le fait de manquer certaines fêtes de famille comme les anniversaires. Ce sont d'ailleurs plus souvent les femmes que les hommes qui en parlent avec moins de pudeur, comme c'était le cas de Fatima (chapitre 3). Cela relève d'une différence genrée sur la perception de l'absence des proches, comme dans d'autres contextes migratoires où une culpabilité importante des femmes a été montrée face à leur impossibilité d'être actrices du *care* (Parrenas, 2005 ; Attias-Donfut, 2006 ; Baldassar, 2007 ; Vermot, 2017). Cette distinction genrée est perceptible chez Bernard, qui vivait à Agadir avec son épouse avant qu'ils ne déménagent et s'installent sur la côte nord de la ville. Quand la raison de ce déménagement est abordée, il explique qu'il s'agissait d'avoir un meilleur cadre de vie, de quitter la ville qu'il jugeait trop polluée et de pouvoir avoir vue sur l'océan depuis leur propriété. À aucun moment il n'a évoqué des raisons familiales. Lorsque la famille a été évoquée, il a parlé de sa fille et de ses petits-enfants que le couple voit régulièrement, par des visites ponctuelles et les réseaux sociaux. Lors d'un autre entretien avec Nicole, son épouse, cette question du déménagement est revenue, mais elle en a donné une tout autre explication : sa fille lui reprochait de ne pas être près d'elle, mais elle rendait peu visite à ses parents car l'appartement où ils vivaient à Agadir n'était pas très spacieux. C'est le manque d'espace pour recevoir qui a alors déclenché l'idée d'un déménagement selon Nicole. Grâce à cela et à des vols aériens moins chers, sa fille et ses enfants sont venus plus régulièrement : « Ma fille me faisait un chantage moral : « Oui, tu n'es pas là quand j'ai besoin de toi... ». J'avais envie qu'ils viennent plus souvent, mais c'était compliqué dans notre petit appartement du centre » (Nicole, 72 ans, Française, en couple, résidente une partie de l'année, ancienne technicienne de gestion).

Pour Nicole, comme pour les autres, penser aux possibilités de recevoir la famille est intégré au projet résidentiel. Cet impératif se caractérise par une gestion de l'espace qui doit inclure les proches. Éviter ainsi une rupture familiale en prévoyant un lieu de vie pensé pour tous. Et dans les différents exemples cités, nous avons clairement vu que cette disposition est symbolisée par les chambres supplémentaires, couramment appelées les « chambres d'amis ». Elles tiennent une place importante dans l'imaginaire des retraités qui l'ont évoqué en entretien et lors des visites du logement.

## 2.2. La « chambre des enfants », symbole de la continuité familiale et d'un sentiment de familiarité concourant au « chez-soi »

Le chez-soi est agencé pour recevoir la famille. L'agencement spatial domestique permet ainsi la continuité familiale dans la migration. Cela permet aussi aux retraités de pouvoir faire découvrir leur quotidien et le pays où ils ont choisi de vivre au moins une partie de l'année. Dans leur esprit et dans leur logement, la ou les « chambres d'amis » deviennent alors en quelque sorte les « chambres de vacances » de leurs proches, qui leur permettent de venir aussi souvent qu'ils le souhaitent (Pinel, À paraître). Ces chambres restent à la disposition de la famille qui en retour sait qu'elle peut rendre visite régulièrement. Il s'agit souvent d'une chambre décorée, et non pas d'une simple pièce avec un lit supplémentaire (Photographies 15 et Photographies 15).

### Photographies 15 et 16 – Chambres d'appoint de deux couples de retraités français



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir (Photographie 15) et Dyar Shemsi (Photographie 16).

Note : Les deux chambres ont été désignées par les retraités comme des « chambres d'amis », bien qu'elles soient en fait occupées essentiellement par leurs enfants. Elles ont été décorées, sont fonctionnelles et prêtes à accueillir des invités. Dans le cas de la deuxième chambre, une petite terrasse fermée a même été aménagée afin de permettre l'isolement des hôtes si ceux-ci le souhaitent, comme nous l'a expliqué la retraitée.

La disposition et la décoration de ces chambres, mais aussi les attentions qui y sont portées par les retraités, montrent la volonté de mettre à disposition des proches un endroit accueillant afin d'inciter la venue de la famille. Chez Youssef, il en est de même dans l'utilisation des chambres supplémentaires. Il va même plus loin que le simple fait de prévoir une chambre, puisque ses enfants ont laissé certaines de leurs affaires dans les chambres qu'ils occupent habituellement, évitant ainsi de trop charger trop leurs valises lors de leurs vacances au Maroc. C'est la même chose chez Fatima qui, durant la visite des chambres d'amis, explique :

« Tu vois, cette chambre est pour les petits-enfants. On a mis un lit superposé et un autre lit pour qu'ils dorment à plusieurs dans la chambre. Et puis, si tu ouvres le placard (*elle ouvre le placard principal de la chambre*), surprise, tu trouves tous leurs jouets ! Le ballon de foot bien sûr et un skate car Mehdi n'arrête pas d'en faire et ses parents ne peuvent pas le trimbaler avec eux dans l'avion tu penses. Alors ça reste chez papy et mamie. Et puis il y a un peu de vêtements aussi, qu'ils ont en double comme ça ici. »

(Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée)

Dans certains cas, la chambre est attitrée à un membre de la famille particulier. Bien sûr, c'est le cas de certains retraités marocains dont la famille n'a pas émigré et vit encore sous le même toit. Hamza a par exemple choisi de faire l'entretien chez lui, me permettant ainsi de rencontrer son épouse, l'un de ses fils, l'une de ses filles et trois de ses petits-enfants. La visite de la maison avec le fils révèle la division de l'espace en fonction de la famille : des espaces communs avec des salons et une cuisine, ainsi que la chambre des parents au rez-de-chaussée ; le premier étage avec un autre salon et des chambres pour la fille et le gendre, ainsi que pour un de leurs enfants ; le deuxième étage pour deux des fils et les autres petits-enfants.

Mais cette « attribution » de pièces à certains membres de la famille est visible aussi dans d'autres cas où la famille est en France. Il a été possible de s'en apercevoir en étant hébergé ponctuellement chez des enquêtés, et notamment chez Alain qui m'a prêté la « chambre de son fils » pour une nuit. Ayant d'abord compris que son fils vivait avec lui tout au long de l'année, je l'ai questionné à ce propos, avant de comprendre qu'il n'y venait qu'en vacances : « C'est une façon de parler. Parce que c'est sa chambre en fin de compte. C'est lui qui l'utilise le plus, il y a des affaires qu'il laisse ici. Au moins il a un espace à lui ici. » (Alain, 70 ans, Français, célibataire, résident à l'année, ancien restaurateur).

Pour Alain, comme pour Fatima et son époux, il y a des objets laissés par leurs enfants dans leur logement au Maroc. Ces affaires personnelles sont en quelque sorte symboliques : signes de la présence des enfants dans l'espace domestique. Ils occupent finalement un peu le logement à distance, même quand ils n'y sont pas. Les objets laissés « pour la prochaine visite » marquent le signe des habitudes, à la fois dans les visites régulières chez les parents/grands-parents, mais aussi à l'intérieur de l'espace domestique. Cela peut aussi être interprété comme un signe d'une présence affective qui permet peut-être de « rassurer » les retraités, du moins de conjurer l'absence.

L'importance prise par cette chambre supplémentaire montre aussi que pouvoir accueillir sa famille représente un certain coût pour les retraités : celui d'un logement assez grand pour les recevoir, coût de l'aménagement de la chambre – à l'instar de l'achat par Fatima et son époux d'un lit superposé supplémentaire dans la chambre d'amis. C'est un point important, car cet investissement ne peut dépendre que des capacités économiques de chaque ménage. Cela montre aussi que l'envie de recevoir sa famille, mais aussi la culpabilité ressentie par certains d'être éloignés physiquement car résidant l'étranger, ça a un coût. Ce « surcoût » peut être mis en regard avec les prix de l'immobilier constatés et cités plus haut : en fonction du quartier choisi, tous les ménages ne peuvent pas supporter le coût de pièces supplémentaires dans le logement. Cet élément peut aussi être un paramètre explicatif du lieu de vie choisi : en souhaitant recevoir leur famille régulièrement, les retraités prévoient parfois un logement de taille plus importante, ce qui implique une installation dans un quartier en dehors du centre urbain. La question du coût pose aussi la question de la fréquence des visites de la famille. En effet, il est facile d'imaginer qu'en investissant dans un logement assez grand pour recevoir, les retraités souhaitent avoir des visites régulières de leurs proches, en particulier de leurs enfants ou petits-enfants. Alors ces aménagements et agencement sont-ils réellement efficaces pour le maintien des liens familiaux ? L'une des réponses a déjà été abordée au cours du chapitre 3, avec la déception de retraités dont les enfants ne viennent pas assez souvent, les « obligeant » à une mobilité plus importante vers la France. Une partie au moins n'est donc pas satisfaite du nombre de visites reçues, essentiellement parmi les résidents. Les hivernants sont effectivement ceux qui reçoivent le moins de visite, et c'est essentiellement la présence en France six mois de l'année qui permet les rencontres familiales. Cependant, plusieurs retraités résidents, français ou (franco-)marocains, évoquaient une à deux visites annuelles de la part de leurs enfants, ce qui semblait combler leurs attentes. Ces visites des enfants, auxquelles s'ajoutent celles d'autres membres de l'entourage – fratries, cousins, amis –, sont complétées par des séjours en France.

Espace d'intimité, la chambre a une valeur symbolique en tant que pièce dans laquelle pourra se retirer le convive et où sera consacré le principe d'hospitalité – avec le séjour notamment. Pour plusieurs retraités, la « chambre d'amis » n'en est plus simplement une, elle est devenue la chambre des enfants, des proches, donnant la possibilité d'accueillir la famille et les membres de l'entourage tout en leur garantissant un « chez-eux » au domicile marocain des retraités. C'est au travers de cette pièce que la dimension transnationale fait irruption dans l'espace domestique. Cette chambre des enfants marque symboliquement la présence de la famille dans le « chez-soi » marocain qui a été créé, et acquiert même une place centrale dans son aménagement. C'est une dimension sociale, affective du « chez-soi » qui est mise en place par l'intégration des liens familiaux dans son agencement. Un dernier exemple de cette présence familiale dans le logement est visible à travers les photographies des proches qui sont disposées dans les séjours. Elles montrent un

investissement affectif de la principale pièce à vivre : les photographies de la famille – et notamment des enfants et petits-enfants – ont suivi les retraités dans leur nouveau logement, comme un signe de présence dans l'absence.

Le logement prend alors sa position au sein du champ migratoire, notamment dans les liens affectifs et les réseaux familiaux qui l'animent. Cette importance de la chambre supplémentaire dans les relations familiales peut être également perçue avec ceux qui n'en disposent pas parce qu'ils vivent dans un espace confiné, en camping-car.

### 2.3. Le camping-carisme : un « chez-soi » conduisant à l'isolement familial ?

Un « chez-soi » agencé pour recevoir la famille n'est pas envisageable pour les camping-caristes, ce qui remet en cause la continuité familiale par l'agencement spatial domestique qui se trouve de fait plus étriqué et qui ne permet pas d'accueillir la famille.

En effet, le camping-car est par essence un lieu assez exigu, qui ne comporte qu'une pièce à vivre, à laquelle s'ajoute une chambre et une salle d'eau. Le plus grand véhicule observé appartient à Richard. Il s'agit de ce qu'il appelle un « camping-car américain » qui a des pièces qui s'agrandissent pour arriver à une superficie intérieure totale de 32 m<sup>2</sup> (Photographie 17). Un modèle si grand qu'il est obligatoire de posséder un permis poids-lourd pour le conduire. Richard vit à l'année avec son épouse dans ce véhicule : six mois dans le camping municipal de Tiznit, entre deux et trois mois dans un camping privé de la Costa Del Sol (Espagne) et le reste (l'été uniquement) en France, près de membres de sa famille dans différentes régions de France. C'est un modèle assez « exceptionnel », la majorité des camping-cars faisant plutôt autour de sept mètres de long, ce qui permet d'avoir un intérieur d'environ 20 m<sup>2</sup> auquel peut s'ajouter un auvent permettant la création d'un nouvel espace, comme l'a fait Lucette (Photographie 18).

Dans tous les véhicules visités, un seul lit était présent et une seule pièce à vivre (hors auvent additionnel) permettait de se réunir (Photographies 19 et 20). Parfois, il y a bien sûr la possibilité d'avoir plusieurs couchages au sein du véhicule, mais il n'y a pas d'espaces d'intimité différenciés. Or, nous l'avons vu, ces espaces d'intimité représentés par les chambres libres dans le logement ont leur importance. Ils permettent d'accueillir les proches et, pour certains retraités résidents à l'année, de maintenir un lien familial physique. Alors, la famille rend-elle visite malgré ce manque d'espace familial ? Et comment se maintiennent les liens familiaux lors du séjour à l'étranger pour ces retraités qui partent l'hiver<sup>137</sup> ?

---

<sup>137</sup> Les retraités en camping-car ne dépassent pas 180 jours de présence au Maroc et y sont présents principalement sur la période octobre/avril.

**Photographie 17 – Camping-car  
« américain » de Richard**



**Photographie 18 – Camping-car  
« classique » de Lucette**



Source : Jordan Pinel, 2018, Tiznit.

Note : Une fois installés, ces camping-cars ne bougent plus ou peu. Nous pouvons observer l'une des pièces extensibles sur le premier, une autre s'étendant aussi de la sorte de l'autre côté. Une petite terrasse est aménagée de l'autre côté. Pour le second, cette terrasse se trouve en dessous de l'auvent, permettant d'agrandir l'espace d'une pièce supplémentaire. Dans les deux cas, la parabole permet de capter la télévision française et le véhicule est relié à l'eau et à l'électricité du camping.

**Photographies 19 et 20 – Intérieur du camping-car d'un couple de retraités**



Source : Jordan Pinel, 2018, Tiznit.

Note : Sur la gauche, l'entrée se fait sur un petit espace cuisine, situé à côté d'un cabinet de toilette et douche. L'unique chambre se trouve alors au bout du véhicule. De l'autre côté, les banquettes forment un petit séjour. Elles peuvent être aménagées en lit supplémentaire au besoin.

L'enquête a montré que dans leurs cas, les visites familiales étaient très peu présentes, notamment de la part des enfants et petits-enfants, à cause du manque de place pour les recevoir. Les liens familiaux sont donc essentiellement maintenus par les réseaux sociaux à distance, mais également par les visites lors de la période en France. Cette dernière est cependant parfois réduite à quelques mois, car après les six mois au Maroc, certains s'installent en Espagne pour le printemps (c'est le

cas de trois de cinq ménages enquêtés). Lorsque Lucette et son époux sont questionnés sur les visites de leurs proches, ils répondent :

« *L* : Des visites ? Oh ben vu la place ici, ce serait dur ! (*rires*) Enfin si, il faudrait mettre une tente. Mais bon, les proches c'est qui ? Les enfants et les petits-enfants qui ne vont pas venir pour une ou deux semaines, planter leur tente dans un camping plein de vieux (*rires*). Et sinon, c'est d'autres vieux comme nous : mes sœurs ou des amis, donc les tentes... Non, en tout cas l'espace d'un camping-car c'est suffisant pour nous deux, pas pour plus. (...)

*J.P.* : Et ils n'ont pas exprimé le fait de venir vous voir ici ?

*L* : Non jamais, je ne crois pas. S'ils venaient, il faudrait qu'ils prennent une location en plus, pour toute la famille, avec plusieurs chambres, ça coûte un peu. »

(Lucette, 70 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne aide-soignante)

Pour cette retraitée, le fait de ne pouvoir les accueillir est donc un frein à la visite des enfants, mais finalement le contact est maintenu par les réseaux sociaux en ligne et la famille se retrouve l'été en France. Richard fait exception puisque sa petite-fille d'une vingtaine d'années vient régulièrement passer quelques jours de congés. Il ne peut la loger à l'intérieur du véhicule, un seul couchage étant prévu, mais il lui a installé une grande tente à proximité. Lors de l'entretien, il explique que la jeune fille était venue pour la première fois l'année d'avant, et que depuis elle est revenue plusieurs fois, dès qu'elle le pouvait : « pas pour nous voir, mais pour voir son copain ! Elle a rencontré Idris l'année dernière, depuis ils ne se lâchent plus. Moi ça me va, on la voit plus souvent et lui c'est un bon gars. Je leur installe la tente à côté du camping-car et je ne paie pas de supplément pour eux parce que ça reste sur mon emplacement. » (Richard, 75 ans, Français, hivernant, en couple, ancien chauffeur poids-lourd).

Finalement, les visites semblent effectivement moins fréquentes pour les camping-caristes que pour les retraités en habitat en dur. Le confinement de l'espace de ces habitats légers contraint à limiter ces visites. Bien sûr, pour avoir une idée plus générale, il aurait fallu effectuer davantage d'entretiens au sein des campings, y compris dans d'autres localités. Brenda Le Bigot (2017) avait par exemple montré que les hivernants recevaient régulièrement des membres de leur famille en visite, y compris chez les camping-caristes, quelques-uns de ses enquêtés recevant la famille dans le véhicule ou dans des locations avoisinantes. Parler de « rupture familiale » semble donc trop fort pour ces hivernants en camping-car, d'autant que pour la plupart, le lien est maintenu par les réseaux sociaux et par des visites en France. Nous pouvons cependant peut-être évoquer une difficulté plus grande à effectuer des rapprochements familiaux dans le pays d'élection pour la retraite, du fait d'un habitat plus petit sur la période marocaine. Par ailleurs, les entretiens avec les camping-caristes ne montrent pas de

détachement plus grand vis-à-vis de la famille, ni un isolement plus important en comparaison des retraités vivant dans un logement « en dur ».

\*\*\*\*\*

Cette seconde partie de chapitre permet d'envisager le « chez-soi » comme un élément crucial de la vie familiale pour ces retraités, notamment à travers le logement qui permet de rassembler la famille dans un même lieu le temps de quelques jours, et ainsi de palier la distance internationale qui s'est imposée face au départ des parents/grands-parents. Partager le « chez-soi » avec leurs proches apparaît souvent comme une nécessité pour les retraités, afin notamment de leur montrer le mode de vie qu'ils ont choisi. Ce dernier n'est parfois pas compris par les proches et les motivations sont questionnées. C'est là que recevoir les proches – et en particulier les enfants – permet aux retraités de partager leur quotidien, voire de faire la promotion du pays où ils ont choisi de vivre. Même éloignée de la sphère de décision, la famille reste un élément important dans le choix du logement et engage souvent des stratégies résidentielles particulières et des agencements particuliers des espaces domestiques, afin de continuer à faire vivre le réseau familial malgré le changement de pays de résidence. La famille s'inscrit alors dans l'espace de vie des retraités par les pièces aménagées et elle reste un pivot de la réflexion des retraités sur leur habitat et leur logement, tout comme nous avons vu dans le chapitre précédent que les mobilités mises en place dans le cadre international intégraient en grande partie la famille. À l'instar de ce que Catherine Bonvalet (1990) ou Anne Gotman (1999) ont montré dans un cadre national, les logiques familiales continuent donc d'orienter une partie des stratégies résidentielles à la retraite.

L'importance des liens familiaux dans la constitution du « chez-soi » montre qu'il a aussi une facette « immatérielle » liée à la « familiarité ». Se sentir chez soi passe aussi par la garantie de pouvoir maintenir des liens avec des gens de sa famille qui rendent l'espace familial. Ce « chez-soi » dans cette situation de migration, comporte bien sûr une partie matérielle à travers le logement, mais il est aussi façonné par la famille à distance, qui est présente même quand elle est absente dans la conception et l'agencement des lieux. L'espace du logement rend visible ces relations, du moins la volonté de les maintenir, et rend visible **l'inscription des retraités dans un faisceau de relations familiales, qui sont donc constitutives de ce chez-soi qu'on veut « familial ».**

### 3. Le « chez-soi », un espace domestique entre ici et là-bas

L'analyse de l'espace du « chez-soi » permet une micro-géographie qui a son importance pour analyser les sentiments d'appartenance (Le Bigot, 2017), car cet espace est souvent imprégné de l'expérience sociale et spatiale. L'espace domestique au cœur de ce « chez-soi » peut se dédoubler et être « ici » et « là-bas », tout comme il peut mettre en lien les relations sociales et l'espace parcouru

et ainsi s'insérer au sein du contre-champ migratoire en tant qu'espace relationnel des migrants. Cette troisième partie de chapitre est l'occasion d'aborder la formation et la mise en place de cet espace intérieur, « ici » et « là-bas », qui implique des références aux lieux d'origine, aux lieux parcourus et donc à l'expérience migratoire des retraités.

### 3.1. Le salon comme « vitrine identitaire »

La création du « chez-soi » passe aussi par des éléments du logement, du mobilier à la décoration intérieure, qui vont permettre de créer un sentiment de familiarité. Mais ces éléments n'expriment-ils pas aussi les trajectoires de ces retraités, leur identité et leur appartenance multiculturelle ? Thomas Lacroix (2018) évoque pour les Marocains des négociations identitaires qui s'expriment au sein du logement, après une vie active passée en France. Alors, si les appartenances multiples et leur transposition dans le cadre du « chez-soi » sont visibles pour les Marocains dans la littérature scientifique, quand est-il des Français arrivés tardivement dans la migration ? L'hypothèse de départ était donc qu'on pourrait retrouver des traces de ces négociations identitaires dans l'espace domestique des Marocains et Franco-Marocains, mais que ce principe ne fonctionnerait pas pour les Français. C'est cependant oublier que certains de ces retraités ont une expérience et des parcours migratoires qui peuvent aujourd'hui laisser des traces dans cet intérieur. C'est aussi oublier les expériences autres que la migration qui ont pu marquer ces retraités au cours de leur vie, en particulier les voyages. Enfin, même s'ils sont arrivés au Maroc à la retraite – et donc tardivement au Maroc –, certains de ces Français ont néanmoins déjà passés 10, voire 15 années au Maroc. Ce sont donc des éléments qui peuvent jouer dans le sens d'une expression identitaire illustrant des influences culturelles diverses et qui s'expriment dans le « chez-soi ».

L'élément le plus visible de l'influence identitaire qui se retrouve dans l'espace domestique est le salon marocain<sup>138</sup>. Il se retrouve à la fois chez des enquêtés marocains (Photographie 21) et chez des retraités français (Photographie 22). Les Marocains m'ont reçu dans ces salons justement, qui faisaient office de salle d'accueil des personnes extérieures à la famille. Ces salons se ressemblaient : banquettes, table basse pouvant servir au repas, parfois une télévision. Pour les retraités français, la description est similaire, avec en plus des éléments de décoration souvent achetés au Maroc : tableaux, lampes, objets décoratifs. Ce sont des objets qui pourraient s'apparenter aux « souvenirs » achetés par les touristes dans les souks locaux.

---

<sup>138</sup> Thomas Lacroix donne une définition du « salon marocain » à laquelle je souscris entièrement. Je reprends donc ses termes ici pour l'expliquer : « Le salon marocain est principalement constitué d'une banquette de facture marocaine disposée le long des murs de la pièce, le plus souvent face-à-face, parfois incluant un troisième pan de mur en forme de U. L'espace restant est occupé par un meuble contenant un téléviseur, des objets religieux, des photographies diverses (notamment des parents ou d'autres membres de la famille restés dans le pays d'origine), etc. » (Lacroix, 2018, p.36).

**Photographie 21 – Salon marocain d'un retraité franco-marocain**



Source : Jordan, Pinel, 2019, environs de Tiznit.

**Photographie 22 – Salon marocain d'un couple de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : Les deux salons marocains sont très « classiques » dans leur simplicité : des banquettes adossées au mur, avec des coussins pour permettre une meilleure assise. Dans le salon du retraité franco-marocain, une table basse (en bas à droite de la photographie) est disponible et mobile afin de pouvoir la ramener au plus près des convives en cas de repas. Aucune décoration n'est visible au niveau des murs. À l'inverse, dans celui des Français, plusieurs cadres achetés au Maroc sont accrochés aux murs, deux lampes en cuir complètent l'éclairage permis par le chandelier du plafond, et des voiles couvrent les fenêtres. Les tables basses servent uniquement de guéridons.

En présentant son salon, une retraitée française explique : « On a tout fait faire ici. Les banquettes sont sur mesure. C'est pas mal. Bon, bien sûr ce n'est pas ce que j'aurais choisi si j'étais en France, mais j'ai fait couleur locale tu vois. » (Chantal, 67 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne ouvrière qualifiée). D'autres retraités ont suivi cette idée d'un ameublement « local », quand d'autres n'ont pas voulu de ce type d'ameublement dans leur intérieur et l'ont aménagé avec ce qu'on pourrait retrouver en France (Photographies 23 et 24).

**Photographies 23 et 24 – Salons de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir (23) et Dyar Shemsî (24).

Note : Ces deux salons sont composés de plusieurs canapés indépendants en cuir et en tissu, qu'on retrouve peu dans les logements marocains. La décoration est composée de tableaux et bibelots achetés au Maroc ou en voyage, de miroirs, plantes et lampes sur pied. Ces deux salons donnent sur une salle à manger et cuisine ouverte, autre élément que l'on retrouve peu dans l'habitat marocain traditionnel.

Dominique explique ce choix : « Je n'aime pas ces canapés marocains, on est mal installé, c'est pas confortable. Alors on a acheté ces canapés plus classiques. On en trouve ici. Y'a moins de choix que chez nous c'est sûr, mais c'est possible d'en trouver. » (Dominique, 64 ans, Française, en couple, résidente à l'année, ancienne secrétaire de gestion).

Il s'agit de choix différents où le temps passé à l'année au Maroc joue beaucoup sur la perception et l'aménagement de l'espace domestique intérieur. En effet, les salons marocains se retrouvent essentiellement dans des logements occupés par des retraités hivernants. À l'inverse, les canapés plus « classiques » se trouvent plutôt chez les personnes résidant à l'année, mais également chez ceux vivant en résidence fermée (Dyar Shemsi ou Club Évasion). Pour la première catégorie, les logements étaient fournis avec l'ameublement et celui-ci n'intégrait pas de salon marocain. Il semblerait donc que le choix des promoteurs a été de privilégier d'emblée un mobilier « occidental », ou en tout cas qui rappelle peu les maisons traditionnelles marocaines. À ce salon s'ajoutent d'ailleurs des cuisines équipées avec plan de travail central, ce que l'on voit rarement dans les domiciles des Marocains ou Franco-Marocains. Chez les enquêtés marocains et franco-marocains, ce sont les salons marocains qui dominent très nettement. « Classiques », ils sont disposés dans des pièces qui servent à l'accueil des invités.

Seuls trois logements avaient des séjours composés de canapés classiques : celui d'une retraitée vivant à Dyar Shemsi, celui de Fatima et son époux, et celui de Youssef. Pour ce dernier, la situation est atypique puisqu'il a fait installer dans sa maison les deux types de salon (Photographies 25 et 26). Voilà ce qu'il explique concernant la raison du choix de ces deux salons, pourtant situés l'un à côté de l'autre : « Si tu veux, ce salon (*le marocain*) on l'utilise pour manger, pour recevoir des gens d'ici, pour traîner aussi. Mais par contre l'autre, on l'utilise surtout pour regarder la télévision le soir. Avec ma femme, on se met là, elle a le fauteuil là et moi j'ai le canapé. On est beaucoup plus confortable pour regarder la télévision ! » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien assistant familial).

La télévision justement est également un élément important dans cette double culture franco-marocaine de Youssef. En rentrant dans son logement, c'est une chaîne française qui était diffusée. Il a expliqué que c'est ce qu'il regardait en France, alors c'est ce qu'il continue de regarder au Maroc. La télévision française était aussi captée chez cette retraitée vivant à Dyar Shemsi, tout comme chez Fatima et son époux. Les Français ont tous, sans exception, les chaînes françaises, leur permettant de ne pas couper avec les informations et de pouvoir regarder des programmes en langue française : « C'est la continuité ici en fait. On n'a pas l'impression de couper comme ça. Je veux dire c'est comme si on était restés en France. On se met devant le journal à 20h et on regarde notre film, comme en France ! » (Gaspard, 83 ans, Français, en couple, résident à l'année, ancien directeur

général). La télévision, ou plutôt les programmes qui y sont diffusés, apparaissent alors comme un élément de la continuité entre la vie en France et celle au Maroc.

### Photographies 25 et 26 – Salons présents dans le logement de Youssef

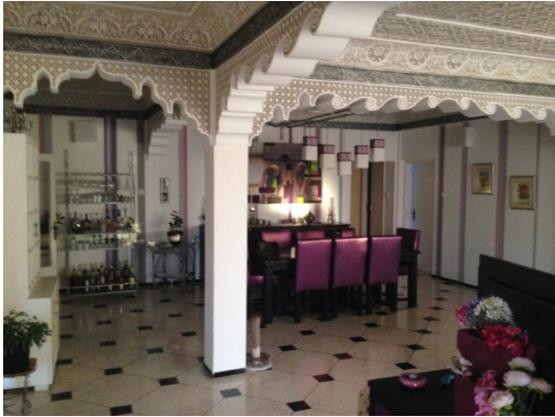


Source : Jordan Pinel, 2018, Sidi Boufdail (Tiznit).

Note : Les deux salons donnent dans la même pièce et sont séparés par un demi-mur. D'un côté, le salon marocain longe les murs de la pièce et seule une table basse mobile a été ajoutée. De l'autre, le salon classique se compose de canapés et d'un fauteuil en cuir, mis à côté de la télévision accrochée au mur. La maison est assez peu décorée, même si plusieurs tableaux, achetés au souk, sont accrochés hors champ.

Au-delà du canapé, d'autres éléments ont montré un attachement à l'artisanat local chez l'ensemble des retraités. En effet, certains séjours comportaient des plafonds de type oriental en plâtre ou en bois sculpté que l'on retrouve dans les maisons de la classe moyenne ou supérieure marocaine. Karim, évoqué plus haut pour la construction de sa grande propriété près de Mirleft, a justement choisi de faire ce type de plafond dans les deux salons qu'il prévoit. Le résultat qu'il décrit devrait ressembler à ce que Gaspard et son épouse ont fait mettre dans leur séjour (Photographie 27), observable également chez Pénélope. Le point commun de ces trois retraités est non seulement leur appartenance à des CSP + (l'époux de Pénélope était chef d'une grande entreprise), mais également le fait d'avoir financièrement pu dépenser des sommes d'argent importantes dans les maisons qu'ils occupent ou occuperont bientôt. Cet artisanat relève bien sûr en partie des moyens financiers des occupants de la propriété, puisqu'il s'agit d'un type d'ouvrage onéreux au Maroc. Mais il souligne aussi le goût de certains retraités français pour cet artisanat marocain. Plus modestement, certains choisissent de le mettre en avant par des peintures servant de décors muraux. C'est un élément qui ne s'est retrouvé que chez des Français, souvent en appartement. Ces peintures rappellent celles qui sont faites par les peintres présents au niveau des zones touristiques et qui vendent des tableaux aux touristes de passage. C'est l'un d'eux qui a réalisé la peinture du salon de Jean et Louise (Photographie 28).

**Photographie 27 – Plafond sculpté dans le séjour d'un couple de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

**Photographie 28 – Peinture dans le salon d'un couple de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : Le grand séjour de la première photographie est composé de la salle à manger et du salon de type marocain (à droite de la photographie). Le pilier central qui soutient l'ensemble du plafond en encaissements est fait de plâtre sculpté par des artisans locaux. L'ameublement provient d'un artisan français installé à Agadir qui effectue des meubles sur mesure. La peinture de la seconde photographie habille l'un des murs du salon du couple d'enquêtés français. Il s'agit d'un faux paysage représentant le désert, avec une caravane de dromadaires passant au fond. Seul le dromadaire représenté au premier plan est un élément peint à partir d'une photographie prise lors d'une sortie de quelques jours dans le désert marocain, et transmise par Jean au peintre.

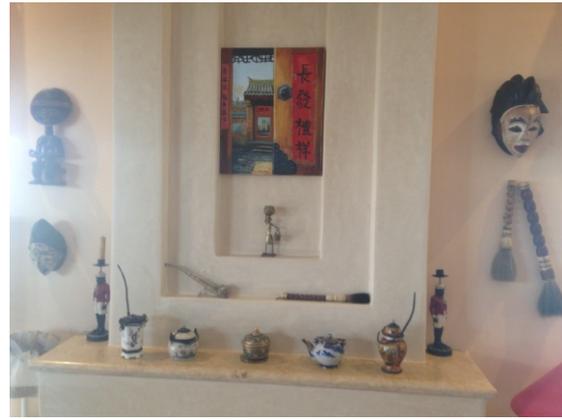
Les salons contiennent aussi les photographies familiales, comme cela a été évoqué plus haut, mais aussi des souvenirs qui témoignent des nombreux voyages qui ont pu être effectués. C'est le cas de Mehdi, retraité marocain qui a effectué plusieurs voyages à l'étranger depuis sa retraite, comme il l'explique en montrant quelques souvenirs déposés sur un meuble de son salon :

« Avant la retraite, j'avais jamais voyagé moi. Seulement en Espagne, mais en passant pour aller au Maroc. Ah si, aux Pays-Bas aussi, parce que ma sœur vit là-bas. Sinon, c'était travail, travail, travail en France, et de temps en temps, tous les deux, trois ans le Maroc. Par contre depuis la retraite, j'ai voyagé. Regarde, ça (*il me montre une petite sculpture*) ça vient de Chine où j'ai été avec un ami, ça (*petite Tour de Pise*) ça vient d'Italie. Et bien sûr j'ai pu aller à La Mecque aussi, avec ma femme. »

(Mehdi, 71 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien épiciers)

Certains Français accumulent ce type de souvenirs durant les quelques années qu'ils ont passées à l'étranger, pour des motifs professionnels (Photographies 29 et Photographies 29).

**Photographies 29 et 30 – Souvenirs de séjours à l'étranger chez des retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Dyar Shemsi.

Note : La première photographie montre plusieurs souvenirs (statues et tapis) accumulés par Jeanne lors de ses années vécues en Côte d'Ivoire et au Kenya avec son époux. La deuxième montre les masques ramenés du Gabon, où Caroline a travaillé pendant quelques années, et les souvenirs rapportés de divers séjours touristiques en Asie et en Afrique. Dans les deux cas, ils sont exposés sur la cheminée inutilisée du séjour. Ces cheminées, présentent dans tous les logements de la résidence, ont été intégrés par les promoteurs qui participent donc eux aussi, dès le départ, à orienter cette question du « chez-soi ».

Dans l'article où il défend l'idée d'une « géographie de l'intérieur », Jean-François Staszak (2001) débute ses propos par une publicité montrant l'intérieur d'un séjour. Pour lui, « cette pièce reflète une société. Inversement, elle détermine un type de vie sociale et familiale. (...) Comme tout type d'espace géographique, ce séjour est à la fois produit par la société et participe à la production de celle-ci. » (p.340). Et en effet, lorsque les entretiens se faisaient au domicile des enquêtés, c'est généralement dans le séjour qu'ils se déroulaient. Et c'est également cette pièce qu'il m'a souvent été permis de photographier. Par ailleurs, dans son habilitation à diriger des recherches, Thomas Lacroix a abordé l'intérieur du logement des populations marocaines en France, et il évoquait également l'agencement du salon comme celui « d'une pièce entière destinée à être visible par tous qui est une référence à l'espace d'origine » (Lacroix, 2018, p.36). Il a ainsi observé la reconstitution de salons marocains aux domiciles de ses enquêtés : « Ce salon, on le retrouve dans la maison familiale dans le pays d'origine, celle des parents ou celle construite par les émigrés eux-mêmes. **Cette correspondance entre les deux lieux produit une mise en résonance, l'impression d'être chez soi ici et là-bas. Elle lisse l'espace par-delà la distance et les frontières sociales, culturelles ou politiques.** » (*Ibidem*, pp.36-37).

Ces deux dernières phrases ont fait écho dans ce travail d'enquête. Tout comme la suite de l'analyse qu'il propose sur les cuisines équipées que l'on ne retrouve pas traditionnellement dans les villages du Sud marocain, mais qu'il a retrouvées dans les logements français de ses enquêtés. Ces cuisines ont été introduites dans ces villages marocains par les émigrés. Dans ces deux exemples, il voit « la production d'une spatialité transnationale par l'aménagement domestique » (p.37).

La disposition et l'ameublement de certains salons de retraités marocains et franco-marocains montrent les influences culturelles diverses qu'ils ont reçues, renvoyant à la « mise en résonance » des espaces d'« ici » et de « là-bas » évoquée par Thomas Lacroix (2018). Mais pour les Français également, ces salons sont des pièces où se croisent des styles différents qui font référence aux canons marocains, mais qui rappellent aussi le style et le confort du logement français que l'on a quitté pour de bon ou que l'on retrouve la moitié de l'année. Ces pièces illustrent un « chez-soi » en « arrangement » entre continuité et adoption de la culture locale, avec des éléments matériels (décoration, télévision française) qui permettent une continuité entre deux pays. Ils sont par cela des « vitrines identitaires » qui montrent les parcours individuels et familiaux des retraités, tout en mettant la spatialité individuelle et les liens sociaux en relation par les objets, permettant ainsi de définir l'espace vécu des retraités. Ce dernier apparaît comme un espace mixte qui traduit l'appartenance à plusieurs cultures, ou du moins la présence dans des espaces de différentes cultures, un espace cumulatif en somme.

### **3.2. L'importance des espaces extérieurs dans la conception du « chez-soi »**

L'héliotropisme a été évoqué comme l'une des principales motivations des retraités à s'installer au Maroc. Il se traduit dans les formes prises par l'habitat, en particulier par le soin apporté aux espaces extérieurs. En effet, l'aménagement ne se fait pas que dans l'espace domestique intérieur, mais également à l'extérieur : jardins, terrasses, cours, balcons. Et une attention particulière est généralement apportée à ces espaces privés. Ils ont souvent été un prérequis au moment de l'installation.

Les extérieurs deviennent parfois – avec le séjour – le centre de l'espace domestique, le fort ensoleillement de la région permettant de les occuper la majeure partie de l'année. Ils sont ainsi souvent aménagés de manière très soignée, qu'il s'agisse de toits-terrasses sur des maisons individuelles (Photographie 31) ou de jardins individuels (Photographie 32). La piscine est un équipement relativement courant pour les Français dans l'aménagement des extérieurs, que ce soit dans le cadre d'extérieurs collectifs – en résidence – ou individuels.

Cet extérieur peut être aussi partagé, comme c'est le cas dans quelques habitats collectifs d'Agadir par exemple (Photographie 33), mais également dans les résidences fermées où chaque habitation possède son propre espace et dispose aussi d'un espace commun (Photographie 34).

**Photographie 31 – Toit-terrasse aménagé d'un couple de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Club Évasion.

**Photographie 32 – Jardin aménagé d'un couple de retraités français**



Source : Jordan Pinel, 2018, Dyar Shemi.

Note : Le toit-terrasse de la première photographie se situe au-dessus de l'habitat individuel, de plain-pied. Il donne vue sur l'Océan Atlantique et a été aménagé par les retraités de sorte qu'ils puissent s'abriter du vent pour les repas. Une cuisine extérieure a été installée, ainsi que plusieurs transats. Dans la seconde photographie, le jardin se situe au milieu d'une résidence mais est totalement fermé par une végétation abondante tout autour du terrain, à laquelle s'ajoutent plusieurs massifs plantés par les retraités. La terrasse depuis laquelle est prise la photographie est abritée et donne sur le séjour et sur la piscine ; une seconde terrasse se situe du côté des chambres.

**Photographie 33 – Espace commun d'une résidence collective**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

**Photographie 34 – Espace commun d'une résidence fermée**



Source : Jordan Pinel, 2018, Club Évasion.

Note : Le premier espace commun est celui d'un immeuble du centre d'Agadir. Il s'agit d'une cour entourée de murs, avec une piscine, quelques transats et des espaces verts. De quoi permettre à quelques retraités (présents hors champ) de profiter du soleil en dehors de leurs appartements. Le second se situe dans la résidence fermée Club Évasion et était vide les deux fois où je m'y suis rendu, car fréquenté surtout l'été par des touristes marocains. La grande piscine est entourée par des bâtiments pouvant servir de salles de réunion.

S'il est vrai que 19 ménages sur 66 vivent en logement collectif et n'ont *a priori* pas d'espace extérieur, la réalité a montré que certains bénéficiaient tout de même d'un espace ouvert. Pour Claude et Caroline, avoir cet espace extérieur était un critère de recherche pour leur appartement. Ils ont ainsi réussi à trouver une cour adossée à leur logement (Photographie 35). Dans la même

idée, Amanda – n'ayant pas d'espace extérieur à son appartement – utilise le toit-terrasse de son immeuble (Photographie 36).

**Photographie 35 – Cour extérieure de l'appartement d'un couple de retraités**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

**Photographie 36 – Toit-terrasse de l'immeuble d'Amanda**



Source : Jordan Pinel, 2018, Agadir.

Note : La première cour est adossée au séjour et à la cuisine de l'appartement, situé au premier étage d'une copropriété. Elle a été aménagée avec une table où les retraités prennent la majorité de leurs repas, ainsi qu'avec un barbecue et quelques transats. Un store-banne permet de s'abriter du soleil et des regards (la cour donne au centre de l'immeuble). La seconde photographie montre le toit-terrasse de l'immeuble, commun aux résidents, donnant vue sur Agadir d'un côté et sur la montagne de l'autre. Il sert surtout à étendre le linge des résidents, mais en accord avec les voisins, Amanda utilise désormais une partie qui a été aménagée avec une table de pique-nique en bois, quelques transats et de la fausse pelouse.

Dans ces deux cas, vivre en appartement six mois de l'année ne paraît pas poser problème, même si ces retraités sont habitués à avoir un grand espace extérieur en France. Pour d'autres, ne pas avoir d'extérieur est plus compliqué, comme l'explique Daniel qui a vendu sa maison pour un appartement : « Pour moi, le changement a été un peu compliqué oui... Plus de terrasse, de barbecue. Le fait de sortir dehors, au soleil. Là, le soleil on l'a trois heures dans l'après-midi. » (Daniel, 69 ans, Français, en couple, hivernant, ancien militaire). D'autres témoignages de personnes en appartement montrent que cette absence d'extérieur est compensée par des sorties très fréquentes, souvent quotidiennes. Le fait d'être dans ce type d'habitat joue donc sur les pratiques, les sorties en extérieur étant plus fréquentes. « L'enfermement » n'est donc que très passager. La période de confinement de 2020<sup>139</sup> a d'ailleurs confirmé ce « non-sentiment » d'enfermement grâce aux extérieurs : plusieurs enquêtés ont écrit que la vie en appartement était compensée par les toits-terrasses qui étaient alors investis ou par les extérieurs qu'ils avaient. Le plus dur étant de ne pas sortir de chez soi, ce qui a été commun à tous. Une retraitée habitant en

---

<sup>139</sup> Lors de la période de pandémie liée à la Covid-19, le royaume marocain a appliqué une période de confinement strict dans le cadre d'un état d'urgence sanitaire, à partir du 20 mars et jusqu'au 11 juin.

résidence fermée a même fait état d'un confinement quasi invisible pour elle : seules les sorties en dehors de la résidence étaient interdites, la vie dans les jardins individuels et l'épicerie de la résidence prenant le relais.

Même si quelques Marocains ont évoqué l'extérieur de leur maison comme un élément important, peu le considèrent comme une place centrale de l'espace domestique, à la différence des Français. Nassim possède un grand terrain qu'il a commencé à arborer (Photographie 37) et insiste sur son importance pour se sentir « connecté à la nature », tout en étant dans un lieu privatisé. C'était également le cas de Brahim qui a fait construire sa maison autour d'un patio (Photographie 38). Il explique qu'il avait voulu ce patio après des vacances en Espagne en famille pendant plusieurs années :

« On a été beaucoup en vacances sur la côte espagnole avec ma femme et les enfants. Et tous les ans, on louait la même maison et elle avait un patio. Parce que là-bas, il fait chaud et il pleut pas trop, alors on peut se déplacer entre les pièces. Et je me suis dit « c'est bizarre, on n'a pas ça chez nous ! ». Alors, j'ai décidé d'en faire un. Et voilà, on en profite bien. Le soir surtout, c'est très agréable parce qu'y a pas de vent et il fait frais quand l'intérieur est encore chaud de la journée. »

(Brahim, 76 ans, Marocain, en couple, hivernant, ancien artisan menuisier)

**Photographie 37 – Terrain d'un retraité marocain**



Source : Jordan Pinel, 2018, environs de Tiznit.

**Photographie 38 – Patio d'un logement d'un couple de retraités marocains**



Source : Jordan Pinel, 2018, environs de Tiznit.

Note : Le terrain de Nassim, entouré de murs en parpaings comme délimitations et donnant sur la propriété, a été arboré récemment. On y trouve cependant beaucoup d'arbres fruitiers déjà assez hauts et il imagine de la pelouse sur la terre labourée. La maison de Brahim est quant à elle ouverte sur un patio : entre la plupart des pièces, il est nécessaire de passer par cet espace ouvert, ce qui est assez original d'un point de vue architectural pour la région.

L'exemple de Brahim montre une nouvelle influence culturelle, cette fois-ci qui n'est pas due aux années passées en France, mais à des séjours touristiques répétés dans un pays tiers. Son cas ne reflète bien sûr pas celui de l'ensemble des retraités marocains et il s'agit peut-être même d'un cas isolé. Mais c'est ce type d'exemple qui permet de renforcer l'idée de ne pas enfermer ces retraités dans une forme de déterminisme qui les classerait dans un « retour » classique. Les formes de ces retours sont multiples et l'agencement des extérieurs est nourri lui aussi par les expériences des retraités à l'étranger. Dans l'importance accordée aux extérieurs, la question de la nationalité n'est pas déterminante, puisqu'il s'agit d'une question de préférence.

### 3.3. Le prolongement du « chez-soi » en France

Le « chez-soi » du Maroc se prolonge aussi en France pour une partie des retraités qui y ont conservé un logement fréquenté régulièrement. En effet, 41 ménages sur les 66 (Tableau 11) occupent régulièrement ou ponctuellement un logement en France, dont ils sont le plus souvent propriétaires (39). Il s'agit donc d'une autre partie du « chez-soi », cette fois-ci en France, qui questionne l'importance accordée à ce logement qui préexistait au projet résidentiel et migratoire au Maroc. Comment ce logement est-il géré à distance durant les mois passés au Maroc ? L'influence française que l'on retrouve dans les logements marocains a-t-elle son pendant dans le logement français avec des influences marocaines ? Ainsi, même si la majorité du terrain a été effectué au Maroc, il a été possible de rendre visite à quelques enquêtés hivernants durant leur période en France<sup>140</sup>. Les logements visités étaient de type pavillonnaire (Photographies 39 et 40).

#### Photographies 39 et 40 – Logements de couples d'enquêtés en France



Source : Jordan Pinel, 2019, France (31).

Note : Ces deux logements situés en Haute-Garonne sont de type pavillonnaire et se situent dans des petites communes à une trentaine de kilomètres de Toulouse. Rénovés à l'intérieur, ils appartiennent aux retraités depuis plusieurs décennies et ils y ont élevé leurs enfants. Ils sont entourés d'un vaste jardin, avec cuisine d'extérieur et piscine pour l'un d'eux.

---

<sup>140</sup> La contrainte géographique a réduit les visites à cinq logements situés dans le sud-ouest de la France.

Les entretiens abordant les logements français ont montré que l'entourage jouait un rôle important durant l'absence des retraités, car même si certains se contentent de fermer la porte, voire de mettre l'alarme, d'autres confient les clés aux enfants, à des amis ou des voisins. Marie en laisse par exemple la gestion à son ex-mari durant les six mois qu'elle passe au Maroc : « Il va voir régulièrement si tout va bien, quelque fois que je me serais fait cambrioler ! On sait jamais ! Il me tond même la pelouse ! (*Rires*) Et il vient me chercher à l'aéroport, comme ça il me rend les clés et voilà, j'ai juste à rentrer. » (Marie, 68 ans, Française, célibataire, hivernante, ancienne employée administrative). Les membres de l'entourage qui vivent aux alentours des propriétés françaises sont ainsi appelés à la vigilance le temps du séjour au Maroc, voire à l'entretien du jardin. Youssef est dans le même cas avec sa maison en Île-de-France, qu'il n'aime pas savoir vide pendant six mois. Alors, il laisse les clés à sa fille aînée qui réside dans la région et qui vient y passer les week-ends avec ses enfants : « Comme ça la maison elle vit ! Parce qu'en plus j'ai un jardin, alors que ma fille elle est en appartement, donc c'est plus sympa pour les enfants. Et comme ça ils surveillent aussi et ils peuvent s'occuper un peu du jardin, tondre la pelouse. » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien assistant familial). Pour Claude et Caroline, le jardin a justement été pensé pour cette absence longue : ils ont planté des plantes et arbustes qui demandent peu d'eau et peu d'entretien, et un robot autonome s'occupe de la pelouse en leur absence. En rentrant, ils n'ont qu'à ouvrir les volets et allumer l'eau et l'électricité.

Ce n'est même pas le cas pour Grégoire qui a choisi un système de réglage à distance, comme il l'explique : « Je règle mon chauffage en France sur mon smartphone. Donc deux, trois jours avant de rentrer, j'allume un peu le chauffage, donc j'ai la température à l'intérieur, la température à l'extérieur, j'ai un thermomètre qui m'indique si mon frigo fonctionne toujours ! C'est parfait, ça évite de demander à la voisine, aux uns, aux autres. » (Grégoire, 65 ans, Français, en couple, hivernant, ancien exploitant agricole). Des logiques de gestion à distance de la maison sont donc mises en place, notamment car dans la plupart des cas ce sont des maisons vides à surveiller ou des jardins à ne pas laisser à l'abandon trop longtemps (Photographies 41 et 42). Ces logiques montrent que durant l'absence, le logement français est aussi géré à distance par tout un faisceau de stratégies.

**Photographies 41 et 42– Jardins de couples d'enquêtés en France**



Source : Jordan Pinel, 2019, France (Photographie 41 : Landes ; photographie 42 : Haute-Vienne).

Note : La première photographie (gauche) est celle du jardin arboré d'une maison en lotissement pavillonnaire. La seconde (droite) correspond au jardin d'une maison au bout d'un lotissement pavillonnaire. Comme elle est isolée, le jardin est donc beaucoup plus grand et plusieurs champs entourent le terrain.

À l'intérieur des logements, on retrouve peu de traces des séjours marocains, mis à part quelques objets décoratifs. Les meubles et les styles des salons par exemple, sont complètement différents de ceux visités au Maroc : plus de banquette marocaine, y compris chez Youssef. L'ameublement et les objets personnels dispersés dans les salons montrent parfois une histoire et une présence familiales. Nous trouvons tout de même parfois des objets venus du Maroc : une retraitée a par exemple commandé et fait livrer depuis le Maroc toute la literie de sa résidence française, la jugeant de meilleure qualité pour un prix égal aux prix français. Plusieurs retraités mobilisent ces systèmes de livraison du Maroc vers la France pour faire venir du mobilier ou des plantes. C'est le cas de Michel qui a fait livrer plus d'une quinzaine de plantes et d'arbres venus du Maroc, ainsi que de nombreux pots, divisant « la note par quatre » en comparaison d'une jardinerie française, et lui permettant aussi d'avoir des espèces marocaines.

Nous ne sommes bien sûr pas ici dans des formes de négociations identitaires, ni même d'influences culturelles, mais plutôt dans des formes d'opportunisme économique à travers les services proposés. Cependant, ces stratégies montrent les logiques de certains retraités, dans la circulation qu'ils pratiquent. Plusieurs exemples de ce type ont également été donnés avec des animaux adoptés au Maroc – chiens, chats et même tortues – et ramenés en France. D'autres se contentent de ramener des fruits ou des aliments comestibles, comme c'est le cas pour Monique qui veut profiter des prix très bas pratiqués au Maroc « jusqu'au bout », et qui remplit ses valises pour la France de denrées achetées au souk : « L'année dernière pour Noël j'ai ramené deux homards, parce que mes deux petits-fils m'avaient dit qu'ils n'en avaient jamais goûté ! Je les ai fait cuire chez moi, mis dans un sac isotherme avec une bouteille d'eau glacée dans un congélateur. » (Monique, 71 ans, Française, résidente à l'année, célibataire, ancienne ouvrière qualifiée).

Pour les Français, ce « chez-soi » de France reste assez éloigné de la culture marocaine et n'en subit que peu d'influence. Les lieux de vie sont distincts, à l'image des deux vies bien distinctes menées. Nous ne sommes pas dans des formes de négociations identitaires, contrairement aux Marocains qui ont construit une grande partie de leur vie active avec une pratique circulatoire intense entre les deux pays. Ces influences culturelles qui jouent sur l'identité auraient donc une importance grandissante avec le temps : plus la vie menée se fait « à cheval » entre ces deux pays, plus la « spatialité transnationale » (Lacroix, 2018) est visible et prend forme. Les retraités français sont arrivés au Maroc en début de retraite et continuent pour beaucoup à faire des va-et-vient réguliers, leur laissant peu de temps pour des négociations identitaires qui se caractériseraient dans l'espace, notamment domestique. Ceci peut paraître contradictoire avec les formes « d'entre-deux » évoquées pour la retraite en migration, mais montre une certaine « schizophrénie » visible par des logements conçus de manière distincte « ici » et « là-bas », où les influences se diffusent peu entre les deux univers. L'idée d'une « double vie » va dans ce sens : il s'agit d'un chez-soi qui est bicéphale, avec deux entités assez cloisonnées dans l'espace.

\*\*\*\*\*

Cette troisième sous-partie met en avant la diversité des espaces domestiques de ces retraités qui ne dépendent pas seulement des nationalités, mais bien des parcours de chacun et des expériences qui sont multiples. Le « chez-soi » est une construction pour grande partie identitaire qui est influencée par les parcours de vie. Et il ne correspond pas qu'à un espace domestique en France ou au Maroc, mais bien à un ensemble, une continuité des deux côtés de la Méditerranée, influencée par des pratiques sociales. Les retraités conçoivent le « chez-soi » à la fois « ici » et « là-bas », dans un contexte migratoire. En ce sens, la migration a indéniablement une influence sur sa conception. Elle façonne l'aménagement des intérieurs comme des extérieurs, mais façonne également les discours sur ces lieux et leurs pratiques.

#### **Conclusion du chapitre 4 : qu'est-ce qu'un « chez-soi » dans la migration de retraite au Maroc ?**

Ce quatrième chapitre permet d'appréhender le chez-soi comme un élément à la jonction entre les pratiques résidentielles – au travers du logement – et la structure des champs migratoires, deux points centraux de la problématique de cette thèse. Le chez-soi est constitué par le logement, mais celui-ci est également façonné par un faisceau de relations qui reflètent l'inscription transnationale de ces retraités. Il participe à la structuration de ce contre-champ migratoire par les réseaux, élément clé de la vie d'un champ migratoire (Béteille, 1981 ; Simon, 1981). Ainsi, les structures du contre-champ influencent les positionnements résidentiels adoptés à la retraite. Les infrastructures

techniques et les services permettent les logiques migratoires, puis résidentielles. Les infrastructures sociales liées à la migration par l'effet de réseau permettent un *feedback* (Hägerstrand, 1957 ; Courgeau, 1970) construisant ce contre-champ migratoire. Inversement, l'agencement du logement permet de faire vivre ces réseaux transnationaux constitutifs du contre-champ, en permettant notamment d'accueillir la famille.

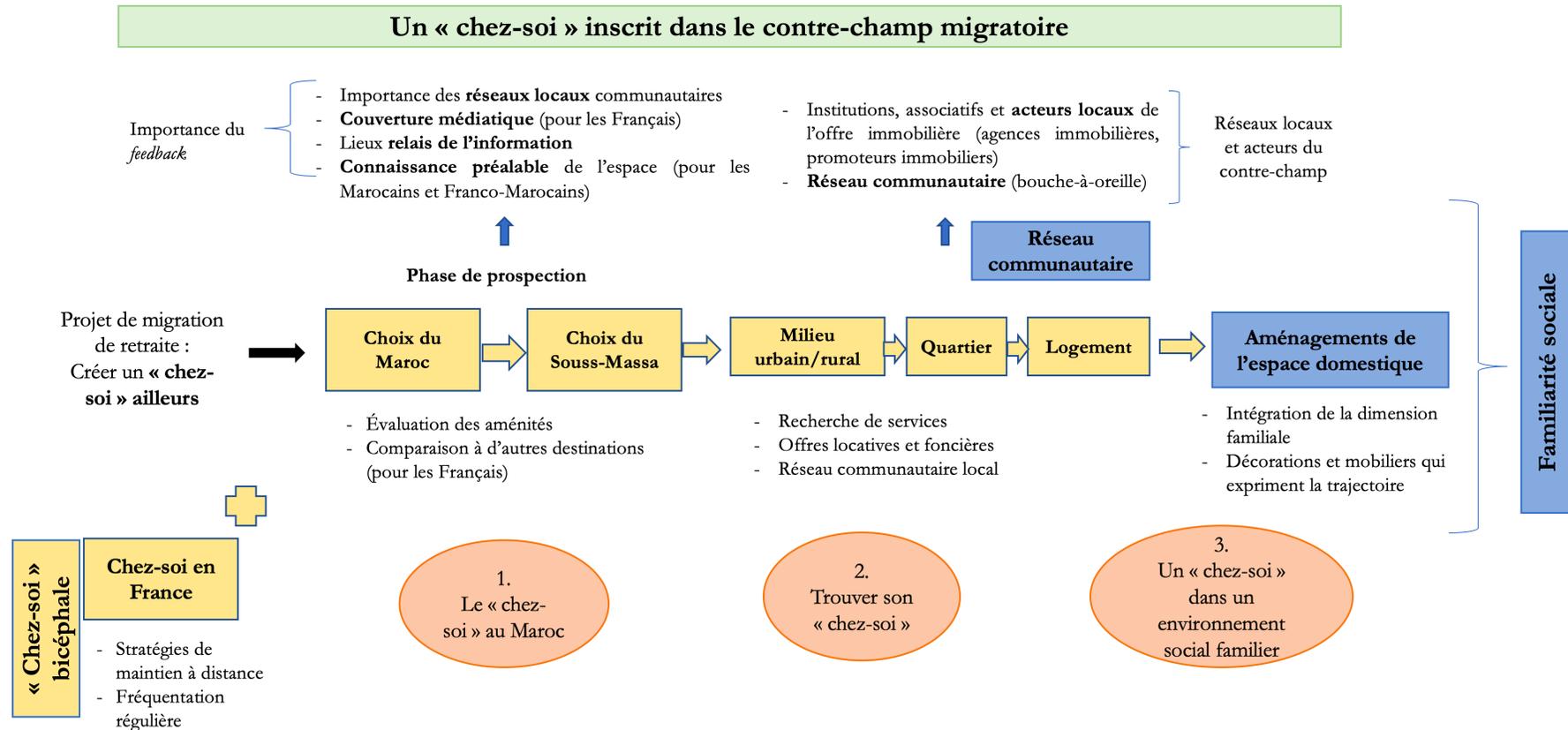
Le choix du pays d'installation et de la migration pour les retraités français est lié à l'émergence de ces infrastructures qui se sont développées sous l'effet d'une intense circulation migratoire des émigrés soussis entre la France et le Souss-Massa. Les retraités marocains en particulier, par leur nouveau statut lié à la fin de la vie active, sont entrés dans un « quatrième âge de la migration » – pour reprendre les mots d'Abdelmalek Sayad (1977) – en devenant autonomes par rapport à leur groupe social d'origine et au champ migratoire initial (Lacroix, Lemoux, 2017). Leur posture n'est plus forcément liée à un retour au pays d'origine ou à une installation permanente dans le pays d'accueil, mais bien à une intense circulation entre les deux. Et à ce groupe particulièrement ancré dans cette circulation s'est ajouté un second, français, qui n'était pas en contact avec le champ migratoire initial, mais qui s'est connecté aux mêmes dynamiques de champ. Les Soussis ont par ailleurs contribué à la promotion de leur culture et ainsi au développement du tourisme de leur région, rappelant ce qu'avait théorisé Roger Béteille (1981). C'est d'ailleurs là que ces derniers se réinstallent, au sein d'un espace qu'ils connaissent bien et où les réseaux sociaux locaux peuvent être activés et servir leurs projets migratoires et résidentiels. Puis, dès le début des années 2000, de nombreux retraités français ont emboîté le pas de ce premier groupe en s'installant également dans la région. Passant alors pour des « précurseurs », bien qu'ils aient sans doute bénéficié des sillons tracés par les émigrés de retour, ils ont pris le relais de la promotion d'une retraite à l'international et ont ainsi participé au développement de la région comme un pôle majeur de la migration de retraite internationale. Ainsi, le double effet structurel et réticulaire décrit plus haut s'est activé et permet d'entrevoir l'effet cumulatif propre au développement d'un champ migratoire (Massey, 1990).

Les analyses portées par ce chapitre ont permis de donner des apports théoriques sur la notion du « chez-soi » à la retraite, dans un contexte migratoire et de multirésidence. Ce « chez-soi » est à la fois bicéphale et de « l'entre-deux ». Bicéphale car il est le plus souvent partagé entre un espace marocain et un autre, français. Deux espaces distincts qui montrent des aspects différents de l'espace vécu des retraités. Il est aussi de « l'entre-deux » car il s'inscrit dans le contre-champ migratoire. En effet, l'enquête a montré qu'il existait plusieurs canaux plus ou moins formels pour trouver un logement au Maroc – c'est-à-dire la partie matérielle du « chez-soi » –, des associations au réseau communautaire, en passant par les agences et promoteurs immobiliers. Ils forment un élément constitutif du contre-champ migratoire et permettent sa continuité (Figure 23). Les différentes échelles de l'analyse – présentes sur le schéma suivant – permettent de constater que le

« chez-soi » se situe dans un espace matériel qu'illustrent le logement et l'espace domestique, mais qu'il s'agit aussi d'un espace immatériel dans lequel viennent s'insérer des relations sociales, à la fois familiales et communautaires. L'espace du logement est marqué par la prise en compte de la famille, mais aussi par des identifications multiples de ces retraités, rappelant l'hypothèse de « l'habiter polytopique » (Stock, 2006) ou encore les négociations identitaires des migrants mises en avant par Thomas Lacroix (2018). **Le « chez-soi » peut donc être défini à la fois comme l'espace matériel du logement, mais aussi comme les pratiques et relations qui ont une influence sur cet espace matériel et qui permettent de se sentir chez soi.** En ce sens, la notion de familiarité vient compléter et faire partie intégrante de la définition du « chez-soi » qui est proposée ici. Un espace familier est recréé à partir d'un agencement, d'ameublements, d'éléments décoratifs qui inspirent cette familiarité au sein de l'espace domestique. La familiarité émane aussi des relations sociales : avec une continuité familiale au Maroc, où la « chambre des enfants » et leurs affaires marquent leur présence dans ce nouvel espace ; et par la constitution d'un réseau social communautaire qui participe à la construction d'un « entre-soi ».

Différents degrés d'investissement du « chez-soi » existent et traduisent des ancrages plus ou moins forts, ainsi que des modes de vie différents, mais qui ont en commun une dimension transnationale et des mobilités qui les composent. De nombreux critères peuvent être mis en place pour définir cet investissement : le type d'habitat (« en dur » ou mobile), le temps d'occupation dans l'année, l'investissement matériel dans ce logement, ou encore l'intégration des proches dans l'espace domestique.

Figure 23 – La mise en place du « chez-soi » dans la migration de retraite



Source : Données de terrain (2017 – 2020), Jordan Pinel.

Cette définition générale du « chez-soi » reste cependant à nuancer en fonction des différentes catégorisations. Tout d'abord, un critère économique indéniable existe dans sa création au Maroc et induit des tailles, des localisations et des aménagements différents pour les logements en fonction de la capacité financière des ménages. Ce critère économique met ainsi en avant des distinctions entre les professions et catégories socioprofessionnelles des retraités. Ensuite, une autre distinction s'opère sur la base du genre et s'observe par les discours sur la famille, les femmes décrivant plus souvent que les hommes des logiques familiales dans les stratégies résidentielles au sein du couple. Puis, des distinctions dans la conception de ce « chez-soi » s'opèrent entre résidents à l'année, résidents une partie de l'année et hivernants. Les premiers n'ont pas ou plus l'aspect bicéphale du « chez-soi », contrairement aux derniers chez lesquels cet aspect est clairement visible. Enfin, une distinction demeure entre Français, Marocains et Franco-Marocains, notamment dans la mise en place du « chez-soi » au Maroc. En effet, les deux dernières nationalités connaissent l'espace choisi pour la retraite et ont souvent un réseau social communautaire déjà en place, vers lequel ils se tournent plus facilement de manière informelle. Les Français – même si la part du réseau communautaire est importante dans leurs choix de localisation – se tournent aussi parfois vers des acteurs institutionnels que l'on retrouve moins chez les Marocains et Franco-Marocains.

Le réseau social familial qui perdure vient renforcer un nouveau réseau social de la retraite, local, qui s'est créé en lien avec le projet migratoire et résidentiel. Ces réseaux récents et parfois fragiles peuvent conduire à des situations d'isolement social, ce qui constitue l'une des préoccupations de cette population vieillissante, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant. Cela nous amène à réfléchir à la notion de cycle de vie, en lien avec les pratiques et stratégies résidentielles. En effet, celles que nous avons mises en avant au cœur des troisième et quatrième chapitres montrent des préoccupations, pratiques et stratégies liées à une population relativement jeune, en début de retraite. Mais ces stratégies peuvent évoluer avec l'âge, et nous verrons dans les deux prochains chapitres que ce paramètre du vieillissement est central dans l'analyse des pratiques et stratégies résidentielles de ces retraités. Les enjeux de santé deviennent plus importants et contribuent à reconfigurer les pratiques circulatoires et résidentielles.



## Chapitre 5 – Expériences d'un vieillissement en migration

« Inability and unwillingness to learn the native language, cultural distance and the little residential and nursing home care in destination areas are contributing to create an atmosphere of increasing isolation in which elderly and frail foreigners look to the near future worried about their frail situation and chronic diseases. »  
(Rodríguez *et al.*, 2004, p.13)

À ce stade de l'analyse, les deux chapitres précédents ont mis en lumière l'inscription des retraités dans le contre-champ à travers leurs choix et pratiques du logement. Leurs stratégies résidentielles et de leurs choix migratoires mettent en avant des logiques liées à la recherche d'aménités et d'une « meilleure qualité de vie » dans leurs projets. Ainsi, l'hédonisme – dans sa vision large – se trouve au centre de leurs stratégies, même si les proches – et la famille en particulier – demeurent présents dans les projets mis en place. L'analyse se tourne désormais vers la question du vieillissement de ces populations, dans une logique de réflexion par le cycle de vie qui est suivie ici : après avoir montré des logiques – hédonistes ou familiales – liées à des motivations de jeunes retraités, le processus de vieillissement vient-il alors « perturber » ces logiques initiales ? Le fait de devoir vieillir a-t-il été intégré dans le raisonnement des retraités et dans leurs stratégies résidentielles ? La migration de retraite elle-même n'engendre-t-elle pas des problématiques particulières comme celle de l'isolement social ou de la précarité ? En effet, la question de l'isolement social dans le vieillissement a été particulièrement soulignée dans le cas des migrations de retraite, qui impliquent souvent une remise en cause des rapports à l'espace pour les retraités (Thomsin, 2001). Le nouvel espace de vie choisi peut alors entraîner des pertes de repères sociaux et spatiaux qui pourraient pourtant être cruciaux en cas de difficulté dans le processus de vieillissement (Loew-Pellen, 2005). Cette conséquence est particulièrement visible dans le cas de migrations de retraite vers des zones touristiques, liées aux résidences secondaires ou à une région de vacances appréciée, délaissant ainsi des lieux de références de l'enfance, de la famille ou de la vie active (Grimmeau, 1985 ; Thomsin, 2001). Par ailleurs, les risques d'isolement social ont également été particulièrement mis en avant pour les populations migrantes de manière plus large (Madoui, 2015 ; Plard *et al.*, 2015).

Dans cette analyse, nous verrons que le vieillissement soulève plusieurs défis d'ordre financiers, sanitaires et liés à l'isolement social. Ils remettent parfois en cause les projets de retraite initiaux et proposent des modes d'adaptation. Nous allons alors examiner les réponses apportées dans les domaines sociaux, économiques ou de la santé. Nous verrons ainsi comment ces ajustements

participent à la construction du contre-champ migratoire et contribuent même à son renforcement par les équipements, services et infrastructures qui se mettent en place.

Cette situation émerge du vieillissement : l'âge est donc vu ici comme le critère décisif qui génère les remises en causes des projets résidentiels et migratoires par des problématiques « spécifiques » exacerbées par l'avancée en âge. Mais l'un des enjeux de cette thèse est de questionner les pratiques spatiales des retraités au regard de leurs nationalités : celles-ci déterminent-elles les pratiques, ou bien se font-elles en fonction de l'étape dans le vieillissement ? En suivant cette logique, nous pourrions distinguer deux étapes dans la migration de retraite : celle du moment de l'installation et celle du vieillissement à l'étranger qui génère les problématiques décrites. Ainsi, le premier objectif de ce chapitre est de questionner la limite de la recherche de l'hédonisme dans la migration de retraite, afin de mettre en lumière des situations – d'ores et déjà subies ou pressenties – de précarité et d'isolement de cette population âgée. Le second est de montrer comment les pratiques qui émergent de ces situations de vieillissement affectent le contre-champ migratoire dans lequel elles s'insèrent. Ainsi, les entretiens et observations auprès des retraités enquêtés seront mobilisés en parallèle des témoignages d'acteurs sociaux, institutionnels ou associatifs autour de la présence de ces migrants âgés<sup>141</sup> afin de voir s'il existe un décalage entre leurs discours et leurs pratiques respectives.

Dans le cas de l'étude des migrations d'aménité, Vicente Rodríguez et ses collègues (2004) de l'*Instituto de Economía, Geografía y Demografía* avançaient différentes craintes des retraités européens ayant migré sur la Costa del Sol (Espagne). Parmi ces craintes, nous retrouvons le risque d'isolement social suite à la migration, qui figure en premier plan dans leurs recherches. Ils pointent ainsi l'éloignement des proches comme un facteur déterminant dans l'isolement social des personnes âgées migrantes et peut générer l'abandon du projet migratoire : « Closeness to relatives is a prerequisite to provision of social support in the case of older Canadians living in Florida as the opposite tends to be a condition for social isolation of retirees and for short stays at destination. » (Rodríguez *et al.*, 2004). Cet isolement géographique et parfois social provoqué en partie par le projet résidentiel et migratoire de la retraite contribue à générer des inquiétudes concernant le futur en migration, en particulier face au vieillissement et aux problématiques de santé. Ce constat était déjà celui de Robert Wiseman (1980) dans le cadre des migrations étatsuniennes internes qui mettaient en avant des « réévaluations des projets résidentiels » avec le vieillissement. Dans le cadre migratoire, Christian Pihet et Jean-Philippe Viriot Durandal (2009) avancent que la pérennisation des réseaux sociaux antérieurs comme base sociale des retraités migrants met en exergue cet

---

<sup>141</sup> Pour rappel, le choix de ces acteurs – expliqué dans le chapitre 2 – a été fait en fonction de leurs relations et orientations auprès d'un des groupes nationaux et de leurs champs d'action respectifs auprès de ces groupes (immigrés français au Maroc/émigrés marocains de retour). Une liste exhaustive des entretiens est disponible en annexe 4.

isolement social : « C'est, somme toute, l'univers du *bowling alone* conceptualisé par Robert Putnam (Putnam, 2000) avec des risques d'isolement social, en particulier pour les couples fragilisés par l'âge. D'ailleurs, preuve d'une insertion encore fragile dans le milieu d'accueil, les réseaux de sociabilité établis antérieurement continuent à fonctionner comme en témoignent les visites des familles et des amis « d'avant ». » (p.150). L'univers du *bowling alone* » (Putnam, 2000), abordé précédemment, fait référence aux logiques individualistes qui ont conduit à l'affaiblissement des relations interpersonnelles et des liens sociaux dans la société étatsunienne. Les migrations de retraite entrant alors dans ce cadre individualiste où la recherche d'aménités prime sur celle des relations sociales. Par ailleurs, Vicente Rodríguez et ses collègues (2004) ont mis également en lumière des difficultés d'insertion liées à la langue ou aux différences culturelles, et surtout la faible offre de maisons médicalisées et de retraite pour cette population migrante. C'est ce dernier point qui rappelle particulièrement la situation marocaine. En effet, le Maroc reste un pays où les solidarités familiales sont beaucoup sollicitées face au vieillissement et où la cohabitation intergénérationnelle est encore très présente (Sajoux, Amar, 2015). Ainsi, vieillir en institution médicalisée ou en maison de retraite demeure une exception qui traduit alors un isolement social et familial important, voire total, et qui se couple à un dénuement extrême (Amar, Sajoux, 2018).

Ce dernier point soulève également celui de la précarité des personnes âgées, migrantes ou non. En France, même si le niveau de vie moyen des retraités a augmenté ces dernières années, notamment par l'amélioration progressive des pensions, il est constaté une augmentation des disparités de niveaux de vie au sein du « groupe » constitué par les personnes âgées (Arnold, Lelièvre, 2015). Les personnes seules, et notamment les femmes, sont parmi les plus touchées par cette précarité ; et « les bénéficiaires du minimum vieillesse sont souvent confrontés à des privations et à des difficultés matérielles » (*Ibidem*, p.31). En lien avec la migration, cette précarité dans le vieillissement a été soulignée pour les immigrés âgés en France (Gallou, 2005a ; Kriegel *et al.*, 2005 ; Idris, 2010 ; Host, Pépin, 2012) faisant des *chibanis* la figure d'un vieillissement en migration dans la précarité (Leblanc, Pinel, 2020), notamment pour les résidents des foyers de travailleurs (Gallou, 2005b). Pour les retraités français en migration, l'image véhiculée est à l'inverse rarement associée à la précarité, les études de cas mettant essentiellement en avant les aménités recherchées et les formes d'installation. Brenda Le Bigot (2017) a pourtant évoqué des projets « d'hivernage » au Maroc liés à une précarité dans le pays d'origine. La dimension « privilégiée » des migrations de retraite n'est donc « pas synonyme d'une absence de précarité ou de difficulté financière touchant la classe moyenne occidentale » (*Ibidem*, p.249). Ses propos renvoient à la lecture de l'article de Désirée Bender, Tina Hollstein et Cornelia Schweppe (2018) qui à travers le terme de « *precarity migration* » ont mis en exergue des motivations sociales et financières de la part des retraités germanophones allemands et suisses dans leurs projets migratoires en Thaïlande : « Rather than a search for a better lifestyle, these more recent migration processes are often motivated by social and financial

problems, along with constraints in the countries of origin, and the older people's hope to solve or alleviate those problems.» (p.98). Enfin, dans différents contextes, la précarité se poursuit ou apparaît dans le pays de migration de retraite, que ce soit pour les immigrés travailleurs de retour (Gubry, Lamenn, 1996 ; Cassarino, 2008) ou les retraités des « Nords » vers les « Suds » (Botterill, 2017).

Ces différents points d'analyse vont donc être repris dans ce chapitre, en questionnant la limite des pratiques hédonistes face au vieillissement et aux risques d'isolement et/ou de précarité que ces pratiques peuvent générer. Les questions économiques sont donc importantes dans l'analyse proposée, mais nous verrons que le réseau social se trouve encore une fois au cœur des stratégies et pratiques des retraités. Le cas des remariages est un bon exemple d'ajustement induit dans le vieillissement. Enfin, les questions sanitaires seront mises en évidence par la prise en charge et la gestion des soins, desquelles découlent des stratégies différentes, où les modes d'installation choisis et le groupe d'origine nationale ont peut-être une importance dans les pratiques adoptées.

## 1. De l'hédonisme à l'isolement social ?

Même si la famille reste présente dans les logiques spatiales (chapitre 3) et les modes d'habiter (chapitre 4), la migration de retraite peut générer des formes d'isolement social important. Les pratiques de l'hédonisme, décrites dans les chapitres précédents, restent empreintes d'un fort individualisme et se retrouvent dans la recherche d'aménités. Mis à part dans les quelques cas de migrations de retour où le retraité rejoint une cellule familiale – ce qui n'exclut pas des formes d'isolement comme nous le verrons – la migration de retraite se fait en rupture avec le cadre relationnel préexistant. Elle provoque une distance à la famille qui se traduit surtout par une coupure géographique, mais parfois également par une coupure des liens. La coupure se fait aussi par rapport à la France et plus précisément à l'espace de vie occupé avant la migration de retraite qui correspond souvent au lieu de la période d'activité, où les réseaux sociaux – notamment amicaux – étaient présents. Désormais, la vie sociale des retraités est marquée par différentes « temporalités » qui peuvent participer à cet isolement vécu parfois par « à-coups ». Ces temporalités peuvent se caractériser par des temps longs passés au Maroc sans contact et visites des proches, suivis par des temps courts (allant de quelques jours à plusieurs semaines) de proximité familiale, rendus possibles par les mobilités des retraités ou les visites familiales évoquées dans les chapitres précédents. Comme nous l'avons vu, la pratique régulière des NTIC permet d'éviter des « coupures » sociales trop longues avec ses proches – en particulier la famille. Par ailleurs, ce sont également les mobilités internationales des retraités, notamment sous la forme d'une circulation migratoire entre la France et le Maroc, qui permettent souvent de maintenir des contacts physiques. Ce dernier moyen d'atténuation de l'isolement représente cependant un coût financier non

négligeable et peut montrer des différences entre les retraités et « contraindre » les plus précaires à plus d'isolement.

Cette première sous-partie répond ainsi à un double objectif : comprendre comment se caractérisent dans la pratique ce risque de précarité de certains retraités, ainsi que celui de l'isolement social – notamment vis-à-vis de la cellule familiale ; analyser les discours autour de ces problématiques de la part des acteurs gravitant autour de cette présence retraitée, ainsi que les actions qu'ils mettent en place. Cela permettra ainsi de comprendre comment ces acteurs publics et privés sont aussi des acteurs du contre-champ en permettant l'émergence de services et d'une *silver economy*<sup>142</sup> contribuant à l'édification du contre-champ.

### 1.1. Des risques d'isolement et de précarité

Dans l'appréhension des risques d'isolement et de précarité, et donc dans l'émergence de certains services en lien avec le vieillissement des acteurs de ce contre-champ, une distinction s'est remarquée entre les Français et les (Franco-)Marocains. Ces derniers, considérés comme « de retour » n'amènent pas les mêmes inquiétudes que les Français, considérés cette fois comme des migrants vieillissant loin de France. Cette distinction conduit pourtant à une certaine invisibilité des risques d'isolement social des anciens émigrés marocains.

#### 1.1.1. De l'inquiétude pour les uns...

L'inquiétude de l'isolement des retraités français se retrouve dans les discours parfois alarmants des acteurs gravitant autour de ces retraités, en particulier des représentants français au Maroc, mais également d'acteurs associatifs. Face à ces risques d'isolement, mais également de précarité, dans le vieillissement, les autorités françaises ont mis en poste deux assistants sociaux au sein des consulats français marocains (l'un à Rabat, l'autre à Casablanca). C'est un cas unique : selon l'assistant social rencontré, seul sept assistants sociaux sont répartis dans des services consulaires dans le monde. Selon lui, cette présence est due au vieillissement de la population « *pieds-noirs* » installée au Maroc durant la période du Protectorat et qui y est restée après l'Indépendance. Et cette présence est aujourd'hui utile pour de nouvelles personnes âgées, arrivées pour la retraite au Maroc et dont le vieillissement inquiète fortement les autorités :

---

<sup>142</sup> La *silver economy* désigne « l'ensemble des services à destination des seniors, qui se développent avec le vieillissement ». Source : <https://cutt.ly/byiOND3> (Consulté le 24/04/2020).

« Les gens sont partis de France, ils se sont fâchés, brouillés avec toute la famille et ils se retrouvent complètement démunis parce qu'ils ont été soit spoliés, soit ils sont très fragiles et ils sont seuls, et ils ne savent pas comment faire (...) Beaucoup sont des dames qui peuvent très clairement se retrouver à la rue. (...) L'une d'elles est tombée chez elle, elle n'a pas pu se relever. Elle est restée une journée au sol, péniblement. Quand on y est allé, on a pu constater une personne amaigrie, complètement perdue, qui ne sait pas ce qu'elle a comme argent sur son compte. »

(Assistant social français au Maroc, Rabat)

C'est donc un constat préoccupant qu'a dressé l'assistant social où l'isolement de ces retraités rejoint souvent une très grande précarité et des problèmes de santé importants. La situation qu'il évoque n'est pas spécifique aux Français vieillissant au Maroc, mais commune à un certain nombre de personnes vieillissant dans l'isolement et la précarité<sup>143</sup>. La particularité réside ici dans le fait qu'il s'agit d'une population migrante qui est sortie du « giron » français de vigilance de l'isolement appliquée par le ministère des solidarités et de la santé<sup>144</sup>.

Pour cet assistant social, ce sont les retraités arrivés récemment, dans les années 2000, qui vont constituer le public français le plus en danger au Maroc dans les prochaines années. Ce point est partagé dans plusieurs consulats et notamment celui d'Agadir où j'ai pu rencontrer le vice-consul et aborder ces questions. Ainsi, selon les représentants français sur place, des cas d'isolement et de précarité économique sont de plus en plus visibles et, à la différence de villes comme Rabat ou Casablanca, elles ne concernent que des Français arrivés au Maroc pour la retraite et qui n'ont que peu de repères spatiaux et sociaux dans le pays. La précarité amène alors à des situations tragiques selon le consulat qui évoque des situations de vols, d'abus de faiblesse, de spoliations. L'appel à la vigilance de l'assistant social a été partagé avec plusieurs conseillers consulaires<sup>145</sup>. Ces derniers, souvent présents au Maroc depuis plusieurs décennies et membres d'associations locales sont au plus près des Français enregistrés au consulat et sont les contacts disponibles en cas de questionnements ou problèmes des administrés. L'une d'elle, en poste à Rabat, explique qu'elle reçoit régulièrement des signalements de retraités isolés et en grande difficulté et a également vu un changement dans le profil de ces personnes âgées où elle retrouve de plus en plus de retraités

---

<sup>143</sup> Il s'agit d'ailleurs de l'une des thématiques de recherche importante de la Fondation Croix Rouge, qui s'inquiète de l'isolement et la précarité de nombreux seniors en France métropolitaine et en Outre-mer : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/bourses/bourse-isolement-social-precarite-personnes-agees/> (Consulté le 25/06/2020).

<sup>144</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aines/> (Consulté le 25/06/2020).

<sup>145</sup> Les conseillers consulaires ont été mis en place par une loi de 2013 réformant la représentation des Français établis hors de France. Présents dans chaque circonscription consulaire (carte de ces circonscriptions en annexe 6), leur rôle est de « formuler des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, concernant les Français établis dans la circonscription. ». Source : <https://cutt.ly/at9N4Cl> (Consulté le 17/04/2020).

arrivés dans les années 2000 et 2010, pour la retraite. Les signalements sont effectués par le voisinage, mais également par des membres de la famille restés en France et notamment de plus en plus d'appels d'enfants, s'inquiétant de l'isolement et de la précarité de leurs parents au Maroc et constatant des faits d'abus de faiblesse ou de spoliations de leurs biens. Elle évoque alors des difficultés à vieillir sereinement pour ces personnes seules et elle se sent démunie face à ces situations : « Parmi ces Français, on a au bout de 10 ou 15 ans, un vieillissement de ces personnes, qui ne trouvent pas toutes le chemin de la maison de retraite. » (Conseillère consulaire, Rabat).

« Le chemin de la maison de retraite » justement devrait surtout être celui de la France selon un autre conseiller de Marrakech qui considère que le manque de prise en charge sanitaire des personnes âgées au Maroc devrait convaincre les personnes âgées de « rentrer ». Le constat dressé à Rabat ou à Marrakech par plusieurs membres associatifs et consulaires est le même que dans la circonscription d'Agadir. Le principal problème pointé du doigt par ces acteurs sociaux est le manque de moyens de prise en charge de ces populations au Maroc. Et certaines régions sont plus en difficulté que d'autres. À la différence de la région de Rabat-Salé-Kénitra, celle du Souss-Massa n'a aucune maison de retraite ou établissement médicalisé vers lesquels orienter ces personnes âgées isolées et qui commencent parfois à être dépendantes physiquement :

« On va faire quoi de tous ces vieux qui vivent ici, seuls, qui n'ont pas de famille et qui n'ont aucune envie de rentrer en France ? Certains n'ont pas les moyens de se prendre une aide à domicile. En vieillissant, certains vont avoir de grosses difficultés à rester à domicile et vont devenir dépendants. On en fait quoi ? Au Maroc, ce sont les familles qui gèrent ça, il n'y a pas de pension ou de maison de retraite. Ils devraient être pris en charge, mais souvent la famille s'en fout, à raison ou pas j'en sais rien, car finalement certains sont partis, ont coupé les ponts et se sont pas dit qu'ils auraient besoin d'aide pour leurs vieux jours. »

(Membre d'une association française, Agadir)

Cependant, même si le discours des représentants français locaux est à la vigilance, on constate que l'identification des personnes âgées les plus isolées reste difficile et que leurs moyens d'action sont limités. En effet, même si les conseillers consulaires constituent un bon intermédiaire de vigilance sur le terrain, ils sont en nombre insuffisant sur un espace très vaste. La circonscription consulaire d'Agadir par exemple regroupe les régions du Souss-Massa et de Guelmim-Oued Noun, qui s'étend jusqu'au Sahara occidental (annexe 6), cependant les conseillers consulaires ne sont présents qu'à Agadir et Tiznit, et aucun assistant social n'est en poste dans la circonscription. Des retraités français résident pourtant plus au sud comme le montrent les inscriptions consulaires – et nous pouvons imaginer, de plus, que certains retraités isolés ne sont pas inscrits – comme dans la ville

balnéaire de Sidi Ifni, située à 160 kilomètres au sud d'Agadir, dans la région voisine. À cette difficulté de cerner le public précarisé, s'ajoute celle du manque de moyens en leur possession : la solution la plus souvent avancée pour les retraités isolés et en difficulté est le retour en France, afin que les services en place prennent le relais. L'un des exemples types donné par plusieurs intervenants locaux auprès de cette population âgée est le problème des tutelles lorsqu'une personne âgée est isolée, dépendante et en difficulté de gestion financière. En France, la tutelle peut être donnée à la famille, mais également à un organisme de tutelle lié à l'État faisant office de garant. Au Maroc, la législation indique que seul un membre de la famille peut obtenir cette tutelle. C'est une impasse juridique pour les services consulaires qui ne peuvent mettre sous tutelle ces personnes isolées, souvent sans famille autour d'eux.

L'inquiétude concernant la prise en charge médicalisée en cas de problème de santé important ou de dépendance physique liée à l'âge a été partagée par six des retraités enquêtés, en entretien, ainsi que quelques autres retraités au cours de discussions informelles. Lors d'une discussion collective, une retraitée – qui n'a pas souhaité être enquêtée – a par exemple expliqué les problèmes auxquels la communauté française vieillissante va faire face : « Le gros problème qu'on va avoir c'est notre vieillissement, c'est l'absence totale d'infrastructures pour nous prendre en charge. (...) Pour la plupart, on est bien ici, on n'a pas envie de rentrer, mais le souci c'est qu'il n'y a aucune maison médicalisée. Donc pour des gens comme vous, il y a un *business* à prendre là ! » (Française, en couple, résidente à l'année). Elle fait ainsi référence à la *silver economy* qui pourrait se développer dans le cadre d'un marché médicalisé à saisir avec l'importance des retraités étrangers installés au Maroc. On notera que cela a été le cas par exemple dans les migrations de retraite en Floride qui ont participé au développement de services particuliers, adaptés au vieillissement : en 1975, Françoise Cribier expliquait que dans certaines communautés de retraités, une insuffisance de services médicaux et hospitaliers était constatée, alors que les travaux plus récents montrent au contraire une abondance de ces services de soins (Clary, 1991 ; Pihet, Durandal, 2009).

Dans le même ordre d'idée, l'augmentation en Espagne de la demande en service de santé des personnes âgées avec la migration de retraités européens a généré une augmentation des services (Rodríguez *et al.*, 2005). Le Maroc n'en est pas à ce stade, même si la situation des personnes âgées au Maroc est de plus en plus soulevée par la presse ou des travaux de prospective<sup>146</sup>. L'exemple de la *silver economy*, centrale dans les questions de vieillissement, montre qu'elle fait partie de l'industrie

---

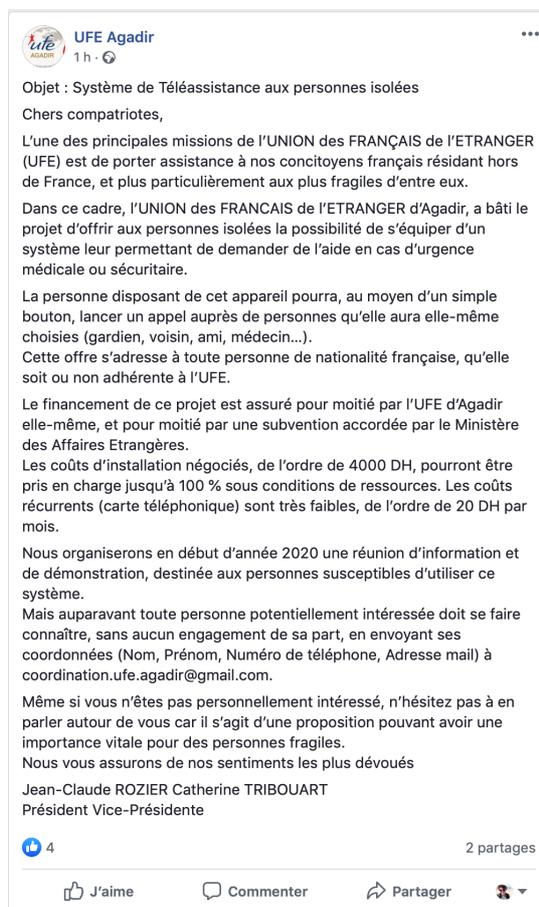
<sup>146</sup> C'est le cas par exemple de cet article qui soulevait la nécessité de prise en charge de l'État des personnes âgées qui ne peuvent pas compter sur leurs proches pour leur venir en aide au quotidien : <https://lesec.ma/personnes-agees-retraite-il-ne-faut-plus-compter-sur-la-solidarite-familiale/> (Consulté le 17/04/2020).

Par ailleurs, un rapport sur les personnes âgées au Maroc a été produit par l'Observatoire National du Développement Humain, du Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social et du *United Nations Population Fund*. Il n'évoque cependant à aucun moment la présence et le vieillissement des retraités étrangers au Maroc.

migratoire qui participe à l'édification du contre-champ dans lequel s'insèrent les retraités français. L'émergence de services propres à répondre aux besoins du vieillissement et orientés vers les questions de santé et de prise en charge des personnes âgées est intrinsèquement liée à la présence de retraités migrants. Et cette émergence – dans un effet cumulatif de la migration (Massey, 1990) – conduit plus facilement d'autres retraités à venir s'installer dans cette région qui répond d'autant plus à leurs besoins présents et futurs.

Ainsi, des exemples de ces services qui s'adaptent à la population migrante locale vieillissante émergent. Pour parer au danger que représente l'isolement social de certains retraités face à un quelconque problème de santé ou accident, l'UFE a mis en place dans le périmètre de son association, un système d'alarme pour les personnes les plus vulnérables. Le message relayé sur leur compte *Facebook* (Figure 24) montre que cette inquiétude de l'isolement de certains est bien présente.

**Figure 24 – Message transmis sur le compte Facebook de l'UFE pour les personnes isolées**



Source : UFE Agadir, *Facebook*, le 24/11/2019.

Toutefois dans le cas d'Agadir, cibler et identifier les personnes les plus vulnérables demeure un problème. Et à l'inverse de Rabat et de Casablanca, il n'y a pas d'assistant social au sein du consulat. De plus, dans les cas de vulnérabilité importante à Rabat, il est possible d'orienter les personnes vers la seule maison de retraite existante. Cette dernière dirigée vers les Français à Rabat depuis 1913 (Photographies 43 et 44 – **Maison de retraite du Souissi (Rabat)**) est gérée par l'association française d'entraide et de bienfaisance de Rabat-Salé (AFEB).

### Photographies 43 et 44 – Maison de retraite du Souissi (Rabat)



Source : Jordan Pinel, 2017, Rabat.

Note : La maison de retraite comporte plusieurs bâtiments qui s'articulent autour d'un grand jardin arboré. Même si quelques bâtiments sont récents (photographie de droite), d'autres sont plus anciens et parfois vétustes. Chaque pensionnaire possède sa chambre individuelle, d'environ 9-12 m<sup>2</sup> et plusieurs pièces communes permettent aux retraités de se réunir autour d'activités et de moments de rencontre organisés par l'établissement et l'équipe d'animation.

Elle accueille aujourd'hui 43 pensionnaires (pour quarante membres du personnel), essentiellement physiquement dépendants ou atteints de pathologies sévères, de type Alzheimer<sup>147</sup>. L'entretien avec la directrice a permis de comprendre que la structure a surtout été dédiée aux « *Pieds-noirs* » restés au Maroc, mais qu'elle accueille de plus en plus de Français arrivés tardivement. Elle évoque d'ailleurs une patiente arrivée récemment dans la résidence et qui habitaient depuis sa retraite non loin d'Agadir. Son époux, ne pouvant gérer sa pathologie au quotidien, a dû se résigner à la faire s'installer dans la maison de retraite. Il vient lui rendre visite à Rabat, plusieurs fois par an. La résidence accueille également, depuis très peu de temps, quelques retraités marocains dont les familles ne peuvent gérer la prise en charge.

Le faible nombre de retraités qui évoquent ces craintes du vieillissement au Maroc – seulement six enquêtés – montre à mon sens deux choses. D'une part, le manque de projection dans le

---

<sup>147</sup> Leur état de santé a grandement contribué au fait de ne pas pouvoir effectuer d'entretien avec les pensionnaires, mais uniquement avec le personnel de l'établissement.

vieillesse d'une grande partie des retraités actuellement résidents et/ou en circulation migratoire intense entre la France et le Maroc – les enquêtés d'une moyenne d'âge de 70 ans sont pour le moment peu concernés par ces problématiques de dégradation de l'état de santé. D'autre part, il peut illustrer un biais dans l'enquête qui a été faite, avec un manque de représentativité des retraités qui justement sont actuellement isolés socialement, en situation de précarité importante et qui sont de fait difficilement accessibles dans ce type de terrain de recherche ; et qui par ailleurs ne sont pas tous connus des services associatifs locaux (qui ne peuvent pas compter sur la présence de services sociaux dédiés à la présence française, contrairement à Rabat ou Casablanca). Les services qui émergent peu à peu montrent cependant une prise en compte progressive de ces risques d'isolement de ces migrants âgés.

Si l'inquiétude est très présente concernant les Français vieillissant au Maroc, à l'inverse les Marocains et Franco-Marocains ne sont jamais abordés dans ces questionnements. Le consulat français prend en compte les Franco-Marocains dans ses inscriptions consulaires. Mais lorsque la question de leur prise en compte dans la vigilance globale apportée aux personnes âgées est abordée, le vice-consul d'Agadir explique qu'ils sont assez « invisibles » pour eux, s'agissant d'une population venant peu demander de l'aide car souvent insérée dans un réseau social local. Même s'il est vrai que les Franco-Marocains peuvent plus souvent bénéficier du soutien d'un réseau local, il n'en reste pas moins qu'ils peuvent subir des formes d'isolement social important lors du retour comme nous le verrons plus bas. Les propos du vice-consul semblent alors assez déterministes et relèvent de la mise en avant d'un modèle familialiste, parfois injonctif (Leblanc, Pinel, 2020) qui implique qu'en tant que Marocains, ces retraités se tourneront vers l'aide familiale plutôt que l'aide d'État en cas de difficultés liées au vieillissement. Du côté des représentants français, les Franco-Marocains âgés sont assez « invisibles » dans ces problématiques, au même titre que les Marocains. Le problème est que du côté des autorités marocaines, il semble en être de même comme nous allons le voir.

### 1.1.2. ...À l'absence de considération pour les autres

L'inquiétude de ce vieillissement des Français au Maroc qui a été relevée contraste avec l'absence de sa prise en compte comme de celle des formes d'isolement chez les émigrés en situation de retour ou de circulation. Les services gériatriques au Maroc sont essentiellement hospitaliers et force est de constater que la maison de retraite du Souissi est orientée principalement vers la

population française immigrée<sup>148</sup>. De manière plus générale, les recherches sur les conditions de vieillissement et de prise en charge des soins des aînés au Maroc ont montré que ce sont surtout les solidarités privées qui sont sollicitées – cohabitation intergénérationnelle, prise en charge des coûts des soins – et qui pallient l'absence ou le manque de prise en charge ou d'aide par les dispositifs publics (Sajoux, Lecestre-Rollier, 2012 ; Sajoux, Amar, 2015). Mais ces solidarités sont de fait sous tension face aux besoins croissants en matière de protection sociale, à l'augmentation des difficultés financières des ménages face aux dépenses de soins de santé, qui ne devraient pas décroître avec les tensions démographiques à venir : vieillissement important de la population et réduction de la taille des familles, et donc des potentiels aidants (Sajoux, Lecestre-Rollier, 2012). Pour perdurer dans des bonnes conditions, ces solidarités privées devront à l'avenir nécessairement s'appuyer sur des « relais et soutiens qui s'inscriraient en complément de l'aide familiale, notamment pour faire face aux situations de dépendance » (*Ibidem*, p.15). La « maison de retraite » en soi n'existe donc pas, mais plusieurs institutions ont été mises en place pour les personnes âgées marocaines, à la condition qu'aucune famille ne puisse les prendre en charge<sup>149</sup>. La recherche s'est encore peu penchée sur l'émergence de ces services encore tabou dans le pays, et notamment sur le parcours des retraités qui en bénéficient. Nous ne savons pas en particulier, si les anciens émigrés marocains en France, en cas de difficultés dans leur vieillissement et dans l'insertion sociale au retour, se tournent vers ces services.

Ayant intégré ce contexte marocain de prise en charge des aînés, cet aspect a été questionné pour les Marocains et Franco-Marocains rentrés de France. Les discours ont alors montré que cette question avait du mal à émerger dans les institutions. C'est en particulier le cas de celles qui gèrent les questions relatives aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE)<sup>150</sup>. Les propos d'une représentante de la Fondation Hassan II pour les MRE ont montré que la question des émigrés âgés n'était pas d'actualité et que leurs conditions de vieillissement ne semblent pas une préoccupation : elle a ainsi décrit des retraités émigrés qui restent en France avec leurs familles et qui se soignent là-bas ; et lorsqu'il y a un retour au Maroc, la prise en charge de la santé et l'aide au maintien au domicile, se ferait exclusivement par les enfants. Les propos d'un membre du Conseil

---

<sup>148</sup> L'établissement étant géré par une association française de bienfaisance, le public concerné a surtout été français (la nationalité française est d'ailleurs officiellement encore une obligation pour être admis). La directrice de l'établissement avance également deux éléments supplémentaires pour expliquer que les demandes n'émergent pas de la part du public marocain : la pression sociale de la société marocaine où la solidarité envers les aînés doit se faire dans un cadre privé et les coût engendrés par une prise en charge par la maison de retraite. Ces derniers sont de 11 800 dirhams mensuels, soit environ 1 085 euros, comprenant la participation aux frais de séjour et une avance pour couvrir les dépenses de santé externes à l'établissement. C'est un coût plus abordable qu'en France, mais très important pour le niveau de vie marocain. Par ailleurs, l'établissement et l'association le gérant sont liés au consulat français de Rabat, et ils mettent ensemble des mesures d'aide à la prise en charge des retraités français isolés qui nécessiteraient une prise en charge sans pouvoir régler les frais.

<sup>149</sup> Source : <https://cutt.ly/ht3jtzO> et <https://cutt.ly/Xt3jeMh> (Consultés le 18/04/2020).

<sup>150</sup> Les demandes d'entretiens que j'ai effectuées au Ministère des MRE à Rabat n'ont jamais abouties, y compris lorsque je précisais dans mes demandes la volonté d'aborder les questions de la prise en charge des soins.

de la Communauté des Marocains de l'Étranger étaient similaires. Les émigrés de retour doivent désormais être étudiés au sein de la population âgée du Maroc de manière large. Le discours utilisé est le même que celui des autorités, familialiste, que l'on retrouve souvent en opposition à une culture occidentale plus individualiste (Leblanc, Pinel, 2020) : c'est un modèle de « piété filiale » en tant que norme qui est mis en avant (Attias-Donfut, Gallou, 2006). Mais c'est pourtant pour les retraités dits « de retour » que ce modèle peut être parfois compliqué à mettre en application lorsque les enfants sont encore en France<sup>151</sup>.

Ce modèle de « piété filiale », présent dans le discours de la représentante de la Fondation Hassan II, a aussi été rappelé par la directrice de la maison de retraite du Souissi. La prédominance de ce modèle de prise en charge des aînés par les enfants ou la famille de manière plus large expliquerait que peu de Marocains se tournent vers ce type de structure. La résidence pour retraités a d'ailleurs fonctionné clandestinement pendant plusieurs décennies, notamment lors du règne d'Hassan II qui – selon la directrice – aurait menacé de « brûler toute maison de retraite construite au Maroc »<sup>152</sup>.

Les préoccupations en termes d'accès aux soins et de prise en charge des Français, notamment en cas d'isolement social ou de précarité contrastent avec la quasi-absence de questionnements autour de la population marocaine émigrée de retour. Cette distinction importante entre les deux groupes nationaux questionne une mise en place plus faible du contre-champ pour les retraités d'origine marocaine, face au peu de soutien institutionnel dans le pays de la retraite. En effet, les relais locaux des pouvoirs publics français et acteurs sociaux participent de l'émergence des services propre au vieillissement de cette population – qui intègrent la *silver economy* – et qui sous-tendent les contre-champs comme nous l'avons vu. Mais leurs actions sont dirigées vers les Français, écartant ainsi non seulement les Marocains, mais aussi les Franco-Marocains.

Les institutions marocaines proposent pour leur part peu d'actions pour cette population vieillissante, la renvoyant à un positionnement culturel plutôt déterministe d'une solidarité vers les plus âgées qui se fait au sein d'un réseau social surtout familial. Cependant, la faiblesse de l'inscription dans le contre-champ par les services du vieillissement et de la santé est à nuancer face à l'inscription transnationale de ces retraités par leur multirésidence fréquente. Mais l'enquête a montré que ces sphères d'aide privées, familiales, pouvaient avoir une limite comme le rapportait

---

<sup>151</sup> Pour rappel, sept ménages marocains et franco-marocains enquêtés ont l'ensemble de leurs enfants en France et quatre autres ont tous leurs enfants en France ou dans un pays tiers (Tableau 9). Par ailleurs, quatre autres ont une partie de leurs enfants en France, une autre au Maroc.

<sup>152</sup> L'origine exacte d'un discours où le roi aurait prononcé ces paroles qui lui sont cependant régulièrement attribuées n'a pas été retrouvé : « Si un jour on commençait de construire une maison de retraite au Maroc, je pense que ça signifierait que ce pays n'existe plus. D'ailleurs, je serais le premier à la brûler en autodafé. ». Source : « La mort de Hassan II, roi du Maroc », *Le Monde*, n°16950, 25 et 26 juillet 1999, p.2 ; en ligne : <https://scholar.lib.vt.edu/InterNews/LeMonde/issues/1999/lm990725.pdf> (Consulté le 18/04/2020).

Muriel Sajoux et Béatrice Lecestre-Rollier (2012) pour les personnes âgées marocaines de manière plus large. Ici, après plusieurs décennies d'absence, certains retraités peuvent souffrir de difficultés dans leur réinsertion sociale au Maroc comme nous allons le voir dans la sous-partie suivante.

## 1.2. Difficultés de réinsertion sociale dans le retour

La difficulté à se réinsérer dans la société d'origine a été évoquée dans plusieurs recherches sur les migrations de retour (Samaoli, 1989 ; Gauthier, 1998 ; Lechien, 1998 ; Schaeffer, 2001) et fait partie des critères explicatifs à certains « non-retour » (Daum, 2007) et à la « transmigration » (Attias-Donfut, Gallou, 2006). Dès 1989, Omar Samaoli évoquait la difficulté de retourner vivre dans le pays d'origine pour certains migrants : « Les travailleurs immigrés n'avaient pas prévu que leurs enfants – souvent encore jeunes quand eux-mêmes à cinquante-cinq ou soixante ans, doivent quitter la vie active – les retiendraient en France, moins encore qu'eux-mêmes auraient du mal à vivre au pays après tant d'années d'absence » (p.11). Il y a donc à la fois une difficulté à partir de France, mais aussi des difficultés à rentrer au pays et se réinsérer dans une société que l'on a quittée pendant de nombreuses années. Des émigrés de retour rencontrés ont montré une réinsertion dans un réseau social marocain de longue date, familial et amical. D'autres alternent entre leur réseau social marocain et français par les allers-retours qu'ils effectuent régulièrement. Mais, certains n'ont pas ces réseaux sociaux « d'appui » dans le retour qu'ils ont mis en place.

Le réseau social de quatre hommes marocains rencontrés se cantonnait ainsi à quelques personnes, souvent de la famille proche (épouse, enfants et parfois fratrie et neveux), et les contacts avec l'extérieur se faisaient peu – par quelques contacts avec des commerçants et artisans, parfois avec le voisinage. La famille constitue alors le socle des relations sociales pour ces retraités dont le réseau social est limité.

Bien que le chapitre précédent ait mis en évidence des lieux de sociabilité qui permettent à certains migrants de retour dans le Souss-Massa de se retrouver autour de leurs expériences communes, ces lieux ne permettent pourtant pas à certains de sortir d'un certain isolement social à leur retour au Maroc. Ces observations rappellent ce qu'avait déjà observé Fanny Schaeffer dans son terrain d'enquête de thèse marocain, il y a près de vingt ans :

« Après pratiquement une vie en migration et malgré le maintien des liens avec la famille et des retours annuels réguliers, les anciens migrants sont souvent déconnectés des réseaux locaux (...). Ceux qui disposent d'un cercle relationnel étendu et bien implanté, sont le plus souvent ceux qui ont laissé l'ensemble de leur famille au Maroc. Ces derniers ont, *a priori*, plus de chances de réussir leur réintégration à la société marocaine, mais pour eux, il est parfois très difficile de réintégrer un « carcan familial » qu'ils n'ont jamais véritablement connu et qui leur rappelle à chaque instant qu'ils ont « abandonné » leur pays, qu'ils n'ont pas vu leurs enfants grandir et qu'ils ne les connaissent pas plus que leur épouse... et bien moins que leurs compagnons d'émigration. » (Schaeffer, 2001, p.169)

L'enquête montre que la famille est bien souvent le socle important du réseau social de ces retraités. Il est parfois possible voir des traces du « carcan familial » qu'évoque la géographe, comme c'est le cas pour Nassim qui a par ailleurs des difficultés à se réinsérer dans sa région d'origine. En 2009, après avoir vécu 35 ans à Paris où il a exercé le métier de barman, il est rentré dans son village d'origine où il ne séjournait qu'un mois tous les deux ou trois ans pendant toute sa période de migration. Il a choisi d'y résider à l'année pour rejoindre sa femme qui n'est jamais venue en France. Sa fille y réside également, alors que ses deux fils ont émigré – l'un en France, l'autre au Canada. Bien que rentré et n'étant pas hivernant, il a choisi de conserver le studio qu'il a acheté il a quelques années dans un arrondissement parisien. Il va y passer deux ou trois semaines de vacances tous les ans pour « être au calme » et voir quelques amis :

« N : Tous les ans, j'y vais en vacances, quelques semaines comme ça. Pas trop longtemps, parce que ma femme est là. Mais moi ça me fait du bien tu vois. Je vois les copains, je suis au calme, tranquille. Je vais dans la discothèque où je travaillais, je vois les collègues, le patron, des clients. Et puis je fais ce que je veux surtout ! Personne ne me surveille, pas de femmes, pas d'enfants ! (*rires*)

J.P. : J'ai l'impression que Paris est plus calme que Tiznit ?

N : Ben écoute, c'est pas ça, c'est plus que je suis libre. Ma femme n'est pas là à me dire des trucs tout le temps. Ma fille non plus. Je suis seul, je fais ce que je veux. Je peux sortir, aller en discothèque, voir les copains. »

(Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

L'entretien a montré que la vie nocturne parisienne manquait à Nassim, tout comme l'indépendance dont il jouissait en vivant seul. Il a retrouvé une famille à laquelle il n'était habitué que pendant ses vacances annuelles et il a quitté bon nombre de ses amis – français ou marocains – en France. Aujourd'hui, ses activités se cantonnent à rester dans sa maison à Tiznit ou dans celle

qu'il vient de faire construire dans son village d'origine – sur la maison de ses parents qu'il a fait détruire. Il sort aussi pour faire quelques courses en ville, mais évite et préfère envoyer un membre de sa famille. Lorsqu'il évoque la raison pour laquelle il n'y va pas, sa réponse étonne car débutant comme celle de certains touristes étrangers en visite au Maroc : « Attends, dans un commerce, pas de prix sur les choses ! Écoute ça perd le temps de discuter tout le temps sur le prix ! (...) Et puis physiquement, on me prend pour un Français, alors les prix c'est ceux des Français touristes quoi... ». Il a poursuivi sur plusieurs anecdotes où des Marocains lui parlent en français pensant qu'il était un touriste en vacances. Il ne comprend pas réellement la raison de cette confusion et évoque son béret qu'il ne quitte jamais. Le peu de sorties qu'il effectue ne laisse presque pas de place à l'émergence d'un réseau social. Ses parents et les membres de sa fratrie sont décédés et il n'a plus de contact avec les autres membres de sa famille, y compris avec sa cousine vivant à moins d'un kilomètre. Au Maroc, son réseau social se cantonne à sa femme, sa fille, son gendre et leurs enfants. Concernant ce qu'il décrit de ses contacts, il est totalement isolé d'un point de vue social depuis qu'il est rentré au Maroc. Il ne cherche d'ailleurs pas à se faire des relations et il porte un jugement très dur sur la société marocaine et la population de sa région à laquelle il ne réussit pas à se réadapter, et il semble finalement nostalgique de la vie qu'il menait en France : « Ici les gens qui ne sont jamais sortis de chez eux pour voir comment ça se passe des choses dans la vie, pour moi ce sont des arriérés. C'est pour ça que je suis un peu isolé. C'est-à-dire que je ne m'intègre pas beaucoup avec les gens du village. (...) Parce que je me suis habitué à une autre mentalité. ».

C'est donc en décalage qu'il se décrit, ayant du mal à réintégrer sa société. C'est là que se retrouvent les traces d'une vie entre deux espaces distincts, souvent décrites dans la littérature autour des migrations, en particulier des retraités. Dans un cas comme celui de Nassim, c'est la famille – qu'elle soit en France ou à l'étranger – qui reste alors un pilier du réseau social. L'exemple long détaillé ici n'est certainement pas représentatif de l'ensemble des Marocains et Franco-Marocains rencontrés. Mais les problèmes de Nassim sont symptomatiques des difficultés d'un retour après cette vie passée en migration et ils arrivent ici à leur paroxysme avec un rejet d'une bonne partie de la société marocaine l'entourant.

D'autres exemples sont moins marqués que celui de Nassim mais reflètent néanmoins des difficultés à réintégrer un réseau social au Maroc. Youssef, qui est hivernant, explique ainsi qu'au Maroc il ne fréquente que quelques membres de sa famille, contrairement à la France où il a conservé beaucoup d'amis et où il est bénévole dans une association. Mohamed, lui, dénonce un fait similaire à celui de Nassim : l'association entre émigré de retour et ressources économiques. Il explique ainsi qu'en tant qu'ancien émigré il est vu comme un « riche ». Il a donc progressivement coupé les ponts avec la plupart des membres de sa famille, mais aussi beaucoup de ses anciens amis : « Du coup, on veut toujours me faire payer plus, comme si j'étais un touriste de passage. Et

bien sûr, c'est toujours moi qui paie tout, qui fait les cadeaux. J'ai dû me fâcher avec la famille du coup qui frappait toujours à la porte pour que je paie leurs dettes. » (Mohamed, 68 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien épicier). Ce type de vécu, avec un décalage ressenti par rapport à la société d'origine et cette pression pour les cadeaux est fréquente chez les émigrés qui reviennent dans le pays d'origine, pour se réinstaller ou pour des vacances (Bouammali, 2009 ; Sargent *et al.*, 2005). Elle n'est donc pas spécifique aux retraités marocains, mais au statut d'émigré qui est en jeu ici. Cette rupture sociale est également visible pour ceux rentrant au pays en laissant de la famille en France, comme c'est le cas d'Hamid dont le cas a été évoqué dans le troisième chapitre. Depuis son retour au Maroc il y a huit ans, il est de fait séparé de sa femme qui a préféré rester en France auprès de ses enfants. Ces derniers, ne comprenant pas sa décision de retour, ont d'ailleurs quasiment rompu leurs liens avec Hamid. Par quelques mots pudiques glissés lors de l'entretien, il fait comprendre qu'il redoute de vieillir seul et que son état de santé se détériore.

Ces quelques témoignages ne disent pas toutes les réintégrations « réussies » au sein de réseaux sociaux de la région d'origine. Néanmoins, ils mettent en avant les risques d'isolement social de certains individus de retour. Ces derniers ne peuvent généralement compter que sur quelques membres de la famille proche et un isolement progressif s'est mis en place. Mais même si la famille reste un pilier de ce réseau, il risque d'être mis en péril en cas de départ des enfants dans une autre région marocaine ou à l'étranger, ou même en cas de veuvage qui constitue – quelle que soit la nationalité – un risque d'isolement social important.

### 1.3. Difficultés économiques

Le passage à la retraite implique généralement une diminution des revenus et donc du niveau de vie (Abbas, 2020). Cette baisse a été évoquée à plusieurs reprises dans les entretiens, notamment pour expliquer que le coût de la vie au Maroc permettait d'atténuer cette différence importante dans les revenus perçus et empêcher des changements dans le rythme de vie : « Faut dire qu'on est venus ici pour le fric aussi. Parce qu'il faut dire que c'est difficile de changer de train de vie. Et on y aurait été obligés avec la baisse des revenus à la retraite. Ici, on n'a pas ça, on ne compte pas l'argent quoi, on peut aller au restau, se faire plaisir, sortir, sans vraiment trop faire attention. » (Henri, 68 ans, Français, en couple, résident à l'année, ancien traiteur).

Certains mettent donc en avant ce coût de la vie quotidienne qui permet de conserver un niveau de vie sans privation. Huguette se qualifie d'ailleurs d'« exilée économique » au Maroc où elle réside six mois par an. Ancienne consultante en ressource humaine, divorcée, elle n'est pas propriétaire en France mais a réussi à acheter un petit appartement à Agadir : « Ça aurait été impossible en France, beaucoup trop compliqué. Là je fais des économies tous les jours : sur la bouffe qui est moins cher, sur le chauffage, l'eau... Sur tout. Ces économies permettent ensuite de vivre six autres

mois en France. » (Huguette, 76 ans, Française, célibataire, hivernante, ancienne consultante). C'est le même constat pour Richard qui loge à l'année dans son camping-car : « Sans le Maroc je ne pourrais pas placer un peu d'argent à la fin du mois. Regarde les comptes, regarde nos paies (*Il me montre des montants, pour lui et sa femme, inférieurs à 1000 euros par mois*). Quand toutes les factures sont parties, il nous reste plus grand chose. » (Richard, 75 ans, Français, en couple, hivernant, ancien chauffeur routier).

Ce sont souvent les anciens travailleurs indépendants – commerçants et artisans notamment – qui font état de baisses de revenus importants. C'est le cas de Zakaria, franco-marocain qui a tenu une épicerie durant toute sa période d'activité en France et qui explique qu'il ne pouvait pas assumer les coûts de la vie en France à partir de la retraite : « Moi, je n'arrive pas là-bas. Je touche 600 euros et quelque chose de RMI à l'époque... Si vous voulez en France, ça coûtait trop cher, alors je suis rentré pour ça. » (Zakaria, 68, Franco-Marocain, en couple, résidant à l'année, ancien épicier indépendant).

Pour certains retraités, le passage à la retraite engendre donc une perte de revenus – parfois conséquente – qui met en tension leur équilibre financier quotidien ou qui ne permet pas de poursuivre le rythme de vie adopté lors de la vie active. Le coût de la vie quotidienne au Maroc apparaît donc comme un compromis pour ne pas perdre son pouvoir d'achat. Cependant, pour quelques retraités aux revenus modestes, les problèmes économiques perdurent malgré la présence au Maroc. Franck par exemple réside à l'année au Maroc et a une petite pension de retraite de restaurateur. Ses revenus lui permettent de « vivre correctement » au Maroc, mais sans vraiment pouvoir mettre quelques économies de côté. Il a donc choisi de travailler ponctuellement dans un restaurant d'Agadir. Ces quelques « extras » lui permettent d'avoir un complément financier pour les « au cas où » selon ses propres mots. C'est une situation similaire pour une ancienne coiffeuse qui reçoit désormais à son domicile marocain une quinzaine de clientes françaises régulières. Un travail supplémentaire qui lui permet de boucler ses factures.

Un retraité vivant seul connaît aussi des difficultés financières avec sa pension de retraite de 400 euros et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) de 400 euros qu'il perçoit. Les deux revenus ne suffisent pas toujours à payer ses factures – notamment en tant que locataire en France et au Maroc. D'ailleurs, pour percevoir l'Aspa, il reste résident en France et y séjourne un peu plus de six mois par ans. Il sous-loue son appartement marocain à des touristes de passage les mois où il réside en France, mais parfois aussi quelques semaines lorsqu'il est au Maroc. C'est une condition nécessaire selon lui pour pouvoir continuer à payer les deux loyers et passer six mois par an au Maroc – où les économies qu'il effectue permettent de mieux vivre selon ses propos : « Je sous-loue pour pouvoir garder l'appartement. Pour économiser pour ne pas être dans le besoin.

(...) Ça me permet d'économiser pour avoir de l'avance sur mes loyers. Si je ne fais pas ça, je peux plus venir au Maroc. C'est un sacrifice. » (Français, 70 ans, célibataire, hivernant).

Les difficultés financières ont parfois lieu pendant la période au Maroc. Car même si effectivement les coûts de la vie quotidienne sont moindres, d'un côté cela ne concerne pas tous les produits français importés que certains retraités continuent d'acheter ; et de l'autre, certaines activités pratiquées de façon hebdomadaire (loisirs ou restaurants notamment), voire quotidienne pour certaines, ne permettent pas de voir les économies réalisées dans les achats quotidiens. C'est ce qu'explique par exemple Yvette, qui connaît aujourd'hui quelques difficultés financières :

« Je me suis faite avoir... En fait, tout le monde dit que la vie au Maroc est moins chère. Alors oui, c'est vrai pour les fruits, légumes, le poisson, l'essence... Mais bon, je mange français moi, donc la viande, le porc, la crème fraîche, le fromage, le vin, tout ça je le paie super cher. Ça monte vite. Et puis, oui les restaurants sont moins chers, mais déjà ça dépend lesquels : les sympas au bord de la plage, ils ne sont pas donnés non plus. Et puis faut voir la fréquence aussi, au départ j'y allais au moins trois, quatre fois par semaine, pour suivre les autres quoi. Résultat : j'ai dépensé beaucoup trop. J'ai vécu au-dessus de mes moyens. Idem pour la maison et son entretien. Aujourd'hui, je me restreins car là c'est compliqué. »

(Yvette, 75 ans, Française, célibataire, résidente à l'année, ancienne modéliste)

Quelques autres retraités ont également évoqué des trains de vie supérieurs à leurs moyens depuis leur retraite au Maroc, notamment par une accumulation de « tentations » face aux tarifs moins élevés qu'en France des restaurants, cafés ou des services, qui augmentent la consommation habituelle et créent des dépenses qui n'existaient pas avant l'arrivée au Maroc. Dans le même esprit, Mohammed – cité précédemment – évoquait une augmentation de ses dépenses les premières années de sa retraite au Maroc par les cadeaux et dons d'argent qu'il faisait à ses proches.

Cependant, ces quelques cas n'arrivent pas à un stade de précarité, notamment parce qu'il y a généralement eu un frein dans les dépenses. Mais certains retraités se sont retrouvés dans des situations beaucoup plus délicates avec des questions immobilières où les sommes investies étaient beaucoup plus importantes. C'est ce qui est communément appelé – notamment par les services consulaires – les spoliations de bien, ou arnaques immobilières. Cette question a pu être abordée avec un agent immobilier au Maroc qui explique :

« Beaucoup de retraités ne se sont pas méfiés en achetant ici. Et dans l'engouement des achats des années 2005/2010, on a assisté à du grand n'importe quoi ! Ces Français n'ont pas compris que le droit ici n'est pas le même que chez nous d'une part. Et d'autre part, ils ont été la proie facile de plein d'arnaqueurs, qui ont vendu du rêve. Ça donne aujourd'hui, si vous voulez, des arnaques où les retraités ont acheté un bien déjà vendu, une, deux fois... Ou des spoliations de bien. Par exemple, vous avez une maison, mais qui n'est pas titrée et vous ne pouvez pas la vendre, ou alors on peut vous mettre à la porte. Bref, ce sont des retraités qui ont investi beaucoup d'argent, qui n'ont parfois rien d'autre en France et qui soit se retrouvent sans rien du tout, soit ont une maison qu'ils ne peuvent pas vendre et sont coincés ici ! »

(Agent immobilier, Agadir)

Un membre du consulat a même donné son avis personnel en dehors du cadre de l'entretien. Selon lui, il ne faut pas investir au Maroc. Il a eu affaire à trop de cas de Français – souvent retraités – qui ont investi de grandes sommes d'argent dans des projets immobiliers vides. Cela a été le cas d'un couple de Français enquêtés. Après avoir vendu leur maison en France, ils ont investi leurs économies dans la construction de la villa de leurs rêves. Malgré de nombreuses déconvenues liées à la construction et de nombreuses factures imprévues, ils ont tout de même pu y vivre. Toutefois, ils n'ont jamais reçu le titre de propriété du terrain, qui suite à un abus de confiance a été mis au nom d'une tierce personne. Le résultat est que bien qu'ils vivent dans la maison, ils ne peuvent la vendre – et éventuellement partir en France –, ni la céder à leurs enfants en cas d'héritage. Ils vivent dans une maison qui légalement ne leur appartient pas. Cas isolé parmi les enquêtés, il ne serait pourtant pas « à part » selon les services consulaires ou l'assistant social qui ont rencontré de nombreux retraités ruinés par de mauvais investissements, des abus de confiance ou malversations financières. Dans de nombreuses situations, il s'agirait selon leurs dires, de mauvais renseignements de la part des retraités qui n'ont pas pris conscience des différences juridiques entre le Maroc et la France et qui ne se sont pas tenus informés des démarches exactes à effectuer, ou qui ont accordé leur confiance aveuglément. Face à ce constat, les consulats fournissent aujourd'hui des listes de soutiens juridiques – notaires ou avocats notamment – qui ont obtenu la « confiance » des représentants français. Il n'empêche que des projets résidentiels semblent avoir été réduits à néant ou avoir débouché sur des difficultés financières parfois très importantes, qui peuvent ou pourront conduire à des situations de précarité. Cependant, peu des enquêtés ont dû faire face à ce type de problème qui semble être le fait d'une minorité de retraités migrants. Ceux qui n'ont pas rencontré ces difficultés connaissent cependant ces situations, côtoient parfois une personne l'ayant vécue et y portent souvent un jugement de valeur reportant une partie de la faute sur les retraités qui en

sont victimes : ils ont été « imprudents », « peu consciencieux » ou ne « se sont pas assez informés » des règles en vigueur au Maroc.

Pour résumer, l'aspect économique prend une part non négligeable dans les stratégies de mobilité et d'installation mises en place par les retraités. Elles sont de deux ordres. Le premier concerne la migration en elle-même vers le Maroc afin de pallier un niveau de ressource économique jugé faible, par une baisse de revenus important à la retraite ne permettant pas un maintien du rythme de vie ou par un niveau faible de pension ne permettant pas « d'écarts » financiers en dehors de la vie quotidienne. Ainsi, l'installation au Maroc – même partielle – est vue comme une stratégie d'adaptation économique. Cette stratégie vise notamment une baisse des dépenses quotidiennes (alimentaire, chauffages, électricité, etc.) permettant des économies redirigées vers les loisirs (restaurants, sorties entre amis) ou tout simplement la possibilité de venir au Maroc (et donc de prendre des billets d'avion pour les retraités bi-résidents). La bi-résidence elle-même est ainsi possible pour certains par les économies financières permises au Maroc. Le deuxième volet de stratégies concerne les difficultés financières qui surviennent lors de la retraite au Maroc. Elles contraignent les retraités à des adaptations sur leurs dépenses quotidiennes qui sont réduites, ou sur les dépenses plus « exceptionnelles » comme le va-et-vient vers la France ou le logement. Ainsi, pour les plus précaires, la circulation entre les deux pays s'en trouve diminuée (un aller-retour annuel, plutôt que deux ou trois par exemple) et ce sont les proches qui doivent venir rendre visite au Maroc et non l'inverse. Le logement choisi (en location) est adapté aux ressources : de petite taille et à loyer modéré. C'était par exemple le cas d'un retraité qui a choisi de vivre dans un studio ne pouvant plus payer les factures de l'appartement « trois pièces » qu'il occupait ; ou celui du retraité cité précédemment qui sous-loue son appartement durant son absence du Maroc.

\*\*\*\*\*

Des « temporalités » dans la vie sociale des retraités ont été évoquées précédemment, notamment vis-à-vis de la cellule familiale avec laquelle ils alternent entre période de proximité et distanciation familiale (lors du séjour en France ou lors d'une visite des proches au Maroc). Les NTIC prennent alors souvent le relais avec la famille, et au Maroc, le réseau social amical local compense quant aux pratiques sociales au quotidien. Cependant, comme nous l'avons vu au cours du chapitre 4, ce réseau social est parfois perçu comme éphémère pour certains retraités – notamment avec le retour en France de certains de ses membres, définitivement ou une partie de l'année – et le réseau est parfois peu développé. Même si des amitiés fortes se sont créées, pour d'autres les amitiés locales apparaissent comme seulement de circonstance, avec des fréquentations surtout liées aux activités pratiquées. C'est là où l'on retrouve une autre forme de temporalité, avec une deuxième phase de la retraite au Maroc où le vieillissement atténue les pratiques sociales et peut conduire à une forme

d'isolement progressif au fil des années. Le vieillissement bouscule et reconfigure le triptyque en jouant sur deux facteurs : l'économique et le social. Dans l'entourage social au Maroc, certains retraités partent, d'autres deviennent plus casaniers du fait de soucis de santé<sup>153</sup>. La notion d'isolement est bien entendu relative et difficile à définir face à la diversité des pratiques sociales des retraités. Cependant, c'est dans cette deuxième phase de la retraite qu'il semble se faire ressentir : par les problématiques de la santé qui peuvent limiter les déplacements, mais aussi par un réseau social local qui périclète, qui se disperse, qui se fréquente moins, ou dont les membres repartent en France. Le réseau social local ne peut alors pas constituer un rempart contre un potentiel isolement social.

Le réseau familial quant à lui, peut être mobilisé par les venues des proches – qui comme nous l'avons vu ne sont pas toujours fréquentes dans certains cas, voire sont inexistantes – ou par des séjours en France des retraités. Les retraités résidents sont notamment ceux qui comptent le plus sur ces visites régulières pour maintenir ce réseau, en dehors de l'utilisation des NTIC. La mobilité internationale a un rôle dans le maintien d'une proximité familiale, comme le chapitre 3 l'a montré, tout comme elle permet pour certains l'atténuation de l'isolement. Mais cette circulation demande une énergie physique qui n'ira pas forcément de pair avec le vieillissement ou des problèmes de santé, et a également un coût non négligeable mobilisant des ressources financières. C'est là où la distanciation entre le lieu de retraite et les lieux de vie de la famille met en lumière la problématique de la précarité de certains retraités vivant au Maroc. Les difficultés financières ont une incidence sur la question du logement et des mobilités internationales, tous deux limités en fonction des ressources. C'est alors problématique pour les retraités dont la circulation entre le Maroc et la France permet l'entretien d'un réseau social, notamment familial.

Les discours d'inquiétude autour de ces problématiques de la part des institutions et associations françaises au Maroc montrent une différence importante avec la population marocaine de retour où ces questions sont peu abordées par les institutions compétentes. Ils montrent également la réalité d'un problème émergent, tout comme les difficultés à mettre en place des actions sociales envers cette population. Des services relevant de la *silver economy* sont tout de même mis en place – assistance sociale de la part de certains consulats, service de téléassistance, maison de retraite pour un public français – contribuant à faire émerger et établir au Maroc un service adapté au vieillissement des retraités français. Ces services contribuent à l'édification du contre-champ migratoire dans lequel se placent les retraités en permettant sa pérennisation : ils répondent aux besoins des retraités migrants vieillissant au Maroc, tout comme ils répondront à ceux des futurs retraités qui s'inscriront dans ce contre-champ.

---

<sup>153</sup> Le chapitre 6 insistera d'ailleurs sur ce point en abordant l'éventualité des retours vers la France.

Cette question de la précarité, tout comme celle de l'isolement, se perçoit également dans le lien entre les relations amoureuses et le vieillissement, comme nous allons le voir. Elle a également son importance dans la compréhension de la pratique des soins et de sa gestion, notamment financière comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre.

## **2. Ne pas rester seul : nouvelles relations amoureuses et vieillissement**

Face au veuvage ou à la séparation et à la solitude qui s'ensuit parfois, certains retraités ont eu de nouvelles relations amoureuses dans le pays de retraite, voire se sont remariés. Souvent mis en avant comme un « remède » à cette solitude, ces nouvelles relations concernent des Français qui se trouvent dans les mêmes situations de célibat précédant ou non la venue au Maroc. Elle concerne aussi des unions « intergénérationnelles » entre des retraités qui s'installent au Maroc et des jeunes marocains ou marocaines non retraités.

### **2.1. Du soutien sentimental à la relation**

La remise en couple à l'âge de la retraite n'a rien de particulièrement « extraordinaire », dans le contexte des diverses transformations de la conjugalité depuis quelques décennies – en particulier avec la hausse du divorce chez les seniors et retraités – et a fait émerger de nouvelles trajectoires et formes conjugales, avec de nouvelles mises en couples de la part de retraités (Dauphinais, 2018). La particularité – si elle existe – vient ici du fait que les mises en couple observées se sont faites à l'étranger, dans un pays choisi pour la retraite. Il s'agit de nouvelles relations amoureuses qui viennent contrebalancer des situations de célibat provoqués par des divorces ou des décès des conjoints, avant ou après la migration au Maroc.

C'est par exemple le cas de Josépha et Ludovic qui étaient voisins au sein de la même résidence fermée. Arrivés avec leurs conjoints respectifs, ils se sont retrouvés veufs à quelques semaines d'intervalle. Leur nouvelle situation a provoqué leur rencontre par un besoin mutuel de réconfort qui a permis de combattre la solitude et l'isolement qui s'étaient imposés brutalement comme l'explique Josépha :

« Nous sommes un couple atypique. Ludovic il est arrivé ici, au bout d'un mois et demi sa femme est décédée, encore dans les cartons, pas d'enfant, tout seul, quasiment personne. Moi je savais que mon mari allait décéder donc je me suis préoccupé de mon mari. Je ne me suis pas beaucoup occupé des autres. (...) Et on a été veufs à six semaines d'intervalle. Lui d'abord, moi six semaines après. On s'est retrouvés seuls ici. Les quelques copains que je m'étais fait m'avaient tous promis monts et merveilles, mais ils m'ont laissé tomber comme une vieille merde ! Et donc, sachant que Ludovic avait perdu sa femme, je l'ai rencontré, on me l'a présenté comme étant Ludovic et j'ai compris que c'était lui le veuf. Et comme j'ai vu qu'il y avait tellement de détresse dans ses yeux, je l'ai pris un peu... Je m'en suis occupé. »

(Josépha, 65 ans, Française, hivernante, en couple, ancienne libérale)

Ainsi, leur histoire a commencé par une entraide mutuelle. Ces deux veufs se sont apportés du réconfort mutuel face à leur isolement soudain et prématuré. Cette notion de « réconfort » revient également chez Colette et Carlos qui habitaient le même immeuble à Agadir. Colette, divorcée, est venue et s'est installée au Maroc avec son compagnon avant de s'en séparer. Carlos lui s'est installé au Maroc comme une « fuite en avant » après une séparation douloureuse et compliquée. Leur rencontre, en tant que voisins a vite fait émerger une relation face à leurs envies de s'écarter de la solitude, Carlos expliquant que c'est « quand même plus facile d'être à deux ».

Ce sont donc des parcours de vie qui se rejoignent et qui sont facilités par des espaces de vie communs. En effet, dans les deux cas cités, les retraités étaient voisins et fréquentaient les mêmes lieux au quotidien, en partie car certains sont plébiscités comme nous l'a montré le chapitre 3, notamment par la communauté française retraitée (Le Bigot, 2017). Dans ces cas, ces individus ont en commun leur statut de retraité, leur nationalité, le choix d'une vie à l'étranger où les motivations sont souvent similaires. D'autres cas de remise en couple ou de remariage se distinguent car ils concernent des cas de couple aux différences d'âges importantes, ainsi que des nationalités et cultures différentes en cas de mariages mixtes.

## **2.2. Des mariages « intergénérationnels »**

Parmi les remariages des retraités, il existe ce que les représentants consulaires français appellent généralement des mariages « intergénérationnels », c'est-à-dire des mariages entre une personne âgée et une plus jeune. Au Maroc, ces mariages sont le plus souvent « mixtes » et impliquent ainsi une personne âgée française et une plus jeune, marocaine. En entretien, le vice-consul explique recevoir en moyenne deux à trois couples mixtes par semaine, dont un « intergénérationnel ». Ces

couples passent devant les autorités françaises afin de constater de la « sincérité » de l'union et prévenir tout « risque de mariage blanc ». Ces mariages où les époux ont de nombreuses années d'écart concernent surtout des hommes avec des jeunes femmes, même si des femmes âgées épousent aussi des hommes marocains plus jeunes comme l'explique Corinne Cauvin Verner (2016) dans son article sur les couples mixtes de Marrakech. L'article de l'anthropologue montre d'ailleurs une grande diversité de profils chez ces femmes en couple avec des Marocains. Bien sûr, de tels mariages ne sont pas que « mixtes » puisqu'ils concernent aussi des Marocains ou Franco-Marocains qui se marient avec des femmes plus jeunes.

Pierre, Français et divorcé, habitant sur la côte à quelques kilomètres d'Agadir, fait partie de ces retraités qui ont contracté un mariage après l'arrivée au Maroc. Venu seul en 2005, il a décidé de se remettre de nouveau en couple afin de ne pas rester seul. Il explique ainsi la rencontre :

« Je suis allé voir un gars marocain que je connaissais et je lui ai dit « Écoute, j'ai envie de rencontrer quelqu'un avec qui je serai bien et qui s'occupera bien de moi. ». Et il m'a envoyé chez cette jeune femme. Enfin chez sa famille, chez qui elle vivait. Et puis, après avoir discuté avec son beau-frère, j'ai compris qu'il fallait qu'on se marie. Alors, j'ai demandé une année de réflexion pour voir si ça allait quand même. Et puis ça l'a fait et nous sommes mariés depuis dix ans maintenant. Elle est gentille et elle s'occupe bien de moi. »

(Pierre, 77 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien restaurateur)

« S'occuper de lui », c'est un terme qui revient régulièrement lorsque l'on aborde ce type de mariage mixte avec les autorités françaises. Une expression qui donne des airs d'infirmières aux femmes qui épousent ces personnes plus âgées. Toutefois, souhaitant rester objectif sur ce type d'union, sans être influencé par les jugements des institutions ou même par ceux d'autres membres de la communauté française sur place, j'ai questionné Pierre sur les autres unions « mixtes » (franco-marocaines) qu'il connaissait. Voici ce qu'il a répondu :

« J'ai un bon copain qui s'est marié avec une fille qui est venue chez moi avec lui. J'ai dit : « Mais où il a mis les pieds lui ? ». C'était extravagant quoi... Pinup ! (...) Le mec qu'on a vu tout à l'heure pareil, marié à une Marocaine. Mais alors combien de fois il me dit « Elle me fait chier, j'ai sa famille à la maison et moi je n'ai pas assez d'argent pour nourrir tout le monde ». Ici c'est ça le problème, ils demandent de l'argent, c'est ce qu'il me disait au début. Tout le temps, il se plaignait. Mais comme lui, j'en ai entendu beaucoup. »

(Pierre, 77 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien restaurateur)

Ce n'est donc pas une pratique de mariage mixte isolée et l'élément que Pierre n'évoque pas dans l'entretien concerne les écarts d'âge, souvent très importants. Mounia, la femme de Pierre a par exemple 38 ans. Il a été possible de la rencontrer et de pouvoir discuter avec elle, notamment après un entretien avec Pierre et où nous avons pu rester à l'écart ensemble. La discussion n'a duré qu'une quinzaine de minutes mais a permis d'avoir son point de vue sur ce mariage :

« *M* : Beaucoup étaient méchants et lui disaient que j'allais le voler, que je voulais que les papiers et partir en France. C'est ridicule, ma famille est là, je n'ai pas besoin d'aller en France. Moi tout ce que j'avais besoin c'était d'être bien, pas avoir de problème avec l'argent, tu comprends. C'est tout ce que veut une femme, ne pas être dans le besoin. Ça sert aussi à ça le mariage. Moi, Pierre il est gentil, il fait tout pour moi. Et il a besoin d'une femme avec lui et c'est moi donc c'est très bien comme ça.

*J.P.* : Et vos familles, elles ont bien réagi ?

*M* : Ma famille oui, c'est elle qui a organisé la rencontre et au Maroc ça se fait beaucoup les mariages comme ça. Tu sais, c'est pas comme chez toi en France (*rires*).

Un de ses fils lui parle plus par contre.

*J.P.* : Tu sais ce qu'il lui reproche ?

*M* : Que je suis trop jeune... Il pense que je veux voler son père. »

(Mounia, 38 ans, Marocaine, épouse de Pierre, sans activité professionnelle)

Discuter avec Mounia a permis d'avoir un autre point de vue que celui des maris, des Français environnants ou des autorités locales. Et elle permet de comprendre les mots durs que peuvent entendre ces femmes marocaines qui épousent des hommes français plus âgés, comme le terme de « croqueuse de diamants » que j'ai pu entendre à plusieurs reprises. Une autre rencontre a aussi permis d'aller dans ce sens. Zakaria, retraité franco-marocain déjà évoqué dans le chapitre précédent, explique en entretien qu'il est devenu bigame depuis qu'il est rentré au Maroc. Sa femme ne souhaitant pas rentrer dans le pays d'origine, mais rester auprès de ses enfants, il a décidé de se remarier afin de ne pas rester seul : « Quand on a mon âge, on ne peut pas rester seul. Ce n'est pas possible. Il faut forcément quelqu'un pour s'occuper de moi. Alors j'ai trouvé une deuxième femme ici. Et elle est très bien, elle s'occupe bien de tout. » (Zakaria, 68 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien commerçant épicier).

Là aussi, sa deuxième épouse, marocaine, est plus jeune que lui et cette nouvelle union a abouti sur la naissance de deux enfants. Ces remariages avec des femmes plus jeunes ne concernent donc pas que des Français venus pour la retraite, bien que pour ces derniers on puisse questionner un rapport de domination économique éventuellement plus important, biaisant les relations qui s'instaurent.

C'est en tout cas ce qu'ont suggéré à plusieurs reprises certains membres des institutions françaises locales. Un employé du consulat, constatant des mariages mixtes très réguliers entre personnes françaises et marocaines, porte par exemple un regard très négatif sur ce type d'union :

« On a des retraitées françaises, souvent pas très riches qui se trouvent un minet de 30 ans de moins sur la plage d'Agadir ou d'Essaouira et c'est le grand amour. Le gars et toute sa famille vivent sur la retraite de la femme... Et c'est là qu'on reçoit les coups de fil des enfants en France qui disent « ma mère se fait plumer, aidez-la ». Bien sûr, on ne peut rien faire quand il y a consentement... Les plus lucides ne se marient pas. Et donc il y a les hommes et les jeunes marocaines, de 30, 40... voire 50 ans d'écart ! Et là on parle « d'échange de bons procédés » avec un vieux qui se dit qu'elle s'occupe bien de lui. Elle fait l'infirmière quoi. Et elle a une situation économique stable du coup. Et s'il y a un enfant de l'union... C'est jackpot ! »

(Employé du consulat, Agadir)

L'opinion qu'il donne efface les aspects romantiques ou d'attachement propres à chaque situation et il revient à la conception de « croqueuse de diamants » qui peuvent aussi être des « croqueurs ». Cela fait d'ailleurs référence au *bezness* (Carpenter-Latiri, Buchberger, 2010 ; Scheel, 2017), qui renvoie aux stratégies migratoires « visant à séduire puis épouser des touristes européens pour entrer et résider en Europe » (Scheel, 2017, p.390). D'ailleurs dans son article, Stephan Scheel cite un membre du consulat qui a des propos similaires à l'employé enquêté et qui vient d'être cité : « The biggest issue is young men who approach women in tourist resorts and persuade them to marry them. Then they stay with them until they receive their permanent residence permit. Often they then get divorced and marry a girl from their village. » (*Ibidem*, p.394). Les critiques envers ces pratiques finissent quasiment toujours par lier *bezness*, islam et culture « orientale » dans une forme de « néo-racisme » (Balibar, 1995).

En passant outre la forme de jugement sur ces types d'unions, le discours de l'employé consulaire rencontré permet d'aller une nouvelle fois vers le constat de l'isolement de certaines personnes âgées au Maroc qui ne conçoivent pas de vieillir seules. Elles imaginent alors ce vieillissement en étant accompagnées. D'ailleurs, pour aller dans ce sens, les deux cas d'unions mixtes cités, tout comme celui d'un retraité rencontré lors d'un terrain exploratoire à Marrakech, avaient tous en commun une forme d'isolement : il s'agissait d'hommes divorcés, éloignés de leurs enfants, avec lesquels ils ne parlaient plus ou peu. Cependant, le discours de cet employé, tout comme celui du vice-consul d'Agadir mettent aussi en avant des cas de vulnérabilité de certains retraités isolés, en citant des exemples de spoliations chez certaines femmes de la part d'époux mal intentionnés. Corinne Cauvin Verner (2016) explique d'ailleurs dans le cas des femmes « que la séduction des

prétendants soit considérée comme grossière ou délicate, que la relation soit longue ou brève, ces liaisons évoluent rarement vers un mariage et, lorsqu'elles prennent fin, nourrissent des récits de spoliations, malversations et vols en tout genre témoignant de leur ambivalence. » (pp.160-161). Ces unions sont en tout cas des formes de « solutions » pour beaucoup de retraités ne voulant pas vieillir seul : une forme de lutte contre l'isolement. Ce dernier est d'ailleurs vécu par quelques veufs qui résident désormais seuls au Maroc. Cependant, le veuvage demeure une expérience diverse, qui n'est pas toujours synonyme de solitude et isolement comme nous allons le voir.

### 2.3. Expériences du veuvage

La perte d'un conjoint constitue un choc émotionnel important avec un sentiment de « séparation inachevée » (Caradec, 2001). On peut questionner l'impact de ce choc lorsque celui-ci intervient en migration. Le projet résidentiel a souvent été effectué en couple, en concertation, et le nouvel espace de vie a été investi à deux. Le décès vient alors rompre ce projet de couple pour le rendre individuel. À cela, s'ajoutent les risques d'isolement et de précarité du veuvage, particulièrement importants chez les femmes (Delbès *et al.*, 2006 ; Campéon, 2015) : « ce sont elles qui, aux âges avancés, se retrouvent fragilisées par leur situation socio-économique où isolement relationnel, faible revenu et incapacité agissent de pair et se renforcent mutuellement » (Campéon, 2015, p.86). La question du veuvage – en particulier des femmes – est donc devenu un questionnement important au cours de l'enquête. Parmi les enquêtés, six étaient veufs et vivaient seuls<sup>154</sup> (quatre enquêtées françaises ; un français ; un marocain). Deux enquêtées françaises ont perdu leurs époux au cours de l'enquête de terrain et ont d'abord été rencontrées avec leurs époux, puis seules. Pour l'assistant social rencontré à Rabat, ces personnes veuves et isolées sont celles qui inquiètent le plus les représentants français au Maroc :

« Souvent, ils sont venus à deux, sans vraiment connaître ce pays et du jour au lendemain, l'un d'eux part et l'autre se retrouve seul, isolé. (...) Il y a quelques semaines je suis intervenu auprès d'une femme âgée seule, suite à l'appel de son banquier : la femme qui s'occupait d'elle venait retirer l'argent avec elle, régulièrement et bien sûr des sommes trop importantes pour ne servir qu'aux courses... »

(Assistant social français au Maroc, Rabat)

Au cours de l'enquête, aucune personne rencontrée n'était en situation d'isolement total ou d'extrême précarité. Cependant, plusieurs enquêtées ont fait part de leur isolement suite au décès

---

<sup>154</sup> Plusieurs autres enquêtés étaient également veufs, mais vivaient en couple au moment de l'enquête.

de leurs époux. Anne et Renée sont dans ce cas. Leur histoire atypique a été évoqué dans le troisième chapitre : elles sont arrivées l'une après l'autre au Maroc, d'abord dans le nord du pays, puis dans le Souss-Massa, avec leurs maris. Malheureusement, l'année après notre rencontre, leurs deux époux sont décédés l'un après l'autre, à quelques mois d'intervalle. Renée, qui vit trois ou quatre mois par an dans son logement français, a commencé à passer plus de temps en France, auprès de ses enfants. Mais Anne n'a plus de bien en France et s'est retrouvée peu à peu isolée dans une propriété à une trentaine de minute en voiture d'Agadir, avec des problèmes financiers qui l'ont contraint à restreindre ses dépenses. L'isolement social d'Anne est aussi un isolement physique dû à l'éloignement d'Agadir et aux difficultés d'accès à sa propriété située dans une zone reculée. L'année suivante, après un accident, sa voiture étant immobilisée, elle n'a pu sortir de chez elle que grâce aux quelques taxis-fourgons collectifs qui passent près de chez elle, la contraignant à une nouvelle forme d'isolement.

À partir des situations similaires, il est possible de noter que l'isolement dépend pour beaucoup des modes d'habiter choisis avant que ne survienne le décès du conjoint. C'était le cas pour Anne, tout comme c'est le cas de Véronique. Cette dernière réside au sein du Club Évasion (Photographie 45).

**Photographie 45 – Vue sur la résidence fermée « Club Évasion »**



Source : Jordan Pinel, 2020, Club Évasion.

Note : La résidence (au centre de la photographie), qui fait face à l'océan, est totalement isolée et se trouve assez loin de toutes les commodités et services. La route que l'on aperçoit permet de relier les villes de Mirleft et Tiznit, mais qui se trouvent à respectivement 20 et 27 kilomètres. Quelques bus collectifs passent en journée pour permettre le désenclavement des quelques villages situés aux alentours.

Il est nécessaire d'être véhiculé afin de rejoindre les villes les plus proches (Mirleft ou Tiznit). Véronique s'y sent donc recluse et seule depuis le décès de son mari, en particulier parce que cette résidence est peu animée, avec beaucoup de logements vides et surtout géographiquement isolée. Elle souhaite aujourd'hui revenir en France, mais connaît plusieurs difficultés d'ordre légal pour vendre son logement. Elle n'est pas seule dans ce cas-là comme nous le verrons dans le sixième

chapitre. À l'inverse, pour Jeanne, l'isolement n'a pas été si fort après le décès de son époux. Elle habite dans la résidence fermée Dyar Shemsi et a plusieurs fois souligné la solidarité importante dont on fait preuve ses voisins et amis sur place :

« Si vous voulez ici, on n'est jamais seuls si on veut. Si on veut ne pas être seul, on ne l'est jamais. On se ballade, on va au restaurant... Et moi habitant ici depuis 2011, je connais beaucoup de monde. (...) C'est pour cette raison que je ne veux surtout pas habiter à Agadir. C'est hors de question. Ici, je suis tellement bien, je connais tout le monde. Besoin de quelque chose : il y a toujours quelqu'un, le jour, la nuit, n'importe quelle heure. »

(Jeanne, 75 ans, Française, veuve, résidente à l'année, sans activité professionnelle)

Son réseau social local est proche, dans la petite communauté qui s'est formée au sein de cette résidence où l'entraide et les contacts quotidiens sont possibles. Une retraitée de cette résidence, divorcée et vivant seule, a plusieurs fois confirmé cette solidarité permise par la proximité. En venant seule au Maroc, son choix s'est porté vers cette résidence en grande partie pour ce voisinage, francophone, de proximité. C'est là où ressortent les choix des modes d'habiter : l'isolement social constaté étant surtout lié à un isolement de l'habitat. Pour Mohammed, hibernant marocain, le constat est similaire. Il a perdu son épouse deux ans avant l'entretien et considère que c'est parce qu'il habite en ville – dans la médina de Tiznit – qu'il n'est pas resté isolé : « Moi tu sais, je ne pourrais pas habiter un petit village, perdu. Je serais seul. Même dans mon village, celui de mes parents. Ici à Tiznit, j'ai des amis, je sors, il y a les voisins, les commerçants, les passants, toujours quelqu'un pour parler. » (Mohammed, 76 ans, Marocain, veuf, hibernant, ancien commerçant épicière).

Bien sûr, l'isolement social et la précarité possibles en cas de veuvage ne concernent pas que le cas de ces femmes et hommes en migration. Cependant, la vulnérabilité peut être accrue dans ce projet résidentiel qui s'est fait hors de France et souvent en couple. Éventuellement, le décès et l'isolement peuvent générer des questionnements sur sa continuité, voire provoquer son arrêt et le retour en France. Nous verrons que cette question des modes d'habiter et de l'insertion dans un réseau social – qui semble importante dans l'isolement social présent ou non lors du veuvage – se trouve être cruciale face à ces décisions de « rester ou partir » que nous aborderons dans le sixième chapitre. Tout comme la question des ressources économiques peut être un facteur important dans de telles décisions, les veuves sont en première ligne de cette précarité face à la perte des revenus des époux.

\*\*\*\*\*

« Ne pas rester seul », c'est ainsi que les retraités qui se sont mis en couple « tardivement » à la retraite ont en partie expliqué leurs choix de faire de nouvelles rencontres, d'avoir de nouvelles relations amoureuses, ou tout simplement de se remettre en couple. Ils partagent cela avec une multitude de seniors qui, veufs ou divorcés, fréquentent à nouveau quelqu'un. Cependant, pour certains la solitude arrive dans un projet migratoire, avec un éloignement des proches qui rend plus difficile cette solitude. C'est en particulier le cas quand le projet était effectué en couple. Ce cadre particulier de la retraite en migration met en avant des formes également particulières de mise en couple, ou qui en tout cas peuvent paraître comme telles d'un point de vue euro-centré : rencontres arrangées par des entremetteurs, écarts d'âge importants, rapports de domination économique. Il n'empêche que les motivations profondes de ces mises en couple sont les mêmes pour les uns et pour les autres : rompre avec la solitude engendrée par le célibat.

Par ailleurs, ces pratiques de remises en couple modifient les formes d'installation résidentielles et les mobilités. En effet, dans le cas des retraités français mis en couple, on observe un réagencement résidentiel par un déménagement de l'un des deux retraités, voire les deux dans le cas d'un emménagement commun. De plus, et notamment dans le cas des mariages mixtes, il est possible d'observer une nouvelle centralité qui se crée au Maroc dans l'univers social du retraité, avec la formation du couple, à laquelle s'ajoute la famille, ou les relations sociales de manière plus large de la personne marocaine épousée.

Ainsi, ce nouveau « pôle » de vie, actif – en tant que couple – fait de l'ombre aux autres, et notamment à celui de France : les allers-retours qui pouvaient avoir lieu sont moins fréquents, la famille en France s'en trouve un peu plus délaissée – notamment face aux crises familiales que peuvent générer le mariage comme nous l'avons vu. Au sein du contre-champ migratoire, ces formes de mise en couple peuvent contribuer à modifier la circulation migratoire, mais aussi les formes d'installation qui paraissent alors plus durable : ce n'est plus une personne célibataire, avec une grande part du réseau social en France, qui s'est installée au Maroc, mais un retraité désormais en couple, avec un ou une Marocaine et qui s'ancre un peu plus dans cet espace social choisi pour la retraite.

### **3. Une gestion transnationale de la pratique des soins**

Dans cette dernière sous-partie, l'intérêt va se porter sur la gestion de la pratique des soins des retraités : comment gèrent-ils leurs soins et où se soignent-ils ? C'est une question cruciale pour des individus en vieillissement, amenés à gérer leur santé dans la migration. En dehors du champ d'étude propre aux migrations de retraite, plusieurs travaux ont montré la centralité de la protection

sociale dans le processus migratoire et les formes de circulation qui témoignent de pratiques transnationales dans la gestion des soins (Sabates-Wheeler, Feldman, 2011 ; Villa-Torres *et al.*, 2017 ; Vathi *et al.*, 2019). Parmi les éléments d'analyse qui ressortent du terrain d'enquête, le premier concerne un aspect financier, mais aussi législatif, par la couverture sociale que les retraités adoptent au Maroc. Le second concerne la pratique des soins et en particulier le choix du lieu des prises en charge des soins, entre la France et le Maroc. Ces pratiques de soins et les stratégies de couverture sociale, s'inscrivent pour partie dans un cadre transnational. Elles contribuent en ce sens à consolider le contre-champ migratoire qui s'est mis en place autour de la migration de retraite.

### 3.1. Une diversité de stratégies de couverture sociale au Maroc

La pratique des soins ne peut être pensée sans la nécessité d'avoir une couverture sociale. En effet, les coûts financiers pouvant être engendrés par la pratique de soins et leur potentielle récurrence liée à l'âge, obligent les retraités au Maroc à penser à cette couverture sociale dans leur entreprise migratoire. Elle est proposée par différents organismes, dont la sécurité sociale française, mais dépend de deux éléments : la nationalité du retraité et le temps passé hors de France. Cette question a ainsi été abordée dans tous les entretiens, ce qui a permis de répertorier l'ensemble des enquêtés en fonction de leur nationalité et de leur statut au Maroc (Tableau 12).

L'ensemble des hivernants, quelle que soit leur nationalité, sont restés affiliés à la sécurité sociale française. En tant que résidents en France, ils peuvent y rester affiliés et bénéficier de la prise en charge de leurs soins effectués en France. Pour ce qui est de leurs soins effectués au Maroc, le site de la sécurité sociale avance la possibilité d'un remboursement en cas de court séjour à l'étranger, pour des soins d'urgence, imprévus<sup>155</sup>. Même si cette notion de « court séjour » n'est pas précisée, les conseillers consulaires expliquent ainsi que le délai est calculé sur une base de 90 jours consécutifs à l'étranger.

---

<sup>155</sup> Source : <https://cutt.ly/9yqLcSd> (Consulté le 20/04/2020).

**Tableau 12 – Répartition des enquêtés en fonction du temps passé au Maroc et de la sécurité sociale choisie**

Nationalités	Français			Franco-Marocain		Marocain			TOTAL
	À l'année	Hivernants	Résident une partie de l'année	À l'année	Hivernants	À l'année	Hivernants	Résident une partie de l'année	
<b>Caisse des Français de l'Étranger</b>	19	/	6	1	/	/	/	/	26
<b>CNSS marocaine</b>	2	/	3	1	/	2	/	/	9
<b>Sécurité sociale française</b>	2	26	2	2	4	2	7	1	46
<b>Régime spécial</b>	1	/	/	/	/	/	/	/	1
<b>TOTAL</b>	24	26	11	4	4	4	7	1	81

Source : Jordan Pinel, 2020.  
 Lecture : Parmi les Français résidents à l'année, 19 sont affiliés à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), 2 à la CNSS marocaine, 2 à la sécurité sociale française et 1 à un régime spécial.

Ainsi, les retraités demandant un remboursement de frais médicaux au Maroc à la sécurité sociale française doivent justifier, par leur passeport, d'un séjour de moins de 90 jours consécutifs au Maroc. Au-delà de ce délai, le retraité n'est donc pas pris en charge par la sécurité sociale pour ses frais médicaux à l'étranger, même urgents ; il doit/aurait dû souscrire à une assurance santé spécifique. Cette règle pose peu de souci aux retraités « coupant » leur séjour en deux temps et rentrant pour les fêtes de fin d'année en France. Ils effectuent ainsi deux séjours de moins de 90 jours au Maroc.

À l'inverse, le problème se pose pour ceux effectuant un séjour de 180 jours consécutifs et n'ayant pas pour habitude de rentrer pour les fêtes. Des stratégies s'opèrent alors, avec des départs à l'étranger pour quelques jours. C'est le cas de Ludivine qui part généralement en voiture jusqu'à Ceuta où l'entrée au sein de l'Espace Schengen lui permettra de « remettre les compteurs à zéro » pour ses droits à la sécurité sociale et son assurance voiture. Valérie part une semaine en vacances en Espagne chez sa fille. Jean-Pierre trouve le billet d'avion pour Paris le moins cher possible et fait un aller-retour sur la journée, sans quitter l'aéroport.

Cette prise de conscience des risques – essentiellement financiers – en cas de non-respect de cette règle a été progressive pour certains et elle intervient souvent avec le vieillissement et les problématiques de santé qui peuvent suivre. C'est le cas de Laurent et Christine qui n'ont jamais fait attention à cette limite des 90 jours jusqu'à l'année avant notre entretien où Christine a eu un accident en randonnée provoquant une opération et hospitalisation en urgence. Depuis, Christine sort du territoire au bout de 90 jours, mais son époux – qui a une carte de résidence lui permettant de posséder une voiture au Maroc – n'y prête pas toujours attention :

« J.P. : Donc si je comprends bien, Christine tu rentres avant la fin des trois mois et tu reviens passer le reste ici après ?

C : Oui, voilà. L'an dernier, j'ai fait un voyage d'un jour à Madrid pour pouvoir avoir le tampon.

J.P. : Et donc toi Laurent, tu restes car tu peux avec ta carte de résident ?

L : Oui, voilà. Mais je devrais éviter... Car en vérité si je reste les six mois mais qu'il m'arrive un pépin, je suis marron pour la sécurité sociale. Et donc là je dois me faire opérer, donc je suis rentré en décembre, donc ça a fait la coupure, pas de problème. Mais maintenant, on va faire l'aller-retour par sécurité.

J.P. : D'accord, maintenant ça va être deux fois trois mois pour être en règle ?

C : Oui, oui. Là on va rentrer et je pense qu'on va faire plutôt trois mois. Parce que là heureusement qu'on est rentrés, parce que ça m'est arrivé en février ça. Heureusement que c'était dans les trois mois parce que j'étais rentrée en France, sinon aucune prise en charge. J'ai eu un gros coup de chance dans mon malheur, on était encore dans les trois mois. »

(Laurent, 70 ans, Français, ancien technicien et Christine, 67 ans, Française, ancienne fonctionnaire, hivernants, en couple)

Cependant, plusieurs enquêtés n'effectuent pas cet aller-retour et restent plus de 90 jours consécutifs au Maroc, souvent entre cinq et six mois. C'est le cas des camping-caristes rencontrés. C'est aussi le cas de Fatima et son époux, qui expliquent qu'ils « prennent le risque » : « Pour le moment, grâce à Dieu, tout va bien. On prend le risque si tu veux... Il ne nous est rien arrivé, *hamdoullah*, car on n'a pas l'assurance sinon. » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, en couple, hivernante, ancienne ouvrière non qualifiée).

Pour les résidents à l'année ou une partie seulement, le problème est autre : ils ne peuvent prétendre à la couverture de la sécurité sociale française. Les Marocains doivent alors basculer à l'équivalent marocain : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Les Français et Franco-Marocains, ont plusieurs options. Ils peuvent choisir de basculer à la CNSS ou alors s'affilier à la Caisse des

Français de l'Étranger (CFE), équivalent – payant – de la sécurité sociale française pour les Français résidant à l'étranger.

Parmi les Français et Franco-Marocains, la grande majorité (25 Français ; 1 Franco-Marocain) ont choisi d'être affiliés à la CFE, mais six (5 Français ; 1 Franco-Marocain) sont désormais à la CNSS qui a l'inconvénient de rembourser moins bien que son pendant français. La plupart l'ont choisi pour éviter de payer la CFE qu'ils jugeaient trop chère. Cependant, six retraités (4 Français ; 2 Franco-Marocains) sont restés affiliés à la sécurité sociale. En ce qui concerne les Marocains, deux se sont affiliés à la CNSS, tandis que trois sont restés à la sécurité sociale française. Quelques retraités ne sont donc pas en conformité avec la législation, en étant résidents dans un pays étranger tout en conservant leur couverture à la sécurité sociale française. Si certains ont éludé cet aspect lors des entretiens, d'autres ont évoqué le problème avec moi, comme une Française, résidente une partie de l'année, avec qui – visiblement gênée – l'enregistrement a été coupé durant l'entretien afin qu'elle puisse terminer ses propos. Elle a alors expliqué être dans une situation risquée, en résidant au Maroc huit mois par an, tout en étant encore affiliée à la sécurité sociale française. En n'étant pas en conformité avec la règle de la sécurité sociale, certains renoncent à se faire rembourser leurs soins « mineurs » au Maroc et rentrent en France – quand ils le peuvent – pour des cas plus importants :

« Je me fais pas rembourser ce que je paie ici. C'est pas grave, j'y vais pas souvent. Il y a six ans, j'ai eu les artères bouchées, alors j'ai été dans une clinique d'Agadir et quand j'ai vu que dans le couloir ils parlaient argent et non pas sauver le patient... 110 000 dirhams<sup>156</sup> pour commencer, après 35 000 dirhams<sup>157</sup> pour chaque artère débouchée ! Et c'était une urgence, mais je sais que j'aurais pas été remboursé. Alors je suis parti en France le lendemain ! J'ai vu le cardiologue le jour après et on m'a débouché les veines à la Salpêtrière. Comme ça c'est pris en charge. »

(Franco-Marocain, résident à l'année, en couple)

Dans le cas de ce retraité, les billets d'avion coûtaient moins chers que les soins à régler pour lesquels il n'aurait pas été remboursés. Cependant, il s'agit d'un risque qu'il a pris, ayant préféré attendre d'être en France pour pratiquer ces soins. Au-delà de ces mises en danger, quelques retraités prennent des risques financiers en ne se mettant pas en conformité avec le cadre légal.

---

<sup>156</sup> Au moment de l'entretien (mars 2018), 110 000 dirhams équivalaient à environ 9 708 euros (source : xe.com).

<sup>157</sup> Au moment de l'entretien (mars 2018), 35 000 dirhams équivalaient à environ 3 089 euros (source : xe.com).

Face à cette question de la prise en charge des soins médicaux de ces retraités, qui constitue aussi un « marché » économique en expansion dans le cadre de la *silver economy*, des initiatives émergent illustrant une industrie migratoire en pleine expansion dans ce contre-champ migratoire. Leur apparition consolide en effet les migrations et installations des retraités par une offre de services adaptés à leurs besoins dans leur entreprise migratoire. La plus flagrante est la mutuelle « Capitone » orientée exclusivement vers les retraités vivant au Maroc ou au Portugal. Elle vient remplacer les mutuelles françaises classiques qui ne couvrent généralement pas les retraités au-delà de 90 jours à l'étranger, et permet de compléter les remboursements de la CFE ou de la CNSS. La mutuelle se présente ainsi comme la « la seule Mutuelle Française qui complète les remboursements de la Sécurité Sociale en France, de la CFE, mais aussi celui de la CNSS, pour [les] soins aux Maroc avec une garantie d'assistance médicale et de rapatriement incluse. »<sup>158</sup>. Plusieurs retraités résidents l'ont d'ailleurs évoqué comme une solution choisie récemment (la mutuelle donne cette possibilité depuis 2017). Son émergence montre par ailleurs la compréhension des acteurs privés de la santé et du vieillissement de la situation des retraités migrants. Une page d'aide et de conseils du site de la mutuelle fait état des éléments de non-conformité décrits plus tôt et vient confirmer la règle de la non-prise en charge de la sécurité sociale française au-delà de 90 jours consécutifs (Figure 25).

Cependant, le site de la mutuelle ne fait aucunement mention des retraités qui n'ont pas la nationalité française. Bien qu'il ne soit pas inscrit que les Marocains de retour au Maroc soient automatiquement exclus de cette mutuelle, il est toujours fait mention des « retraités français » sur le site. Un déséquilibre qui montre une nouvelle fois une forme d'invisibilité d'une partie des retraités de ce contre-champ migratoire.

Malgré les quelques cas évoqués précédemment, la grande majorité des retraités sont dans la légalité quant à leur couverture sociale et beaucoup s'y sont conformés les dernières années, avec l'avancée en âge. Le vieillissement et la pratique des soins que cela peut engendrer font évoluer les stratégies de mobilité. Avec des séjours de moins de 90 jours consécutifs au Maroc et donc de la circulation plus importante entre la France et le Maroc, la protection sociale apparaît une nouvelle fois centrale dans la pratique migratoire (Villa-Torres, 2017). La mise en place des pratiques de multirésidence ne sont donc pas immuables ; au contraire, elles évoluent avec le temps par le vieillissement, mais aussi par le cadre légal. C'est ce qui conduira à questionner la possibilité d'une fin du projet résidentiel avec le vieillissement dans le chapitre 6.

---

<sup>158</sup> Source : <https://capitone.fr/la-mutuelle-des-retraites-francais/retraites-francais-maroc/> (Consulté le 21/04/2020).

Figure 25 Extrait du site internet de la mutuelle française « Capitone »

### Retraités Français : attention, quand vous devenez résident au Maroc, la sécurité sociale française ne vous couvre plus !

Un titre volontairement accrocheur afin de bousculer toutes les rumeurs véhiculées par les « *je-sais-tout* », les sceptiques, ou encore les allergiques aux évolutions de la législation.

Ils vous disent : « *mais si, j'ai eu des soins au Maroc et la sécurité sociale m'a remboursé !* »...ou encore « *de toute façon, en cas de problème je rentre en France pour me faire soigner !* ».

Il est grand temps de vous expliquer clairement ce que vous devez faire.

Encore mieux : cela ne vous ne coûtera rien de plus !

#### Etape 1 : déterminez si vous êtes résident au Maroc

Selon les conventions internationales **au-delà de 183 jours par an au Maroc (pas forcément consécutifs et calculés par année civile)**, on en devient le résident.

Beaucoup de retraités profitent de cette règle (moins de 3 mois) pour **faire un petit aller et retour en Europe et revenir**.

Mais ils sont, de fait, des résidents au Maroc sans carte de séjour.

D'autres, prennent la carte de résident qui leur permet de dépasser les 3 mois, **mais ils ne le déclarent pas à la sécurité sociale en France**.

Si vous n'êtes pas sûr d'avoir le statut de résident au Maroc, vous trouverez sur le site du service public français les critères pour déterminer son domicile fiscal ([Comment déterminer son domicile fiscal ?](#))

#### Etape 2 : simplement déclarer sa situation

Le texte de loi est clair :

« *Quelle que soit votre situation, pensez à informer votre caisse d'Assurance Maladie et votre caisse de retraite de votre départ et de votre nouvelle adresse à l'étranger... du fait de votre départ de France, vos frais de santé ne sont plus couverts par l'Assurance Maladie.* » ([A lire ici sur le site d'Ameli](#))

Tant que l'état de santé permet de voyager et de rentrer pour se faire soigner, beaucoup préfèrent de rien changer ! Mais inutile de vous dire qu'il s'agit d'une « **fausse déclaration** ». En cas d'accident grave ou d'une hospitalisation longue durée la sécurité sociale procède à une enquête et **vous refusera les remboursements**.

Pire : si la sécu ne rembourse pas, **votre mutuelle ne le fera pas non plus !** Il va donc falloir faire appel à votre épargne ou à la famille.

**Exemple** : un de nos adhérents en réunion à Agadir nous a affirmé que la sécurité sociale a refusé de lui rembourser ses soins suite à une fracture du bassin à son **92ème jour sur le territoire marocain**.  
Il est temps que le message passe !

Source : Article daté du 17/04/2017, en ligne : <https://cutt.ly/9yky4O> (Consulté le 21/04/2020).

## 3.2. L'« ici » et le « là-bas » de la pratique des soins

Au-delà de la couverture sociale, c'est la pratique des soins au Maroc qui a été questionnée dans les entretiens afin de comprendre quelles sont les logiques des retraités et leurs stratégies dans la prise en charge de leur santé. Résumer ces pratiques permet de voir que les soins médicaux des retraités se font souvent « ici » et « là-bas », rappelant leur situation résidentielle et migratoire. De plus, cette observation permet de questionner l'émergence d'un éventuel « tourisme médical » ciblé sur la prise en charge du vieillissement.

### 3.2.1. Une gestion des soins médicaux sur deux États

Deux distinctions peuvent s'opérer dans la gestion des soins médicaux. La première relève de stratégies différentes entre les hivernants et les résidents, qui conduiront à choisir la France ou le Maroc – voire les deux – comme pays des pratiques des soins non urgents. La seconde est plus subjective et tient en la confiance des retraités dans la pratique des soins au Maroc. En effet, même si beaucoup jugent le système de soins au Maroc de qualité, certaines craintes-concernant la qualité des soins ou l'hygiène ont pu être soulignées. Dans de nombreux cas, ces propos relèvent d'un imaginaire péjoratif sur le Maroc, où la technologie serait moins avancée et les techniques moins poussées par rapport à la France. Cela mène à des discours dépréciatifs mettant en avant les défauts du Maroc et justifiant des soins pratiqués exclusivement en France. Par ailleurs, ces propos sont parfois repris par des Marocains qui dénigrent alors le système marocain en faisant la promotion de son pendant français.

Une distinction peut donc être mise en avant sur la base du rapport à la mobilité et au logement, entre les résidents et les hivernants, dépassant ainsi la simple question de l'âge. Les premiers – toutes nationalités confondues – se faisant suivre et soigner au Maroc essentiellement, tandis que les seconds – en particulier les Français – privilégient la France et se font ponctuellement soigner au Maroc en cas de besoin, souvent pour des soins mineurs. L'un des éléments explicatifs est bien sûr la question de la protection sociale pour ces personnes résidentes en France.

Le discours des résidents est donc souvent positif et conduit à une pratique régulière des soins au Maroc, même si une catégorisation est effectuée entre cliniques privées et hôpitaux publics, les seconds étant souvent jugés moins « fiables » : « Je fais tous les soins ici, je ne vais pas en France ou quoi que ce soit, beaucoup de gens vont en France pour se faire soigner, mais pourquoi ? Il y a des bons médecins ici aussi. (...) Ce sont des cliniques privées, bon il ne faut pas aller n'importe où... Parce que l'hôpital Hassan II ici, il y a de quoi faire, ça craint quand même ! » (Pénélope, 75 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne secrétaire de direction). Sur la fiabilité des lieux où se soigner, mais aussi sur celle des praticiens, des échanges de noms de médecins et d'adresses s'observent entre retraités français (les Marocains n'ont pas fait état des mêmes pratiques d'échanges). Dans ce sens, l'UFE joue beaucoup en conseillant régulièrement *via* ses membres, tel ou tel praticien. Des retours d'expériences et conseils, afin d'éviter tous désagréments, qui s'échangent par le « bouche-à-oreille » comme l'explique Alain qui pratique tous ses soins au Maroc : « On a le bouche-à-oreille qui permet de connaître les bonnes adresses. On n'y va pas à l'aveugle. Ce sont les expériences vécues par d'autres Français qui nous disent qu'on a quelques fois des mauvais... On a quelques fois des mauvais renseignements. » (Alain, 71 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien directeur commercial).

Cependant, même parmi les personnes se soignant régulièrement au Maroc, les soins pratiqués en France et au Maroc sont parfois comparés et des éléments de langage mettent en avant la supériorité des premiers. Par exemple, l'un des arguments revenant régulièrement parmi ceux se faisant soigner au Maroc est le fait que les médecins choisis aient fait leurs études en France, gage de compétence. « Si on se casse une jambe ici, on ne va pas se faire rapatrier, on peut se faire soigner correctement. Ici les bons toubibs ont tous fait leurs études en France. » (Grégoire, 65 ans, Français, hivernant, en couple, ancien exploitant agricole). Cet argument, qui peut être sujet à de vives discussions, ne suffit pas pour certains qui considèrent l'ensemble des infrastructures comme ne convenant pas pour des soins jugés corrects. Pour ces individus, le retour en France se fait systématiquement en cas d'opération prévue et de soins jugés importants, seul le suivi médical général peut parfois se faire au Maroc. C'est parfois la région Souss-Massa qui se trouve être remise en cause dans des formes de jugements de valeur qui dépassent les aspects sanitaires et hospitaliers et se prononcent sur la « mentalité » des Marocains de manière générale, et en particulier des Soussis : « La région de Tiznit c'est assez sous-développé. Ici ils n'ont pas la mentalité ou les infrastructures des gens de Marrakech ou de Casa, c'est vraiment des arriérés. »<sup>159</sup> (Jacques, 70 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien directeur technique). En ce qui concerne la seule pratique des soins, le constat d'un système défaillant et de réticences à se soigner au Maroc a été partagé par deux retraités marocains et deux autres franco-marocains. Jamal par exemple, continue de pratiquer ses soins en France en tant qu'hivernant et refuse tout type de prise en charge au Maroc lors de ses séjours annuels. Il compare d'ailleurs sa situation aux retraités français au Maroc : « Quand tu as un problème de santé ici pour les retraités français, l'instinct c'est d'aller en France. C'est pareil pour les immigrés, ils restent en France pour se soigner. Et bien ça reflète l'état de la santé chez nous. » (Jamal, 69 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien électrotechnicien).

Nassim, évoqué précédemment pour ses difficultés de réinsertion sociale, est dans le même cas de figure. Il profite de ses vacances annuelles en France, seul, pour aller voir ses médecins habituels, généralistes et spécialistes et il prévoit tous les soins qu'il juge « importants » en France. Il estime ne pas avoir confiance dans les médecins marocains, ni dans les infrastructures, partageant ainsi des idées répandues chez certains Français qui refusent de se soigner au Maroc. C'est là que se retrouve la subjectivité dans la perception des soins pratiqués et des infrastructures sanitaires et hospitalières au Maroc. Dans une même région et pour les mêmes pratiques de soins, certains n'auront pas confiance et préféreront effectuer des retours ponctuels en France pour les soins, tandis que d'autres choisiront les soins au Maroc, les jugeant de qualité.

---

<sup>159</sup> Des propos incisifs et désagréables, qui m'ont gêné en tant qu'enquêteur, mais qui heureusement gênent aussi d'autres retraités qui peuvent en être témoins – comme cela a été le cas à plusieurs reprises.

Les réflexions que portent les retraités rappellent l'une des conclusions du travail de Laura Villa-Torres et ses collègues (2017) qui montraient que les pratiques transnationales dans la gestion des soins de santé émergeaient essentiellement pour une raison d'optimisation des coûts, mais relevaient également de la perception de la qualité des services. Il n'est pas rare de retrouver des retraités justifiant de leurs pratiques de soins au Maroc en faisant état de prix bien moindres que ceux pratiqués en France, notamment pour certains soins non pris en charge – ou mal – par la sécurité sociale. Des situations qui rappellent ce que la littérature scientifique ou la presse nomment le « tourisme médical ».

### 3.2.2. Vers un « tourisme médical » du vieillissement ?

Le tourisme médical implique une mobilité touristique vers un « pays en développement » où l'une des motivations principales – voire l'unique – est la pratique des soins médicaux dans ce pays, le temps du séjour (Connell, 2005 ; Bookman, Bookman, 2007). Mais de nombreuses études ont montré un rapprochement entre ce type de tourisme et les mouvements migratoires de retraite, notamment parce que certaines de ces destinations d'accueil sont les mêmes : Thaïlande, Costa Rica, Malaisie, Mexique, entre autres. Mayumi Ono et le programme de recherche japonais « Malaysia My Second Home » (MM2H) ont par exemple montré que les migrations de retraite des Japonais vers la Malaisie, mais aussi vers la Thaïlande, s'accompagnent de services médicaux et soins à domicile destinés à ce public vieillissant et que les prix pratiqués – inférieurs à ceux du Japon – attirent de nombreux retraités (Ono, 2008 ; Abdul-Aziz *et al.*, 2014). Ce « tourisme médical » lié à la retraite est en pleine expansion pour la Thaïlande qui, avec le développement de son système de santé et par les prix pratiqués, attire particulièrement des retraités venus du Japon ou de pays européens où la pratique des soins et sa prise en charge sont plus chères (Sunanta, 2014). La question de la mauvaise prise en charge des soins dans le pays d'origine est d'ailleurs souvent pointée dans le cas des migrations de retraites étatsuniennes vers l'Amérique latine (Sloane *et al.*, 2013 ; Miles, 2015).

Ce dernier aspect concerne peu le cas de la migration de retraite provenant de France où la couverture sociale publique *via* la sécurité sociale française est plus large que dans des pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni où les couvertures privées jouent un rôle primordial dans le remboursement des soins. Mais dans le cas du vieillissement et surtout des risques de dépendance liée à l'âge, les assurances privées ont un rôle important en venant pallier la sécurité sociale (Assous, Mahieu, 2002). Ainsi, à plusieurs reprises des retraités ont évoqué des soins non ou mal pris en charge en France et qu'ils préféreraient pratiquer au Maroc. Parmi eux, les soins dentaires reviennent régulièrement : « Moi je me suis fait mettre trois implants et ici, ils sont largement au niveau des

toubibs en France. Et j'ai choisi de les faire ici, car attend (*il effectue le signe de l'argent avec sa main*), y'a pas photo t'es gagnant, en France c'est hors de prix. » (Carlos, 75 ans, Français, hivernant, en couple, ancien enseignant). C'est dans ce cadre des soins dentaires que beaucoup d'hivernants se font soigner au Maroc. Certains ont d'ailleurs, comme Carlos, évoqué les implants dentaires qu'ils ont effectués au Maroc après avoir demandé des devis en France et au Maroc et constaté des tarifs divisés par deux ou trois<sup>160</sup>. D'autres ont évoqué des soins de chirurgie esthétique, ce qui rappelle l'étude menée par John Connell (2005) sur le tourisme médical.

Mais concernant le vieillissement, les différences sont mises en avant essentiellement par les résidents pour la prise en charge de la dépendance et des besoins d'assistance et d'aide à domicile. C'est ce qui a été mis en avant dans la gestion du *care* en particulier dans le cas des communautés de migrants âgés (Warnes, 2009). Au Maroc, même si les maisons médicalisées ou maison de retraite sont quasiment absentes, le faible coût de la main d'œuvre permet une assistance à domicile quotidienne plus facilement qu'en France :

« L'avantage c'est que si on a besoin d'assistance c'est beaucoup plus facile. En France, si on veut une assistance 24h/24h, c'est carrément inabordable ! Ici, si on a une personne qui est là une grande partie de la journée, c'est tout à fait possible. On a un voisin, qui a plus de 80 ans, qui a une femme qui vient le matin, qui lui prépare le repas le midi et pour le soir, qui fait le ménage et tout... Je ne sais pas pour combien il en a, mais au maximum 300 euros par mois, quelque chose comme ça. »

(Lionel, 66 ans, Français, résident une partie de l'année, en couple, ancien directeur régional d'entreprise)

C'est donc un avantage pour ce retraité, qui évoque tout de même, dans la suite de l'entretien, sa crainte quant aux soins médicaux lourds qui peuvent intervenir au Maroc. Mais la situation des retraités seuls et qui ont besoin d'assistance va certainement aller en augmentant dans les prochaines années. Plusieurs retraités comme Lionel témoignent déjà de cas de retraités vivant seuls et qui emploient des aides à domicile ou des infirmières. Dans la plupart des cas, seul le gain de pouvoir d'achat permis par un différentiel de niveau de vie permet de pérenniser ces emplois qui en France auraient un coût trop élevé pour la plupart des pensions de retraite.

La visite de la maison de retraite du Souissi à Rabat a permis de mieux saisir cet attrait pour une prise en charge plus abordable qu'en France. Dans ses propos, la directrice évoquait des demandes

---

<sup>160</sup> Il est intéressant de noter que l'ouverture du livre *Poivre & Sel* (Cliquot, 2018), ainsi que le film adapté *Joyeuse retraite !* ouvrent sur le cas d'une patiente âgée ayant effectué des soins dentaires à l'étranger face à des tarifs beaucoup moins chers. La dentiste, future retraitée songeant à partir au Portugal pour la retraite, s'insurge contre ces pratiques.

régulières de prises en charge de retraités de France par leurs enfants, en France également, attirés par un gain financier non négligeable permis par une structure marocaine aux coûts moins élevés que la plupart des maisons de retraite en France :

« Régulièrement je reçois des appels de France, d'enfants de personnes âgées vieillissantes qui vivent en France, souvent dépendantes et qui doivent rentrer en maison de retraite. Alors là bien sûr je refuse : je ne vais pas prendre un pensionnaire qui vit en France et dont toute la famille est en France. Ils se débarrassent d'une personne comme d'un paquet, aucun lien social, ce serait inadmissible. Mais ça arrive, régulièrement. Les gens voient la différence des tarifs et de prise en charge. Je n'accepte uniquement que des patients dont la famille vit au Maroc, c'est pour ça que parfois j'ai des retraités qui viennent directement de France pour entrer dans la maison de retraite. Mais là, les enfants ne sont pas loin. »

(Directrice de la maison de retraite du Souissi, Rabat)

Des situations qui mettent au jour des stratégies – de la part des proches cette fois-ci – de baisse des coûts de la prise en charge des soins et du vieillissement, permis par un différentiel économique entre la France et le Maroc. Un différentiel qui permet une accession à des services du *care* et qui est mis en avant par plusieurs enquêtés. Nous ne sommes pas dans une forme classique d'un « tourisme médical ». D'abord, car il s'agit de retraités résidents au Maroc ou qui y vivent quelques mois par an dans leur résidence secondaire pour le cas des hivernants. Ensuite, parce que le tourisme médical implique un départ vers le pays des soins motivé par tel ou tel aspect médical, ce qui n'est pas le cas ici. Cependant, nous voyons que certaines prestations de santé au Maroc sont assez plébiscitées par des retraités qui y voient un intérêt financier. Mais c'est surtout les services liés au vieillissement qui présentent un intérêt. Ils témoignent d'un besoin certain de personnes vieillissantes à obtenir des services adaptés à leur avancée dans l'âge, à moindre coût. Il est facilement concevable que tout un secteur de soins médicalisés puisse émerger avec une population en vieillissement. Cependant, l'enquête a montré que cette demande provient essentiellement, voire exclusivement, des populations françaises. Les soins en maisons médicalisées ou les aides à domicile n'ont jamais été évoqués par les Marocains ou les Franco-Marocains. Hamza, Marocain de 81 ans, a dû être immobilisé pendant plusieurs mois suite à un accident et aucun service ne l'a pris en charge. C'est donc sa femme et ses filles qui se sont occupés de lui pour les soins quotidiens ou sa toilette. L'idée même d'une aide à domicile ne lui est pas venue à l'esprit : « La famille doit être là pour s'occuper des anciens » confiait-il alors en entretien. Une différence dans la conception du vieillissement et sa prise en charge entre Français et Marocains qui est peut-être à mettre au crédit d'une différence culturelle. Elle montre en tout cas que les logiques peuvent être différentes en fonction des origines et des parcours, contrairement à l'hypothèse de départ.

\*\*\*\*\*

Ainsi, les stratégies adoptées pour la couverture sociale ou la pratique des soins de santé, décrivent parfois une « pratique transnationale de la gestion des soins de santé » (Villa-Torres *et al.*, 2017). Ces pratiques montrent que la protection sociale et la gestion des soins sont des éléments centraux des réflexions et logiques résidentielles et migratoires des retraités. Face à leurs pratiques, les services de prise en charge sanitaire et sociale qui émergent contribuent à renforcer le contre-champ migratoire dans lequel ils s'insèrent. Les pratiques diffèrent cependant en fonction des modes d'installation choisis – entre résidents et hivernants – mais aussi en fonction de la nationalité. L'offre de couverture sociale permise montre d'ailleurs une différenciation importante entre retraités de nationalités française ou marocaine. Ces derniers semblent encore assez « invisibilisés » dans la gestion de leurs soins médicaux. Au-delà de la gestion des soins, certains retraités ont fait état de stratégies pour contrer l'isolement et la solitude dans le vieillissement qu'ils pouvaient rencontrer dans leur entreprise résidentielles et migratoire.

### **Conclusion du chapitre 5 : le vieillissement et le second « temps » de la migration de retraite**

Des stratégies hédonistes des jeunes retraités migrant vers le Maroc, l'analyse s'est portée à celles liées à l'avancée en âge et la pratique des soins. Finalement, ce chapitre a abordé et questionné la possibilité de maintenir des logiques hédonistes, de recherche d'aménités dans la migration de retraite, ainsi qu'un fonctionnement familial à distance, face au vieillissement. Ce questionnement nécessite donc une observation des évolutions que subissent les stratégies et pratiques résidentielles, et de voir quel impact le vieillissement produit sur le contre-champ migratoire.

Ces évolutions montrent les deux temps de la migration de retraite évoqués en l'introduction générale. D'un côté, les réflexions des jeunes retraités en migration pour un pays dont ils jugent qu'il permettrait d'améliorer leur qualité de vie. De l'autre côté, celles de retraités qui vieillissent et questionnent ces choix à l'aune des difficultés qui sont ou pourront être les leur. Dans le premier temps, nous observons des remises en cause du rapport à l'espace avec un changement de lieu de vie, couplé ici d'un contexte de changement culturel, auquel s'ajoute parfois un éloignement géographique de la famille. La perte des repères spatiaux et sociaux de l'espace de vie avant la retraite est importante car ce sont ces repères qui sont pourtant cruciaux lors des difficultés qui surviennent dans le vieillissement (Thomsin, 2001 ; Loew-Pellen, 2005). L'éloignement du réseau social forgé en France, notamment de la famille, et la migration dans un espace de vie (relativement) nouveau à la retraite interrogent. La constitution du réseau social y est récente – y compris dans le

cas des retours de Marocains qui réintègrent un réseau social duquel ils s'étaient éloignés ou qui peinent à réintégrer un réseau local – et n'est pas toujours solide et parfois éphémère, ce qui peut engendrer des formes d'isolement social (Rodríguez *et al.*, 2004). Un paradoxe fort s'instaure alors entre une volonté de passer sa retraite dans un espace qui répond aux attentes d'aménités, dans une perspective plutôt individualiste, et le maintien du réseau social antérieur qui montre que l'insertion dans l'espace de retraite reste fragile (Pihet, Durandal, 2009). Et c'est cette fragilité qui pose problème là où le vieillissement nécessite souvent un réseau social fort et soutenant, en particulier dans un pays de retraite choisi où ce sont essentiellement les solidarités privées, familiales, qui prennent en charge les personnes âgées et la gestion de leurs soins de santé (Sajoux, Amar, 2015 ; Amar, Sajoux, 2018). Comme le montre Robert Putnam (2000), l'individualisme devient problématique lorsque, avec l'âge, se dégrade l'environnement social.

Le vieillissement peut remettre en cause les modes d'installation choisis et contribuer à l'isolement social. En effet, il peut mettre à mal les temporalités suivies par les retraités dans le maintien d'un réseau social – périodes courtes de proximité familiale, suivies par des périodes longues d'isolement familial au sens physique du terme – très marquées par la circulation entre le lieu de vie à la retraite et ceux des enfants. Comment gérer les va-et-vient lorsqu'ils demanderont trop d'énergie ? Le maintien des contacts via les NTIC est une solution visible pour palier la distance, mais ne remplacent pas les moments de proximité familiale physique, permis par les séjours en France et les visites des enfants au Maroc. Mais ces derniers peuvent s'espacer, voire s'estomper avec le temps, mettant en péril le maintien du réseau social familial à distance. À cette fragilité de l'insertion sociale, s'ajoute aussi celle de la précarité constatée pour certains retraités, qui limite la circulation possible.

Ainsi, les problématiques de la santé, de la précarité économique et de l'isolement social sont au cœur de la vigilance qu'il est nécessaire d'avoir auprès de cette population et elles génèrent des ajustements, notamment dans les pratiques résidentielles. Et nous verrons dans le cadre du prochain chapitre que le vieillissement conduit à un questionnement sur la fin du projet résidentiel au Maroc de la part de beaucoup de retraités. La réponse apportée à la problématique économique vise à une réduction des dépenses passant par une adaptation du logement – plus petit, plus excentré du centre pour baisser les coûts – et des mobilités internationales en réduisant le va-et-vient avec la France. Mais cette dernière limitation peut contribuer à renforcer un sentiment d'isolement vis-à-vis des réseaux antérieurs, notamment familiaux. L'isolement est alors compensé en partie par une recomposition locale des proximités sociales (ainsi que le fonctionnement à distance que nous venons d'évoquer, permis par les mobilités et les NTIC). Mais ce nouveau réseau social local a ses limites et pour certains retraités, il compense peu les formes d'isolement qui apparaissent. D'un côté, son aspect éphémère n'aide pas à sa pérennisation : départs de certains,

pratiques de multirésidence d'une partie de ce réseau social, voire décès de quelques-uns. De l'autre, on note un faible développement pour certain, notamment lorsque le réseau qui se crée apparaît comme « de circonstance », lié au point commun d'être retraités à l'étranger et de pratiquer les mêmes lieux.

Enfin, face aux enjeux sanitaires, on observe l'émergence de services liés au vieillissement et à la prise en charge des soins de santé ; celle également de la couverture sociale, dans le cadre de la *silver economy*, qui montre l'importance des acteurs du contre-champ dans cette étape du vieillissement (institutions, acteurs du privés, associatifs), en étant souvent moteurs dans la mise en place de ces services adaptés et jusqu'alors inexistants. Cette gestion et la pratique des soins médicaux, mais aussi celle de la couverture sociale, n'échappent pas à l'entre-deux inhérent à l'émergence de ce contre-champ migratoire. De nombreuses stratégies montrent une adaptation au contexte international dans lequel se sont mis en place la migration de retraite et le projet résidentiel. Elles sont d'autant plus mises en exergue qu'elles se placent hors du cadre de l'Union Européenne et impliquent donc des logiques différentes pour obtenir une continuité dans la gestion des soins et leurs prises en charge. Au-delà de la nationalité, il ressort que ce sont les formes d'installation qui jouent sur la pratique des soins, avec des résidents qui se soignent plus aisément au Maroc, et où le réseau local joue un rôle informatif quant au choix de la prise en charge (couverture sociale, mais aussi choix des professionnels de la santé). Le réseau local, composé surtout d'autres retraités, joue alors encore une fois un rôle important – tout comme pour le logement – et contribue au fonctionnement du contre-champ.

L'offre de prise en charge qui apparaît contribue à répondre à la problématique de la fragilité du public retraité, mais permet également de pérenniser le contre-champ migratoire en établissant les services et infrastructures nécessaires à la poursuite du projet migratoire des populations déjà présentes et à l'établissement de nouveaux migrants dans les prochaines années. Cependant, on constate une certaine limite dans la marge d'action des institutions françaises, ainsi qu'une prise de conscience qui n'est pas encore totale de la part des autorités marocaines quant au problème du vieillissement des migrants français, mais aussi des retraités marocains de retour. Face aux questions d'isolement ou de précarité, le consulat français conseille d'ailleurs en priorité un retour en France pour ceux qui le peuvent.

Ces services émergents sont encore insuffisants face à l'évolution démographique de l'ensemble des retraités français au Maroc, mais également de la population âgée marocaine pour laquelle la demande est de plus en plus forte pour ce type de services sociaux-sanitaires (Sajoux, Lecestre-Rollier, 2012). Les retraités marocains de retour semblent systématiquement renvoyés à une injonction familialiste où les proches doivent s'occuper des aînés. Les solidarités se font dans le

cadre privé, déchargeant en grande partie l'État marocain de la prise en charge du vieillissement – non pas seulement des retraités émigrés, mais plus largement de l'ensemble des seniors marocains. Mais cette « non prise en charge » interroge quant aux positionnements des retraités émigrés dont le départ à l'étranger pendant plusieurs décennies a pu les déconnecter du réseau social local. Quelle place prennent ces retraités dans ce contre-champ, face à des services – rouages – propres au vieillissement et à la gestion des soins qui ne sont pas dirigés vers eux ? L'inscription dans le contre-champ se fait pour cette population essentiellement dans ses pratiques de mobilités fréquentes entre les deux pays, avec un ancrage résidentiel important comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent : pour rappel, seuls six des vingt retraités enquêtés n'ont plus de logement en France, et tous sont propriétaires de leur logement français. Mais là encore, c'est le vieillissement qui va questionner la pérennité de cette circulation et mettre au premier plan la nécessité d'une prise en charge de ces populations au sein de ce contre-champ, et qui va les confronter – à l'instar des Français – à des choix résidentiels importants dans le cadre de la fin de vie comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

## Chapitre 6 – Rester ou partir ?

« Il y a deux manières d'envisager les choses : soit nous disons qu'il y a déni, et c'est rationnel : nous n'arrivons pas à penser à ce qui peut arriver. L'autre manière d'envisager les choses est l'angle du coût : il y a un coût au changement. Qu'il s'agisse d'aménagement de la maison ou de déménagement, il y a un coût financier et un coût psychologique. Si je pousse jusqu'au bout, c'est donner une certaine forme de rationalité à ce manque d'anticipation. Pourquoi faire quelque chose alors que nous ne sommes pas sûrs que le pire va advenir ? D'ailleurs, il n'est pas certain que le pire advienne. »  
(Caradec *in* Huynh, 2010, p.43)

Au cours du colloque « Changer de résidence ? Changer de pays ? » organisé par le PUCA, une partie du premier débat portant sur les mobilités résidentielles des plus de 55 ans a abordé la question de la fin de la double résidence et les questions d'adaptations résidentielles face au vieillissement (Huynh, 2010). La question posée par Francine Benguigui, « Jusqu'à quel âge les ménages pourront-ils pratiquer la double résidence ? », a suscité beaucoup d'intérêt. Plusieurs hypothèses ont été posées par quelques chercheurs présents dont l'une est un manque d'anticipation de la part des retraités. Vincent Caradec résume la situation en donnant deux possibilités d'interprétation. D'un côté, le déni du décès qui peut intervenir, de l'autre, le coût d'un changement résidentiel, qu'il soit financier ou psychologique. Et là où le manque d'anticipation peut être vu comme un manque de rationalité par une forme de déni, finalement il est possible d'y voir une forme de rationalité : face à l'incertitude d'une potentielle dégradation de l'état santé ou du décès, pourquoi modifier le projet résidentiel ?

Deux éléments importants ont été mis au jour dans les chapitres précédents et nous aident à comprendre l'émergence de cette question de l'adaptation du projet résidentiel et migratoire. Le chapitre 5 a montré que la part d'hédonisme inhérente aux projets de retraite a ses limites face au vieillissement. L'isolement social, les difficultés économiques et la gestion de soins de santé plus récurrents, peuvent résonner comme des freins au projet migratoire marocain et font germer l'idée d'une incompatibilité entre le projet et le vieillissement. Cette incompatibilité est en partie nourrie par l'autre élément révélé dans les chapitres 3 et 4 : le cercle familial demeure, malgré la migration internationale, un élément central des logiques résidentielles et des pratiques de mobilité des retraités. Face à ce vieillissement, ce réseau familial est-il encore présent et sollicité ? Les retraités décident-ils de faire évoluer le projet pour se rapprocher physiquement de ce réseau ?

Dans les hypothèses émises en introduction générale, l'idée a été évoquée que la famille puisse rester importante dans les questionnements qui apparaissent face au vieillissement, avec les lieux de vie des proches qui peuvent alors devenir des lieux ressources. Mais deux types de réadaptation étaient citées : la migration de retour en France et le rapprochement des services, à échelle régionale avec un passage d'un milieu rural à un milieu urbain par exemple. C'est alors à travers ces réadaptations que s'observerait une différenciation importante entre les Français d'un côté, et les Marocains et Franco-Marocains de l'autre. La distinction établie s'effectuait sur la base de leur rapport au Maroc et à la région Souss-Massa, les premiers n'y ayant vécu que tardivement, les seconds y ayant grandi, ce qui pointe alors l'attachement à un espace particulier comme décisif dans le choix d'un retour en France ou d'une poursuite du projet au Maroc.

Mais ces hypothèses questionnent quant à leur caractère déterministe. En effet, elles supposent qu'en tant que personnes nées au Maroc et qui y ont grandi, les Marocains et Franco-Marocains souhaiteraient y vieillir, puis y mourir – et inversement pour les Français. Elles présupposent donc un lien fort entre les lieux et les identités et donc une « composante spatiale des identités » (Guérin-Pace, Filippova, 2008). Or, cette réflexion a ceci de déterministe qu'elle lie les origines nationales aux logiques résidentielles au moment du vieillissement et du décès. Pourtant, c'est justement l'idée de ne pas tomber dans cette posture qui a justifié une analyse des choix des espaces de retraite se départant de cette catégorie ethno-nationale. Un retraité marocain pourrait très bien souhaiter rester en France, lieu de sa vie sociale et pays où il a vécu souvent le plus longtemps, notamment si sa circulation est entravée soit par le vieillissement, soit par les obstacles légaux à la mobilité transfrontalière.

Afin de sortir de ces catégorisations *a priori*, il faut tenir compte du rapport entretenu par les individus à l'espace, un rapport sous-tendu par des aspects politiques et juridiques, mais aussi et surtout par des considérations émotionnelles et affectives. Et dans ce rapport, la subjectivité individuelle prend sens lorsqu'elle est mise en lien avec le corps de l'individu, socialisé et spatialisé, qui a son espace vécu propre (Di Méo, 2010). Les individus sont attachés à des espaces pour leurs aménités, matérielles (comme les biens possédés ou les services qu'un espace propose) ou environnementales : parce que cet espace est un référent identitaire (Gotman, 1999), qui sous-tend un sentiment d'appartenance. Mais aussi parce que cet espace est lié à un réseau social, comme la famille. Les « espaces fondateurs » ont ainsi un rôle dans les choix de retraite ou de localisation à un âge avancé (*Ibidem*). Alors dans ce rapport entretenu à l'espace par les retraités, quelle place prend la part affective des lieux dans les choix des individus ? Il s'agit d'une question centrale qui est à mettre en lien avec celle de la temporalité qui a forgé l'espace vécu de ces individus. Le temps passé en migration, loin du pays d'origine, a par exemple contribué à un attachement fort de certains migrants pour le pays d'accueil (Attias-Donfut *et al.*, 2005b).

Ainsi, c'est cette question de l'attachement qui va permettre de comprendre comment évoluent les migrations de retraite face au vieillissement. Dans cette logique, nous retrouvons le triptyque présenté à plusieurs reprises dans l'analyse : la santé, la famille et la recherche d'aménités. Ainsi, trois éléments seront mis en avant dans ce chapitre comme structurant les mobilités de ces retraités : le rapport au corps, vieillissant et donc à la santé ; le rapport aux individus, et en particulier à la famille ; le rapport aux lieux, à différentes échelles, de la maison au pays. Ce dernier est particulièrement complexe car il est conditionné aussi par des contraintes juridiques ou financières qui orientent parfois la prise de décision en matière d'évolution des projets résidentiels et migratoires et contraignent à l'immobilité. Enfin, ce rapport à l'espace est aussi à entendre dans la subjectivité migrante à travers l'espace vécu, qui montre un attachement fort à certains lieux qui peuvent être privilégiés pour le vieillissement. En ce sens, le rapport à la mort et au lieu d'inhumation est au croisement des trois rapports évoqués et peut être l'expression d'une identité spatiale et d'un attachement particulier à certains espaces (Armanet, 2008 ; Cuzol, 2017). Il met à jour ces rapports à l'espace et trace des logiques et motivations différentes des retraités quant à leurs stratégies résidentielles, ce qui est en fait un élément important à porter dans l'analyse.

## 1. Vers l'évolution du projet résidentiel et migratoire ?

La réflexion autour du vieillissement des retraités a fait émerger l'hypothèse que les projets résidentiels et migratoires pouvaient évoluer dans le temps et qu'avec l'avancée en âge des acteurs de cette mobilité, ils pourraient donc être réévalués, se modifier ou prendre fin. Mais le présupposé avancé était qu'ils n'évolueraient pas tous et pas de la même manière, entre des fins de projet marquées par des retours en France, des migrations locales dans le but d'un rapprochement des services ou tout simplement, une immobilité résidentielle face à la vieillesse. Pour analyser les logiques résidentielles à l'aune du vieillissement, les trois rapports évoqués en introduction permettent de voir quelles logiques animent les réflexions autour du fonctionnement résidentiel, du lieu de résidence et du logement : que fait-on face au vieillissement du corps, et donc à une éventuelle dégradation future de l'état de santé ? Le facteur familial domine-t-il dans l'évolution du projet qui va s'opérer ? Quelles sont les alternatives à un retour en France et à un arrêt des circulations entre les deux pays ?

### 1.1. Quand le vieillissement modifie les pratiques de mobilité

Pour certains retraités, le vieillissement n'ira pas de pair avec la mobilité internationale et la circulation. C'est le rapport au corps qui est le point de bascule de leurs réflexions autour de leurs mobilités et de leurs projets résidentiels. Dans une période de vieillissement, ce corps suscite des

doutes, voire une réévaluation du projet. Celle-ci, lorsqu'elle implique un changement résidentiel fait partie de la deuxième phase des mobilités résidentielles à la retraite, relevant du processus de vieillissement, contrairement à la première qui relève avant tout du changement de statut par le passage à la retraite (Driant, 2010). Robert Wiseman (1980) évoquait d'ailleurs le changement de cycle de vie comme déclencheur d'une réévaluation de la situation résidentielle, aussi bien au début de la retraite que plus tard, dans le processus de vieillissement. Même si le cadre national – étatsunien – dans lequel se place son analyse ne prend pas en compte de mobilité internationale, la taille du pays implique souvent des mobilités de longue distance pour les retraités dans le maintien des liens familiaux. Caroline Oliver (2012) qui se place à l'inverse dans une étude des migrations internationales de retraite, met en avant le paradoxe existant entre migrer à (et pour) la retraite alors que c'est pendant cette période que le vieillissement peut impliquer le plus de changements biologiques et ainsi réduire les possibilités de mobilité. Le constat est similaire pour les populations émigrées en Europe qui effectuent des va-et-vient réguliers avec le pays d'origine, Rémi Gallou (2010) souligne que l'état de santé est une des principales limites à cette mobilité.

Même si dans leur majorité, les enquêtés se déclarent « en bonne santé », ils constatent leur vieillissement et ses conséquences sur le corps, qui s'accroissent naturellement au fil des années. Certains évoquent ce processus sous la forme d'un bilan. C'est le cas de Pierre qui avait 64 ans en 2005 lorsqu'il s'est installé dans le Souss-Massa :

« Ah je vieillis, ça c'est sûr ! J'ai 77 ans déjà. Alors, j'ai pas à me plaindre. Mais c'est sûr qu'on sent plus le poids des années maintenant. Quand je suis arrivé ici, j'étais plus fringant, je jouais au tennis à Agadir, je faisais des soirées, je partais en voyage quand je voulais. Maintenant, le sport c'est derrière moi, les invitations c'est le midi car le soir c'est une soupe et au lit (*rires*), et puis les voyages, j'ai plus l'âge : mon périmètre c'est le Souss ! Et encore : l'axe Taghazout-Taroudant-Agadir (*rires*). »

(Pierre, 77 ans, Français, résident à l'année, marié, ancien restaurateur)

En prenant cette même posture de recul, une vingtaine d'hivernants – mais également des résidents effectuant des allers-retours réguliers vers la France – font aujourd'hui part de leurs inquiétudes quant à la possibilité d'ennuis de santé en lien avec le vieillissement qui pourraient mettre à mal les choix résidentiels qu'ils ont effectués. Ainsi la bi-résidence et la mobilité permettant le maintien du réseau social antérieur – notamment familial – malgré la distance, sont les deux éléments qui apparaissent « en sursis » dans certains discours. Ainsi, un ralentissement des navettes entre le Maroc et la France a été opéré pour trois retraités résidents avec l'avancée en âge, à raison d'un seul aller-retour par an au maximum. La fatigue que représente cette circulation ne semble pas être en adéquation avec le vieillissement et certains redoutent une aggravation de l'état de santé qui pourrait

remettre en cause leurs mobilités et leurs formes d'installation : « Comment veux-tu qu'on fasse deux allers-retours par an comme on fait quand on sera des vieux croulants ? (*rires*) Non mais, si la santé commence à flancher, on reste en France et puis c'est tout, on pourra pas continuer à faire comme ça. » (Hélène, 72 ans, Française, en couple, hivernante, ancienne cadre de la fonction publique). Ceux qui ont le plus d'inquiétude effectuent cette circulation en voiture : les camping-caristes, mais également quelques retraités venant en voiture (tous Français). La plupart évoquent alors un futur arrêt de leurs allers-retours et une installation définitive en France. C'est le cas par exemple de Richard, évoqué dans le chapitre 4, qui réside à l'année dans son camping-car. Interrogé sur l'envie d'avoir un « pied-à-terre » quelque part, il évoque l'idée de redevenir sédentaire, mettant en avant l'idée que le choix pour un type de logement et d'habitat et son lieu d'implantation est une variable explicative des pratiques de mobilités et de l'évolution des projets résidentiels :

« Bon, on a fait notre truc à droite et à gauche et la maison on n'y pensait plus. Et après on n'a plus cherché à avoir une maison. Si, maintenant on commence quand même parce que l'année prochaine je vais quand même choper 76 ans. Et tant que la santé va bien, ça ne me dérange pas. Mais cette année, au camping, il y a eu quatre morts quand même. Des personnes très âgées : 76 ans, et les autres dans la limite des 80 ans. Moi à 80 ans, je ne reviendrai plus au Maroc, je trouve que c'est de la folie. On passe ici un peu et après on va stopper et là on va reprendre une maison et après c'est stop. On vend tout et ce sera la maison. »

(Richard, 75 ans, Français, hivernant, en couple, ancien chauffeur poids-lourd)

80 ans : c'est la limite pour la « fin des vacances marocaines » selon Richard. Il pense cette décision comme raisonnable, notamment parce qu'il faut avoir de bons réflexes pour conduire son camping-car « américain », ce qui ne sera pas compatible avec le vieillissement selon lui. En entretien, le directeur du camping municipal de Tiznit a également évoqué les décès survenus durant la saison à laquelle a eu lieu notre entretien (2017 – 2018) :

« On a eu trois décès cette année. C'est beaucoup. Mais ils étaient tous très vieux. Le plus vieux avait 85 ou 86 ans, alors c'est la vie. Certains ne s'arrêtent jamais de venir ici tous les ans, pendant 15 ans, 20 ans, 25 ans ! Du coup c'est comme une drogue, ils ne vont pas arrêter. Après le problème, c'est quand ils décèdent ici, on doit faire rapatrier le véhicule, faire tous les papiers pour que le corps soit ramené en France. »

(Directeur du camping municipal de Tiznit)

Les exemples cités par le directeur montrent que cette circulation ne concerne pas que des jeunes retraités, mais aussi des octogénaires, voire parfois des nonagénaires qui sont concernés même s'ils semblent rester une minorité. À titre d'exemple, seulement trois retraités enquêtés sont octogénaires (un Français et deux Marocains) et un seul est nonagénaire (un Français)<sup>161</sup>. Plusieurs retraités en circulation régulière entre la France et le Maroc ont annoncé qu'ils stopperaient et resteraient en France. Évidemment cette période à venir reste floue et la plupart ne se fixent pas un âge limite comme Richard, mais considèrent plutôt leur état de santé général. Ce sont essentiellement des Français qui font ce constat, les Marocains et Franco-Marocains évoquant peu l'idée d'arrêter ces allers-retours.

Cependant, une enquêtée franco-marocaine, Fatima, a néanmoins évoqué cette question de la compatibilité entre état de santé et circulation : « Les allers-retours ce sera impossible si on est malades, on devra choisir un des deux pays. Et nos enfants sont en France, on y a une maison et surtout on est beaucoup mieux soignés en France, alors la question ne se posera pas en fait, on arrêtera de venir au Maroc. Mais ça, c'est vraiment si physiquement on ne peut plus profiter des deux. » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée). Sa réponse va à rebours de l'hypothèse évoquée en introduction de ce chapitre. Celle-ci partait de l'idée que les retraités d'origine marocaine, face à un abandon de la multirésidence et des mobilités dans le vieillissement, se tourneraient assez systématiquement vers une installation définitive au Maroc, à l'inverse des retraités d'origine française. Le Maroc, dans cette idée, serait alors réellement vu comme un retour aux sources, à la terre des ancêtres, qui doit de ce fait correspondre au dernier lieu de vie. Mais les recherches autour de l'enquête PRI ont montré un attachement important des immigrés à l'espace d'installation (Attias-Donfut *et al.*, 2005b). Par ailleurs, des recherches portées spécifiquement sur les femmes immigrées ont mis en avant que l'attachement au pays d'accueil, lieu de la vie familiale et parfois espace d'émancipation, pouvait orienter leur choix vers un non-retour (El Hariri, 2003 ; Leblanc, 2018). C'est l'état d'esprit dans lequel se trouve Fatima. Son constat est assez pragmatique et lie les soins de santé, la présence des enfants et l'existence d'un bien immobilier en France pour choisir ce qu'elle a appelé plus tard dans l'entretien « sa dernière étape ». Nous retrouvons ainsi dans son discours les trois éléments qui façonnent la mobilité de ces retraités : le rapport au corps en lien avec la santé, le rapport aux individus qui est mis en exergue avec celui des enfants, et enfin le rapport aux lieux qui se caractérise ici par l'attachement matériel à un bien immobilier – mais qui pourrait aussi se concrétiser par l'attachement affectif, notamment dans le choix du lieu d'inhumation, nous y reviendrons. Ces rapports, nous les retrouvons finalement dans les logiques des mobilités de retraites avancées par Vincent Caradec

---

<sup>161</sup> Les autres enquêtés se partagent entre 36 sexagénaires, 40 septuagénaires et un quinquagénaire. Par ailleurs, 16 enquêtés ont 75 ans et plus.

(2010) qui mêlent les questions de santé, les enjeux familiaux – notamment de proximité – et les logiques géographiques dans lesquelles il inclut l’attachement aux lieux et aux proches.

Les propos de Fatima ont participé au questionnement autour du déterminisme des hypothèses évoquées en introduction. Elle envisage un retour en France en cas de dégradation de sa santé et pour elle, le Maroc n’apparaît pas comme l’unique lieu privilégié pour sa vieillesse. Elle déjoue les liens rapides pouvant être faits entre ses origines nationales et ses choix résidentiels de retraite. Elle souhaitera ainsi plutôt rentrer dans le pays symbole de sa vie sociale et familial, dans lequel elle a vécu le plus longtemps de sa vie, qui sont devenus des espaces de référence (Gotman, 1999). C’est aussi le cas de Mounia, autre franco-marocaine rencontrée. Ces femmes confortent ainsi peut être l’idée d’une distinction genrée des immigrés face au choix du retour, ce qui étaye ainsi l’une des conclusions de travaux de thèse de Saâdia El Hariri (2003).

Cette réflexion a ensuite amené à réfléchir sur le déterminisme inverse qui est de penser que les Français – notamment hivernants – souhaitaient, à l’inverse, systématiquement rentrer en France si un choix devait être fait. Socialisés en dehors du Maroc avant la retraite, l’hypothèse était qu’ils auraient plus de mal à envisager un lieu de vieillissement, puis de décès, en dehors de leur pays de nationalité. Or, c’est la réponse de Ludivine qui cette fois-ci interpelle :

« *J.P.* : Si je me souviens bien, en novembre vous disiez que si vous ne pouvez plus faire les allers-retours pour l’hiver...

*L.* : Je viendrais habiter ici. Définitivement. Je pourrais aller si je le veux, quinze jours en France, dans ma maison en vacances. Mais je ne ferais plus le gros voyage comme ça. Alors je ferais les voyages en avion. Et je serais résidente ici. Et je pourrais avoir la CFE. Dans le Gard il ne fait pas assez chaud l’hiver donc c’est définitivement ici. J’aime mieux avoir trop chaud l’été, quitte à faire des voyages ou à repartir, mais plus en voiture. C’est vrai que mentalement, déménager tous les six mois, penser à tout, ne rien oublier, malgré que j’ai des choses en double, il y a des choses qu’il ne faut pas oublier, des conneries des fois... Mais être à l’année ici me plairait sans problème. »

(Ludivine, 68 ans, Française, hivernante, célibataire, ancienne comptable)

Ludivine effectue un aller-retour annuel en voiture vers le Maroc. Un voyage long et qui implique un déménagement tous les six mois, qui selon elle sera incompatible avec son vieillissement, en particulier s’il implique une dégradation de l’état de santé. Cela nous renvoie à la pénibilité des mobilités et de la circulation qui peut être analysée dans sa dimension « temporelle, spatiale et sociale » (Dubucs *et al.*, 2014). Les chercheurs qui ont travaillé sur les circulations européennes dans

le cadre du projet MEREV (Imbert *et al.*, 2014) ont ainsi montré que même si la « pénibilité circulaire » n'apparaît pas nécessairement de manière explicite dans le discours des individus, elle apparaît cependant lorsqu'elle est analysée « dans l'épaisseur biographique et dans la capacité de projection de la situation de mobilité observée » (Dubucs *et al.*, 2014, p.411). Cette vision donne à l'individu une autonomie et le rend acteur des ajustements qu'il peut opérer dans ses pratiques sociales et spatiales. Le phénomène de bi-résidence peut se trouver être éprouvant sur la longue durée et cette pénibilité peut être mise en exergue par le vieillissement. Pour Ludivine, la bi-résidence est effectuée depuis 2011 et elle n'envisage pas de la conserver sur la longue durée. Si un choix doit être fait, elle choisira donc le Maroc essentiellement pour des raisons d'héliotropisme et parce qu'elle se sent bien dans le lieu de vie qu'elle a choisi – une résidence fermée – où elle est propriétaire de sa maison. La question familiale est bien sûr pensée aussi, mais n'implique pas une résidence en France puisque ces enfants et petits-enfants résident tous en dehors de France.

Les retraités hivernants sont unanimes : la circulation résidentielle, *a fortiori* à l'échelle internationale, n'est pas compatible avec le vieillissement, encore moins avec la dégradation de santé. À l'arrivée du « grand âge », ils devront sûrement choisir un seul et même lieu où s'installer et stopper les allers-retours annuels qu'ils effectuent. Mais face à cette décision pleine de subjectivité, il reste une grande part de flou. Ce « grand âge » paraît lointain aux retraités enquêtés et la plupart ne se fixent pas d'âge d'arrêt de la circulation. Il est surtout associé à une éventuelle dégradation de l'état de santé, un état de fatigue incompatible avec la circulation entre deux résidences, voire à un début de dépendance physique. Ce n'est donc pas tant une question d'âge, qu'une question d'état physique. Ils citent d'ailleurs souvent des octogénaires qu'ils connaissent ou ont connu, qui ont arrêté les allers-retours et se sont installés définitivement au Maroc ou en France suite à des problèmes de santé : opérations chirurgicales importantes, cancers ou problèmes cardiaques sont le plus souvent cités.

Par ailleurs, c'est le lieu de résidence en France qui doit être choisi en cas de problème pour l'essentiel des hivernants français, bien que certains évoquent fortement la possibilité de s'installer définitivement au Maroc. Pour les hivernants marocains ou franco-marocains, les deux seules femmes de l'échantillon ont montré qu'elles envisageaient fortement un retour en France en cas de difficulté dans leurs pratiques de mobilité. Les quelques autres hivernants semblent moins prompts à « choisir » face à une situation qui n'a pas encore lieu. La projection vers un cas de figure encore hypothétique n'est en effet pas chose aisée et sur les neuf retraités concernés, deux seulement ont évoqué d'eux-mêmes un éventuel arrêt de leur circulation par leur état de santé, sans pour autant

évoquer de solution ou de choix<sup>162</sup>. À ceux à qui la question a directement été posée, la réponse a souvent été la même que celle de Karim : « On verra bien, on n’y est pas encore. » (Karim, 65 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien artisan boulanger).

Pour ceux qui souhaitent rester au Maroc, le vieillissement génère parfois des inquiétudes, notamment sur l’évolution de l’état de santé. Ces préoccupations sont liées essentiellement à la proximité ou l’éloignement des services de santé et donnent parfois lieu à des volontés et des projets d’adaptation du lieu de vie comme nous allons le voir. Mais avant cela, il est nécessaire de mettre en parallèle ces préoccupations liées à l’évolution de l’état de santé avec le cercle familial. Jusqu’ici, les proches se sont révélés relativement importants et pris en compte dans les formes d’installation et de mobilité : est-ce toujours le cas dans une forme de vieillissement plus avancé ?

## 1.2. Le retour en France : des volontés de rapprochements familiaux ?

Au cours des chapitres 3 et 4, nous avons pu constater que la famille restait très présente dans les logiques résidentielles des retraités. Et même si des cas de retours en France peuvent être liés à plusieurs motivations dont la déception de la vie sur place, l’intuition d’une absence de la famille au Maroc comme centrale dans le choix de retour en France, a conduit à poser la question suivante : le départ du Maroc à un âge avancé est-il une question de rapprochement familial ?

Les entretiens ont montré que cette absence des proches et notamment des enfants reste au cœur de ces déceptions. Une enquêtée évoque ainsi un couple d’amis partis au Portugal au bout de quelques années de résidence au Maroc, déçus car n’arrivant pas à attirer leurs enfants vers leur nouveau lieu de vie principal : « Je crois que leurs enfants, ils avaient du mal à les faire venir ici. Toujours l’histoire des machins arabes... Et les gamins disaient : « Le Portugal c’est vachement bien, là on viendra chez vous ! ». Alors de là à y aller... » (Française, hivernante). Ainsi, les retraités qui envisagent une nouvelle mobilité résidentielle évoquent souvent une question de rapprochement familial dans leurs motivations, à l’instar de ce qui a été montré dans d’autres contextes de vieillissement (Caradec, 2010 ; Aragau, Morel-Brochet, 2013 ; Nowik, Thalineau, 2013 ; Pennec, 2013). Claire Aragau et Annabelle Morel-Brochet (2013) ont par exemple montré dans le cadre du vieillissement en milieu périurbain que « ceux pour qui le départ est un projet en passe de se réaliser sont généralement mus par l’idée d’un rapprochement familial, d’un retour dans le pays d’origine où l’on dispose encore d’un réseau » (*ibidem*, p.115).

---

<sup>162</sup> Cela nous renvoie à la notion de « projet migratoire » et à sa complexité apparente face à un « contexte (qui) agit sur la définition de la situation et conduit le migrant à (re)définir le sens de son parcours. » (De Gourcy, 2013, p.44).

Une enquêtée française illustre bien ces motivations familiales au départ. Elle venait de mettre sa maison marocaine en vente au moment de l'entretien, ce qui était paradoxal avec la description qu'elle faisait de ce lieu : calme, ressourçant, ensoleillé et où elle pratique de nombreuses activités avec un réseau social qu'elle s'est construit au fil des années. Mais sa décision a été prise pour ses enfants, qui l'année avant notre rencontre se sont tous rapprochés les uns des autres dans le sud de la France. Cette nouvelle position géographique de ses enfants, qui se voient alors plus souvent, a participé à creuser son sentiment d'éloignement physique vis-à-vis d'eux. Ce sentiment, partagé par ses proches, a contribué à créer un nouveau projet résidentiel et sa décision de mettre en vente sa maison :

« Ma fille vient de faire construire dans le sud de la France et elle a prévu pour ses parents ! Donc l'idée c'est qu'on sera à Cannes l'hiver où on a gardé un petit studio et l'été chez elle. Elle a fait un studio indépendant, comme elle sait que je suis indépendante. Mon petit-fils et sa femme s'installent aussi dans le coin. Donc on se plaît bien ici, mais maintenant ils sont tous réunis, moi je peux mourir d'un jour à l'autre donc je veux me rapprocher d'eux car on est assez fusionnels. »

(Isabelle, 69 ans, Française, résidente à l'étranger, en couple, ancienne adjointe de direction)

Nous retrouvons ici l'idée que le projet résidentiel ne repose pas uniquement sur les choix de l'individu, mais aussi sur l'évolution des projets de son entourage. Cela revient à la notion de « système résidentiel » (Bonvalet, 1993 ; Dureau, 2002) où la famille est le cadre de ce système qui évolue en permanence. Les différents pôles se trouvent ainsi liés entre eux par les liens maintenus entre les membres de la famille (Bonvalet, 1993) qui font évoluer le projet résidentiel, mais aussi le projet migratoire avec la question d'un éventuel retour en France. C'est donc le rapport avec les individus, qui était mis en avant dans l'introduction, qui se retrouve ici avec la famille et qui éclaire les pratiques résidentielles (Gotman, 1999). Les interactions sociales et les pratiques résidentielles, analysées conjointement, mettent donc bien en avant ce que l'enquête « Famille et entourage » avait montré dans un cadre national : des dynamiques entre les lieux, qui intègrent aussi des « arbitrages » en fonction des positions adoptées par la famille (Lelièvre, Vivier, Bonvalet, 2012).

Le projet de retour vers la France d'Isabelle est donc en préparation et en suspens tant que la résidence marocaine n'est pas vendue. La motivation, forte, de se rapprocher des enfants s'est retrouvée à plusieurs reprises dans les entretiens et ce sont les femmes qui l'exprimaient clairement. Un échange avec Fatima, l'une des deux Franco-Marocaines rencontrées, montre l'idée d'une adaptation de l'installation au Maroc, envisagée plutôt que prévue, pour se rapprocher des enfants :

« F : Tu sais, je crois qu'on va arrêter de venir ici plusieurs mois d'affilé comme on fait. On va venir pour des vacances un peu longues maintenant.

J : Ah oui ?

F : Oui, c'est trop long pour moi, trois, quatre mois... Moi je veux voir mes enfants le plus souvent possible. Et là ce n'est pas possible, ils travaillent tous et les petits sont à l'école. Et l'été ça ne me suffit pas.

J : Et ton mari, il a envie de passer plus de temps en France aussi ?

F : Il ne le dira pas comme ça... Mais bon, je sais que ses enfants lui manquent et qu'il ne sera pas contre passer plus de temps avec eux. Seulement, il va préférer dire qu'on va passer plus de temps en France pour moi, pour me faire plaisir. »

(Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée)

La question du genre qui est abordée ici est très intéressante car effectivement aucun homme n'a dit en entretien qu'il souhaitait être plus présent en France pour passer du temps avec sa famille. Ce sont les femmes qui abordent le sujet ou des hommes qui expliquent que ce sont leurs femmes qui le souhaitent. Les recherches intégrant la dimension du genre dans les questions du retour des immigrés ont montré que ce sont surtout les femmes qui ne souhaitent pas rentrer définitivement au pays d'origine, pour des questions familiales – et également d'accès aux droits – (El Hariri, 2003 ; Leblanc, 2018). Mais finalement, cela pose aussi la question de l'intériorisation de normes de genre par les retraités qui se répercutent sur les discours quant au retour. Ces normes sont intégrées aussi par les Français : pour eux également, la question du manque des enfants est abordée quasi-systématiquement par les femmes.

En restant dans cette perspective du genre, la question du veuvage est pertinente pour comprendre les choix de rapprochement qui peuvent être faits. Véronique, qui a perdu son époux deux ans avant notre rencontre, a ainsi mis sa résidence en vente dans le but de rentrer définitivement en France, auprès de ses enfants :

« V : Alors quand j'étais avec mon mari ça allait, mais là il est décédé et je me retrouve seule donc... Je veux rejoindre mes enfants quoi.

J : Et la vie ici ne vous manquera pas ?

V : Non. Je l'aurais dans le sud le soleil. La vie moins chère oui... mais je ferai avec, ce n'est pas ça qui va me retenir ici. Mes enfants me manquent ici, c'est surtout pour ça que je retourne en France. Pour être auprès de mes enfants et de mes petits-enfants. »

(Véronique, 70 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne secrétaire)

Ce sentiment de solitude provoqué par le veuvage qui engendre alors le retour vers la France, a pu être observé à plusieurs reprises. Même si plusieurs veuves souhaitaient rester au Maroc, nous pouvons dire que la perte du conjoint engendre des reconsidérations du projet résidentiel, sous la forme de simples questionnements ou alors de nouveaux plans. Comme le chapitre 5 l'a montré, cette question du veuvage est un élément important du vieillissement au Maroc, en particulier pour les individus dont le projet migratoire initial était pensé en couple. La solitude provoquée par le décès du partenaire peut faire perdre la motivation de la migration de retraite telle qu'elle était envisagée. Pour toutes ces raisons où les proches restent centraux, le parcours migratoire peut s'en trouver modifié. Alors, la famille a-t-elle toujours son importance avec l'avancée en âge ? Même si une question de discours genrés se pose, nous pourrions dire qu'*a priori* cette famille compte toujours dans les réajustements résidentiels qui se mettent en place dans le vieillissement et qui avaient été mis à jour dans les pratiques résidentielles nationales (Bonvalet, 1993 ; Lelièvre, Vivier, Bonvalet, 2012). Cependant, la situation apparaît plus complexe qu'un retour en France vu comme un rapprochement familial, car d'autres éléments sont à prendre en considération dans les rapports entretenus par les retraités avec l'espace de départ, comme l'introduction de ce chapitre l'évoquait. Le rapport affectif qui peut amener à une réinstallation définitive en France peut bien sûr impliquer des rapports d'affection aux individus et notamment aux enfants, mais la question du logement, de la recherche de services et de l'attachement aux lieux, s'imbrique aux décisions résidentielles prises. Cette complexité dans le rapport affectif à l'espace amène une diversité de pratiques dans les réévaluations des projets résidentiels qui sont effectués, qui se placent en alternative à un retour en France.

### 1.3. Adaptations et mobilité résidentielle de proximité

Afin d'éviter le retour en France, s'il n'est pas souhaité, la question d'une adaptation du lieu de vie se pose parfois pour les retraités vieillissant et dont le projet résidentiel initial les éloigne des services, notamment sanitaires. Cette réadaptation peut alors se concrétiser par un changement de résidence au niveau local, régional, en vue d'un rapprochement des services. Et dans cette démarche, ce sont l'avancée en âge et le déclin de la santé qui provoquent une demande pour ces services, et ils apparaissent comme les éléments décisifs d'une adaptation résidentielle, qui peut s'établir par le changement de lieu de résidence, mais aussi par le choix pour un nouveau type de logement, un aménagement particulier de celui-ci ou encore la mobilisation d'un service à la personne à domicile. Depuis plusieurs décennies, de nombreuses études sur le comportement résidentiel des retraités ont ainsi montré la place centrale des services dans ces réajustements résidentiels (Lenzer, 1965 ; Goldscheider, 1966 ; Wiseman, 1980 ; Caradec, 2010 ; Membrado, Rouyer, 2013 ; Nowik, Bringé, 2016 ; Aouici, Nowik, 2018) ; et ce y compris dans le cas de migrations internationales comme l'expliquait Jim Ogg pour les retraités britanniques en France et

en Espagne : « Est-ce que je vais recevoir les soins de santé dont j'aurai besoin ici à l'avenir ? » (Ogg, *in* Huynh, 2010, p.96<sup>163</sup>). Robert Wiseman (1980) affirmait même que « le déclin de la santé et le besoin d'aide sont parmi les raisons les plus fréquemment citées pour la réinstallation locale. »<sup>164</sup> (p.143).

Cette logique de rapprochement des services est aussi visible dans le cadre des migrations de retraite au Maroc. Il a été possible de l'aborder dès le début de l'enquête, lors de la première visite de la résidence Dyar Shemsi en 2017 et à l'occasion de la rencontre avec Élisabeth. Cette Française est installée à l'année dans le Souss-Massa depuis 2001, d'abord à Agadir, puis dans la résidence où elle a acheté avec son époux en 2011. Les quelques années qui ont suivi ont été marquées par la longue maladie de son époux qui est décédé en 2016. Durant cette période, il a fallu effectuer de nombreux séjours à l'hôpital d'Agadir, parfois en urgence. C'est par cette expérience douloureuse qu'Élisabeth a commencé à regretter le choix résidentiel qu'ils avaient effectué avec son époux. D'abord, elle déplore l'absence de service de santé au sein de la structure qui permettraient de pouvoir donner les premiers soins aux résidents – très majoritairement retraités. Ensuite, les allers-retours vers la capitale régionale, lors des soins de son époux, lui ont fait prendre conscience de l'éloignement de la résidence des principaux services de santé, ce qui a constitué un « danger » supplémentaire selon elle – notamment en cas de crises de santé urgentes à traiter – par des délais de prises en charge qui s'en trouvent rallongés. En effet, la résidence est située à près de 50 kilomètres d'Agadir, nécessitant au minimum 45 minutes de trajet pour se rendre à la structure hospitalière la plus proche. Aujourd'hui, elle reste dans la résidence notamment car il y a des amis, qui ont été et sont encore des soutiens, mais elle reste très critique vis-à-vis des promoteurs immobiliers de la résidence comme elle l'explique :

« Moi je considère m'être faite avoir par les promoteurs, pour deux choses. La première c'est la distance. Là, j'avoue, mon mari et moi on n'a pas été très vigilants quand on est venu visiter pour la première fois, on n'a pas fait attention que c'était si loin d'Agadir. Mais en fait, quand on est venu avec la représentante, bien maligne, c'est elle qui conduisait et qui nous a bien parlé pendant tous le trajet, du coup on était distraits, on n'a pas fait attention que c'était à plus de 45 minutes en voiture. Ensuite, là où on nous a bien eu c'est avec la promesse d'une infirmerie au sein de la résidence. On l'attend toujours ! Elle était prévue, mais finalement ils nous ont rétorqué que ça coûtait trop cher et qu'il n'y en avait pas l'utilité car pour le moment les résidents étaient trop jeunes. Et bien n'empêche que ça m'aurait été d'un grand secours pour mon mari. » (Élisabeth, Française, résidente à l'année, veuve)

---

<sup>163</sup> Propos évoqués lors des débats du colloque du PUCA (Huynh, 2010).

<sup>164</sup> Traduction personnelle de l'anglais.

L'histoire d'Élisabeth soulève la question de l'accès aux services de santé pour cette population retraitée et une éventuelle adaptation résidentielle. Dans son cas, le changement résidentiel visait l'amélioration de son cadre de vie en passant d'une maison de ville à une résidence à l'écart, en milieu rural et donc au calme. Cela n'a pas permis de se rapprocher des services, notamment de santé, au contraire. Elle et son époux avaient pourtant pensé à cet aspect, en particulier avec l'infirmier qui était prévue au sein du complexe. En abordant cet aspect avec une représentante de la résidence, l'âge des résidents a été évoqué pour justifier l'abandon du projet de l'infirmier :

« On a réalisé que finalement la demande n'était pas présente car la plupart des résidents sont encore de jeunes retraités et donc les soucis de santé ne sont pas présents ou pas urgents. Et donc en termes de coûts ce n'était pas tenable d'avoir une infirmière présente 24h sur 24, qui ne servirait pas à grand-chose puisque les résidents n'étaient pas demandeurs. La question se posera de nouveau dans quelques années sûrement, parce que les résidents vont vieillir et peut être avoir besoin d'assistance. »

(Représentante de la résidence Dyar Shemsi, Oulad Teima)

Le vieillissement à venir de ces résidents est donc pensé par les promoteurs de la résidence, mais la question financière des coûts engendrés par un service de santé peut apparaître comme un frein, non seulement aux promoteurs immobiliers, mais aussi à une partie des résidents qui ne pensent pas avoir l'utilité d'un tel service (et dont le coût financier serait répercuté sur les charges collectives). C'est la même situation qui s'est posée dans la résidence Club Évasion, éloignée des services de santé également et qui ne dispose pas d'infirmier. L'hôpital le plus proche se situe à Tiznit, c'est-à-dire à environ 35 minutes en voiture.

C'est en partie pour cette raison qu'Alain, qui y résidait depuis 2011, a quitté la résidence et s'est installé à Agadir en 2017. Il ne pouvait cependant pas vendre la maison dont il n'avait pas encore le titre de propriété et a donc été obligé de la mettre en location. Ses revenus lui permettent de louer un bien à Agadir sans avoir à vendre sa propriété, ce qui n'est pas le cas de tous les résidents de Club Évasion dont certains ne peuvent partir sans avoir vendu, comme cela a été évoqué dans le chapitre 5. Alain a choisi un quartier central d'Agadir où il loue une maison à l'année. Il regrette le Club, mais explique qu'il a préféré être prudent avec son vieillissement et celui de son épouse :

« En fait, on était très bien là-bas. C'était isolé, ça oui, mais on pouvait y rester car on était mobiles avec la voiture. Mais un jour, j'ai eu besoin d'un petit suivi médical qui m'a obligé à aller plusieurs fois à l'hôpital à Tiznit et une fois jusqu'à Agadir pour voir un médecin spécialisé. Et ben, de faire tous ces trajets, longs, jusqu'à là-bas, je me suis dit « Merde, mais si j'ai une crise cardiaque là je suis mort ! ». L'ambulance, elle va pas avoir le temps de venir ! Et s'il faut 45 minutes pour qu'on me conduise... Non, c'était pas sérieux. Alors on a mis en location saisonnière on va dire, vu qu'on peut pas vendre et on s'est installés à Agadir. On vieillit tous les deux donc c'était plus prudent, tu vois ? »

(Alain, 72 ans, Français, résident à l'année, en couple, ancien traiteur)

C'est donc un rapprochement des services de santé qu'ont opéré Alain et son épouse, essentiellement dû à des craintes pour leur santé dans le processus de vieillissement. Cette logique s'est retrouvée à plusieurs reprises pour des résidents et hivernants à Agadir qui expliquent avoir préféré la ville plutôt que le milieu rural pour s'installer, afin d'être prêt des services de manière large, mais où les aspects sanitaires prennent une place importante dans la réflexion et la stratégie résidentielle. C'est le même type de considération qu'a eu Fouad, retraité franco-marocain qui réside aujourd'hui à l'année à Tiznit. En 2002, lorsqu'il a pris sa retraite, il s'est installé avec sa femme dans la maison qu'il avait fait construire, année après année, lorsqu'il travaillait en France. Sa propriété se situe dans son village natal, isolé, à environ 30 minutes en voiture au sud de Tiznit. C'est cet éloignement de la ville et de ses services qui ont fait décider le couple à acheter une nouvelle maison dans la sous-préfecture régionale en 2012. En effet, comme Fouad l'explique, avec sa santé déclinante, il a préféré se rapprocher des services hospitaliers et des médecins :

« On est parti à Tiznit parce que moi je suis cardiaque et quand j'ai eu 70 ans, j'ai dit « s'il arrive quelque chose quand je suis au village, je n'aurais pas le temps d'aller à l'hôpital c'est trop loin ». Alors, avec ma femme on a acheté la maison à Tiznit et l'autre on l'a pas vendu, car je veux qu'elle aille aux enfants. Mais on y va de temps en temps, pour passer une journée ou les weekends. (...) Parce que mon village il est trop loin, c'est au moins 30 minutes. Alors, on s'est dit que c'était pas bon pour la santé d'être loin comme ça. »

(Fouad, 76 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien  
contremaître en usine)

C'est encore, dans ce cas-là, une forme d'anticipation d'éventuels problèmes de santé qui sont envisagés comme plus récurrents avec le vieillissement. Le projet résidentiel initial subit alors une modification par un changement de résidence. Il s'observe donc une nouvelle forme de migration

à une nouvelle échelle, cette fois-ci locale. Face au vieillissement, un rapprochement des services est envisagé et engendre une migration interne, souvent du milieu rural au milieu urbain.

Parfois, le changement résidentiel peut avoir pour objectif une meilleure praticabilité du logement – lorsque celle-ci n’a pas vraiment été prise en compte dans le projet résidentiel initial. C’est le cas de Marie, locataire d’un appartement à Agadir qui a changé d’appartement en 2016 car elle vivait au troisième étage sans ascenseur, ce qui devenait de plus en plus compliqué pour elle, notamment depuis son opération du genou. Elle a donc choisi un nouvel appartement dans une résidence qui possède un ascenseur.

\*\*\*\*\*

Ces changements résidentiels sont effectués essentiellement par des retraités qui émettent le souhait de ne pas rentrer en France, mais de rester au Maroc, en adaptant leur logement à leur vieillissement ou en se rapprochant des services. Pour la plupart, ils n’effectuent donc pas de rapprochement familial en pensant à l’éventuelle dégradation de leur santé. Ils sont donc dans un « processus d’individuation » pour reprendre les mots de Laurent Nowik lors des débats d’un colloque du PUCA (Nowik, *in* Huynh, 2010, p.97<sup>165</sup>) qui montre une volonté d’autonomie vis-à-vis des enfants, couplée à une recherche de proximité des services pour assumer leur vieillissement par eux-mêmes.

L’enquête montre donc que l’hypothèse d’un retour en France systématique au cours de l’avancée dans l’âge est fragile. Il est davantage constaté un vieillissement qui conduit à de nouvelles mobilités résidentielles dans le cadre national, au Maroc. Cet élément justifie sur un plan théorique le fait d’étudier les pratiques de mobilité des individus dans une dimension multiscalair et dynamique, qui articule les échelles de mobilité dans une approche par les temporalités par le biographique.

Mais il est important de noter que ces adaptations sont possibles pour ces retraités car ils n’ont pas de difficultés financières particulières qui pourraient mettre un frein à une relocalisation. Par ailleurs, le choix de pouvoir rester au Maroc et de s’y adapter pour son vieillissement est permis par l’absence de contraintes juridiques. En effet, pour beaucoup de retraités – notamment français ou franco-marocains – vieillir au Maroc est possible par un cadre juridique souple qui permet d’obtenir un statut de résidence au Maroc, d’adapter sa sécurité sociale à la vie à l’étranger et de bénéficier de sa pension de retraite à l’étranger. Mais des contraintes juridiques ou financières, voire une combinaison des deux, existent et ne permettent pas d’effectuer de réels choix quant à un changement résidentiel ou le choix du pays de vieillissement. C’est en particulier le cas pour certains

---

<sup>165</sup> Propos évoqués lors des débats du colloque du PUCA (Huynh, 2010).

Marocains précaires résidant encore en France. C'est aussi le cas pour des Français aujourd'hui résidents au Maroc qui se trouvent confrontés à des difficultés financières ou juridiques essentiellement dues aux choix effectués lors du projet résidentiel initial. Ainsi, ces contraintes qui seront exposées dans la partie suivante mettent en avant des rapports aux lieux qui sont conditionnés par les droits résidentiels, mais aussi les droits sociaux, et qui de fait contribuent à définir les logiques résidentielles des retraités.

## 2. Des pratiques migratoires et des choix résidentiels sous contraintes

### 2.1. Retraités marocains et droits sociaux : le « non-retour » s'impose

Dans le rapport aux lieux et donc dans les choix qui peuvent être effectués, la question juridique a son importance. Dans le cas des pratiques migratoires des Marocains en France, ce rapport est conditionné en partie par l'accès aux droits sociaux. L'un des pans de la recherche sur le vieillissement des immigrés en France concerne justement ces droits ou leur absence, notamment dans la mobilité. En effet, certains auteurs montrent qu'arrivés à la retraite, des retraités migrants et notamment les hommes seuls qui n'ont pas bénéficié du regroupement familial, sont astreints à l'immobilité par des procédures administratives qui empêchent un retour définitif. Un numéro de la revue *Plein Droit* de 2012, intitulé « Vieillesse immigrée, vieillesse harcelée » fait état de cette restriction au retour.

Si une pension de retraite peut effectivement être versée à l'étranger, ce n'est en revanche pas le cas pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) – qui a remplacé le « minimum vieillesse » – ou pour l'allocation d'invalidité (ASI) qui sont des prestations sociales soumises aux conditions de résidence en France. C'est le cas également des aides au logement. Dans les faits, beaucoup de travailleurs immigrés arrivés à la retraite bénéficient de ces aides pour pallier des retraites très faibles dues à des déclarations de travail imparfaites, des absences de déclaration pour une partie de leur carrière ou encore une arrivée « tardive » sur le territoire français qui fait « s'effacer » le travail dans le pays d'origine dans les calculs aux droits de retraite. Le résultat est que ces retraités ne peuvent pas effectuer de retour définitif quand bien même ils le souhaiteraient, quand bien même leurs familles les attendent au pays d'origine : « Les retraités étrangers sont condamnés à demeurer en métropole plus de six mois de l'année pour toucher leur retraite et les aides sociales complémentaires » (M.C., 2012, p.14). Des situations « d'assignation à résidence » selon des chercheurs ou des associations de défenses des droits de ces retraités comme le Gisti. Des assignations qui non seulement empêchent le retour, mais mettent également en péril l'avenir économique du retraité, voire de sa famille qui peut dépendre de lui, lorsque ces règles ne sont pas

respectées – consciemment ou non. M.C. (*Ibidem*) cite par exemple le cas concret d'un retraité touchant 900 euros par mois avec lesquels il subvient à sa famille restée au Maroc : une retraite à 133 euros par mois – extrêmement faible à cause de périodes de travail non déclarées ou de périodes de chômage – et le reste en prestations sociales (minimum vieillesse et aide au logement). Sa situation implique qu'il reste six mois par an sur le sol français, élément qu'il n'a pas respecté lorsqu'il est resté au Maroc plus de six mois dans l'année pour rester auprès de son épouse malade. La sanction a été brutale pour lui et sa famille. Qualifié de « fraudeur » par la CAF, il s'est vu retirer toutes ses prestations, le laissant avec ses 133 euros de pension de retraite pour vivre. Rentré en France et respectant de nouveaux les critères de résidence, il a pu bénéficier de nouveaux de ces prestations. Mais il doit aujourd'hui rembourser peu à peu les aides perçues lorsqu'il était au Maroc. Une situation qui illustre les barrières concrètes à un retour d'un point de vue économique. Cette situation n'est pas isolée et certains dénoncent des contrôles discriminatoires, spécifiquement dirigés vers les retraités immigrés (Math, 2012 ; 2013) car l'administration sait pertinemment qu'ils sont les plus à même de se rendre à l'étranger sur une longue période : « Alors même que la condition de résidence s'applique à tous, Français et étrangers, y compris pour le maintien de l'assurance maladie aux riches rentiers, ce sont surtout les migrants pauvres et âgés qui font les frais de ces nouvelles pratiques » (Math, 2012, p.4). Le CATRED (2013) va même jusqu'à parler de « harcèlement » de la part des caisses de sécurité sociale. À ces situations se couplent des problèmes de compréhension des règles lorsque les retraités parlent, lisent ou écrivent mal le français (Idris, 2010). Et l'instauration en 1998 de la carte « retraité » censée faciliter les allers-retours entre les deux pays n'a pas apporté de solution à ces questions de droits sociaux, au contraire elle a participé à écarter certains retraités titulaires de la carte de prestations, car considérés comme résidant à l'étranger (Host, Pépin, 2012 ; Math, 2012). Jérôme Host et Juliette Pépin (2012) décrivent une situation de « piège » tendue aux *chibanis* : aucune explication des règles en place et un « parti pris » administratif, laissant les retraités étrangers dans leur isolement et les plaçant devant le fait accompli de leurs erreurs administratives aux conséquences parfois dramatiques.

Ces différents constats établis par des chercheurs, mais également la veille associative auprès de ce public particulièrement vulnérable<sup>166</sup>, questionnent sur la part importante que peuvent prendre ces considérations administratives sur une décision de retour – notamment dans des cas « moins extrêmes » que ceux que nous venons de décrire. Avec la juriste Marie-Françoise Valette, nous avons notamment examiné les conditions de prise en charge des prestations liées à la santé qui s'ajoutent à celles d'octroi de prestations sociales et concluent de leur aspect restrictif (Pinel, Valette,

---

<sup>166</sup> En guise d'exemple, nous pouvons citer le travail de l'association ALIFS – Association du Lien Interculturel, Familial et Social – à Bordeaux. Leur travail auprès de ces retraités notamment au sein de l'espace Hom'âge dédié aux migrants âgés. Parmi leurs initiatives, l'aide à l'accès aux droits et à la santé est particulièrement utile pour plusieurs retraités (très) âgés vivant souvent dans l'isolement.

2018), comme nous allons le voir ici. Ce contexte général nous interroge sur les déterminants qui entourent réellement les non-retours « choisis » et privilégiés par des va-et-vient entre le pays d'accueil et celui d'origine. Présence de la famille et socialisation en France sont certes souvent avancés comme des déterminants au non-retour définitif, mais les différents travaux qui viennent d'être évoqués semblent montrer le poids que peuvent prendre les contraintes législatives et administratives dans les formes de mobilités adoptées et dans la décision d'un retour.

Rentrer au pays ou rester ? La question est finalement complexe et la dimension du retour au pays d'origine ne peut se résumer à une simple question, notamment face à la complexité des pratiques observées. Il en est de même avec le vieillissement et la nécessité de rester dans un des deux pays si la circulation n'est physiquement plus possible. Ces retraités ne peuvent donc réellement « choisir » : s'ils perçoivent des aides sociales, ils « *devront* choisir » la France pour continuer à les toucher. Lors du premier terrain exploratoire en 2017, plusieurs anciens travailleurs immigrés en France ont été rencontrés dans le cadre d'une association d'Inezgane (commune de l'aire urbaine d'Agadir) aidant les retraités dans leurs démarches administratives. Voici ce que le fondateur et président de l'association explique dès le début de l'entretien :

« Je suis content que vous m'ayez contacté parce que les gens qui ont travaillé en France pendant des années et des années, toute une génération tu sais, ils ont été travailler dans la mine par exemple, dans le charbonnage. Et ils y ont passé là-bas des années et des années et aujourd'hui ils ont des maladies, comme le retraité qui va arriver. Lui, il a une maladie du charbonnage, avec les poussières et tout ça dans les poumons après toutes les années qu'il a passé à respirer le charbon. Et des gens comme lui, il y en a beaucoup. Ils ont passé 30, 35 ans là-bas. Et après ils rentrent ici et ils se font soigner ici... sans assurance ! Donc c'est lui qui paie tous les médicaments. Il paie 130 000 dirhams<sup>167</sup> par an pour ses soins contre sa maladie du charbon. »

(Président de l'association des Travailleurs et Commerçants Marocains Émigrés à l'Étranger et Retraités des Provinces du Sud, Inezgane)

L'histoire qu'il évoque c'est celle d'Abdel, rencontré à la suite de notre entretien. Originaire d'un village du Sous, dans la province de Tiznit, il est arrivé dans les années 1960 en France après avoir été recruté par un centre de recrutement français à Agadir : l'Office National d'Immigration. Il est ainsi arrivé à 20 ans comme travailleur dans une mine de charbon du Nord-Pas-de-Calais, puis a travaillé en Lorraine, toujours comme mineur, avant d'arrêter vers 45 ans pour travailler comme ouvrier dans une usine. Tous les étés, il repartait au Maroc pour rendre visite à sa famille,

---

<sup>167</sup> Au moment de l'entretien (novembre 2017), 130 000 dirhams équivalaient à environ 11 697 euros (source : xe.com).

notamment sa femme et ses trois enfants. Il n'a jamais envisagé de les faire venir en France car pour lui sa situation était provisoire. Un provisoire qui a duré jusqu'à ce que trop fatigué pour continuer à travailler, Abdel cesse toute activité et rentre au Maroc au début des années 2000. Il a fini par prendre sa pension de retraite qu'il touche au Maroc. Mais sa retraite n'est pas aussi paisible qu'il ne l'imaginait car il est atteint de pneumoconiose, une maladie pulmonaire qui provoque des gênes respiratoires. Pour écarter les risques de tuberculose, il reçoit un traitement régulier au Maroc, mais les remboursements de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dont il dépend aujourd'hui sont très mauvais et pour être soigné, il doit aujourd'hui déboursier près de 12 000 euros par an. Une somme qui lui paraît exorbitante face à sa retraite de 1 000 euros par mois et alors que sa femme ne touche aucune pension. Il parvient à payer uniquement grâce aux dons de ses proches, notamment de ses trois enfants. Si l'histoire d'Abdel n'est qu'un exemple, elle est symptomatique de la situation dans laquelle se retrouvent de nombreux travailleurs immigrés en France. Finalement, pour se faire soigner gratuitement, il faudrait qu'il retourne en France pour être pris en charge par la sécurité sociale. C'est ce que font certains retraités qui ne rentrent pas au pays mais restent en France, continuellement partagés entre ces deux espaces, soit parce qu'ils souhaitent continuer à toucher des aides sociales pour lesquelles il y a obligation à résider en France, soit afin de pouvoir continuer à bénéficier de la sécurité sociale.

Pour un autre militant associatif franco-marocain, ces conditions de vie et cette situation générale des retraités n'est que très peu, voire pas du tout prise en compte par les politiques publiques à cause d'une méconnaissance du problème par les hommes politiques, français ou marocains. Il cite notamment la Fondation Hassan II pour les MRE qui, selon lui, n'a pas compris les réelles difficultés liées à la santé et aux prestations de ces individus. En France, ces retraités sont dans l'imaginaire politique souvent associés au statut de fraudeur selon le militant, ce qui de fait ne favorise pas un dialogue politique objectif sur le sujet. De plus, les politiques électorales actuelles empêchent une prise en compte et une amélioration des conditions de vie de ces retraités par la loi. Les lois qui sont mises en place visent des enjeux électoraux et il cite notamment la loi PUMa de 2016<sup>168</sup> mise en place pour capter un certain nombre de votes de retraités français partis s'installer

---

<sup>168</sup> Loi de financement de la sécurité sociale, n° 2015-1702 du 21 décembre 2015, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Reposant également sur une condition de résidence, elle est venue préciser les situations exceptionnelles ouvrant des droits à des non-résidents, lors de leur passage en France. C'est ainsi que l'article L160-3 du Code de la sécurité sociale prévoit notamment la possibilité pour des non-résidents, n'exerçant pas d'activité professionnelle, la prise en charge de leurs frais de santé prévus à l'article 160-1, sous diverses conditions, dont celle d'être « titulaires d'une pension ou rente de vieillesse ou d'une pension de réversion servie par un régime de base de sécurité sociale français ». Si l'absence de condition de nationalité et de condition de résidence est incontestable, un flou certain demeure. En effet aucun texte réglementaire n'est venu préciser cette nouvelle disposition (ODSE, 2018). En pratique, le passage pour toute demande de remboursement par le site internet du Centre national des retraités de France à l'étranger (CNAREFE), passe par des questions relatives à la nationalité, puis à la nature du titre autorisant l'entrée sur le territoire français (Pinel, Valette, 2018). Or, l'Observatoire du droit à la santé des étrangers a reçu de nombreuses informations faisant état du blocage du dossier dès lors qu'est rentré le titre « visa ». Le blocage, assimilable à un refus ne laisse aucune trace, il est donc impossible alors d'envisager un recours contre un refus qui n'existe pas (ODSE, 2018).

à l'étranger. Le désintérêt politique autour des retraités immigrés est clairement lié au manque d'enjeu électoral face à une population qui ne peut voter, une « population silencieuse » selon les mots du militant associatif.

Face à la pression de militants associatifs – et notamment de l'association Cap Sud MRE dont il a été possible de rencontrer le président, Salem Fkire –, certains politiques français se sont mobilisés pour les droits de ces travailleurs immigrés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les retraités immigrés rentrés au Maroc peuvent bénéficier de leurs droits à la Sécurité sociale en France via une inscription à la Centre national des retraités de France à l'étranger<sup>169</sup>. C'est une réelle avancée dans leurs droits, cependant, le cas des bénéficiaires de l'ASPA n'est pas réglé et ces retraités sont toujours assujettis à la résidence en France. En outre, la possibilité de bénéficier des droits de la Sécurité sociale ne reste valable qu'en France et continue donc d'impliquer des venues en France de la part de ces retraités, ce qui pose un certain nombre d'interrogations pratiques face à une population âgée, à la dégradation possible de l'état de santé ou à l'impossibilité pour certains de se déplacer, y compris d'un point de vue financier.

Évidemment cette question de l'obligation de résidence dans un pays pour des prestations sociales comme l'ASPA est valable pour les Français, comme c'est le cas d'un retraité cité en exemple dans le chapitre 5. Pour lui, le choix ne sera pas permis en cas d'impossibilité de faire les va-et-vient, il devra résider en France s'il veut continuer à toucher cette prestation. Mais le problème résonne beaucoup plus durement pour les Marocains et Franco-Marocains qui pour certains avaient pour projet de « finir leurs jours » dans le pays d'origine et qui ont parfois leur famille au Maroc. Ce choix ne sera pas non plus permis, sauf à devoir renoncer à une part significative de leurs droits sociaux. Ces derniers contribuent donc à conditionner le rapport à l'espace de ces retraités en les contraignant à des formes d'immobilités et en limitant leurs pratiques migratoires à la retraite.

## **2.2. Rester ou partir « sans rien » : les droits de propriété**

Le droit de propriété est le deuxième élément qui conditionne grandement les rapports à l'espace des retraités, notamment des Français. En effet, l'une des difficultés observées quant à la volonté de modifier le projet résidentiel concerne les difficultés financières et les problèmes fonciers pour ceux ayant acheté un bien immobilier<sup>170</sup>.

---

<sup>169</sup> Source : <https://cutt.ly/JykQDSw> et <https://cutt.ly/vykQZAY> (Consultés le 05/05/2020).

<sup>170</sup> Pour rappel, nous avons vu dans le chapitre 4 que pour le logement marocain, les propriétaires sont largement majoritaires : cela concerne l'ensemble des ménages marocains et franco-marocains, ainsi que 29 ménages français (pour 13 locataires, 5 en camping-car).

C'est le cas de deux veuves habitant à l'année la résidence fermée « Club Évasion », près de Mirleft. Chacune d'entre elles, déplorant l'isolement de la résidence déjà évoqué dans le chapitre 5, souhaitent aujourd'hui partir. Albertine, qui a perdu son époux avant son installation au Maroc, souhaite aujourd'hui partir de la résidence pour s'installer à Agadir. Elle se plaît au Maroc, mais se sent totalement isolée dans la résidence fermée. Véronique, dont le mari est décédé au Maroc, souhaite également partir mais en France, auprès de ses enfants. Elle ne s'est jamais vraiment plu au Maroc mais avait suivi le désir de son mari de s'y installer à l'année. Mais leurs projets de départ sont freinés par leur situation immobilière commune : toutes deux vivent dans une propriété dont elles n'ont jamais reçu le titre de propriété. Cela implique aujourd'hui qu'elles ne peuvent vendre légalement leur bien immobilier et récupérer leurs capitaux pour éventuellement l'investir ailleurs. De plus, l'isolement et la mauvaise gestion de la résidence – qui ne possède aucun service si ce n'est celui de la sécurité – ne permet pas de trouver des acheteurs facilement en cas de possibilité de vendre. Leur sentiment d'être « prises au piège » fait aujourd'hui accroître leur sentiment d'amertume quant à leur investissement passé et leur mal-être à vivre dans cette résidence comme elles l'expliquent :

« J.P. : Vous pensez à partir du coup ?

A : Ben, il faudrait pouvoir vendre... On n'a pas les titres ! Enfin là, on aurait peut-être des pré-notations qui permettraient de vendre. Mais il n'y a pas d'acheteurs, personne ne veut venir là-bas. Il n'y a rien. Il y aurait tout sur place. Nous, ils avaient prévu le médecin, les infirmières, le spa, plein de chose... Il n'y a rien !

V : Et puis il n'y a pas une bonne ambiance du tout... Et ça on peut le voir rapidement ! Celui qui crée cette mauvaise ambiance c'est le promoteur... il essaie de nous monter les uns contre les autres, donc ça fait des histoires.

A : Ça crée un climat malsain si tu veux... C'est lui qui a créée ça. Bon là, il s'est calmé parce qu'il a plein de procès, énormément. Et il s'est calmé mais maintenant cette ambiance y est... On attend les procès là, pour les titrages. Parce que normalement au bout de quatre ans on aurait dû avoir les titres, moi ça fait onze ans que je suis là...

V : Il a aussi vendu des maisons deux fois, même trois ! Alors qu'elles étaient vendues, des trucs dans ce genre-là. La piscine en bas était à nous, il l'a vendu à l'hôtel... Des tas de trucs comme ça, je ne sais plus, il y en a tellement. Alors un climat... »

(Albertine, 75 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne modéliste et  
Véronique, 70 ans, Française, résidente à l'année, veuve, ancienne secrétaire)

Le sentiment partagé par ces deux femmes est finalement celui de ne pas vraiment avoir de choix : celui de rester contre leur volonté ou de partir « sans rien », un choix qui n'en n'est pas un selon elles. Une autre enquêtée était dans une position similaire, si ce n'est plus précaire. Venue avec son époux au Maroc en 2007, ils ont vendu leur maison en France et ont choisi d'investir cet argent dans la construction d'une propriété sur un terrain de plusieurs hectares en montagne, près d'Agadir. Le terrain, avec une vue exceptionnelle sur la montagne et les cultures d'arganiers, est considéré comme un terrain agricole et ne pouvait donc être acheté par des Français. Il a donc été mis au nom d'une amie du couple de nationalité franco-marocaine, faisant construire également sur ce terrain. Le couple a fait construire sa villa, y habite, mais n'a jamais eu les titres de propriété conservés au nom de la propriétaire légale. Aujourd'hui, cette retraitée est veuve depuis 2016 et n'a toujours pas réussi à obtenir gain de cause malgré ses démarches judiciaires. Considérant que le projet de vivre au Maroc était un projet de couple, elle souhaite aujourd'hui rentrer en France, près de ses enfants. Mais elle ne peut le faire tant qu'elle n'aura pas pu vendre cette maison où elle a investi ses économies.

Ces cas d'investissements immobiliers qui freinent, voire stoppent, le projet de retour en France ne sont pas isolés selon les services consulaires et ils contribuent à alimenter la volonté de ne pas investir au Maroc pour certains retraités, ou en tout cas de ne pas effectuer d'investissements importants. Nous avons vu dans le chapitre 4 qu'en élaborant leur projet résidentiel au Maroc, certains retraités avançaient l'idée qu'il était nécessaire d'éviter les achats importants afin de pouvoir quitter le pays précipitamment et abandonner son bien. Une réflexion nourrie essentiellement par un imaginaire autour des pays arabes où le droit à la propriété est différent et peut être remis en question en cas de crise sociopolitique ; la région était perçue comme particulièrement sensible à ce type de mouvements sociaux après les événements du Printemps arabe. Mais cette réflexion autour du non-investissement est similaire en cas de départ volontaire, notamment en lien avec l'abandon du projet suite à un décès, en cas de vieillissement et/ou de dégradation de l'état de santé. Certains limitent donc leur achat à des biens plus petits, les pensant plus facilement « vendables » et surtout n'envisagent pas de ne plus avoir de bien immobilier en France. D'autres choisissent la location au Maroc aussi en ce sens : pouvoir repartir en France s'ils le désirent sans laisser un capital financier au Maroc.

\*\*\*\*\*

Face au vieillissement, de nombreux retraités se questionnent quant à la possibilité de maintenir une circulation entre le Maroc et la France face à une éventuelle dégradation de leur état de santé. Ils interrogent aussi le choix résidentiel effectué à l'aune de ce vieillissement, en particulier dans le rapport avec les services.

Dans les choix migratoires à venir, ce sont les hivernants qui semblent les plus enclins à désirer un retour en France après s'être maintenu dans une mobilité intense depuis le début de leur projet migratoire. Le projet mis en place à la retraite peut alors avoir « une fin ». C'est par ce point de bascule du « corps qui parle » que les projets sont parfois réévalués à l'aune de cette avancée dans l'âge. Dans ce contexte, le facteur familial – très présent jusqu'alors dans les modes et formes prises par l'installation et les mobilités des retraités – reste important. La famille est une des motivations au retour, dans un but de proximité géographique avec les enfants notamment. Mais elle n'est pas le seul facteur pris en compte et ce ne sont donc pas uniquement des retours en France au « grand âge » qui sont observés. Ainsi, une diversité de pratiques résidentielles existe dans cette période intense de réévaluations et de questionnements. Elles mêlent le rapport au corps, aux individus et aux lieux, faisant rentrer certains en France, tandis que d'autres ne font pas évoluer leur position résidentielle, par un attachement local – aux lieux ou à aux proches – ou par une présence des services de santé satisfaisante. D'autres n'anticipent pas leurs futurs besoins et ne se projettent pas dans un vieillissement qui pourrait être synonyme de contraintes dans leurs mobilités et choix résidentiels. C'est d'ailleurs le cas de beaucoup de Marocains ou Franco-Marocains qui évoquent peu l'idée de devoir stopper la circulation qu'ils ont mise en place. Enfin des retraités optent pour une mobilité résidentielle à échelle locale, visant essentiellement un rapprochement des services. Mais les logiques qui sont suivies montrent aussi que les choix résidentiels qui s'articulent dans un contexte migratoire sont parfois limités et que le rapport aux lieux se trouve conditionné par des éléments financiers et juridiques. Ils prennent en particulier une place importante pour les populations les plus précaires et vulnérables. Ainsi, certains Marocains sont contraints dans leurs choix migratoires et ne peuvent réellement choisir leur pays de résidence, sauf à perdre des aides sociales, et certains Français ont aujourd'hui des difficultés à rentrer suite à des problèmes financiers et immobiliers qui contraignent leurs choix résidentiels.

La réflexion sur le rapport à l'espace doit désormais aller au-delà des aspects juridiques et financiers qui le conditionnent, pour aborder la subjectivité migrante à travers l'espace vécu. C'est là que demeure à mon sens la différence entre des retraités qui n'envisagent pas le retour et ceux qui pensent le retour en France comme finalité.

### 3. Vieillesse et subjectivité spatiale

Jusqu'ici nous avons vu que le rapport à l'espace était en partie conditionné par des éléments factuels, qui reposent sur les droits de la santé ou de la propriété notamment. Nous allons désormais voir qu'il est aussi lié à la subjectivité migrante des retraités et à l'espace vécu qui est le leur, que ce soit par les lieux qu'ils ont fréquentés ou par leurs liens sociaux dessinant un espace du social. Ainsi les réévaluations des projets résidentiels et migratoires impliquent un rapport émotionnel à l'espace

qui ne sont pas toujours conscientisés ou extériorisés par la parole. Dans l'idée de l'évolution du contre-champ migratoire par les adaptations résidentielles de ses acteurs, jusqu'alors, était émise l'hypothèse d'une distinction entre les retraités français et les retraités marocains et franco-marocains. La part de déterminisme qu'elle implique a été montrée plus haut dans ce chapitre. Afin de dépasser cette position, l'analyse va donc porter sur cette subjectivité décrite, perceptible dans les rapports entretenus aux lieux. Ce sont dans ces rapports subjectifs que nous pouvons trouver une forme d'ambivalence : ils montrent des liens teintés d'utilitarisme ou à l'inverse des liens émotionnels forts. C'est au sein de ces rapports que sont approchés les choix effectués et à venir concernant un éventuel retour vers la France face au « grand âge ».

Deux niveaux seront ainsi abordés. D'une part, l'espace de l'entre-deux par le biais des pratiques migratoires et des mobilités passées, qui mettent à jour une mémoire et des expériences de la migration qui influent sur le rapport aux lieux. C'est cette biographie migratoire qui façonne le rapport à l'entre-deux des migrants et donc le contre-champ migratoire. Ainsi, cette expérience peut être vue comme un facteur déterminant dans les choix opérés. D'autre part, le rapport à la mort et aux lieux d'inhumations mettent en avant les sentiments d'appartenance des retraités et les rapports qu'ils entretiennent avec l'espace migratoire vécu. Ainsi, dans cette question « rester ou partir ? », ce sont les volontés quant au décès qui montrent les rapports émotionnels à l'espace au sein du contre-champ migratoire.

### 3.1. L'importance des expériences de mobilités passées

Au cours du chapitre 2, le lien fort entretenu par les migrants avec les mobilités et les migrations internationales au cours de leur parcours individuel a été évoqué. Cela a permis de construire une typologie des retraités dans leurs rapports à cette mobilité internationale, qui a montré qu'une majorité d'enquêtés avaient un rapport soutenu avec ce type de mobilité. Elle se concrétise par l'expérience d'une migration internationale : c'est le cas de tous les retraités marocains et franco-marocains, mais aussi de près d'un tiers des retraités français qui ont vécu hors de France durant leur vie active ou leur enfance. Elle est également visible par des séjours internationaux – touristiques ou professionnels – en nombre important. Et enfin, par la présence d'enfants hors de France, élément sur lequel nous sommes revenus au cours du chapitre 3 et qui a montré que 15 ménages enquêtés ont au moins un enfant qui vit dans un pays tiers. Ces éléments sont venus confirmer les conclusions tirées d'un premier travail de recherche dans le Souss-Massa (Pinel, 2015), d'une expérience de la mobilité internationale forte pour les retraités français qui s'installent au Maroc, souvent complétée par une mobilité résidentielle importante en France.

Ici, la question de l'expérience des mobilités se pose d'une manière « inverse » : l'expérience jouet-elle sur la décision de retour vers la France ? C'est la trajectoire résidentielle qui est abordée ici, qui implique parfois l'installation et la pérennisation d'une circulation migratoire, et donc la temporalité qui façonne le rapport aux deux pays, c'est-à-dire à la substance spatiale de ce contre-champ migratoire. C'est dans le rapport à l'espace entretenu par ces retraités que se façonne l'évolution du contre-champ, et l'hypothèse ici est de dire que l'expérience, le vécu migrant, a une incidence sur ce rapport. Cela fait finalement appel à la mémoire migratoire, qui était présente dans les écrits de Robert Wiseman (1980) qui évoquait des facilités à entreprendre une migration pour les retraités ayant le souvenir d'expériences résidentielles préalables réussies<sup>171</sup>. Les sentiments positifs autour de l'expérience migratoire qui a eu du succès sont donc importants. Curtis C. Roseman (1978), dans le cas des migrations internes va dans ce sens également en évoquant les vacances et les expériences résidentielles comme cruciales au moment de choisir de bouger pour la retraite et à la retraite, c'est-à-dire s'il y a un processus de réévaluation résidentielle au cours de la migration.

À partir des groupes élaborés sur la base du rapport à la mobilité internationale (chapitre 2), les entretiens effectués avec chacun des enquêtés ont pu être relus sous ce prisme, en particulier dans les aspects du vieillissement et de la prédisposition au retour en France. L'élément intéressant pour les populations marocaines est que la question usuelle qui est posée dans la recherche les concernant est la propension de leur retour au pays d'origine ou celle des modalités d'un retour constaté (Gubry, 1996 ; Berriane, 2000 ; El Hariri, 2003 ; Kachani, 2006 ; Daum, 2007 ; Michalon, 2007 ; Petit, 2007 ; Cherti, 2014). Or ici, l'enquête s'est déroulée auprès d'une population installée en partie ou à l'année au Maroc et l'idée a donc été de questionner l'éventuel retour vers la France, c'est-à-dire le pays de la période active. Comme précisé plus haut, l'idée d'un retour vers le pays d'accueil en tant que tel a rarement été évoqué en ces termes, mais laisse plutôt place à des non-dits et à des doutes quant à la possibilité de circuler, mais sans apporter de réponse quant aux choix résidentiels qui pourraient être faits. Cependant, plusieurs éléments peuvent être tirés de l'enquête et qui permettent de comprendre que les retraités marocains ou franco-marocains qui ont choisi une installation à l'année au Maroc et qui effectuent assez peu, voire aucun retour en France ont plutôt une propension à ne pas vouloir retourner vivre en France, même si une dégradation de l'état de santé se profilait. À l'inverse, le choix se pose pour les populations hivernantes. Nous l'avons vu, seules les deux franco-marocaines ont évoqué un retour en France en cas d'impossibilité

---

<sup>171</sup> Pour rappel, Robert Wiseman (1980) évoque des « migrations » pour évoquer les mobilités résidentielles de retraite à échelle étatsunienne. Il ancre ses travaux dans le champ large de l'étude des « migrations de retraite » et il met en avant que le projet résidentiel se place dans un projet migratoire (ou de mobilité). Dans le cadre des migrations de retraite dans le contre-champ migratoire franco-marocain, les projets, stratégies et choix résidentiels se positionnent dans une échelle migratoire et implique aussi, voire avant tout un projet migratoire, mettant en avant l'imbrication entre les aspects résidentiels et migratoires.

d'effectuer les va-et-vient et toutes les deux avaient en commun la présence en France de leurs enfants. Finalement, c'est vers cet aspect que s'est tournée l'analyse, en cherchant à savoir si pour ces populations d'origine marocaine, ce n'était pas la localisation des enfants qui avait son importance plutôt que l'expérience des mobilités qui est pour la majorité assez semblable. Et en effet, le constat rejoint celui du chapitre 3 qui avait montré que la circulation est souvent choisie pour satisfaire non seulement l'envie d'être « ici et là-bas », mais aussi pour allier motivations héliotropiques et familiales. Alors même si les projections vers un éventuel arrêt de la circulation ne se font pas, la question se pose pour ces individus, notamment parce que la présence en France de leurs familles est un élément important pour eux à prendre en compte dans leurs stratégies résidentielles.

Cependant, les motivations familiales et les expériences des mobilités se rejoignent parfois comme je l'ai constaté en faisant une comparaison entre la présence de la famille en France pour les retraités d'origine marocaine (c'est-à-dire si le retraité avait effectué un rapprochement familial en France ou s'il a ses enfants en France) et celle d'une pratique touristique à l'étranger. La majorité des individus qui ont leurs enfants en France ont effectué des séjours dans des pays européens principalement, pour des vacances familiales : Espagne et Italie reviennent principalement, parfois l'Allemagne ou la Belgique. À l'inverse, les retraités ayant leurs enfants et épouse au Maroc ont consacré la plupart de leurs temps de congé à se rendre au Maroc auprès de leurs familles. Les seules exceptions étant des voyages à La Mecque pour un pèlerinage. Ce rapprochement est intéressant car pour certains enquêtés qui ont un peu voyagé en famille, on observe parfois une continuité dans l'envie de voyages à l'étranger, en dehors de la France ou du Maroc. C'est notamment le cas de Mehdi qui est parti en Chine avec un ami ou qui continue à partir en vacances en Italie avec son épouse ou ses enfants. Youssef prévoyait quant à lui un voyage en Grèce et en Turquie l'année de notre entretien. Une expérience des mobilités touristiques qui s'est développée au cours de leur migration en France, et qui se perpétue désormais alors qu'ils sont toujours partagés entre deux espaces du contre-champ migratoire franco-marocain.

Concernant les Français, nous retrouvons cette importance des expériences passées, mais aussi des positionnements familiaux. Au sein du premier groupe<sup>172</sup>, ceux qui ont été les moins mobiles à l'international, ont choisi à parts égales d'être résidents ou hivernants, pourtant quasiment tous n'envisagent pas de rester vieillir au Maroc, notamment si un problème de santé survient. Le crédo qu'ils adoptent est souvent le même que celui de Monique : « Tant que je pourrai rester ici, je resterai et s'il y a un souci je rentrerai, parce qu'effectivement, en vieillissant, on peut avoir des

---

<sup>172</sup> Pour rappel, il regroupait 16 enquêtés français qui n'avaient pas résidé hors de France avant la retraite, qui n'ont pas ou peu de famille vivant hors de France et qui ont séjourné dans un nombre limité de pays étranger (7 en moyenne) pour le tourisme ou des raisons professionnelles.

problèmes de santé.» (Monique, 71 ans, Française, résidente à l'année, célibataire, ancienne ouvrière qualifiée).

Dans le deuxième groupe<sup>173</sup> les positionnements résidentiels des retraités sont assez disparates, regroupant hivernants et résidents. Les positionnements quant au vieillissement au Maroc sont également divers. Ainsi, Jean explique qu'il ne rentrera pas en France, tout comme c'est le cas de Pénélope. Ils considèrent que l'endroit qu'ils ont choisi pour leur retraite leur convient et qu'il correspond à leurs attentes actuelles, mais aussi à celles à venir en cas de problématiques de santé. Mais à l'inverse, Richard, hivernant, n'imagine pas s'installer au Maroc lorsqu'il sera trop âgé et qu'il ne pourra pas continuer à effectuer des va-et-vient.

C'est alors le dernier groupe<sup>174</sup>, qui regroupe les « plus mobiles à l'international » de la période active, qui correspondrait à un ensemble plus homogène. Il s'agit de retraités qui ont vécu à l'étranger et qui ont par ailleurs beaucoup voyagé dans le cadre de leur profession ou de pratiques touristiques. Nombreux sont également ceux qui ont au moins un proche hors de France. Ils sont majoritairement résidents à l'année ou une partie seulement de l'année et n'envisagent pas de retour en France sur le moyen terme du vieillissement. Au contraire, beaucoup expliquent avoir choisi le Maroc comme « dernier lieu de vie » par une motivation qui était celle ne pas être en France, mais de rester à l'étranger à l'instar de leur vie active, ou en rappel de leur jeunesse passée à l'étranger. Dans le premier cas, nous retrouvons Jeanne qui a suivi son époux dans ses mobilités professionnelles internationales en Afrique pendant de nombreuses années et qui aujourd'hui en étant veuve, souhaite rester là où le couple s'est installé pour la retraite. Dans le second cas, nous retrouvons Patricia qui a passé la majorité de son enfance et adolescence en Algérie (alors française), en suivant son père militaire en poste dans le pays. Pourtant, dans les faits, face à des difficultés de santé, certains ont expliqué qu'ils rentreraient en France pour se soigner. Pour certains, cette pratique des soins qui se fait sur deux espaces différents n'implique souvent pas le fait de rentrer définitivement en France, d'y vieillir, puis d'y mourir. La France apparaît surtout comme permettant une gestion des soins, comme un service palliatif aux manques perçus par ces retraités. Mais pour d'autres, le retour définitif en France apparaît comme une solution lorsque – et si – la santé nécessite des soins importants.

Ainsi, même si l'expérience d'une vie tournée vers la mobilité internationale participe sûrement aux modes d'installation des retraités français enquêtés, elle ne semble pas suffisante pour justifier

---

<sup>173</sup> Il regroupait 26 enquêtés français qui n'avait pas résidé hors de France avant la retraite ou alors de manière partielle (quelques années en déplacement ou avec des pratiques transfrontalières), qui n'ont pas ou peu de famille vivant hors de France, mais qui avaient séjournés dans un nombre de pays étrangers relativement forts (14 en moyenne) pour le tourisme ou des raisons professionnelles.

<sup>174</sup> Ce 3<sup>e</sup> groupe inclus 19 Français, ainsi qu'un enquêté franco-marocain, qui ont résidé hors de France avant la retraite (en moyenne quinze ans), dans un ou plusieurs États. La plupart ont également quelques membres de leurs proches qui résident hors de France. Ils ont eu une pratique des mobilités internationales assez forte, avec un nombre important de pays dans lesquels ils ont séjournés (17 en moyenne) pour le tourisme ou des raisons professionnelles.

l'absence de retour vers la France en cas de difficulté de santé ou d'un vieillissement important empêchant la circulation. L'explication est en partie ailleurs donc : dans la présence des enfants en France, mais peut être aussi dans une situation de sentiment d'appartenance où le fait d'être Français conduit peut-être à penser sa fin de vie en France ? Inversement, le cas des Marocains et Franco-Marocains a montré deux choses : d'abord, qu'en cas d'empêchement à la circulation transfrontalière, s'installer définitivement, puis mourir au Maroc n'est pas toujours clairement envisagé, et que la présence de la famille en France est un facteur important expliquant cette décision. Dans ce sens, une distinction genrée s'observe, avec un discours familialiste quant à la fin de vie entendu chez les femmes, mais rarement chez les hommes, rappelant ce qui était évoqué précédemment dans les rapports à la famille. Ensuite, le fait d'imaginer son vieillissement, puis son décès au Maroc est un élément beaucoup plus courant chez les retraités d'origine marocaine, notamment les résidents à l'année, et qui nous ramène une nouvelle fois vers le rapport à l'espace de ces retraités, notamment vis-à-vis de la région d'origine. Ces sentiments se trouvent mis en exergue lorsque la mort, mais surtout le lieu d'inhumation est évoqué. Ce lieu du « repos éternel » semble important pour de nombreux retraités et met à jour des sentiments d'appartenance qui contribuent à dessiner un contre-champ migratoire organisé aussi dans un rapport à la mort.

### 3.2. Envisager les lieux de décès et d'inhumation

En lien avec le vieillissement des populations maghrébines en France, le sujet de la mort en migration a été de plus en plus traité (Lestage, 2012), notamment dans le cadre de recherche sur les populations de confession musulmane (Chaïb, 1994 ; 2000 ; 2001 ; Aggoun, 2006b). Cette littérature montre notamment que le choix du lieu d'inhumation met au jour des sentiments d'appartenance qui se placent dans un rapport à l'espace des champs migratoires. Même s'il est observé que les rapatriements *post mortem* diminuent au sein de la communauté immigrée musulmane en France, la majeure partie d'entre eux choisit de se faire inhumer dans le pays d'origine (Godard, Taussig, 2007 ; El Alaoui, 2012). Le rapatriement concernerait ainsi 85 % des corps en 2007 – contre 95 % en 1997 (Godard, Taussig, 2007). Pour Stéphane Papi, c'est le manque de carrés confessionnels en France qui poussent une grande partie des immigrés musulmans à se faire inhumer dans le pays d'origine (Papi, 2007). Pourtant, d'autres recherches ont montré que ces inhumations dans la région d'origine sont surtout à voir comme un retour éternel sur la terre des ancêtres et des parents (Saraiva, Mapril, 2012 ; Anteby Yemini, 2018). Au cours du chapitre 4, une citation d'Hassan mettait en avant son choix de revenir au Maroc tous les ans, quelques mois et évoquait un « instinct » dans ce retour. C'est le même « instinct » qui lui fait évoquer sa mort qu'il ne conçoit pas ailleurs qu'au Maroc : « Qu'est-ce qui donne envie au saumon de remonter le cours d'eau ? D'aller mourir là-bas ! C'est son instinct ! » (Hassan, 69 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien électrotechnicien).

Le rapport au lieu d'inhumation permet de révéler les « rapports moraux » à l'espace. Abdelmalek Sayad (1999) avait mis en avant la dualité morale de l'espace migratoire, avec un espace d'accueil valorisé où la réalisation de l'entreprise migratoire et l'enrichissement est possible face à un espace de départ où les projets sont contraints. Mais cette première dualité en appelle une autre comme l'explique Thomas Lacroix (2018) : « Mais cette image « d'eldorado » est contrebalancée par une autre conception, celle d'un espace aux valeurs étrangères à celle de la communauté de départ et qui corrompt l'émigré. » (p.65). En face, la région de départ apparaît alors comme vertueuse. Et cette vision morale de l'espace d'origine est mise en exergue par le choix du lieu d'inhumation. À l'instar de ce qu'a montré Ben Page (2007) dans le cas des migrants camerounais, le véritable chez-soi – *home* – est vu comme celui où on se fait enterrer, où le corps reposera. La mort donne alors un cadre moral qui permet aux circulations migratoires de garder un sens (Lacroix, 2018). La « géographie morale du transnationalisme », décrite par Thomas Lacroix, met alors en place une « hiérarchie morale de l'espace qui instaure la région de départ en centralité » (*Ibidem*, p.71). Mais ces réflexions autour de l'importance du lieu d'inhumation en migration ont émergé au sein de l'étude des migrations des « Suds » vers les « Nords », reflétant les réflexions autour de la constitution des champs migratoires.

Dans les faits, certains Marocains et Franco-Marocains enquêtés ont montré une certaine réticence à évoquer la mort et les questions d'inhumation. Le lien a pu rapidement être fait avec les retraités aujourd'hui résidents au Maroc, qui évoquent plus clairement l'idée de finir leurs jours au Maroc et la lient à cette question du retour sur la « terre d'origine » : « On n'était pas fait pour rester en France. Moi je suis bien ici, c'est mon pays, ma terre, c'est là que je vais mourir. » (Zakaria, 68, Franco-Marocain, résidant à l'année, en couple, ancien épicière indépendant). Pour les hivernants, la question est plus délicate car leurs vies quotidiennes sont encore partagées entre deux espaces. Pour Youssef, le choix est fait, son lieu d'inhumation se fera dans le cimetière de Tiznit auprès de ses parents, sa place l'y attend. Il explique une certaine « logique » à ce qu'on vienne mourir dans son pays et lorsqu'est évoquée la possibilité de décéder en France, durant les six ou sept mois qu'il y passe par an, il explique :

« Oh mais tu sais Jordan, je suis prévoyant ! (*rires*) Ma femme et moi on a prévu une assurance pour le rapatriement vers le Maroc. Parce qu'on sait très bien qu'on a une chance sur deux de mourir en France ou au Maroc. Alors si besoin, on devra se faire rapatrier rapidement et on veut pas que ce soit nos enfants qui paient tout ça, c'est trop cher. Et de toute façon la tombe elle, elle nous attend ici, à Tiznit. C'est là que mes parents sont enterrés. »

(Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien assistant familial)

De nouvelles formes de préparation à cette migration de retour *post mortem* se préparent alors avec les assurances pour rapatriement des corps, montrant ce fort désir d'inhumation sur la terre des ancêtres. Ce type de service montre une économie qui organise les champs migratoires dans un rapport à la mort et autour de cette géographie morale produite par les migrations (Lacroix, 2018, p.65). Dans les propos des Marocains et Franco-Marocains qui évoquent l'inhumation, nous retrouvons ce qu'a montré la recherche sur le sujet : un rapport émotionnel et moral à la terre d'origine, qui est à la fois terre des ancêtres auprès desquels on souhaite reposer, mais également une terre de l'islam.

Seule Fatima a exprimé quelques réticences à se faire inhumer au Maroc plutôt qu'en France. Elle évoque que c'est *a priori* ce qui est prévu dans son esprit et celui de son mari, mais exprime en entretien, seule, ses doutes quant au fait de ne pas reposer là où ses enfants vivent :

« Reposer ici, c'est ce qui est prévu. Mais je ne sais pas... En fait, ça me va très bien d'être là avec mon mari, et mes parents qui sont là aussi, ma sœur aussi. Mais en fait, je me dis que mes enfants n'auront pas d'endroit où aller en France. Ils pourront venir ici, mais je pense qu'ils viendront pas tous les ans comme nous on faisait. Ils ont leurs vies. Alors je sais pas, je suis un peu... partagée, tu vois ? »

(Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, en couple, hivernante, ancienne ouvrière non qualifiée)

La séparation d'avec ses enfants est donc un élément fort pour Fatima qui perçoit bien que ses enfants, nés en France, n'ont pas le même attrait pour le Maroc qu'elle et son mari. Et le fait que ses enfants ne puissent pas se recueillir sur la tombe de leurs parents est l'élément qui la fait douter quant à son choix d'inhumation. Elle est donc en proie à des doutes qui trouvent leurs origines dans la « bipolarité » dans laquelle elle vit en tant que migrante, partagée entre son rapport émotionnel à sa terre d'origine, mais aussi les liens familiaux qui la dirige aujourd'hui vers la France. Ces derniers montrent que les liens aux individus produisent aussi de l'espace et qu'il est tout aussi subjectif et symbolique que les sentiments d'appartenance que l'on peut avoir pour un espace de référence.

Pour les Français, nous retrouvons une nouvelle forme de séparation entre les résidents à l'année d'un côté et les hivernants et résidents une partie de l'année seulement. Alors que le premier groupe sera souvent partagé dans ses désirs de rentrer un jour en France, le second sera plus unanime quant à l'idée d'y mourir, ou à défaut d'y être inhumé. Et finalement, pour beaucoup d'hivernants la question ne se pose pas : ils ont choisi une installation partielle au Maroc qui montre qu'ils envisagent toujours la France comme lieu du « repos éternel ». Pour Carlos, qui est un hivernant

réfléchissant à une installation plus longue au Maroc, la question de la mort est envisagée, et en ce sens l'installation en tant que résident à l'année ne pourra être que provisoire puisqu'il s' imagine décéder en France. Cependant, il évoque le cas d'amis qui à l'inverse ont choisi le Maroc comme « dernier » lieu de vie, lieu à la fois de la retraite et de leur future inhumation :

« Moi, je n'ai pas pour projet de finir ma vie ici... Mais il y en a parmi mes amis dont c'est le cas. Ça reste exceptionnel je pense, mais alors pour eux, hors de question de rentrer en France, ils ont déjà réservé leur place au cimetière ! Comme Paula qui a sa tombe gravée, elle a mis son nom, sa date de naissance... Un autre couple d'amis aussi, ils veulent mourir ici parce qu'ils sont bien quoi. Donc y'en a un certain nombre qu'on a un attachement à ce lieu quoi. »

(Carlos, 75 ans, Français, en couple, hivernant, ancien enseignant)

L'attachement au lieu choisi pour la retraite est ce qui a incité certains à des installations à l'année et qui incitera à se faire inhumer au Maroc, notamment au sein du cimetière chrétien d'Agadir (Photographie 46), qui fait figure de trace physique, visible, de la présence migratoire française dans la région, depuis la période du Protectorat. Mais aussi de ce contre-champ migratoire, avec de nombreux retraités français qui se sont installés dans la région et qui reposent aujourd'hui au sein de ce cimetière qui marque leur présence au sein de la ville.

#### **Photographie 46 – Partie chrétienne du cimetière d'Agadir**



Source : Photographie d'un enquêté, 2018, Agadir.

Note : La déambulation au sein du cimetière a permis de voir que beaucoup de tombes étaient celles de Français présents au Maroc avant l'Indépendance, mais une grande partie d'entre elles, situées dans la partie plus récente du cimetière, sont celles d'individus âgés décédés dans les années 2000, et surtout depuis les années 2010. Quelques tombes sont aussi celles de chrétiens venus de pays d'Afrique francophone selon le prêtre officiant à Agadir, tandis qu'aucune à sa connaissance ne concerne des Marocains.

C'est d'ailleurs là que plusieurs époux des veuves enquêtées ont été enterrés, comme celui de Pénélope. Pour cette dernière, qui ne rentre plus en France depuis son arrivée au Maroc, une place est réservée auprès de son époux à l'instar de plusieurs autres veuves qui ont prévu de rester aux

côtés de leurs conjoints. L'une d'entre elle explique ce choix : « C'est ici que mon mari s'est bien senti, qu'il a vécu ses dernières années. Finalement, à partir de la retraite nous n'avons pas vraiment gardé d'attaches là où nous habitions quand on travaillait, alors pourquoi y retourner pour être enterrés ? Ça n'aurait pas vraiment de sens, alors on a choisi d'être enterrés ici tous les deux. » (Jeanne, 75 ans, Française, résidente à l'année, veuve, sans activité salariée). C'est la réflexion inverse qui a été faite par Anne qui a choisi de faire inhumer son époux en France. Le lieu de son choix n'est pas celui où réside ses enfants, ni celui où elle vivait avant de s'installer au Maroc, mais celui où elle a passé son enfance et où ses parents sont aujourd'hui enterrés. Le choix d'un retour vers « la terre des ancêtres » ou tout du moins des parents, qui se posait pour les retraités marocains immigrés en France, se pose alors aussi pour certains retraités français immigrés au Maroc.

Enfin, un autre élément important qui convainc certains à ne pas être inhumés au Maroc concerne la pratique de l'incinération, qui n'est pas autorisée par l'Islam et qui n'a donc pas lieu au Maroc contrairement à la France. Or, c'est le choix effectué par certains Français. Pour Nicole, l'idée même de décéder au Maroc est un problème, tout comme ça l'était pour son animal de compagnie qu'elle n'aurait pas pu faire rapatrier :

« N : On rentrera un jour. Moi, je ne veux pas mourir ici de toute manière, ça non.

J.P. : Vous voulez rentrer à un moment de toute façon ?

N : Ah oui, oui. Et puis je veux être incinérée et vu qu'ici ça n'existe pas, je veux rentrer. Non, mais je ne veux pas mourir ici. Bizarrement, nous avions un chien avant. Mon mari était chasseur, donc nous avions un setter anglais et cette chienne, elle commençait à vieillir, elle est morte à 14 ans et demie. Et cette chienne, je voulais la faire incinérer, et je ne voulais pas qu'elle meurt ici. Et j'ai eu de la chance, elle est morte juste quelques temps avant qu'on revienne de vacances, l'été en France. Elle a eu une attaque et il a fallu la faire piquer. Et j'étais ravie parce que j'ai dit « Je ne veux pas laisser mon chien ici ». Je ne veux pas rester ici. Mon pays c'est la France. »

(Nicole, 72 ans, Française, en couple, résidente une partie de l'année, ancienne technicienne de gestion)

« Mon pays c'est la France » est finalement ce qui peut être entendu de la part de ceux qui ne souhaitent pas se faire inhumer au Maroc quand bien même ils y résident à l'année. Elle marque un attachement et un sentiment d'appartenance au pays d'origine malgré la volonté de résider à l'étranger pour sa retraite, c'est-à-dire pour les dernières années de sa vie. C'est un attachement qui ne se retrouve pas chez tous, certains pouvant être plus détachés et envisager sans réel problème le fait de ne pas rentrer en France ou s'y faire rapatrier après le décès.

Cet attachement aux lieux, à un pays, voire une région, fait écho à celui qui est évoqué par les Marocains et Franco-Marocains qui voient souvent leur retour « définitif », leur circulation migratoire entre les deux pays ou leur envie de se faire inhumer dans leur région d'origine, comme une forme de logique d'attachement à la terre des ancêtres, qui est aussi celle qui les a « vu grandir ».

\*\*\*\*\*

Le rapport à l'espace des retraités installés au Maroc a été analysé à différentes échelles, mettant en lien les attributs migratoires et résidentiels des projets de vie dans la situation d'avancée dans l'âge. Ils montrent une subjectivité migrante qui s'est forgée au fur et à mesure des expériences de la mobilité et de la migration et qui relève en grande partie de l'espace vécu par les migrants. Ce dernier, évoqué dans le deuxième chapitre, comprend les lieux fréquentés, mais aussi l'espace social des individus. Et nous le voyons dans le cas des retraités, le rapport à l'espace entretenu par les retraités est partagé entre un attachement à des lieux, mais aussi à des individus. La géographie morale décrite par Thomas Lacroix (2018) dans le rapport à la mort des émigrés expose très bien ce dualisme : bien qu'ayant construit une vie dans le pays d'accueil et y ayant parfois leurs enfants, les émigrés souhaitent reposer dans leur région d'origine. Les souhaits de Fatima quant à son lieu d'inhumation sont un bon exemple de cette subjectivité migrante, partagés entre une géographie morale qui donne pour logique une inhumation dans le lieu d'origine, et une envie de reposer là où elle et ses enfants ont construit leur vie.

C'est dans cette importance du rapport à l'espace que l'on voit la distinction entre les retraités français et ceux d'origine marocaine, mais aussi entre les résidents et hivernants au sein de ce contre-champ migratoire. D'un côté, beaucoup de Français voient l'espace qu'ils ont investi pour la retraite comme un moyen de satisfaire leurs envies et besoins pour la retraite et ont un regard plus distancié avec le Maroc. De l'autre, les émigrés marocains sont plus attachés à cet espace qui révèle un certain rapport émotionnel avec la région du Souss-Massa. Cette distinction se perçoit évidemment dans les sentiments d'appartenance de ces groupes nationaux qui peuvent également être atténués par leurs expériences migratoires et des mobilités antérieures à la retraite. Et c'est face à la question de la fin de vie et des lieux d'inhumation que se dessinent plus clairement ces sentiments qui dépeignent clairement l'émotion existante derrière des choix et volontés après la mort.

## Conclusion du chapitre 6 : Quels rapports à l'espace de la retraite dans le vieillissement ?

Face au vieillissement et avec la fin de vie en perspective, des réadaptations du projet résidentiel se produisent et viennent conforter notre hypothèse initiale, que ce soit sous la forme d'un retour vers la France, d'une mobilité à échelle régionale dans le but de se rapprocher d'un centre urbain, ou plus rarement, par une adaptation du logement au vieillissement. Mais on constate aussi que chez certains retraités, il n'y a pas de volonté de réadaptation du projet. Cela tient à plusieurs éléments. Tout d'abord, l'incapacité ou la volonté de ne pas se projeter dans un futur vieillissement qui paraît lointain et que l'on n'appréhende pas comme synonyme de difficulté en matière de santé ou de mobilité. Ensuite, un rapport au lieu conditionné par des éléments juridiques qui restreignent la mobilité. Enfin, un attachement « affectif » au lieu qui empêche toute idée de départ d'un lieu où l'on souhaite vieillir, voire mourir. Ainsi, nous avons vu qu'avec les rapports au corps, aux individus et aux lieux, le triptyque famille-aménités-santé façonnait grandement les mobilités et les projets résidentiels. Mais c'est dans ce rapport au lieu, et notamment dans les liens affectifs que l'on trouve une complexité, qui tient à la subjectivité individuelle vis-à-vis de l'espace d'installation. La mort et le lieu d'inhumation sont en ce sens importants car ils se placent au croisement des trois rapports évoqués et révèlent en partie ces rapports émotionnels dans cet espace du contre-champ. Ainsi, ces rapports à l'espace montrent que la migration internationale de retraite, en tant que projet, n'est pas immuable et qu'elle peut avoir un terme, faisant ainsi évoluer les pratiques au sein du contre-champ : parce que la santé fait défaut, parce qu'on souhaite se rapprocher de la famille, mais aussi parce que face à la mort, on souhaite rentrer dans son autre « chez-soi », le « *home* » qu'évoquait Ben Page (2007) où l'on souhaite être inhumé.

Dans les chapitres précédents, les différences catégorielles et en particulier celles basées sur les origines ethno-nationales, ont été grandement relativisées, que ce soit dans la forme prise par l'installation au Maroc, la prise en compte des enjeux familiaux dans le projet résidentiel et migratoire, ou parfois dans la gestion et pratique des soins. Mais dans ce dernier chapitre, elles se sont imposées de manière plus importante, en étant exacerbées par le vieillissement. Ces différences reposent sur trois types de catégorisations : l'origine ethno-nationale, le mode d'installation et le genre.

Sur la première tout d'abord, des différences sont observables entre les Français d'un côté, et de l'autre, les Marocains et Franco-Marocains. Les sentiments d'appartenance et les rapports entretenus à l'espace d'origine – qu'il soit marocain ou français – mettent en exergue les réelles motivations d'un départ vers la France ou du choix de rester au Maroc. Ces motivations et ces choix coïncident alors avec un choix de lieu de décès et d'inhumation. L'analyse a mis en avant une

certaine ambivalence entre d'un côté une vision utilitariste et distanciée de l'espace choisi pour la retraite et de l'autre, une vision plus émotionnelle. Ces deux visions suivent assez bien les groupes nationaux et leurs sentiments d'appartenances nationales, qui cohabitent au sein du contre-champ migratoire et impliquent des volontés divergentes quant aux souhaits exprimés ou dans l'anticipation du décès. C'est là que nous trouvons les visions de l'espace de retraite choisi, qu'il relève d'un rapport émotionnel, moral ou simplement utilitariste. Cette distinction ethno-nationale quant au choix du dernier lieu de vie n'est cependant pas immuable et ne doit pas conduire à une vision déterministe. Le rapport au lieu d'origine et à la terre des ancêtres est certes particulier pour les retraités du Maroc, mais il n'efface pas l'ancrage parfois existant en France, avec un espace qui a été pratiqué, vécu et parfois une famille qui y vit.

La seconde distinction catégorielle qui apparaît dans le vieillissement concerne les formes d'installation choisies, entre résidents et hivernants. Il est ainsi possible de saisir l'importance des modes d'habiter et des formes d'installation choisis à travers les choix effectués dans le vieillissement. Les seconds, qui ont choisi de ne vivre au Maroc qu'une partie de l'année sont encore très ancrés en France, et penser le vieillissement et la problématique de la santé c'est aussi penser à l'impossibilité de continuer les va-et-vient entre les deux pays. Face à ce constat, les hivernants français montrent une volonté assumée de retour en France, comme si la vie au Maroc six mois par an n'étaient qu'une pause touristique dans leur retraite. Pour les hivernants marocains, le choix est moins clair, mais la question est surtout assez éludée : on repousse à plus tard ce qui n'arrivera que tardivement, voire n'arrivera pas vraiment tant que la santé permettra la circulation. Ce partage entre deux espaces est donc clairement ancré pour eux et voulu dans la continuité du vieillissement. Pour les résidents, il en est autrement. Les Marocains ont choisi un retour définitif dans la région d'origine, retournent peu voire plus dans le pays d'émigration, ils ne comptent donc pas retourner s'installer en France dans la dernière phase de leur vie. Cette logique révèle des rapports émotionnels à l'espace d'origine, ainsi qu'une géographie morale très visible dans les souhaits quant aux lieux de la mort et de l'inhumation. Pour les résidents français, le choix de rester au Maroc est parfois visible et, bien qu'il ne soit pas aussi unanime que pour les résidents marocains, il paraît être une option bien plus présente que pour les hivernants français. Pour certains, le choix a été fait en début de retraite de s'installer au Maroc et il apparaît alors comme une coupure physique d'avec la France, avec une limitation des séjours en France et une centralité de l'espace de vie qui se trouve dans le Souss-Massa, qui conduit même à envisager l'inhumation au Maroc.

Enfin, la catégorie du genre a émergé avec des discours de femmes plus souvent orientés vers un retour en France dans la phase de vieillissement et avec des motivations familiales mises en avant. C'est notamment très clair chez les deux franco-marocaines enquêtées qui ne soulignent pas l'importance cruciale d'un retour au pays d'origine, ni dans la vieillesse, ni même dans la mort et le

lieu d'inhumation. La recherche sur les femmes immigrées en France a montré leur importance dans les décisions quant au retour et les formes et modalités que pouvaient prendre l'installation au pays d'origine, notamment lorsque les enfants « retiennent » dans le pays d'accueil (El Hariri, 2003 ; Leblanc, 2018). Ce constat se trouve être renouvelé ici dans la suite des choix à donner au projet de retraite. En cas de vieillissement et d'impossibilité de maintenir une circulation transfrontalière entre les deux pays, le choix n'est pas directement orienté vers une installation définitive au Maroc. Dans le même ordre d'idée, on ne trouve pas dans leur discours une insistance sur le lieu d'inhumation au Maroc. Présent aussi chez les Français, ce discours et les motivations qui sont avancées, mettent en avant une adaptation résidentielle à la famille en lien avec une question de genre. Mais ce sont surtout les discours qui sont genrés, et reflètent des distinctions opérées dans la société. Les hommes se sont en effet montrés souvent pudiques en entretien à ce sujet. Cette question du genre se retrouve dans les situations de veuvage, où il est possible d'observer de nombreuses reconsidérations du projet migratoire et des rapprochements à la famille chez les femmes à partir du décès du conjoint, contrairement aux hommes.



## Conclusion générale

À partir de l'étude des migrations de retraite entre la France et le Maroc, ma recherche s'est attachée à mettre en avant des processus migratoires des « Nords » vers les « Suds ». Leur particularité est d'être animés par des populations retraitées qui dynamisent un champ migratoire désormais ancien. Ces actifs de France devenus retraités, d'origines diverses, ont suscité l'intérêt scientifique de cette thèse par leur inscription commune au sein d'un même espace migratoire. L'objectif principal visait donc la déconstruction des catégories usuelles d'analyses autour des origines ethno-nationales souvent associées à des formes de migration de retraite : « migration de retour » ou « migration d'aménité ». En somme, il s'agissait de dépasser ces catégories d'analyse et le cloisonnement systématiquement induit autour des nationalités. La problématique invitait à envisager une autre distinction au sein de ces migrations de retraite, aux pratiques spatiales façonnées non pas par la nationalité, mais par l'étape dans le vieillissement. Ce travail a été guidé par trois hypothèses : premièrement, les pratiques spatiales évolueraient en fonction du vieillissement dégageant deux « temps » de la migration de retraite ; deuxièmement l'implantation et les fonctionnements familiaux continueraient d'influencer les positions résidentielles et les pratiques de mobilité des retraités malgré des motivations hédonistes de la migration internationale ; et finalement, le vieillissement produirait des migrations à différentes échelles où se retrouve une différenciation entre origines ethno-nationales dans les choix opérés.

Le regard plus global adopté dans ce travail a été permis par le concept de « contre-champ migratoire » qui met en avant des migrations communes où des liens de causalité cumulatives se mettent en place entre retraités plutôt qu'entre groupes ethno-nationaux. Ce contre-champ est par essence inverse au champ migratoire en étant à « contre-sens » des mouvements classiques du Nord vers le Sud et en étant constitué par des migrations de retraite et non de travail. Ce sont ces deux constats qui ont fait émerger ce concept. Cette vision globale est permise, à une autre échelle, par la focale mise sur les pratiques, logiques et stratégies résidentielles qui conduisent à une analyse des populations retraitées sur les mêmes bases, avec un objet « résidentiel » qui concerne l'ensemble des individus étudiés.

Cette conclusion va permettre de revenir sur plusieurs éléments transversaux de cette thèse. Tout d'abord sur un objectif inhérent à l'approche qui a été choisie dans la thèse : sortir de certains déterminismes dans l'approche des migrations de retraite. Puis, la conclusion reviendra tour à tour sur quatre autres éléments ayant marqué l'analyse et permettant de répondre à la problématique et aux hypothèses : le croisement entre deux champs d'étude distincts, les deux « temps » de la migration de retraite, la distinction entre hivernants et résidents mettant en avant des ancrages

différents en fonction des modes d'installation choisis et enfin, l'émergence d'un contre-champ migratoire lié à la migration de retraite. Pour terminer, cette conclusion permettra d'ouvrir vers des pistes de réflexion à explorer.

## Un croisement entre « champs migratoires » et « systèmes résidentiels »

C'est dans le but de répondre aux enjeux de ce travail de thèse que le croisement de deux approches distinctes a été envisagé avec d'un côté une première approche sur les champs migratoires (Béteille, 1981 ; Simon, 1981) et de l'autre, une seconde approche autour des systèmes résidentiels (Dureau, 2002 ; Osmont, 1981). Le point de départ de ce rapprochement est la mise en évidence que chacune de ces approches révélait le rôle pivot du réseau social dans les pratiques de mobilité des individus, qu'il s'agisse de changement de logement, ou de changement de pays de résidence. L'approche par les systèmes résidentiels permettait notamment de ne pas envisager la migration comme une rupture résidentielle mais d'y voir, au contraire, des liens maintenus entre les différents pôles et entre les membres d'un même réseau social, notamment familial (Dureau, 2002). Ainsi, le constat était fait dès le début de cette thèse que les liens familiaux et sociaux forment en partie les champs migratoires, tout comme ils orientent les pratiques résidentielles.

*A posteriori*, le croisement de ces deux approches a permis d'apporter d'autres éléments d'analyse. Tout d'abord, ce croisement a mis en avant d'autres types d'infrastructures que celles des transports ou de l'envoi d'argent dans les champs migratoires : les services de santé, les services liés à l'immobilier – agences ou promoteurs –, la portabilité des droits de retraite ou de sécurité sociale font partie intégrante de l'infrastructure du (contre-)champ migratoire. Ensuite, dans le cadre des systèmes résidentiels, nous pouvons constater l'inscription des logements dans un jeu de relations transfrontalières. Celles-ci se trouvent particulièrement incarnées par la « chambre des enfants » évoquée dans le quatrième chapitre, ou par des objets qui renvoient à la pluralité des positionnements géographiques des retraités et à la temporalité de leurs résidences, avec des distinctions entre résidents et hivernants – nous y reviendrons.

Finalement, les pratiques de circulation et les allers-retours entre deux pays – particulièrement étudiés dans les recherches sur les migrations internationales (Charbit *et al.*, 1997 ; Schaeffer, 2001 ; Charef, 2003) –, finissent par décrire des pratiques de multirésidence et par former un système résidentiel. Les lieux qui ont de l'importance pour les individus et qui forgent leurs identités se sont multipliés. L'importance de ces différents lieux pour les retraités s'illustre dans leur rapport à la famille, au corps et à leur santé, et dessine une géographie morale de ces espaces où se tissent des liens émotionnels. Dans cette thèse, cette diversité des lieux est visible à travers ces pratiques circulatoires et la pratique de multirésidence : la résidence « principale » et la « secondaire », comme

les lieux de vie des proches, « comptent » pour les individus et cet attachement se retrouve dans leurs pratiques spatiales. Alors que la « résidence secondaire » et les pratiques de multirésidence ont de nombreuses fois été étudiées pour des populations non migrantes, nous voyons ici que ces pratiques s'inscrivent dans le contre-champ migratoire pour les populations migrantes qui partagent aussi leur vie entre plusieurs logements, y compris dans une acception récréative en lien avec l'hédonisme.

Grâce aux rapprochements entre deux champs d'étude et à l'élaboration d'un protocole d'enquête adapté, il a été possible de dépasser les postures déterministes et la séparation quasi systématique de ces deux groupes par la théorie et la terminologie.

### Sortir des postures déterministes

Le rapprochement entre les études migratoires et celles portant sur les systèmes résidentiels a été l'un des fers de lance de cette thèse, donnant la possibilité de sortir d'une analyse parfois trop déterministe où le collectif influe beaucoup sur les pratiques individuelles, comme c'est le cas par exemple avec l'étude des champs migratoires. Ce rapprochement a été rendu possible par deux éléments communs qui viennent d'être cités : l'importance prise par les réseaux sociaux dans les pratiques migratoires et de mobilités et la circulation migratoire qui décrit aussi un système résidentiel sans l'appeler ainsi, avec des individus qui oscillent entre plusieurs pôles résidentiels situés dans des pays différents. Ce rapprochement nous a mené vers la mobilisation de la notion de « stratégies résidentielles ». En effet, la notion donne à l'acteur une marge de liberté dans sa capacité à agir. Utilisée dans l'étude des comportements résidentiels à la retraite, la notion n'est jamais mise en lien avec les populations immigrées retraitées. L'utiliser a permis de sortir du déterminisme latent intégré à celle du « champ migratoire », où les pratiques collectives jouent sur les pratiques de l'individu. L'objectif était donc de pouvoir analyser les logiques et stratégies résidentielles des retraités d'origine marocaine de la même façon que celles des Français, et ainsi sortir de la déconnexion totale de ces deux populations dans la manière dont elles sont étudiées. Ce premier « déblocage » a permis de montrer que le lien entre le « retour » et la population retraitée immigrée n'était pas toujours évident. Ces populations s'ancrent dans des dynamiques et logiques liées au vieillissement et au questionnement post-vie active. Ce constat permet de sortir d'un deuxième déterminisme, celui de la catégorie ethno-nationale qui donne des « types » de comportements, réflexions, logiques aux retraités en fonctions de leurs origines. Ainsi, les retraités nés en France seront liés à une forme d'hédonisme de la retraite, dans une vision individualiste qui est associée à la génération baby-boom. Les retraités nés au Maroc seront à l'inverse souvent catégorisés dans des optiques de « retour » à la région d'origine et liés à des réflexions familialistes.

L'analyse des données d'enquête montre que dans les motivations à la migration de retraite, tout comme dans les logiques qui s'opèrent dans les choix et stratégies résidentielles, les retraités français, marocains et franco-marocains partagent plus de points communs que de différences :

- L'hédonisme, dans sa définition large, reste le moteur essentiel de l'ensemble des migrations de retraite. La fin de la vie active et la libération d'un temps libre important permettent d'envisager une coupure géographique avec la région de la vie active et d'effectuer une migration de retraite vers une région qui permet de rehausser la « qualité de vie ». Les paramètres permettant de juger de cette amélioration et de cette quête d'un changement sont larges et subjectifs : héliotropisme, baisse des coûts de la vie, installation dans une région appréciée car relevant d'un imaginaire touristique idéal ou liée aux origines sociogéographiques.
- La famille, malgré la distance physique qui s'instaure par la migration de retraite et des motivations hédonistes, reste au cœur des réflexions des retraités et influence sur leurs positions résidentielles, les formes d'installation et les mobilités effectuées. Une place lui est souvent faite dans le logement investi et les mobilités vers la France sont effectuées dans le but d'une proximité familiale. Parfois, un investissement de la famille dans le nouveau lieu de vie est souhaité et se produit. Il participe à produire un sentiment de familiarité et d'un « chez-soi ». Le rapprochement vers les proches, en France, est aussi pensé dans la perspective du vieillissement.
- La proximité des services est recherchée dans la majorité des cas. D'abord au début de la migration de retraite, où le logement s'insère souvent dans un quartier proche des principales infrastructures sanitaires et sociales. Puis, avec le vieillissement, cette recherche prend de l'importance afin d'éviter les déplacements quotidiens fréquents et pour se rapprocher d'infrastructures sanitaires et hospitalières en cas de difficulté de santé. L'impératif de proximité des services nécessite alors diverses réadaptations du projet résidentiel pour les retraités ne l'ayant pas envisagé au départ : mobilité à échelle intra-urbaine, régionale ou retour en France.

La notion de stratégie résidentielle nous a donc amené à intégrer les compromis de chaque individu entre les contraintes auxquelles leurs choix les confrontent et les mises en œuvre effectives témoignant d'une certaine autonomie dans leurs décisions. Cela a permis de sortir d'un déterminisme fort où le retraité n'aurait pas de prise sur ces questions résidentielles tout en évitant l'écueil d'une rationalité totale où le retraité, sans contrainte, pense consciemment sa stratégie.

Ainsi, le « champ des possibles » (Boudon, Bourricaud, 1982) exposé dans le chapitre 2 s'entrouvre avec des contraintes qui vont de pair avec l'idée de liberté.

Les contraintes dans les choix résidentiels représentent justement l'élément qui distingue les retraités en fonction de leur origine. Les Marocains sont les plus susceptibles d'être limités dans leurs projets par la dimension politique des frontières. L'exemple des droits sociaux exposé en chapitre 6 met en lumière ces limites imposées dans les pratiques migratoires : le « non-retour » doit alors être la règle pour les retraités marocains qui souhaitent conserver les bénéfices de la Sécurité sociale. Il en est de même pour les prestations sociales liées à une obligation de résidence en France, comme l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ou l'allocation invalidité, qui concernent cependant l'ensemble des retraités. Dans tous ces cas, qui relèvent de moyens de subsistance économiques ou de prise en charge des soins, les choix résidentiels sont contraints à la birésidence, avec une obligation de résidence en France. Les politiques migratoires sont donc plus favorables aux pratiques de circulation des Français. Cependant, à l'inverse des Marocains, leurs rapports à l'espace sont davantage conditionnés par les droits de propriété au Maroc comme l'ont montré divers exemples d'enquêtes. En effet, ils s'installent sur un espace qui, pour la plupart, leur est inconnu. En « naviguant à vue », ils peuvent être confrontés à des difficultés financières et foncières suite à de mauvais investissements immobiliers ou à des problèmes de spoliations.

C'est donc à travers des facteurs extérieurs à celui du rapport à l'espace que les divergences entre les deux groupes ethno-nationaux apparaissent. Celles-ci se poursuivent également avec un facteur « intérieur », celui du rapport à la mort, plutôt lié à l'espace marocain pour les retraités qui en sont originaires.

Cependant, nous retrouvons dans les réflexions de l'ensemble des retraités des éléments communs qui sont liés au vieillissement et qui mettent à jour les « deux temps » de la migration de retraite.

### **Les « deux temps » de la migration de retraite**

La migration de retraite est intimement liée à la notion de « cycle de vie ». La conception d'un « projet » émerge à la fin de la période active inaugurant le temps de la retraite. Mais ce cycle de vie et ses différentes étapes marquent aussi la migration de retraite en elle-même en dégagant globalement deux temps de réflexion autour des pratiques et stratégies résidentielles. Les facteurs du triptyque – famille, aménité, santé –, évoqué depuis le début de la thèse, changent de poids en fonction de la période de ce cycle de vie. Ainsi, le facteur de la santé détient une influence plus grande avec le vieillissement.

Le « premier temps », qui se met en place en début de retraite par une population relativement jeune, montre des logiques liées à la recherche d'aménités et d'une « meilleure qualité de vie ». Ainsi, ce qui a été défini comme de l'hédonisme se trouve au centre de leurs stratégies, bien que la famille ne soit pas mise de côté et demeure présente dans leurs logiques. Celles-ci se concrétisent dans la production d'un espace de vie lié à la retraite où les deux logiques – hédonistes et familiales – se retrouvent dans une forme paradoxale, avec ces deux premiers facteurs du triptyque qui ont une influence particulière. D'une part, les retraités se « coupent » physiquement de l'espace de vie de la période active, parfois aussi de l'espace de vie familial, à part pour les retraités qui ont des enfants au Maroc. En ce sens, la migration effectuée instaure une sorte « d'indépendance » des parents vis-à-vis des enfants, tout comme les enfants avaient pris leur indépendance lorsqu'ils ont quitté le foyer familial. Dans cette forme « d'indépendance », la dimension du genre est pertinente à intégrer dans l'analyse, les femmes et les hommes ne percevant et surtout ne décrivant pas toujours l'éloignement physique de la même manière. D'autre part, la plupart instaurent une circulation intense entre le Maroc et la France où la famille est l'une des motivations principales à la mobilité. L'espace de vie créé se positionne aussi en fonction de la famille : l'éloignement de la France est compensé par le choix d'une destination desservie par les transports aériens et par l'attractivité de la région pour la famille.

Ce paradoxe « hédonisme *versus* famille » marque une relative absence du paramètre de la santé, que les enquêtés prennent peu en considération en début de retraite. Ce paradoxe s'observe aussi dans la création du « chez-soi », car bien que celui-ci se construise de manière à répondre aux besoins, envies et attentes de ces retraités, il inclut aussi le réseau familial dans sa constitution et son agencement. Qu'il s'agisse du logement ou des relations et pratiques qui influent sur lui, le « chez-soi » qui se met en place vise à reconstruire une familiarité dans laquelle la famille a sa place. La « chambre des enfants » et les affaires laissées par les proches marquent l'espace domestique et illustrent une volonté de continuité familiale par-delà la migration.

Mais cette recherche montre que les logiques des retraités évoluent parfois avec l'âge, suscitant le « deuxième temps » de la migration de retraite. Le paramètre du vieillissement s'est avéré central dans l'analyse des pratiques et des stratégies résidentielles de ces retraités. Tout d'abord, dès la mise en place de la migration de retraite, le vieillissement oblige à penser la prise en charge des soins au Maroc et à diverses stratégies pour assurer une couverture sociale. Ensuite, la migration de retraite portée par l'hédonisme conduit parfois à des formes d'isolement, voire de précarité sociale et économique, qui questionnent sa pérennité si l'avancée en âge engendre des difficultés de santé. Ces constats sont aussi bien valables pour les retraités nés en France que pour ceux nés au Maroc. Pour ces derniers, une vie active passée hors de la région natale provoque parfois des difficultés de réinsertion sociale.

À l'ensemble de ces paramètres s'ajoute la peur de vieillir dans un pays où ne se trouvent pas toujours les proches, où les repères socio-spatiaux sont récents et parfois encore faibles et où la confiance dans la pratique des soins est quelquefois absente. Ces divers facteurs peuvent concourir à la remise en question du projet résidentiel initial. Ils sont évoqués surtout par ceux qui anticipent les difficultés à venir ou ceux qui constatent l'incompatibilité entre le projet dans sa forme actuelle et leur vieillissement, notamment suite à des problèmes de santé chez eux ou dans l'entourage social local. Pour certains et notamment pour beaucoup de Marocains, la question d'une adaptation des formes d'installation et de mobilités au vieillissement n'est ni envisagée, ni anticipée ou alors est remise à un « plus tard » encore flou.

Dans cette remise en question du projet, le rapprochement des services de santé et de la famille proche – les enfants le plus souvent –, sont les deux éléments qui influent le plus sur les logiques résidentielles. Cette période est alors marquée une diminution de l'importance du paramètre « aménité ». Plusieurs cas de figure existent pour les retraités qui anticipent ou font face à leur vieillissement. D'une part, certains ne modifient pas le projet initial. Soit celui-ci ne posera pas de difficulté particulière dans les années à venir, soit le projet ne peut évoluer, bloqué par des contraintes extérieures que nous avons citées précédemment : droits à la propriété ou droit de circulation, en lien avec les droits sociaux. D'autre part, certains envisagent de renoncer au projet résidentiel au Maroc et de résider exclusivement en France – pour les hivernants – ou d'effectuer une migration de retour en France – pour les résidents. C'est là où la famille, lorsqu'elle vit en France, est un déterminant important dans la prise de décision. Enfin, certains ont déjà mis en place ou envisagent une mobilité à échelle régionale, essentiellement dans le but de se rapprocher d'un centre urbain et des services qui y sont associés.

L'analyse des situations de vieillissement met donc en exergue des projets résidentiels qui ne sont pas immuables, qui peuvent évoluer ou prendre fin. La réflexion autour du vieillissement met aussi en avant l'importance des choix quant au lieu du décès et de l'inhumation. Mises bout à bout, ces volontés montrent des rapports à l'espace divers en fonction des individus, de leurs parcours et expériences. Ainsi, même si les distinctions autour de l'origine et la nationalité ont été atténuées dans l'analyse des mises en place des migrations de retraites et dans leurs motivations, celles-ci ressurgissent et s'imposent de manière plus importante face au vieillissement. En effet, la réorientation du projet vers un retour en France est liée à la nationalité et coïncide aussi avec le choix du lieu d'inhumation qui met en lumière les sentiments d'appartenance et les rapports entretenus avec la région choisie pour la retraite. D'un côté, beaucoup de Français ont une vision assez utilitariste et distanciée de l'espace dans lequel ils se sont insérés. De l'autre, la totalité des Marocains et Franco-Marocains ont un lien plus émotionnel avec cet espace qui est celui de leurs

origines nationales et familiales. C'est toutefois une distinction genrée qui semble une nouvelle fois s'opérer sur ces questions du rapport émotionnel à l'espace.

C'est là, dans le vieillissement et les réflexions autour du décès, que se décèlent les catégories distinctes de la recherche autour des « migrations d'aménité » et des « migrations de retour » qui montrent – explicitement et/ou implicitement – des rapports à l'espace différents, voire divergents. Mais ce constat ne doit pas nous conduire à retomber dans une analyse déterministe où le rapport à l'espace – de retraite et/ou d'origine – serait le principal élément de compréhension des migrations des retraités au sein d'un contre-champ migratoire. La famille, les enjeux de santé et les questions de l'ancrage entrent aussi en ligne de compte dans les logiques et stratégies des retraités. Les (Franco-)Marocains ont souvent un ancrage fort en France, dans une région et un quartier qu'ils ont pratiqués et où la famille réside encore. À l'inverse, nous avons vu que de nombreux Français n'envisageaient pas de retour en France, et pensaient le vieillissement, puis le décès dans le Souss-Massa, en étant détachés d'une quelconque région française.

Ces distinctions au sein même des nationalités ont permis de questionner et de faire émerger une autre catégorie d'analyse importante dans les déterminants des pratiques résidentielles et migratoires mises en place : les modes d'installation, entre hivernants et résidents.

### **Hivernants et résidents : deux types d'installation pour des ancrages différents ?**

Ce sont les situations de vieillissement et les volontés individuelles quant aux pratiques à venir en termes de circulation et de choix de pays qui mettent à jour l'importance des modes d'habiter et des formes d'installation. Parmi ces modes, se retrouve la distinction « classique » entre hivernants et résidents, qui se base sur des critères étatiques et liée aux politiques migratoires pour se définir : les hivernants ne dépassent pas six mois au Maroc sur une période d'une année, tandis que les résidents ont légalement établi leur résidence au Maroc et ne résident pas plus de six mois en France. Durant l'analyse, deux types de « résidents » ont été mis en avant, entre ceux qui résident une partie de l'année au Maroc – entre six et neuf mois – et qui continuent de résider régulièrement en France, dans une résidence secondaire ; et ceux qui résident à l'année au Maroc et ne retournent pas ou peu en France. Tandis que les premiers ont une pratique de circulation assez intense avec la France du fait d'une pratique de birésidence, les seconds forment un groupe plus hétéroclite entre des résidents qui voyagent en France très régulièrement, et d'autres qui ne s'y rendent jamais.

Avec les hivernants, ces deux types de résidents forment une sorte de « gradation » dans l'installation au Maroc et l'ancrage qui en découle. Alors que les hivernants vont voir dans leur passage au Maroc une sorte de « pause touristique » qui se perpétue chaque année, les résidents à l'année y voient clairement l'élection de leur nouveau pays de résidence pour la retraite, voire pour la fin de vie. Les résidents une partie de l'année constituent un échelon intermédiaire dans les formes d'ancrage, plus à cheval entre deux pays, deux logements, deux espaces de vie.

Cette gradation se retrouve dans la gestion de la famille à distance. En effet, même si l'on retrouve chez les hivernants la volonté d'attirer la famille au Maroc à travers le logement notamment, la vie familiale se déroule essentiellement durant la période de vie en France. Cette période correspond aux périodes importantes dans les réunions familiales : fêtes de fin d'années et congés scolaires de l'été. Pour ces hivernants, la « coupure physique » entraînée par le départ au Maroc est visible par une vie familiale souvent coupée en deux : à distance et via les NTIC durant les mois au Maroc, et de proximité, par des visites et séjours réguliers durant les mois en France. Pour les résidents au Maroc, la volonté de faire s'investir la famille dans le nouvel espace de vie est plus marquée. La « chambre des enfants » est présente, leurs affaires sont parfois là, tout comme le lieu d'installation a souvent été pensé en fonction des enfants et petits-enfants : afin qu'ils puissent venir facilement, rapidement et qu'il existe un attrait pour la région par les aménités qu'elle propose. Les visites en France s'effectuant de manière courte, la vie familiale existe en France mais a parfois aussi son pendant au Maroc par l'investissement familial : les fêtes de fin d'années sont faites au Maroc, tout comme certains congés des enfants ou petits-enfants. Entre ces deux figures de retraités, les résidents une partie de l'année semblent à cheval entre ces deux postures paradoxales, créant un espace de vie inclusif pour la famille, mais résidant encore beaucoup en France, notamment durant l'été, période propice aux réunions familiales.

Enfin, cette gradation se retrouve également dans les manières de penser le vieillissement et d'envisager des « scénarios » liés aux problématiques de santé, à l'impossibilité d'effectuer les va-et-vient ou aux choix des lieux de décès et d'inhumation. Les hivernants français montrent une volonté assumée de retour en France, tandis que pour les hivernants marocains la question est surtout assez éludée – sans exclure pour autant une réinstallation en France. Les résidents une partie de l'année, tous Français, sont dans cette même position d'entre-deux où le choix n'est pas clair et les questions parfois évitées. L'envie de rester et de se stabiliser au Maroc est présente mais les « pour » et les « contre » sont pesés ce qui montre une situation tiraillée entre « raison » et « passion ». Les résidents quant à eux sont plutôt dans une situation d'installation définitive au Maroc et de « non-retour » en France en cas de difficulté. C'est clairement le cas des Marocains qui ont déjà choisi un « retour » vers leur pays d'origine et qui n'envisagent pas de migration inverse. C'est toutefois aussi le cas pour certains Français, qui s'imaginent mal rentrer après douze ou quinze

années de résidence complète dans le pays où ils ont choisi de vieillir. Bien que ce choix de rester au Maroc ne soit pas aussi unanime que pour les résidents marocains, il est plus fort et exprimé plus facilement que pour les hivernants français. Pour les résidents, la nouvelle centralité de l'espace de vie se trouve aujourd'hui dans le Souss-Massa, les rapports émotionnels à l'espace ont bougé et conduisent à envisager le vieillissement, le décès et l'inhumation au Maroc.

Finalement, au-delà des catégories ethno-nationales, celles des choix d'installation apparaissent plus pertinentes car elles ont montré des différences d'ancrage dans l'espace de vie associé à la retraite et elles recourent les nationalités. C'est donc par ce prisme que peuvent être éclairées les logiques et stratégies résidentielles, mais c'est aussi cette distinction résident/hivernant qui renforce la réflexion autour du contre-champ migratoire.

### **Le contre-champ migratoire franco-marocain**

L'idée de l'apparition d'un contre-champ migratoire est apparue dans cette thèse grâce à l'observation d'une mutation du champ migratoire d'origine avec les migrations de retour des acteurs du champ. Il s'agit donc d'une migration inverse au champ initial dans son aspect directionnel. Mais il s'agit aussi d'une forme inverse dans son origine, avec des individus retraités pour qui la fin de la « vie active » – au sens économique – motive la migration, alors que dans le champ migratoire, ce sont les migrations de travail qui créent peu à peu ce champ migratoire, auxquelles se sont ajoutées des migrations de regroupements familiaux. Le « retour » était initialement compris dans la théorie du champ migratoire (Béteille, 1981 ; Simon, 1981). Il n'apparaît pourtant pas comme une fin en soi dans le projet migratoire et une forte circulation est observée de la part d'une grande partie des retraités marocains et franco-marocains. Des installations aux formes différentes se dégagent entre des retraités hivernants et d'autres résidents au Maroc, c'est-à-dire dans le pays d'origine. C'est là que la réflexion bascule : le fait d'observer aussi bien des hivernants que des résidents montre un champ migratoire qui s'est complexifié avec des migrations individuelles au sein du champ qui sont autonomes. L'axe de réflexion des migrants autour du projet migratoire ne se fait plus (seulement) par l'idée d'un retour ou non au sein du pays, de la région ou du village d'origine : de nombreuses formes d'installation et de circulation intermédiaires existent. Celles-ci sont les mêmes pour les retraités français.

Le contre-champ est donc une inertie dans la vie d'un champ migratoire, avec l'apparition d'un « nouvel âge de la migration » pour reprendre les termes d'Abdelmalek Sayad (1977) où les migrants sont plus autonomes dans leurs projets vis-à-vis du champ. Ce « quatrième âge de la migration » est alors marqué par de nouvelles formes de migrations liées ici à un nouveau statut dans le cycle

de vie. Ces migrations s'insèrent au sein du champ initial et le complexifient. À cette première complexification s'ajoute celle de nouveaux acteurs français de ce contre-champ migratoire, qui n'avaient pas de contact avec le champ migratoire initial. En effectuant les mêmes installations et va-et-vient que les retraités marocains et franco-marocains, dans les mêmes zones d'accueil, ces Français viennent s'associer aux mouvements Nord-Sud de ces retraités migrants issus d'un champ migratoire déjà ancien, joignant leurs pratiques à la formation du contre-champ migratoire.

Les points de convergence entre les deux populations ont conduit à une analyse commune des deux dynamiques jusqu'alors traitées distinctement. Les points d'ancrage à la retraite et durant la vie active sont les mêmes, les pratiques circulatoires et les liens vers le tourisme vont dans le même sens. L'utilisation commune d'infrastructures et de services qui alimentent le contre-champ semblent alors décrire des liens de causalité cumulative (Massey, 1990) : les retraités d'origine marocaine ont tracé les sillons d'un contre-champ dans lequel se sont insérés les Français. Le développement du tourisme dans cette région du Souss-Massa en est un exemple et doit probablement beaucoup aux émigrés (Béteille, 1981) et aux rapports postcoloniaux et de domination existant entre l'ancienne métropole et l'ancien protectorat. La présence d'acteurs exogènes aux caractéristiques communes aux acteurs initiaux – notamment par la retraite – au sein du contre-champ migratoire, et dans une même région, n'apparaît alors pas « par hasard ». Marquée à la fois par la circulation et le retour de ses émigrés et par l'immigration internationale, cette région s'est érigée en espace central du développement de nouvelles modalités de relations entre le Maroc et la France, entre un espace de départ et un espace d'accueil, entre un espace consacré à la retraite et un autre au travail. Les dynamiques et les fonctions attribuées aux espaces sont alors inversées en partie dans le cadre d'un contre-champ migratoire, le Maroc devenant un espace d'accueil et la France un espace de départ. Il s'observe donc une inversion du statut des pays selon les théories classiques du *push and pull* (Lewis, 1954 ; Lee, 1966 ; Harris, Todaro, 1970).

Ainsi, le concept du contre-champ migratoire répond aux objectifs d'un décloisonnement des catégories d'analyse forgées sur la base ethno-nationale et d'une observation globale des migrations de retraite franco-marocaine. Dans ses prémices et son armature, le contre-champ est lié au champ migratoire initial mais sa mécanique est aussi intrinsèquement liée aux relations entre ces deux groupes nationaux et à leurs pratiques et besoins communs en termes d'infrastructures ou de services, notamment face à leur vieillissement. Les liaisons aériennes, l'offre résidentielle ou encore les services gérontologiques en augmentation émergent en partie grâce au développement de ces migrations de retraite de Marocains et de Français.

Enfin, le dernier élément d'analyse qui découle de l'observation de ce contre-champ migratoire est son lien étroit avec le tourisme, notamment dans la logistique et les infrastructures existantes. Les

connexions entre migrations de retraite et tourisme ont d'ores et déjà été étudiées (King *et al.*, 2000 ; Tremblay, Dehoorne, 2018) et sont mises en avant dans les réflexions autour de contre-champ migratoire. Tourisme et migration de retraite – en particulier dans des courants des « Nords » vers les « Suds » comme dans le cas franco-marocain – ont en commun de trouver leurs racines dans les liens coloniaux (Doquet, Le Menestrel, 2006 ; Peyvel, Gibert, 2018). De manière pratique, les relations entre le tourisme et les migrations de retraite peuvent être indirectes, notamment à travers les équipements et infrastructures qui se développent pour l'un ou pour l'autre. Mais elles peuvent aussi être directes : les contacts, notamment amicaux, entre Français et immigrés marocains peuvent par exemple faire émerger les choix de la destination marocaine. Dans ces cas, ces liens sont moins visibles, que ce soit au sein de ce contre-champ migratoire ou dans les mobilités touristiques.

Par ailleurs, le rôle de la politique touristique du pays d'accueil est à mentionner : l'État marocain joue indéniablement un rôle dans les formes que prennent ces migrations et mobilités touristiques, mais aussi dans les catégorisations *a priori* qui sont effectuées. En effet, nous l'avons vu, il y a de la part du royaume une considération duale entre les retraités français et les Marocains « de retour », perçus comme deux types distincts de touristes qui amènent des politiques diverses. La politique touristique semble donc être aussi un facteur de la formation du contre-champ migratoire.

Ces liens étroits entre les flux touristiques et la formation des contre-champs migratoires appellent à élargir l'analyse à d'autres formes de migrations de retraite fortement liées au tourisme, ce qui permettra de confronter cette notion de contre-champ migratoire à d'autres contextes sociogéographiques et à d'autres champs migratoires anciens.

### Vers une multiplication des contre-champs migratoires ?

Le vieillissement et l'arrivée en retraite des migrants marocains en France ne sont pas des situations isolées et coïncident avec le vieillissement de l'ensemble des populations immigrées en France (Attias-Donfut *et al.*, 2005b). L'enquête PRI de la CNAV (2003) avait d'ailleurs montré que la proportion de retraités parmi les populations immigrées en France était parfois forte pour certaines nationalités<sup>175</sup>. Ce qui a été montré pour les retraites des Marocains, c'est-à-dire un moment de questionnements quant au pays de résidence à choisir, ainsi qu'un temps d'intense circulation migratoire, est valable pour d'autres groupes ethno-nationaux (Almeida, 2011 ; Barrou, Gallou, 2011 ; Crenn, 2019).

---

<sup>175</sup> Cette proportion est de 38,8 % pour les Italiens, 32,8 % pour les Espagnols, 23,4 % pour les Algériens, 17,1 % pour les Tunisiens, 12,6 % pour les Portugais et elle est de 10 % pour les populations venant d'Afrique (hors Nord) (Attias-Donfut *et al.*, 2005b).

Ces vieillissements, retraites et circulations vers des espaces d'origine coïncident également avec l'émergence de migrations de retraite de Français qui s'insèrent dans les mêmes espaces. Nous pouvons par exemple citer la Tunisie, où les côtes ont connu une forte augmentation de migrations de retraite depuis les années 2000 (Hellal, 2017), mais aussi le Portugal, où l'Algarve fait figure de nouvelle destination « prisée » des retraités français (Plard, Vuillat, 2018) ou encore le Sénégal, avec la région de Saly et la Petite-Côte (Sall, 2009). Ces migrations récentes de retraités interpellent de la même façon que celles des retraités au Maroc puisqu'elles coïncident avec des migrations dites « de retour », mais surtout avec une circulation de retraités émigrés en France qui montre souvent une pratique de multirésidence (Villanova, Bonvalet, 1999). Le constat qui a été fait dans cette thèse d'un fonctionnement similaire entre migrations de retraités français et marocains peut-il être étendu à l'ensemble de ces migrations de retraite ? Mon hypothèse serait d'aller vers l'affirmative, avec le développement de migrations récentes qui rejoignent celles des anciens travailleurs émigrés en France vers leurs régions d'origine où le tourisme s'est développé tout comme la migration de retraite. Il en est de même dans certaines migrations de retraite en dehors de la France : des migrations de retraités allemands s'observent vers la Turquie (Südas, Mutluer, 2006), tout comme des Américains s'installent au Mexique (Banks, 2004 ; Rojas, 2014) et – dans une moindre mesure cependant – des Britanniques en Inde (Bell, 2016)<sup>176</sup>.

De ce constat émerge une question permettant de saisir les déterminants de la création de contre-champ migratoire liés à la retraite : pourquoi des destinations de migrations de retraite apparaissent en dehors de champs migratoires initiaux, à l'instar de la Floride pour de nombreux Québécois (Tremblay, 2001) ou des Britanniques en Espagne (Casado-Díaz, 2012) ? Finalement, cela revient à se demander s'il n'y a pas deux types de migrations de retraite, l'une liée à des champs migratoires anciens desquels émergent les contre-champs migratoires, et l'autre issus d'autres contextes, peut-être liés aux aspects purement économique-touristiques, où le passé migratoire n'entre pas en compte comme c'est le cas pour les contre-champs migratoires. Cette explication amènerait une certaine dualité dans les formes prises par la migration de retraite. L'explication impliquerait que la présence d'une migration dite « de retour » – en tout cas la circulation intense des anciens travailleurs migrants aujourd'hui retraités –, soit un facteur qui facilite la migration de retraite, sans toutefois que cette présence des « retours » ne soit une condition nécessaire à leur apparition.

Il serait donc intéressant de voir si le concept de contre-champ migratoire, ici appliqué dans un contexte franco-marocain, se tient dans d'autres contextes internationaux avec des spécificités

---

<sup>176</sup> Cet article évoque d'ailleurs le film *Indian Palace* (ou *The Best Exotic Marigold Hotel* en version originale) qui raconte l'histoire de plusieurs retraités britanniques qui ont migré en Inde. Le film montre l'illustration du phénomène de la migration internationale de retraite qui a été fortement en augmentation dans les dernières années (Bell, 2006) et qui est illustrée dans les médias et les œuvres filmiques et littéraires, à l'instar du livre *Poivre & Sel* (Cliquot, 2018) et du film adapté *Joyeuse Retraite*, cités précédemment.

particulières. Le cas du couple migratoire Portugal-France pourrait montrer un contre-champ migratoire institué de manière plus formelle dans le cadre d'une histoire commune au sein de l'Union Européenne et l'Espace Schengen, qui faciliterait les liens, la circulation et qui effacerait peu à peu les distinctions juridiques en matière de questions sanitaires et sociales.

Ces dernières sont justement la clé de compréhension d'une analyse multi-située entre plusieurs mouvements de migrations de retraite. Comment le vieillissement est-il pensé et vécu dans d'autres contextes migratoires de retraite, face à des réalités différentes, entre le Portugal où le contexte de vieillissement et de retraite est plus proche du modèle français, ou le Sénégal qui se rapprocherait plus d'un modèle d'un pays des « Suds » à l'instar du Maroc ? Ces questions vont et doivent demeurer au centre des questionnements dans un contexte d'émergence et de multiplication des migrations de retraite s'insérant dans un phénomène plus large de vieillissement de la population des « Nords », mais aussi des « Suds » (Nowik, Lecestre-Rollier, 2015). Nous pourrions aisément penser que la question de la prise en charge des soins et du vieillissement des retraités migrants va être déterminante dans l'évolution future des contre-champs migratoires.

« Pour que la vieillesse ne soit pas une dérisoire parodie de notre existence antérieure, il n'y a qu'une solution, c'est de continuer à poursuivre des fins qui donnent un sens à notre vie : dévouement à des individus, des collectivités, des causes, travail social ou politique, intellectuel, créateur. »

(De Beauvoir, 1970, p.757)



## Références bibliographiques

- Abbas, Hicham (2020) Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite, *INSEE PREMIÈRE*, n°1792, 4 p.
- Abdul-Aziz, Abdul-Rashid ; Jaafar, Mastura ; Loh, Cheng-Lit (2014) Malaysia's My Second Home (MM2H) Programme: An examination of Malaysia as a destination for international retirees, *Tourisme Management*, vol. 40, pp. 203-212.
- Aggoun, Atmane (2006a) Né ailleurs, vieillissant ici. La poursuite de l'immigration à la retraite, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°100, pp. 129-135.
- Aggoun Atmane (2006b) Les musulmans face à la mort en France, Paris : Éditions Vuibert, 156 p.
- Agier, Michel (1999) *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines, 176 p.
- Ait Ben Lmadani, Fatima (2012) Femmes et émigration marocaine. Entre invisibilisation et survisibilisation : pour une approche postcoloniale, *Hommes & Migrations*, n°1300, pp. 96-103.
- Ait Ben Lmadani, Fatima (2001) Les femmes marocaines et le vieillissement en terre d'immigration, *Confluences Méditerranée*, n°39, pp. 81-94.
- Albou, Philippe (1999) *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*, Paris : Glyphe & biotem éditions, 228 p.
- Albuquerque (de), Klaus ; McElroy, Jerome L. (1992) Caribbean small-island tourism styles and sustainable strategies, *Environmental Management*, vol. 16, n°5, pp. 619-632.
- Almeida, Aníbal (de) (2011) Les Portugais en France à l'heure de la retraite cinquante ans après leur arrivée en France, les Portugais parviennent à l'âge de la retraite, *Gérontologie et société*, n°139, vol. 34, pp.161-178.
- Amar, Mohammed ; Sajoux, Muriel (2018) Politiques sociales, vieillesse et vulnérabilité au Maroc. Dispositifs actuels et transformations en cours, in Golaz, Valérie et Sajoux, Muriel (dir.) *Politiques publiques et vieillesse dans les Suds*, Les Impromptus du LPED, n°4, pp. 144-169.
- Anseume, Marie-pascale ; Anseume, Hervé (2015) *Guide de survie des jeunes grands-parents*, Paris : Leduc.s Humour, 161 p.
- Anteby Yemini, Lisa (2018) Des « défunts piégés » : la gestion de la mort parmi les migrants subsahariens en Israël, *Colloque international « De l'émigration empêchée à l'immigration piégée. Les migrations sous contraintes »*, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 20 et 21 novembre 2018.
- Aouici, Sabrina ; Nowik, Laurent (2018) Déménager à la retraite : mieux cerner les enjeux de relations et de soutiens à l'aide de la recherche qualitative. L'exemple de l'enquête AMARE en France, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 47, n°2, pp. 229-257.

- Arab, Chadia (2009) *Les Aït Ayad. La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Rennes : PUR, 358 p.
- Arab, Chadia (2013) Le troisième âge : le « migrant inutile », *Hommes & Migrations*, n°1303, pp. 47-55.
- Aragau, Claire ; Morel-Brochet, Annabelle (2013) Partir ou rester : l'ancrage résidentiel périurbain à l'épreuve du vieillissement, in Membrado, Monique ; Rouyer, Alice (dir.) *Habiter et vieillir*, Toulouse : ERES, pp. 105-119. (Pratiques du champ social).
- Arbonville, Denise ; Bonvalet, Catherine (1999) La propriété d'après, l'enquête logement de 1992, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*. Paris : Éditions Créaphis, pp. 45-66.
- Armanet, Catherine (2008) Le lieu de sépulture, un révélateur de l'identité territoriale ? In Guérin-Pace, France ; Filippova, Elena (dir.) *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 276 p.
- Arnold, Céline ; Lelièvre, Michèle (2015) Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées de 1996 à 2012, *Retraite et société*, n°70, pp. 17-40.
- Assouline, David ; Lallaoui, Mehdi (1996) *Un siècle d'immigrations en France. Première période, 1851/1918. De la mine au champ de bataille*. Paris : Syros/ Au nom de la mémoire, 139 p.
- Assous, Laurence ; Mahieu, Ronan (2002) L'assurabilité de la dépendance et sa prise en charge par le secteur privé, une mise en perspective internationale, *Revue Économique*, vol. 53, pp. 887-912.
- Attias-Donfut, Claudine (2004) Nouveaux profils migratoires et transmigration. Les migrations dans la perspective du parcours de vie, *Réunion régionale européenne, Migrants et protection sociale*, Oslo, 21-23 avril 2004, 18 p. En ligne : <https://www.issa.int/html/pdf/oslo04/1attias.pdf> (Consulté le 25/02/2019).
- Attias-Donfut, Claudine (2008) Les grands-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille, *Informations sociales*, n°149, pp. 54-67.
- Attias-Donfut, Claudine ; Segalen, Martine (eds) (2001) *Le Siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris : Autrement, 246 p.
- Attias-Donfut, Claudine ; Gallou, Rémi ; Tessier, Philippe (2005a) Démographie des immigrés âgés de 45 à 70 ans, *Retraite et société*, n°45, pp. 115-155.
- Attias-Donfut, Claudine ; Tessier, Philippe ; Wolff, François-Charles (2005b) Les immigrés au temps de la retraite, *Retraite et société*, n°44, pp. 11-47.
- Attias-Donfut, Claudine (dir.) (2006) *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris : Armand Colin, 358 p.
- Atouf, Elkbir (2005) Les Marocains en France de 1910 à 1965 : histoire d'une migration programmée, *Migrance*, n°24, pp. 62-72.

- Atouf, Elkbir (2009) *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France, 1910-1963*. Paris : Connaissances et savoirs, 442 p.
- Audebert, Cédric (2014) *La métropolisation des espaces migratoires : une lecture géographique du lien entre globalité et localité. Réflexions sur le système migratoire caribéen aux États-Unis*, Poitiers : Université de Poitiers, 174 p. (Habilitation à Diriger des recherches en géographie).
- Authier, Jean-Yves *et al.* (2010) *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Paris : PUCA, 85 p.
- Baby-Collin, Virginie (2014) *Prendre place ici et là-bas. Géographie multisituée des migrations boliviennes (Argentine, États-Unis, Espagne)*, Paris : Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 530 p. (Habilitation à Diriger des Recherches en géographie).
- Balán, Jorge ; Browning, Harley L. ; Jelin, Elizabeth (1973) *Men in a developing society. Geographic and social mobility in Monterrey, Mexico*, Austin : University of Texas Press,, 404 p.
- Baldassar, Loretta (2007) Transnational Families and The Provision of Moral and emotional Support : The Relationship Between truth and Distance, *Identities*, vol. 14, n°4, pp. 385-409.
- Balibar, Etienne (1995) Is there a “Neo-Racism”?, *in* Balibar, Etienne ; Wallerstein, Immanuel Maurice, *Race, Nation, Class: Ambiguous Identities*, London / New-York : Verso, pp. 17-28.
- Banks, Stephen P. (2004) Identity Narratives by American and Canadian Retirees in Mexico, *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 19, n°4, pp. 361-381.
- Bantman-Masum, Ève (2013) Enjeux de la mobilité des Canadiens et Américains au Mexique : stratégies économiques des migrants et réponse des États, *Autrepart*, n°67-68, pp. 87-101.
- Bantman-Masum, Eve (2015) Les Étatsuniens de Mérida, Mexique : mobilité ou migration ? *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 31, n°2, pp. 119-138.
- Bantman-Masum, Eve (2016) Présence, mobilité et migration vers les Suds, *Cahiers d'études africaines*, n°221-222, pp. 389-400.
- Barbary, Olivier ; Dureau, Françoise (1993) Des citoyens en mouvement. Analyse des pratiques résidentielles à Quito (Équateur), *Cahiers des Sciences Humaines*, n°29 (2-3), pp. 395-418.
- Barou, Jacques ; Gallou, Rémi (2011) Vieillir et mourir en Afrique ou en France ? Regards croisés de deux générations d'immigrés subsahariens, *Gérontologie et société*, n°139, vol. 34, pp. 117-145.
- Baroudi, Abdallah (1978) *Maroc, impérialisme et émigration*. Paris : Sycomore, 189 p.
- Bastide, Loïs (2013) « Migrer, être affecté ». Émotions et expériences spatiales entre Java, Kuala Lumpur et Singapour, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 29, n°4, pp. 7-20.
- Battagliola, Françoise *et al.* (1991) *Dire sa vie entre travail et famille. La construction sociale des trajectoires*, Paris : C.S.U, 280 p.

- Battagliola, Françoise *et al.* (1993) À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens, *Population*, vol.48, n°2, pp. 345-346.
- Beck, Sylvain (2018) Les frontières disciplinaires, catégorielles et politiques, *Séminaire annuel du Réseau Migrations*, « Humanité et fermeté » : Lire les frontières au prisme des discours et des dispositifs migratoire, Poitiers, 11-12 juin 2018.
- Becker, Howard S. (2002) *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : La Découverte, édition de 2002, 354 p.
- Bekraoui, Mohamed (2009) *Les Marocains dans la Grande-Guerre 1914-1919*. Rabat : Publications de la Commission Marocaine d'Histoire Militaire, 398 p.
- Belbah, Mustpha ; Veglia, Patrick (2005) Pour une histoire des migrations marocaines en France, *Migrance*, n°24, pp. 36-45.
- Bell, Claudia (2016) The Best Exotic Marigold Hotel : International retirement migration on film, *Ageing and Society*, n°10, vol. 37, pp. 1975-1996.
- Beltramone, André (1975) Définition logique des flux migratoires intérieurs, in *Migrations intérieures, méthodes d'observation et d'analyse*, Paris : CNRS, pp. 491-518.
- Bender, Désirée ; Hollstein, Tina ; Schweppe, Cornelia (2018) International retirement migration revisited: From amenity seeking to precarity migration?, *Transnational Social Review*, vol. 18, n°1, pp. 98-102.
- Ben Jelloun, Tahar (2010) *Au pays*, Paris : Gallimard, 176 p. (Folio).
- Benson, Michaela (2011) *The British in Rural France. Lifestyle migration and the ongoing quest for a better way of life*, Manchester : Manchester University Press, 240 p.
- Benson, Michaela (2013) Postcoloniality and Privilege in New Lifestyle Flows: The Case of North Americans in Panama, *Mobilities*, vol. 8, n°3, pp. 313-330.
- Benson, Michaela ; O'Reilly, Karen (2009) Migration And The Search For A Better Way Of Life : A Critical Exploration Of Lifestyle Migration, *The Sociological Review*, vol. 57, n°4, pp. 608-625.
- Benson, Michaela ; O'Reilly, Karen (2016) From lifestyle migration to lifestyle in migration : Categories, concepts and ways of thinking, *Migration Studies*, vol. 4, n°1, pp. 20-37.
- Bernardot, Marc (1999) Le vieillissement des migrants dans les foyers, *Hommes et Migrations*, n°1219, pp. 99-102.
- Berrada, Abdallah (1998) Le peuplement du Maroc, in *Population et développement, chapitre 5 : Répartition de la population, urbanisation et migration*, Rabat : CERED, 73 p.
- Berriane, Mohamed (2000) Les émigrés de retour et le développement urbain et local à Nador, *Colloque international « Le rôle des émigrés à l'étranger : nouveaux entrepreneurs et nouveaux acteurs des villes du monde arabe »*, Tours, URBAMA, 27-28 janvier 2000.

- Berriane, Mohamed ; Hnaka, Atmane (2002) Les entrepreneurs migrants au Maroc, *in* Césari, Jocelyne (dir.) *La Méditerranée des réseaux*, Paris : Maisonneuve et Larose, Aix-en-Provence : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, pp. 117-175.
- Berriane, Mohamed *et al.* (2010) L'immigration vers Fès. Le sens des nouvelles dynamiques du système migratoire euro-africain, *African Migrations Workshop. The Contribution of African Research to Migration Theory*, 16-19 novembre 2010, Dakar, Sénégal, 23 p.
- Berriane, Mohamed ; Idrissi-Janati, M'hammed (2016) Les résidents européens de la médina de Fès : une nouvelle forme de migration nord-sud, *Autrepart*, n°77, pp. 87-105.
- Bertaux, Daniel (1997) *Le récit de vie*, Paris : Armand Colin, 128 p.
- Bésingrand, Didier (2005) *La mobilité résidentielle des séniors sur la façade atlantique de l'Europe*, Angers : Université d'Angers, 598 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Bésingrand, Didier (2007) La marginalisation des communautés de seniors en France et au Portugal, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 84, n°3, pp. 327-336.
- Bessaoud, Omar (2013) La question foncière au Maghreb : la longue marche vers la privatisation, *Les Cahiers du CREAD*, n°103, pp. 17-44.
- Béteille, Roger (1981) Une nouvelle approche géographique des faits migratoires : champs, relations, espaces relationnels. *L'Espace Géographique*, n°3, pp. 187-197.
- Blanc-Chaléard, Marie-Claude (2001) *Histoire de l'immigration*. Paris : La Découverte, 128 p.
- Blanché, Anasthasia (2014) *La retraite, une nouvelle vie : une odyssée personnelle et collective*, Paris : Odile Jacob, 272 p.
- Blechman, Andrew D. (2009) *Leisureville: Adventures in a world without children*, New-York : Grove Press, 256 p.
- Bois, Jean-Pierre (1989) *Histoire de la vieillesse*, Paris : Presses universitaires de France, 127 p. (Que sais-je ?).
- Bokbot, Mohamed ; Faleh, Ali (2010) Un siècle d'émigration marocaine vers la France : Aperçu historique, *Papeles de Geografía*, n°51-52, pp. 55-64.
- Bonnemaison, Joël (1996) *Gens de pirogue et gens de la terre. Les fondations géographiques d'une identité. L'archipel du Vanuatu*, livre 1, Paris : Orstom Éditions, 460 p.
- Bonnet, Jean ; Bossard, Robert (1975) Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe, *Hommes et Migrations*, n°881, pp. 4-17.
- Bonnin, Philippe (1999) La *domus* éclatée, *in* Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne de (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*. Grane : Éditions Créaphis, pp. 19-44.
- Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne de (dir.) (1999) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane : Éditions Créaphis, 365 p.

- Bonvalet, Catherine (1990) Projets de retraite, *in* Bonvalet, Catherine ; Fribourg, Anne-Marie (dir.) *Stratégies résidentielles*, Paris : INED, pp. 265-282 (Congrès et Colloques n°2).
- Bonvalet, Catherine (1993) Le logement et l'habitat dans les trajectoires familiales, *Recherches et prévisions*, n°31, pp. 19-38.
- Bonvalet, Catherine (2013) Changer de logement : la mobilité résidentielle des retraités, *in Les retraités et leur logement*, Colloque, Maison de la Chimie (Paris), 18 novembre 2013, 14 p.
- Bonvalet, Catherine *et al.* (1993) Proches et parents, *Population*, vol. 48, n°1, pp. 83-110.
- Bonvalet, Catherine ; Clément, Céline ; Ogg, Jim (2011) *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers, « Le lien social »*, Paris : Presses universitaires de France, 373 p.
- Bonvalet, Catherine ; Drosso, Ferial ; Benguigui, Francine et Huynh, Mai Phuong (dir.) (2007) *Vieillesse et logement : stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris : La Documentation française, 509 p.
- Bonvalet, Catherine ; Dureau, Françoise (2000) Les modes d'habiter : des choix sous contraintes, *in* Dureau, Françoise *et al.* (Coord.) *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*. Paris : Anthropos, pp. 131-153 (Villes).
- Bonvalet, Catherine ; Fribourg, Anne-Marie (dir.) (1990) *Stratégies résidentielles*, Paris : INED, 459 p. (Congrès et Colloques, n°2).
- Bonvalet, Catherine ; Gotman, Anne (dir.) (1993) *Le logement, une affaire de famille*, Paris : L'Harmattan, 167 p.
- Bonvalet, Catherine ; Gotman, Anne ; Grafmeyer, Yves (dir.) (1999) *La famille et ses proches, L'aménagement des territoires*, Paris : INED/PUF, 291 p.
- Bonvalet, Catherine ; Lelièvre, Éva (2005) Relations familiales des personnes âgées, *Retraite et Société*, n°45, pp. 43-67.
- Bonvalet, Catherine ; Lelièvre, Éva (2012) *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Paris : INED , , 472 p. (Grandes Enquêtes).
- Bonvalet, Catherine ; Ogg, Jim (2009) *Les baby-boomers : une génération mobile*, La Tour d'Aigues : éditions de l'aube, 253 p.
- Bonvalet, Catherine ; Bringé, Arnaud (2013) les effets de la politique du logement sur l'évolution du taux de propriétaires en France, *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 51, n°1, pp. 153-177.
- Bookman, Milica Z. ; Bookman, Karla R. (2007) *Medical Tourism in Developing Countries*, Cham : Palgrave Macmillan, 244 p.

- Botterill, Kate (2017) Discordant Lifestyle Mobilities in East Asia: Privilege and Precarity of British Retirement in Thailand, *Population, Space and Place*, vol. 23, n°5. En ligne : <https://eprints.gla.ac.uk/171656/1/171656.pdf> (consulté le 07/09/2020).
- Bouammali, Noureddine (2009) Familles des émigrés restées à Oujda, *Migrations Société*, n°121, pp. 13-30.
- Boudon, Raymond ; Bourricaud, François (1982) *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris : Presses universitaires de France, 768 p.
- Boukhris, Linda ; Chapuis, Amandine (2016) Circulations, espace et pouvoir – Penser le tourisme pour penser le politique, *L'Espace Politique*, n°28. En ligne : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3707> (Consulté le 04/06/2019).
- Boukhris, Linda ; Peyvel, Emmanuelle (2019) Le tourisme à l'épreuve des paradigmes post et décoloniaux, *Via*, n°16, en ligne : <https://journals.openedition.org/viatourism/4097> (consulté le 16/07/2020).
- Bourdieu, Pierre (1972) *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève : Librairie Droz, 272 p. (Travaux de Sciences sociales).
- Bourdieu, Pierre (2015) *Sociologie générale : Cours au Collège de France, 1981 – 1983. Volume 1*. Paris : Seuil, 730 p. (Cours et travaux).
- Bourel, Étienne (2016) L'éléphant et la glacière. Trajectoires et sociabilités de forestiers européens au Gabon, *Cahiers d'Études africaines*, n°221-222, pp. 101-126.
- Brown, Laurence A. ; Moore, Eric G. (1970) The intra-urban migration process: a perspective, *geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, vol.52, n°1, pp. 1-13.
- Brun, Jacques (1993) La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transfert de concept et questions de méthodes. *Les Annales de la recherche urbaine*, n°59-60, pp. 3-14.
- Caletrío, Javier (2008) “De veraneo en la playa” : pertencimento e o familiar no turismo de massa no Mediterrâneo, *Estudos históricos*, vol. 24, n°47, pp. 119-140.
- Camilleri, Carmel *et al.* (1990) *Stratégies identitaires*, Paris : Presses universitaires de France, 240 p. (Psychologie d'aujourd'hui).
- Campéon, Arnaud (2015) Les *mondes ordinaires* de la précarité et de la solitude, *Retraite et Société*, n°70, pp. 83-104.
- Caradec, Vincent (2001) Le veuvage, une séparation inachevée, *Terrain*, n°36, pp. 69-84.
- Caradec, Vincent (2010) Les enseignements des recherches sur les comportements résidentiels des retraités, in Huynh, Mai Phuong (coord.) *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, Paris-La Défense : PUCA, pp. 11-16. (Actes de colloque).
- Carling, Jørgen (2008) The human dynamics of migrant transnationalism, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, n°8, pp. 1452-1477.

- Carpenter-Latiri, Dora ; Buchberger, Sonja (2010) Couchsurfing in Tunisia: Hospitality, the Female Tourist and the “Bezness”, *The TOCOCU 1<sup>st</sup> Biannual Conference*, University of Lisbon, 9-12 of September 2010.
- Casado-Díaz, María A. (2012) The geographies of lifestyle mobilities: Exploring international retirement migration to Spain, *in Annual Meeting of the American Association of Geographers*, New York (USA). En ligne : <https://uwe-repository.worktribe.com/output/949715> (Consulté le 30/03/2020).
- Casado-Díaz, María A. ; Casado-Díaz Ana Belen ; Casado-Díaz, José Manuel (2014) Linking tourism, retirement migration and social capital, *Tourism Geographies*, vol. 6, n°1, pp. 124-140.
- Cassaigne, Jean (1964) *La situation des Français au Maroc depuis l'Indépendance (1956-1964)*, Paris : Centre d'Études des Relations internationales / Fondation des Sciences politiques, n°3, 68 p.
- Cassarino, Jean-Pierre (2004) Theorising Return Migration: A Revisited Conceptual Approach to Returnees, *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 6, n°2, pp. 253-279.
- Cassarino, Jean-Pierre (2008) Return Migrants to the Maghreb Countries: Reintegration and Development Challenges, *MIREM Project*, Roberts Schuman Centre for Advanced Studies, EUI, Florence, 100 p.
- CATRED ; FNATH ; GISTI ; GRAVE ; ODTI (1997) *Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers*, Paris, Saint-Etienne, Grenoble : GISTI ; CATRED ; FNATH ; ODTI ; GRAVE, 83 p.
- CATRED (2013) Suppression des droits sociaux des immigré-e-s âgé-e-s. Contrôle de la résidence et harcèlement par les caisses de sécurité sociale, *Actes de séminaire de réflexion du 24 novembre 2012*, 38 p. (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits). En ligne : <http://www.catred.org/Actes-du-seminaire-du-24-11-2012.html> (Consulté le 25/10/2018).
- Cauvin Verner, Corinne (2016) Chantal, Momo, France, Abdou et les autres. Essai de typologie des économies affectives des couples mixtes à Marrakech (Maroc), *Cahiers d'études africaines*, vol. 56, n°221/222, pp. 153-174.
- Cégarra, Marie (1999) *Les mineurs marocains dans le Nord de la France*, Lille : Presses universitaires du Septentrion, 149 p.
- Césari, Jocelyne (1994) Les grandes étapes de la présence marocaine (France), *in* Basfao, Kacem ; Taarji, Hinde (dir.) *L'annuaire de l'émigration : Maroc*. Rabat : Fondation Hassan II, 623 p.
- Chaïb, Sabah (2016) Les coopérants français en Algérie (1962 – 1966). Récits croisés pour ébauche de portrait, *Cahiers d'Études africaines*, n°221-222, pp. 243-265.
- Chaïb, Yassine (2001) La mort des immigrés. Mourir « ici » ou « là-bas ? », Mémoires familiales et immigrations, *Informations Sociales*, n°89, pp. 130-143.

- Chaïb, Yassine (2000) *L'immigré et la mort*, Aix-en-Provence : Edisud, 254 p.
- Chaïb, Yassine (1994) La mort nomade, in *L'Annuaire de l'Émigration, Maroc*, Casablanca : Eddif, pp. 347-351.
- Chalard, Laurent (2007) Un cas singulier : Les Pays-Bas, avec un solde migratoire devenu négatif, *Population & Avenir*, n°685, pp. 15-17.
- Charbit, Yves (1998) *Le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer*. Synthèse pour la DPM et l'ADRI, 78 p.
- Charbit, Yves ; Hily, Marie-Antoinette ; Poinard, Michel (1997) *Le va-et-vient identitaire, migrants portugais et villages d'origine*. Paris : PUF/INED, 144 p. (Cahiers de l'INED ; travaux et documents, n°140).
- Charef, Mohamed (1986) *L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc : une approche sociale, économique et spatiale*, Poitiers : Université de Poitiers, 352 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Charef, Mohamed (1999) *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*. Agadir : Sud Contact, 312 p.
- Charef, Mohamed (2003) Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 6-17.
- Cherti, Myriam (2014) La migration de retour vers le Maroc : Un voyage sans fin, in Berriane, Mohamed (dir) *Marocains de l'extérieur – 2013*, Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 107-138.
- Clary, Daniel (1991) La migration de retraite en Floride, *Norôis*, n°150, pp. 127-144.
- Cliquot, Guillaume (2018) *Poivre & Sel*, Paris : Fleuve éditions, 288 p.
- Cognard, Gaétan (2005) *Mobilités temporaires Nord/Sud : les retraités camping-caristes français à Agadir*, Poitiers : Université de Poitiers, 100 p. (Mémoire de DEA).
- Collier, Jr. John ; Collier, Malcom (1986) *Visual Anthropology: Photography as a Research Method*, Albuquerque : University of New Mexico Press, 266 p.
- Collignon, Béatrice ; Staszak, Jean-François (dir.) (2003) *Espaces domestiques. Construire, habiter, représenter*, Paris : Bréal, 447 p.
- Conord, Sylvaine (2007) Usages et fonction de la photographie, *Ethnologie française*, vol. 37, pp. 11-22.
- Connell, John (2005) Medical tourism: Sea, sun, sand and... surgery, *Tourism Management*, vol. 27, n°6, pp. 1093-1100.
- Cortes, Geneviève (2011) La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes, *Autrepart*, n°57-58, pp. 95-110.

- Cortes, Geneviève (2016) Femmes et migrations : celles qui restent, *EchoGéo*, n°37. En ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/14742>.
- Courgeau, Daniel (1970) *Les champs migratoires en France*, Paris : PUF, 158 p.
- Courgeau, Daniel (1975) Le concept de migration, in *Actes du 4ème colloque de démographie africaine*, Paris : Institut national de la statistique et de la démographie, pp. 27-32.
- Courgeau, Daniel (1988) *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris : INED, 298 p.
- Cribier, Françoise ; Duffau, Marie-Luce ; Kych, Alexandre (1973) *Les migrations de retraite*, Paris : C.O.R.D.E.S., 2 vol., 277 p.
- Cribier, Françoise (1975) Les migrations de retraite aux États-Unis, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n°21-22, pp.133-143.
- Cribier, Françoise ; Kych, Alexandre (1999) Un ensemble d'enquêtes auprès de deux cohortes de parisiens, in Bonvalet, Catherine ; Lelièvre, Eva (dir.) *Biographies d'enquêtes*, Paris : INED, pp. 75-105.
- Croucher, Sheila (2012) Privileged Mobility in an Age of globality, *Societies*, n°2, pp.1-13.
- Crozier, Michel ; Friedberg, Erhard (1977) *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris : Éditions du Seuil, 445 p.
- Cutillas Orgillés, Ernesto (2009) Jubilados europeos en la provincia de Alicante. La segregación residencial en la ocupación del territorio, in López Trigal, Lorenzo ; Abellán García, Antonio ; Godenau, Dirk (coord.) *Despoblación, envejecimiento y territorio : un análisis sobre la población española*, León : Universidad de León, Área de Publicaciones, pp.441-454.
- Cuzol, Valérie (2017) Sépulture et appartenances : les pratiques funéraires dans les familles immigrées d'origine maghrébine en question, *Diasporas*, n°30, pp. 109-123.
- Crenn, Chantal (2019) La cosmobilité des retraités sénégalais de Bordeaux : vieillir tout en restant « neuf », *Gérontologie et société*, n°158, vol. 41 pp.125-138.
- Daïde, Hassan (1985) *L'influence de la migration internationale sur le développement urbain de Tiznit*. Mémoire de DEA, Université de Poitiers, 48 p.
- Daïde, Hassan (1989) *La migration internationale de travail et son rôle dans l'urbanisation de deux petites villes au sud-ouest marocain : Tiznit et Ouled Teima*, Poitiers : Université de Poitiers, 341 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Dauphinais, Chloé (2018) *Jeunes amours aux âges avancés : exploration de la mise en couple chez les sexagénaires*, Montréal : Université de Montréal, 156 p. (Mémoire de maîtrise de sociologie).
- Daum, Christophe (2007) Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine, in Petit, Véronique (Ed.) *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Paris : Les collections du CEPED, pp. 157-169.

- De Beauvoir, Simone (1970) *La vieillesse*, Paris : Folio, réédition 2020, 816 p.
- De Gourcy, Constance (2007) Du dépaysement au transpaysement : Des figures migratoires de référence dans la migration volontaire, *HumanitarianNet*, pp. 191-202.
- De Haas, Hein (2005) From Emigration Country to Africa's Migration Passage to Europe, *Migration Policy Institute*. En ligne : <https://www.migrationpolicy.org/article/maroc-de-pays-demigration-vers-passage-migratoire-africain-vers-leurope> (consulté le 20/02/2019).
- De Haas, Hein ; Fokkema, Tineke (2010) Intra-household conflicts in migration decisionmaking: Return and pendulum migration in Morocco, *Population and Development Review*, vol. 36, n°3, pp. 541-561.
- De Haas, Hein ; Fokkema, Tineke (2011) The effects of integration and transnationalities on international return migration intentions, *Demographic research*, n°25, pp. 755-782.
- Delahoutre, Paul (2020) *Retraite sans frontière*, Paris : Retraite sans frontières, 376 p.
- Delbès, Christiane ; Gaymu, Joëlle ; Springer, Sabine (2006) Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen, *Population & Société*, n°419, 4 p.
- Delsalle, Marie (2013) Désadaptation de l'habitant âgé et très âgé à son logement : Quels enjeux personnels et collectifs ?, *Les chantiers Leroy Merlin Source, J'y suis, j'y reste !*. n°5. En ligne : <https://cutt.ly/zyLZHLT> (Consulté le 01/06/2020) (Volet 1, Recherche psychosociale sur les motivations des personnes âgées à rester chez elles).
- Desse, Michel (2010) Mobilités touristiques et recompositions socio spatiales dans la région d'Agadir, *Noroi*, n°214, pp. 55-65.
- De Tapia, Stéphane (1989) De l'émigration au retour : les mutations du champ migratoire turc, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°52-53, pp. 255-272.
- De Tapia, Stéphane (1992) Le champ migratoire turc : évolution et mutations (1974 – 1992), *Peuples Méditerranéens*, n°60, pp. 135-152.
- Dicker, Joël (2015) *Le livre des Baltimore*, Paris : éditions de Fallois, 480 p.
- Di Méo, Guy (1991) *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris : Anthropos, 319 p. (coll. Géographie).
- Di Méo, Guy (2010) Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie, *Annales de géographie*, n°675, pp. 466-491.
- Diminescu, Dana (2010) Les migrants connectés, T.I.C., Mobilités et migrations, *Réseaux*, n°159, 276 p.
- Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (2013) *Enquête sur l'expatriation des Français*, Paris : Maison des Français de l'Étranger (MFE), Ministère des Affaires étrangères, 43 p.
- Doquet, Anne ; Le Menestrel, Sara (2006) Introduction, *Autrepart*, n°40, pp. 3-13.

- Doraï, Kamel (2006) *Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil*. Paris : CNRS Éditions, 256 p.
- Dreyer, Pascal (2017) Habiter chez-soi jusqu'au bout de sa vie, *Gérontologie et société*, vol. 39, n°152, pp. 9-23.
- Driant, Jean-Claude (2010) La mobilité résidentielle des ménages âgés, in Huynh, Mai Phuong (Coord.) *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, La Défense : PUCA, pp.17-32 (Actes de colloque).
- Dubucs, Hadrien (2009) *Habiter une ville lointaine, le cas des migrants japonais à Paris*, Poitiers : Université de Poitiers, 442 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Dubucs, Hadrien *et al.* (2014) Les circulants entre métropoles européennes à l'épreuve de leurs mobilités : une lecture temporelle, spatiale et sociale de la pénibilité, in Imbert, Christophe *et al.* (dir.) *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris : Armand Colin, pp. 409-423.
- Dubus, Gilles ; Braud, Françoise (2001) Les migrants âgés dans les publications scientifiques francophone, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 189-197.
- Duncan, Tara ; Cohen, Scott A. ; Thulemark, Maria (2013) *Lifestyle Mobilities. Intersections of Travel, Leisure and Migration*, Farnham : Ashgate, 266 p.
- Dupont, Véronique ; Dureau, Françoise (1994) Rôle des mobilités circulaires dans les dynamiques urbaines. Illustrations à partir de l'Équateur et de l'Inde, *Revue Tiers Monde*, n°140, pp. 801-829.
- Dureau, Françoise (1999) Les mobilités à géométrie variable des habitants de Bogota, *Espace, Populations, sociétés*, vol. 17, n°2, pp. 329-344.
- Dureau, Françoise (2000) Bogotá : des stratégies résidentielles très diverses marquées par une inégale maîtrise de l'espace, in Dureau, Françoise *et al.* (coord.) *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris : Anthropos, IRD, pp. 165-173.
- Dureau, Françoise (2002) Les systèmes résidentiels : concepts et applications, in Lévy, Jean-Pierre (dir.) *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*. Paris : L'Harmattan, pp. 155-182.
- Dureau, Françoise *et al.* (2000) *Métropoles en mouvement*, Paris : Anthropos, 656 p. (coll. Villes).
- Dureau, Françoise ; Giroud, Matthieu (2014) La dynamique biographique des lieux de la circulation : une « affaire de famille » ? in Imbert, Christophe *et al.* (dir.) *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris : Armand Colin, pp. 305-362.
- Dureau, Françoise ; Imbert, Christophe (2014) L'approche biographique des mobilités résidentielles, in Imbert, Christophe *et al.* (dir.) *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris : Armand Colin, pp. 33-79.
- El Alaoui, Soraya (2012) L'espace funéraire de Bobigny : du cimetière aux carrés musulmans (1934-2006), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 28, n°3,, pp. 27-49.

- El Hariri, Saâdia (2003) Les femmes et le retour au pays d'origine, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 43-52.
- Emsellem, Sylvie (2007) Décrypter le vieillissement des immigrés par le prisme de leurs liens familiaux, *L'Année du maghreb*, vol. III, pp. 601-614.
- Escher, Anton ; Petermann, Sandra (2013) Du jet-setter au retraité : parcours et profils des habitants étrangers des médinas de Marrakech et d'Essaouira, in E. Coslado, J. McGuinness et C. Miller (dir.), *Médinas immuables ?*, Rabat : Centre Jacques Berque, pp. 189-214.
- Fabbiano, Giulia (2015) Expatriation, retour, lifestyle migration ou lifestyle settlement ? De quelques apports des migrations de France vers l'Algérie à l'étude des dynamiques Nord-Sud, in Schmoll, Camille *et al.* (Coord.) *Migrations en Méditerranée*, Paris : CNRS Éditions, pp. 343-358.
- Faist, Thomas (1997) From common questions to common concepts, in Hammar, Thomas *et al.* (eds) *International Migration, immobility and development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New-York : Berg, pp. 247-276.
- Faret, Laurent (1998) *Les territoires de la mobilité. Champ migratoire et espaces transnationaux entre le Mexique et les États-Unis* Toulouse : Université de Toulouse Le Mirail, 410 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Faret, Laurent (2004) Pratiques de mobilité, transports et acteurs transnationaux dans le champ migratoire Mexique – États-Unis, *Autrepart*, n°32, pp. 149-167.
- Ferrarotti, Franco (2013) *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris : Téraèdre, réédition de 2013, 146 p.
- Fijalkow, Yankel ; Lévy, Jean-Pierre (2008) Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900 – 2000), *Annales de géographie*, n°662, pp. 20-41.
- Foudi, Agathe (2017) Rendre compte de la stratification sociale française : les frontières des CSP sont-elles pertinentes ?, *Journée du PRSH, Passer les frontières*, Le Havre, 14 décembre.
- Frati, David (2019) Le camping-car comme habitat : mobilités et regroupements de retraités travailleurs en Arizona et Californie, *Atelier d'ethnocomptabilité*, Paris, 9 mai 2019.
- Fremont, Armand (1974) Recherche sur l'espace vécu, *L'Espace géographique*, vol. 3, n°3, pp. 231-238.
- Gallou, Rémi (2005a) Le vieillissement des immigrés en France. Le cas paroxystique des résidents des foyers, *Politix*, n°72, pp. 57-77.
- Gallou, Rémi (2005b) Les immigrés isolés : la spécificité des résidents en foyer, *Retraite et Société*, n°44, pp. 106-147.

- Gallou, Rémi (2010) Les projets résidentiels des immigrés vieillissants, *in* Huynh, Mai Phuong (Coord.) *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, La Défense : PUCA, pp. 100-114. (Actes de colloque).
- Garson, Jean-Pierre ; Tapinos, Georges (1981) *L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, Paris : PUF, INED, 352 p. (Travaux et documents, n°94).
- Gauthier, Catherine (1998) Migrants marocains entre deux rives, *Plein Droit*, n°39. En ligne : <https://www.gisti.org/spip.php?article4023> (consulté le 07/09/2020).
- GISTI (1998) Une vieillisse illégitime, *Plein Droit*, n°39. En ligne : <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/39/index.html> (consulté le 07/09/2020).
- Glick Schiller, Nina (2010) A Global Perspective On Transnational Migration : Theorizing Migration Without Methodological Nationalism, *in* Bauböck, Rainer ; Fasit, Thomas (eds.) *Diaspora and Transnationalism: Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam : Amsterdam University Press, pp. 109-129.
- Glick Schiller, Nina ; Salazar, Noel B. (2013) Regimes of Mobility Across the Globe, *Journal of ethnic Migration Studies*, vol. 39, n°2, pp. 183-200.
- Glorioso, Romella S. ; Moss, Laurence A. (2012) Origines et développement du concept de migration d'agrément », *in* Martin, Niels ; Bourdeau, Philippe ; Daller, Jean-François (dir.) *Les migrations d'agrément : du tourisme à l'habiter*, Paris : L'Harmattan, 412 p.
- Godard, Francis (1990) Sur le concept de stratégie, *in* Bonvalet, Catherine ; Fribourg, Anne-Marie (Eds) *Stratégies résidentielles*, Paris : INED, pp. 9-22. (Congrès et Colloques n°2).
- Godard, Bernard ; Taussig, Sylvie (2007) *Les Musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Paris : Hachette Littératures, 454 p.
- Goldscheider, Calvin (1966) Differential residential mobility of the older population, *Journal of Gerontology*, n°21, pp. 103-108.
- Gonin, Patrick (1997) D'entre deux territoires : Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France, Poitiers : Université de Poitiers, 384 p. (Habilitation à Diriger des recherches en géographie).
- Gotman, Anne (1990) Stratégies résidentielles, stratégies de la recherche, *in* Bonvalet, Catherine ; Fribourg, Anne-Marie (Eds) *Stratégies résidentielles*, Paris : INED, pp. 23-36. (Congrès et Colloques n°2).
- Gotman, Anne (1999) Géographies familiales, migrations et générations, *in* Bonvalet, Catherine *et al.* (eds.) *La famille et ses proches, L'aménagement des territoires*, Paris : INED/PUF, pp. 69-133.
- Grafmeyer, Yves ; Dansereau, Francine (1998) *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 528 p. (Coll. Transversales).
- Granovetter, Mark (1973) The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, pp. 1360-1380.

- Green, Nancy L. (2008) La migration des élites. Nouveau concept, anciennes pratiques ? *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°42, pp. 107-116.
- Green, Nancy L. (2009) Expatriation, Expatriates, and Expats: The American Transformation of a Concept, *The American Historical Review*, vol. 114, n°2, pp. 307-328.
- Grimmeau, Jean-Pierre (1985) Les composantes des mouvements migratoires par âge en Belgique 1962-1970, *Acta Geographica Lovaniensia*, n°26, pp. 121-138.
- Groupe de Réflexion sur l'Approche Biographique (1999) *Biographies d'enquêtes, bilan de 14 collectes biographiques*. Paris : PUF, 356 p. (Méthodes et Savoirs, n°3).
- Gubry, Patrick ; Lamlell Bongsuiru, Samson (1996) Le retour du migrant au village, in Gubry, Patrick et al. (eds) *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?*, Paris : L'Harmattan, MINREST, IFORD, CEPED, pp. 83-121.
- Guérin-Pace, France (2006) Sentiment d'appartenance et territoires identitaires, *L'Espace Géographique*, vol. 35, pp. 298-308.
- Guérin-Pace, France ; Filippova, Elena (dir.) (2008) *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 276 p.
- Guigot, André (2014) *Pour en finir avec le « bonheur »*, Montrouge : Bayard Culture, 226 p.
- Guillemard, Anne-Marie (1980) *La vieillesse et l'État*, Paris : PUF, 238 p. (Politiques).
- Guilmoto, Christophe A. ; Sandron, Frédéric (2000) La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement, *Population*, n°55, pp. 105-135.
- Gustafon, Per (2008) Transnationalism in retirement migration: The case of Northern European retirees in Spain, *Ethnic Racial Studies*, n°31, pp. 451-475.
- Hägerstrand, Torsten (1957) Migration and area. Survey of a sample of Swedish migration fields and hypothetical considerations on their genesis, in Hannerberg, Daniel ; Hägerstrand, Torsten ; Odeving, Bruno (dir.) *Migration in Sweden. A symposium*, Lund : Lund studies in Geography, pp. 27-158.
- Harrami, Nouredinne (2006) La "réinsertion" sociale des migrants de retour dans le pays d'origine, in *La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, Rabat : CERED, 1522 p.
- Harris, John R. ; Todaro, Michael P. (1970) Migration, Unemployment and Development : A Two-Sector Analysis, *The American Economic Review*, vol. 60, n°1, pp. 126-142.
- Haug, Bente et al. (2006) Little Norway in Spain : From Tourism to Migration, *Annals of Tourism Research*, vol. 34, n°1, pp. 202-222.
- Haut-Commissariat au Plan (2006) *La réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*. Rabat : Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED). En ligne : <http://www.hcp.ma/downloads/Demographie-La-reinsertion-des-migrants-de-retour->

[au-Maroc-analyse-des-resultats-de-l-enquete-sur-la-migration-de-retour\\_t13080.html](#)  
(consulté le 19/07/2017).

- Haut-Commissariat au Plan (2017) L'habitat au Maroc : situation du parc de logement et statut d'occupation, *Journée mondiale de l'habitat*, 2 octobre 2017, note en ligne : <https://cutt.ly/Iy1htsV> (Consultée le 09/06/2020).
- Haut-Commissariat au Plan (2018a) *Données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, Niveau National*. Rabat : HCP, 175 p.
- Haut-Commissariat au Plan (2018b) *Les indicateurs sociaux du Maroc*, Rabat : Direction de la statistique, 311 p.
- Hayes, Matthew (2014) We Gained a Lot Over What We Would Have Had': The Geographic Arbitrage of North American Lifestyle Migrants to Cuenca, Ecuador, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n°12, pp. 1953-1971.
- Hayes, Matthew (2018) *Gringolandia: Lifestyle Migration under Late Capitalism (Globalization and Community)*, Mineapolis : University of Minnesota Press, 288 p.
- Hellal, Mohamed (2017) Résidences des étrangers dans un territoire touristique : un phénomène flou en Tunisie, *Téoros*, vol. 36, n°2. En ligne : <https://journals.openedition.org/teoros/3070> (consulté le 07/09/2020).
- Henry, Louis (1981) *Dictionnaire démographique multilingue, volume français*, Liège : UIESP, Ordina Éditeur, 179 p.
- Hmed, Choukri (2005) L'institution en déréliction. De certains aspects du vieillissement en foyers pour travailleurs, *Cahiers du GRIP*, n°1, pp. 1-11.
- Host, Jérôme ; Pépin, Juliette (2012) Justice et dignité pour les chibanis. *Plein droit*, n°93, pp. 8-11.
- Huber, Andreas ; O'reilly, Karen (2004) The construction of Heimat under conditions of individualised modernity: Swiss and British elderly migrants in Spain, *Ageing & Society*, vol. 24, n°3, pp. 327-351.
- Huete, Raquel ; Mantecón, Alejandro ; Estévez, Jesús (2013) Challenges in Lifestyle Migration Research : Reflections and Findings about the Spanish Crisis, *Mobilities*, vol. 8, n°3, pp. 331-348.
- Hunter, Alistair (2015) « Family Values ». La dépendance aux transferts de fonds et le dilemme du retour au pays à un âge avancé, *Hommes & Migrations*, n°1309, pp. 117-125.
- Huynh, Mai Phuong (Coord.) (2010) *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, La Défense : PUCA, 136 p. (Actes de colloque).
- Ibrahim, Zainub ; Tremblay, Rémy (2017) Lifestyle migration and the quest of a life-long vacation, *Téoros*, vol. 36, n°2. En ligne : <http://journals.openedition.org/teoros/3074>
- Idris, Isam (2010) Une retraite qui n'en est pas une. Les migrants retraités, toujours « travailleurs » entre l'ici et l'ailleurs. *Le Journal des psychologues*, n°282, pp. 38-41.

- Imbert, Christophe *et al.* (2014a) Vivre dans deux logements : surtout avant et après la vie active, *Population & Sociétés*, n°507, 4 p.
- Imbert, Christophe *et al.* (dir.) (2014b) *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris : Armand Colin, 487 p.
- Imbert, Christophe ; Lelièvre, Éva ; Lessault, David (dir.) (2018) *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Paris : INED Éditions, 373 p.
- Imbert, Christophe ; Chapon, Julie ; Mialocq, Madeleine (2018) L'habitat informel dans l'ouest de l'Ariège : marginalité ou alternative à la norme, *Géococonfluences*, en ligne : <https://cutt.ly/hueE6O6> (Consulté le 2/06/2020).
- INSEE (2012) *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris : Insee, 266 p. (Références).
- Janoschka, Michael ; Haas, Heiko (2014) *Contested spatialities, lifestyle migrations and residential tourism*, Londres, New York : Routledge, 240 p.
- Kero, Reino (1977) The character and significance of migration traditions from Finland to North America, *American Studies in Scandinavia*, n° 9, pp. 95-104.
- Khachani, Mohamed (2006) *Statistiques sur les migrants de retour en Maroc*, Florence : European University Institute, MIREM Project, Migration de retour au Maghreb, 20 p.
- King, Russell ; Warnes, Tony ; Williams, Allan (2000) *Sunset Lives: British Retirement Migration to the Mediterranean*. Oxford : Berg, 235 p.
- Kitzmann, Morgan (2018) Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants, *Études & Résultats*, Drees, n°1070, 6 p.
- Knafou, Rémy (1998) *La planète « nomade » : les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris : Belin, 247 p.
- Knibiehler, Yvonne ; Emmerly, Geneviève ; Leguay, Françoise (1992) *Des Français au Maroc : la présence et la mémoire : 1912 – 1956*. Paris : Denoël, 412 p.
- Knwoles, Caroline ; Harper, Douglas (2009) *Hong-Kong. Migrant lives, landscapes, and journey*. Chicago : University of Chicago Press, 288 p.
- Kofler, Andrea Ch. ; Fankhauser, Lilian (2009) *Femmes en migration. L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle*. Berne – Wabern : Commission fédéral pour les questions de migration CFM, 58 p.
- Korpela, Mari (2010) A Postcolonial Imagination ? Westerners Searching for Authenticity in India, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n°36, pp. 1299-1315.
- Kriegel, Blandine ; Daveau, Philippe ; Rozenkier, Alain (2005) Le vieillissement des immigrés : un réel enjeu de politique publique, *Retraite et Société*, n°44, pp. 202-206.

- Kummaraka, Krit ; Jutaporn, Rapee (2011) *The Motivation of Long-Stay Tourism and International Retirement Migration: Swedish retirees in Thailand*, MIMA International Marketing, 36 p. (Master Thesis).
- Lachaud, Elsa (2014) *Le Grand Agadir comme lieu de résidence pour les migrants européens au Maroc. Étude de leurs pratiques socio-spatiales*, Aix-Marseille : Université Aix-Marseille, 163 p. (Mémoire de Master ; Géographie, Aménagement, Environnement).
- Lacroix, Thomas (2003a) *Espace transnational et territoires. Les réseaux marocains du développement*, Poitiers : Université de Poitiers, 455 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Lacroix, Thomas (2003b) Les Commerçants Soussis En France, Entre Communautarisme et Mondialisation, *Panoramique*, pp.70-76.
- Lacroix, Thomas (2018) *Le transnationalisme : Espace, Temps, Politique*, Paris : Université de Paris-Est, 165 p. (Habilitation à Diriger des Recherches en géographie, Vol.1).
- Lacroix, Thomas ; Audebert, Cédric ; Ma Mung, Emmanuel (2018) La famille transnationale dans les recherches sur les migrations, in Imbert, Christophe ; Lelièvre, Éva ; Lessault, David (dir.) *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Paris : INED Éditions, pp. 73-92.
- Lacroix, Thomas ; Lemoux, Julie (2017) D'Abdelmalek Sayad à aujourd'hui : revisiter les « âges » de l'émigration algérienne, *E-Migrinter*, n°15, en ligne : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/817>
- Lamchichi, Abderrahim (1999) L'immigration marocaine en France, changements et ruptures, *Confluences Méditerranée*, n°31, pp. 147-168.
- La Rocca, Fabio (2007) Introduction à la sociologie visuelle, *Sociétés*, n°95, pp. 33-40.
- Laurens, Sylvain (2008) « 1974 » et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point, *Politix*, n°82, pp. 69-94.
- Lazzarotti, Olivier (2007) *Habiter, la condition géographique*, Paris : Belin, 297 p.
- Le Bigot, Brenda (2013) Touriste ou résident ? Réflexion sur des lieux et pratiques en convergence, in *Rencontres Internationales des Jeunes Chercheurs – Chair UNESCO – Tourisme, Culture et Développement, Repenser les dichotomies structurantes des sciences sociales au regard de l'objet tourisme*, Paris : UNESCO, 19-21 septembre 2013, 19 p.
- Le Bigot, Brenda (2017) *Penser les rapports aux lieux dans les mobilités privilégiées*. Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 556 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Le Bigot, Brenda ; Pinel, Jordan (2019) Retraités français au Maroc : espaces quotidiens et entre-soi, *Colloque international Penser les frontières, passer les frontières*, Nantes : Université de Nantes, 12-14 décembre 2019.
- Leblanc, Julie (2018) Du « Chaâba » aux Minguettes. Parcours de femmes immigrées âgées en région lyonnaise, *Colloque international « De l'émigration empêchée à l'immigration piégée. Les*

- migrations sous contraintes* », Amiens : Université de Picardie Jules Verne, 20 et 21 novembre 2018.
- Leblanc, Julie ; Pinel, Jordan (2020) Chibanis et chibanias ou l'(in)hospitalité au long cours. Une comparaison France-Maroc, *E-migrinter*, n°20, en ligne : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/2263>.
- Le Bris, Émile *et al.* (1985) Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines, *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, pp. 13-30.
- Lechien, Marie-Hélène (1998) Aller et venir faute de rentrer, *Plein Droit*, n°39, pp. 15-19.
- Lee, Everett (1966) A theory of migration, *Demography*, n°3, pp. 47-57.
- Le Goix, Renaud (2001) Les « communautés fermées » dans les villes des États-Unis. Aspects géographiques d'une sécession urbaine, *L'Espace géographique*, vol. 30, pp. 81-93.
- Le Graët, Antoine (2018) Dans toutes les régions, des ménages plus souvent propriétaires qu'il y a 50 ans, *INSEE FOCUS*, n°132, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3642600> (consulté le 09/06/2020).
- Leite, Carolina (1999) Femmes et enjeux familiaux de la double résidence, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris : Éditions Créaphis, pp. 295-312.
- Lelièvre, Éva ; Robette, Nicolas (2006) Les espaces de référence des individus : définir et mesurer les espaces de vie, in Bonvalet, Catherine ; Lelièvre, Éva (eds.) *Publications choisies autour de l'enquête Biographies et entourage*, Paris : INED, 24 p. (Documents de travail, n°134).
- Lelièvre, Éva ; Vivier, Géraldine (2001) Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif. L'enquête Biographies et entourage. *Population*, vol. 56, n°6, pp. 1043-1074.
- Lelièvre, Éva ; Vivier, Géraldine ; Bonvalet, Catherine (2012) L'approche de la mobilité à partir des données de l'enquête « Biographies et entourage », in Bonvalet, Catherine ; Lelièvre, Eva (dir.) *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Paris : INED, pp.163-176 (Collection Grandes Enquêtes).
- Lenoir, Frédéric (2013) *Du bonheur : un voyage philosophique*, Paris : Fayard, 240 p.
- Lenzer, Anthony (1965) Mobility patterns among the aged, *Gerontologist*, n°5, pp. 12-15.
- Lessault, David (2013) Des espaces parcourus aux lieux investis. Enquête auprès des Sénégalais installés en Europe, *Autrepart*, n°67-68, pp. 213-232.
- Lessault, David ; Berthomière, William (2019) Le champ migratoire : une notion fondatrice des théories contemporaines des migrations internationales, in Scioldo-Zürcher, Yann ; Hily, Marie-Antoinette ; Ma Mung, Emmanuel (dir.) *Étudier les migrations internationales*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, pp. 21-50.

- Lessault, David ; Le Roux, Guillaume (2018) Les configurations spatiales des familles ouest-africaines en France, *in* Imbert, Christophe ; Lelièvre, Éva ; Lessault, David (dir.) *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Paris : INED Éditions, pp. 213-234.
- Lestage, Françoise (2012) Éditorial : la mort en migration, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 28, n°3, pp. 7-12.
- Levitt, Peggy ; Jaworsky, B. Nadya (2007) Transnational Migration Studies: Past developments and Future Trends, *Annual Review of Sociology*, vol. 33, 129 p.
- Lévy, Jacques (1998) Nous habitons des lieux multiples, *in* Knafou, Rémy (dir.) *La planète « nomade » : les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris : Belin, pp. 193-197.
- Lewis, Arthur W. (1954) Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 22, pp. 139-191.
- Lin, Nan (1995) Les ressources sociales : une théorie du capital social, *Revue française de sociologie*, vol. 36, n°1, pp. 39-50.
- Lindenfeld, Jacqueline ; Varro, Gabrielle (2008) Language maintenance among “Fortunate Immigrants” : The French in the United States and Americans in France, *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 189, pp. 115-131.
- Loew-Pellen, Frédérique (2002) Vieillir en bord de mer. Quand le vieillissement de la population rime avec arrivées de populations âgées, *Hommes et Terres du Nord*, n°1, pp. 30-35.
- Loew-Pellen, Frédérique (2005) Migrations de retraite et combinaisons socio-spatiales, *in* Di Méo, Guy ; Buléon, Pascal (dir.) *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, pp. 217-234.
- Madoui, Mohamed (2015) Le vieillissement des immigrés : état des savoirs, *Hommes et Migrations*, n°1309, pp. 11-17.
- Ma Mung, Emmanuel *et al.* (1998) La circulation migratoire, bilan des travaux. Synthèse. *Migrations études*, n°84, pp. 1-12.
- Martin, Niels ; Bourdeau, Philippe ; Daller, Jean-François (2012) *Les migrations d'agrément : du tourisme à l'habiter.*, Paris : L'Harmattan, 412p.
- Marx, Karl (1967) *Fondements de la critique de l'économie politique. Tome 1*, Paris : Anthropos, 519 p.
- Massey, Douglas (1988) Economic Development and International Migration in Comparative Perspective, *Population and Development Review*, vol. 14, n°3, pp. 383-413.
- Massey, Douglas (1990) Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration. *Population index*, n°56, pp. 3-26.
- Massey, Douglas ; Alarcon, Rafael ; Durand, Jorge ; Gonzalez, Humberto (1987) *Return to Aztlan – The Social Process of International Migration from Western Mexico*, Berkley : University of California Press, 332 p. (Studies in Demography).

- Math, Antoine (2012) Le contrôle par la résidence, *Plein Droit*, n°93, pp. 3-7.
- Math, Antoine (2013) Les prestations sociales et les personnes âgées immigrées : la condition de résidence et son contrôle par les caisses, *Revue de droit sanitaire et social*, pp. 725-740.
- Mathieu, Nicole (2012) Le mode d'habiter. À l'origine d'un concept, in Morel-Brochet, Annabelle ; Ortal, Nathalie (dir.) *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris : L'harmattan, pp. 35-56.
- M.C. (2012) Famille décomposée, *Plein Droit*, n°93, pp. 14-16.
- Membrado, Monique ; Rouyer, Alice (dir.) (2013) *Habiter et vieillir*, Toulouse : ERES, 278 p. (Pratiques du champ social).
- Mésini, Béatrice (2011) Quelle reconnaissance pour l'habitat léger, mobile et éphémère ? *Techniques & Culture*, n°56, pp. 148-165.
- Michalon, Bénédicte (2007) Les retours en migration : une notion polysémique, des formes migratoires multiples, in Petit, Véronique (Ed.) *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris : CEPED, pp. 27-45.
- Miles, Ann (2015) Health Care Imaginaries and Retirement Migration to Cuenca, Ecuador, *Journal of Latin American Geography*, vol. 14, n°1, pp. 39-55.
- Mitchell, Clyde J. (1961) Wage labour and african population movements in central african, in Barbour, Michael, K. ; Prothero, Mansell R. (eds) *Essays on african population*, Londres : Routledge & Kegan Paul, pp. 193-248.
- Monjaret, Anne ; Pugeault, Catherine (2015) *Le sexe de l'enquête : Approches sociologique et anthropologiques*, Lyon : ENS éditions, 300 p.
- Monnier, Alain (2007) Le Baby-boom : suite et fin, *Population & Sociétés*, n°431, 4 p.
- Morokvasic, Mirjana (2008) Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif, *Les Cahiers du CEDREF*, n°16, pp. 33-56.
- Morokvasic, Mirjana (2011) L'(in)visibilité continue, *Cahiers du genre*, n°51, pp. 25-47.
- Moujoud, Nassima (2010) Genre et migration de femmes seules. Entre andocentrisme et prisme de « la culture d'origine », *NAQD*, n°28, pp. 55-75.
- Noin, Daniel (1970) *La population rurale du Maroc*, Paris : Presses universitaires de France, 2 vol., 279 p et 341 p. (Thèse d'État en géographie).
- Noiriel, Gérard (1988) *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Seuil, 496 p.
- Noiriel, Gérard ; Guichard, Éric ; Lechien, Marie-Hélène (dir.) (1992) *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Villeurbanne : Enssib, pour la version en ligne de 2017 : <http://barthes.enssib.fr/travaux/Vieillissement-immigres-en-RP.pdf> (Consulté le 22/02/2019).

- Nowik, Laurent ; Thalineau, Alain (2013) L'habitat intermédiaire pour personnes âgées : un logement adapté ? Une mise en sécurité ? Un maintien dans le lien social ? *In Colloque International « Habitats & Personnes Âgées »*, Tours : 22/24 mai 2013, en ligne : [http://www.cleh.fr/medias/ressources/2016/02/actes\\_du\\_colloque\\_Cadre\\_de\\_vie\\_et\\_logement\\_ou\\_vieillir\\_2013\\_CNAV.pdf](http://www.cleh.fr/medias/ressources/2016/02/actes_du_colloque_Cadre_de_vie_et_logement_ou_vieillir_2013_CNAV.pdf) (Consulté le 01/07/2020).
- Nowik, Laurent ; Lecestre-Rollier, Béatrice (dir.) (2015) *Viellir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales à l'épreuve du vieillissement*, Paris : Karthala, 304 p.
- Nowik, Laurent ; Bringé, Arnaud (2016) Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement – Le cas de quatre territoires locaux, *in* Sanderson, Jean-Paul *et al.* (dir.) *Cahiers de démographie locale 2013-2014*, Strasbourg : Néothèque, pp. 51-85.
- ODSE (2018) *Procédure CNAREFE et ressortissants étrangers non-UE*, Note de synthèse du 16 avril 2018, Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers, 5 p. En ligne : [https://www.gisti.org/IMG/pdf/cnarefe\\_note\\_synthese\\_odse\\_2018\\_04\\_17.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/cnarefe_note_synthese_odse_2018_04_17.pdf).
- Olazabal, Ignace (dir.) (2009) *Que sont les baby-boomers devenus : aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec : Nota bene, 290 p.
- Oliver, Caroline (2012) *Retirement Migration: Paradoxes of Ageing*, Londres : Routledge, 209 p.
- Ono, Mayumi (2008) Long-Stay Tourism and International Retirement Migration: Japanese Retirees in Malaysia, *in* Yamashita S. (Ed.) *Transnational Migration in East Asia*, Osaka : Senri Ethnological Reports, National Museum of Ethnology, pp. 151–162.
- O'Reilly, Karen (2000) *The British on the Costa del Sol*, Londres : Routledge, 198 p.
- O'Reilly, Karen (2003) When is a tourist?: The articulation of tourism and migration in Spain's Costa del Sol, *Tourist Studies*, vol. 3, n°3, pp. 301-317.
- O'Reilly, Karen (2007) Intra-european migration and the mobility-enclosure dialectic, *Sociology*, vol. 41, n°2, pp. 277-293.
- Ortar, Nathalie (1999) Les multiples réalités du terme « résidence secondaire », *in* Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris : Éditions Créaphis, pp. 139-155.
- Osmont, Annik (1981) Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain, *Cahiers d'Études africaines*, n°81-83, pp. 175-195.
- Ouali, Nouria (2003) Les Marocaines en Europe : diversification des profils migratoires, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 71-82.
- Page, Ben (2007) Slow Going: The Mortuary, Modernity and the Hometown Association in Bali-Nyonga, Cameroon, *Africa*, vol. 77, n°3, pp. 419-441.
- Paiva, Michelle (2012) Des femmes invisibles, *Plein Droit*, n°93, pp. 21-24.

- Papi, Stéphane (2007) Droit funéraire et islam en France : l'acceptation des compromis réciproques, *Actualité Juridique du Droit Administratif*, n°36, pp. 1968-1973.
- Parrenas, Rachel Salazar (2005) *Children of Global Migration: Transnational Families and Gendered Woes*, redwood City : Stanford University Press, 220 p.
- Pellegrini, Chloé (2016) Profil démographique et historique de la présence française au Maroc. Grandes étapes des flux migratoires et liens entre politiques, économie France-Maroc et attrait des Français vers le Maroc, in Therrien, Catherine (dir.) *La migration des Français au Maroc : entre proximité et ambivalence*, Rabat : La Croisée des Chemins, 407 p.
- Pennec, Simone (2013) Manières d'habiter et transitions biographiques à la vieillesse, in Membrado, Monique ; Rouyer, Alice (dir.) *Habiter et vieillir*, Toulouse : ERES, pp. 85-102 (Pratiques du champ social).
- Peraldi, Michel ; Terrazzoni, Liza (2016a) Nouvelles migrations ? Les Français dans les circulations migratoires européennes vers le Maroc, *Autrepart*, n°77, pp. 69-86.
- Peraldi, Michel ; Terrazzoni, Liza (2016b) Anthropologie des Européens en Afrique. Mémoires coloniales et nouvelles aventures migratoires, *Cahiers d'Études africaines*, n°221-222, pp. 9-27.
- Petit, Véronique (2007) *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris : Les collections du CEPED, 208 p.
- Peyvel, Emmanuelle ; Gibert, Marie (2018) La fabrique du quartier routard de Pham Ngu Lao (Hô Chi Minh-Ville, Viêt-Nam). Rapports de pouvoir et inégalités dans la mondialisation touristique, *L'Espace géographique*, vol. 47, pp. 121-139.
- Pfirsich, Thomas (2010a) Maisons de famille et système de villégiature dans les élites urbaines : l'exemple de Naples, *genèses*, n°81, pp. 104-127.
- Pfirsich, Thomas (2010b) À proximité des siens. Les espaces de la famille en Italie et en Europe du Sud, *Vox Geographi*, Café-géo, 24 août 2010, en ligne : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/espaces-famille-italie.pdf>
- Pfirsich, Thomas (2019) Des grands-parents italiens à Paris ? *Cycle de conférences Migrations internationales et lutte contre les discriminations*, Migrinter, Espace Mendès France, Poitiers, 7 novembre 2019, en ligne : [https://emf.fr/ec3\\_event/des-grands-parents-italiens-a-paris/](https://emf.fr/ec3_event/des-grands-parents-italiens-a-paris/)
- Piché, Victor (2013) *Les théories de la migration*, Paris : INED, 536 p.
- Picod-Kinany, Aurélia (2010) *L'émigration européenne : le cas des Français au Maroc*, Riga : Éditions Universitaires Européennes, 416 p.
- Pieke, Frank N. (1992) Immigration et entrepreneuriat : les Chinois aux Pays-Bas, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n°3, pp. 33-50.
- Pihet, Christian ; Viriot Durandal, Jean-Philippe (2009) Migrations et communautarisation territoriale des personnes âgées aux États-Unis, *Retraite et société*, n°59, pp. 139-161.

- Pinel, Jordan (2015) *Des retraités français au Maroc : entre parcours de vie et ancrages territoriaux*, Poitiers : Université de Poitiers, 116 p. (Mémoire de Master I, Migrations internationales).
- Pinel, Jordan (2016) *Les bénéficiaires de pensions de retraite françaises au Maroc. Logiques familiales et pratiques des mobilités*, Poitiers : Université de Poitiers, 104 p. (Mémoire de Master II Recherche, Migrations internationales).
- Pinel, Jordan (A paraître) Mobilités résidentielles des retraités français au Maroc, entre choix hédonistes et enjeux familiaux, *Retraite et Société*.
- Pinel, Jordan ; Valette, Marie-Françoise (2018) Le piège du retour : quand rentrer rime avec privation de prestations sociales, *Colloque international « De l'émigration empêchée à l'immigration piégée. Les migrations sous contraintes »*, Amiens : Université de Picardie Jules Verne, 20 et 21 novembre 2018.
- Pinson, Daniel (1988) *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Paris : PUCA, 207 p. (Collection Recherches).
- Pinson, Daniel (1999) Les maisons du Marocain, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris : Éditions Créaphis, pp.69-88.
- Plard, Mathilde ; Martineau, Aurélien ; Fleuret, Sébastien (2015) Les immigrés au seuil du grand âge. Un questionnement à ancrer dans les territoires de vie, *Hommes & migrations*, n°1309, pp. 31-37.
- Plard, Mathilde ; Vuailat, Fanny (2018) Migrer pour se réaliser. « Paroles de » retraités français installés en Algarve, *Sud-Ouest Européen*, n°46, pp. 119-129.
- Poinard, Michel (1991) *Les Portugais dans l'Émigration : une Géographie de l'absence*, Toulouse : Université de Toulouse Le Mirail, 630 p. (Thèse d'État en géographie).
- Pourcher, Guy (1964) Le peuplement de Paris, *Cahiers de l'INED*, n°43, 310 p.
- Prothero, Mansell R. (1985) The context of circulation in west africa, in Chapman, Murray ; Prothero, Mansell R. (eds) *Circulation in population movement*, Londres : Routledge & Kegan Paul, pp. 407-428.
- Putnam, Robert D. (2000) *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, New York : Touchstone Books, 544 p.
- Quesnel, André ; Vimard, Patrice (1987) *Dynamique de population en économie de plantation*, Paris : Orstom Éditions, 505 p.
- Quesnel, André (2009) De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'Ouest et au Mexique, in Dureau, Françoise ; Hily, Marie-Antoinette (Éds.) *Les mondes de la mobilité*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 67-103.
- Ray, Joanny (1938) *Les Marocains en France*. Paris : Librairie du recueil Sirey, Institut des Hautes Études Marocaines, 406 p.

- Reboratti, Carlos E. (1986) *Se fue a volver, seminario sobre las migraciones temporales en América Latina*, México : PISPAL/CIUDAD/CENEP, 596 p.
- Rehaimi, Hassan (2013) *Le système de transport et la ségrégation sociale de l'espace urbain : Cas du Grand Agadir*. Agadir : Université Ibn Zohr, 354 p. (Thèse de doctorat en sciences économiques).
- Rengot, Numa (2015) *La Silver Économie : un nouveau modèle économique en plein essor*, *Géoéconomie*, n°76, pp. 43-54.
- Rice, John G. ; Ostergren, Robert C. (1978) *The Decision to Emigrate: A Study in Diffusion*, *Geografiska Annaler*, vol. 60, n°1, pp. 1-15.
- Robette, Nicolas (2012) *Les espaces de vie individuels : de la géographie à une application empirique en démographie*, *Cybergéo : Revue européenne de géographie*, n°605, pp. 1-12.
- Rodríguez, Vicente ; Fernández-Mayoralas, Gloria ; Rojo, Fermina (2004) *International Retirement Migration: Retired Europeans Living on the Costa Del Sol, Spain*, *Population review*, vol. 43, n°1, pp. 1-36.
- Rodríguez Rodríguez, Vicente ; Casado Díaz, María A. ; Huber, Andreas (2005) *La migración de Europeos retirados en España*, Madrid : Consejo Superior de investigaciones científicas 345 p.
- Rojas, Viviana *et al.* (2014) *US retirement migration to Mexico: Understanding issues of adaptation, networking, and social integration*, *Journal of International Migration and Integration*, vol. 15, n°2, pp. 257-273.
- Roseman, Curtis C. (1978) *Changing migration patterns within the United States*, *Resource Paper for college geography*, n°77-2, 34 p.
- Sabates-Wheeler, Rachel ; Feldman, Rayah (2011) *Introduction: aping Migrnat Welfare onto Social Provisioning*, in Sabatez-Wheeler, Rachel ; Feldman, Rayah (eds) *Migration and Social Protection. Rethinking International Development Series*, Londres : Palgrave Macmillan, pp. 3-35.
- Sajoux, Muriel ; Amar, Mohammed (2015) *Vieillesse et relations familiales au Maroc. Des solidarités fortes en proie à des contraintes multiples*, in Nowik, Laurent ; Lecestre-Rollier, Béatrice (dir.) *Vieillir dans les pays du Sud. Les solidarités familiales à l'épreuve du vieillissement*, Paris : Karthala, pp. 187-209.
- Sajoux, Muriel ; Lecestre-Rollier, Béatrice (2012) *Inégalités et difficultés sociales dans la vieillesse au Maroc. Mise en évidence des limites des solidarités privées et de besoins croissants en matière de protection sociale*, in *XVIIe colloque international de l'AIDELF, Démographie et politiques sociales*, Ouagadougou : novembre 2012. En ligne : <https://cutt.ly/aivLgOQ> (Consulté le 26/06/2020).
- Sall, Mohamadou (2009) *Caractéristiques et enjeux de la nouvelle économie résidentielle dans la station balnéaire de Saly Portudal et sur la Petite Cote au Sénégal*, *ESSACHESS- Journal for Communication Studies*, vol. 2, n°2, 2pp. 57-71.
- Samaoli, Omar (1989) *Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui : la vieillesse des maghrébins en France*, *Hommes & Migrations*, n°1126, pp. 9-14.

- Saraiva, Clara ; José, Mapril (2012) Le lieu de la « bonne mort » pour les migrants guinéens et bangladais au Portugal, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 28, n°3, pp. 51-70.
- Sargent, Carolyn Fishel ; Yatera, Samba ; Larchanché, Stéphanie (2005) Migrations et nouvelles technologies, *Hommes et Migrations*, n°1256, pp. 131-140.
- Sauvy, Alfred (1966) *Théorie générale de la population, vol. II, La vie des populations*, Paris : PUF, 370 p.
- Sayad, Abdelmalek (1977) Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 15, pp. 59-79.
- Sayad, Abdelmalek (1980) Un logement provisoire pour des travailleurs « provisoires », *Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés, Recherche Sociale*, n°73, pp. 3-31.
- Sayad, Abdelmalek (1999) *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Le Seuil, 437 p.
- Sayad, Abdelmalek (2001) La vacance comme pathologie de la condition d'immigré. Le cas de la retraite et de la pré-retraite. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 11-36.
- Schaeffer, Fanny (2001) Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 165-176.
- Schaeffer, Fanny (2004) *Le territoire des passe-frontières : dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain*, Poitiers : Université de Poitiers, 478 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Scheel, Stephan (2017) Appropriating mobility and bordering Europe through romantic love: Unearthing the intricate intertwinement of border regimes and migratory practices, *Migration Studies*, vol. 5, n°3, pp. 389-408.
- Schmoll, Camille ; Morange, Marianne (2016) *Les outils qualitatifs en géographie*, Malakoff : Armand Colin, 223 p.
- Schnapper, Dominique (1990) *La France de l'intégration, Sociologie de la nation*, Paris : Gallimard, 384 p.
- Schor, Ralph (1996) *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> à nos jours*, Paris : Armand Colin, 277 p.
- Schwab, Roland (1971) Les champs migratoires : critères d'étude de la genèse et de l'évolution des structures régionales d'un espace, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°393-394, pp. 369-375.
- Serfaty-Garzon, Perla (2003) *Chez soi, les territoires de l'intimité*, Paris : Armand Colin, 256 p.
- Serfaty-Garzon, Perla (2006) En mouvement. Le chez-soi à l'épreuve des mobilités, in Serfaty-Garzon, Perla et al., *Un chez soi chez les autres*, Montréal : Bayard Canada, pp. 7-40.

- Shamir, Ronen (2005) Without borders? Notes on Globalization as a Mobility Regime, *Sociological Theory*, vol. 23, n°2, pp. 197-217.
- Sierra-Paycha, Celio (2017) *Morphogénèse d'un système migratoire. Emergence(s), développement(s) et transformation(s) du système migratoire Colombie-Espagne (1988-2014)*, Poitiers : Université de Poitiers, 387 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Simon, Gildas (1979) *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers : Université de Poitiers, 426 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Simon, Gildas (1981) Réflexions sur la notion de champ migratoire international. *Hommes et Terres du Nord*, vol. 1, pp. 85-89 (Actes du Colloque International « Migrations internes et externes en Europe Occidentale », Lille, 16-18 Octobre 1980).
- Simon, Gildas (1984) Transferts de revenus et projets immobiliers des travailleurs migrants, *Études méditerranéennes*, n°6, pp. 11-34.
- Simon, Gildas (2002) Les migrations internationales, *Population & Sociétés*, n°382, 4 p.
- Sloane, Philip D. *et al.* (2013) Health care experiences of U.S. Retirees living in Mexico and Panama: a qualitative study, *BMC Health Services Research*, n°13, en ligne : <https://doi.org/10.1186/1472-6963-13-411>
- Spencer, Anthony (2011) Americans create hybrid spaces in Costa Rica: a framework for exploring cultural and linguistic integration, *Language and Intercultural Communication*, vol. 11, n°1, pp. 59-74.
- Staszak, Jean-François (2001) L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur, *Annales de Géographie*, n°620, pp. 339-363.
- Stedman, Richard C. (2006) Understanding Place Attachment Among Second Home Owners, *American Behavioral Scientist*, vol. 50, n°2, pp. 187-205.
- Stock, Mathis (2006) L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles, *Espaces Temps.net*, en ligne : <https://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>.
- Stokes, Eleanore M. (1990) Ethnography of a social border : The case of an American retirement community in Mexico, *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 5, n°2, pp. 169-182.
- Südas, Ilkay ; Mutluer, Mustafa (2006) Immigration européenne de retraités vers la « Riviera turque » : le cas d'Alanya (côte méditerranéenne), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 22, n°3, pp. 203-223.
- Sunanta, Sirijit (2014) Thailand and the Global Intimate: Transnational Marriages, Health Tourism and Retirement Migration, *MMG Working Paper*, n°14-02, 14 p.
- Tapinos, Georges (1975) *L'immigration étrangère en France (1945 – 1973)*. Paris : INED – PUF, 91 p.

- Témime, Émile (2001) Vieillir en immigration, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 37-54.
- Temporal, Franck ; Brutel, Chantal (2016) La mesure des flux migratoires entre la France et l'étranger : et si on parlait (aussi) d'émigration ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 32, n°3-4, pp. 215-229.
- Thalineau, Alain ; Nowik, Laurent (2010) La mobilité résidentielle en milieu de retraite, in Huynh, Mai Phuong (coord.) *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*, Paris-La Défense : PUCA, pp. 45-53 (Actes de colloque).
- Therrien, Catherine (2016) *La migration des Français au Maroc*, Casablanca : La Croisée des Chemins, 413 p.
- Thomsin, Laurence (2001) Les mobilités de la retraite, in Legrand, Monique (dir.) *La retraite : une révolution silencieuse*, Toulouse : ERES, pp. 223-242.
- Thong, Leng Leng ; Sone, Sachiko ; Toyota, Mika (2012) Freedom Found? The Later-Life Transnational Migration of Japanese Women to Western Australia and Thailand, *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 21, n°2, pp. 239-262.
- Toulemon, Laurent (2012) *Rapport final de la réalisation de l'enquête Famille et Logements*. PUCA/INED, en ligne : [http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_puca\\_v27-01-2012.pdf](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_puca_v27-01-2012.pdf) (consulté le 13/07/2020).
- Toyota, Mika (2006) Ageing and transnational householding: Japanese retirees in Southeast Asia, *Liverpool University Press Online*, vol.28, n°4, pp.515-531.
- Trabut, Loïc (2018) Distance et besoins de solidarité au sein des familles, in Imbert, Christophe ; Lelièvre, Éva ; Lessault, David (dir.) *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, Paris : INED Éditions, pp.195-211.
- Tremblay, Rémy (2001) *Floribec : les Québécois en vacances*, Montréal : INRS-Urbanisation, culture et société, 66 p.
- Tremblay, Rémy ; Dehoorne, Olivier (Eds.) (2018) *Entre tourisme et migration*, Paris : L'Harmattan, 240 p.
- Tribalat, Michel (1993) Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France, *Population*, 6, pp.1911-1946.
- Valette, Marie-Françoise (2013) Le droit international des droits de l'homme esquisse-t-il un lien complémentaire à celui de la nationalité ?, *revue trimestrielle des droits de l'homme*, n°94, pp.275-300.
- Vathi, Zana ; Duci, Veronika ; Dhembo, Elona (2019) Social protection and return migration: trans-national and trans-temporal developmental gaps in the Albania-Greece migration corridor, *Migration and Development*, vol.8, n°2, pp.243-263.
- Veltz, Pierre (1996) *Mondialisation, ville et territoires. L'économie d'archipel*, Paris : PUF, 288 p.

- Vermot, Cécile (2017) Migration et émotions genrées. Les Argentins à Miami et à Barcelone, *Migrations Société*, n°168, pp. 67-83.
- Verquin, Béatrice (1995) Les Français de l'étranger : une population difficile à délimiter. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.11, n°3, pp.193-203.
- Viallon, Philippe (2012) Retired Snowbirds. *Annals of Tourism Research*, vol.39, n°4, pp.2073-2091.
- Viard, Jean (2006) *Éloge de la mobilité*, La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 200 p.
- Villanova, Roselyne (de) ; Bonvalet, Catherine (1999) Immigrés propriétaires ici et là-bas, un système résidentiel ?, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (1999) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*. Paris, Éditions Créaphis, pp.19-44.
- Villa-Torres, Laura *et al.* (2017) Transnationalism and health: A systematic literature review on the use of transnationalism in the study of health practices and behaviours of migrants, *Social Science & Medicine*, vol. 183, pp. 70-79.
- Warnes, Tony (2009) International Retirement Migration, in Uhlenberg, Peter (ed.) *International Handbook of Population Aging*, vol. 1, Dordrecht : Springer, pp. 341-363.
- Williams, Allan ; Patterson, Guy (1998) An Empire Lost but a Province Gained: A Cohort Analysis of British International Retirement in the Algarve, *International Journal of Population Geography*, n°4, pp. 135–155.
- Wiseman, Robert F. (1980) Why Older People Move? Theoretical Issues, *Research on Aging*, vol. 2, n°2, pp. 141-154.
- Zaninetti, Jean-Marc (2011) Les retraités en France, des migrations pas comme les autres, *Population & Avenir*, n°703, pp. 4-20.
- Zemke, Ron ; Raines, Claire ; Filipczak, Bob (2000) *Generations at Work: Managing the Clash of Veterans, Boomers, Xers, and Nexters in Your Workplace*, New-York : American Management Association, 280 p.



## Annexes

### Annexe 1 : Grille biographique utilisée en entretien

Année	Âge	Famille (Unions, naissances, décès et cohabitations)	Logements			Activités (Scolaires et professionnelles)	Séjours à l'étranger (Longues absences hors de chez vous – types de dépl.)	Autres et remarques (Autre logement fréquenté ? Quelles mobilités ?)
			Pays	Ville/Quartier	Type			
2018								
2017								
2016								
2015								
2014								
2013								
2012								
2011								
2010								
2009								
2008								
2007								
2006								
2005								
2004								
2003								
2002								
2001								
2000								
1999								
1998								
1997								
1996								
1995								
1994								
1993								
1992								
1991								
1990								

## Annexe 2 : Calendrier des lieux fréquentés sur l'année n-1

<b>Lieux fréquentés en 2017 (au moins une nuit)</b>		
<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>
<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>
<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>
<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
Lieux non fréquentés en 2017, mais fréquentés habituellement :		

## Annexe 3 : Liste du réseau familial et social

<b>Réseau familial et social</b>				
Liste des membres de la famille (conjoint, enfants, parents et frères) et proches (amis, anciens collègues, voisins)				
	<b>Membre de l'entourage</b>	<b>Type de lien</b>	<b>Lieu de résidence</b>	<b>Fréquence et type des contacts</b> (Rencontres physiques ou virtuelles)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

## Annexe 4 : Liste des entretiens complémentaires aux retraités enquêtés

Acteurs autour de la présence française au Maroc	
Représentation diplomatique française au Maroc	
<b>Conseillers consulaires</b>	Cinq entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux conseillères consulaires de Rabat</li> <li>- Une conseillère consulaire de Marrakech</li> <li>- Deux conseillers d'Agadir</li> </ul>
<b>Vice-consuls</b>	Deux entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-consul d'Agadir</li> <li>- Vice-Consul de Rabat</li> </ul>
<b>Assistant social consulaire</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistant social au consulat de Rabat</li> </ul>
<b>Assemblée des Français de l'étranger</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éluée française à l'AFE – circonscription Afrique du Nord</li> </ul>
Associations de Français	
<b>Association Français du Monde – ADFE</b>	Deux entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentante de l'association à Rabat</li> <li>- Présidente de l'association au Maroc</li> </ul>
<b>Union des Français de l'étranger (UFE)</b>	Deux entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de l'association à Agadir</li> <li>- Représentante de l'association à Agadir</li> </ul>
Représentants de l'Église catholique au Maroc	
<b>Prêtres et bénévoles</b>	Trois entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêtre de l'église catholique d'Agadir</li> <li>- Prêtre de l'église catholique de Marrakech</li> <li>- Bénévole à la permanence de l'église de Marrakech</li> </ul>
Acteurs du résidentiel	
<b>Résidence Dyar Shemsi</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre de l'équipe immobilière de la résidence</li> </ul>
<b>Maison de retraite du Souissi (Rabat)</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directrice de la maison de retraite</li> </ul>
<b>Agent immobilier</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent immobilier spécialisé pour les Français au Maroc</li> </ul>
<b>Campings</b>	Deux entretiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur du camping municipal de Tiznit</li> <li>- Directeur d'un camping privé de Tiznit</li> </ul>
Acteurs du tourisme	
<b>Touristes retraités</b>	Entretiens informels à Agadir
<b>Centre Infos Tourisme Maroc</b>	Un entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur du Centre Infos Tourisme Maroc</li> </ul>
<b>Ministère du tourisme marocain</b>	Discussion informelle avec un représentant du ministère ; refus à la demande d'entretien

Acteurs autour de la question des retours d'émigrés	
Acteurs institutionnels	
<b>Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger</b>	Un entretien : - Représentante de la fondation
<b>Conseil de la Communauté des Marocains à l'étranger (CCME)</b>	Un entretien : - Représentante de la fondation
<b>Ministère des Marocains résidant à l'étranger</b>	Plusieurs demandes d'entretien sans réponse
<b>Maison des Marocains du Monde et des Affaires de la Migration</b>	Deux entretiens : - Directeur de la structure de Tiznit - Membre de la structure de Tiznit
Associatifs	
<b>Cap Sud MRE</b>	Un entretien : - Directeur de l'association
<b>Association des Travailleurs et Commerçants Marocains Émigrés à l'Étranger et Retraités des Provinces du Sud</b>	Deux entretiens : - Directeur de l'association - Trois retraités membres de l'association
Autres	
<b>CNSS de Tiznit (sécurité sociale)</b>	Un entretien : - Directeur de la branche de Tiznit
<b>Commerçants et employés</b>	Trois entretiens : - Un restaurateur marocain d'Agadir - Un artisan français à Agadir - Un employé à domicile marocain (employé chez des retraités français)

## Annexe 5 : Évolution du nombre d'inscrits dans les consulats français

Source : « Rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France » (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2018), disponible en ligne : [http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport\\_2018\\_-\\_version\\_pdf\\_2.pdf](http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport_2018_-_version_pdf_2.pdf) (Consulté le 18/06/2020).

### 3| STATISTIQUES : FRANÇAIS INSCRITS AU REGISTRE

ZONE	PAYS	POSTE	Français inscrits 2017	Rang mondial	Evol. Inscrits 2016/17
EUROPE HORS UE	SUISSE	GENEVE	155 639	1	5,13%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ROYAUME-UNI	LONDRES	141 502	2	5,22%
ETATS MEMBRES DE L'UE	BELGIQUE	BRUXELLES	127 558	3	2,06%
AMERIQUE DU NORD	CANADA	MONTREAL	68 892	4	1,77%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ALLEMAGNE	FRANCFORT SUR LE MEIN	46 536	5	-2,71%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ALLEMAGNE	MUNICH	44 554	6	-2,09%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	ISRAEL	TEL-AVIV	42 615	7	4,56%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	NEW-YORK	36 745	8	4,40%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ESPAGNE	MADRID	36 659	9	-0,51%
ETATS MEMBRES DE L'UE	LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	35 872	10	2,97%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ESPAGNE	BARCELONE	33 960	11	2,42%
EUROPE HORS UE	SUISSE	ZURICH	31 593	12	0,11%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	LOS ANGELES	31 252	13	2,74%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	SAN FRANCISCO	27 060	14	6,01%
AFRIQUE DU NORD	ALGERIE	ALGER	26 293	15	-1,46%
ETATS MEMBRES DE L'UE	PAYS-BAS	AMSTERDAM	26 131	16	1,74%
ASIE-OCEANIE	AUSTRALIE	SYDNEY	25 348	17	0,32%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ALLEMAGNE	BERLIN	25 298	18	1,22%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ITALIE	MILAN	24 418	19	-0,57%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	LIBAN	BEYROUTH	24 181	20	4,92%
AFRIQUE DU NORD	TUNISIE	TUNIS	23 324	21	3,95%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	CASABLANCA	22 626	22	1,17%
AFRIQUE FRANCOPHONE	SENEGAL	DAKAR	20 374	23	0,37%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	JERUSALEM	JERUSALEM	19 348	24	-5,60%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	MEXIQUE	MEXICO	18 745	25	2,80%
AFRIQUE FRANCOPHONE	COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	17 776	26	4,36%
AFRIQUE FRANCOPHONE	MADAGASCAR	TANANARIVE	17 622	27	-2,17%
ETATS MEMBRES DE L'UE	PORTUGAL	LISBONNE	17 432	28	5,73%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	EMIRATS ARABES UNIS	DUBAI	17 064	29	2,06%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ITALIE	ROME	16 018	30	-0,55%

AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	WASHINGTON	15 498	31	1,14%
ASIE-OCEANIE	SINGAPOUR	SINGAPOUR	14 576	32	4,47%
ASIE-OCEANIE	CHINE	HONG-KONG	13 778	33	3,48%
ASIE-OCEANIE	THAILANDE	BANGKOK	12 974	34	3,43%
AMERIQUE DU NORD	CANADA	TORONTO	12 846	35	6,33%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	ARGENTINE	BUENOS-AIRES	12 496	36	1,37%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	CHILI	SANTIAGO DU CHILI	12 252	37	5,15%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	CHICAGO	12 193	38	1,38%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	MIAMI	12 085	39	1,98%
AMERIQUE DU NORD	CANADA	QUEBEC	11 944	40	-0,06%
AFRIQUE FRANCOPHONE	MAURICE	PORT-LOUIS	11 778	41	3,62%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	RABAT	11 429	42	5,38%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	HOUSTON	10 855	43	1,76%
ETATS MEMBRES DE L'UE	IRLANDE	DUBLIN	10 723	44	5,53%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	ISRAEL	HAIFA	10 367	45	4,89%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	BRESIL	SAO PAULO	9 967	46	-5,80%
AFRIQUE FRANCOPHONE	GABON	LIBREVILLE	9 795	47	-7,59%
ETATS MEMBRES DE L'UE	AUTRICHE	VIENNE	9 666	48	4,89%
ASIE-OCEANIE	CHINE	SHANGHAI	9 578	49	-5,04%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ESPAGNE	SEVILLE	9 327	50	-2,54%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	BOSTON	9 319	51	7,49%
AMERIQUE DU NORD	CANADA	VANCOUVER	9 244	52	5,48%
ETATS MEMBRES DE L'UE	GRECE	ATHENES	8 645	53	0,06%
AFRIQUE FRANCOPHONE	MALI	BAMAKO	8 577	54	6,47%
AFRIQUE DU NORD	ALGERIE	ORAN	8 316	55	16,68%
ETATS MEMBRES DE L'UE	SUEDE	STOCKHOLM	8 261	56	7,93%
ASIE-OCEANIE	JAPON	TOKYO	8 226	57	4,64%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	MARRAKECH	7 939	58	-1,84%
EUROPE HORS UE	MONACO	MONACO	7 728	59	0,40%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	ATLANTA	7 657	60	7,02%
EUROPE HORS UE	TURQUIE	ISTANBUL	7 564	61	8,30%
AFRIQUE DU NORD	ALGERIE	ANNABA	7 171	62	3,82%
ETATS MEMBRES DE L'UE	POLOGNE	VARSOVIE	6 436	63	3,89%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	BRESIL	RIO DE JANEIRO	6 434	64	-4,46%
ASIE-OCEANIE	INDE	PONDICHERY	6 393	65	-0,96%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	EGYPTE	LE CAIRE	6 034	66	0,07%
ASIE-OCEANIE	VIET-NAM	HO-CHI-MINH-VILLE	6 007	67	0,35%
ETATS MEMBRES DE	ROYAUME-UNI	EDIMBOURG	6 004	68	4,53%

L'UE					
AMERIQUE CENTRALE-SUD	COLOMBIE	BOGOTA	5 799	69	2,69%
ETATS MEMBRES DE L'UE	DANEMARK	COPENHAGUE	5 773	70	1,37%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	EMIRATS ARABES UNIS	ABOU-DABI	5 758	71	-0,43%
EUROPE HORS UE	NORVEGE	OSLO	5 576	72	7,42%
ASIE-OCEANIE	NOUVELLE-ZELANDE	WELLINGTON	5 218	73	11,38%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ESPAGNE	BILBAO	5 175	74	0,37%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	AGADIR	5 067	75	6,43%
ASIE-OCEANIE	CAMBODGE	PHNOM PENH	4 994	76	2,34%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	AFRIQUE DU SUD	JOHANNESBURG	4 844	77	0,90%
ETATS MEMBRES DE L'UE	TCHEQUE (REP.)	PRAGUE	4 707	78	5,70%
EUROPE HORS UE	RUSSIE	MOSCOU	4 699	79	-4,38%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	QATAR	DOHA	4 558	80	1,00%
ASIE-OCEANIE	INDONESIE	JAKARTA	4 471	81	1,73%
AFRIQUE FRANCOPHONE	CONGO	POINTE NOIRE	4 238	82	-7,39%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ROUMANIE	BUCAREST	4 149	83	5,17%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	VENEZUELA	CARACAS	4 081	84	-3,55%
AFRIQUE FRANCOPHONE	DJIBOUTI	DJIBOUTI	4 012	85	-6,81%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	PEROU	LIMA	3 945	86	0,61%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	DOMINICAINE (REP.)	SAINT DOMINGUE	3 850	87	-4,30%
AFRIQUE FRANCOPHONE	BENIN	COTONOU	3 687	88	-2,90%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	FES	3 667	89	2,89%
AFRIQUE FRANCOPHONE	CAMEROUN	DOUALA	3 527	90	-1,92%
ASIE-OCEANIE	MALAISIE	KUALA LUMPUR	3 460	91	1,44%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ITALIE	NAPLES	3 441	92	-0,20%
AFRIQUE FRANCOPHONE	BURKINA	OUAGADOUGOU	3 423	93	3,20%
ASIE-OCEANIE	CHINE	PEKIN	3 411	94	-5,46%
EUROPE HORS UE	TURQUIE	ANKARA	3 331	95	16,18%
AFRIQUE DU NORD	MAROC	TANGER	3 315	96	6,76%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	AFRIQUE DU SUD	LE CAP	3 265	97	4,65%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	ARABIE SAOUDITE	RIYAD	3 186	98	0,47%
ETATS MEMBRES DE L'UE	FINLANDE	HELSINKI	3 157	99	3,20%
ASIE-OCEANIE	PHILIPPINES	MANILLE	3 136	100	3,36%
ASIE-OCEANIE	COREE DU SUD	SEOUL	3 067	101	-0,32%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	URUGUAY	MONTEVIDEO	3 011	102	2,83%

PROCHE et MOYEN-ORIENT	ARABIE SAOUDITE	DJEDDAH	2 987	103	0,50%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	EQUATEUR	QUITO	2 955	104	8,64%
EUROPE HORS UE	ANDORRE	ANDORRE	2 888	105	-7,26%
AFRIQUE FRANCOPHONE	GUINEE	CONAKRY	2 837	106	-3,80%
AFRIQUE FRANCOPHONE	CAMEROUN	YAOUNDE	2 804	107	-0,14%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	COSTA RICA	SAN JOSE	2 704	108	1,35%
AFRIQUE FRANCOPHONE	REP. DEMOCRAT. DU CONGO	KINSHASA	2 695	109	0,07%
ETATS MEMBRES DE L'UE	HONGRIE	BUDAPEST	2 644	110	3,12%
ASIE-OCEANIE	CHINE	CANTON	2 586	111	-5,52%
AFRIQUE FRANCOPHONE	TOGO	LOME	2 573	112	-0,58%
AFRIQUE FRANCOPHONE	CONGO	BRAZZAVILLE	2 392	113	2,00%
ASIE-OCEANIE	TAIWAN	TAIPEI	2 231	114	5,04%
ASIE-OCEANIE	LAOS	VIENTIANE	2 137	115	0,38%
ASIE-OCEANIE	JAPON	KYOTO	2 026	116	8,87%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	PANAMA	PANAMA	1 926	117	5,71%
ASIE-OCEANIE	VANUATU	PORT-VILA	1 898	118	-0,11%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	BRESIL	RECIFE	1 874	119	-3,25%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	HAITI	PORT-AU-PRINCE	1 860	120	3,39%
ASIE-OCEANIE	VIET-NAM	HANOI	1 825	121	9,54%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	KENYA	NAIROBI	1 814	122	9,47%
EUROPE HORS UE	SERBIE	BELGRADE	1 735	123	7,10%
AFRIQUE FRANCOPHONE	MAURITANIE	NOUAKCHOTT	1 703	124	-0,58%
AFRIQUE FRANCOPHONE	COMORES	MORONI	1 686	125	-2,82%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	BRESIL	BRASILIA	1 667	126	-1,48%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	JORDANIE	AMMAN	1 634	127	-0,49%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	ANGOLA	LUANDA	1 617	128	-8,44%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	BOLIVIE	LA PAZ	1 517	129	-1,43%
AFRIQUE FRANCOPHONE	NIGER	NIAMEY	1 502	130	5,18%
ETATS MEMBRES DE L'UE	BULGARIE	SOFIA	1 463	131	3,61%
AFRIQUE FRANCOPHONE	TCHAD	N'DJAMENA	1 442	132	-0,83%
ETATS MEMBRES DE L'UE	GRECE	THESSALONIQUE	1 427	133	-1,31%
ETATS MEMBRES DE L'UE	CHYPRE	NICOSIE	1 418	134	0,64%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	IRAN	TEHERAN	1 331	135	16,14%

AMERIQUE CENTRALE-SUD	PARAGUAY	PARAGUAY	1 313	136	-0,45%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	GHANA	ACCRA	1 185	137	2,78%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	SAINTE-LUCIE	CASTRIES	1 180	138	34,70%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	KOWEIT	KOWEIT	1 161	139	1,49%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	NIGERIA	LAGOS	1 159	140	-7,72%
ASIE-OCEANIE	INDE	NEW-DELHI	1 152	141	-7,77%
ETATS MEMBRES DE L'UE	MALTE	LA VALETTE	1 128	142	16,77%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	BAHREIN	MANAMA	1 110	143	2,02%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	CUBA	LA HAVANE	1 042	144	13,02%
AMERIQUE DU NORD	CANADA	MONCTON ET HALIFAX	1 041	145	-1,05%
ETATS MEMBRES DE L'UE	CROATIE	ZAGREB	1 040	146	1,86%
AMERIQUE DU NORD	ETATS-UNIS	LA NOUVELLE-ORLÉANS	1 035	147	2,17%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	ETHIOPIE	ADDIS-ABEBA	1 031	148	-4,00%
ETATS MEMBRES DE L'UE	SLOVAQUIE	BRATISLAVA	1 030	149	6,51%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	GUATEMALA	GUATEMALA	870	150	-4,08%
EUROPE HORS UE	UKRAINE	KIEV	859	151	-3,16%
ASIE-OCEANIE	INDE	BANGALORE	828	152	-5,05%
ASIE-OCEANIE	INDE	BOMBAY	814	153	-8,44%
ASIE-OCEANIE	BIRMANIE	RANGOON	813	154	0,49%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	OMAN	MASCATE	812	155	4,24%
AFRIQUE FRANCOPHONE	CENTRAFRIQUE (Rép.)	BANGUI	802	156	5,25%
ETATS MEMBRES DE L'UE	SLOVENIE	LJUBJANA	740	157	0,68%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	NICARAGUA	MANAGUA	699	158	-11,18%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	TANZANIE	DAR ES SALAM	660	159	-3,08%
ASIE-OCEANIE	SRI LANKA	COLOMBO	644	160	8,97%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	MOZAMBIQUE	MAPUTO	611	161	-1,13%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	SYRIE	DAMAS	600	162	4,71%
EUROPE HORS UE	ISLANDE	REYKJAVIK	589	163	14,37%
ASIE-OCEANIE	CHINE	WUHAN	588	164	-13,15%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	SALVADOR	SAN SALVADOR	576	165	-4,64%
ASIE-OCEANIE	CHINE	CHENGDU	574	166	2,87%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	SEYCHELLES	VICTORIA	573	167	-1,38%
EUROPE HORS UE	ARMENIE	EREVAN	551	168	0,55%
EUROPE HORS UE	RUSSIE	SAINT PETERSBOURG	514	169	4,47%
ETATS MEMBRES DE L'UE	LITUANIE	VILNIUS	455	170	5,57%

ASIE-OCEANIE	PAKISTAN	ISLAMABAD	443	171	-3,90%
EUROPE HORS UE	KAZAKHSTAN	ALMATY	432	172	-5,47%
EUROPE HORS UE	GEORGIE	TBILISSI	402	173	6,91%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	TRINITE ET TOBAGO	PORT-D'ESPAGNE	391	174	-29,29%
EUROPE HORS UE	BOSNIE-HERZEGOVINE	SARAJEVO	388	175	-1,27%
AFRIQUE FRANCOPHONE	RWANDA	KIGALI	381	176	4,38%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	GUINEE-EQUATORIALE	MALABO	365	177	-8,29%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	UGANDA	KAMPALA	357	178	7,21%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	NIGERIA	ABUJA	326	179	-3,55%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	IRAQ	ERBIL	313	180	6,10%
ASIE-OCEANIE	CHINE	SHENYANG	309	181	14,02%
AFRIQUE FRANCOPHONE	BURUNDI	BUJUMBURA	308	182	6,21%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	ZIMBABWE	HARARE	288	183	12,50%
ETATS MEMBRES DE L'UE	ESTONIE	TALLINN	287	184	3,24%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	HONDURAS	TEGUCIGALPA	287	184	8,30%
ETATS MEMBRES DE L'UE	LETTONIE	RIGA	282	186	4,83%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	CAP-VERT	PRAIA	278	187	-17,99%
EUROPE HORS UE	MACEDOINE (A.R.Y.M.)	SKOPE	268	188	6,77%
ASIE-OCEANIE	FIDJI	SUVA	249	189	5,51%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	SOUDAN	KHARTOUM	242	190	-3,59%
ASIE-OCEANIE	BANGLADESH	DACCA	229	191	-3,38%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	SURINAME	PARAMARIBO	226	192	-4,24%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	NAMIBIE	WINDHOEK	225	193	-3,85%
ASIE-OCEANIE	NEPAL	KATHMANDOU	224	194	-0,44%
EUROPE HORS UE	BIELORUSSIE	MINSK	192	195	0,52%
EUROPE HORS UE	AZERBAIDJAN	BAKOU	191	196	-4,02%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	JAMAIQUE	KINGSTON	186	197	16,98%
EUROPE HORS UE	ALBANIE	TIRANA	185	198	-6,09%
ASIE-OCEANIE	AFGHANISTAN	KABOUL	176	199	-14,98%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	ZAMBIE	LUSAKA	163	200	-15,54%
EUROPE HORS UE	KOSOVO	PRISTINA	148	201	4,23%
EUROPE HORS UE	MONTENEGRO	PODGORICA	144	202	6,67%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	YEMEN	SANAA	136	203	-44,49%
ASIE-OCEANIE	BRUNEI	BANDAR SERI BEGAWAN	124	204	-7,46%
AFRIQUE DU NORD	LIBYE	TRIPOLI	124	204	-28,32%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	GUINEE-BISSAO	BISSAO	122	206	23,23%

PROCHE et MOYEN-ORIENT	IRAQ	BAGDAD	118	207	13,46%
ASIE-OCEANIE	INDE	CALCUTTA	116	208	9,43%
ASIE-OCEANIE	PAKISTAN	KARACHI	108	209	11,34%
EUROPE HORS UE	OUZBEKISTAN	TACHKENT	106	210	0,95%
ASIE-OCEANIE	MONGOLIE	OULAN BATOR	103	211	-5,50%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	BOTSWANA	GABORONE	96	212	-17,95%
EUROPE HORS UE	MOLDAVIE	CHISINAU	91	213	1,11%
ASIE-OCEANIE	PAPOUASIE-NLE-GUINEE	PORT-MORESBY	85	214	10,39%
EUROPE HORS UE	TURKMENISTAN	ACHKHABAD	69	215	-27,37%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	SOUDAN DU SUD	DJOUBA	68	216	-22,73%
EUROPE HORS UE	RUSSIE	EKATERINBOURG	51	217	-10,53%
EUROPE HORS UE	TADJIKISTAN	DOUCHANBE	25	218	-30,56%

## Annexe 6 : Carte des circonscriptions consulaires françaises au Maroc



Source : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, direction des Archives (pôle géographique) – Janvier 2017



## Table des illustrations

### Figures

Figure 1 – Évolution des effectifs des Marocains en France et des Français au Maroc.....	14
Figure 2 – Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par sexe, tranche d'âge et lieu de résidence .....	48
Figure 3 – Évolution des inscriptions au consulat d'Agadir en fonction de l'âge.....	57
Figure 4 – Évolution des inscriptions au consulat d'Agadir selon la double-nationalité .....	57
Figure 5 – Modèle théorique du processus de migration de personnes âgées.....	74
Figure 6 – Proportion de personnes qui fréquentent plusieurs logements selon l'âge .....	78
Figure 7 – Situation matrimoniale des ménages de 60 ans et plus qui fréquentent une autre résidence à l'étranger ..	110
Figure 8 – Nombre d'enfants par enquête .....	111
Figure 9 – Année d'installation des enquêtés .....	113
Figure 10 – Catégories sociales et niveau des derniers diplômes obtenus des individus de 60 ans et plus qui fréquentent une autre résidence à l'étranger.....	115
Figure 11 – Répartition des enquêtés par PCS et nationalité.....	117
Figure 12 – Répartition des enquêtés par dernier diplôme obtenu et nationalité.....	117
Figure 13 – Liste des pays évoqués pour la retraite (autre que la France et le Maroc) par nombre de répondants ....	134
Figure 14 – Récapitulatif des principales motivations dans le choix du Maroc comme destination, en fonction de la nationalité.....	137
Figure 15 – Présence d'au moins un enfant à l'étranger chez les personnes de 60 ans et plus résidant en France, en fonction de la fréquentation d'une autre résidence et de la nationalité .....	151
Figure 16 – Calendrier des mobilités résidentielles de Marie en 2017 .....	162
Figure 17 – Calendrier des mobilités résidentielles de Youssef en 2017 .....	162
Figure 18 – Calendrier des mobilités résidentielles de Geneviève et de son époux en 2017 .....	166
Figure 19 – Calendrier des mobilités résidentielles de Lisa en 2017 .....	166
Figure 20 – Typologie des mobilités vers la France.....	169
Figure 21 – Schématisation des espaces de vie des retraités.....	172
Figure 22 – Schématisation des pratiques des hivernants à Agadir au regard de l'imaginaire touristique.....	181
Figure 23 – La mise en place du « chez-soi » dans la migration de retraite.....	241
Figure 24 – Message transmis sur le compte Facebook de l'UFE pour les personnes isolées.....	252
Figure 25 Extrait du site internet de la mutuelle française « Capitone ».....	280

### Tableaux

Tableau 1 – Estimations de la part de Soussis dans les Marocains émigrés.....	35
Tableau 2 – Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par lieu de résidence.....	47
Tableau 3 – Inscriptions consulaires au Maroc en 2017 par circonscription.....	56
Tableau 4 – Récapitulatif des principaux outils d'enquête utilisés.....	98
Tableau 5 – Individus de 60 ans et plus résidant en France, par groupe de nationalités et résidence secondaire. ....	100
Tableau 6 – Récapitulatif des phases d'enquête.....	104
Tableau 7 – Détails des enquêtes biographiques effectuées.....	109

Tableau 8 – Nombre d’allers-retours et temps passé au Maroc par les enquêtés .....	114
Tableau 9- Répartition des enquêtés par localisation géographique des enfants .....	149
Tableau 10 – Principaux résultats des élections européennes de 2019 et présidentielles de 2017 dans les circonscriptions consulaires françaises au Maroc .....	196
Tableau 11 – Répartition des enquêtés en fonction du statut et du type de logement au Maroc et en France.....	204
Tableau 12 – Répartition des enquêtés en fonction du temps passé au Maroc et de la sécurité sociale choisie.....	276

## Cartes

Carte 1 – Pensions de retraite françaises versées à l’étranger au 31 décembre 2017.....	54
Carte 2 – Lieux d’enquête au Maroc .....	103
Carte 3 – Départements de résidence avant le départ au Maroc.....	112
Carte 4 – Carte des liaisons entre le Souss-Massa et la France.....	145
Carte 5 – Localisation des ménages dans le secteur d’Agadir.....	199
Carte 6 – Principaux lieux et services fréquentés par les ménages enquêtés dans le centre d’Agadir .....	200
Carte 7 – Localisation des ménages enquêtés dans le secteur de Tiznit.....	201
Carte 8 – Localisation des ménages enquêtés et des services dans le centre de Tiznit.....	202

## Photographies

Photographie 1 – Marina d’Agadir.....	182
Photographie 2 – Plage d’Agadir.....	182
Photographie 3 – Guide de l’adhérent à l’UFE, 2016-2017.....	186
Photographie 4 – Extrait du guide de l’adhérent à l’UFE, rubrique « S’installer à Agadir et région ».....	186
Photographies 5 et 6 – Sortie randonnée suivie d’un repas convivial, organisés par l’UFE.....	192
Photographie 7 – Logement collectif où résident des enquêtés français.....	206
Photographie 8 – Logement d’un enquêté Marocain.....	206
Photographie 9 – Travaux du complexe de Taghazout Bay.....	209
Photographies 10 et 11 – Logements de couples de retraités français .....	214
Photographies 12 et 13 – Logement de Nassim.....	215
Photographie 14 – Salon dans l’appartement d’un couple de retraités.....	216
Photographies 15 et 16 – Chambres d’appoint de deux couples de retraités français.....	218
Photographie 17 – Camping-car « américain » de Richard .....	222
Photographie 18 – Camping-car « classique » de Lucette .....	222
Photographies 19 et 20 – Intérieur du camping-car d’un couple de retraités.....	222
Photographie 21 – Salon marocain d’un retraité franco-marocain.....	226
Photographie 22 – Salon marocain d’un couple de retraités français .....	226
Photographies 23 et 24 – Salons de retraités français.....	226
Photographies 25 et 26 – Salons présents dans le logement de Youssef .....	228
Photographie 27 – Plafond sculpté dans le séjour d’un couple de retraités français.....	229
Photographie 28 – Peinture dans le salon d’un couple de retraités français.....	229
Photographies 29 et 30 – Souvenirs de séjours à l’étranger chez des retraités français.....	230
Photographie 31 – Toit-terrasse aménagé d’un couple de retraités français.....	232

Photographie 32 – Jardin aménagé d’un couple de retraités français .....	232
Photographie 33 – Espace commun d’une résidence collective .....	232
Photographie 34 – Espace commun d’une résidence fermée .....	232
Photographie 35 – Cour extérieure de l’appartement d’un couple de retraités.....	233
Photographie 36 – Toit-terrasse de l’immeuble d’Amanda .....	233
Photographie 37 – Terrain d’un retraité marocain .....	234
Photographie 38 – Patio d’un logement d’un couple de retraités marocains .....	234
Photographies 39 et 40 – Logements de couples d’enquêtés en France .....	235
Photographies 41 et 42– Jardins de couples d’enquêtés en France.....	237
Photographies 43 et 44 – Maison de retraite du Souissi (Rabat).....	253
Photographie 45 – Vue sur la résidence fermée « Club Évasion » .....	272
Photographie 46 – Partie chrétienne du cimetière d’Agadir.....	321



# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
« Retraite, migration, Maroc » .....	5
Qui a dit que les seniors n'étaient pas mobiles ? .....	6
Les migrants Nord-Sud, (uniquement) des privilégiés ? .....	8
Les retraités au Maroc, des « hirondelles » ? .....	9
Français et Marocains, des pratiques spatiales différentes à la retraite ? .....	11
Les retraités de France au Maroc, une inscription dans le champ migratoire ? .....	12
Un angle nouveau pour une géographie de la retraite en migration.....	15
Thèse et hypothèses : l'enrichissement du champ migratoire par les pratiques spatiales des retraités.....	17
Plan de la démonstration : pratiques résidentielles en vieillissement et en migration.....	20
<b>Chapitre 1 – L'évolution d'un champ migratoire</b> .....	<b>23</b>
1. Le champ migratoire, une mise en relation d'espaces par la migration.....	25
1.1. De la lecture d'un champ migratoire aux catégories nationales .....	26
1.2. Réseaux et relations sociales au cœur du champ migratoire .....	29
2. Deux groupes migrants pour un même espace migratoire.....	31
2.1. Marocains en France : prémices et pérennisation du champ migratoire.....	32
2.2. Migrants français au Maroc : une insertion dans le champ migratoire ? .....	36
3. Des immigrés vieillissants : la place du retour dans le champ migratoire .....	38
3.1. Un vieillissement encore impensé .....	38
3.2. Les va-et-vient de la retraite : une forme du champ migratoire ? .....	42
3.2.1. Une retraite bipolarisée.....	42
3.2.2. Une difficulté à mesurer le retour.....	45
3.3. Les retraités dans la théorie du champ migratoire : le contre-champ.....	49
3.3.1. Complexité de l'étiquette « retour ».....	49
3.3.2. Le contre-champ, une mutation du champ migratoire.....	49
4. Des Français dans le sillage des Marocains ? .....	52
4.1. Des retraités français au Maroc .....	53
4.1.1. Des retraités de France à l'étranger .....	53
4.1.2. Les inscriptions consulaires : la particularité d'Agadir.....	55
4.1.3. Une « exceptionnalité » des retraités français dans la recherche ? .....	58
4.2. Du tourisme des immigrés à l'émergence d'un contre-champ migratoire .....	62
Conclusion du chapitre 1 : Le contre-champ migratoire, un regard globalisant de la migration de retraite....	64
<b>Chapitre 2 – Migrations de retraite et logiques résidentielles</b> .....	<b>67</b>
1. Espace de vie à la retraite : espace en mutation ? .....	68
1.1. Remise en question de l'espace de vie à la retraite.....	69

1.1.1. Différents lieux qui composent l'espace de vie.....	69
1.1.2. Migrer à la retraite : un réagencement de l'espace de vie.....	73
1.1.3. La migration de retraite : une étape dans le cycle de vie.....	77
1.2. Logiques familiales dans les pratiques résidentielles.....	79
1.2.1. Le système résidentiel : une vision multilocale des espaces de vie.....	79
1.2.2. La parenté dans l'étude des pratiques résidentielles.....	81
2. Stratégies résidentielles à la retraite.....	83
2.1. Comprendre les logiques derrière les stratégies.....	83
2.1.1. Le « choix » des individus : notion de stratégie résidentielle.....	83
2.1.2. Les critères des stratégies résidentielles : plusieurs modes d'habiter.....	86
2.2. Famille et vieillissement : des enjeux aux stratégies ?.....	90
3. Méthodologie et terrain.....	93
3.1. Principaux outils d'enquête.....	93
3.1.1. Matrice biographique et récit de vie.....	93
3.1.2. Pratiques spatiales et réseaux sociaux.....	96
3.1.3. Visite des logements et observation du quotidien.....	97
3.1.4. Les données de l'Enquête Famille et Logements.....	99
3.2. Présentation du terrain.....	101
3.2.1. Calendrier et terrain.....	101
3.2.2. Entrée sur le terrain.....	105
3.2.3. Relation enquêteur/enquêté : regard rétrospectif.....	106
3.3. Données de terrain.....	107
3.3.1. Question de la représentativité des données.....	107
3.3.2. Présentation de l'échantillon.....	109
Conclusion du chapitre 2 : Se détacher des catégories et de leur déterminisme par les stratégies résidentielles de retraite.....	118
<b>Chapitre 3 – L'hédonisme et les enjeux familiaux dans les migrations de retraite.....</b>	<b>121</b>
1. La migration de retraite comme forme de l'hédonisme.....	124
1.1. « Profiter » d'un moment particulier.....	124
1.2. La « coupure » géographique à la retraite : une forme de distanciation.....	127
1.3. Choisir le Maroc.....	132
1.4. L'influence des réseaux dans l'installation.....	138
2. Logiques familiales de la migration de retraite.....	141
2.1. L'indépendance des parents : la distance appropriée à la famille.....	142
2.1.1. Une proximité physique courte et intense avec la famille.....	142
2.1.2. La nécessaire adaptation de la famille.....	151
2.2. Les déceptions face à la pratique.....	153
2.2.1. Désintérêt et difficulté à faire venir les proches.....	154
2.2.2. Le regret de l'éloignement géographique.....	157
2.3. S'adapter aux proches : la famille au cœur des mobilités franco-marocaines.....	159
2.3.1. Les proches au centre des allers-retours fréquents.....	159

2.3.2. Coupure des liens physiques et familiaux : l'exception.....	167
Conclusion du chapitre 3 : La production d'un espace de vie par les logiques hédonistes et familiales .....	170
<b>Chapitre 4 – La (re)création d'un chez-soi au Maroc .....</b>	<b>175</b>
1. Être chez soi au Maroc.....	178
1.1. La mise en place du chez-soi .....	179
1.1.1. Le temps de la prospection.....	179
1.1.2. Trouver un « chez-soi quand on est français.....	184
1.1.3. Trouver un « chez-soi » quand on est né au Maroc : Réseaux locaux et lieux de sociabilité des émigrés « de retour ».....	187
1.1.4. Un chez-soi des Français localisé au sein d'un réseau social lié à la retraite.....	190
1.2. Un « chez-soi » entre éloignement et attractivité des centres urbains .....	198
1.3. Être propriétaire pour se sentir « chez soi » .....	203
2. La prise en compte du réseau familial dans l'agencement du logement.....	211
2.1. Un « chez-soi » aménagé pour recevoir les visites familiales.....	212
2.2. La « chambre des enfants », symbole de la continuité familiale et d'un sentiment de familiarité concourant au « chez-soi » .....	218
2.3. Le camping-carisme : un « chez-soi » conduisant à l'isolement familial ?.....	221
3. Le « chez-soi », un espace domestique entre ici et là-bas .....	224
3.1. Le salon comme « vitrine identitaire ».....	225
3.2. L'importance des espaces extérieurs dans la conception du « chez-soi ».....	231
3.3. Le prolongement du « chez-soi » en France.....	235
Conclusion du chapitre 4 : qu'est-ce qu'un « chez-soi » dans la migration de retraite au Maroc ? .....	238
<b>Chapitre 5 – Expériences d'un vieillissement en migration .....</b>	<b>244</b>
1. De l'hédonisme à l'isolement social ?.....	247
1.1. Des risques d'isolement et de précarité.....	248
1.1.1. De l'inquiétude pour les uns.....	248
1.1.2. ...À l'absence de considération pour les autres .....	254
1.2. Difficultés de réinsertion sociale dans le retour.....	257
1.3. Difficultés économiques.....	260
2. Ne pas rester seul : nouvelles relations amoureuses et vieillissement .....	266
2.1. Du soutien sentimental à la relation.....	266
2.2. Des mariages « intergénérationnels ».....	267
2.3. Expériences du veuvage.....	271
3. Une gestion transnationale de la pratique des soins .....	274
3.1. Une diversité de stratégies de couverture sociale au Maroc.....	275
3.2. L'« ici » et le « là-bas » de la pratique des soins.....	280
3.2.1. Une gestion des soins médicaux sur deux États .....	281
3.2.2. Vers un « tourisme médical » du vieillissement ? .....	283
Conclusion du chapitre 5 : le vieillissement et le second « temps » de la migration de retraite .....	286

<b>Chapitre 6 – Rester ou partir ?</b> .....	<b>290</b>
1. Vers l'évolution du projet résidentiel et migratoire ? .....	292
1.1. Quand le vieillissement modifie les pratiques de mobilité .....	292
1.2. Le retour en France : des volontés de rapprochements familiaux ? .....	298
1.3. Adaptations et mobilité résidentielle de proximité .....	301
2. Des pratiques migratoires et des choix résidentiels sous contraintes .....	306
2.1. Retraités marocains et droits sociaux : le « non-retour » s'impose .....	306
2.2. Rester ou partir « sans rien » : les droits de propriété .....	310
3. Vieillesse et subjectivité spatiale .....	313
3.1. L'importance des expériences de mobilités passées .....	314
3.2. Envisager les lieux de décès et d'inhumation .....	318
Conclusion du chapitre 6 : Quels rapports à l'espace de la retraite dans le vieillissement ? .....	324
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>328</b>
Un croisement entre « champs migratoires » et « systèmes résidentiels » .....	329
Sortir des postures déterministes .....	330
Les « deux temps » de la migration de retraite .....	332
Hivernants et résidents : deux types d'installation pour des ancrages différents ? .....	335
Le contre-champ migratoire franco-marocain .....	337
Vers une multiplication des contre-champs migratoires ? .....	339
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>344</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>374</b>
Annexe 1 : Grille biographique utilisée en entretien .....	374
Annexe 2 : Calendrier des lieux fréquentés sur l'année n-1 .....	375
Annexe 3 : Liste du réseau familial et social .....	376
Annexe 4 : Liste des entretiens complémentaires aux retraités enquêtés .....	377
Annexe 5 : Évolution du nombre d'inscrits dans les consulats français .....	379
Annexe 6 : Carte des circonscriptions consulaires françaises au Maroc .....	386
<b>Table des illustrations</b> .....	<b>388</b>
Figures .....	388
Tableaux .....	388
Cartes .....	389
Photographies .....	389
<b>Table des matières</b> .....	<b>392</b>

## Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain

### Résumé

À partir d'une compilation de données disponibles (EFL, CNAV) et d'une enquête menée dans la région marocaine du Souss-Massa de 2017 à 2019 auprès de 80 retraités, ainsi qu'auprès d'acteurs institutionnels, associatifs ou privés gravitant autour de la présence retraitée au Maroc, cette thèse de géographie questionne les mutations du champ migratoire franco-marocain. Celles-ci reposent sur le vieillissement de ses acteurs d'une part, mais également sur l'installation progressive d'une population retraitée française dans la circulation entre les deux pays. Ainsi, retraités marocains et français sont étudiés au sein d'un même espace migratoire qu'ils reconfigurent tout en renouvelant les contours et le fonctionnement du champ migratoire initial, faisant émerger un « contre-champ ». Ce rapprochement analytique vise à réinterroger et à déconstruire les catégories de « migrations de retour » et de « migrations d'aménité », afin d'éclairer au mieux les pratiques spatiales liées au vieillissement et à la migration. En sortant d'un certain déterminisme propre aux catégorisations ethno-nationales usuelles, la thèse montre que les pratiques spatiales, et notamment les pratiques et formes d'installation résidentielles, sont façonnées essentiellement par le processus de vieillissement, plus que par l'origine ou la nationalité du retraité migrant.

Les études migratoires et résidentielles se révèlent complémentaires dans la réflexion sous-tendue par cette thèse. Elles permettent de souligner l'importance du réseau social – notamment familial – dans les logiques spatiales au moment de la retraite.

**Mots clés :** Maroc, contre-champ migratoire, retraite internationale, migration de retour, migration d'aménité, stratégies résidentielles.

### Abstract

Based on a compilation of available data (EFL, CNAV) and a survey carried out in the Moroccan region of Souss-Massa from 2017 to 2019 of 80 retirees, as well as of institutional, associative or private actors gravitating to the retired presence in Morocco, this geography thesis questions the changes in the Franco-Moroccan migratory field. These are based on the aging of its players on the one hand, but also on the gradual installation of a retired French population in flow between the two countries. Thus, Moroccan and French retirees are studied within the same migratory space which they reconfigure while renewing the contours and functioning of the initial migratory field, bringing out a "counter-field". This analytical comparison aims to re-examine and deconstruct the categories of "return migrations" and "lifestyle migrations", in order to shed light on the spatial practices linked to aging and migration. Leaving a certain determinism specific to the usual ethno-national categorizations, the thesis shows that spatial practices, and in particular the practices and forms of residential installation, are shaped primarily by the aging process, more than by the origin or the nationality of the migrant retiree.

Migratory and residential studies prove to be complementary in the reflection underlying this thesis. They make it possible to underline the importance of the social network - especially family - in the spatial logic of retirement.

**Key-words :** Morocco, migratory counter-field, international retirement, return migration, lifestyle migration, residential strategies.